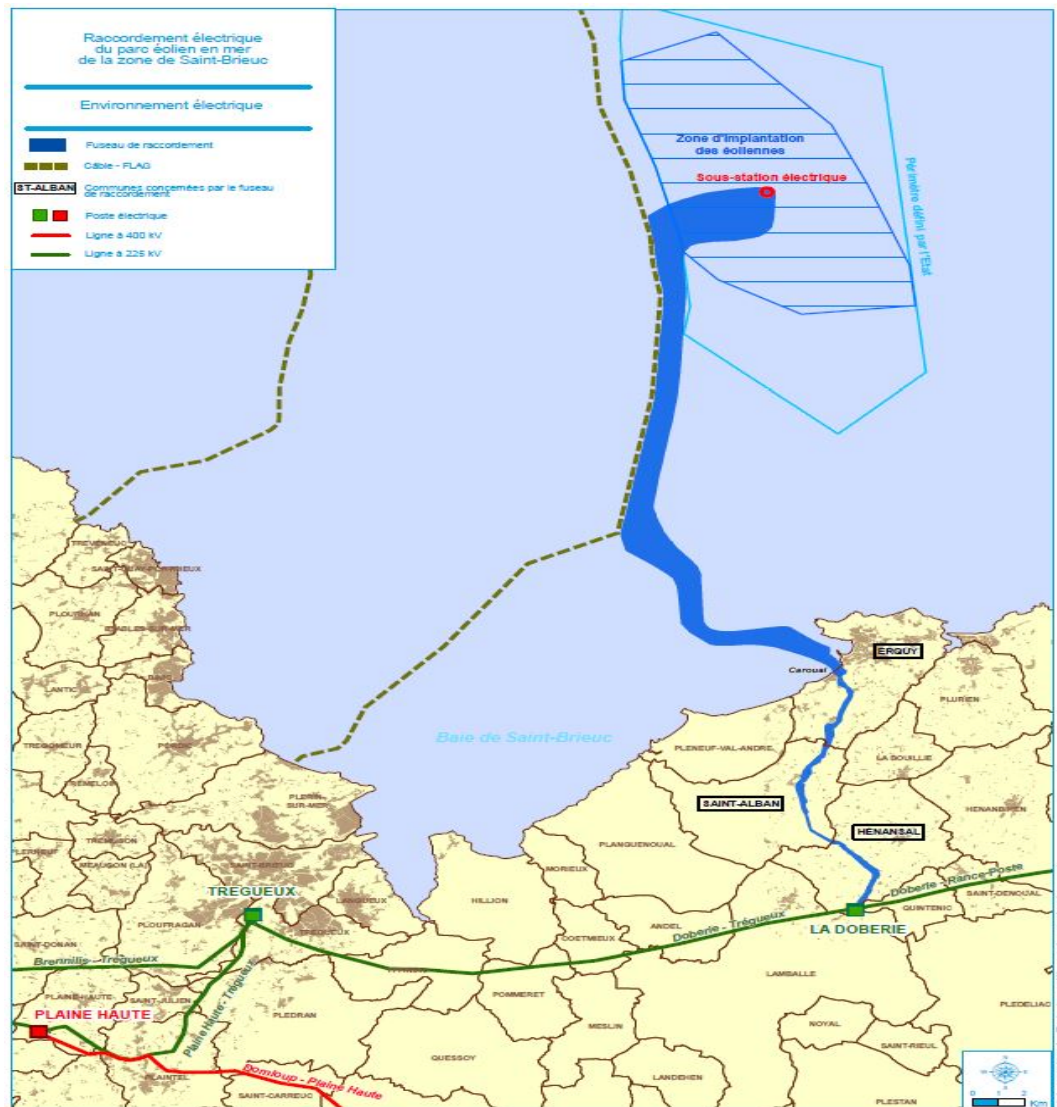


Raccordement au réseau public de transport d'électricité du projet de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc

Enquête publique unique du 4 août 2016 au 29 septembre 2016
Arrêté Préfectoral du 5 juillet 2016



PARTIE 1 – Rapport d'enquête publique

Commission d'enquête composée de
Sylvie CHATELIN, Danielle FAYSSE, Gérard BAVOUZET, Jean-Louis MARECHAL, Jean-Luc PIROT

PARTIE 1 – Rapport d’enquête publique

1	LE PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC....	5
1.1	LE CONTEXTE DANS LEQUEL S’INSCRIT LE PROJET	5
1.2	LE PORTEUR DE PROJET	8
1.3	LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN	8
1.3.1	LE TRACÉ GÉNÉRAL EN MER.....	8
1.3.2	LE SECTEUR DE L’ATTERRAGE.....	9
1.3.3	LE TRACÉ GÉNÉRAL TERRESTRE	9
1.3.4	L’EXTENSION DU POSTE DE LA DOBERIE.....	10
1.3.5	LE COÛT DU PROJET.....	11
1.3.6	LE PLANNING DES TRAVAUX	12
2	LES DEMANDES PRÉSENTÉES PAR RTE.....	13
2.1	L’AUTORISATION D’UTILISER LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)	13
2.2	L’AUTORISATION UNIQUE « IOTA - LOI SUR L’EAU »	14
2.3	LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE DE LA CRÉATION D’UNE LIAISON ÉLECTRIQUE RELIANT LA SOUS-STATION ÉLECTRIQUE EN MER AU POSTE DE LA DOBERIE AVEC MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DES D’ERQUY, SAINT-ALBAN ET HÉNANSAL	14
2.3.1	LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE	14
2.3.2	LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D’ERQUY.....	14
2.3.3	LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE SAINT-ALBAN	15
2.3.4	LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D’HÉNANSAL	15
2.4	LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX D’EXTENSION DU POSTE ÉLECTRIQUE DE LA DOBERIE À HÉNANSAL AVEC MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D’HÉNANSAL.....	16
2.4.1	LA DÉCLARATION D’UTILITÉ PUBLIQUE	16
2.4.2	LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D’HÉNANSAL	16
2.5	LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES : PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS	16
2.5.1	LE DOCUMENT D’INCIDENCES NATURA 2000.....	16
2.5.2	L’ÉTUDE D’IMPACT	19
2.5.3	LES EFFETS DU PROJET DE RACCORDEMENT SUR LA SANTÉ	25
2.5.4	ADDITION ET INTERACTION DES EFFETS ENTRE EUX.....	26
3	LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE.....	27
3.1	LA COMPOSITION DU DOSSIER.....	27
3.1.1	LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ÉTAT	27
3.1.2	LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER RTE.....	27
3.2	LA SYNTHÈSE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES ET RÉPONSES D’AILES MARINES ET DE RTE	29
3.2.1	LES AVIS DES ADMINISTRATIONS D’ÉTAT / ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.....	29
3.2.2	LES AVIS DES COMITÉS ET FÉDÉRATIONS	52

3.2.3	LES AVIS DES COMMUNES.....	57
3.2.4	LES AVIS DES COLLECTIVITÉS – EPCI – DÉPARTEMENT – RÉGION.....	61
3.2.5	LES AVIS DES COMMISSIONS - MINISTRE	64
3.2.6	AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE ERQUY, SAINT-ALBAN ET HÉNANSAL	71
4	LA PRÉPARATION DES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES UNIQUES CONCOMITANTES.....	73
4.1	LES DÉSIGNATIONS DE LA COMMISSION D’ENQUÊTE.....	73
4.1.1	ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER.....	73
4.1.2	ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER.....	73
4.2	LES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES	74
4.3	LA VISITE DU SITE DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC	75
4.4	LES ARRÊTÉS D’OUVERTURES D’ENQUÊTES PUBLIQUES.....	76
4.4.1	L’ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL RELATIF AU PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER.....	76
4.4.2	L’ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF AU PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER	76
4.5	LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES ENQUÊTES PUBLIQUES CONCOMITANTES	77
4.6	LA DURÉE DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONCOMITANTES	79
4.7	LA MISE À DISPOSITION DES DOSSIERS ET REGISTRES D’ENQUÊTE.....	79
4.8	LA CONSIGNATION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	79
4.9	LES DEMANDES D’INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU PUBLIC.....	80
4.10	LA PUBLICATION DES AVIS D’ENQUÊTE.....	80
4.10.1	PUBLICATION DANS LA PRESSE.....	80
4.10.2	PUBLICATION SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DES CÔTES D’ARMOR.....	80
4.11	L’AFFICHAGE DES AVIS D’ENQUÊTES.....	80
4.11.1	AFFICHAGE EN MAIRIE	80
4.11.2	AFFICHAGE SUR LES PÉRIMÈTRES DES ENQUÊTES PUBLIQUES.....	81
4.12	AUTRES.....	84
4.12.1	COMMUNIQUÉ DE PRESSE : INFORMATION TV, RADIOS, JOURNAUX	84
4.12.2	EXPOSITION	85
4.12.3	DOCUMENTS D’INFORMATION DU PUBLIC DEMANDÉS PAR LA COMMISSION D’ENQUÊTE	85
5	LE DÉROULEMENT DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE.....	87
5.1	COMMUNES CONCERNÉES ET NOMBRE DE PERMANENCES PAR COMMUNE	87
5.2	DÉTAIL DES JOURS ET HEURES DES PERMANENCES	88
5.3	NOMBRE DE PERSONNES REÇUES PENDANT L’ENQUÊTE	89
5.4	AMBIANCE DES PERMANENCES.....	90
5.5	AUDITIONS	90
5.5.1	L’AUDITION DE MADAME CHRISTIANE GUERVILLY, MAIRE D’ERQUY.....	90
5.5.2	L’AUDITION DE MONSIEUR ALAIN COUDRAY, PRÉSIDENT DU CDP MEM 22.....	91
5.6	DEMANDE DE PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES À M. LE PRÉFET DES CÔTES-D’ARMOR	93
5.7	VISITE DU CENTRE DE DISPATCHING RÉGIONAL GRAND OUEST DE RTE.....	94
6	LE BILAN DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC	96
6.1	BILAN DE LA CONSULTATION DU SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE 22	96
6.2	BILAN GLOBAL DES DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES CONCOMITANTES	97

6.3	BILAN DÉTAILLÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC.....	98
6.3.1	NOMBRE D'OBSERVATIONS RECUEILLIES.....	98
6.3.2	AVIS FAVORABLES/ AVIS DÉFAVORABLES.....	100
6.3.3	CONTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS / COLLECTIFS / INSTITUTIONNELS	101
6.3.4	THÈMES ABORDÉS PAR LE PUBLIC.....	102
6.3.5	PROPOSITIONS ET CONTRE-PROPOSITIONS DU PUBLIC.....	105
6.4	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	108
7	LA REMISE DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	166
8	LES MÉMOIRES EN RÉPONSE DE RTE ET DE L'ETAT.....	167
8.1	MÉMOIRE EN RÉPONSE DE RTE.....	167
8.1.1	DOCUMENT 1 : MÉMOIRE EN RÉPONSE DE RTE AUX DEMANDES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (RÉPONSES AUX 26 QUESTIONS DE LA COMMISSION ET LEURS ANNEXES)	167
8.1.2	DOCUMENT 2 : MÉMOIRE COMPLÉMENTAIRE DE RÉPONSES À CERTAINES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	167
8.1.3	DOCUMENT 3 : RÉPONSES DE RTE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC, SOUS FORMAT TABLEAU EXCEL (ÉPURÉ DES LIGNES @ EN DOUBLON ET DE LA COLONNE THÈME)	167
8.1.4	DOCUMENT 4 : RÉPONSES RTE AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES AU DOCUMENT 1.....	167
8.1.5	DOCUMENT 5 : RÉPONSES RTE AUX CONTRE-PROPOSITIONS DU PUBLIC	167
8.2	MÉMOIRE EN RÉPONSE DE MONSIEUR LE PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR.....	167
9	LA CLÔTURE DE LA PARTIE I – RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.....	168
10	LES ANNEXES.....	169
10.1	ANNEXES INTERNES	169
10.1.1	DOCUMENT 1 : MÉMOIRE EN RÉPONSE DE RTE AUX DEMANDES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (RÉPONSES AUX 26 QUESTIONS DE LA COMMISSION ET LEURS ANNEXES).....	169
10.1.2	DOCUMENT 2 : MÉMOIRE COMPLÉMENTAIRE DE RÉPONSES À CERTAINES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	169
10.1.3	DOCUMENT 3 : RÉPONSES DE RTE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC, SOUS FORMAT TABLEAU EXCEL (ÉPURÉ DES LIGNES @ EN DOUBLON ET DE LA COLONNE THÈME)	169
10.1.4	DOCUMENT 4 : RÉPONSES RTE AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES AU DOCUMENT 1.....	169
10.1.5	DOCUMENT 5 : RÉPONSES RTE AUX CONTRE-PROPOSITIONS DU PUBLIC	169
10.1.6	LE MÉMOIRE EN RÉPONSE DE MONSIEUR LE PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR	169
10.2	ANNEXES EXTERNES.....	169

Avertissement

Partie 1 - Rapport d'enquête publique

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Rennes a conduit de manière concomitante du 4 août au 29 septembre 2016, deux enquêtes publiques uniques portant sur deux objets distincts mais indissociablement liés :

- *Le projet de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc porté par la société Ailes Marines ;*
- *Le projet de raccordement de ce parc éolien en mer au réseau public de transport d'électricité, au poste électrique de La Doberie sur la commune de Hénansal et les travaux connexes d'extension de ce poste électrique, porté par la société RTE.*

C'est pourquoi, le présent rapport portant sur le projet de raccordement du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc au poste électrique de La Doberie, comporte un nombre d'éléments communs à ces deux enquêtes.

Partie 2 - Conclusions motivées et avis

La partie 2 - Conclusions motivées et avis, fait l'objet d'un document séparé qui comprend pour le projet de raccordement du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc porté par la société RTE :

- *Un avis sur la demande d'autorisation d'utiliser le domaine public maritime en dehors des ports ;*
- *Un avis sur la demande d'autorisation unique IOTA portant sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu ;*
- *Un avis sur la demande de déclaration d'utilité publique de la création d'une liaison à double circuit de 225 000 volts reliant la sous-station électrique en mer au poste de La Doberie à Hénansal avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU) des communes d'Erquy, Saint-Alban et Hénansal ;*
- *Un avis sur la déclaration d'utilité publique des travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts de La Doberie avec mise en compatibilité du PLU d'Henansal.*

1 Le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc

1.1 Le contexte dans lequel s'inscrit le projet

La France s'est engagée dans la voie des énergies renouvelable (EnR) pour répondre à sa dépendance aux énergies fossiles mais aussi pour favoriser un mix énergétique plus équilibré et lutter contre le réchauffement climatique.

La directive 2009/28/CE relative à la promotion des énergies renouvelables fixe à la France un « objectif de 23 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020 ».

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de production à partir de différentes sources d'EnR ont été déclinés par filière. L'énergie éolienne représente l'essentiel de l'effort fixé par le Grenelle de l'Environnement en matière de développement de l'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2020.

L'arrêté du 15 décembre 2009 (relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité) prévoit ainsi un accroissement important du parc éolien Français à 25 000 MW en 2020, dont 6 000 MW pour l'éolien en mer. S'agissant de l'éolien en mer « posé » les objectifs en termes de puissance totale installée sont de 500 MW au 31 décembre 2018 et 3 000 MW au 31 décembre 2023.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce les objectifs de développement des EnR, leur part devant représenter :

- 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 ;
- 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- 40 % de la production d'électricité en 2030*.

*38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

La Bretagne a signé le 14 décembre 2010 le pacte électrique Breton afin de résoudre sa dépendance électrique, répondre à la croissance démographique et garantir aux habitants une consommation constante.

Après avis favorable de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), l'Etat a lancé le 11 juillet 2011 un appel d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine. Cet appel d'offres représentait un potentiel de 3 000 MW de puissance installée réparti sur 5 zones distinctes (lots).



Le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc est localisé sur le Domaine Public Maritime (DPM) au sein du lot n° 4 de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873. Le 23 avril 2012 la SAS Ailes Marines (40 rue de La Boétie, 75008 PARIS) a été désignée comme lauréate pour le lot de Saint-Brieuc. Dans son offre remise en 2012, Ailes Marines avait fait le choix d'une éolienne AREVA d'une puissance unitaire de 5 MW pour un nombre total de 100 éoliennes installées.

Une concertation a été conduite par le porteur de projet depuis plusieurs années auprès des acteurs locaux (élus, pêcheurs, associations, milieux économiques, services de l'Etat...) incluant un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 25 mars au 23 juillet 2013 et des réunions régulières de l'instance de concertation mise en place par le Préfet des Côtes d'Armor.

Les fruits de cette concertation et l'arrivée sur le marché de l'éolienne Adwen de 8 MW (prototype en cours de développement) ont permis à Ailes Marines de faire évoluer le projet vers sa définition actuelle :

- 62 éoliennes d'une puissance unitaire de 8 MW au lieu de 100 éoliennes d'une puissance unitaire de 5 MW ;
- Une hauteur en bout de pôle de 216 m au lieu de 175 m (par rapport au niveau le plus bas de l'eau PBMA - Plus-Basses-Mers-Astronomiques) ;
- Des fondations « jackets » redimensionnées pour supporter une structure plus lourde ;
- Une modification du plan de câblage ;
- Une modification du positionnement de la station électrique en mer ;
- Un espacement plus important entre les éoliennes (meilleure cohabitation avec les usages préexistants).

La modification de la puissance nominale des éoliennes a permis notamment une réduction du nombre d'éoliennes et de leurs fondations de 38 %, une diminution du temps d'installation et du nombre d'allers-retours pour maintenance, un allègement de la densité des éoliennes du parc sur l'horizon.

Le projet prévoit donc que la puissance unitaire des 62 éoliennes sera de 8 MW. Avec 496 MW de capacité installée et 1 850 Gigawatt heures (Gwh) de production moyenne annuelle, le dossier souligne que le futur parc devrait fournir l'équivalent de la consommation électrique de 850 000 habitants (chauffage compris), soit 9 % de la consommation totale de la Bretagne en 2014.

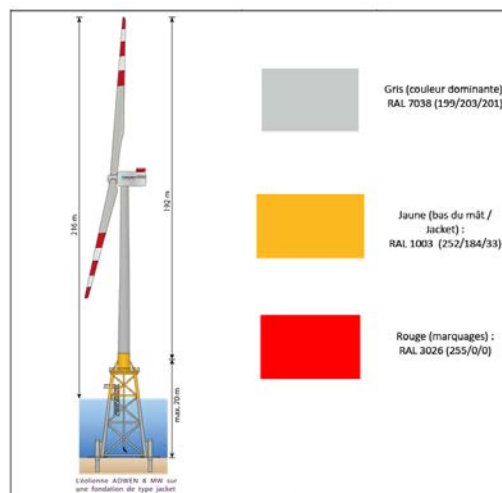
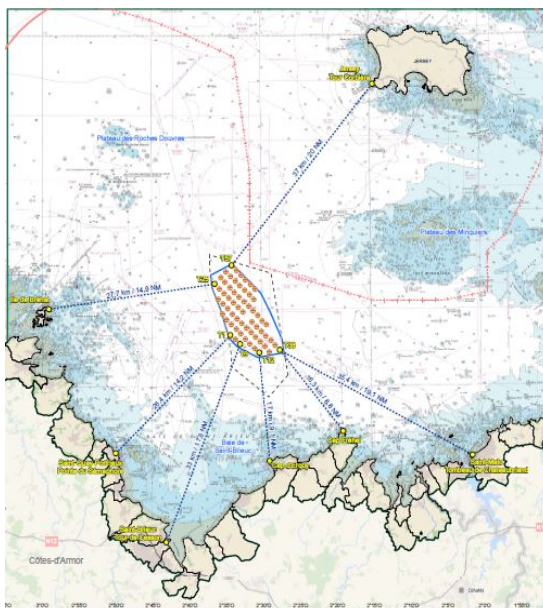


Figure 16 : Les couleurs utilisées sur le parc de Saint-Brieuc (les valeurs sont les composantes Rouge, Vert et Bleu).

Le projet prévoit que les 62 éoliennes seront implantées en 7 lignes parallèles de 3 à 14 éoliennes, espacées de 1 300 m environ. A l'intérieur de chaque ligne, l'espacement inter-éoliennes sera d'environ 1000 m. Les fonds marins de la zone d'implantation sont compris entre 29 et 42 mètres par rapport aux Plus-Basses-Mers-Astronomiques (PBMA, 0 Cote Marine).

La zone d'implantation du parc d'une superficie de 103 km² au large de la baie de Saint-Brieuc est située à une distance minimale de :

- 16,3 km du Cap Fréhel ;
- 26,4 km de Saint-Quay-Portrieux ;
- 33 km de Saint-Brieuc ;
- 37 km de l'île de Jersey.



Les éoliennes tourneront en moyenne 95 % du temps sachant que :

- La vitesse nominale du vent pour que l'éolienne entre en production est de 3 m/s (10,8 km/h) ;
- La vitesse maximale du vent pour laquelle l'éolienne se mette en sécurité est de 30 m/s (108 km/h).

L'électricité produite sera acheminée depuis chaque éolienne vers la sous-station électrique en mer via un réseau de câbles inter-éoliennes. La longueur totale de ces câbles sera d'environ 100 km.

Globalement les câbles situés dans la partie Nord du parc seront majoritairement protégés (enrochements) alors que ceux situés dans la partie Sud-Ouest seront ensouillés entre 0,50 m et 1,5 m (ainsi, environ 50 % du linéaire de câble sera ensouillé et 50 % non ensouillé). A proximité des éoliennes et de la sous-station électrique les câbles ne pourront être ensouillés et devront être protégés soit par des enrochements, soit par des gaines de protection.

La tension électrique produite par les éoliennes (66 kV) est inférieure à celle du réseau terrestre (225 kV). La sous-station électrique en mer d'une puissance de 500 MW permettra d'élever la tension électrique entre les éoliennes et le réseau de transport public à terre par le biais de transformateurs de puissance.



Figure 5 : Une illustration de la sous-station électrique envisagée (STX)

Le dossier indique que la sous-station électrique sera composée d'un module de 16 mètres de haut pour une longueur de 40 m sur une fondation de type jacket. Elle disposera d'un système de refroidissement à partir du pompage de l'eau de mer en débit continu (200 m³/h), l'eau sera rejetée à une température de 50°C.

Le transport d'électricité depuis la sous-station électrique en mer jusqu'à la station électrique terrestre se fera par l'intermédiaire de deux liaisons de 225 000 volts. Cette double liaison sous-marine sur 33 km puis souterraine sur 16 km permettra de relier le poste électrique en mer au poste électrique de La Doberie situé sur la commune d'Hénansal.

L'Etat a confié à Réseau de transport d'Electricité (RTE) la maîtrise d'ouvrage et la gestion du raccordement du parc éolien au réseau public de transport d'électricité.

1.2 Le porteur de projet

La société anonyme RTE - Réseau de Transport d'Electricité, dont le siège social est situé Tour initiale au 1 terrasse Bellini TSA, 92 919 LA DEFENSE CEDEX, est chargée de la gestion du réseau public de transport d'électricité français.

Le dossier souligne que RTE assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau en équilibrant l'offre et la demande. Cette mission est essentielle au maintien de la sûreté du système électrique. En l'absence de technologies de stockages décentralisés suffisamment matures pour être disponibles à hauteur des besoins, le réseau de transport d'électricité continuera d'assurer dans la transition énergétique la mutualisation des aléas et la sécurisation et l'optimisation de l'approvisionnement électrique. Cela nécessitera que RTE développe de manière importante le réseau pendant les 10 années à venir (plus de 10 milliards seront investis).

1.3 Le raccordement électrique du parc éolien

Le projet consiste à raccorder le parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc au Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité sur un linéaire d'environ 49 km qui se décompose comme indiqué ci-dessous.

1.3.1 Le tracé général en mer

En mer le projet prévoit qu'une double liaison sous-marine à 225 000 volts reliera sur 33 km environ la sous-station électrique en mer (propriété de la société Ailes Marines) à la zone d'atterrage à Caroual.

Le dossier indique que ce tracé s'inscrit dans le fuseau de moindre impact adopté lors de la réunion plénière de concertation qui s'est déroulée le 13 décembre 2013 sous l'égide du préfet des Côtes-d'Armor.

Depuis la sous-station électrique en mer, le tracé de raccordement longera le câble de télécommunication FLAG* par l'est jusqu'au sud-est des roches du Petit Léjon. Passé ce point, le tracé général s'orientera en direction d'Erquy.

* FLAG - Fiber Optic Link Around Globe : câble de communication existant reliant la France aux Etats-Unis et à l'Angleterre.

Le dossier précise que le tracé passera ensuite entre les roches des Comtesses et le plateau des portes d'Erquy, puis se poursuivra en direction de Caroual (commune d'Erquy) en évitant les roches présentes au large de la plage de Saint Pabu.



1.3.2 Le secteur de l'atterrage

A l'arrivée à Caroual, le tracé franchira l'estran sur une longueur d'environ 700 m dans l'axe du ruisseau du Langourian. Sur le secteur de l'atterrage, le tracé englobera les parcs de stationnement voitures et camping-cars présents en front de mer pour y implanter les deux chambres d'atterrage qui assureront la jonction entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine. Ces chambres occuperont chacune une surface de 120 m² au sol, sur 3 m de profondeur (longueur 20 m, largeur 6 m, hauteur 3 m. Ces dernières seront espacées d'environ 20 m.

A partir des chambres d'atterrage, il est prévu que le tracé général de la double liaison souterraine à 225 000 volts (courant alternatif 50 Hz) se poursuive en passant par le terrain de sport puis vers la voirie et se prolonge sur un linéaire de 16 km environ jusqu'au poste de raccordement de La Doberie à Hénansal (poste propriété de RTE).

1.3.3 Le tracé général terrestre

Le dossier indique que les 16 km de linéaire terrestre s'appuieront préférentiellement sur le dessin des routes départementales et communales : sous les chaussées ou sous les accotements attenants. Dans certains secteurs le tracé présente une configuration plus large pour permettre d'envisager des traversées en plein champs ou en bordure de champs.

Le tracé empruntera ainsi la RD34 : route de Pléneuf, route du Chalet jusqu'au village de la Couture (commune d'Erquy). Le tracé franchira la RD786 au sud du village de la Couture en empruntant la voie communale n°38 d'Erquy puis le chemin des Moïneries ou ses abords.

Au niveau du lieu-dit Saint-Quereuc (commune d'Erquy) le tracé s'élargit pour envisager deux possibilités :

- Passage par le chemin des Moïneries (itinéraire préférentiel) ;
- Passage en plein champs au nord du lieu-dit Saint-Quereuc.

Entre les lieux-dits de Saint-Quérec et du Puits Merpault (commune de Saint-Alban) le tracé présente une configuration large pour permettre d'envisager des traversées en plein champs ou en bordure de champs (difficultés d'insertion sous la chaussée ou accotement – Le Puits Merpault).

Le dossier indique que le tracé franchit ensuite la RD17 puis continue en suivant la voie communale n° 4 de Saint-Alban dite « de la Lande ».



Figure 7 : Le tracé de la liaison souterraine de raccordement

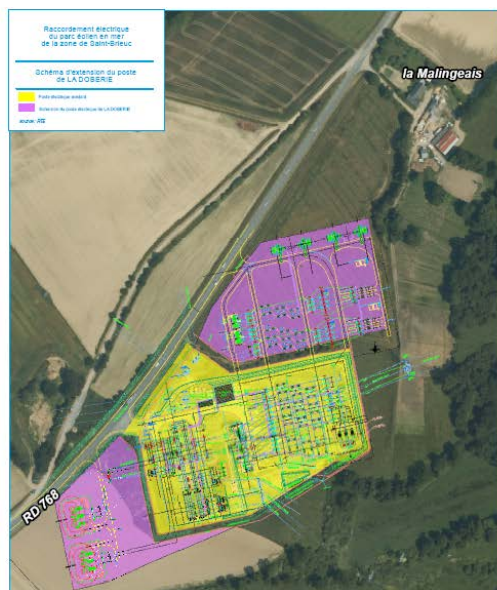
A l'entrée du bois de Coron la largeur du tracé se rétrécit et emprunte la chaussée de la voie communale n°4 de Saint Alban. Le tracé se poursuit sous l'emprise des voies communales n° 1 et n° 5 d'Hénansal dites des Landes Juhel (ou en bordure de champs).

Le long de la RD68 l'implantation pourrait être réalisée sous la chaussée ou en bordure de champs. Dans sa portion finale le tracé s'établira en bordure de champs le long de la RD768 jusqu'au poste de raccordement de La Doberie qui sera étendu au Nord et au Sud.

1.3.4 L'extension du poste de la Doberie

Le dossier souligne que la surface actuelle du poste existant de La Doberie (3 ha) ne sera pas suffisante pour accueillir les nouveaux équipements électriques de raccordement du parc éolien en mer et pour garantir leur bon fonctionnement. Le projet d'extension concernera deux secteurs, l'un situé au nord du poste existant (côté hameau de la Malingeais), l'autre au sud. A l'intérieur d'un espace clôturé, l'extension du poste comprendra différents appareillages électriques (disjoncteurs, sectionneurs...) permettant de connecter ou de déconnecter chaque liaison au reste du réseau.

Des appareils permettant de régler la tension sur les liaisons sous-marines et souterraines y seront également installés. Plusieurs petits bâtiments abriteront des matériels électroniques de contrôle et de commande de ces installations. Le poste existant couvre actuellement une surface de 3 ha, le dossier indique que l'extension du poste de La Doberie doublera cette surface, le poste occupant après extension une surface totale d'environ 6 ha.

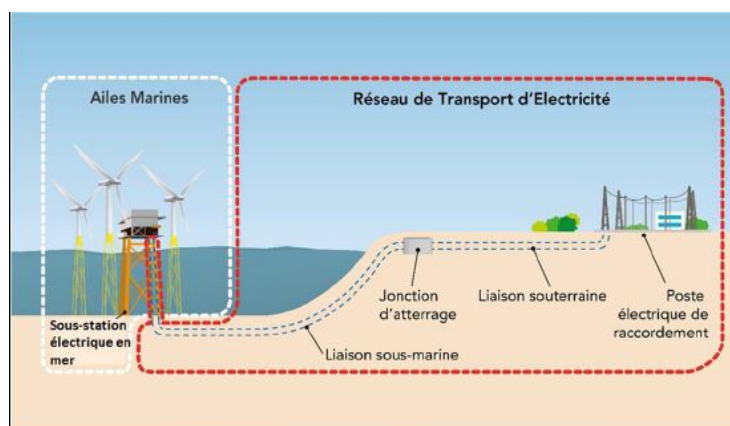


1.3.5 Le coût du projet

Le dossier confirme que le coût estimatif du projet de raccordement électrique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc s'élèvera à 200 millions d'euros (dont 127,35 millions pour la liaison sous-marine).

Ce coût correspond à la réalisation par RTE des travaux suivants :

- Une liaison sous-marine à deux circuits à 225 000 volts de 33 km environ entre la sous-station électrique en mer et le point d'atterrage (Caroual à Erquy) ;
- Deux jonctions d'atterrage (une par circuit) pour assurer la liaison entre câbles sous-marins et câbles souterrains ;
- Une liaison souterraine à deux circuits 225 000 volts de 16 km environ reliant la zone d'atterrage au poste de raccordement au réseau public de transport d'électricité (poste de La Doberie - Hénansal).
- Une extension du poste de raccordement de La Doberie sur 3 ha environ.



1.3.6 Le planning des travaux

Il s'établit selon le calendrier suivant, l'année 1 étant l'année 2018.

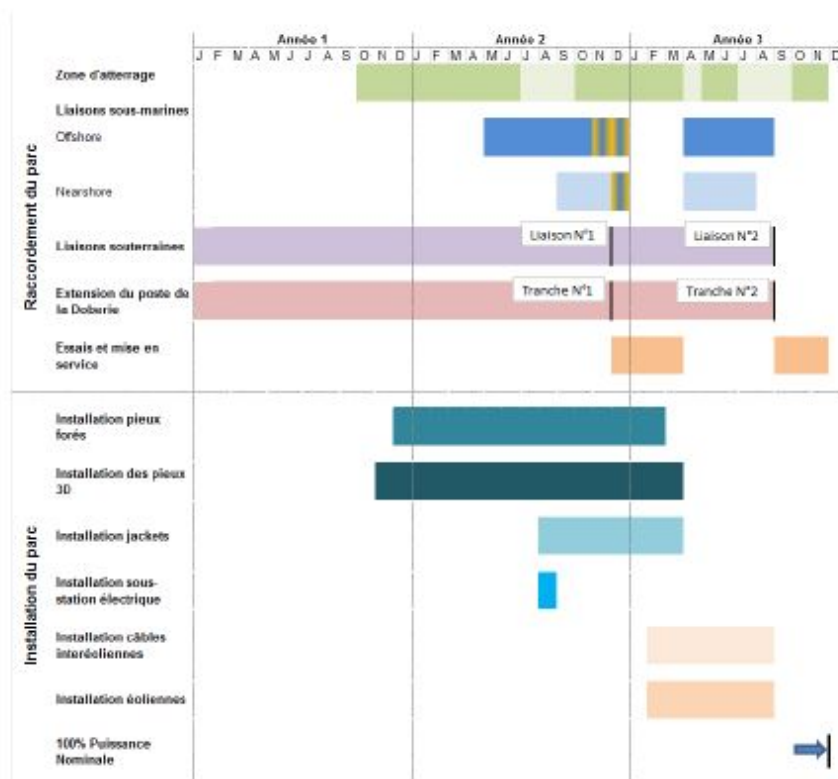


Figure 19 : Le planning général de construction du programme de travaux

2 Les demandes présentées par RTE

La réalisation du projet de raccordement électrique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc nécessite l'obtention par la société RTE :

- D'une autorisation d'utiliser le domaine public maritime, au titre de l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- D'une autorisation unique IOTA portant sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'art. L 214-3 du code de l'environnement ;
- De la déclaration d'utilité publique de la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts reliant la sous-station électrique en mer au poste de La Doberie avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Erquy, Saint-Alban et Hénansal ;
- De la déclaration d'utilité publique des travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts de La Doberie situé sur la commune d'Hénansal avec mise en compatibilité du PLU d'Hénansal.

2.1 L'autorisation d'utiliser le domaine public maritime (DPM)

Préalablement à la réalisation des travaux de raccordement du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc, le maître d'ouvrage doit obtenir une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports approuvée par arrêté préfectoral.

Cette concession confère un titre juridique au maître d'ouvrage pour l'occupation du domaine public maritime et fixe notamment :

- Les modalités d'occupation des dépendances domaniales concédées ;
- Les prescriptions que doit respecter le titulaire de la concession ;
- Les conditions financières de l'occupation (notamment le montant de la redevance domaniale versée à l'Etat).

La demande présentée par RTE porte :

- En mer, sur l'autorisation d'utiliser le domaine public maritime sur le tracé général de la double liaison sous-marine qui s'étend sur une surface de 33,55 km² et sur un linéaire d'environ 32 km ;
- Sur le secteur d'atterrage, sur l'autorisation d'utiliser le domaine public maritime sur le tracé général de la double liaison sous-marine sous l'estran à Caroual (commune d'Erquy) qui s'étend sur une surface d'environ 0,37 km² et sur un linéaire d'environ 700 m.

Dans un premier temps la demande de concession portera sur le tracé général en mer mais dans un second temps un avenant à la convention de concession réduira la surface occupée à la seule surface des deux câbles et à celle de leur zone d'influence.

La convention de concession d'utilisation du domaine public maritime prend effet à compter du démarrage des travaux pour une durée fixée à quarante ans à compter de cette même date.

2.2 L'autorisation unique « IOTA - loi sur l'eau »

Le projet de parc éolien en mer est soumis à la réglementation dite « loi sur l'eau » codifiée à l'article L.214-3 du Code de l'environnement régissant les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA). Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et du programme de simplification administrative, le Gouvernement a décidé d'expérimenter le principe d'une autorisation environnementale unique pour les installations, ouvrages, travaux et aménagements (AU IOTA) soumis à la loi sur l'eau.

Les travaux de raccordement du parc éolien en mer relèvent en particulier des « travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu » (rubrique 4.1.2.0).

Titre IV - Impact sur le milieu marin :

Poste électrique : Sans objet

Raccordement : Le projet consiste à mettre en place et exploiter des ouvrages (câbles sous-marins) en contact direct avec le milieu marin. Le coût du projet est d'environ 200 millions d'euros.

Les travaux, en particulier, auront une incidence sur le milieu marin. Dès lors que leur montant est supérieur à 1.9 millions d'euros, ils doivent obtenir une autorisation avant leur réalisation.

L'autorisation unique IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature IOTA est délivrée par le Préfet des Côtes-d'Armor.

2.3 La déclaration d'utilité publique de la création d'une liaison électrique reliant la sous-station électrique en mer au poste de La Doberie avec mise en compatibilité des PLU des d'Erquy, Saint-Alban et Hénansal

2.3.1 La déclaration d'utilité publique

La Déclaration d'Utilité Publique vise à reconnaître l'utilité publique du projet de liaison électrique en application des articles L 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement qui prévoient que le projet d'ouvrage électrique est soumis à enquête publique organisée dans les communes concernées dès lors que celui-ci est soumis à étude d'impact.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prise par arrêté ministériel pour la création de la liaison électrique à double circuit 225 000 volts Baie de Saint-Brieuc-La Doberie, emporte mise en compatibilité des PLU de Erquy, Saint-Alban et Hénansal.

2.3.2 La mise en compatibilité du PLU d'Erquy

Le rapport de présentation devra être modifié compte tenu de la traversée des ouvrages de raccordement électrique en espaces remarquables (y intégrer les dispositions de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes).

Le plan de zonage est modifié de manière à supprimer la protection de quelques mètres de haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'Urbanisme afin de permettre l'installation d'une liaison électrique souterraine :

- Au lieu-dit « Saint Querreuc » en limite de la zone 2AU(10) et de la zone A pour une centaine de mètres environ ;
- Au même lieu-dit entre les parcelles 142 et 733.

Règlement de la zone NL : Il est proposé d'ajouter in fine à l'article NL 2 du règlement un extrait de l'article L.121-25 créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015. Cette modification permettra la réalisation des chambres d'atterrage dans les espaces remarquables du littoral.

Règlement des zones UC, UE, 1AU, 2AU, A, NL et NH : Il s'agit de modifier les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publique et par rapport aux limites séparatives de propriété fixées respectivement par les articles 6 et 7 des règlements des zones UC, UE, 1AU, 2AU, A, NL et NH afin d'en exonérer les « constructions et ouvrages du raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc ».

2.3.3 La mise en compatibilité du PLU de Saint-Alban

Plan de zonage et réduction de protection d'espaces boisés classés : Le plan de zonage est modifié de manière à supprimer la protection « espaces boisés classés » sur une parcelle d'environ 200 m² au niveau du carrefour dit de « La Loge » dans le secteur du Bois de Coron afin de permettre l'installation d'équipements électriques (liaisons souterraines et chambres de jonction).

Règlement des zones A, Nh et N : Il s'agit de modifier les articles 6 et 7 des règlements des zones A, Nh et N afin d'en exonérer les « constructions et ouvrages du raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc ».

2.3.4 La mise en compatibilité du PLU d'Hénansal

Rapport de présentation : Le tableau des superficies par zone du rapport de présentation devra être modifié pour tenir compte du passage en UY de l'intégralité du terrain d'assiette du poste de « La Doberie », actuellement en UY, A et N.

Plan de zonage : Le plan de zonage est modifié de manière à classer en zone UY (zone urbaine destinée à recevoir des activités industrielles, artisanales et commerciales) les parcelles concernées par les extensions du poste de « La Doberie » actuellement classées en zone A (zone agricole) ou N (zone naturelle et forestière) ; le poste actuel étant en UY.

Plan des protections paysagères : Le plan des protections paysagères est modifié de manière à supprimer la protection de quelques mètres de haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme afin de permettre la construction des liaisons électriques souterraines. Il s'agit de la protection de 425 m environ de haies bordant le délaissé de voirie situé le long de la RD 748, face au poste existant de « La Doberie ». Ces haies sont aujourd'hui inexistantes sur le terrain.

Règles d'implantation en zone A : Il s'agit de modifier les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives de propriété, fixées respectivement par les articles 6 et 7 des règlements de la zone A, afin d'en exonérer les « constructions et ouvrages du raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc ».

Règles d'implantation et d'aspect extérieur des bâtiments en zone UY : Il s'agit de :

- Supprimer la marge de recul de 35 m par rapport à l'axe de la RD 768 pour les seuls ouvrages d'extension du poste de « La Doberie » ;
- Indiquer expressément l'application de l'exception aux règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives prévues pour les installations et équipements techniques liés aux réseaux des services publics (dont les réseaux électriques), aux travaux d'extension du poste de transformation électrique de « La Doberie » prévus dans le cadre du raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc.

Accès et voirie : Il est proposé de modifier le règlement de la zone UY pour permettre la création de nouveaux accès à partir du poste de « La Doberie » sur la RD 768.

2.4 La déclaration d'utilité publique des travaux d'extension du poste électrique de La Doberie à Hénansal avec mise en compatibilité du PLU d'Hénansal

2.4.1 La déclaration d'utilité publique

La Déclaration d'Utilité Publique vise à reconnaître l'utilité publique du projet d'extension du poste de La Doberie et ainsi permettre, à défaut d'achat amiable des parcelles, d'exproprier la surface nécessaire au projet.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) prise par arrêté préfectoral pour l'extension du poste de La Doberie, emporte mise en compatibilité du PLU de la commune d'Hénansal.

2.4.2 La mise en compatibilité du PLU d'Hénansal

Cf. Supra 2.3.4.

2.5 Les études environnementales : Principaux enjeux identifiés

2.5.1 Le document d'incidences Natura 2000

La liaison sous-marine qui relie la sous-station électrique à la zone d'atterrissage, sur une longueur de 33 km environ, se trouve au cœur de la ZSC-ZPS Baie de Saint-Brieuc-Est. L'analyse de l'incidence du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 a été menée pour chacune des espèces appartenant aux sites concernés. Le dossier a pris en compte dans son analyse :

- La présence de l'espèce au sein du site Natura 2000 ;
- Son état de conservation ;
- La distance entre le site d'implantation projetée pour le parc et le site Natura 2000 ;
- Les impacts résiduels de chacune des trois phases du parc : travaux, exploitation, démantèlement.

Evaluation des incidences

Les opérations nécessaires à la mise en place de la liaison sous-marine conduisent au remaniement direct des fonds marins du fait de la création de tranchée nécessaire à l'ensouillage des câbles.

Il convient de distinguer deux types d'opération vis-à-vis de la liaison sous-marine :

- Les travaux « offshore » qui consistent en la pose et l'ensouillage, simultané ou non, de la liaison sous-marine par un navire câblé à positionnement dynamique. La liaison sous-marine est constituée de deux câbles ensouillés dans deux tranchées distinctes d'environ 1 m de largeur et distantes d'environ 100 m. L'installation de chaque câble est réalisée à une année d'intervalle. La profondeur de la souille est d'environ 1,5 à 2,5 m. Ces opérations se déroulent entre la cote 10 m CM environ et le poste de livraison en mer.
- Les travaux « nearshore » consistent en la pose et l'ensouillage, simultané ou non, de la liaison sous-marine par un navire câblé de type barge et déplacé par un remorqueur. Le déplacement est assuré par papillonnage des ancres. La liaison sous-marine est constituée de deux câbles ensouillés dans deux tranchées distinctes d'environ 1 m de largeur et distantes d'environ 100 m. L'installation de

chaque câble est réalisé à une année d'intervalle. La profondeur de la souille est d'environ 1,5 à 2,5 m. Ces opérations se déroulent entre la cote 10 m CM environ et le niveau de basse mer.

Habitats

7 habitats d'intérêt communautaire sont recensés. Ils seront directement détruits par remaniement des fonds sur une surface comprise entre 0,006 et 0,034 % par rapport à leur surface totale au sein de la ZSC « Baie de Saint-Brieuc est ». Cette surface est considérée comme négligeable au vu de l'étendue spatiale des habitats au sein de la ZSC « Baie de Saint-Brieuc est ».

Eu égard à la faible surface impactée par les travaux et à la forte capacité de recolonisation des substrats meubles, les travaux ne sont pas susceptibles d'affecter l'état de conservation des habitats à l'échelle de la ZSC « Baie de Saint-Brieuc est ».

Les effets directs sont jugés négligeables car temporaires et localisés.

Les effets indirects liés à la redéposition des sédiments, sont également jugés négligeables car temporaires et localisés.

Compte-tenu de la granulométrie, relativement grossière, des sédiments rencontrés le long du tracé général, la turbidité générée par les travaux sera faible et les effets indirects sur la qualité de l'eau sont jugés négligeables.

Le dossier indique qu'en phase de travaux, les effets sur les habitats d'intérêt sont directs, négligeables car localisés, temporaires et n'affectant qu'une faible proportion des habitats recensés au sein de la ZSC « Baie de Saint-Brieuc-Est ». Les habitats des autres ZSC voisines ne seront pas affectés vu le caractère local des incidences.

Les travaux ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

En fonctionnement normal de la phase d'exploitation, aucun effet sur les habitats d'intérêt communautaire n'est envisagé.

Lors des opérations de maintenance, les effets directs et indirects sur les habitats d'intérêt communautaire sont négligeables et temporaires à nuls.

Les impacts associés aux opérations de démantèlement sont assez semblables à ceux liés à la pose des câbles.

Le choix du tracé permettant l'évitement d'habitats sensibles tels que le maërl ou les herbiers de zostères constitue une mesure d'évitement qui conduit à des effets négligeables sur les habitats d'intérêt communautaire.

Poissons amphihalins : Lamproie marine, Grande alose, Alose feinte, Saumon d'hiver, Saumon de printemps, Avalaison jeune saumon.

La période préférentielle des travaux correspond à une période où les individus sont en période de reproduction et se trouvent donc en eau douce. Les principales menaces pesant sur ces espèces concernent l'accès à leur frayère en eau douce et la qualité de celles-ci (qualité du milieu). Les travaux ayant lieu en milieu marin, les frayères de ces espèces ne sont pas menacées par les opérations. Le dossier ne prévoit pas d'incidences sur les poissons amphihalins d'intérêt communautaire en phase de travaux sur l'estran. Il en est de même pour les phases d'exploitation, de maintenance et de démantèlement.

Afin de vérifier la faible élévation de turbidité et d'obtenir un retour d'expérience sur ce type d'opération, RTE propose de mettre en place un suivi de la turbidité pendant les travaux.

Mammifères marins

Divers effets sont susceptibles d'affecter les mammifères marins d'intérêt communautaire pendant les travaux :

- Bruit généré par les opérations en mer ;
- Turbidité générée par la remise en suspension des sédiments lors de l'ensouillage ;
- Altération de la qualité des eaux, hors turbidité : risque de pollution accidentelle.

La fuite des individus peut conduire à une perte de ressource alimentaire, une perte d'une zone de reproduction ou encore d'élevage des jeunes. La baie de Saint-Brieuc constitue une zone de passage et d'alimentation mais non de résidence.

L'atteinte des seuils de dommages physiologiques temporaires concerne le marsouin Commun, principalement à proximité de l'atelier d'ensouillage. Le risque est considéré comme négligeable.

L'atteinte des seuils de dommage physiologique temporaire concerne les pinnipèdes principalement au niveau de l'atterrage, zone où ces espèces présentent une probabilité de présence quasi-nulle.

L'absence de seuil de modification du comportement pour les pinnipèdes et le grand dauphin laisse supposer que ces espèces peuvent éventuellement être gênées par le bruit sous-marin et que ce dernier peut influencer sur leur comportement. Au vu des connaissances disponibles, RTE n'est pas en mesure de dire à quelle échelle cela affectera leur comportement. Toutefois, par comparaison avec le marsouin commun pour lequel un seuil de modification du comportement est établi, la zone de gêne du comportement vis-à-vis du grand dauphin et des pinnipèdes sera proche de l'atelier d'ensouillage.

Les effets sur les mammifères marins d'intérêt communautaire en phase de travaux sont jugés directs et indirects, faibles (grand dauphin) à moyens (marsouin commun et pinnipèdes au plus près de l'atelier d'ensouillage) et temporaires.

Une mesure d'évitement est proposée, en particulier pour le marsouin commun : vérification par acoustique passive et par observation visuelle et mise œuvre de dispositifs de dissuasion en cas de présence avérée et prolongée.

Les effets sur les poissons amphihalins et les mammifères marins d'intérêt communautaire en fonctionnement normal de la phase d'exploitation sont directs et indirects, négligeables et permanents.

Les impacts associés aux opérations de démantèlement sont assez semblables à ceux liés à la pose des câbles.

Effets des champs électromagnétiques en milieu marin

Les ouvrages de transport d'électricité installés au milieu marin n'émettent pas de champ électrique à 50 Hz. Ils émettent un champ magnétique à 50 Hz décroissant très rapidement.

De ce fait, seules les communautés situées au voisinage immédiat du câble seraient susceptibles d'être exposées au champ magnétique. Au vu des connaissances scientifiques sur les espèces concernées et au vu des retours d'expériences menés au-dessus d'ouvrages déjà installés, les impacts potentiels de l'électromagnétisme sur la faune marine sont jugés mineurs par la communauté scientifique.

Effets thermiques des câbles électriques en milieu marin

RTE compte ensouiller, autant que faire se peut, les câbles à des profondeurs comprises entre 0,80 et 3 m. Dans le cas où il serait impossible d'ensouiller les câbles, ces derniers seraient posés et recouverts de matelas béton ou enrochements. Ainsi, l'augmentation de température ressentie par les organismes benthiques les plus proches du câble sera minime (entre 1 et 2°C).

Compte-tenu du caractère très localisé de cette élévation de température autour d'un câble enfoui et de sa dilution rapide dans le milieu environnant, il paraît peu probable que ce phénomène ait un effet significatif sur les peuplements marins et les ressources halieutiques.

Oiseaux d'intérêt communautaire

Les effets sur l'avifaune marine en phase de travaux sont directs, faibles, temporaires et localisés.

Ces effets ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations concernés par les ZPS.

Aucun effet n'est attendu, en phase d'exploitation, lors des opérations de maintenance ils seront directs, négligeables et temporaires.

Les impacts attendus en phase de démantèlement sont sensiblement les mêmes que ceux en phase travaux.

Conclusions des incidences Natura 2000

L'analyse des effets du projet démontre que le projet de raccordement du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc est compatible avec les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés à proximité et pour lesquels les ZSC et ZPS ont été désignées sous réserve de la mise en œuvre de la mesure proposée vis-à-vis du marsouin commun.

Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en jeu l'état de conservation des habitats et espèces présents en baie de Saint-Brieuc.

Milieu terrestre

Effets en phase d'exploitation sur les espèces continentales

Les impacts en phase d'exploitation sont les impacts permanents sur le milieu. Ici, il s'agit de l'impact sur plusieurs haies, à raison d'un impact de 5 m linéaires maximum par haies.

Ces haies sont notamment utilisées comme axe de transit ou secteur de chasse par les chiroptères d'intérêt communautaire.

Cependant, cet impact est très localisé (5 mètres linéaires par haies), et si la strate arborée sera définitivement impactée, la strate arbustive sera elle reconstituée par une replantation d'arbustes d'essences locales et rustiques. Ceci permettant de conserver la continuité de la haie et ainsi son attractivité pour les chiroptères en transit/chasse.

Les effets sur les espèces continentales d'intérêt communautaire en phase d'exploitation sont négligeables, indirects et permanents.

Ces effets ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'état de conservation de ces espèces.

Les autres espèces d'intérêt communautaire ne sont pas recensées à proximité du tracé généralet ne seront donc pas impactées par celui-ci.

2.5.2 L'étude d'impact

2.5.2.1 Les principaux impacts en mer

Le dossier indique que les effets de la liaison sous-marine seront principalement perceptibles en phase de travaux. Ces effets temporaires présenteront une intensité faible à moyenne en général. Les mesures d'évitement/réduction constitutives du projet, notamment le choix du tracé, expliquent ce faible niveau d'effet. En phase d'exploitation, les effets de la liaison sous-marine seront globalement nuls à négligeables.

Effets en phase d'installation

- Les effets sur le milieu physique
 - Climat/Météo : émission de GES ; intensité négligeable ; effets indirects et temporaires ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Géologie : aucun effet ; intensité nulle ; absence d'interaction ; sensibilité négligeable ; impact nul ; aucune mesure ;
 - Bathymétrie : modification locale (tranchées) ; intensité négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Océanographie et hydrodynamisme : aucun effet (disproportion d'échelle) ; intensité nulle ; aucun effet ; sensibilité négligeable ; impact nul ; aucune mesure ;
 - Sédiments : remaniement des fonds localisé et redéposition des sédiments localisée ; intensité faible à moyenne ; effets directs et temporaires ; sensibilité négligeable à faible ; impact négligeable à faible ; aucune mesure ;
 - Dynamique sédimentaire : aucun (disproportion d'échelle) ; intensité nulle ; aucun effet ; sensibilité négligeable ; impact nul ; aucune mesure ;
 - Qualité des sédiments : remobilisation de contaminants depuis les sédiments et risque de pollution accidentelle ; intensité nulle à négligeable ; effets aucun ; sensibilité faible ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Qualité de l'eau : élévation locale de la turbidité et risque de pollution accidentelle ; intensité faible à négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité moyenne ; impact moyen ;

mesure : favoriser le positionnement dynamique des navires (système contrôlé par ordinateur qui permet à un navire de maintenir sa position en utilisant ses propres moyens de propulsion) ; limiter les manœuvres d'ancrages ; privilégier la technique d'ensouillage la moins génératrice de turbidité et suivi de la turbidité lors du chantier ;

- Qualité de l'air : émission de particules par les navires ; intensité négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Contexte sonore aérien : bruit des navires ; intensité négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Contexte sonore sous-marin : augmentation du bruit sous-marin ; intensité négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité forte ; impact négligeable ; aucune mesure.
- Les effets sur le milieu naturel
 - Biocénoses planctoniques : turbidité et sels nutritifs ; intensité négligeable à faible ; effets indirects et temporaires ; sensibilité faible à moyenne ; impact négligeable à moyen ; mesure : limiter les travaux entre avril et juillet ; privilégier la technique d'ensouillage la moins génératrice de turbidité et suivi de la turbidité lors du chantier ;
 - Biocénoses benthiques : toutes ; mortalité des individus et destruction des habitats par remaniement ; intensité nulle à faible ; effets directs à indirects et temporaires ; sensibilité négligeable à forte ; impact nul à moyen ; mesure : privilégier le tracé avec le moins d'espèces patrimoniales possible ;
 - Macro algues : altération de la qualité des eaux ; intensité négligeable ; effets indirects et temporaires ; sensibilité faible à moyenne ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Ressource halieutique : Remaniements des fonds (Destruction individus-Perturbation fonction alimentation-Reproduction-Migration) - Qualité des eaux - Bruits des opérations ; intensité négligeable à faible ; effets directs-indirects et temporaires ; sensibilité faible à forte ; impact négligeable à moyen ; mesure : favoriser le positionnement dynamique des navires - Limiter les manœuvres d'ancrages – Eviter la période de frai/larves + ponte ;
 - Poissons amphihalins : remaniements des fonds (destruction d'individus ; perturbation fonction alimentation ; migration) - Qualité des eaux - Bruits des opérations ; intensité faible ; effets directs-indirects et temporaires ; sensibilité faible à moyenne ; impact faible à moyen ; mesure : Favoriser le positionnement dynamique des navires - Limiter les manœuvres d'ancrages - Eviter l'hiver et le printemps (période de migration) - Privilégier la technique d'ensouillage la moins génératrice de turbidité – Suivi de la turbidité pendant et après chantier ;
 - Mammifères marins : risque biologique faible à intermédiaire ; intensité faible à moyenne ; effets direct-indirects et temporaires ; sensibilité négligeable à forte ; impact négligeable à moyen ; mesure : Surveillance par acoustique passive et visuelle dans un rayon de 350 m autour de l'atelier d'ensouillage + éventuellement dispositif de dissuasion acoustique ;
 - Avifaune en mer : Présence des navires – dérangement ; intensité faible ; effets directs et temporaires ; sensibilité faible ; impact faible ; aucune mesure ;
 - Patrimoine naturel protégé (Natura 2000 exclu) : Présence des navires (dérangement avifaune) et altération qualité eau ; intensité faible ; effets directs-indirects et temporaires ; sensibilité faible ; impact faible ; aucune mesure ;
 - Patrimoine naturel protégé (Natura 2000) : Remaniement des fonds – Bruit des opérations ; intensité faible ; effets directs-indirects et temporaires ; sensibilité forte ; impact moyen ; mesure : Suivi de la turbidité - Mesure d'évitement pour le marsouin commun.
 - Les effets sur le paysage et patrimoine culturel
 - Paysages : modification du paysage ; intensité faible ; effets directs et temporaires ; sensibilité faible ; impact faible ;
 - Patrimoine culturel : absence d'interaction ; intensité nulle ; pas d'effets ; sensibilité nulle ; impact faible ;
 - Biens archéologiques sous-marins : risques de destruction ou de recouvrement (redéposition des sédiments) ; intensité négligeable ; effets indirects et temporaires ; sensibilité faible ; impact négligeable ; pas de mesure.

- Les effets sur le milieu humain
 - Servitudes et réglementation : Risque vis-à-vis du chantier - Dégradation du câble – Gêne ; intensité négligeable ; effets directs et temporaires ; sensibilité négligeable à faible ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Commerce (activité et trafic) : occupation du plan d'eau – Gêne ; intensité faible ; effets directs et temporaires ; sensibilité faible ; impact faible ; aucune mesure ;
 - Aquaculture et conchyliculture : altération de la qualité de l'eau ; intensité nulle à faible ; effets nuls à directs et temporaire ; sensibilité négligeable à faible ; impact nul à faible ; aucune mesure ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Extraction de granulats : redéposition des sédiments - occupation du plan d'eau ; intensité nulle à faible ; effets nuls/directs à nuls/temporaires ; sensibilité négligeable ; impact négligeable ; aucune mesure ;
 - Pêche professionnelle (arts dormants et arts trainants) : occupation du plan d'eau et interdiction d'accès aux sites de pêche – effets indirects/ressource ; intensité faible à moyenne ; effets directs/indirects à temporaires ; sensibilité forte ; impact moyen à fort ; mesure : Limiter l'emprise et la durée chantier ; Limiter les travaux pendant la pêche CSJ (octobre à avril) ; Création d'un groupe de travail national avec les comités des pêches pour définir une méthodologie d'évaluation de l'incidence des travaux et des mesures éventuelles de compensation ;
 - Plaisance : Occupation du plan d'eau – Gêne ; intensité faible ; effets directs à temporaires ; sensibilité moyenne ; impact moyen ; aucune mesure ;
 - Autres activités de loisir en mer : Occupation du plan d'eau - Gêne – Moindre attrait touristique ; intensité faible ; effets directs et temporaires ; sensibilité moyenne ; impact moyen ; mesure : Limiter l'emprise et la durée chantier - Eviter la période estivale.

Effets en phase d'exploitation (fonctionnement normal et maintenance)

Les effets de la liaison sous-marine, du fait de son enfouissement, présentent une intensité générale nulle à négligeable et un impact nul à faible.

Les mesures ERC et de suivi proposées par RTE

1 - Evitement

- Choix du tracé général : Evitement des secteurs sensibles (maërl ; herbiers ; zones rocheuses ; chenal de navigation ; ...) ; Regroupement des infrastructures réseau/énergie ;
- Ensouillage de la liaison sous-marine : Evitement d'effets électromagnétiques et thermiques à distance de la liaison - Maintien des activités en mer et sécurité ;
- Caractéristiques des câbles (gaine ; matériaux constitutifs) : Evitement de pollution à long terme ;
- Privilégier le positionnement dynamique des navires : Evitement des effets turbides de l'ancrage des navires et de l'emprise des ancres des navires sur les fonds marins ;
- Surveillance des mammifères marins avant démarrage chantier en mer : Evitement d'atteinte auditive du marsouin commun.

2 - Réduction

- Ensouillage de la liaison sous-marine : Réduction d'effets électromagnétiques et thermiques pour les espèces vivant au plus près de la liaison sous-marine ;
- Privilégier la technique d'ensouillage la moins génératrice de turbidité sous réserve des contraintes techniques : Limiter les effets turbides de l'ensouillage ;
- Politique HSE : Limiter la pollution par les navires - Réduire le risque de pollution des eaux ;
- Adapter la période des travaux : Réduction/Evitement de période sensible (espèces marines ; usages) ;
- Limiter emprise chantier en mer ; mise en œuvre de mesure de sécurité (balisage ; avertissement préalable) : Réduire la gêne par occupation du plan d'eau Prévenir la sécurité des usagers de la mer ;

3 - Compensation

- Discussion avec les usagers de la mer sur les incidences et éventuelles compensations : Compenser la réduction d'activité liée à l'emprise du chantier en mer ;

4 - Suivi

- Suivi de la turbidité pendant les travaux d'ensouillage : Evaluer finement les effets des travaux ;
- Analyse des données COSB (stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc) : Evaluer les éventuels effets du projet sur la coquille Saint-Jacques ;
- Suivi de la position de la liaison sous-marine et de la profondeur d'ensouillage : Garantir la localisation de la liaison sous-marine et sa profondeur d'ensouillage ;

2.5.2.2 Les principaux impacts sur la zone d'atterrage

Le dossier souligne que la zone d'atterrage la plus favorable est celle de la plage de Caroual (commune d'Erquy) dans la mesure où elle présente peu de contraintes (notamment environnementales) et qu'elle offre des facilités d'implantation des chambres d'atterrage au niveau des parcs de stationnement existants en front de mer. Les autres zones d'atterrage apparaissent moins favorables :

- L'accès maritime à la plage du Bourg d'Erquy est très étroit, ce qui rend la phase travaux complexe. La présence d'une liaison à l'intérieur du port d'Erquy peut également contraindre les opérations de dragage et l'évolutivité du port sur le long terme.
- Le front de mer de Tournemine (Plérin-sur-mer) présente des difficultés d'implantation des chambres d'atterrage en raison du faible espace disponible au sol.
- Le secteur des Rosaires à Plérin-sur-mer présente un front de mer très fréquenté ainsi qu'un réseau de voirie structuré de telle façon qu'il rend complexe les possibilités d'implantation des chambres d'atterrage et de la liaison souterraine.
- Les conditions d'accès maritime du port du Légué (Saint-Brieuc) et son évolutivité future conduisent à exposer la liaison à des risques de croche et d'affouillement, voire de déplacement de la liaison. En outre, la réalisation d'une tranchée ouverte sur l'estran sur 3 km peut contraindre la sécurité maritime durant la phase travaux.

Les impacts sur l'environnement d'un atterrage sur la plage de Caroual (commune d'Erquy) sont perceptibles en phase travaux. Ils présenteront une intensité variable selon les milieux. Les effets les plus forts concerneront les activités et équipements touristiques présents sur le site. Ils se résument ainsi :

- Le climat : Emission de GES, intensité négligeable, effets indirects et temporaires, sensibilité négligeable, impact négligeable ;
- Les sols : Perturbation des couches supérieures du sol, création d'ornières, de tassement du sol, terrassement, remblais, intensité faible, effets directs et temporaires, sensibilité faible, impact faible ;
- Qualité des eaux de baignade : Risque de pollution accidentelle, risque de ruissellement par relargage de matières en suspension, risques d'écoulements de bentonite au niveau du perré de la plage de Caroual. Intensité moyenne, effets directs et temporaires sensibilité faible, impact faible.
- Qualité de l'air : Emission de particules par les véhicules et camions de chantier. Intensité négligeable, effets directs temporaires, sensibilité négligeable, impact négligeable.
- Les habitats, la flore : Perturbation des substrats et milieux composant la plage de Caroual. Intensité faible, effets directs temporaires, sensibilité forte, impact moyen.
- Les paysages : Modification du paysage (présence d'engins, de matériels). Intensité moyenne, effets direct temporaires, sensibilité forte, impact faible.
- Le bâti et les commodités de voisinage : Risques de nuisances liées au chantier, insécurité et perturbation des dessertes et des circulations, gêne pour les riverains et les usagers. Intensité moyenne, effets directs temporaires, sensibilité forte, impact moyen.
- Les activités et équipements touristiques et de loisirs : Perturbations liées au chantier (circulation, desserte, bruit, poussières). Intensité moyenne, effets directs temporaires. Sensibilité forte, impact fort.

Les mesures ERC proposées par RTE pour ce secteur

1 – Evitement

- Choix du lieu de « moindre impact ».

2 - Réduction

- Ensouillage de l'ouvrage de raccordement au niveau de la plage de Caroual, choix de la période de travaux la plus propice afin de réduire l'érosion usuelle et naturelle, de maintenir les activités et la sécurité des tiers et de favoriser l'intégration paysagère ;
- Choix de la période des travaux la plus propice dans le but d'éviter la période estivale de plus forte fréquentation pour ne pas contraindre les activités et usages pratiqués sur la plage de Caroual et son estran ;
- Adapter la période des travaux à la fréquentation de la plage et des parkings publics pour réduire la gêne lors des manifestations annuelles organisées sur la plage et la zone d'atterrage (fête de la coquille St Jacques, Jumping d'Erquy,...) et ne pas contraindre les activités de sports et de loisirs ;
- Assurer la continuité du chemin côtier sur le secteur de Caroual afin de maintenir les itinéraires de randonnée ;
- Mandater un écologue au droit des secteurs sensibles pour réduire les risques de destruction, d'atteinte aux espèces et milieux sensibles (plage de Caroual), et vérifier l'absence d'impacts ;
- Limiter strictement les zones de chantier et de circulation, réaliser les travaux en période diurne aux heures légales de travail sauf contrainte de chantier afin d'éviter l'atteinte aux zones limitrophes du chantier et protéger les habitats, le cadre de vie des habitants, les activités ;
- Respecter les prescriptions environnementales en phase chantier et les consignes de sécurité pour réduire les risques de pollution, protéger les milieux naturels (habitats, espèces), préserver le voisinage et l'ensemble des activités, limiter les nuisances, la gêne, l'insécurité et limiter l'emprise et la durée du chantier ;
- Assurer la gestion des matériaux excédentaires hors site vers des filières adaptées pour réduire les risques de pollution ;
- Remettre en état les voiries, les accotements et les chaussées dans le but de rétablir les conditions de circulation en toute sécurité.

3 - Suivi

En phase d'exploitation et de maintenance ne sont identifiés des effets qu'en matière de risques naturels, liés au risque de désenfouissement des câbles, d'intensité moyenne, à effets directs et indirects, de durée temporaire à permanente. La sensibilité en ce domaine est forte et l'impact avant mesure est qualifié de fort.

- Pour palier ces risques RTE assurera des campagnes de maintenance préventive pour vérifier le bon ensouillage de l'ouvrage sur la plage de Caroual ;
- De même RTE assurera un suivi hebdomadaire à marée montante durant toute la durée des travaux pour évaluer l'impact sur l'avifaune des travaux sur la zone d'atterrage et évaluer le retour à la normale sur la zone (et 2 semaines après la fin des travaux). Aucun autre effet permanent n'est attendu.

2.5.2.3 Les principaux impacts à terre

Les effets de la liaison souterraine seront principalement perceptibles en phase travaux. Ils présenteront une intensité variable selon les milieux. Les effets les plus forts concerneront les activités agricoles (fonctionnement des exploitations, équipements des parcelles, sols).

Ils peuvent se résumer ainsi :

- Le climat : Emission de GES, intensité négligeable, effets indirects et temporaires, sensibilité négligeable, impact négligeable ;
- Les effets sur le milieu physique : Sols, sous-sol, réseau hydrographique, qualité des eaux superficielles sont jugés négligeables ;

- Les zones humides, cours d'eau et fossés : Les effets liés à la porosité du sol des tranchées et des perturbations au droit de 5 franchissements, ainsi que les dépôts temporaires de matériaux dans les fossés présentent un risque direct et temporaire moyen ;
- Le bâti et les commodités de voisinage : Risques de nuisances liées au chantier, insécurité et perturbation des dessertes et des circulations, gêne pour les riverains et les usagers. Intensité faible, effets directs temporaires, sensibilité faible, impact faible ;
- L'activité agricole : Risque de gêne (desserte-accès), de destruction de productions végétales, d'interruption ou de coupure des réseaux de drainage, risque de perturbation des sols au niveau des fouilles et sur l'emprise du chantier. Intensité moyenne, effets directs temporaires, sensibilité forte, impact fort.
- Infrastructure routière et voies de communication : Risque de dégradation des chaussées, gêne pour les usagers, perturbation des circulations. Intensité faible, effets directs et temporaires sensibilité moyenne, impact moyen.

En phase d'exploitation, les effets de la liaison souterraine présentent une intensité générale beaucoup plus faible, souvent même négligeable du fait de son enfouissement.

- Milieu naturel : La destruction définitive de la strate arborée des haies traversées et le franchissement du ruisseau de Saint Quéréuc présentent : intensité faible, effets directs et permanents, sensibilité faible, impact faible.
- Pour les autres items, l'impact est jugé nul à négligeable.

Les mesures ERC proposées par RTE

1 - Evitement

- Choix du fuseau de moindre impact et définition d'un tracé privilégiant l'évitement des habitats patrimoniaux ;
- Evitement de la ripisylve du ruisseau de Saint-Quéréuc par passage au niveau d'une trouée ;
- Mise au point du tracé général en concertation avec la profession agricole pour éviter autant que possible les impacts sur le parcellaire, les réseaux de drainage et pour définir les modalités d'accès aux parcelles et aux sièges d'exploitation.

2 - Réduction

- Prescriptions environnementales et de protection du voisinage lors du chantier ;
- Mandater un écologue au droit des secteurs sensibles (cours d'eau et bois de Coron).

3 - Compensation

- Indemnités des exploitants en cas de perte de culture et/ou de dégradation des parcelles selon les protocoles en vigueur.

2.5.2.4 Les principaux impacts sur l'environnement de l'extension du poste de La Doberie

Les effets de l'extension du poste électrique de La Doberie seront perceptibles autant en phase de travaux qu'en phase exploitation.

En phase travaux, les effets temporaires présenteront une intensité faible à moyenne en général. Les mesures d'évitement/réduction constitutives du projet, notamment la définition du périmètre d'extension du poste permettant d'éviter les zones humides et les milieux naturels les plus sensibles, expliquent ce faible niveau d'effet.

En phase d'exploitation, les effets présenteront une intensité générale un peu plus importante. Ils peuvent se résumer ainsi :

- Relief et topographie : Modification définitive de l'altimétrie du terrain naturel, intensité moyenne, effets directs et permanents, sensibilité moyenne, impact moyen ;

- Qualité et gestion des eaux et des sols : Augmentation des volumes ruisselés et débits de pointe, risques de transferts de substances polluantes chroniques ou accidentels. Intensité moyenne, effets directs et permanents, sensibilité moyenne, impact moyen ;
- Activité agricole : effet direct : Prélèvement d'environ 3 ha de terres agricoles (sans remise en cause de la viabilité et de la pérennité des exploitations concernées). Effets indirects : perte de culture et dégradation des parcelles riveraines-destruction du parcellaire. Intensité faible, sensibilité moyenne, impact moyen.
- Habitat et cadre de vie : Ambiance sonore : émissions acoustiques liées au fonctionnement du poste (une habitation concernée). Intensité faible, effets directs et permanents, sensibilité faible, impact faible.
- Urbanisme réglementaire : Incompatibilité du projet avec le PLU d'Hénansal ; intensité faible, effets directs et permanents, sensibilité moyenne, impact moyen.

Les mesures ERC proposées par RTE

1 - Evitement

- Définition du périmètre d'extension.

2 - Réduction

- Mise en place d'une politique de gestion des rejets, d'un système d'assainissement provisoire, puis définitif ; mise en place de filtres à sable ;
- Dispositions constructives ;
- Mise en enceinte acoustique des éléments techniques les plus bruyants.

3 - Compensation

- Indemnités des exploitants et propriétaires.

4 - Suivi

- Mesures de bruit après mise en service du nouveau poste.

2.5.3 **Les effets du projet de raccordement sur la santé**

Les effets du bruit sur la santé

Le dossier indique que l'extension du poste ne modifiera pas de façon significative l'état acoustique actuel. Le poste et son extension resteront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

Les effets de la qualité de l'eau sur la santé

Le dossier souligne que les enjeux relatifs aux risques de pollution des eaux sont tous pris en considération (maîtrise des risques de pollution chronique et de pollution accidentelle des eaux). Ils concernent autant la future liaison souterraine que le poste de La Doberie (phase de travaux et phase d'exploitation pour ce dernier).

Le dossier ajoute que les terrains sur lesquels s'inscrivent les liaisons souterraines et l'extension du poste ne sont concernés par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable, ni par aucun autre usage sensible.

Les effets sur la qualité de l'air et la santé

Le dossier précise que l'exploitation du poste est susceptible de générer des émissions en très faibles quantités d'hexafluorure de soufre (SF6) dans l'atmosphère (gaz non toxique, inerte et inodore). Il est indiqué que ce type d'émission n'occasionnera aucun impact sur la qualité de l'air. Le dossier confirme que les liaisons souterraines n'auront aucun impact sur la qualité de l'air.

Les effets des champs électriques et magnétiques sur la santé

Le dossier indique que de nombreuses expertises ont été réalisées ces trente dernières années et ont conclu d'une part à l'absence de preuve d'un effet significatif sur la santé et d'autre part reconnaissent que les champs électriques et magnétiques ne constituent pas un problème de santé publique.

Le dossier ajoute que ces expertises ont permis à des instances internationales telles que la commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) d'établir des recommandations relatives à l'exposition du public aux champs électriques et magnétiques. Ces recommandations ont été reprises par la Commission Européenne et visent à apporter « un niveau élevé de protection de la santé ».

Le dossier confirme que les ouvrages RTE sont conformes à l'arrêté technique du 17 mai 2011 qui reprend en droit français les limites issues de la Recommandation Européenne du 12 juillet 1999 pour tous les nouveaux ouvrages et dans les conditions de fonctionnement en régime de service permanent.

Le dispositif précise que les dispositifs des Plans de contrôle et de surveillance des CEM mis en place par Décret, permettront de vérifier par des mesures directes et indépendantes que ces valeurs sont également respectées dans toutes les zones fréquentées régulièrement par le public.

Les engagements de RTE

- Soutenir la recherche biomédicale dans le domaine (coordination avec les organismes internationaux, indépendance des chercheurs, publication des résultats obtenus) ;
- Respecter les recommandations sanitaires émises par les autorités françaises et internationales ;
- Informer régulièrement le public des avancées de la recherche ;
- RTE a passé un accord avec l'Association des Maires de France pour répondre à toute demande d'information du public et a créé un site dédié : www.clefdeschamps.info.

2.5.4 Addition et interaction des effets entre eux

Le dossier conclut que dans le cadre du projet il n'est pas identifié de possibilité d'interaction entre les effets du projet qui amèneraient une addition ou une multiplication de l'intensité des effets entre eux, ou l'émergence d'effets combinés susceptibles de présenter des caractères impactant pour l'environnement et la santé.

3 Le dossier soumis à enquête publique unique

3.1 La composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique était composé des pièces constitutives du dossier « Etat » et des pièces constitutives du dossier « RTE ».

3.1.1 Les pièces constitutives du dossier Etat

- Arrêté préfectoral du 5 juillet 2016 portant ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc, au poste électrique de La Doberie sur la commune d'Hénansal et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique ;
- Avis d'ouverture de l'enquête publique unique pour le projet de raccordement porté par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ;
- Recueil des avis émis pour le projet de raccordement porté par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) :
 - Préambule
 - Chapitre I : Tableau récapitulatif
 - Chapitre II : Copies des avis
- Projet de convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, établie entre l'Etat et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sur une dépendance du domaine public maritime pour une double liaison sous-marine à 225 000 volts destinée au raccordement d'installations éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc.

3.1.2 Les pièces constitutives du dossier RTE

avant-propos	Pièce 18 - PV de la réunion des Personnes Publiques Associées
Pièce 1 - Plan situation générale et communes concernées	Pièce 19 - Demande CUDPM
Pièce 2 - Cartes 1.25000	Pièce 20 - Avis obligatoires dont avis de l'AE régionale et mémoire en réponse
Pièce 3 - Coupe-types des liaisons	Pièce 21 - Décision d'examen au cas par cas Hénansal
Pièce 4 - Plan de situation du poste au 1.25000	Pièce 22 - PV réunion CNL
Pièce 5 - Mémoire descriptif incluant le bilan concertation	Pièce 23 - Avis PREMAR
Pièce 6 - Notice explicative Poste	Pièce 24 - Arrêté préfectoral après examen cas par cas Saint Alban
Pièce 7 - Plan parcellaire	Pièce 25 - Projet convention concession DPM
Pièce 8 - Plan général des travaux	Pièce 26 - Avis du gestionnaire du DPM
Pièce 9 - Caractéristiques principales des ouvrages	Pièce 27 - Mention des textes
Pièce 10 - Appréciation sommaire des dépenses	Pièce 28 - Avis CMS et réponse RTE
Pièce 11 - MEC PLU ERQUY	Pièce 29 - Avis AE CGEDD et réponse RTE
Pièce 12- MEC PLU ST ALBAN	Pièce 30 - Autres autorisations
Pièce 13 - MEC PLU HENANSAL	Pièce 31 - Registre d'enquête
Pièce 14 - Récapitulé PC LA DOBERIE	Pièce 32 - Renvoi dossier d'enquête publique MEC PLU ERQUY
Pièce 15 - Etude d'impact unique et son RNT	Pièce 33 - Renvoi dossier d'enquête publique MEC PLU Saint Alban
Pièce 16 - Notice présentation DLE	Pièce 34 - Renvoi dossier d'enquête publique MEC PLU Hénansal
Pièce 17 - Evaluation d'incidences N2000	Pièce 35 - Note de présentation non technique du projet (art R123-7 CE)

Tableau de correspondance : Dossiers de demandes d'autorisation et pièces constitutives

Intitulé du dossier de demande d'autorisation	Pièces contenues dans la chemise du dossier de demande d'autorisation	Pièces communes présentées en pièce isolée
Dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la liaison sous-marine et souterraine	1/2/3/4/27/28/29/30/32/33/34	5/15/17/31
Dossier de demande de DUP pour l'extension du poste de La DOBERIE	1/4/6/7/8/9/10/27/28/29 30/34	5/15/17/31
Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine maritime	19/22/23/25/26/27/28/29/30	5/15/17/31
Dossier de demande d'autorisation unique IOTA « Loi sur l'eau »	1/14/16/27/28/29/30	5/15/17/31
Dossier de demande de mise en compatibilité du PLU d'Erquy avec évaluation environnementale	11/18/20/27/30	5/31
Dossier de demande de mise en compatibilité du PLU de Saint-Alban	12/18/20/24/27/30	5/31
Dossier de demande de Mise en compatibilité du PLU d'Hénansal	13/18/20/21/27/30	5/31
Note de présentation non technique du projet exigée par l'article R.123-7 du code de l'environnement		35

Glossaire

- Pièce 11 - MEC PLU ERQUY : Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Erquy
- Pièce 12 - MEC PLU ST ALBAN : Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Alban
- Pièce 13 - MEC PLU HENANSAL : Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hénansal
- Pièce 14 - Récépissé PC La DOBERIE : Récépissé du dépôt de permis de construire pour l'extension du poste électrique de La DOBERIE
- Pièce 15 - Etude d'impact unique et son RNT : Etude d'impact unique et son résumé non technique
- Pièce 16 - Notice présentation DLE : Notice de présentation du dossier Loi sur l'eau
- Pièce 17 - Evaluation d'incidences N2000 : Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Pièce 18 - PV de la réunion des Personnes Publiques Associées : Procès-verbal de la réunion des Personnes Publiques Associées
- Pièce 19 - Demande CUDPM : Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime
- Pièce 20 - Avis obligatoires dont avis de l'AE régionale et mémoire en réponse : avis obligatoires dont avis de l'Autorité environnementale régionale et mémoire en réponse
- Pièce 22 - PV réunion CNL : Procès-verbal de la réunion de la Commission Nautique Locale
- Pièce 25 - Projet convention concession DPM : Projet de convention de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime
- Pièce 26 - Avis du gestionnaire du DPM : Avis du gestionnaire du Domaine Public Maritime
- Pièce 28 - Avis CMS et réponse RTE : Avis recueillis lors de la consultation des maires et des services et mémoire en réponse de RTE
- Pièce 29 - Avis AE CGEDD et réponse RTE : Avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et mémoire en réponse de RTE

3.2 La synthèse des avis des personnes publiques consultées et réponses d'Ailes Marines et de RTE

Préambule : La commission d'enquête a synthétisé les avis émis lors de la consultation administrative avant enquête publique. Les synthèses référencées ci-dessous sont pour la plupart communes aux deux enquêtes publiques (enquête « Parc » et enquête « Raccordement ») mais certaines sont spécifiques à l'enquête « raccordement ». Le petit tableau en début de synthèse permet de distinguer les enquêtes concernées. Les réponses ou précisions éventuelles apportées par Ailes Marines et/ou RTE sont ajoutées en fin de synthèse de l'avis.

3.2.1 Les avis des administrations d'état / Etablissements publics

3.2.1.1 Autorité environnementale (Ae) – Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x	x	x
Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	x

Dans un document de trente-trois pages, l'Ae exprime son avis délibéré, émis le 4 mai 2016, sur le parc éolien en mer au large de Saint-Brieuc et son raccordement électrique qui ont fait l'objet d'une étude d'impact commune. Ce document est référencé 5.1 dans le dossier d'enquête publique AM.

L'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) explique en préambule la genèse de sa saisine, en date du 12 février 2016. Elle livre ensuite une synthèse de son avis en rappelant les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, la matérialisation de cette production à partir de l'éolien offshore, le descriptif des installations projetées.

Elle recense six principaux enjeux environnementaux du projet qui sont :

- les mammifères marins du fait des effets induits du bruit du chantier sur la physiologie, la perte ou l'altération d'habitats,
- l'avifaune marine, tout particulièrement pour les espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000 à proximité, du fait à la fois du risque de collision avec les éoliennes, de la perte d'habitats et de l'effet « barrière » du parc sur les déplacements des oiseaux,
- l'ensemble des espèces marines présentes dont celles qui constituent la ressource halieutique du fait du rejet des résidus de forage, du bruit et des vibrations, pouvant affecter notamment des juvéniles,
- le paysage marin, depuis la baie de Saint-Brieuc mais aussi depuis les îles environnantes, y compris les îles anglo-normandes,
- le paysage à terre au niveau du poste électrique de La Doberie dont la surface passera de 3 à 6 ha,
- les impacts cumulés en mer avec d'autres projets : parcs éoliens français et britanniques, hydroliennes de Bréhat et d'Aurigny, interconnexion électrique sous-marine etc.

Elle précise que d'autres caractéristiques ou activités du territoire sont susceptibles d'être affectées : sols sous-marins, qualité des eaux marines, navigation et pêche professionnelle dans la zone du parc éolien.

Elle admet que les documents fournis sont très volumineux et que chaque opération est décrite avec le niveau de détail adéquat.

Comme pour les autres projets de parcs éoliens en mer, elle affirme qu'en raison du niveau de connaissance moindre pour ce qui concerne le secteur maritime, le dossier soulève des questions importantes mais qu'il ne lui ne semble pas justifié de faire peser sur le seul maître d'ouvrage la charge de remédier aux insuffisances de l'état des connaissances et des méthodologies. Elle regrette que le lancement de ce nouveau programme énergétique maritime n'ait pas fait l'objet préalablement de recherches approfondies autour des questions environnementales.

Ce constat la conduit à émettre plusieurs recommandations d'ordre méthodologique, visant à une meilleure prise en compte des incertitudes dans les éléments présentés et à comparer les mesures

d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) qui figuraient dans la réponse à l'appel d'offres avec celles retenues dans l'étude d'impact.

Elle évoque six points nécessitant des compléments d'information ou pour lesquels il convient de discuter et nuancer certaines appréciations insuffisamment argumentées conduisant à des impacts négligeables ou faibles :

- présentation des aménagements prévus sur le port d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux et appréciation de leurs impacts,
- évaluation du niveau d'exposition au bruit accumulé pendant les travaux,
- analyse des effets (bruit, déplacement des sédiments, vibrations) sur la faune marine selon les espèces (juvéniles et Coquille Saint-Jacques en particulier),
- réduction du bruit de battage à la source au moyen de techniques adaptées, notamment celle du rideau de bulles si l'expérimentation s'avère positive,
- évaluation des effets du projet sur l'avifaune marine en raison des pertes d'habitats, du risque de collision avec les éoliennes ou de l'effet barrière dû au parc éolien,
- proposition de mesures de compensation au bénéfice notamment des principales espèces affectées (oiseaux et mammifères marins), ou, à défaut, justification de l'absence de mesure compensatoire au titre des impacts résiduels, en particulier pour les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

L'avis détaillé de l'Ae présente le contexte de l'opération et ses enjeux environnementaux, les volets maritimes et terrestres du projet, les coûts et délais, les procédures relatives à sa mise en place, le contour du programme de travaux au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement pour lequel elle constate l'absence de présentation des aménagements prévus sur les ports d'Erquy (base de travaux) et de Saint-Quay-Portrieux (port de maintenance).

L'Ae recommande :

- que le plan de câblage proposé à l'issue des réunions de la commission nautique locale du 23 février 2016 et de la grande commission nautique du 1er avril 2016, accompagné des motivations de cette proposition, figure dans le dossier soumis à l'enquête publique,
- de compléter le dossier par une présentation des aménagements prévus sur les ports d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux, et par une appréciation de leurs impacts en phases de construction et d'exploitation.

S'ensuit l'analyse de l'étude d'impact avec les commentaires généraux sur la présentation et la méthodologie retenue. L'Ae considère que l'étude d'impact est de qualité et abondamment illustrée et remarque que les maîtres d'ouvrage ont en grande partie tenu compte des avis émis sur les trois premiers projets de parcs éoliens en mer.

Concernant la méthodologie utilisée, ***l'Ae recommande :***

- de mieux évaluer ou de nuancer certaines appréciations peu étayées conduisant à des impacts faibles ou moyens et de réexaminer certaines conclusions sur les impacts à la lumière du principe privilégiant le plus mauvais cas de figure, après mise en évidence des incertitudes,
- de préciser dans chaque comparaison avec d'autres parcs éoliens les paramètres susceptibles d'interférer avec les résultats et de les discuter,
- que le plus mauvais cas de figure soit retenu pour estimer les impacts résiduels du projet sur l'avifaune et la faune marine,
- de compléter le dossier par de véritables mesures de compensation et non de suivi lorsque les impacts résiduels sont susceptibles d'être forts sur certaines espèces.

Le reste du document affine les recommandations recensées dans la synthèse et en dresse une liste de trente-trois.

Inventaire des commentaires et des recommandations :

Analyse de l'état initial : la description est de qualité et les études complémentaires réalisées par Ailes Marines (campagnes en mer par avion et bateau étalées sur deux années) ont contribué à améliorer l'état des connaissances.

Recommandation :

- *mieux préciser les mesures envisagées face aux risques d'érosion et de submersion marine pour assurer en permanence la protection des câbles en particulier sur la plage de Caroual. (concerne RTE)*

Analyse des variantes et du choix du parti retenu :

Les raisons du choix du secteur d'implantation du parc éolien sont présentées comme une donnée d'entrée découlant de l'appel d'offres organisé par l'État.

Recommandations :

- *présenter le cahier des charges de l'appel d'offres et les critères d'appréciation des offres ;*
- *expliquer les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Saint-Brieuc a été retenu (concerne l'Etat).*

Dans le champ limité découlant des termes de l'appel d'offres de l'Etat, le maître d'ouvrage du parc éolien justifie ses choix de manière satisfaisante.

Recommandations :

- *comparer les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi qui figuraient dans l'offre des MO et qui ont donc pesé dans le choix de l'État, au regard des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi figurant dans l'étude d'impact et expliquer les éventuelles évolutions.*
- *la justification de l'usage d'une fondation de type jacket mériterait d'être développée pour ce qui concerne le bruit et ses impacts.*

Analyse des impacts du projet :

Recommandations :

- inclure dans le bilan carbone global du projet les émissions associées à toutes les composantes du programme (extension du port de Saint-Quay-Portrieux, nouvelles infrastructures du port de Brest et autres infrastructures nécessaires à la réalisation du projet),
- mettre en place une surveillance fine de la turbidité pendant les travaux afin de ne pas dépasser des seuils nuisibles au bon état écologique dans certains secteurs sensibles (maërl, zostères),
- interrompre, le cas échéant, le chantier et ne redémarrer les travaux qu'en cas de retour de conditions locales favorables, voire envisager la mise en œuvre de dispositifs permettant de capter les matières en suspension,
- évaluer, selon chacune des formes chimiques des éléments émis par les anodes, les risques liés au relargage dans la durée de métaux, en phase opérationnelle et lors du démantèlement du parc,
- préciser les impacts du bruit sur la faune marine selon les espèces (hors mammifères) du scénario combiné retenu pour la phase de travaux, dite d'installation intense, (2 forages + 1 battage + 2 ensouillages de câble) en termes de niveaux de bruit et de rayon affecté afin de prendre les mesures ERC appropriées. La qualification d'impact sonore faible à moyen sur les nombreuses espèces halieutiques mériterait d'être mieux justifiée pour des espèces disposant de capacités auditives développées,
- prendre en compte les perturbations acoustiques dites « moyennes » sur les mammifères marins, en utilisant un facteur de sécurité pour tenir compte des incertitudes et lacunes des connaissances disponibles,
- valoriser l'expérimentation de techniques permettant de réduire le bruit du battage à la source, notamment par rideau de bulles et en présenter les conclusions avec ses incertitudes de manière didactique pour le public et l'étendre si celle-ci donne des résultats positifs,
- pour les espèces de mammifères marins, comme le Marsouin, évaluer le niveau d'exposition accumulé pendant au moins la durée d'une série de battages de pieux et le retranscrire dans les cartes d'effets, avant de conclure,

- proposer des mesures de compensation au titre des effets résiduels, qui sont forts pour certaines espèces de mammifères ou d'oiseaux ou justifier de l'impossibilité de réaliser une telle mesure,
- préciser la nécessité éventuelle de merlons antibruit dans le poste de La Doberie et les engagements du maître d'ouvrage à les réaliser en cas de dépassement des seuils autorisés (concerne RTE),
- réévaluer les effets du projet sur l'avifaune, indiquer si le risque de collision avec les mâts des éoliennes de la taille de celles du projet de Saint-Brieuc a été pris en compte sous le niveau bas des pâles et, sinon, l'évaluer selon les espèces, prendre en compte les résultats obtenus et tenter d'en apprécier la dépendance aux conditions météorologiques et aux habitudes de vol des espèces,
- le dossier devrait mieux expliquer pourquoi il ne propose pas de réguler la vitesse des éoliennes,
- compléter l'étude d'impact par des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation pour les espèces les plus susceptibles d'être affectées par la perte d'aire d'alimentation pour les oiseaux et l'effet barrière comme les plongeurs et les passereaux migrateurs nocturnes,
- assurer un suivi fin de la Pipistrelle de Nathusius lors des périodes de migration en phase de fonctionnement du parc éolien et prendre, si nécessaire, des mesures de compensation adaptées,
- mieux faire apparaître la nécessité de placer les photomontages à la distance de 33 cm des yeux pour obtenir une juste perception visuelle des impacts,
- modifier l'appréciation du niveau d'impact sur le paysage dans le cas particulier du site du Cap Fréhel, l'Ae considérant que le paysage sera significativement modifié pour les visiteurs qui fréquentent le site du Cap Fréhel comme pour tous les riverains de la baie,
- compléter l'étude paysagère de l'extension du poste électrique de La Doberie et en tirer les conséquences en termes d'appréciation des impacts et des mesures à prendre pour réduire les impacts pour les riverains et les usagers de la RD768 (concerne RTE),
- garantir que la profondeur d'ensouillage des câbles sera suffisante pour assurer la pratique de la pêche en toute sécurité là où elle est autorisée,
- mieux qualifier en le justifiant l'impact du battage des pieux sur les espèces halieutiques présentes et qualifier l'impact des vibrations au moment de ces opérations de battage sur les larves et les juvéniles, notamment de bivalves,
- tenir compte de l'exercice de la pêche au sein du parc éolien dans l'évaluation de la mortalité par collision pour certaines espèces (goélands, mouettes, Fou de Bassan, labbes...),
- prévoir un provisionnement suffisant pour permettre de retirer l'ensemble des câbles à l'issue de la période d'exploitation (concerne aussi RTE),
- afin de garantir la préservation des zones humides, préciser l'emplacement des aires de chantier, des sites de forage et du tracé de détail, selon les informations qui seront disponibles lors de l'enquête publique (concerne RTE),
- reprendre l'analyse des incidences Natura 2000 et des mesures d'évitement et de réduction en tenant compte des remarques déjà formulées particulièrement pour le Puffin des Baléares et le Fou de Bassan, mais aussi pour la Mouette pygmée, le Goéland brun et le Goéland argenté, avant de conclure sur l'existence ou non d'effet significatif sur l'état de conservation des populations qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. Cette analyse doit permettre d'affirmer qu'il n'existe aucun doute raisonnable d'un point de vue scientifique quant à l'absence de tels effets.

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures de suivi

L'Ae estime que les mesures de suivi proposées par le maître d'ouvrage du parc éolien sont a priori intéressantes, pertinentes et créatrices de connaissances nouvelles. Elles contribuent également à la montée en compétence du maître d'ouvrage et des connaissances scientifiques générales. Cependant, elles ne constituent pas des mesures de compensation des impacts du projet, en phase travaux en particulier.

Recommandations :

- *faire en sorte que le dispositif de suivi du projet soit cohérent avec le programme de surveillance de la directive cadre « stratégie du milieu marin » (DCSMM) et le dispositif de suivi du plan d'action pour le milieu marin Manche est Mer du nord,*

- prévoir que les données ainsi récoltées soient mises à la disposition des scientifiques et des structures et autorités chargées du rapportage communautaire sur la DCSMM,
- AM devra s'engager à mettre en œuvre, après avoir recueilli l'avis de scientifiques, les mesures correctrices ou compensatoires qui apparaîtraient nécessaires, notamment au bénéfice des principales espèces affectées (oiseaux et mammifères marins), ou à défaut de mieux justifier l'absence de mesures compensatoires au titre des impacts résiduels.

Effets cumulés avec d'autres projets connus

Recommandation :

- revoir les conclusions relatives aux effets cumulés en s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse et en se rapprochant des autres maîtres d'ouvrages afin de coordonner les suivis sur la faune marine pour en tirer les conséquences en termes d'impact et appliquer la séquence ERC en particulier pour les espèces patrimoniales.

Résumé non technique

Recommandation :

- actualiser le résumé non technique (nouveau plan de câblage envisagé) et l'adapter pour prendre en compte les recommandations de l'Ae.

Réponses AM à l'avis de l'Ae

Dans un document de 35 pages et 3 annexes, daté du 23 juin 2016, et numéroté pièce 6.1 du dossier d'enquête publique portant sur le projet de parc éolien, Ailes Marines SAS (AM) apporte des précisions suite aux recommandations formulées par l'Autorité environnementale. Dans un document d'une page, référencé pièce 29 du dossier d'enquête publique relatif au projet de raccordement électrique, Réseau de Transport d'Électricité (RTE), apporte des précisions suite aux recommandations formulées par l'Autorité environnementale. Réponse Etat dans le dossier Etat : pièce 6.5 du dossier Ailes Marines

Plan de câblage

AM produit le nouveau plan de câblage proposé lors de la Grande Commission Nautique du 1^{er} avril 2016 et rappelle que selon les recommandations de cette commission, la pêche aux arts trainants devrait être autorisée uniquement dans le sens des éoliennes. En conséquence, AM estime que l'impact des câbles non ensouillés sera faible.

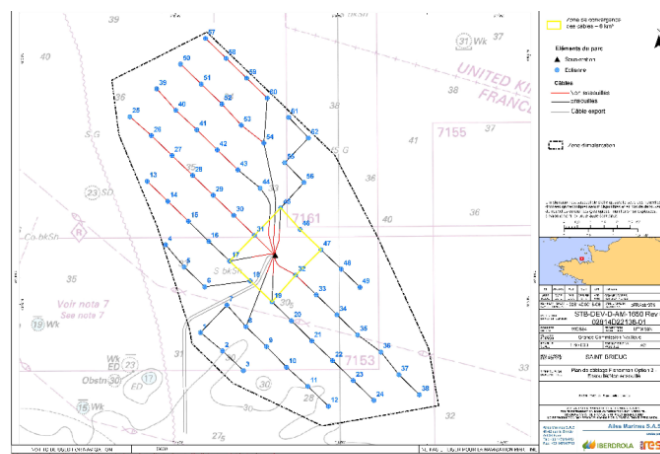


Figure 1 : Le plan de câblage inter-éoliennes proposé lors de la Grande Commission Nautique du 1^{er} avril 2016

Programme de travaux

AM précise qu'il n'y a pas de base de travaux prévue sur le port d'Erquy et que la base d'exploitation et de maintenance prévue à Saint-Quay-Portrieux est éloignée du parc éolien et nécessitera des aménagements d'une

ampleur limitée (bâtiment et ponton). Il n'y aura donc pas d'effets cumulés avec ceux dus aux travaux d'installation du parc éolien.

Analyse de l'étude d'impact

Réponse AM Méthodologie : AM rappelle qu'elle a compensé l'état moindre des connaissances en mer, reconnu par l'Ae, en effectuant des études sur le terrain durant 2 voire 3 ans et que pour l'évaluation des impacts, il a été tenu compte des retours d'expériences dans des conditions de même nature et que les plus mauvais cas de figure ont été retenus : fermeture totale de la zone aux activités de pêche en phase travaux, 62 éoliennes en fonctionnement pour caractériser l'impact sur l'avifaune, effet cumulatif de plusieurs sources sonores pour l'évaluation du bruit sous-marin, modélisations hydro sédimentaires les plus impactantes, données météo océaniques les plus défavorables....

AM précise que 4000 éoliennes en mer ont déjà été installées, principalement au Royaume Uni et en Allemagne et que la plupart des suivis en nord Europe ont été confiés à des organismes universitaires ou des laboratoires de recherche et sont publiés dans des revues scientifiques de qualité et impartiales. Ces multiples publications ont permis d'extraire des similarités comparables à la situation du projet. C'est pourquoi AM n'a pas dressé une analyse exhaustive des différences entre les différents parcs éoliens en mer déjà installés et le futur parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Le maître d'ouvrage rappelle également la matrice d'évaluation du degré de l'impact utilisée par le bureau d'études In Vivo qui privilégie la sensibilité par rapport à l'effet. Ce qui a pour conséquence de maximiser les impacts pour les récepteurs ayant une sensibilité moyenne ou forte.

Enfin AM précise que des mesures compensatoires ont été définies dans le dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées qui seront également bénéfiques pour les autres espèces :

- Amélioration des conditions de quiétude des mammifères marins pour la durée du chantier (grand Dauphin en particulier) ;
- Actions de lutte contre les Corneilles noires prédatrices des Guillemots de Troil et du Pingouin torda sur le Cap Fréhel ;
- Eradication du vison d'Amérique + veille sur la présence de rat surmulot dans la réserve des Sept-Iles afin de préserver le Fou de Bassan, le Guillemot de Troil, le Pingouin torda et l'Océanite tempête.

Réponse RTE Concernant les mesures envisagées face aux risques d'érosion et de submersion marine pour assurer en permanence la protection des câbles sous 2 m de sable, en particulier sur la plage de Caroual, RTE annonce qu'il complètera les dispositions de l'étude d'impact par des campagnes de relevés topographiques de l'estran à diverses saisons et ce dès 2016.

Analyse des variantes et du choix du parti retenu

En réponse à la demande de l'Ae, les services de l'Etat ont présenté un document comportant la définition de la zone d'appel d'offres, la présentation du cahier des charges de l'appel d'offres et les barèmes d'appréciation des offres.

AM précise que les mesures ERC et de programme de suivi ont évolué depuis la réponse à l'appel d'offres, au fur et à mesure de l'approfondissement des connaissances. Le coût de ces mesures est donc supérieur à celui proposé dans la réponse d'AM à l'appel d'offres.

AM justifie ensuite le choix de fondations de type jacket comparé aux autres types de fondations :

- La fondation mono pieu n'est pas adaptée à la puissance et aux dimensions de l'éolienne ni à la profondeur moyenne du site et à la nature des fonds ;
- La fabrication de la fondation tripode est plus complexe que la fondation jacket ;
- L'impact sur l'environnement de la fondation jacket est moins important que celui de la fondation gravitaire (pas de travaux de préparation du sol, emprise au sol limitée, absence de matériaux de ballast, flux maritimes inférieurs, émergences acoustiques dues à la préparation du sol à prendre en compte pour la fondation gravitaire, démantèlement) ;

- Enfin la fondation jacket, solution préférentielle retenue à l'issue des réunions de concertation et lors du Débat public permettra le développement d'une filière industrielle sur les ports de Brest et de Nantes Saint-Nazaire.

Analyse des impacts du projet

Bilan Carbone :

AM présente, en annexe 2, le Bilan Carbone réalisé en 2013 sur le projet initialement composé de 100 éoliennes de 5 MW et affirme que ce bilan peut être extrapolé au projet soumis à enquête publique : 62 éoliennes de 8 MW.

Il est précisé que la quantité de carbone émise par KWh est estimée à 15,8 g eq CO₂ et non à 18,1 g, comme indiqué par l'Ae et que la phase de fabrication des éléments du parc, qui représente 71 % du Bilan Carbone, prend bien en compte l'impact des usines de fabrication, des surfaces de stockage et des engins de chantier. Le Bilan Carbone de la base d'exploitation et de maintenance est inclus dans la phase exploitation.

Turbidité

AM rappelle :

- Qu'aucune zone de zostères ou de maërl n'a été identifiée dans la zone d'implantation du parc éolien mais que celle-ci se situe à proximité d'un site Natura 2000,
- Qu'elle propose de réaliser un suivi de la turbidité pendant les opérations de forage des pieux qui sera comparé aux résultats de la modélisation hydrosédimentaire réalisée dans le cadre de l'étude d'impact ;
- Qu'aucune réglementation ne précise les seuils de matière en suspension à respecter et qu'elle est disposée à engager des discussions avec l'Etat pour définir des seuils adaptés aux conditions naturelles du site et avec le comité scientifique s'il s'avère que les résultats de suivi sont différents de ceux de la modélisation hydrosédimentaire.

RTE propose également de définir avec les services de l'Etat un seuil pouvant être considéré comme néfaste.

Anodes sacrificielles

AM rappelle que les éléments de réponse sont apportés dans l'annexe du complément N°1 à l'étude d'impact daté de janvier 2016.

Elle précise que la quantité maximale d'anodes sur chaque fondation est estimée à 20 tonnes, que 10% de la masse initiale restera à l'issue de la phase d'exploitation du parc éolien et que la masse d'éléments dissous sera de 57,6 tonnes par an dont 54,7 tonnes d'aluminium.

Les anodes ne contiendront pas de Cadmium mais environ 5% de zinc et moins de 0,3% d'autres éléments constitutifs de l'alliage : Fer, Silicium, Indium, Magnésium, Cuivre.

La concentration en aluminium émis dans l'eau sur 24 h sera de 7,5.10⁻⁹ g/L soit entre 250 et 20 000 fois moins que la concentration naturelle dans le milieu marin.

Le maître d'ouvrage cite les résultats d'études menées en 2012 par Gabelle qui ont montré l'absence de différences significatives entre des échantillons d'eau prélevés à proximité d'anodes et des échantillons témoins.

Il conclut que les impacts de la dissolution des anodes sur la qualité des eaux et des sédiments sont négligeables.

Il rappelle les mesures de suivi prévues : prélèvement d'eau à 7 reprises pendant l'exploitation, suivi des sédiments, suivi sur le vivant (prélèvement d'animaux filtreurs pendant 5 ans).

Impact sur la faune marine (hors mammifères marins)

AM rappelle que la qualification du niveau d'impact des opérations de battage, dont le bruit généré à la source est estimé à 206 dB, a été faite selon l'état actuel des connaissances qui ne permet pas une estimation à l'échelle des espèces.

Ces impacts ont donc été analysés en fonction des capacités de fuite des espèces. Les mesures de réduction du bruit à la source n'étant pas adaptées aux conditions météo-océaniques du site, AM propose la mise en œuvre d'un démarrage progressif des opérations de battage qui permettra la fuite des espèces les plus mobiles.

Des mesures de suivi de la ressource halieutique sont prévues pendant toute la durée de vie du projet.

Impact sur les mammifères marins

AM rappelle que des inventaires de terrain ont été réalisés sur deux années consécutives mais que des incertitudes subsistent, qui ont été prises en compte dans la caractérisation des niveaux de sensibilité.

Les impacts ont été évalués en tenant compte des retours d'expérience des parcs éoliens en mer existants et des caractéristiques du site du projet.

Les mesures de réduction proposées profiteront à la fois aux espèces pour lesquelles les impacts ont été jugés significatifs (Grand Dauphin, Marsouin commun) mais aussi aux espèces pour lesquelles l'impact a été jugé moyen : Dauphin commun, Dauphin de Risso, Phoque gris, Phoque veau marin, Globicéphale noir.

Concernant la réduction du bruit à la source, AM précise que les retours d'expérience montrent qu'aucune technologie existante n'est adaptée aux conditions du site de Saint Brieuc. En revanche elle propose d'expérimenter sur deux fondations un système de réduction du bruit adapté au site. Le développement, la mise en œuvre et les conclusions de cette expérimentation seront discutés dans le cadre du suivi scientifique et accessible via l'instance locale de concertation.

L'extension à l'ensemble du site, préconisée par l'Ae, semble peu réaliste eu égard aux délais inscrits dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

Concernant l'impact du battage sur le marsouin, AM précise que la méthode de Soutball permet de prendre en considération les aspects cumulatifs, sur la durée, ici 2000 coups nécessaires à la mise en place d'un pieu.

AM rappelle que les mesures de compensation au titre des effets résiduels figurent dans le dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées (amélioration des conditions de quiétude des mammifères marins).

Impact sur l'avifaune

AM précise :

- Que les modèles d'évaluation des risques de collision élaborés pour les parcs éoliens en mer ne prennent pas en compte les risques de collision avec les mâts, car il est majoritairement admis que ces risques sont négligeables par rapport aux risques de collision avec les pales ;
- Qu'aucun modèle ne prend en compte des conditions météorologiques défavorables ;
- Que les habitudes de vol des espèces ont bien été prises en compte.

En conséquence AM estime qu'il n'est pas nécessaire de réévaluer les effets du projet sur les risques de collision.

AM rappelle que la majorité des oiseaux fréquente le Sud de la baie de Saint Brieuc et que la zone d'implantation du parc n'est que peu utilisée par rapport à l'Ouest et au Sud de de la baie.

Le dossier de dérogation au titre des espèces protégées précise ces données pour le Plongeon arctique et le Plongeon imbrin : aucune compensation n'est envisagée pour ces espèces car les oiseaux hivernants ne semblent pas utiliser la zone d'implantation comme zone préférentielle d'alimentation/ mue /stationnement, préférant les secteurs plus au Sud.

L'impact sur les passereaux migrateurs nocturnes en phase travaux est plus important du fait de la photo attraction. AM propose de réduire cet impact en orientant les éclairages de chantier et en diminuant leur intensité.

AM estime qu'en phase d'exploitation aucune mesure de réduction ni de compensation n'est nécessaire.

Néanmoins AM propose la mise en place de mesures de suivi qui permettront d'améliorer la connaissance sur les différentes espèces.

Concernant la prise en compte de l'exercice de la pêche au sein du parc éolien dans l'évaluation de la mortalité par collision pour certaines espèces d'oiseaux, AM, rappelle que les usages à l'intérieur du parc seront réglementés par la préfecture maritime qui n'a pas encore pris sa décision.

Néanmoins les distances de sécurité préconisées par la Grande Commission Nautique : aux abords de la sous-station et rayon de 50 m autour de chaque fondation permettront de réduire le risque de collision avec les oiseaux suivant ce type de navires.

Impact sur les chiroptères

AM rappelle qu'un suivi acoustique des chiroptères et en particulier de la Pipistrelle de Nathusius sera mis en place pendant la construction du parc et durant ses trois premières années de fonctionnement. Les résultats seront présentés au comité de suivi scientifique et des discussions pourront être engagées si nécessaire.

Perception visuelle des impacts

Précisions AM AM rappelle qu'il est précisé en rouge, en bas de chaque photomontage présenté, la distance à laquelle il doit être consulté.

Le maître d'ouvrage maintient et justifie le niveau d'impact qualifié de moyen depuis le Cap Fréhel par les arguments suivants :

- Angle occupé par le parc éolien sur l'horizon modéré (17, 5 ° à 17, 8°) sur plus de 200° ;
- Intervalles conséquents séparant le parc éolien des paysages littoraux les plus sensibles (Cap d'Erquy, Pointe de la Latte) ;
- L'amas du Cap, en situation de covisibilité avec le parc éolien, est très visible et ne subit pas d'effet d'écrasement ;
- Distance de plus de 16 km.

Précisions RTE Concernant le poste électrique de La Doberie, RTE précise qu'il apporte, en page 846 de l'étude d'impact, un photomontage et qu'il définira avec soin l'intégration paysagère du poste avec les services de l'Etat, les élus et la chambre d'agriculture. La pertinence de la création d'un merlon de terre végétalisé sera alors évoquée. RTE rappelle que les simulations acoustiques démontrent la conformité réglementaire du poste actuel et futur.

Ensuillage des câbles

Précisions AM Un suivi de peuplements benthiques sera réalisé avant et pendant la construction ainsi que pendant la phase d'exploitation, avec reprise des points effectués lors de l'état initial. Le protocole pourra être discuté afin que certains points de suivi soient situés à proximité des câbles inter-éoliennes (ensouillés et non ensouillés).

AM précise que la profondeur d'ensouillage des câbles ne sera pas inférieure à 0,5 m par rapport à la partie supérieure des câbles et s'engage à réaliser un suivi de l'ensouillage à l'issue des travaux ainsi qu'à la demande de la préfecture maritime.

Impact du battage des pieux sur la ressource halieutique

AM rappelle qu'en l'état actuel des connaissances une estimation des impacts à l'échelle de l'espèce ne peut être établie.

AM propose la mise en œuvre d'un démarrage progressif des opérations de battage qui permettra la fuite des espèces les plus mobiles.

Des mesures de suivi de la ressource halieutique sont prévues pendant toute la durée de vie du projet et ce deux ans avant le début de la phase d'installation.

AM indique que des essais sur les larves de coquille Saint-Jacques ont été réalisés en bassin. Les résultats obtenus n'ont pas montré d'effet des ondes acoustiques dues au battage des pieux sur les larves exposées.

Démantèlement

AM s'engage à remettre en état le site à la fin de l'exploitation du parc et précise que ces travaux doivent permettre le retour du site à un état comparable à l'état initial et compatible avec les activités préexistantes.

Préservation des zones humides

RTE précise que les sites artificialisés (parking de Caroual et poste électrique de La Doberie) seront choisis en priorité. Les sites de forage et le passage des cours d'eau feront l'objet d'une attention particulière.

Concernant l'incitation de l'Ae à viser un entretien du poste électrique de La Doberie sans utiliser de produits phytosanitaires, RTE rappelle qu'une solution expérimentale va être déployée sur incitation du SAGE : stockage dans les fossés et bassin avant relargage dans le milieu naturel.

Incidences sur les sites Natura 2000

AM rappelle qu'à la différence de l'étude d'impact qui porte sur la zone susceptible d'être affectée et son environnement, l'étude d'incidences au titre de Natura 2000 comprend une analyse des effets sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites. Il en résulte qu'un impact évalué moyen ou fort dans l'étude d'impact n'implique pas nécessairement un effet significatif sur l'état de conservation des populations des sites Natura 2000. C'est notamment le cas du Fou de Bassan :

modélisation de la mort par collision de 16 individus/an en période de reproduction à comparer aux 20 000 couples d'oiseaux nicheurs sur la ZPS « Côte de Granit Rose ».

AM précise que l'étude d'incidences au titre de Natura 2000 ne fait pas mention de mesure de réduction sur le Puffin des Baléares mais que le dossier de dérogation au titre des espèces protégées comporte une mesure de réduction supplémentaire intitulée : « réduction du dérangement du Puffin des Baléares en période de présence internuptiale » pour cette espèce dont l'impact résiduel est qualifié de moyen.

Ce programme, décrit par AM, comprend la détection quotidienne des stationnements et rassemblements de Puffins de juillet à octobre, la diffusion de consignes d'évitement auprès des navires mobilisés en phase d'installation et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur 5 ans à destination des acteurs de l'activité de plaisance de la baie.

Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures de suivi

AM précise que les protocoles de suivi proposés s'inspireront des protocoles définis dans le cadre du PAMM (plan d'action pour le milieu marin Manche-Mer du Nord).

AM rappelle qu'elle propose qu'un comité de suivi scientifique soit mis en place afin de discuter des protocoles qui seront proposés et des résultats de ces suivis.

Ces suivis permettront de vérifier l'efficacité des mesures environnementales mises en œuvre. Le cas échéant ces mesures pourront être adaptées.

Effets cumulés avec d'autres projets connus

AM s'engage à se rapprocher des autres maîtres d'ouvrage afin de discuter des protocoles similaires de suivis mis en œuvre dans les autres parcs éoliens en mer.

3.2.1.2 Préfecture Maritime de l'Atlantique – Pièces 2a et 2b

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc - 2a, 2b	x			
Enquête publique unique Raccordement -2a	x		x	

Dans son courrier, daté du 22 février 2016, le préfet maritime de l'Atlantique émet les avis suivants :

Concernant l'impact environnemental

L'état initial est complet et la description des effets claire et didactique mais le raisonnement qui conduit à leur qualification (négligeable, faible, fort, important) n'est pas toujours facilement compréhensible. Les tableaux de synthèse très complets et permettent d'identifier aisément les impacts les plus notables.

Les mesures de réduction sont adaptées et éprouvées et les mesures de compensation sont directement liées aux impacts attendus.

Les mesures de suivi proposées couvrent l'ensemble des thématiques environnementales et devront permettre de valider les conclusions de l'étude d'impact et de compléter l'état des connaissances.

Il estime que ce programme est globalement satisfaisant mais qu'il conviendra de l'adapter en fonction des résultats obtenus. Il devra également couvrir la phase de démantèlement et le retour à un état d'équilibre.

Concernant les usages et la sécurité

La problématique des chenaux d'approche des ports du Légué et de Saint Malo est bien appréhendée. « L'avenue », très fréquentée par les pêcheurs, est préservée. Les couloirs pour la navigation et la pêche ont été élargis. Un suivi de l'ensouillage des câbles est prévu.

Les principales préoccupations sont :

- L'absence d'ensouillage de certaines portions de câbles inter-éoliennes à des profondeurs permettant le maintien des pratiques de pêche en toute sécurité ;
- La création d'un périmètre d'exclusion de 100 m autour de chaque éolienne au lieu des 50 m habituellement en vigueur, qui devra être motivée ;

- Une organisation de l'activité des différents métiers de la pêche qui devra être mise en place ;
L'hypothèse conservatrice de fermeture intégrale de l'ensemble de la zone du projet durant toute la phase travaux.

Le préfet maritime émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation du domaine public maritime assorti de deux réserves :

- Que les solutions qui seront retenues pour l'ensouillage des câbles inter-éoliennes permettent la poursuite de la pêche sur la majorité de l'emprise du parc selon une organisation qui reste à définir ;
- Que le suivi environnemental prescrit puisse être adapté en fonction des résultats obtenus en intégrant la phase de démantèlement des installations.

Le préfet maritime précise que l'arrêté qu'il prendra pour réglementer la navigation et les usages à proximité et au sein du parc prescrira un suivi spécifique concernant les usages du plan d'eau et la sécurité.

Dans son courrier du 20 juin 2016, le préfet maritime émet un avis favorable au nouveau plan de câblage proposé par Ailes Marines lors de la réunion de la grande commission nautique du 1er avril 2016. La faisabilité de ce nouveau plan de câblage doit toutefois être confirmée par des études géotechniques de détail à venir.

Réponses à l'avis du préfet maritime

AM précise que le nouveau plan de câblage proposé lors de la Grande Commission Nautique du 1^{er} avril 2016 a été établi de manière à laisser libre de contrainte de grands couloirs pour la pêche au chalut et le dragage au cap 314° notamment. Elle rappelle que selon les recommandations de cette commission, la pêche aux arts trainants devrait être autorisée uniquement dans le sens des éoliennes. En conséquence, AM estime que l'impact des câbles non ensouillés sera faible pour l'activité de pêche aux arts trainants, tout comme pour les arts dormants où la question des câbles non ensouillés est moins problématique.

Concernant les suivis, AM rappelle :

- Que les suivis environnementaux seront réalisés durant la totalité de la vie du projet et en amont de la construction ;
- Qu'elle a proposé la constitution d'un comité de suivi scientifique ;
- Qu'une étude sur les conditions de démantèlement et de remise en état du site sera lancée deux ans avant le démantèlement.

3.2.1.3 Agence Régionale de Santé

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x		
Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	x

Pas d'observation particulière à formuler sur le projet dans la 1^{ère} réponse de l'ARS.

La 2^e réponse, à ce stade de l'instruction et en l'état de leurs informations, les risques sanitaires liés à ce projet étant acceptables, précise que cet avis ne nécessitait pas de développement complémentaire.

La 3^e réponse, concernant les ondes magnétiques, rappelle les informations techniques délivrées par RTE, qui indique des valeurs de CM₅₀ inférieures au plafond de 100 µT fixé par la réglementation, concernant le câble en milieux marin et terrestre, ainsi que le poste électrique de LA DOBERIE.

L'ARS enregistre, concernant le bruit, l'engagement du traitement acoustique, et concernant l'aluminium, en l'absence de volet sanitaire dans le dossier d'étude d'impact, la prise d'acte des éléments complémentaires fournis par le pétitionnaire (complément N°1 à l'étude d'impact fournis le 28/01/2016).

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne qui n'appelle pas de précision ou complément.

Réponse RTE Prend note de l'avis de l'ARS et mettra en œuvre comme indiqué dans l'étude d'impact le plan de contrôle et de surveillance de ses ouvrages après travaux.

3.2.1.4 Direction Départementale de la Protection des Populations 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			X	x

Absence d'avis.

3.2.1.5 Direction Départementale de la Cohésion Sociale 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			X	x

Avis réputé favorable.

3.2.1.6 DIRECCTE 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X			

DIRECCTE – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Union Départementale 22 :

Concernant la Sécurité-Protection de la Santé, les maîtres d'ouvrage, les entreprises Ailes Marines et RTE devront chacune désigner un coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé) pour les phases de conception et de réalisation du parc éolien et du raccordement.

Concernant le Dispositif Etat d'accueil, les règles sociales de l'Etat d'accueil sont applicables aux salariés des navires utilisés quel que soit leur pavillon, ainsi qu'en matière de droits des salariés.

Concernant la Maintenance des éoliennes, moyens d'accès permanents et sécurisés, aux différents postes d'intervention, ainsi que des plates-formes de repos à l'intérieur du mat des éoliennes, devront être mis en place.

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis de la DIRECCTE qui n'appelle pas de précision ou complément.

Réponse RTE Prend note de l'absence d'avis formel et intègre les remarques de la DIRECCTE 22 concernant la désignation d'un coordonnateur SPS en phase chantier. RTE indique avoir pris connaissance des règles sociales de l'Etat d'accueil (navire pavillon étranger), eu égard aux travaux à la mer effectués 24h/24h et 7j/7j.

3.2.1.7 Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

La protection des câbles est une nécessité dans la perspective du maintien de la pêche professionnelle. Un ensouillage validé par les instances de la pêche professionnelle, notamment à la coquille Saint-Jacques, ne soulèvera pas d'objection de la DIRM NAMO. Une attention particulière doit être portée sur la protection et la présence des câbles traversiers entre les rangées d'éoliennes afin de permettre le déploiement des engins de pêche.

La protection par anodes pose plusieurs problèmes : homogénéité des structures immergées et phénomène de salissures (fouling). La démonstration pertinente d'une protection galvanique sur une structure mono-métallique demeure à démontrer par Ailes Marines.

Réponse Ailes Marines Concernant le déploiement des engins de pêche, Ailes Marines assure que l'impact des câbles inter-éoliennes non ensouillés sera faible pour l'activité de pêche aux arts trainants et dormants. La protection galvanique est un système de protection contre la corrosion largement utilisée avec succès et qui a fait ses preuves en mer sur les structures métalliques de l'industrie pétrolière et éolienne.

Réponse RTE Prend note des remarques de la DIRMNAMO qui concernent essentiellement le parc éolien en mer.

3.2.1.8 Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne – Service Régional de l'Archéologie

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement	x	x	X	x

Indique qu'il ne sera pas demandé d'effectuer un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés. Emet des rappels réglementaires.

Réponse RTE RTE prend note notamment de la non nécessité d'effectuer un diagnostic archéologique préalable et s'engage à mettre en œuvre les dispositions réglementaires en cas de découvertes fortuites d'éléments archéologiques lors de la réalisation des ouvrages terrestres à construire.

3.2.1.9 Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X	X		
Enquête publique unique Raccordement	X	X	X	

Un diagnostic archéologique devait être prescrit sur l'emprise du parc éolien. Il incombe à Ailes Marines SAS et RTE de saisir directement la DRASSM. Une redevance d'archéologie préventive doit être versée par les porteurs de projet à la DRASSM.

Cependant, le service régional de l'archéologie de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) précise dans un courrier du 8/03/2016 qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à proximité immédiate. Aucun diagnostic archéologique ne sera sollicité par le Préfet de Région. Le porteur devra informer le service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite réalisée au cours des travaux.

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis du DRASSM qui n'appelle pas de précision ou complément.

Réponse de RTE Prend note de l'avis du DRASSM qui n'appelle pas de remarque complémentaire.

3.2.1.10 Commandant de la Zone Maritime (Marine Nationale)

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

Avis favorable sous réserve de la mise en place des dispositions détaillées dans l'annexe 1 jointe à la réponse décrivant et énumérant les dispositions à adopter concernant les mesures correctives, les procédures et les dispositifs techniques, dans le cadre des réglementations afférentes.

Réponse Ailes Marines Concernant les perturbations éventuelles des capacités de surveillance de Bréhat, Saint-Quay-Portrieux et Saint-Cast-le-Guildo, Ailes Marines s'est engagée à installer un radar équipé du système SAPTIONAV au nord du parc éolien. D'autres moyens proposés par Ailes Marines (balises AIS, relais VHF ...) ont fait l'objet d'un avis favorable par le PREMAR et la Grande Commission Nautique.

Ailes Marines se conformera à la réglementation en vigueur en termes de balisage aéronautique et maritime, et s'engage à contribuer à la mise à jour de l'ensemble des documents nécessaires à la navigation en collaboration avec les services de l'Etat concernés.

Réponse RTE Prend note de l'avis du Commandant de la Zone Maritime Atlantique accompagné de dispositions à adopter qui ne concernent pas le périmètre de raccordement électrique du parc éolien. Les coordonnées précises des câbles connues lors de l'élaboration du tracé de détail, seront transmises aux autorités dont le CZM.

3.2.1.11 Etat-major de la Zone de Défense de Rennes (Armée de terre)

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement	X		X	X

Avis favorable.

Réponse RTE RTE prend note.

3.2.1.12 DIRCAM (Armée de l'air) - Direction de la sécurité Aéronautique d'Etat (DSAE)

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	X

Autorisation sous réserve que chaque éolienne et le mât de mesure soient équipés de balisages nocturne et diurne.

Obligation du porteur de signifier aux services militaires et civils concernés par la sécurité aérienne l'ouverture et la fin de chantier, ainsi que les positions géographiques de toutes les structures implantées. Toute modification du projet devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Cet avis est un complément de l'avis conforme émis par le Préfet Maritime de l'Atlantique.

Réponse Ailes Marines L'ensemble des éoliennes sera équipé d'un balisage diurne et nocturne conformément à la réglementation.

Réponse RTE Prend note de l'avis favorable de la DIRCAM.

3.2.1.13 Agence Française des radars

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X			

Avis réputé favorable.

3.2.1.14 Direction Générale de l'Aviation civile

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X			

Avis réputé favorable.

3.2.1.15 Direction Départementale des Finances Publiques – France Domaine

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x			

Le montant des redevances domaniales annuelles, incombant à Ailes Marines et RTE, est fixé par arrêté.

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis de la DDFP qui n'appelle pas de précision ou complément.

Réponse RTE Renvoie aux dispositions de la future convention de concession d'utilisation du DPM (redevance applicable au réseau public).

3.2.1.16 Météo France

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x			

Aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur le projet éolien au regard des radars météorologiques, donc sans requête d'avis nécessaire à sa réalisation.

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis de METEO FRANCE qui n'appelle pas de précision ou complément.

Réponse RTE Prend note de l'avis de METEO France qui n'appelle pas de remarque complémentaire.

3.2.1.17 Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22 - Avis gestionnaire DPM

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x			

Ce document de 19 pages, daté du 24 juin 2016, clôt l'enquête administrative. Il est établi sur la base des avis* reçus au titre du domaine public maritime et constitue l'avis du gestionnaire du domaine public maritime (DDTM des Côtes d'Armor-délégation à la mer et au littoral) sur la convention de concession d'utilisation du DPM pour le raccordement du parc éolien. **Tous les avis émis lors de la consultation sont résumés dans ce chapitre, ne seront repris ci-dessous que les remarques du gestionnaire du DPM.*

Après une description générale du projet (caractéristiques principales, parc éolien, raccordement du parc) et un rappel des procédures, le gestionnaire du DPM précise que l'occupation du domaine public maritime pour l'ensemble des installations comprenant le parc et le raccordement est sollicitée pour une durée de 40 ans, conformément au décret du 8 janvier 2016.

Il est précisé que la demande de concession d'utilisation du DPM a été formulée par RTE par courrier en date du 10 février 2016. Les dossiers déposés ont reçu les avis conformes **du préfet maritime et du commandant de la zone militaire en mer.**

Remarque du gestionnaire du DPM

Les avis conformes du préfet maritime et du commandant de la zone maritime seront visés dans l'arrêté préfectoral approuvant la convention de concession. La convention demandera le respect en tout temps de ces prescriptions.

La commission nautique locale s'est réunie le 23 février 2016

Un avis favorable au projet RTE a été rendu à l'unanimité, rappelant la nécessité d'ensouiller le câble sur l'intégralité du tracé avec un atterrissage des deux câbles sous fourreaux.

Remarque du gestionnaire du DPM : Ces recommandations seront retranscrites dans les arrêtés du préfet maritime en phase travaux puis en phase exploitation

L'enquête administrative, commune au projet de parc éolien et à son raccordement, a été lancée le 29 janvier 2016 avec une consultation des collectivités, des institutionnels et des services.

Le délai de réponse imparti était de deux mois à compter de la date de réception du courrier. A défaut de réponse les avis sont réputés tacitement favorables.

Avis des services

Remarques du gestionnaire du DPM

La convention demandera le respect des prescriptions de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire nord (balisage diurne et nocturne sur chaque éolienne et le mât de mesure).

Concernant l'enfouissement des câbles, RTE devra préciser son programme d'étude complémentaire avec les échéanciers prévisionnels ainsi que l'impact environnemental de ces études. Cet « ensouillement » devra être de 1,5 m au sud d'une ligne (48°50,7' N ; 002°28,7'W) (48°53,0'N ; 002°37,1'W) et de 0,80 m au nord de cette même ligne.

La convention rappellera les exigences du code du patrimoine concernant la déclaration des découvertes archéologiques.

La convention intégrera les conditions financières fixées par la DGFiP.

Avis des collectivités

Remarques du gestionnaire du DPM

La convention de concession retranscrira les prescriptions relatives à l'ensouillage résultant des commissions nautiques.

Les recommandations des commissions nautiques relatives à la pratique de la pêche seront retranscrites dans un arrêté du préfet maritime.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages, réunie le 18 février 2016 à Paris, s'est prononcée favorablement au projet de grand site avec intégration du parc éolien au projet.

Avis facultatifs reçus dans les délais de l'enquête administrative

Remarques du gestionnaire du DPM

Les éléments relatifs aux profondeurs d'ensouillage des câbles ainsi que les études à réaliser par RTE sont insuffisamment détaillés. Ils seront précisés par RTE pour être ultérieurement annexés sous forme d'avenant à la convention de concession du DPM.

Analyse du service gestionnaire du DPM

Les avis émis dans le cadre de la consultation des services, mairies et institutionnels sur la demande de concession d'utilisation du DPM sont dans l'ensemble favorables et ont donné lieu à différentes observations et demandes.

Au titre de la demande d'occupation du DPM il convient de demander aux pétitionnaires d'apporter des précisions sur les points suivants :

Ensouillage des câbles

RTE devra réaliser une campagne d'études géotechniques complémentaires afin de confirmer les profondeurs d'ensouillement annoncées dans le dossier de demande d'autorisation.

RTE devra préciser les études géotechniques et géophysiques restant à réaliser avec les échéanciers prévisionnels, ainsi que l'impact environnemental de ces études sur le milieu.

La convention retranscrira l'ensemble de ces prescriptions, elle imposera notamment un suivi qui pourra être adapté en fonction de la nature du sous-sol et des activités autorisées.

Avis du service gestionnaire du DPM

Compte tenu des avis exprimés lors de la consultation et de sa propre analyse du dossier, le gestionnaire du DPM propose :

- de donner une suite favorable à la demande de concession d'utilisation du DPM,
- de soumettre la demande de concession à enquête publique,
- de mettre à l'enquête un projet de convention entre l'Etat et RTE fixant les conditions dans lesquelles la concession d'utilisation du domaine public maritime pourra être accordée.

3.2.1.18 Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - CEREMA

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x		
Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	

Le présent avis constitue la réponse unique du CEREMA, qui est cependant concernée par trois sujets : les fondations, ses anodes sacrificielles et la biodiversité.

Concernant **les aspects géotechniques liés aux fondations** :

- En termes de rejets des matériaux, il faudra préciser si l'eau de mer sera utilisée comme fluide de forage, et si les sédiments et les débris seront dilués dans le fluide de forage ; il faudra évaluer l'impact des éventuels adjuvants aux fluides de forage utilisés ; et il faudra compléter la modélisation sédimentaire par une troisième classe de sédiments (centimétrique).
- En termes de niveau de bruit, le niveau d'exposition sonore (bruit sous-marin généré par le battage des pieux) pris en compte par l'étude d'impact est conforme aux données que l'on peut trouver par ailleurs dans la littérature.

Concernant **l'apport en substance des anodes sacrificielles** prévues pour prévenir la corrosion des fondations :

- En termes de dimensionnement des anodes, un complément d'informations est nécessaire pour valider la composition, la forme et la quantité, et la disposition des anodes.
- En termes d'ancrage des anodes sur les fondations, le type d'ancrage utilisé reste à préciser.

Concernant **l'Impact environnemental** :

- En termes de état initial du milieu, aucune analyse n'ayant été réalisée pour l'aluminium. Cette analyse serait nécessaire pour mener à bien les études de suivi prévues dans la suite du projet. Il faudrait vérifier la faible concentration de particules fines dans le milieu laissant supposer une faible absorption avec un moindre impact à proximité du parc.
- En termes de dissolution des anodes, les concentrations en aluminium pourraient dépasser les seuils recommandés par l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des risques), dans le cadre d'une PNEC (Predicted No Effect Concentration : c'est la plus forte concentration de la substance sans risque pour l'environnement). Recommandation de s'assurer que les courants marins sont suffisants pour évacuer une telle charge en aluminium ;
- En termes de mesures de suivi, afin d'évaluer au mieux l'impact de la dissolution des anodes, des compléments sur les méthodologies de mesures sont nécessaires pour les deux mesures de suivi proposées dans le projet.

Concernant **la biodiversité, le benthos et les mammifères marins** :

Les volumineux dossiers nécessitent un effort global de lisibilité. Les multiples renvois entre les différents dossiers rendent la compréhension globale par le public difficile.

- En termes de mesures environnementales (ERC, suivi et accompagnement). Des mesures d'évitement par la diminution du nombre de pieux et une augmentation de la puissance nominale de chaque machine, une réduction des effets pendant la période la plus sensible de mars à juillet, le plus fort des potentialités de perturbation, contribuent à une réduction d'impact ; impacts résiduels et prévisibles sont clairement présentés pour le projet de parc éolien, mais une insuffisance générale est relevée sur les mesures de compensation envisagées (absence de mesure de compensation des impacts résiduels de la partie maritime du projet sur le milieu naturel).

- En termes de volet biodiversité/peuplements benthiques, pour l'état initial :

La qualité de son analyse ne peut garantir l'absence d'espèces patrimoniales. Seuls des prélèvements de sédiments à la benne ont été effectués, insuffisants au regard de la présence de bancs de maërl et herbiers de zostères, habitats sensibles ; pour les effets et mesures ERC, un dispositif de rejet au pied des fondations devrait être envisagé pour réduire l'impact des résidus, ainsi que l'absence de recours à des traitements préjudiciables au développement de la faune benthique, sur la zone du parc. Les carences de

l'état initial sur la zone du fuseau de raccordement, implique à minima, des investigations complémentaires préalablement au calage définitif du tracé et l'ensouillage des câbles ;

- En termes du volet biodiversité/mammifères marins et autres espèces marines :

Pour l'état initial, les points d'amélioration seraient de présenter les données, de l'APECS (Association Pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens), et de mener des recherches supplémentaires sur l'hippocampe (herbier de zostères - port d'Erquy - fuseau) ; pour les effets et mesures ERC, la mise en œuvre d'un système de réduction de bruit sous-marin de type rideaux à bulles est prévue au titre de mesure de suivi expérimental limité à 2 fondations. Cette mesure mériterait d'être étendue aux fondations prévues par battage-forage. D'autres mesures devraient être identifiées au cas où les résultats expérimentaux ne seraient pas satisfaisants ;

- en termes de mesures de suivi des mammifères marins, il conviendrait de compléter ceux prévus par des suivis de déplacement par GPS et télémétrie.

Réponse Ailes Marines

Concernant les aspects physiques liés aux fondations, Ailes Marines confirme que seule l'eau de mer sera utilisée comme fluide de forage, sans ajout de fluide de forage. En ce qui concerne la taille des particules issues des opérations de forage, Ailes Marines s'est basé sur une taille maximale de 1 mm, étudiant ainsi la dispersion maximale des débris issus des forages.

Concernant les apports en substance des anodes sacrificielles, leur quantité a été dimensionnée sur la base d'hypothèses conservatrices (normes DNV). Le dimensionnement répond à une protection sur la durée totale d'exploitation du parc éolien. Les anodes sont placées uniquement sur les montants métalliques transversaux immergées des jackets. Leur consommation a été estimée selon les retours d'expérience d'autres parcs éoliens. Lors de l'analyse de la qualité des sédiments, la concentration d'aluminium est comprise entre 0.7 et 1.6 g/kg de sédiment sec. Ailes marines s'engage à procéder à des analyses juste avant l'engagement des travaux afin de disposer d'un état de référence. Au regard des vitesses de courant sur zone, l'aluminium dissout sera rapidement dilué dans la colonne d'eau, la charge en aluminium ne dépassera pas les seuils recommandés (INERIS). Un suivi multi-points, hors et dans le parc, à différentes hauteurs, sera effectué dans les sédiments, et sur le vivant (prélèvements à la benne, chair des animaux filtreurs).

Concernant la biodiversité, le benthos et les mammifères marins, au titre de la réduction d'impact, il ne sera pas possible pour réduire les effets de ne pas travailler de mars à juillet. Certaines opérations ont une durée supérieure à un an (pieux), ou nécessitent de bonnes conditions météorologiques (câbles, turbines). Une insuffisance générale sur les mesures de compensation envisagées a motivé le dépôt de nouvelles mesures de réduction et de compensation spécifiques (espèces protégées) qui vont bénéficier plus largement à d'autres espèces. Ainsi sont prévues des mesures de réduction (dérangement durant la période de présence internuptiale du Puffin des Baléares en phase de construction), des mesures de compensation (amélioration des conditions de quiétude des mammifères marins pour la durée du chantier, actions de lutte contre prédation du Guillemot de Troil et Pingouin torda du cap Fréhel par corneilles noires, éradication du vison d'Amérique et veille sur présence du rat surmulot sur les Iles du Trégor-Côte de granit rose). Ailes Marines a décidé de considérer dans l'étude d'impact le mode de rejet le plus impactant pour l'environnement, à savoir le rejet des sédiments en surface (donc plus faible en pied de fondation). Ailes Marines confirme également que les fondations ne seront équipées d'aucun traitement antifouling. Concernant le suivi de la turbidité, Ailes marines propose d'évaluer l'ampleur et l'étendue du panache lié aux opérations de forage des pieux. Les seuils seront définis avec les services de l'Etat, et avec le Comité scientifique s'il s'avère que les résultats du suivi sont différents des résultats de la modélisation hydrosédimentaire.

Les données de l'association APECS permettent de conclure que la baie de Saint-Brieuc ne représente pas une zone très fréquentée par le Requin pèlerin.

Ailes Marines propose la mise en œuvre d'une mesure de compensation pour le Grand dauphin mais qui sera également bénéfique aux autres espèces de la zone à travers 3 volets (sensibilisation des usagers lors d'observations, labellisation de professionnels, création d'une zone refuge).

Concernant le bruit, Ailes Marines s'engage à mettre en œuvre 2 mesures de réduction (observateurs embarqués et dispositifs acoustiques, un démarrage progressif des opérations de battage). Ailes Marines propose d'expérimenter sur 2 fondations un système prototype de réduction du bruit à la source.

Ailes Marines prend acte de la recommandation du CEREMA en termes de suivi de mammifères marins.

Réponse RTE

a) RTE prend note des avis dans sa réponse commune aux 2 entités : CEREMA et AAMP.

RTE précise que les observations de terrain cartographiant les habitats benthiques datent de 2010 (CARTHAM pour le site Natura 2000 traversé par le fuseau de moindre impact). Ces données CARTHAM semblent suffisamment récentes et précises dans l'évaluation des effets sur ce site Natura 2000.

Le raccordement ne traversera pas l'herbier à zostères, s'agissant d'une mesure d'évitement présentée dans l'EIE. Pour information, une nouvelle digue a été construite dans le port d'Erquy et celle-ci passe sur l'herbier (photo jointe au document RTE).

RTE propose d'étudier avec les acteurs et services concernés les modalités d'une reconnaissance de cet habitat à l'entrée du port d'Erquy (herbier zostère et hippocampe), pour ne pas empiéter sur cet espace sensible. L'Ae n'a pas relevé de manquement à l'EI au niveau de l'état initial.

Concernant les remarques du CEREMA et de l'AAMP en lien avec la turbidité, notamment le suivi en phase chantier, RTE précise avoir fait une réponse sur le sujet suite aux remarques de l'Etat dans une note du 02/12/2015.

Concernant les remarques du CEREMA et de l'AAMP quant aux mesures ERC vis-à-vis des mammifères marins, RTE indique, comme pour la turbidité, avoir fait une réponse sur le sujet suite aux remarques de l'Etat dans une note du 02/12/2015.

Concernant la demande de ne pas faire de travaux entre février et août, cela impliquerait une durée de travaux sur 3 ans au lieu de 2 ans initialement prévue. Le calendrier a été construit pour respecter l'échéancier de mise en service du parc dans un contexte opérationnel séquentiel (mise à disposition par Ailes Marines de la plateforme électrique pour raccordement simultané des câbles, périodes météo océaniques favorables, disponibilité des navires câbliers). RTE ne retient pas la possibilité d'augmenter la durée du chantier.

b) RTE prend note des avis dans sa réponse particulière au CEREMA.

Faire un RNT global plus court supposerait l'augmentation du nombre d'annexes avec un risque de manque d'exhaustivité.

Les impacts résiduels sont mentionnés dans l'étude d'impact du fascicule B2.

Les impacts évalués pour le raccordement, sur les espèces protégées avec les mesures ERC associées, ne sont pas significatifs. L'Ae n'a pas fait la demande d'un tel dossier dans son avis.

Concernant la compatibilité DCSMM/PAMM, l'analyse dans le fascicule B2 porte bien sur les mêmes éléments que dans le fascicule B1. RTE ne connaît pas le degré de précision attendu, sachant que l'analyse de comptabilité n'a porté que sur les descripteurs du bon état écologique.

3.2.1.19 Agence des Aires Marines Protégées

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x		
Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	

Concernant la complétude des dossiers, l'AAMP souligne la conformité aux réglementations encadrant l'évaluation d'impact environnemental. Cependant leur volume et leur quasi-exhaustivité rendent délicate une analyse globale et requièrent une grande diversité de compétences.

Concernant la réelle prise en compte des incidences sur les sites Natura 2000 par les deux projets, l'AMP note l'absence de prise en compte des espaces protégés des îles anglo-normandes, en particulier le site des Minquiers protégé au titre de la convention RAMSAR.

L'AAMP regrette sur le fond une sous-estimation de l'impact et des mesures ERC trop faibles : sur les habitats pour le raccordement (phase travaux) et sur les oiseaux et mammifères marins pour le parc éolien (phases exploitation et travaux respectivement).

Concernant l'état initial, si le travail d'évaluation a été réalisé sur des données bibliographiques et acquises, intéressantes et utiles, l'étude des habitats benthiques mériterait d'être complétée pour obtenir une cartographie détaillée de la zone d'étude.

Concernant l'évaluation des impacts et proposition de mesures ERC, certains impacts sont sous-estimés. Pour les habitats, il convient d'éviter les zones à enjeux (habitats biogéniques) et de limiter les impacts dus à la turbidité. Pour les mammifères marins, les impacts des nuisances sonores de l'implantation des fondations doivent être davantage limités par des mesures de réduction. L'avifaune marine est le compartiment qui présente les plus forts impacts résiduels durant l'exploitation mais aucune mesure de réduction d'impact n'est proposée, bien que plusieurs mesures soient possibles. En conséquence, les oiseaux marins devront être l'objet de toutes les attentions pour la définition de mesures d'atténuation des impacts (collisions, dérangements et pertes de zones fonctionnelles), des suivis nécessaires pour évaluer l'efficacité de ces mesures, et de mesures compensatoires dans l'éventualité où l'atténuation se révélerait insuffisante. D'une manière générale, il serait souhaitable d'utiliser davantage les observations acquises.

Concernant l'évaluation des suivis, il conviendrait d'envisager une approche commune avec les autres projets d'EMR de la façade Manche pour la réalisation des suivis en « phase travaux », avec si possible, des protocoles communs pour suivre les espèces les plus sensibles avec une analyse partagée de l'ensemble des données recueillies.

Concernant la mise à disposition des données de suivi, Il sera important de demander à l'opérateur de mettre à disposition des gestionnaires d'espaces naturels, des scientifiques et des structures chargées du rapportage communautaire de la DCSMM, les données brutes résultant de tous les suivis et observations.

Concernant le comité scientifique, il sera pertinent de le constituer pour mettre en œuvre les mesures et suivis, ainsi que l'analyse de leurs résultats. La composition du comité scientifique sera définie par des organismes indépendants. Une structure distincte des deux opérateurs (Ailes Marines et RTE) assurera son animation. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pourrait être sollicité.

Réponse Ailes Marines

L'AAMP relève une apparente incohérence dans la présentation de l'état initial. Ailes Marine précise que les effets en phases de construction, d'exploitation et de démantèlement sont considérés comme négligeables à faibles dans le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. S'il est vrai que les données disponibles lors de la réalisation de ce document n'ont pas permis d'identifier précisément les habitats concernés et ainsi de se concentrer spécifiquement sur les habitats 1110-3 et 1170 (générique), il faut tout de même noter que ces habitats ont été pris en compte dans l'analyse. Les conclusions sur les effets, présentées dans le document d'évaluation des incidences, demeurent donc inchangées.

L'AAMP souligne les problèmes soulevés par le relargage des matériaux de forage en surface, générant turbidité et dépôts de sédiments, et différents impacts sur l'environnement.

Le choix de l'opérateur travaux n'étant pas arrêté, Ailes Marines a décidé de considérer dans l'étude d'impact le mode de rejet le plus impactant pour l'environnement, à savoir le rejet des sédiments en surface. Ailes Marines propose également de réaliser un suivi de la turbidité pour évaluer l'ampleur et l'étendue du panache turbide liés aux opérations de forage des pieux. Ailes Marines se rapprochera des services de l'Etat (définition des seuils de turbidité) et le Comité scientifique (si les résultats sont différents de la modélisation).

Concernant les inquiétudes de l'AAMP sur les impacts sur les mammifères marins, l'effet de création habitat est attendu comme plutôt positif sur ces espèces mais aucune affirmation certaine n'est faite dans l'étude d'impact pour cet effet.

Concernant le risque cumulé avec d'autres projets, le risque de dérangement est significativement qualifié de faible du fait des distances et du masquage occasionné par la presqu'île du Cotentin.

Concernant le traitement du bruit généré par le forage-battage, plusieurs systèmes de réduction du bruit à la source ne semblent pas adaptés au site. Aussi, Ailes marines propose d'expérimenter sur 2 fondations un système de réduction du bruit à la source.

Concernant le calendrier des travaux, certaines opérations, et notamment les pieux, ont une durée supérieure à une année, couvrant toutes les saisons. L'installation des câbles et des turbines ne peuvent s'effectuer en hiver (conditions météorologiques trop difficiles).

Concernant les mammifères marins (déplacements, échouages ...), un suivi par avion et photo ou vidéo avec intercalibration sous contrôle des protocoles par le Comité scientifique, permettra, en collaboration avec les campagnes SAMM et DCSMM de produire une bancarisation de données partagées avec d'autres bases régionales et internationales. L'AAMP pose le problème de l'évaluation théorique des impacts (oiseaux marins) dans des conditions de mer et météo favorables. Ailes Marines, au regard des éléments présentés, estime qu'il ne semble pas nécessaire de réévaluer les effets sur la collision. L'AAMP engage le pétitionnaire à explorer et mettre en œuvre des mesures de réduction. Ailes Marines précise que trois mesures de réduction ont été identifiées : la modification des éclairages nocturnes, les systèmes permettant de limiter les risques de collision de l'avifaune, les systèmes d'effarouchement (dont le développement d'un système expérimental). Ailes marines propose également une mesure de réduction supplémentaire liée au dérangement du Puffin des Baléares en période de présence internuptiale. Ailes Marines propose également deux mesures de compensation : lutte contre la prédation du Guillemot de Troil et du Pingouin torda, éradication du vison d'Amérique sur les Iles du « Trégor-Côte de Granit rose » (préservation du Fou de Bassan, du guillemot de Troil, du Pingouin torda, de l'Océanite tempête).

Concernant les mesures de suivi complémentaires proposées par l'AAMP, en plus de celles concernant les oiseaux marins (reproduction des oiseaux nicheurs, mais dispositifs de récupération au pied des éoliennes impossible), Ailes Marines envisage un suivi de la colonisation de 7 fondations dit « effet récif ».

Réponse RTE

- a) RTE prend note des avis dans sa réponse commune aux 2 entités : CEREMA (Cf. supra) et AAMP.
- b) RTE prend note des avis dans sa réponse particulière à l'AAMP.

Concernant une carte supposée absente dans le dossier Natura 2000, RTE précise qu'elle se trouve dans l'EIE B2. Concernant l'absence d'un tracé précis de raccordement en mer et ses variantes, RTE précise que la justification du projet et tracé retenu figure dans le fascicule B2. Le tracé de détail sera défini par le câblier en concordance avec l'étude d'impact.

Concernant les données utilisées, ce sont bien les données CARTHAM qui sont utilisées, et non les FSD présentées à titre indicatif.

Concernant la cartographie des habitats marins du site Natura 2000 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », elle n'était pas disponible au moment de la rédaction du dossier.

Concernant le traitement sommaire du chapitre sur l'avifaune, RTE précise avoir traité la thématique de manière proportionnelle aux effets attendus du raccordement.

L'analyse sur le fait que les sédiments sont grossiers avec une faible capacité de remise en suspension (en comparaison avec le retour d'expérience de Norfolk), semble cohérente et adaptée, eu égard aux études menées (G-tec 2014).

L'ajout pour le fuseau de raccordement RTE des données acquises par Ailes Marines au sujet des mammifères marins ne remet pas en cause l'évaluation des impacts du raccordement qualifiés de moyen pour le Marsouin commun, ni les mesures ERC proposées.

La mise en œuvre des mesures de suivi sera étudiée en collaboration avec les services de l'Etat.

3.2.1.20 Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x		x	x

Concernant l'aspect biodiversité, la DREAL précise que la séquence ERC mérite d'être renforcée.

En termes d'éviterment, en phase travaux, les risques de mortalité-blessures, de dérangement/perte d'habitat, de masquage des communications, sont tous dus au bruit généré par l'implantation de fondations de type jacket. Jugés « moyen à fort », pour plusieurs espèces de mammifères marins, la quantification de ces risques n'étant pas précisée pour d'autres types de fondations, il est impossible de comparer les risques, et par conséquent d'apprécier l'évitement.

En termes de réduction, face au risque de collision pour la faune volante en phase d'exploitation, jugés « moyens à forts », le porteur de projet ne propose pas de moyens de réduction. Il précise que les techniques de régulation des éoliennes terrestres ne sont pas adaptées pour les parcs éoliens maritimes. Cet argument doit être développé et justifié.

En termes de compensation, les deux mesures dites « de compensation » mises en place ne sont que des suivis avifaunistiques. A démontrer qu'elles répondent bien aux mesures attendues en précisant le mode compensatoire. L'étude d'impact n'est pas conclusive et ne peut être considérée complète. Si plusieurs mesures de suivi sur le milieu biologique sont proposées, le dossier ne précise pas, en fonction des résultats, si des mesures de réduction des impacts sur les populations d'espèces protégées sont prévues (régulation des machines ...). Des précisions sont attendues sur ce point.

Le document d'évaluation Natura 2000 indique que les incidences sont non significatives. Cette conclusion apparaît contradictoire avec les conclusions du dossier quant aux impacts résiduels jugés moyens à forts sur plusieurs espèces communautaires. Le porteur de projet devra donc justifier cette conclusion et analyser la nécessité d'informer la commission européenne (demande d'avis à envisager).

Le dossier de demande de dérogation du 28/01/2016 a été jugé trop succinct et a fait l'objet de demande de compléments. Le dossier définitif est attendu pour le 15 avril 2016. Il devra démontrer que la dérogation ne nuira pas au maintien des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Concernant l'aspect paysage, le patrimoine paysager littoral associé à l'immensité de la mer constituent un joyau. Le parc éolien aura un impact paysager affirmé, devançant la ligne d'horizon sur laquelle le regard se pose y imposant ainsi une limite. Les structures anthropiques y sont réduites à quelques phares. Un nouveau paysage va être créé, ne constituant pas l'élément essentiel du projet, ne relevant pas de la seule responsabilité du pétitionnaire. Une proposition unique d'implantation, et sans variantes, réduit considérablement la portée de l'analyse paysagère. Si le parti pris de l'alignement des éoliennes semble constituer un atout, en raison de son étendue, le parc ne sera jamais perçu de manière lisible sur la totalité de son emprise. En parcourant le littoral d'Est en Ouest, l'impact est très variable. Un avis favorable peut être rendu, même s'il est possible de regretter la rigueur du cadre qui n'a pas permis d'élaborer un projet plus ambitieux du point de vue paysager. Il sera utile de réaliser une étude sociologique sur les perceptions et le niveau d'acceptation sociale du parc pour l'ensemble des zones d'études.

Concernant la Loi littoral, les dispositions de la Loi littoral, concernant notamment les espaces remarquables et caractéristiques, ont été prises en compte. Les enjeux de faune et de flore qui pourraient justifier d'une qualification de la zone en espace remarquable, au vu du code de l'environnement, ont été appréhendés. La qualification de la zone exposée à l'aléa érosion à échéance 100 ans, ne peut être présumée en l'état actuel des connaissances.

Réponse Ailes Marines

La DREAL souligne que la séquence ERC mérite d'être renforcée. Ailes Marines précise que la définition technique du projet a été définie selon des critères environnementaux, notamment en ce qui concerne le choix de la zone d'implantation, le choix de la nouvelle éolienne de 8 MW, le choix de la fondation de type jacket. Un apport

important de retours d'expérience a été intégré à la démarche globale, permettant de mieux déterminer des mesures de réduction adaptées et réalistes, ainsi que des mesures de compensation.

La DREAL s'interroge si, en fonction des résultats des suivis, la prévision des mesures de réduction des impacts sur les populations protégées a bien été prévue. Ailes Marines précise qu'un programme de suivis conséquent est proposé sur l'ensemble des thématiques étudiées. Un Comité de suivi scientifique sera constitué. Ailes Marines propose également la mise en œuvre d'une mesure de réduction supplémentaire liée au dérangement du Puffin des Baléares.

Nota : Ailes Marines a sollicité une autorisation unique valant dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés dans le cadre de l'Autorisation Unique (15/04/2016). Ce dossier de demande est complété par la description : des espèces (nom scientifique et nom commun) concernées ; des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande (estimation de leur nombre et de leur sexe) ; de la période ou des dates d'intervention ; des lieux d'intervention ; des mesures d'atténuation (s'il y a lieu) ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ; de la qualification des personnes amenées à intervenir ; du protocole d'intervention (modalités techniques et d'enregistrement des données obtenues) ; des modalités de compte-rendu des interventions.

Réponse RTE

RTE prend note de l'avis favorable émis par la DREAL et des réserves soulevées.

Concernant la biodiversité, la DREAL indique que les principaux enjeux sont correctement traités malgré un manque de précision sur les impacts par groupe d'espèces. Concernant l'aspect paysager, RTE précise que le photomontage (impact paysager sur le poste de La Doberie), réclamé par la DREAL, est présent dans l'EI. RTE propose cependant un autre photomontage complémentaire. Concernant les risques naturels et technologiques, RTE précise que tout sera réalisé pour intégrer le risque de retrait-gonflement des argiles (risque qualifié de faible). La zone d'atterrissage se situant en zone de submersion, RTE l'a bien intégré dans les spécificités de construction des ouvrages concernés.

3.2.1.21 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x		x	

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor, après analyse du dossier (photomontages), a noté quelques points concernant la perception visuelle du projet en différents lieux significatifs de la côte :

- depuis la Pointe de Saint-Cast (planche S2-1 du cahier des photomontages) : l'impact est très fort sur les monuments historiques (phares du Cap Fréhel et Fort La Latte) ;
- depuis Fort La Latte (planche S3-1) : impact minimisé par un fort impact nuageux qui par temps clair serait certainement fort ;
- depuis le Cap Fréhel (planche S3-2c) : l'impact visuel est très fort et amplifié par l'effet d'alignement multipliant la présence des structures ;
- depuis la plage des Sables d'Or à Fréhel (planche S3-6b) et depuis le Cap d'Erquy (planche S3-8a) : l'impact visuel du parc éolien est fort ;
- depuis le port de Binic (planche S5-3) : l'axe de vue depuis l'ouest de la baie fait apparaître le parc éolien avec une grande présence dans le champ visuel, avec un effet d'alignement donnant la sensation d'avoir plusieurs parcs ;
- depuis Saint-Quay-Portrieux (planche S5-4a) : avec un fort effet d'alignement, une simulation depuis Saint-Quay-Portrieux mériterait de faire apparaître les repères que sont le phare du Grand Léjon, le cap d'Erquy et le cap Fréhel ;
- depuis la pointe de Plouha (planche S6-1) : on note le même fort effet d'alignement, tout comme depuis Saint-Quay-Portrieux ;
- depuis l'Abbaye de Beauport (planche S7-1) : avec un impact pourtant modéré, le parc éolien sera visible depuis l'abbaye.

Cette étude assez complète, et présentant des situations météorologiques variables, ne doit pas sous-estimer l'impact de la visibilité du parc de jour, par temps clair. Les simulations présentant l'éclairage nocturne, rouge clignotant, semblent minimiser l'impact du parc.

Le travail important réalisé dans le cadre de cette étude d'impact aurait pu être utilement complété par des simulations présentant le parc éolien depuis d'autres points significatifs (pointe des Roseliers à Plérin ; Pointes de Béchu et Pointe de Pordic avec le Cap Fréhel à 42 km ; Tréveneuc ; Gwin Zegal à Plouha en surplomb).

Réponse Ailes Marines *Prend note de l'avis de la DRAC qui n'appelle pas de précision ou complément.*

Réponse RTE *Prend note de l'absence d'avis formel sur la partie raccordement électrique.*

3.2.2 Les avis des comités et fédérations

3.2.2.1 Clé SAGE Saint-Brieuc

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		x		
Enquête publique unique Raccordement		x		

La Commission Locale de l'Eau de la Baie de Saint-Brieuc émet un avis favorable sur le projet RTE de liaison souterraine Erquy-Hénansal.

Satisfaction globale concernant le travail très en amont du pétitionnaire qui a permis une prise en compte de l'ensemble des données existantes ainsi que des investigations complémentaires permettant de limiter très fortement l'impact global du projet sur les milieux aquatiques présents.

A cet effort réel d'évitement s'ajoutent des mesures de réduction pertinentes (chantiers de traversée des cours d'eau et des zones sensibles), des aménagements connexes et complémentaires, et un projet intéressant de gestion des eaux pluviales sur le site de La Doberie.

De nombreuses données (relevés faunistiques) récoltées à l'occasion de cette étude, pourraient être valorisées (programmes environnementaux, trames verte et bleue, atlas de la biodiversité intercommunale ...).

Remarques destinées au pétitionnaire :

- informer et associer les techniciens des collectivités concernées aux phases des travaux lors de la traversée des sites sensibles et des cours d'eau ;
- anticiper les conséquences des travaux sur les réseaux de drainage agricole existants ;
- donner des éclaircissements quant au devenir des sables utilisés en fond de fossés et autres ouvrages de régulation pour abattre le flux de glyphosate vers les cours d'eau au niveau de La Doberie (traitement des sables pollués) ;
- considérer que le rejet par fossé à l'aval du bassin-noue prévu au Nord-Est du site se fait vers la zone humide existante en contrebas en garantissant une alimentation douce de la zone humide qui permettrait d'éviter les risques de ruissellement et de décapage des sols en place, et ainsi diminuer les risques de relargage de polluants ;
- concevoir des infrastructures et des surfaces du futur poste électrique de La Doberie plus innovantes permettant de différencier le traitement des surfaces du site en fonction de leur usage, en limitant ainsi le recours aux désherbants chimiques, en visant à tendre vers le « zéro-phyto » en cohérence avec les objectifs du SAGE ;
- porter une attention particulière, lors des travaux, à une mare d'intérêt particulier pour la reproduction des amphibiens, mare située au niveau du carrefour central du Bois de Coron.

Réponse Ailes Marines *Seul un avis sur le projet de raccordement a été émis par la CLE de la baie de Saint-Brieuc.*

Réponse RTE Note l'avis favorable de la CLE et apporte des précisions sur les demandes émises dans le cadre :

- de l'information et l'association des techniciens du SAGE en phase travaux
- des réseaux de drainage (remise en état)
- du devenir des sables filtrants (ENGESS projet LIFE)
- de la demande de création d'un ouvrage de trop plein
- de la prise en compte de la mare située dans le Bois de Coron (balisage).

3.2.2.2 Clé SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		X		
Enquête publique unique Raccordement		x		

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo émet un avis favorable au projet « Ailes Marines – RTE » de parc éolien et son raccordement, avec deux conclusions.

- d'un point de vue économique, une longue démarche de partenariat avec les professionnels de la mer a permis de démontrer scientifiquement que la réalisation et l'exploitation de ce parc éolien étaient compatibles avec le maintien des activités traditionnelles de pêche dans la baie ;
- d'un point de vue environnemental, le site d'implantation des futures éoliennes n'est pas de nature à compromettre le bon état des masses d'eaux littorales de notre SAGE.

Réponse Ailes Marines Prend note de l'avis de la CLE Argoat-Trégor-Goëlo qui n'appelle pas de précision ou de complément.

Réponse RTE Prend note de l'avis favorable de la CLE qui rappelle la compatibilité du projet avec les règles du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

3.2.2.3 Clé SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		x		
Enquête publique unique Raccordement		x		

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye émet un avis favorable au projet. Le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye n'est pas concerné par le parc éolien porté par Ailes Marines, mais son territoire, en partie, est concerné par le projet de raccordement électrique porté par RTE.

Le linéaire de raccordement sur le territoire du SAGE (environ 500 mètres) n'impacte pas la qualité de l'eau, ne traverse aucun cours d'eau ou zone humide selon l'inventaire provisoire de la commune d'Hénansal fourni par Lamballe Communauté. Le dossier est compatible avec le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

Réponse Ailes Marines La CLE Arguenon-Baie de la Fresnaye n'a pas rendu d'avis sur le projet de parc éolien car le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye n'est pas concerné par celui-ci.

Réponse RTE RTE prend note de l'avis favorable de la CLE qui rappelle la compatibilité et la conformité du dossier avec les dispositions et règles du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye.

3.2.2.4 Chambre d'agriculture 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	x

Avis réputé favorable.

3.2.2.5 Centre Nationale de la Propriété Forestière

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	x

Avis réputé favorable.

3.2.2.6 Institut National de l'Origine et de la Qualité

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	x

Rappelle les différentes aires d'appellations concernées et indique qu'il n'a pas d'objection à formuler.

3.2.2.7 Office National de l'Eau et des milieux aquatiques

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		x		
Enquête publique unique Raccordement		x	x	x

Avis favorable sous réserve de mise en place de protections effectives et efficaces vis-à-vis des milieux aquatiques « comme prévues dans le dossier »

Réponse Ailes Marines : Concerne le projet de raccordement

3.2.2.8 Fédération de pêche 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		x		
Enquête publique unique Raccordement		x		

L'avis de la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor est réputé favorable.

3.2.2.9 Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x		
Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	

CRPMEM Bretagne (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne)
CDPMEM 22 (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor)
CDPMEM 35 (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille et Vilaine)

Avis réservé dans l'attente d'éléments de réponses à un ensemble de demandes :

- L'état initial de l'étude d'impact mené par Ailes Marines sur les volets « ressources halieutiques » et « activités de pêche » répond aux attentes de la profession Cet état devra être suivi d'un « état de référence » actualisé et complété afin de réévaluer les mesures ERC puis ultérieurement les impacts réels.

Réponse Ailes Marine Ailes Marines s'engage à réaliser un état de référence sur la ressource halieutique en amont des travaux. Les protocoles seront définis en concertation avec les instances de la pêche professionnelle et les services de l'Etat compétents en la matière par l'intermédiaire du comité de suivi scientifique proposé par Ailes Marines.

Réponse RTE RTE répond favorablement à cette demande et se rapprochera des acteurs et services de la mer pour définir les modalités de mise en œuvre.

- Satisfaction face à l'engagement de RTE d'ensouiller la totalité des câbles ;
- Demande d'ensouillage des câbles Ailes Marines après réalisation d'études géotechniques complémentaires et recherche d'un tracé alternatif.

Réponse Ailes Marine Ailes Marines mettra à jour l'étude d'installation et de protection des câbles inter-éoliennes à l'issue des reconnaissances techniques de détail Les évolutions du marché des techniques de pose et d'ensouillage des câbles seront également prises en compte lors de cette mise à jour. Dès lors que les résultats seront connus, Ailes Marines s'engage à venir les présenter aux instances de la pêche professionnelle. In fine, les hypothèses seront confirmées ou précisées par l'entreprise qui aura été retenue par Ailes Marines, pour la pose des câbles inter-éoliennes.

- Contestation de la localisation du mât de mesure.

Réponse Ailes Marine Comme précisé par Ailes Marines lors du passage en Grande Commission Nautique le 1er avril 2016, le recours à un mât de mesure météorologique pourrait ne pas être nécessaire compte tenu de l'évolution des techniques. Si celui-ci s'avérait toutefois indispensable, Ailes Marine s'engage à définir une nouvelle position en concertation avec les instances de la pêche professionnelle.

- Inquiétudes liées aux nuisances sonores : développement de systèmes permettant de réduire les impacts des émissions sonores lors du battage/forage des pieux.

Réponse Ailes Marine En l'absence de solutions applicable en l'état des connaissances, Ailes Marines se propose de mettre en œuvre un dispositif de type expérimental afin de contribuer à développer un système de réduction de bruit sous-marin adapté aux sites présentant de forts courants et une profondeur d'eau supérieure à 30 m.

- Remise en suspension des sédiments issus des rejets de forage : demande de complément d'étude avec aperçu cartographique, ainsi que l'hypothèse d'un débarquement des rejets à terre.

Réponse Ailes Marine La modélisation a pris en compte les courants maximaux pouvant être atteints sur la zone permettant ainsi d'évaluer la dispersion maximale du nuage turbide. Le nuage turbide ne sera pas présent sur l'ensemble des fondations en même temps. Pour rappel, les résultats de la modélisation montrent que le panache turbide sera limité dans le temps et dans l'espace au regard de la nature des rejets de forage et des conditions océanographiques de la zone. Les impacts sont donc limités dans le temps et autour des fondations. Il n'est donc pas envisagé de stocker les sédiments à terre.

- Phasage des travaux : demande de création d'une cellule de planification et de coordination des travaux qui permettra de préparer au mieux la cohabitation sur l'espace maritime afin de limiter les impacts sur les ressources halieutiques et les activités de pêche.

Réponse Ailes Marine Afin de limiter au maximum la gêne pour la pêche professionnelle, Ailes Marines s'engage à échanger avec les instances de la pêche professionnelle, en amont du début des travaux, de l'organisation du chantier afin que la totalité de la zone ne soit pas fermée pendant les deux années immédiatement, mais qu'une approche par secteur soit étudiée. Une Commission Nautique Locale dédiée à la phase de construction sera conduite par les services de l'Etat en amont des travaux pour valider l'organisation du chantier de construction.

Réponse RTE RTE poursuivra le travail de concertation initié et se rapprochera du comité des pêches pour ajuster si besoin les périodes de travaux et mettra en place un processus d'information dédié aux pêcheurs en phase travaux. RTE rappelle ses engagements concernant la surveillance préventive des câbles de manière à garantir la sécurité des usagers de la mer.

3.2.2.10 Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x	x		

Enquête publique unique Raccordement	x	x	x	
--------------------------------------	---	---	---	--

L'avis du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud est réputé favorable.

3.2.2.11 Orange

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	

Emet une réserve générale liée à la présence de réseaux à proximité du tracé proposé par RTE.

Réponse RTE RTE prend note de l'existence de réseaux et prendra attache avec les différents gestionnaires de réseaux dès la phase d'élaboration de tracé de détail et au travers de la réglementation anti-endommagement (DT/DICT).

3.2.2.12 ERDF

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	

Emet une réserve générale liée à la présence de réseaux à proximité du tracé proposé par RTE.

Réponse RTE RTE prend note de l'existence de réseaux et prendra attache avec les différents gestionnaires de réseaux dès la phase d'élaboration de tracé de détail et au travers de la réglementation anti-endommagement (DT/DICT).

3.2.2.13 SDE 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	

Avis réputé favorable.

3.2.2.14 GRDF Bretagne

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	

Avis réputé favorable.

3.2.2.15 GRT Gaz

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Raccordement			x	

Avis réputé favorable.

3.2.2.16 Chambre de commerce et d'industrie 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x			

La CCI n'émet aucune objection.

3.2.3 Les avis des communes

Les communes concernées par les deux enquêtes publiques uniques l'ont été à des titres différents comme le montre le tableau de synthèse suivant.

	ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PARC EOLIEN		ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RACCORDEMENT ELECTRIQUE				
	Autorisation d'utiliser le DPM	Autorisation unique IOTA portant autorisation au titre de la loi sur l'eau et autorisation dérogation d'atteinte aux espèces et habitats protégés	Autorisation d'utiliser le DPM	Autorisation unique IOTA portant autorisation au titre de la loi sur l'eau	DUP de la création d'une liaison électrique double circuit 225 000 volts	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme : Erquy, St Alban, Hénansal	DUP des travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts de La Doberie Hénansal
1 - PLEUBIAN	X	X	X	X			
2 - LANMODEZ	X	X	X	X			
3 - LEZARDRIEUX	X	X	X	X			
4 - PLOUBAZLANEC	X	X	X	X			
5 - ILE de BREHAT	X	X	X	X			
6 - PAIMPOL	X	x	X	X			
7 - PLOUEZEC	X	X	X	X			
8 - PLOUHA	X	X	X	X			
9 - TREVENEUC	X	X	X	X			
10 - SAINT QUAI PORTRIEUX	X	X	X	X			
11 - BINIC ETABLES SUR MER	X	X	X	X			
12 - PORDIC TREMELOIR	X	X	X	X			
13 - PLERIN	X	X	X	X			
14 - SAINT BRIEUC : HOTEL DE VILLE DDTM siège enquête	X X	X X	X X	X X			
15 - LANGUEUX	X	X	X	X			
16 - HILLION	X	X	X	X			
17 - MORIEUX	X	X	X	X			
18 - PLANGUENOUAL	X	X	X	X			
19 - PLENEUF VAL ANDRE	X	X	X	X			
20 - ERQUY	X	X	X	X	X	X	
21 - PLURIEN	X	X	X	X			
22 - FREHEL	X	X	X	X			
23 - PLEVENON	X	X	X	X			
24 - PLEBOULLE	X	X	X	X			
25 - MATIGNON	X	X	X	X			
26 - SAINT CAST LE GUILDO	X	X	X	X			
27 - HENANSAL				X	X	X	X
28 - SAINT ALBAN				X	X	X	

Les synthèses des avis des communes ci-après ne concernent pas leurs avis sur la demande d'autorisation au titre de la procédure unique IOTA mais la consultation administrative préalable à l'enquête publique :

- 26 communes ont été consultées dans le cadre des deux enquêtes publiques « Parc » et « Raccordement ».
- 2 communes, Hénansal et Saint Alban, n'étant concernées que par l'enquête publique « Raccordement ».

Les communes de **Pleubian, Lézardrieux, Ile-de-Bréhat, Plouha, Binic-Etables-sur-Mer, Pordic-Tréméloir, Plérin, Plébouille et Matignon** n'ont pas répondu à la consultation et leur avis est donc réputé favorable.

Les Maires de **Lanmodez** et de **Hillion** ont précisé n'avoir aucune observation à formuler sur les deux dossiers.

Les communes favorables

La commune de **Plouézec** s'est prononcée favorablement sur le projet, sans précision), et celle de **Tréveneuc** a émis un avis favorable (DPM et DUP) après délibération de leur conseil municipal respectif. Ces deux réponses sont parvenues hors délai.

Les communes de **Paimpol, Saint-Quay-Portrieux, Saint-Brieuc et Languieux** ont émis un avis favorable intégrant les deux dossiers (DPM et DUP) à l'unanimité du Conseil Municipal.

Les conseils Municipaux des communes suivantes se sont également déclarés favorables au projet, mais de façon modulée :

Ploubazlanec : 1 abstention - DPM et DUP.

Morieux : 8 voix pour, 4 contre et 1 abstention – DPM et DUP.

Planguenoual : 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention à propos de la DPM et 14 pour et 5 abstentions pour la DUP.

Plévenon : 9 voix pour, 4 contre et 1 blanc – DPM et DUP.

Saint-Cast-le-Guildo : 22 voix pour et 1 contre – DPM et DUP.

Saint-Alban : 16 voix pour et 2 abstentions.

Les communes défavorables

Le conseil Municipal d'**Hénansal** s'est prononcé contre le projet avec seulement 2 votants: 2 ont voté contre et 10 élus se sont abstenus. Les abstentionnistes ont invoqué la complexité du dossier et les remarques portent sur l'indemnisation des collectivités suite aux dégradations de la voirie communale générées par les travaux. Les votants « contre » ont invoqué pour l'un des considérations d'ordre environnemental et pour l'autre des problématiques d'expropriation liées à la DUP d'un projet, sans précision.

Pléneuf-Val-André : pour le DPM, 7 voix pour, 13 contre et 6 abstentions et concernant la DUP, 1 voix pour 19 contre et 6 abstentions.

Fréhel : pour le DPM 13 voix contre et 4 abstentions et concernant la DUP 14 voix contre et 3 abstentions. Le Conseil Municipal dit ne pas avoir de réponses aux interrogations concernant le choix du site (pourquoi pas à St-Malo), les avis discordants des professionnels de la pêche, la nocivité des lignes enterrées (atterrage à Caroual), les nuisances visuelles (impact sur les paysages et dévaluation à terme du foncier), l'impact sur la zone Natura 2000, le zonage (NIM) de la bande littorale et les effets du parc éolien sur le projet « Grand Site ».

Réponse de R.T.E

A propos de la réfection des voiries après travaux : RTE confirme qu'elle se fera dans les règles de l'art. Les tronçons de voirie dans l'avis de la commune (R 14 et RD 68) seront remis en état sur toute la largeur de la chaussée dans les secteurs impactés par les travaux. Les éventuelles dégradations connexes (trottoir, fossé) seront réparées. Il est rappelé également que les collectivités bénéficient des dispositions du décret n° 2015-335 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation

provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

A propos des avis discordants des professionnels de la pêche sur le projet : RTE Rappelle que le choix de fuseau de raccordement a été fait en grande partie en concertation avec les pêcheurs et que les études menées ont démontré la faisabilité de l'ensouillage global des câbles. Le raccordement électrique n'entravera pas les activités des pêcheurs professionnels.

Sur les champs magnétiques : RTE renvoie aux pages 696 à 712 de l'étude d'impact et invite également le conseil municipal à consulter l'avis de l'Agence régionale de la Santé.

Concernant la zone Natura 2000 : Les câbles de raccordement électriques cheminent sur 10 km dans la zone Natura 2000 « Baie de Saint-Brieuc Est ». Conformément à la réglementation RTE a inclus a la demande d'autorisation un dossier d'incidences Natura 2000. Le raccordement électrique ne remet pas en cause le classement en zone Natura 2000 du secteur concerné par les câbles.

Réponse d'Ailes Marines

Sur le choix du site d'implantation du parc éolien : Le choix de la zone appartient à l'Etat. Les zones d'implantation des projets éoliens en mer ont été une donnée non modifiable de l'appel d'offres lancé par l'Etat, au titre duquel figurait la zone de Saint-Brieuc pour laquelle Ailes Marines a été déclarée attributaire.

A propos de l'accord des professionnels de la pêche sur le choix du site : Cette question concerne plus particulièrement les services de l'Etat, qui ont présenté les éléments de réponse dans leur mémoire en réponse joint au dossier d'enquête publique.

Concernant la qualité et la fiabilité des photomontages, et la dévaluation de la valeur du foncier : Rien ne permet d'affirmer, au regard de la méthode employée que l'impact visuel du parc sera plus important que ce que montrent les photomontages. Ceux-ci ont été réalisés selon une méthodologie éprouvée et utilisée pour l'ensemble des parcs éoliens terrestres, qui permet un réalisme du rendu comme l'illustre la photo ci-dessous :

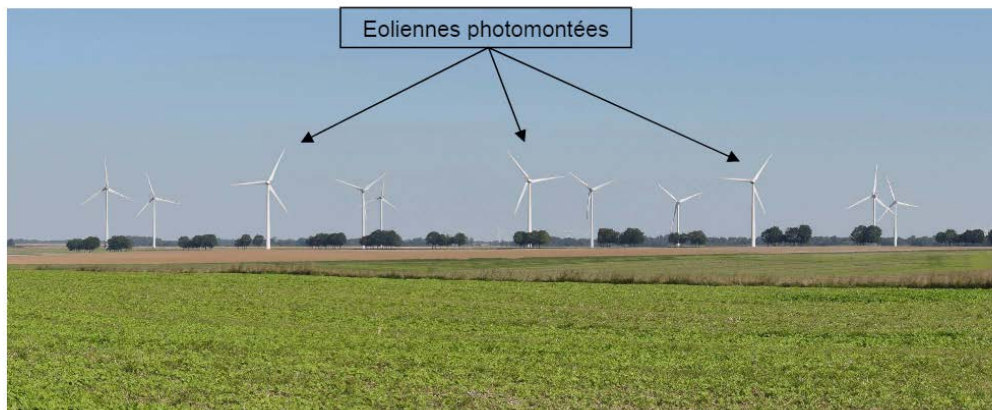


Figure 2 : Représentation d'éoliennes photomontées dans un parc existant (Source : Geophom)

S'agissant des conséquences du projet sur l'immobilier, comme précisé au paragraphe 4.7.4 du volet exploitation du Chapitre 3 de l'étude d'impact, aucune évolution significative de la demande en biens immobiliers sur le littoral n'est attendue.

Concernant l'impact du projet sur le classement Natura 2000 : L'étude d'incidences réalisée, tenant du SIC « Cap d'Erquy-Cap Fréhel » et de la ZPS du même nom montre que le projet d'aura pas d'incidence significative sur ces deux sites.

A propos du zonage « NIM » de la bande littorale : Les projets de parcs éoliens en mer bénéficient d'une dispense de formalités au titre du Code de l'urbanisme. Ainsi ils sont dispensés de l'obligation de conformité aux règles d'urbanisme édictées par l'article L.421-6.

Sur le projet « Grand site » : Selon Ailes marines il n'y a pas d'incompatibilité entre le projet éolien et celui de labellisation grand site de France. La politique territoriale de l'opération grand site ne s'apparente pas à une procédure de classement imposant des contraintes réglementaires mais vise plutôt à la mise en œuvre d'un projet

de territoire adapté pour résoudre les enjeux d'accueil du public et de réhabilitation de sites parfois sur fréquentés.

Commune d'**Erquy** : Le conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité contre le projet en l'état. Des inquiétudes sont mentionnées concernant l'ensouillage imparfait des câbles inter-éoliennes (50% non ensouillés), l'emplacement du mât de mesure et la distance d'exclusion autour des éoliennes.

D'autre part les élus regrettent l'impact quasi nul sur l'emploi local et souhaitent que le port d'Erquy joue un rôle notamment en matière de maintenance préventive. Il est regretté qu'à ce stade de la procédure la valorisation touristique du parc ne soit pas détaillée.

Enfin ils soulèvent le problème de l'atterrissage et du raccordement sur le site de Caroual. Ils souhaitent des engagements de RTE sur des seuils d'émissions des champs électromagnétiques plus stricts que ceux imposés par la réglementation nationale citant en référence les préconisations du CRIIREM (Association Loi de 1901 « Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques »). Ils soulignent la nécessité que des mesures de suivi des champs électromagnétiques soient réalisés par des laboratoires indépendants et que les résultats en soient largement communiqués et diffusés. Ils demandent également des campagnes préventives de contrôle de l'ensouillage des câbles. Cependant la délibération du conseil Municipal n'émet pas d'objection à la mise en compatibilité du PLU et demande la modification du projet technique sur les points d'inquiétude cités plus haut.

Commune de **Plurien** : L'avis du conseil Municipal est en tout point la copie quasi conforme en ses termes de celui d'Erquy.

Réponse d'Ailes Marines aux communes de Erquy et Plurien

A propos du non-ensouillage de 50 % des câbles inter-éoliennes : Les études géotechniques montrent que les conditions de sol rencontrées dans le nord de la zone d'implantation rendent impossible l'ensouillage de la totalité de ces câbles. L'affinage du plan de câblage réalisé après échanges avec les instances de la pêche professionnelle permet de laisser libre les contraintes de grands couloirs pour la pêche aux arts trainants au cap 314°. De plus les recommandations de la Grande Commission nautique indiquent que cette sorte de pêche devrait être autorisée uniquement dans le sens des lignes d'éoliennes.

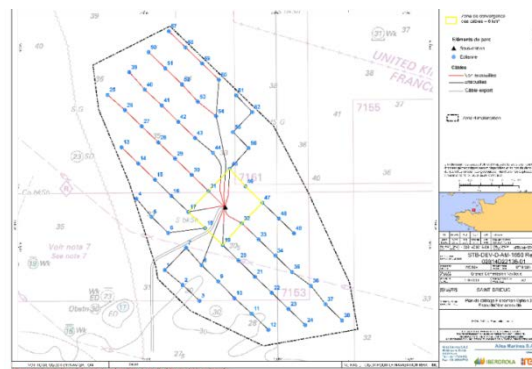


Figure 1 : Le plan de câblage inter-éoliennes proposé lors de la Grande Commission Nautique du 1^{er} avril 2016

Sur l'emplacement du mât de mesure et la distance d'exclusion autour des éoliennes : Compte tenu de l'évolution des techniques dans le domaine de l'éolien en mer, un mât de mesure météorologique pourrait ne pas être nécessaire en phase d'exploitation. Si cependant cela s'avérait indispensable Ailes Marines s'engage à en définir la nouvelle position en concertation avec les instances de pêche professionnelles.

De même Ailes Marines a proposé, devant la Grande Commission Nautique du 1^{er} avril 2016 de limiter l'exclusion de toute activité autour des éoliennes à un rayon de 50 m.

Concernant l'impact sur l'emploi local : Sur les 2 000 emplois directs mobilisée ou créés par le projet, 1 860 seront liés à la fabrication des éléments du parc et à leur installation, et 140 aux opérations de suivi de production et de maintenance.

Parmi ces emplois, 110 concernent la fabrication de composants d'éoliennes et sont potentiellement localisables en Bretagne, 500 seront dédiés à la conception et à la fabrication des fondations à Brest ou Saint-Nazaire, 300

pour la phase d'installation en mer. Les 140 emplois créés pour la maintenance et le suivi de production seront localisés à Saint-Quay-Portrieux et répartis de la façon suivante : 100 techniciens de maintenance, 20 marins et 20 superviseurs chargés du suivi de la production. Ce sont donc environ 1 000 emplois directs qui pourraient être captés en Bretagne.

Sur le rôle du port d'Erquy en matière de maintenance : Le choix du port de maintenance a été réalisé en fonction de critères techniques précis dont la distance par rapport au parc éolien, l'accessibilité maritime du port (24 h/24), son accessibilité terrestre et la possibilité d'accueillir certains aménagements. Le port d'Erquy ne convient pas en raison du manque de profondeur d'eau et de trop fortes contraintes environnementales des terrains disponibles (site classé). Seul le port de Saint-Quay-Portrieux présente les caractéristiques requises.

A propos du projet de valorisation touristique du parc : L'étude lancée en 2015 par Côtes d'Armor Développement et le Conseil Régional de Bretagne, en partenariat avec Ailes Marines est achevée et a abouti à l'élaboration d'un cahier d'idées visant à la mise en place d'une nouvelle offre touristique ambitieuse pour toucher de nouvelles clientèles et allonger la saison touristique, offre dans laquelle le parc éolien aurait une place importante. Ailes Marines est partie prenante des réflexions et fait partie du comité de pilotage et du comité technique aux côtés des acteurs du tourisme. D'autres actions telles qu'un partenariat avec une entreprise de transport de passagers, l'aménagement de belvédères et l'installation de panneaux d'information en plusieurs points du littoral sont envisagées par Ailes Marines.

Réponse de R.T.E aux communes de Erquy et Plurien

Concernant l'atterrissage des câbles à Caroual : RTE confirme les engagements indiqués pages 41, 42 et 795, 796 de l'étude d'impact où les opérations de maintenance préventive et de vérification du bon ensouillage des câbles sont prévues. De plus RTE s'engage à étudier la mise en œuvre de campagnes de relevés topographiques de l'estran à diverses saisons avant travaux.

Sur les champs magnétiques : RTE rappelle qu'en la matière, seules les dispositions de l'Arrêté Technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique sont opposables (100µT). RTE s'engage à limiter les champs magnétiques à des valeurs inférieures à la réglementation en vigueur. La valeur de champ n'excèdera pas 40µT au-dessus de la liaison en partie terrestre et 10µT sur l'estran. RTE rappelle également qu'un plan de contrôle des champs magnétiques sera mis en place conformément aux dispositions de l'article L.323-13 du Code de l'Energie. Les résultats de ces contrôles, effectués par un organisme accrédité indépendant seront transmis à l'ANSES et mis à disposition du public. Des mesures pourront également être réalisées à la demande de la mairie conformément à la convention de partenariat entre l'Association des Maires de France et RTE.

3.2.4 Les avis des collectivités – EPCI – Département – Région

Dans le même temps que les 8 communautés de communes, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et le Conseil Régional de Bretagne ont été invités à se prononcer sur le projet (DPM)

3.2.4.1 Communauté de commune Presqu'île de Lézardrieux

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x		x	

Avis réputé favorable en l'absence de réponse à la consultation.

3.2.4.2 Communauté de commune Paimpol Goëlo

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	x			
Enquête publique unique Raccordement	x		x	

Avis réputé favorable en l'absence de réponse à la consultation.

3.2.4.3 Communauté de communes Lanvollon Plouha

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

La communauté de communes de **Lanvollon Plouha**, par le biais de son Président s'est positionnée **favorablement** au projet bien que la réponse soit parvenue hors du délai imparti.

3.2.4.4 Communauté de communes Sud Goëlo

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

Avis réputé favorable en l'absence de réponse à la consultation.

3.2.4.5 Communauté d'agglomération Saint-Brieuc Agglo

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

La communauté d'Agglomération a, à l'unanimité, émis un avis favorable au projet, se réjouissant de la création à venir de 140 emplois dédiés à la maintenance et localisés à Saint-Quay-Portrieux.

3.2.4.6 Communauté de communes de Lamballe

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	X

Avis réputé favorable en l'absence de réponse à la consultation.

3.2.4.7 Communauté de communes de Penthièvre

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

Après avoir repris dans ses délibérations les mêmes arguments que ceux exposés par les communes de Plurien et d'Erquy et s'inquiétant de l'impact sur le gisement de coquilles Saint-Jacques, la communauté de communes a émis un avis défavorable à la demande de concession d'utilisation du DPM et un avis favorable à la DUP avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Réponse d'Ailes marines Sur le gisement de coquilles Saint-Jacques : Dès le début de sa réflexion Ailes marines a choisi de s'éloigner au maximum du gisement principal de coquilles Saint-Jacques. Les données de fréquentation des navires de pêche professionnelle en Baie de Saint-Brieuc et les études réalisées par l'IFREMER ont incité Ailes marines à s'implanter dans le nord de la zone proposée à l'appel d'offre afin de réduire les effets du projet sur le gisement.

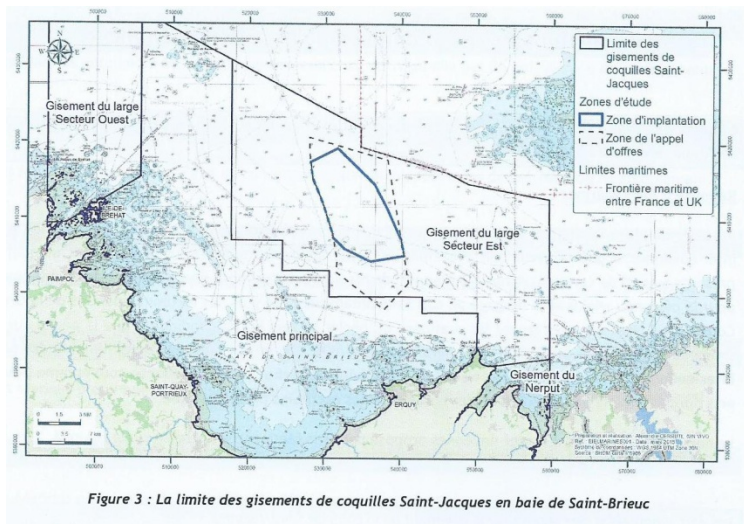


Figure 3 : La limite des gisements de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc

Les autres remarques énoncées par la communauté de communes Côte de Penthièvre sont identiques à celles exprimées par les communes d'Erquy et de Plurien et les réponses sont identiques.

Réponse de R.T.E Concernant l'atterrage à CAROUAL : RTE reprend les termes de ses réponses aux conseils municipaux de PLURIEN et ERQUY relatives aux campagnes de vérification du bon ensouillage des câbles
 A propos de l'impact sur le gisement de coquilles Saint-Jacques : RTE rappelle que le tracé général retenu pour les câbles concerne une zone de moindre productivité pour cette espèce vis-à-vis du reste du gisement. En phase d'exploitation l'impact sera nul, l'ensouillage des câbles permettant le maintien des activités de pêche à la coquille.

3.2.4.8 Communauté de communes du pays de Matignon

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

Avis réputé favorable en l'absence de réponse à la consultation.

3.2.4.9 Conseil Départemental 22

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	X

M. le Président du *Conseil départemental des Côtes d'Armor* après avoir rappelé que le Département avait confirmé à différentes occasions son soutien au projet d'implantation d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc n'a formulé aucune observation sur le dossier qui lui a été soumis. Il rappelle la nécessaire concertation avec les acteurs publics du territoire.

Réponse de R.T.E Sur la concertation avec les acteurs publics locaux : RTE se rapprochera, dans les mois à venir de l'agence technique de Lamballe pour finaliser le tracé du raccordement souterrain, définir les techniques de réalisation et les principes de réfection des voiries.

3.2.4.10 Conseil Régional de Bretagne

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X		X	

La Région Bretagne par l'intermédiaire de son représentant, M. Loïc Chesnais-Girard, premier vice-président du Conseil régional de Bretagne, a rappelé son soutien au projet et en a reconnu l'utilité publique, en émettant le souhait que celui-ci constitue un véritable laboratoire pour l'étude et le partage des impacts des projets énergétiques en mer.

Concernant la phase de démantèlement la Région recommande une réflexion et des choix concernant le maintien de certains ouvrages mutualisables afin de réduire les impacts environnementaux et les coûts pour la collectivité en cas d'éventuelles générations suivantes de projets ou de renouvellement de concession.

Des recommandations sont également formulées pour que le projet favorise le suivi à long terme des populations animales impactées, et l'attention des porteurs de projet est attirée sur les définitions paysagères au sens des conventions européennes.

Enfin la Région a émis un avis favorable à l'étude d'impact concernant la compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur.

Réponse d'Ailes marines

- Sur les choix de maintien de certains ouvrages en fin d'exploitation : Deux ans avant la fin de la durée de la concession d'utilisation du DPM une étude sera lancée portant sur l'optimisation des conditions de démantèlement et de la remise en état du site. A cette occasion, Ailes Marines pourra entamer une réflexion pour étudier la possibilité du maintien de certains ouvrages en vue de leur réutilisation sur site.

- Sur le suivi à long terme des populations animales impactées : L'ensemble des suivis qu'Ailes Marines s'est engagée à mettre en œuvre est précisé au chapitre 7 de l'étude d'impact. Est mentionnée la mise en œuvre d'un comité de suivi scientifique composé d'experts et de services de l'Etat compétents en la matière. Ce comité pourra être composé d'acteurs locaux reconnus tels que le Groupe Mammologique Breton ou l'IFREMER. Ailes pourra venir présenter les résultats de ces suivis à la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral si celle-ci en fait la demande.

- Sur les définitions paysagères au sens des conventions européennes : Celles-ci ont été prises en compte tout au long de l'étude paysagère. Elles concernent les « Paysages », la « Protection des paysages » et l' « Aménagement des paysages ». D'autre part la mise en œuvre d'un Observatoire Photographique des Paysages qui concernerait le projet éolien serait une action particulièrement pertinente.

Ailes marines précise également que même si les projets éoliens sont dispensés de l'obligation de conformité aux règles d'urbanisme, le maître d'ouvrage a pris en considération les SCOT ayant des dispositions ou orientations relatives au DPM.

Réponse de R.T.E

- Sur les recommandations émises : RTE renvoie au dossier de concession d'occupation du domaine public maritime.
- Sur les impacts paysagers propres à RTE : Seule l'extension du poste électrique de La Doberie est concernée. RTE veillera, en coordination avec les élus locaux et conformément aux recommandations du CGEDD, à apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des futures installations.
Pour ce qui est de la comptabilité du raccordement avec les documents d'urbanisme : ce volet est développé dans l'étude d'impact et traité dans le cadre de la procédure de mise en comptabilité des PLU.

3.2.5 Les avis des commissions - Ministre

3.2.5.1 Conseil National de la Protection de la Nature

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		X		
Enquête publique unique Raccordement				

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du parc éolien en mer au large de Saint-Brieuc, le Comité permanent du CNPN est sollicité pour avis (Avis CP N°2016-1 du 6 juin 2016) concernant une demande de dérogation, au titre de la réglementation sur les espèces protégées (article L411-2 du code de l'Environnement), présentée par Ailes marines, visant :

- 54 espèces d'oiseaux, pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction, de nutrition et/ou d'aires de repos, ainsi que pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens, dont 3 espèces à compétence ministérielle : le Guillemot de Troïl, le Macareux moine et le Pingouin torda ;
- 5 espèces de mammifères marins, pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos, ainsi que pour la perturbation intentionnelle de spécimens, dont également 3 espèces à compétence ministérielle : le Marsouin commun, le Grand dauphin et le Phoque gris.

Le Comité permanent du CNPN partage l'avis de l'Autorité environnementale en date du 4 mai 2016 quant au fait que la décision nationale de développer l'énergie éolienne en mer n'ait pas été accompagnée d'un effort de recherche approprié pour compléter les bases de connaissances et les méthodologies nécessaires à l'évaluation environnementale en domaine marin de tels projets.

Dans ce contexte lacunaire, même s'il ne répond pas à toutes les questions que posent la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) pour un tel projet, le Comité permanent tient à souligner la contribution du pétitionnaire à l'amélioration de ces insuffisances notamment en matière d'état initial.

Il s'agit du premier projet de parc éolien en mer français pour lequel le pétitionnaire mène des investigations aussi poussées sur le thème de la biodiversité et conclut à la nécessité de faire une demande de dérogation pour destruction ou dérangement d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées. Le Comité permanent souligne qu'il s'agit de la première sollicitation d'un avis du CNPN sur ce type de projet et s'interroge sur les raisons de cette situation.

La baie de Saint-Brieuc, au sein du couloir de migration majeur du Paléarctique occidental qu'est la Manche, est un secteur de grande importance européenne pour de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux et de mammifères marins, dont plusieurs fortement menacées avec des seuils d'importance internationale (Puffin des Baléares, Plongeon imbrin, Grand dauphin, etc.).

Dans la marge d'incertitude d'évaluation des impacts du projet auquel contribue le contexte lacunaire global évoqué précédemment, le dossier soumis à avis du CNPN tend à retenir un parti pris minimaliste sans pour autant être toujours en mesure de le justifier sur de nombreux points.

Par exemple, il s'appuie sur des données obtenues dans des conditions de mer et météorologiques relativement favorables (voir expertise de l'Agence des aires marines protégées en date du 31 mars 2016) et s'attache plus aux impacts populationnels sur l'état favorable de conservation des populations à l'échelle d'un territoire « mer celtique » qu'à la perte intrinsèque locale de biodiversité et aux impacts sur les habitats, sans pour autant disposer à l'échelle du territoire d'analyse choisi, de toutes les données nécessaires notamment en matière d'impacts cumulés.

Comme le souligne par ailleurs l'Autorité environnementale dans son avis du 4 mai 2016, il conviendrait de revoir l'évaluation des impacts, ou, tout au moins, certaines appréciations peu étayées concluant à des impacts faibles, et de restituer les incertitudes mises en évidence en privilégiant le principe du « plus mauvais cas de figure ». Ce n'est pas le cas dans le dossier examiné et le Comité permanent trouve beaucoup trop timides les propositions de compensations faites par le pétitionnaire. Dans cette perspective, il serait fondamental, au prorata des enjeux et impacts résiduels révisés, de réévaluer la compensation de pertes de population, notamment suite aux collisions avec les éoliennes et de compenser la perte d'habitats constatée pour les oiseaux et les mammifères marins par des mesures appropriées.

Ces mesures complémentaires de compensation, venant s'ajouter aux mesures actuellement proposées, ne se conçoivent que dans une durée au moins égale à celle de la concession (40 ans) ce qui nécessite de revoir certaines d'entre elles, comme la zone de quiétude pour le Grand dauphin et le Marsouin commun limitée à la seule phase de construction du parc.

Au même jeu d'incertitudes quant aux connaissances est attaché un volet conséquent de suivi et d'accompagnement à caractère expérimental.

Il serait dommage qu'à ce programme de suivis ne soit pas adossé un volet de mesures correctives en fonction du suivi des espèces et du déroulement de la phase chantier.

Concernant le cas particulier du Puffin des Baléares, en danger critique d'extinction, la directive communautaire et la jurisprudence de l'Union européenne interdisent le recours à des mesures compensatoires et a fortiori à une autorisation de destruction d'espèce protégée. Seule, une mesure de bridage nocturne ciblée sur la période de transit de l'espèce permettrait, semble-t-il, de répondre aux enjeux de conservation de cet oiseau.

En conséquence, le Comité permanent du CNPN estime que la séquence ERC n'est cependant pas complètement aboutie pour l'ensemble des groupes d'espèces étudiés et notamment ceux faisant l'objet de la présente demande de dérogation, ce qui n'est pas sans conséquences sur les propositions de compensation.

De plus, le Comité permanent du CNPN insiste sur la dimension expérimentale du présent projet en milieu marin, constituant une première de fond et de forme, avec comme enjeux forts :

- le développement d'une démarche exemplaire, qui fera référence en termes de conduite de projet, de méthodes et de séquence ERC ;
- l'installation d'un comité de suivi des mesures compensatoires, dont la composition s'enrichira d'experts locaux et extérieurs (dont CNPN) et aura une portée décisionnelle ;
- la simplification du dossier actualisé sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts en phase chantier et d'exploitation, afin de clarifier la lecture et les articulations, et aboutir à ce qu'il serve d'exemple.

Le Comité permanent du CNPN donne au projet « Ailes marines » un avis favorable sous conditions de répondre aux réserves suivantes et de présenter in fine au CNPN, après avoir recueilli l'expertise du CSRPN Bretagne, le dossier actualisé pour les lever :

- a) Réévaluer les enjeux et les effets du projet de parc éolien concernant plus particulièrement ;
- b) Développer un plan de bridage, notamment nocturne, du parc éolien ciblé sur la période critique de transit du Puffin des Baléares compte tenu de l'impact résiduel du projet sur la population mondiale de cet oiseau ;
- c) Réévaluer, au prorata des enjeux et impacts révisés, les mesures d'évitement et de réduction de pertes de population, notamment suite aux collisions avec les éoliennes et compenser les impacts résiduels, notamment la perte d'habitats. Atténuer la perte d'habitats par la création en milieu marin et côtier, par l'État, d'une ou plusieurs aires protégées ;
- d) Étendre, dans leur ensemble, les mesures compensatoires sur un pas de temps équivalent, a minima, à la durée de la concession, soit 40 ans ;
- e) Compte tenu des déficits de connaissance et d'évaluation conséquente, et des limites avancées pour garantir pour certaines espèces le maintien d'un état favorable de conservation, proposer un volet de mesures correctives (évitement, réduction, compensation) en fonction du suivi des espèces et du déroulement de la phase chantier ; il conviendrait également de prévoir les mesures en cas de démantèlement.

3.2.5.2 *Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer*

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc		X		
Enquête publique unique Raccordement				

Dans son courrier, daté du 4 juillet 2016, Mme la Ministre Ségolène Royal émet un avis favorable assorti de 3 réserves sur la demande de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats qui a

fait l'objet d'un examen en conseil national de la protection de la nature (CNP) lors de sa séance du 6 juin 2016.

La ministre rappelle que parmi les 5 espèces de mammifères marins et les 16 espèces d'oiseaux marins objet de la demande d'Ailes Marines, seules 6 sont de compétence ministérielle :

- Trois espèces d'oiseaux : Guillemot de Troil, Macareux moine et Pingouin Torda ;
- Trois espèces de mammifères : Marsouin commun, Grand Dauphin et Phoque Gris.

Première réserve

En application de la méthode ERC, la priorité doit être donnée à l'atténuation des impacts. L'identification des mesures de réduction des impacts jugés notables sur les mammifères marins (impact acoustique) et l'avifaune (collision) est à approfondir. AM devra fournir un effort supplémentaire afin d'adapter certaines techniques d'atténuation qui sont déjà opérationnelles dans plusieurs parcs éoliens de la mer du Nord.

AM devra examiner et valider les mesures pertinentes :

- Dans un délai de deux ans à compter du lancement des travaux pour ce qui concerne les mammifères marins ;
- Dans un délai de deux ans à compter du lancement de l'exploitation pour ce qui concerne l'avifaune.

Un comité sera mis en place pour suivre cette démarche et l'impact du projet sur les espèces.

Deuxième réserve

Le préfet des Côtes d'Armor devra fixer le montant des compensations financières qui seront versées par AM pour contribuer à la gestion d'aires protégées existantes ou futures. Ces actions seront ciblées sur des actions de protection des espèces d'oiseaux et de mammifères concernées par la demande de dérogation et compatibles avec le maintien des activités de pêche.

Troisième réserve

Les mesures de compensation proposées par AM devront s'étendre sur la durée du contrat soit 20 ans et devront être reconduites à l'issue de la première phase d'exploitation.

En conclusion Mme la Ministre indique que l'entreprise AM pourrait être référencée parmi les acteurs des « emplois de la transition énergétique ».

Réponses d'Ailes Marines Dans un document de 5 pages, pièce n° 6.4 du dossier d'enquête publique, daté du 20 juillet 2016, Ailes Marines, rappelle la méthodologie employée pour réaliser l'étude d'impact, basée sur une analyse de l'état initial du site réalisée pendant près de deux ans et sur les retours d'expériences des parcs éoliens terrestres et en mer.

AM s'engage à mettre en place trois mesures de réduction en phase de construction :

- Des observateurs embarqués couplés à des dispositifs de suivi acoustique ;
- Un démarrage progressif des opérations de battage des pieux ;
- L'orientation des lumières du chantier sur les navires prenant en compte la sécurité des travailleurs.

AM rappelle que les systèmes de réduction de bruit sous-marin et d'effarouchement de l'avifaune mis en œuvre sur d'autres parcs ne sont pas adaptés au site. Néanmoins AM propose de mettre en place deux systèmes expérimentaux :

- Système de réduction de bruit sur deux fondations,
- Système d'effarouchement pour l'avifaune sur trois éoliennes en phase d'exploitation.

La création d'un comité de suivi a été proposée par Ailes Marines. Ces expérimentations y seront présentées.

AM prend acte de la recommandation relative à sa contribution financière à la gestion d'aires protégées existantes ou futures.

Enfin AM rappelle que des mesures compensatoires ont été définies dans le dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées qui seront également bénéfiques pour les autres espèces et précise la durée de mise en place de ces mesures :

- Amélioration des conditions de quiétude des mammifères marins pour la durée du chantier (grand Dauphin en particulier) soit 2 ans, néanmoins le calendrier pourra être adapté pour que les volets sensibilisation et labélisation soient reconduits durant la phase d'exploitation ;
- Actions de lutte contre les Corneilles noires prédatrices des Guillemots de Troïl et du Pingouin torda sur le Cap Fréhel : 2 ans avant le début des travaux et prolongation durant une période de 10 ans puis tous les deux ans. Si l'exploitation du parc est prolongée ce suivi pourrait être maintenu ;
- Eradication du vison d'Amérique + veille sur la présence de rat surmulot dans la réserve des Sept-Iles afin de préserver le Fou de Bassan, le Guillemot de Troïl, le Pingouin torda et l'Océanite tempête. La phase de veille trisannuelle prévue en phase d'exploitation pourra être prolongée.

3.2.5.3 Commission Départementale Nature Patrimoine Site

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement				

La réunion de la CDNPS formation sites et paysages s'est tenue le 20 mai 2016. Lors des délibérations les points suivants ont été évoqués :

- L'Architecte des Bâtiments de France regrette que les photomontages supplémentaires demandées par le STAP dans son avis du 22 mars 2016 (Cf. pièce n°15) n'aient pas été fournis ;
- La DDTM fait part de la nécessité de prendre en compte la perception du parc à la tombée de la nuit ;

Les élus de Fréhel, Plouézec et Plouha ont émis des craintes sur la perception visuelle du parc éolien depuis la côte et la compatibilité du projet avec l'opération grand site.

La CDNPS a émis un **avis favorable** à l'unanimité des 13 votants **assorti de deux réserves** :

- Démontrer que le travail de photomontage effectué par le bureau d'études est conforme à la réalité par des simulations sur des parcs terrestres déjà réalisés ;
- Réaliser des photomontages complémentaires sur les sites les plus sensibles.

3.2.5.4 Commission Nautique Locale

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement	X			

A l'issue de cette réunion du 23 février 2016, la Commission Nautique Locale s'est prononcée en faveur du renvoi de l'intégralité du dossier d'ailes marines à la Grande Commission Nautique. Les sujets débattus lors de la CNL seront instruits lors de la GCN. Ils concernent :

Pendant la phase de construction

- La restriction des usages sur la zone d'implantation ;
- Le balisage de la zone de travaux par des marques spéciales ;
- Les précisions sur les conditions d'utilisation de la zone de repli pour les navires de travaux et l'identification d'autres zones et ports de repli ;
- La mise en place d'un centre de pilotage, de sécurité et de coordination ;
- La diffusion des alertes et des informations via Avurnav et Avinav ;
- La surveillance par deux navires « chiens de garde » ;
- L'installation de deux balises AIS ;
- L'installation d'une cardinale Nord au nord du parc ;
- La modification des secteurs du feu du phare Grand Léjon,
- L'installation d'un balisage lumineux sur les Hors et sur le Petit Léjon ;
- La modification des chenaux d'accès aux ports de Saint-Brieuc et de Saint-Malo.

Durant l'exploitation du parc

- Le maintien ou non de la cardinale Nord ;
- Le maintien des chenaux tels que modifiés ;
- Sur la zone d'implantation, la limitation de l'accès aux navires d'une longueur supérieure à 30 mètres ;

La définition d'une zone d'interdiction à la navigation et à toute activité aquatique et subaquatique dans un rayon de 100 mètres autour de chaque éolienne et de 200 mètres autour de la sous-station électrique ;
 Le maintien du centre de pilotage, de sécurité et de coordination, et des deux balises AIS ;
 L'installation d'un radar supplémentaire au nord du parc et d'un relais VHF ;
 Le maintien du balisage lumineux proposé ;
 L'assurance de suivis réguliers de l'ensouillage des câbles ;
 La définition du balisage diurne et nocturne : des précisions sont à apporter sur le rythme des feux SPS et SPI et le balisage aéronautique.

Propositions des comités de pêches

Pendant les heures d'ouverture de la pêche à la CSJ : la pêche sur la zone d'emprise du parc éolien serait exclusivement réservée à celle de la CSJ (soit 1.5 mois, 2 fois 5h/semaine, de jour exclusivement) ;
 Proposition de renforcer les moyens de surveillance sur zone ;
 Hors période d'ouverture de la pêche à la CSJ : les accords « cohabitation » au sein du comité départemental entre chalutiers et bulotiers pourraient être transposés au sein du parc ;
 Les comités des pêches proposent un maintien de tous les arts traînants sur l'ensemble du parc ainsi que des arts dormants, sauf dans la zone sud-ouest du parc (reprise des accords « cohabitation »).

Demandes de précisions

Emplacement du mât de mesure ;
 Mesure des turbulences provoquées par les éoliennes et leurs conséquences sur les voiliers ;
 Préciser le plan d'ensouillage des câbles traversiers et les éventuels décalages du tracé ;
 Préciser la complémentarité des moyens d'intervention de l'opérateur avec ceux de la SNSM.

3.2.5.5 Grande Commission Nautique

Enquête publique concernée par cet avis	DPM	AU IOTA	DUP Ligne	DUP Poste
Enquête publique unique Parc	X			
Enquête publique unique Raccordement				

La Grande Commission Nautique a émis le 1^{er} avril 2016 un avis favorable à l'unanimité sur le dossier déposé par Ailes marines ainsi que sur les éléments complémentaires apportés en séance par ses soins avec les recommandations suivantes :

1/ En phase de travaux :

1.1 Information nautique - Balisage

Mentionner sur les cartes marines, dès l'arrêté d'autorisation des travaux, le périmètre complet du futur parc éolien en zone de travaux ;
 Diffuser l'information nautique via AVURNAV et AVINAV et définir clairement la procédure de remontée des informations ;
 Diffuser l'information avec un préavis de 72h vers les capitaineries, les instances de pêches et les organisations liées aux activités de plaisance (yacht-club, club de plongée ...) de la région et des îles anglo-normandes ;
 Installer, le seul temps des travaux, une bouée cardinale nord au nord de la ferme éolienne afin d'alerter le trafic maritime entrant dans la baie ;
 Suivre les recommandations du CEREMA d'adapter, dès le début des travaux, l'optique du phare du Grand Léjon pour couvrir la ferme éolienne par un secteur rouge, de baliser par un feu dès le début des travaux le phare du Petit Léjon, rapporté notamment aux mouvements fréquents entre le port de Saint-Quay-Portrieux et la ferme éolienne ;
 Ne pas retenir le balisage du plateau des Hors ;
 Réunir des commissions nautiques locales afin d'arrêter, en conduite et sur des éléments de séquençage plus précis des travaux d'installation, les règles d'usage et de balisage ;
 Privilégier, dans la mesure du possible, une approche par secteur (« carré géographique ») favorisant une gestion plus simple et saine des usages maritimes et permettant un balisage par enveloppe, tout obstacle dépassant l'enveloppe des 3 M devant être considéré comme un obstacle isolé et marqué en conséquence ;

Mettre en place des « chiens de garde » portant l'information aux usagers.

1.2 Co-activité des usages

Créer un périmètre d'interdiction de 500 mètres minimum autour des engins de travaux ;
Modifier dès le début des travaux les chenaux d'accès aux ports de Saint-Brieuc-Le Légué et Saint-Malo objet de l'arrêté 2006/69.

1.3 Procédure Secours-opération de sauvetage

Valider le principe d'utiliser le mouillage de la Pointe de la Tour comme zone de repli ;
Informé en permanence le CROSS CORSEN du personnel et des moyens nautiques présents sur la ferme éolienne ;
Disposer dès le début des travaux d'un centre de gestion de la sécurité et de coordination armé 24/7 disposant au minimum d'une capacité VHF couvrant l'ensemble de la ferme éolienne et de communication en langue française.

2/ En phase d'exploitation complète ou partielle :

2.1 Information nautique – balisage

Suivre le plan de signalisation maritime du parc concernant le positionnement et les caractéristiques des feux de signalisation (4 occultations groupées, portée 5 M et SPI (éclats diversement groupés, portée 2 M) : SPS synchronisées entre-elles et SPI synchronisées entre-elles mais SPS et SPI asynchrones ;
Installer comme proposé en bordure du parc 2 balisages « électroniques AIS AtoN » ;
Rendre obligatoire l'emport de l'AIS émetteur/récepteur pour tout navire navigant dans le parc et extension de l'obligation jusqu'à 1 M du parc ;
Installer une station radio VHF sur le champ éolien.

2.2 Co-activité des usages

Interdiction de tout mouillage dans le parc hors situation d'urgence ;
Interdire la circulation, à l'intérieur du parc, de tout navire de longueur > 25 m, hors navire d'Etat, de servitudes, de maintenance et de sauvetage ;
Création d'une zone d'interdiction à la navigation et toute activité nautique et subaquatique dans un rayon de 50 m autour de chaque éolienne, avec les mêmes exceptions que dessus. Même chose à 200 m autour du poste électrique ;
L'installation de capteurs LIDAR sur le mât de mesures ou à défaut redéfinir sa position ;
Soumettre les activités de plongée à l'accord de la PREMAR ATLANTIQUE, hors besoins particuliers de l'exploitant, de l'Etat ou lors d'interventions d'assistance ou de sauvetage ;
Réglementer la navigation des navires transportant des passagers dans le par cet à proximité.

Règles de pêche au sein du parc :

Validation par les membres de la commission des principes suivants :
Pêche aux arts dormants (sauf abords du poste électrique et des éoliennes et recommandation de l'utilisation de gueuses à la place de grappins ;
Pêche aux arts trainants (chalut et drague) dans les lignes délimitées par les rangées d'éoliennes orientées au 314°-134° à l'exception d'un carré au centre de la ferme marqué par les éoliennes 17,18, 19, 31, 32, 45, 46 et 47 ;
Limitation de l'activité de pêche à la CSJ pendant les créneaux d'ouverture et en dehors gestion de la co-activité par les instances de pêche ;
Information des pêcheurs des règles en vigueur à l'intérieur du par cet des risques associés par les instances de pêche ;
Etablissement d'une cartographie précise de l'implantation des ouvrages.

2.3 Abords du parc

Interdire la navigation dans le par cet dans un périmètre de 2 M autour aux navires de longueur > 50 m.

2.4 Opération de recherche et de sauvetage

Organisation d'exercices d'entraînement pour les moyens de surface et aériens ;

Pour permettre un hélitreuillage sur une nacelle, blocage des pales dans le lit du vent, et également marquage individuel jour et nuit des éoliennes et en peinture rouge des extrémités des pales ; Présence d'un éclairage à intensité réglable et d'une liaison VHF entre le centre de contrôle, la nacelle et l'hélicoptère.

3/ Généralités

Transmission au SHOM des résultats de l'ensemble des levés géophysiques effectués sur le parc ainsi que pendant les travaux les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées.

3.2.6 Avis sur la mise en compatibilité des PLU de Erquy, Saint-Alban et Hénansal

3.2.6.1 Avis de l'Ae (Autorité environnementale – Préfecture des Côtes-d'Armor)

Enquête publique concernée par cet avis	Mise en compatibilité du PLU d'Erquy
Enquête publique unique Raccordement	x

Après avoir invité à clarifier la rédaction du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'Ae considère que les compléments aux rapports de présentation et les ajouts au règlement assurent une simple adaptation à l'évolution de la législation.

L'Ae considère que l'introduction dans le règlement d'une clause d'exception aux règles d'implantation des ouvrages est directement liée au projet éolien global et invite le porteur de projet à se pencher sur la pertinence de cette modification.

Enfin, l'Ae invite le porteur de projet à compléter son analyse sur la suppression de 200 m de haies classées et à proposer une mesure de compensation.

3.2.6.2 Autorité environnementale DREAL

Enquête publique concernée par cet avis	Mise en compatibilité des PLU de Saint-Alban et Hénansal
Enquête publique unique Raccordement	x

Par arrêtés du 31 mars 2016, le préfet des Côtes-d'Armor a dispensé d'évaluation environnementale les mises en compatibilité des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) de Saint-Alban et d'Hénansal.

3.2.6.3 Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Enquête publique concernée par cet avis	Mise en compatibilité du PLU de Hénansal
Enquête publique unique Raccordement	x

Souhaite qu'un accord intervenu entre RTE et un exploitant agricole sur le secteur de « Saint Quéréuc » sur la commune d'Erquy soit repris dans le projet et que les surfaces nécessaires à l'extension du poste de « La Doberie » fassent l'objet d'un classement en zone UY.

3.2.6.4 Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Avis réputé favorable.

3.2.6.5 Institut National de l'Origine et de la Qualité

Rappelle les différentes aires d'appellations concernées et indique qu'il n'a pas d'objection à formuler.

3.2.6.6 Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)

Enquête publique concernée par cet avis	Mise en compatibilité des PLU de Erquy, Saint-Alban et Hénansal
Enquête publique unique Raccordement	x

Dans le cadre de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 20 avril 2016, RTE a précisé :

Pour la commune d'Erquy :

RTE a précisé que les compléments aux rapports de présentation et les ajouts au règlement assurent une simple adaptation à l'évolution de la législation et visent à prévenir une éventuelle qualification juridique de « construction » de tout ou partie des ouvrages nécessaires au projet.

Le faisceau a été élargi pour permettre la mise en œuvre de l'accord envisagé sur « Saint Quéréuc »

La suppression de haies sera extrêmement limitée et aucune compensation n'est envisagée.

A cette occasion (et hors champ réglementaire de la réunion), les différents acteurs évoquent l'enfouissement à 2 m minimum des câbles au niveau de la plage de Caroual et la nécessité d'un contrôle régulier de l'ensablement. Est également évoquée la question des effets des ondes électromagnétiques pour laquelle l'avis de l'ARS sera requis. RTE précise qu'en tout état de cause, la réglementation sera respectée et que seule la profondeur d'enfouissement permet d'atténuer les perturbations.

Pour la commune de Saint Alban :

RTE a précisé que seul un déclassé limité d'Espaces Boisés Classés (EBC), sans suppression d'arbre existant, est envisagé. Le maire de la commune demande que la liaison passe sur les routes et évite dans la mesure du possible les villages et habitations afin de limiter les expositions des habitants aux CEM.

A cette occasion (et hors champ réglementaire de la réunion), est évoquée la présence d'une canalisation d'adduction d'eau potable et RTE confirme appliquer les dispositions habituelles pour éviter tout incident.

Pour la commune d'Hénansal :

La mise en compatibilité concerne les règles d'implantation et d'accès ainsi que les règles de clôture.

Le porteur de projet précise qu'un seul accès à caractère définitif à la RD 768 sera créé. Le maire de la commune fait part de l'inquiétude des agriculteurs pour lesquels les gênes d'accès en cours de chantier peuvent être importantes. A la demande de la Chambre d'Agriculture, RTE ne s'oppose pas à ce que les surfaces nécessaires à l'extension du poste de « La Doberie » fasse l'objet d'un classement en zone UY.

3.2.6.7 Conseil Départemental 22

A la suite de la réunion des PPA, le département des Côtes-d'Armor rappelle les règles d'intervention sur le réseau routier départemental.

Réponse RTE RTE prendra attache avec le gestionnaire des voiries départementales dès la phase d'élaboration du tracé de détail et au travers de la réglementation anti-endommagement (DT/DICT).

4 La préparation des deux enquêtes publiques uniques concomitantes

Nota – Ce chapitre est commun aux deux enquêtes : « Projet de parc éolien en mer » et «Projet de raccordement électrique de ce parc éolien ».

4.1 Les désignations de la commission d'enquête

4.1.1 Enquête publique relative au projet de parc éolien en mer

Par lettre, enregistrée le 24 juin 2016, le Préfet des Côtes d'Armor demandait au Tribunal Administratif de Rennes la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le : « Projet de création d'un parc éolien en mer en baie de Saint Brieuc par la société Ailes Marines portant sur la demande d'autorisation unique IOTA au titre du code de l'environnement et comportant le volet IOTA et la dérogation espèces protégées et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime au titre du code général de la propriété publique. »

Par ordonnance du 28 juin 2016 (dossier n° E16000187/35), le Conseiller délégué auprès du Tribunal Administratif de Rennes désignait une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente : Sylvie CHATELIN

Membres titulaires : Danielle FAYSSE, Jean-Louis MARECHAL, Jean-Luc PIROT, Gérard BAVOUZET.

Membre suppléant : Jean-Yves LE COULS.

Cette ordonnance prévoyait que :

- En cas d'empêchement de Sylvie CHATELIN la présidence de la commission serait assurée par Danielle FAYSSE, membre titulaire de la commission.
- En cas d'empêchement constaté par le président du tribunal administratif de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

4.1.2 Enquête publique relative au projet de raccordement du parc éolien en mer

Par lettre, enregistrée le 24 juin 2016, le Préfet des Côtes d'Armor demandait au Tribunal Administratif de Rennes la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le : « Raccordement électrique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc par la société Réseau de Transport d'Electricité, création d'une double liaison sous-marine et souterraine « Baie de Saint-Brieuc - La Doberie » portant sur la demande de concession du domaine public maritime au titre du code général de la propriété publique, sur la demande d'autorisation unique IOTA au titre du code de l'environnement, sur la déclaration d'utilité publique pour l'extension du poste de La Doberie au titre du code de l'expropriation, sur la déclaration d'utilité publique pour la création de la double liaison électrique au titre du code de l'énergie et sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Erquy, d'Hénansal et de Saint Alban au titre du code de l'urbanisme. »

Par ordonnance du 28 juin 2016 (dossier n° E16000188/35), le Conseiller délégué auprès du Tribunal Administratif de Rennes désignait une commission d'enquête composée comme suit :

Présidente : Sylvie CHATELIN

Membres titulaires : Danielle FAYSSE, Jean-Louis MARECHAL, Jean-Luc PIROT, Gérard BAVOUZET.

Membre suppléant : Jean-Yves LE COULS.

Cette ordonnance prévoyait que :

- En cas d'empêchement de Sylvie CHATELIN la présidence de la commission serait assurée par Danielle FAYSE, membre titulaire de la commission.
- En cas d'empêchement constaté par le président du tribunal administratif de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

4.2 Les réunions préparatoires

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu en préfecture des Côtes-d'Armor à Saint-Brieuc entre le 15 juin et le 27 juillet, selon le détail ci-dessous.

Pour simplifier la lecture des personnes présentes il sera retenu les dénominations suivantes :

-« Autorité organisatrice » représentée par les personnes suivantes :

- Pour la Préfecture : Nicole QUEILLE, Responsable du Pôle Juridique Interministériel ;
- Pour la DDTM : Didier FROUX, Adjoint au chef de service SAMEL, Chef de l'unité gestion du DPM ;
- Pour la DREAL Bretagne : Evelyne FOURNEL, Chargée de mission SCEAL/CAEC ;

N.B. Ponctuellement d'autres personnes faisant partie de ces différents services ont été également présentes à certaines réunions.

-« Porteurs de projet Ailes Marines et RTE » représentés par les personnes suivantes :

- Pour Ailes Marines : Emmanuel ROLLIN, Directeur de Projet, Caroline PIGUET, Coordinatrice équipe environnement, Bertrand GUIDEZ, Responsable Département Développement ;
- Pour RTE : Jean-Marc BOYADJIS, Responsable de projets, développement et ingénierie, Olivier BRISSET, Chargé de concertation et Camille PERROTO, juriste.

-« CDV Evènements » représenté par les personnes suivantes :

- Prestataire de services (@registres/affichage) : Charles de VILLEPOIX, Directeur Général, Nicolas SIMPLOT, webmaster.

-« Commission d'enquête » : Les cinq membres titulaires de la commission d'enquête.

► Réunion du 15/06/2016

Ordre du jour : Présentation du projet par Ailes Marines SAS et RTE. Echanges et questions de la commission d'enquête sur les deux dossiers d'enquête et le projet.

Présents : L'autorité organisatrice, les porteurs de projet Ailes Marines et RTE, la commission d'enquête.

► Réunion du 17/06/2016 (matin)

Ordre du jour : Organisation de l'enquête publique. Dates et lieux des permanences, prestataire registre électronique. Reformulation des ordonnances de désignation, rétro planning général.

Présents : L'autorité organisatrice, la commission d'enquête.

► Réunion du 17/06/2016 (après-midi)

Présentation de la commission d'enquête à Monsieur Gérard DEROUIN, Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc. Echanges sur le dossier et sur l'organisation de l'enquête.

► Réunion du 01/07/2016

Ordre du jour : Organisation et modalités pratiques de l'enquête suite aux échanges de courriels.

Présents : L'autorité organisatrice, la commission d'enquête.

De 14h30 à 15h30 Réunion avec les communes :

Présentation des modalités pratiques de l'enquête aux représentants des communes présents (13 sur 35) par les services de la Préfecture.

Présents : L'autorité organisatrice, les représentants de 13 communes, la commission d'enquête.

▶ **Réunion du 11/07/2016**

Ordre du jour : Point sur l'organisation de l'enquête publique. Présentation du prestataire et organisation du travail sur les @registres avec le prestataire. Organisation du site de la Préfecture dédié aux enquêtes. Présents : L'autorité organisatrice, les porteurs de projet Ailes Marines et RTE, CDV Evènements, la commission d'enquête.

▶ **Réunion du 27/07/2016**

Ordre du jour : Présentation d'un diaporama joint au dossier d'enquête par RTE. Questions de la commission d'enquête aux porteurs de projet
Présents : L'autorité organisatrice, les porteurs de projet Ailes Marines et RTE, la commission d'enquête.

▶ **Réunion du 11/08/2016**

A ces réunions de préparation et organisation des enquêtes publiques s'est ajoutée une réunion avec le prestataire CDV Evènements en début d'enquête le 11 août 2016.

Ordre du jour : Organisation du travail du prestataire (Trois @registres).

Présents : L'autorité organisatrice, CDV Evènements, la commission d'enquête.

4.3 La visite du site de la Baie de Saint Briec

La visite sur place de la Baie de Saint-Briec s'est déroulée le 16 juin 2016 de 8h45 à 13h et de 14h à 18h. La présentation et les explications ont été données à la commission d'enquête par Madame Nicole QUEILLE, Responsable du Pôle Juridique Interministériel et Monsieur Didier FROUX, Adjoint au chef de service SAMEL, Chef de l'unité gestion du DPM. Un minibus avait été loué pour l'occasion afin de permettre des échanges pendant le trajet entre deux endroits visités.

- ▶ Visite du tracé du raccordement à terre, notamment les sites suivants :
 - Site de La Doberie, situé sur la commune d'Hénansal où est prévue l'extension du poste électrique terrestre de raccordement ;
 - Reconnaissance du tracé de la liaison souterraine (16 km) sur les communes d'Hénansal, Saint Alban et Erquy ;
 - Site de la plage de Caroual, sur la commune d'Erquy, retenu pour l'atterrissage des câbles sous-marins, emplacement de la chambre de jonction ;
 - Port d'Erquy ;
 - Grève de Nantois.

- ▶ Visite de différents points de vue (projet de parc éolien vu depuis la côte) avec présentation des photomontages in situ, notamment les sites suivants :
 - Cap Fréhel ;
 - Campagne de Plévenon ;
 - Plage des Sables d'Or à Fréhel ;
 - Pléneuf-Val-André ;
 - Plérin, plage des Rosaires ;
 - Saint-Quay-Portrieux.

- ▶ Visite du port de Saint-Quay-Portrieux, retenu pour l'installation du port de maintenance.

- ▶ Visite de l'exposition itinérante installée par Ailes Marines au Carré Rosengart, Port du Légué à Saint-Briec.

4.4 Les arrêtés d'ouvertures d'enquêtes publiques

Le projet de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc porté par Ailes Marines et le projet de raccordement de ce parc au réseau de transport d'électricité jusqu'au poste électrique de La Doberie sur la commune d'Hénansal, porté par RTE, concourent à la réalisation de programmes de travaux réalisés de manière simultanée. De ce fait, ils ont nécessité l'ouverture de deux enquêtes publiques uniques concomitantes avec deux arrêtés d'ouvertures distincts.

4.4.1 L'arrêté inter-préfectoral relatif au projet de parc éolien en mer

La notice paysagère comprise dans le dossier d'enquête montrait que l'aire d'étude éloignée du projet de parc éolien concernait certaines communes côtières d'Ille et Vilaine jusqu'à Cancale.

A la demande de la commission d'enquête le périmètre des communes concernées par l'enquête relative au projet de Parc éolien initialement limité aux communes des Côtes-d'Armor a été élargi aux communes d'Ille et Vilaine suivantes :

- ▶ Saint-Jacut-de-la-mer
- ▶ Lancieux
- ▶ Saint-Briac-sur-mer
- ▶ Saint-Lunaire
- ▶ Dinard
- ▶ Saint-Malo
- ▶ Saint-Coulomb
- ▶ Cancale

En conséquence, c'est un arrêté inter-préfectoral, signé le 5 juillet 2016 par le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine et le Préfet des Côtes-d'Armor qui a été pris sur les demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc.

Cet arrêté inter-préfectoral organisait une enquête publique unique portant sur :

- La demande d'autorisation d'utiliser le domaine public maritime, au titre de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- La demande d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) portant sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur l'autorisation dérogation d'atteinte aux espèces et habitats protégés d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.»

4.4.2 L'arrêté préfectoral relatif au projet de raccordement électrique du parc éolien en mer

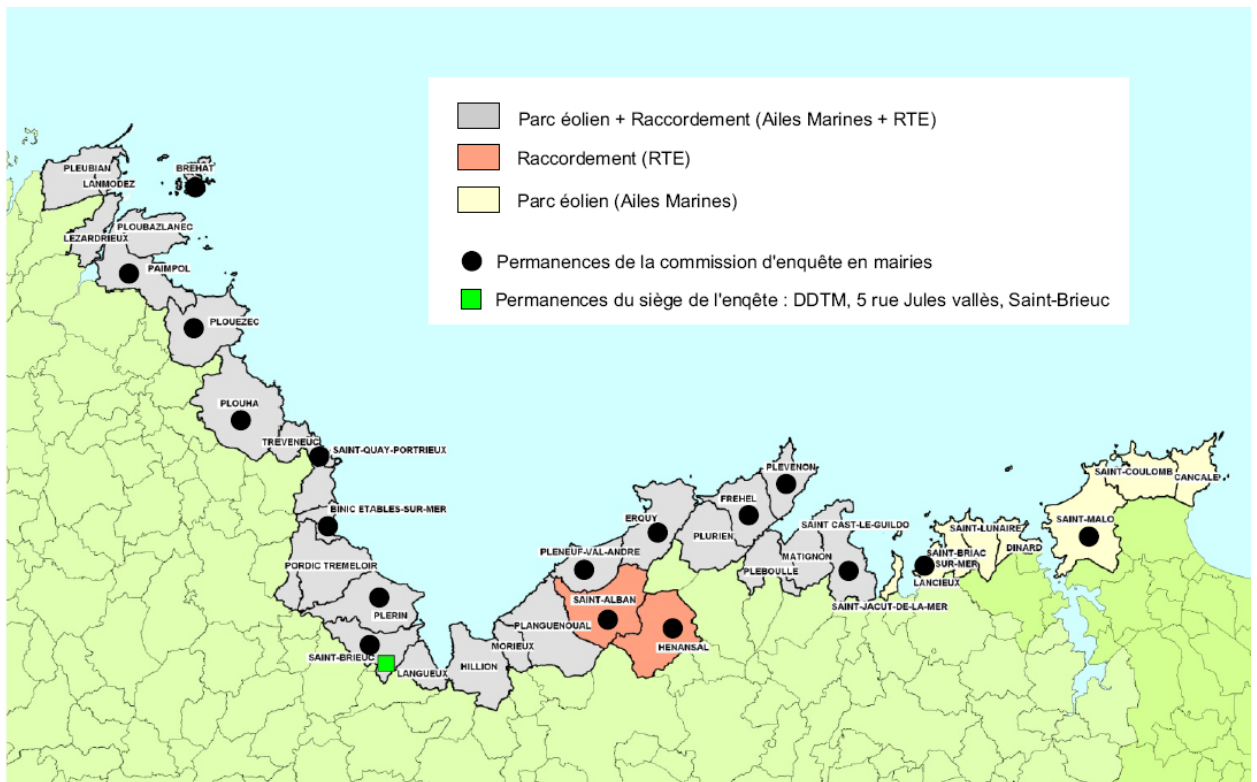
Un arrêté préfectoral, signé le 5 juillet 2016 par le Préfet des Côtes-d'Armor, a été pris sur les demandes d'autorisation relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer en baie de Saint Brieuc, au poste électrique de La Doberie sur la commune de Hénansal et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique.

Cet arrêté préfectoral organisait une enquête publique unique portant sur :

- La demande d'autorisation d'utiliser le domaine public maritime, au titre de l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publique ;
- La demande d'autorisation unique IOTA portant sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement ;
- La demande de déclaration d'utilité publique de la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts reliant la sous-station électrique en mer au poste de La Doberie ;
- La demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Erquy, de Saint-Alban et de Hénansal ;
- La demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts de La Doberie situé sur la commune de Hénansal.

4.5 Les communes concernées par les enquêtes publiques concomitantes

La carte et le tableau ci-après permettent de visualiser les communes concernées par les enquêtes publiques concomitantes, le siège de chacune des deux enquêtes étant fixé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, 5 rue Jules Vallès, Saint-Brieuc.



	ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PARC EOLIEN		ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RACCORDEMENT ELECTRIQUE				
	Autorisation d'utiliser le DPM	Autorisation unique IOTA portant autorisation au titre de la loi sur l'eau et autorisation dérogation d'atteinte aux espèces et habitats protégés	Autorisation d'utiliser le DPM	Autorisation unique IOTA portant autorisation au titre de la loi sur l'eau	DUP de la création d'une liaison électrique double circuit 225 000 volts	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme : Erquy, St Alban, Hénansal	DUP des travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts de La Doberie Hénansal
1 - PLEUBIAN	X	X	X	X			
2 - LANMODEZ	X	X	X	X			
3 - LEZARDRIEUX	X	X	X	X			
4 - PLOUBAZLANEC	X	X	X	X			
5 - ILE de BREHAT	X	X	X	X			
6 - PAIMPOL	X	x	X	X			
7 - PLOUEZEC	X	X	X	X			
8 - PLOUHA	X	X	X	X			
9 - TREVENEUC	X	X	X	X			
10 - SAINT QUAI PORTRIEUX	X	X	X	X			
11 - BINIC ETABLES SUR MER	X	X	X	X			
12 - PORDIC TREMELOIR	X	X	X	X			
13 - PLERIN	X	X	X	X			
14 - SAINT BRIEUC : HOTEL DE VILLE DDTM siège enquête	X X	X X	X X	X X			
15 - LANGUEUX	X	X	X	X			
16 - HILLION	X	X	X	X			
17 - MORIEUX	X	X	X	X			
18 - PLANGUENOUAL	X	X	X	X			
19 - PLENEUF VAL ANDRE	X	X	X	X			
20 - ERQUY	X	X	X	X	X	X	
21 - PLURIEN	X	X	X	X			
22 - FREHEL	X	X	X	X			
23 - PLEVENON	X	X	X	X			
24 - PLEBOULLE	X	X	X	X			
25 - MATIGNON	X	X	X	X			
26 - SAINT CAST LE GUILDO	X	X	X	X			
27 - SAINT JACUT DE LA MER	X	X					
28 - LANCIEUX	X	X					
29 - SAINT BRIAC SUR MER	X	X					
30 - SAINT LUNAIRE	X	X					
31 - DINARD	X	X					
32 - SAINT MALO	X	X					
33 - SAINT COULOMB	X	X					
34 - CANCALE	X	X					
35 - HENANSAL				X	X	X	X
36 - SAINT ALBAN				X	X	X	

4.6 La durée des enquêtes publiques concomitantes

Les deux enquêtes publiques se sont déroulées pendant 57 jours du 4 août au 29 septembre 2016 inclus.

4.7 La mise à disposition des dossiers et registres d'enquête

Les pièces des dossiers et les registres d'enquêtes ont été déposés dans chacune des mairies concernées ainsi qu'au siège de l'enquête (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – DDTM 22). Ils ont été tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public pendant toute la durée des deux enquêtes.

Les horaires d'ouverture de chacune des communes ainsi que ceux de la DDTM étaient détaillés aux articles 2 et 3 de chacun des arrêtés d'enquête.

Les mêmes documents étaient par ailleurs accessibles et consultables pendant toute la durée des deux enquêtes publiques sur le site internet www.cotes-darmor.gouv.fr.

L'horaire de clôture de l'enquête le 29 septembre 2016 a été fixé à 16h00, horaire de fermeture du siège de l'enquête à la DDTM des Côtes-d'Armor.

Il est à noter que deux observations (SB1-C-1 - SQP-R1-10), déposées par la même personne, déploraient l'absence de permanences et de registres à la Mairie d'Etables, siège de la commune nouvelle de Binic-Etables-sur-mer. Bien que l'arrêté ne prévoyait le dépôt du dossier et les permanences qu'en mairie annexe de Binic, les services préfectoraux ont (à la demande de la commission d'enquête), fait déposer un second dossier à la Mairie d'Etables dès les premiers jours de l'enquête et un affichage complémentaire a été réalisé à cet endroit avec indication des permanences à Binic.

4.8 La consignation des observations du public

En application de l'article 3 des deux arrêtés d'enquête, le public pouvait pendant toute la durée de l'enquête consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le (ou les) registre(s) d'enquête (couverture bleue pour l'enquête « Parc » et rouge pour l'enquête « raccordement ») déposé dans les mairies et à la DDTM siège des enquêtes publiques ;
- Par correspondance postale adressée à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête ;
- Sur le site internet de la Préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr où un registre numérique d'enquête publique spécifique à chaque enquête a été mis à la disposition du public pendant toute la durée des enquêtes publiques :
 - Enquête portant sur le projet de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc ;
 - Enquête portant sur le projet de raccordement du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc.

Un troisième registre numérique d'enquête publique spécifique à la consultation de Jersey s'ajoutait aux deux registres précédents (Cf. Infra 7 - La consultation de Jersey) :

- « A project to built an offshore wind farm in the bay of Saint-Brieuc led by the company Ailes Marines ».

4.9 Les demandes d'informations complémentaires du public

En application de l'article 3 des deux arrêtés d'enquête le public pouvait demander aux pétitionnaires Ailes Marines et RTE des informations complémentaires aux adresses suivantes :

- Ailes Marines SAS - M. Emmanuel ROLLIN, Directeur de projet - 01 47 04 14 43 - 40 rue de La Boétie, 75008 PARIS.
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE) M. Jean-Marc BOAYDJIS, Responsable du projet de raccordement - 02 40 67 37 85 - 75 Boulevard Gabriel Lauriol, BP 42622, 44326 NANTES Cedex 3.

4.10 La publication des avis d'enquête

4.10.1 Publication dans la presse

En application des articles 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet et de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2016, un avis spécifique à chacune des 2 enquêtes « Parc » et « Raccordement » a été publié aux dates ci-dessous.

Au niveau national les 2 avis d'enquête « Parc » et « raccordement » sont parus dans :

- « LE MARIN », le 15 juillet 2016 ;
- « LES ECHOS », le 16 juillet 2016.

Au niveau local, les 2 avis d'enquête « Parc » et « raccordement » sont parus dans :

Journaux	1 ^{ère} parution	2 ^{ème} parution
Ouest France - Côte d'Armor	12 juillet 2016	4 août 2016
Ouest France - Ille et Vilaine	12 juillet 2016	4 août 2016
Le Télégramme - Côte d'Armor	12 juillet 2016	4 août 2016
Le Penthièvre - Côtes d'Armor	14 juillet 2016	4 août 2016

4.10.2 Publication sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor

En application de l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2016 et de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2016, les deux avis d'enquête ont été publiés sur le site internet des services de l'Etat des Cotes-d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr

4.11 L'affichage des avis d'enquêtes

4.11.1 Affichage en mairie

En application de l'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 5 juillet 2016 et de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2016, les avis spécifiques à chacune des deux enquêtes ont été affichés à partir du 18 juillet au moins « en un lieu accessible par le public à tout moment » et « visible et lisible depuis la voie publique » aux mairies concernées (Cf. liste supra) et à la DDTM de Saint-Brieuc, siège de l'enquête. L'accomplissement de ces formalités et leur justification incombait aux maires et au Directeur de la DDTM.

Comme déjà indiqué plus haut, il est à noter que deux observations (SB1-C-1 - SQP-R1-10) déposées par la même personne déplorent l'absence de permanences et de registres à la Mairie d'Etables, siège de la commune nouvelle de Binic-Etables sur mer. Bien que l'arrêté préfectoral prévoyait le dépôt du dossier et permanences à la Mairie annexe de Binic, les services préfectoraux ont (à la demande de la commission d'enquête), fait déposer un second dossier à la Mairie d'Etables dès les premiers jours de l'enquête et un affichage complémentaire a été réalisé à cet endroit avec indication des permanences à Binic.

4.11.2 Affichage sur les périmètres des enquêtes publiques

La société CDV événements publics, 17 rue Lepic 75018 PARIS et 5 rue de la Champagne 31100 TOULOUSE, a été chargée par Ailes Marines et RTE de la mise en place de l’affichage sur les lieux des deux enquêtes concomitantes.

4.11.2.1 Nombre de points d’affichage mis en place par CDV Evènements

Un total de 127 points d’affichage (dont 5 à la demande du collectif contre les câbles à Caroual) ont été mis en place.



Les affiches devaient mesurer au moins 42 cm par 59,4 cm (A2) et comporter le titre « Avis d’enquête publique » en caractères gras majuscules d’au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l’article R 123-9 du code de l’environnement en caractères noirs sur fond jaune.

4.11.2.2 Détail des lieux d’affichage sur le périmètre des enquêtes publiques

COMMUNES ET LIEUX D’AFFICHAGE DES 2 AVIS D’ENQUETES Avis d’enquête « Parc » et avis d’enquête « Raccordement »	
COMMUNES – TOTAL 97 points d’affichage	LIEUX D’AFFICHAGE (hors mairies et DDTM de Saint-Brieuc)
PLEUBIAN : 2 points d’affichage	Sillon de Talbert CEVA
BREHAT : 3 points d’affichage	Pointe du paon Port Clos La Chambre
LANMODEZ : 1 point d’affichage	Porz Guyon
LEZARDRIEUX : 2 points d’affichage	Ile à bois Le moulin à mer
PLOUBAZLANEC : 3 points d’affichage	Loguivy Port de l’Arcoüest Porz Even
PAIMPOL : 3 points d’affichage	Port de Paimpol Pointe de Guilben Abbaye de Beauport
PLOUEZEC : 3 points d’affichage	Pointe de Plouézec Pointe de Minard

	Porz Pin
PLOUHA : 4 points d'affichage	Port de Bréhec Point de vue - Plage Bonaparte Port Moguer Plage le Palus
TREVENEUC : 3 points d'affichage	Pointe du Bec de Vir Plage de Port Goret Plage Le Châtelet (St Marc)
SAINT QUAY PORTRIEUX : 4 points d'affichage	Plage le Casino Criée Port de Plaisance Plage vieux port
BINIC ETABLES SUR MER : 6 points d'affichage	Plage du Moulin Plage des Gobelins Point de vue-La Rognouze Port de Binic Passerelle Plage de la Banche
PORDIC TREMELOIR : 2 points d'affichage	Plage le Petit Havre Table d'orientation-Pointe de Pordic
PLERIN : 9 points d'affichage	Plage de Tournemine - Ecole de voile Plage des Rosaires (3 panneaux) Martin Plage Pointe du Roselier Plage de Saint Laurent La Capitainerie Place du Légué
SAINT BRIEUC : 3 points d'affichage	Port de commerce Grève du Valais Carré Rosengart
LANGUEUX : 2 points d'affichage	Bout de ville Promenade
HILLION : 3 points d'affichage	Maison de la Baie Pointe des Guettes Plage Bon abri
MORIEUX : 1 point d'affichage	Plage Saint Maurice
PLANGUENOUAL : 2 points d'affichage	Plage de Jospinet Plage du Port Morvan
PLENEUF VAL ANDRE : 5 points d'affichage	Port de Dahouët (2 panneaux) Ecole de voile Plage Casino Pointe de Pléneuf
ERQUY : 19 points d'affichage	Aire de pique-nique Cale de la Mascotte RD 768 Rond-Point Les Jeannettes Plage de Caroual Plage du Port Port d'Erquy Cap d'Erquy Plage de Lourtuais Plage du Portuais Plage du Guen La fosse Eyrand Plage Saint Michel La pointe du champ du Port Affichage ajouté le 27/07/2016 à la demande du Collectif Contre les Câbles à Caroual (CCCC) : Aire de stationnement de camping-car Poste de secours de Caroual Rue des Sternes Promenade de la Mer Terrain de football d'Erquy
FREHEL : 5 points d'affichage	Plage Sable d'Or-Les-Pins (3 panneaux) Entrée camping de Fréhel Pléhérel-Plage
PLURIEN : 1 point d'affichage	RD 34

PLEVENON : 4 points d'affichage	Cap Fréhel Cabane péage Pointe de La Latte Port Nieux
SAINT CAST LE GUILDO : 7 points d'affichage	Plage de la Fresnaye Pointe de Saint Cast (2 panneaux) Plage (2 panneaux) Plage de Pen Guen Port du Guildo

**COMMUNES ET LIEUX D’AFFICHAGE D’UN SEUL DES 2 AVIS D’ENQUETE
Avis d’enquête « parc » uniquement**

COMMUNES – TOTAL 22 points d'affichage	LIEUX D’AFFICHAGE (hors affichage en mairie)
SAINT JACUS DE LA MER : 3 points d'affichage	Plage de la Blanche Port de la Houle Causseul Pointe du Chevet
LANCIEUX : 3 points d'affichage	Plage de Briantais Pointe de Lancieux Plage Saint-Cieux
SAINT BRIAC SUR MER : 2 points d'affichage	Pointe de la Haye Pointe de la Garde Guérin
SAINT LUNAIRE : 3 points d'affichage	Plage de Longchamp Pointe du décollée Plage de la Fourberie
DINARD : 3 points d'affichage	Pointe de la Roche Pelée Pointe du Moulinet Pointe de la Vicomé
SAINT MALO : 4 points d'affichage	Capitainerie Grande Plage Plage de Mihinic Pointe de la Varde
SAINT COULOMB : 2 points d'affichage	Pointe du Meinga Pointe des grands nez
CANCALE : 2 points d'affichage	Pointe du nid Pointe du Grouin

**COMMUNES ET LIEUX D’AFFICHAGE D’UN SEUL DES 2 AVIS D’ENQUETE
Avis d’enquête « raccordement » uniquement**

COMMUNES – TOTAL 8 points d'affichage	LIEUX D’AFFICHAGE (hors affichage en mairie)
ERQUY : 1 point d'affichage (en complément des 19 autres)	Route de la Sourdiere
SAINT ALBAN : 3 points d'affichage	Le puits Merpault Ville Botrel Ville Poince
HENANSAL : 4 points d'affichage	Launay-Gourlay La Doberie RD 768-D 68 Chasle Séraphin

4.11.2.3 Contrôle de l’affichage réalisé par CDV Evènements

Au total 4 tournées de contrôle de l’affichage ont été réalisées par la société CDV Evènements seule :

- Les mercredi 27 et 28 juillet ;
- Du mardi 16 au vendredi 19 août ;
- Du lundi 29 août au jeudi 1^{er} septembre ;
- Du lundi 19 septembre au vendredi 23 septembre.

4.11.2.4 Contrôle de l'affichage réalisé par constats d'huissier

Des constats de l'affichage des avis d'enquête (conformes dans leur forme et leur contenu aux dispositions des articles R 123-9 et R 123-11 du code de l'environnement) ont été réalisés par huissiers de justice. Ces constats concernaient les lieux suivants :

- Mairies et services administratifs tels que DDTM et Préfecture de Saint-Brieuc ;
- Lieux d'affichage (hors services administratifs) sur les territoires des communes concernées (Cf. supra).

Les procès-verbaux de constats contenaient notamment la liste des lieux d'affichage et les photos correspondantes. Ils ont été réalisés :

- o Avant enquête, PV du 20 juillet 2016 : 116 photographies intégrées au PV de constat « Parc » et 59 photographies intégrées au PV de constat « Raccordement » ;
- o En milieu d'enquête, PV du 5 septembre 2016 : 113 photographies intégrées au PV de constat « Parc » et 57 photographies intégrées au PV de constat « Raccordement » ;
- o En fin d'enquête, PV du 28 septembre 2016 : 114 photographies intégrées au PV de constat « Parc » et 57 photographies intégrées au PV de constat « Raccordement ».

Il est à noter que concernant l'île de Bréhat les PV « Parc » et « Raccordement » sont en date du 3 août 2016.

4.11.2.5 Remplacement et dépose des panneaux

La société CDV Evènements a été contrainte pendant l'enquête publique de remettre en place un total de 59 panneaux qui avaient été détériorés ou enlevés :

- o 1^{ère} tournée 6 panneaux remis en place : 4 « Parc », 2 « Raccordement » ;
- o 2^{ème} tournée 26 panneaux remis en place : 17 « Parc », 9 « Raccordement » ;
- o 3^{ème} tournée 23 panneaux remis en place : 12 « Parc », 11 « Raccordement » ;
- o 4^{ème} tournée 4 panneaux remis en place : 4 « Parc ».

A noter que certains points ont fait l'objet de disparitions répétées :

- o La pointe du Grouin et la Grande plage de Saint-Malo (remplacés 3 fois) ;
- o La pointe de la Latte à Plévenon (remplacé 2 fois) ;
- o La Pointe du Moulinet à Dinard (remplacé 2 fois).

Cependant, à l'issue de l'enquête publique (lors de la dépose des panneaux entre le lundi 3 et le jeudi 6 octobre), la majorité des panneaux étaient encore en place (seuls 13 panneaux manquaient).

4.12 Autres

4.12.1 Communiqué de presse : Information TV, radios, journaux

Le service communication Interministériel de la Préfecture envoyait le 29 juillet 2016 aux agences de presse, TV, radios et journaux nationaux et locaux deux communiqués de presse, l'un annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de parc éolien en mer et l'autre l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de son raccordement (Cf. Revue de presse en Annexe).

Parc éolien offshore : début de l'enquête publique

L'Etat prévoit l'installation de 62 éoliennes géantes dans la baie de Saint-Brieuc, à l'horizon 2020. Un projet monumental qui pèse 2,5 milliards d'euros. L'enquête publique a lieu du 4 août au 29 septembre.

Un dossier titanesque. À partir de jeudi, le public pourra prendre connaissance des détails du projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc. La mer en service est de 62 éoliennes, qui s'éleveront à 216 m au-dessus de la mer, est prévue en 2020.

140 emplois à Saint-Quay ?

Le parc devrait alimenter 800 000 clients en électricité. Il vise à sortir la région de sa dépendance énergétique. Véritable péninsule électrique, la Bretagne ne produit que 13 % de l'énergie qu'elle consomme.

Le consortium Alès Marines, détenu à 70 % par Iberdrola (producteur et distributeur d'électricité en Espagne), 22,5 % par Eol-Res et 7,5 % par la Caisse des Dépôts, a remporté l'appel d'offres lancé par l'Etat en 2012. Un marché qui pèse 2,5 milliards d'euros. La création de 2 000 emplois est évoquée, dont 140 à Saint-Quay-Portrieux ou un centre de maintenance du parc est prévu.

Un vent de contestation

Ce champ d'éoliennes géantes ne fait pas sans heurts. Un vent de contestation souffle depuis plusieurs années dans les Côtes-d'Armor. Une association, Gardes les Caps, revendique plusieurs centaines d'adhérents et des donateurs, en vue d'engager de nouvelles actions devant le tribunal administratif de Rennes.

« On va participer à cette enquête, souffle Rémi Loyer, le presi-

dent. Mais on ne se fait pas d'illusions... » L'association prépare surtout la bataille juridique. « L'Etat a la volonté de minimiser l'impact de ces éoliennes ».

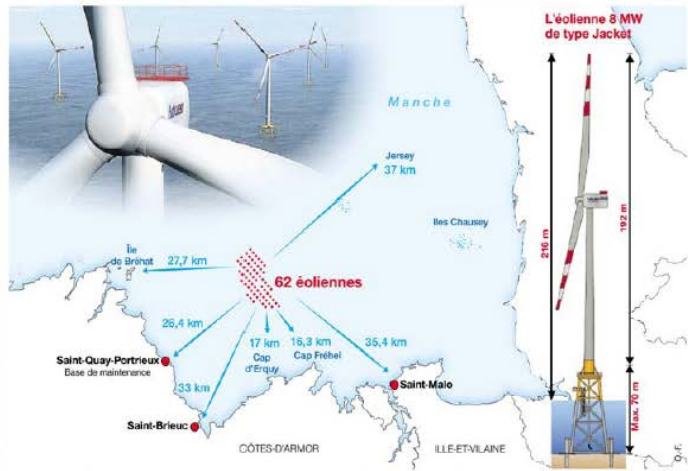
Dans cette association, des chercheurs, des médecins, ou encore des pêcheurs côstarmoricains, pro et enthousiastes, se sont rassemblés autour de Rémi Loyer pour étayer leurs arguments, qu'ils soient vus, environnementaux, sanitaires ou économiques.

Un autre collectif à Erquy s'insurge contre l'enfouissement de deux câbles de 225 000 V sous la plage de Canoual. Ces travaux doivent relier les éoliennes à une station qui sera construite à proximité. Le collectif organise une manifestation samedi prochain, à 16 h 30, sur la plage de Canoual. Gardes les Caps invite le public à une réunion, le 11 août, au casino de Pléneuf-Val-André.

Dès demain, les opposants auront la possibilité de noter leurs observations dans les mairies des communes littorales concernées (de Brinât à Saint-Malo). L'enquête publique dure deux mois. Août et septembre ont été choisis pour permettre aux vacanciers et aux principaux résidents de s'exprimer.

Thibaud GRASLAND.

Retrouvez les dates des permanences dans les mairies sur notre site internet ouest-france.fr/saint-brieuc



SAINT-QUAY-PORTRIEUX. PARC EOLIEN : OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Ouest-France 03/08/2016

4.12.2 Exposition

Une exposition composée de panneaux de présentation du projet de parc éolien ainsi que de photomontages sur cylindres panoramiques a été présentée au public de manière itinérante sur différents sites de la Baie de Saint-Brieuc, notamment :

- Saint-Brieuc : Carré Rosengart, Port du Légué ;
- Ploubazlanec : Arcouest ;
- Saint-Quay-Portrieux : Criée ;
- Erquy : Super U Jeannette ;
- Lancieux : Capitainerie ;
- Jersey : Lycée - Fort Régent.

4.12.3 Documents d'information du public demandés par la commission d'enquête

4.12.3.1 Dépliant « Flyer »

A la demande de la commission d'enquête un « flyer » (Cf. Annexe) d'une double page recto/verso a été mis à la disposition du public dans chacune des mairies. Entre 40 et 60 exemplaires ont été livrés aux mairies lesquelles pouvaient se faire à nouveau approvisionner par simple demande auprès de l'autorité organisatrice.

Ce dépliant permettait au public d'emporter avec lui un document comportant :

- Une information synthétique sur le porteur de projet, le projet lui-même, son plan industriel et le coût des travaux ;
- Un plan permettant de visualiser dans la baie de Saint Brieuc l'emplacement du projet de parc éolien et du projet de fuseau de son raccordement électrique ;
- Une carte du périmètre des deux enquêtes publiques uniques concomitantes ainsi que la liste des communes concernées ;
- Les lieux et site internet où les dossiers d'enquêtes publiques pouvaient être consultés ;
- Les lieux et site internet où le public pouvait consigner ses observations, propositions et contre-propositions ;
- Les dates des permanences de la commission d'enquête.

4.12.3.2 Diaporama : « Instance régionale de concertation du 20 novembre 2014 »

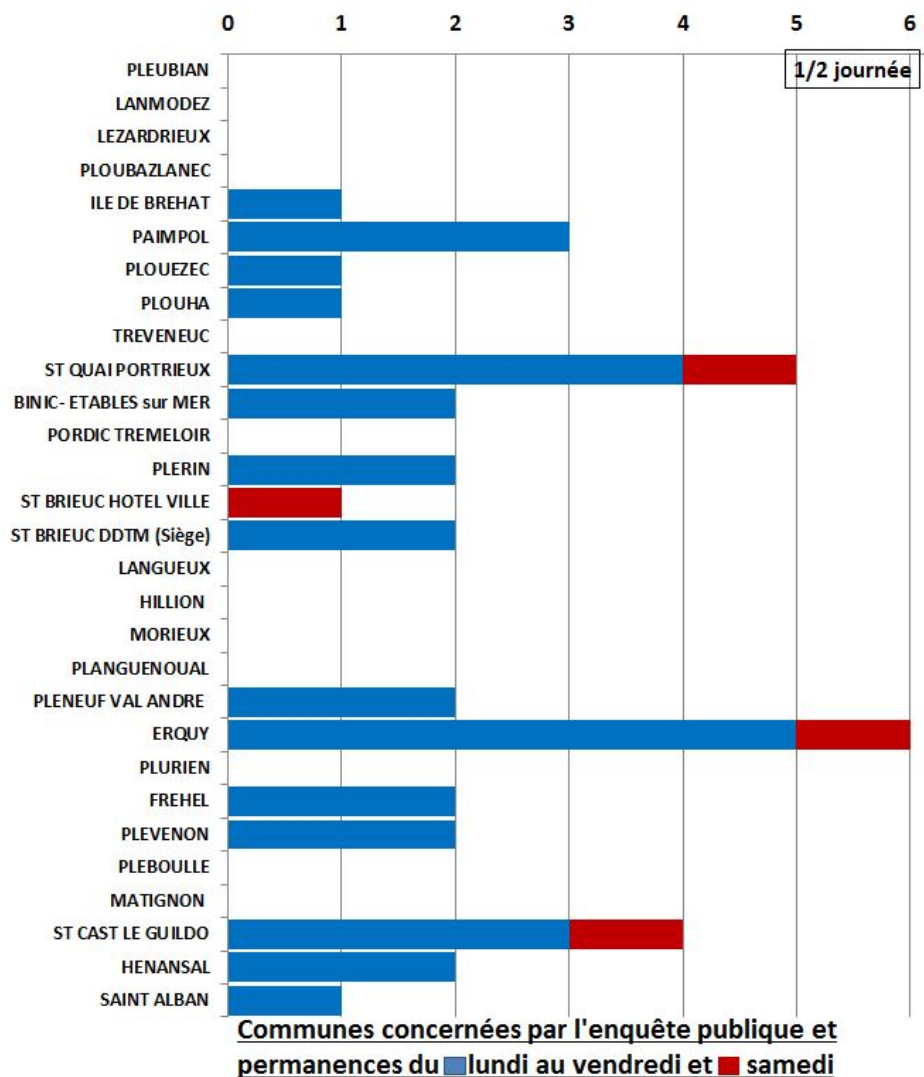
A la demande de la commission d'enquête (qui souhaitait que soit présenté au public un projet de tracé en complément du projet de fuseau présenté dans le dossier), une copie du diaporama intitulé « Projet de raccordement au Réseau de Transport d'Electricité du parc éolien en mer de Saint-Brieuc », a été mise à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en complément des pièces du dossier RTE.

Ce document couleur de 14 pages recto-verso, présenté par RTE lors de l'instance régionale de concertation du 20 novembre 2014, comportait notamment :

- La synthèse de la démarche de concertation et d'information du public ;
- La justification du choix de l'atterrissage sur la plage de Caroual (commune d'Erquy) : fuseau de « moindre impact » ;
- La matérialisation du fuseau sur des photos aériennes du secteur de Caroual ;
- La matérialisation du tracé (proposé à l'étude suite aux permanences effectuées par RTE) sur des photos aériennes des secteurs de l'estran, des parkings, du terrain de sport, de la rue des Evettes, de la RD34 ;
- La valeur des champs magnétiques sur l'ensemble des secteurs de ce tracé (valeur « majorante » calculée pour une production au maximum, en valeur instantanée et non moyennée sur l'année).

5 Le déroulement de l'enquête publique

5.1 Communes concernées et nombre de permanences par commune



Légende : Les permanences indiquées en rouge ont été tenues les samedi matins.

Les 37 demi-journées de permanence concernant l'enquête publique unique relative au projet de raccordement du parc éolien se sont tenues dans 15 des 28 communes concernées par l'enquête publique unique ainsi qu'à la DDTM des Côtes d'Armor, siège de l'enquête.

Les communes qui ont accueilli le plus grand nombre de demi-journées de permanence ont été : Erquy (6), Saint-Quai-Portrieux (5) et Saint-Cast-Le-Guildo (4).

Quatre permanences ont eu lieu un samedi matin : Hôtel de ville de Saint-Brieuc, Erquy, Saint-Quai-Portrieux et Saint-Cast-Le-Guildo.

5.2 Détail des jours et heures des permanences

Commune	Permanences
Saint-Brieuc-DDTM	jeudi 4 août 2016 de 9h00 à 11h30
Erquy	jeudi 4 août 2016 de 13h30 à 16h30
Hénansal*	vendredi 5 août 2016 de 8h30 à 12h30
Saint-Cast-le-Guildo	vendredi 5 août 2016 de 14h00 à 17h00
Saint-Quay-Portrieux	vendredi 5 août 2016 de 8h30 à 12h15
Saint-Quay-Portrieux	vendredi 5 août 2016 de 13h30 à 16h45
Fréhel	mardi 9 août 2016 de 8h30 à 12h30
Ile de Bréhat	mardi 9 août 2016 de 14h00 à 16h00
Pléneuf-Val-André	mardi 9 août 2016 de 14h00 à 17h00
Erquy	mercredi 10 août 2016 de 8h15 à 12h00
Erquy	mercredi 10 août 2016 de 13h30 à 16h30
Paimpol	mercredi 10 août 2016 de 9h00 à 12h30
Plouha	mercredi 10 août 2016 de 13h30 à 17h00
Plérin	jeudi 18 août 2016 de 8h30 à 12h00
Binic-Etables -s-Mer	jeudi 18 août 2016 de 13h30 à 17h00
Plévenon	jeudi 18 août 2016 de 9h00 à 12h00
Saint-Cast-le-Guildo	jeudi 18 août 2016 de 14h00 à 17h00
Paimpol	vendredi 19 août 2016 de 14h00 à 17h30
Saint-Quay-Portrieux	vendredi 19 août 2016 de 8h30 à 12h15
Erquy	jeudi 25 août 2016 de 13h30 à 16h30
Saint-Alban*	jeudi 25 août 2016 de 8h00 à 12h00
Binic-Etables-s-Mer	jeudi 1 ^{er} septembre 2016 de 14h00 à 17h00
Paimpol	jeudi 1 ^{er} septembre 2016 de 9h00 à 12h30
Jersey-Saint Hélier	mercredi 7 septembre de 10h30 à 16h30
Plérin	vendredi 9 septembre 2016 de 13h30 à 17h30
Plouézec	vendredi 9 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
Saint-Brieuc-Mairie	samedi 10 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
Saint-Quay-Portrieux	samedi 10 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
Erquy	mercredi 14 septembre 2016 de 14h00 à 16h30
Fréhel	mercredi 14 septembre 2016 de 8h30 à 12h30
Pléneuf-Val-André	jeudi 15 septembre 2016 de 8h30 à 12h00
Plévenon	jeudi 15 septembre 2016 de 14h00 à 17h00
Saint-Cast-le-Guildo	samedi 17 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
Saint-Briac-sur-mer	mardi 20 septembre de 8h30 à 12h15
Saint-Malo	mardi 20 septembre de 14h00 à 18h00
Erquy	samedi 24 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
Hénansal*	mercredi 28 septembre 2016 de 8h30 à 12h30

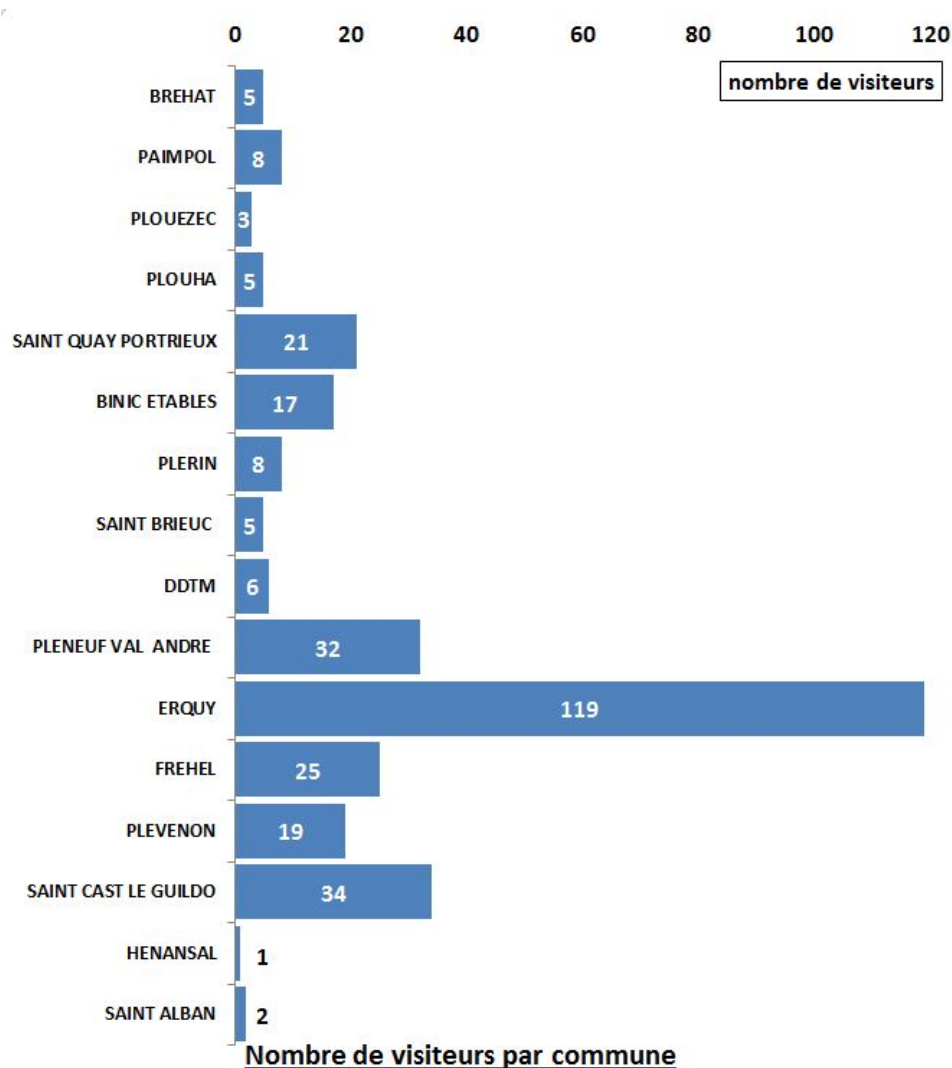
Saint-Cast-le-Guildo	mercredi 28 septembre 2016 de 14h00 à 17h00	28/09/2016
Saint-Quay-Portrieux	mercredi 28 septembre 2016 de 13h30 à 17h45	28/09/2016
Saint-Brieuc-DDTM	jeudi 29 septembre de 14h00 à 16h00	29/09/2016

*Il est à noter que les permanences indiquées ci-dessus concernaient à la fois l'enquête « Parc » et l'enquête « Raccordement » sauf pour :
- Les communes de Hénansal et Saint-Alban, uniquement concernées par l'enquête publique « Raccordement » ;
- Les communes de Saint-Malo et Saint-Briac, uniquement concernées par l'enquête « Parc » (ces communes sont notées pour mémoire dans le tableau ci-dessus).

5.3 Nombre de personnes reçues pendant l'enquête

La commission d'enquête a reçu au total 310 personnes pendant les 37 permanences, soit une moyenne de 8 personnes par permanence. Ce chiffre cache de fortes disparités puisque à Erquy ce sont 119 personnes qui ont été reçues (38 %) mais seulement 1 personne à Hénansal.

On notera également que le secteur allant de Pléneuf Val André à Saint-Cast-Le-Guildo représente à lui seul 74 % du total des visiteurs reçus pendant les permanences de la commission d'enquête.



5.4 Ambiance des permanences

Le climat de l'enquête a toujours été serein et empreint de respect mutuel. Les déposants, même défavorables, ont toujours présenté leurs observations avec courtoisie.

D'une manière générale, les communes avaient pris leurs dispositions pour que le volumineux dossier soit présenté dans de bonnes conditions sur de grandes tables pour une consultation aisée du public.

Cependant, la majorité des communes étaient concernées à la fois par l'enquête publique unique relative au projet de construction du parc éolien et l'enquête publique unique relative à son raccordement. En conséquence, les documents présentés au public au titre de chacune de ces 2 enquêtes représentaient un volume total très important (estimé à environ 6 000 pages) qui rendait les dossiers difficiles à appréhender pour le public sans aide extérieure.

C'est la raison pour laquelle la commission d'enquête s'est félicitée d'avoir retenu pour la majorité de ses permanences le principe de la présence minimum de 2 à 3 commissaires enquêteurs. Cette présence « renforcée » a permis de palier autant que faire se peut la complexité du dossier, de guider le public dans ses recherches d'information, de prendre un temps suffisant d'entretien avec les particuliers ou les représentants d'associations qui le souhaitaient.

La commission d'enquête a accepté les demandes d'un journaliste des chaînes TV Rennes et Tébéo Sud ainsi que celles de journalistes de Fr3 souhaitant pouvoir filmer pendant certaines permanences.

5.5 Auditions

En application de l'article L 123-13 du code de l'environnement, la commission d'enquête a souhaité auditionner Madame le Maire d'Erquy et Monsieur Alain COUDRAY, président du CDPMEM.

5.5.1 L'audition de Madame Christiane GUERVILLY, maire d'Erquy

Audition du 30 septembre 2016

Etaient présentes :

- Christiane GUERVILLY, maire d'Erquy ;
- Sylvie CHATELIN et Danielle FAYSSE, membres de la commission d'enquête.

Mme le Maire a rappelé que la municipalité d'Erquy avait été informée de l'existence d'un projet de parc éolien mer en 2009 par le comité local des pêches et n'avait été officiellement informée par l'Etat qu'au moment de l'appel d'offres (2010-2011).

Elle indiquait que :

- En 2013, la municipalité avait participé au débat public et rédigé un cahier d'acteurs et qu'à cette époque le port de maintenance était prévu à Erquy. La municipalité regrettait aujourd'hui que le port de Saint-Quai-Portrieux ait été finalement retenu ;
- L'avis de la commune d'Erquy, émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique, portait essentiellement sur la préservation de l'activité de la pêche car un tiers de la population communale vit de cette activité.

Concernant l'atterrissage des câbles sur la plage de Caroual, Mme Le maire considérait que le tracé retenu était moins contraignant et moins impactant que celui envisagé sur la plage du bourg.

Cependant, il lui semblait nécessaire de rassurer la population en garantissant, d'une part un seuil maximum d'exposition aux Champs électromagnétiques (CEM) et d'autre part, un enfouissement des câbles sur la plage à un minimum 2 m de profondeur.

5.5.2 L'audition de Monsieur Alain COUDRAY, président du CDPMEM 22

Audition du 5 octobre 2016 (Cf. Note de synthèse complète en Annexe)

Étaient présents :

- Alain COUDRAY, Président du CDPMEM 22 ;
- Grégory LE DROUGMAGUET, chargé d'étude, CDPMEM 22 ;
- Sylvie CHATELIN, Danielle FAYSSE, Jean-Louis MARECHAL, Jean-Luc PIROT, Gérard BAVOUZET, membres de la commission d'enquête.

Monsieur COUDRAY indique en préambule que :

- Tous les pêcheurs en activité sont adhérents au CDPMEM 22.
- La pêche concerne 285 navires dont 25 hauturiers, réglementés par 220 licences, pour 1 000 emplois au total. 40 bateaux ne pêchent pas la coquille Saint-Jacques.

Synthèse des principaux thèmes abordés

Ressources halieutiques et activités de pêche.

La connaissance de l'état initial est imposée par l'étude d'impact. Un état de référence permettra d'actualiser les données de l'état initial ou de les compléter et devra contenir un volet relatif aux ressources halieutiques et aux activités de pêche. Il devra être réalisé à minima sur deux années. L'état de référence est caractérisé par des protocoles identiques à l'état initial.

Les indicateurs obtenus lors de l'état de référence devront permettre, en comparaison avec les indicateurs de suivi, de caractériser au mieux les impacts réels subis par les ressources halieutiques et les activités de pêche.

Ailes Marines s'est engagée à effectuer des études avant travaux (état de référence) et des suivis pendant et après travaux des ressources halieutiques et des activités de pêche. RTE dans sa réponse, s'engage également à réaliser un état de référence mais n'évoque pas de suivis pendant la phase travaux et après travaux. Ce projet ne se fera pas sans engagement précis de RTE à ce sujet. Ces suivis seront le seul et unique moyen de pouvoir caractériser les éventuels impacts sur les ressources halieutiques et les activités de pêche.

L'état initial des ressources halieutiques met en évidence le fait que la baie de Saint-Brieuc est une zone fonctionnelle halieutique importante pour les stocks de coquilles Saint-Jacques de Manche et plus particulièrement des gisements du golfe normand-breton et des côtes nord-bretonnes.

Le suivi du stock de Coquilles Saint-Jacques est effectué chaque année par l'Ifremer, permettant ainsi de prescrire le quota de captures autorisées. Ce suivi montre que la densité de coquilles Saint-Jacques est moins importante sur la zone du parc en comparaison avec la densité sur le reste de la baie. La gestion de la baie de Saint-Brieuc est exemplaire depuis 1965. La taille est commerciale entre 3 à 4 ans. Sur 10 000 exploitables, 3 000 sont pêchables.

Plusieurs études témoignent de l'importance de la baie de Saint-Brieuc pour les échanges larvaires de cette espèce emblématique et sont notamment à l'origine des inquiétudes de la profession concernant les dommages que pourraient causer les perturbations du chantier Ailes Marines.

De manière générale, l'état initial de l'étude d'impact met également en avant le manque de connaissances sur **les biocénoses planctoniques animales et végétales**. Les comités des pêches demandent à Ailes Marines et RTE d'étudier ce compartiment lors de l'état de référence et lors des suivis qui seront réalisés pendant et après la phase travaux. Ces sociétés devront définir et mener ces études en concertation avec les comités des pêches et des experts dans le domaine.

Les comités des pêches estiment que les niveaux de sensibilités définis pour les larves d'espèces d'intérêt halieutique ne sont pas en adéquation avec les éléments de bibliographie (Cf. Programme COMANCHE).

En ce sens, les **comités des pêches ne prêteront donc pas attention aux niveaux d'impact déduits et préféreront travailler sur le développement d'études** qui permettront d'évaluer réellement le niveau d'impact sur ces animaux marins.

Les courants déterminent la dispersion larvaire. Des petites coquilles ont été remises à l'eau pour analyser leur dispersion et leur fixation. La fixation de la coquille Saint-Jacques a lieu entre les mois de juillet et septembre. En 2016, 2500 tonnes ont été identifiées en fixation (larves collectées). Des courants de marée reflexes ont été identifiés, proportionnels au marnage. Un nouveau modèle de relâcher expérimental des larves de coquilles a été mis en place. En situation de stress, les coquilles Saint-Jacques s'échappent par des déplacements de quelques mètres ou s'ensablent.

Perturbations liées aux nuisances sonores

Pour mémoire, le bruit et la turbidité sont indépendants. Le problème du bruit pour la pêche concerne 220 bateaux. Les travaux d'Ailes Marines dépendant des conditions météorologiques, un arrêt des travaux en juillet-août est peu probable. La solution d'aspiration des sédiments est à envisager.

Concernant les résidus de forage, les solutions d'aspiration et de rejet restent d'actualité.

Quels seront les choix ? La destination des rejets est inconnue, en mer ou à terre ?

A terre serait préférable, contrairement aux effets néfastes du clapage.

Concernant le bruit de battage sous-marin, plusieurs questions demeurent. La bibliographie sur le bruit en mer et les différents retours d'expérience des bureaux d'études et laboratoires tendent vers un confinement du bruit selon plusieurs techniques : installation de matelas, graduation du niveau de bruit, mise en œuvre d'un rideau de bulles ... Une demande de coût de ces différents protocoles issus de la bibliographie est restée sans réponse de la part d'Ailes Marines. Il est impossible de dire quel est l'impact du bruit sur les différents stades de la Coquille Saint-Jacques (larves-juvéniles-adultes).

Le CDPMEM22 va contacter IFREMER et l'Université de Brest sur les bruits sous-marins et la turbidité, en espérant trouver sinon des réponses, des pistes d'investigations. Ailes Marines ne répond pas à toutes les questions posées, malgré une concertation existante. Certaines demandes techniques sont non satisfaites.

Le parc est une zone de passage de beaucoup d'espèces (zooplancton, larves, juvéniles ...). Le projet RESIBAD est un projet du Pôle Mer Bretagne Atlantique qui consiste à atténuer les nuisances sonores sous-marines liées aux activités anthropiques pour préserver l'environnement (étude sur l'impact du bruit sur la coquille Saint-Jacques en opération de battage, sans analyse de croissance, ni de taux de survie). Des études sont réalisées seulement en bassin, sur organisme unique. Si les conclusions de RESIBAD ne sont pas disponibles sous forme de publications, les résultats ont été présentés deux fois.

Ensouillage des câbles du parc éolien et du raccordement

L'ensouillage complet est exigé dans les 2 axes d'implantation des éoliennes, ce qui génère probablement un problème de coût. Cet ensouillage complet des câbles va permettre le maintien de toutes les activités antérieures. Un sens de chalutage obligatoire permettrait le travail simultané de 4 navires de front.

RTE semble s'être engagé pour un enfouissement total de 1.50 m. Ailes Marines a opté pour un enfouissement partiel de 1.20 m. RTE prévoit 2 bateaux (est et ouest) en août et septembre pour l'atterrage des câbles. Le problème de ces 2 mois est l'état de référence robuste validé avec RTE en complément d'Ailes Marines. Le suivi est donc très important. Les Comités des Pêches veulent être associés aux études et être partie prenante.

Sur le choix géographique de l'atterrage, les Comités de Pêche ne sont pas réellement déterminés. Par contre, seule la réalisation de l'ensouillage complet reste incontournable. Les conditions d'accès à la pêche sont indispensables. Sans ensouillage, la pêche sera impossible car la réglementation ne le permettra pas, et les coûts d'assurance seront dissuasifs. Aujourd'hui, l'autorisation dans tout le parc est attendue. La Grande Commission Nautique a émis un avis exprimant le souhait d'enfouissement. Mais rien aujourd'hui n'est acté concernant la réalisation de cet ensouillage total. La Grande Commission Nautique ne peut rien imposer en la matière. Les études géotechniques d'Ailes Marines donneront des résultats qui permettront aux Comités des Pêches de réagir. Le blocage semble lié à un seul paramètre : le surcoût. Les protocoles d'études d'Ailes Marines et de RTE semblent différents.

L'harmonisation de ces protocoles est indispensable, en y associant les pêcheurs. Ces protocoles identiques seront alors validés par Ailes Marines et RTE avec la DDTM.

Concernant les travaux, un phasage entre les parties nord et sud est à étudier.

Recul du parc éolien/impact visuel secteur Erquy-Cap Fréhel

L'impact visuel dans le secteur Erquy-Cap Fréhel est très important. Un déplacement de 1 à 2 km au nord du parc pourrait amoindrir raisonnablement cet impact. Pour les Comités des Pêches, cette option est envisageable sans problème pour l'activité de pêche professionnelle. Pas pour Ailes Marines qui considère la bathymétrie trop importante au nord.

Port de maintenance de Saint-Quay-Portrieux

En période de pêche, la flottille s'agrandit jusqu'à une centaine de bateaux.

Il existe 2 projets sur le port de Saint-Quay-Portrieux :

- Le premier utilise une partie de l'espace dédié aux professionnels, ce qui est impossible dans l'état actuel de la pêche ;
- Le second comporte une extension sur le domaine maritime, ce qui conforte l'activité professionnelle qui peut ainsi se déployer sans restriction d'accès au port.

Concession d'utilisation du DPM

La sécurité des câbles en Baie de Saint-Brieuc, implique un délai d'intervention « en cas d'accident ». Les maintenances, préventive et curative, sont bien prévues dans projet de concession, mais n'impliquent pas de délai

d'intervention d'Ailes Marines ou de RTE, concernant ces câbles. La profondeur d'ensouillage qui semble dépendre de la nature des fonds (roche ou sable), impactera indéniablement la nature du risque de croche de câble.

Compensations

Si l'impact est identifié, une indemnisation sera effectuée. Les mesures d'accompagnement existent pour tous les projets EMR qui s'implantent sur territoires avec activités existantes. Un exemple concret est la prise en charge par Ailes Marines jusqu'à 2 ans après la mise en route du parc du chargé d'étude du CDPMEM22, Grégory LE DROUGMAGUET.

En conclusion : Tout au long du développement de ce projet, les professionnels de la pêche sont intervenus pour définir un parc qui aurait un moindre impact sur leur activité.

La pêche professionnelle a rappelé à plusieurs reprises (réunions du débat public et de l'instance de concertation) que ce projet ne pourrait voir le jour que si, et uniquement si :

- Ailes marines et RTE développent le parc éolien selon les conditions demandées par les pêcheurs professionnels (zone d'implantation, espace entre les éoliennes, orientation des lignes d'éoliennes, plan de câblage, câbles ensouillés, fondations des éoliennes) ;
- Ailes Marines et RTE associent les instances de pêche à la définition et la réalisation des études sur les ressources halieutiques et les activités de pêche (état initial, état de référence, suivis).

Un des points clés de la concertation est l'ensouillage de la totalité des câbles du parc éolien et des câbles de raccordement. Le respect de ces points de concertation permettra le maintien de toutes les activités préexistantes sur la zone du parc, constituant la condition majeure d'acceptabilité du projet par la profession.

Les engagements ont été tenus sur de nombreux points : scénario d'implantation, choix des fondations ; travail en concertation pour définir les protocoles d'études sur les ressources halieutiques ; concertation avec les instances de pêche au cours des grandes étapes du projet et pour définir le calendrier des études en mer ; communication auprès de leurs prestataires et des professionnels pour assurer le bon déroulement des études en mer ; accompagnement des professionnels sur les discussions relatives à la poursuite en toute sécurité des activités de pêche sur la zone du parc....

Reste à poursuivre le travail de concertation afin que des réponses soient très rapidement apportées par le développeur sur les sujets sensibles. Les inquiétudes de la profession concernant les perturbations liées à la phase de construction (nuisances sonores, turbidité...) sur la faune et la flore marine attendent « toujours » des réponses concrètes de la part des porteurs de projet.

5.6 Demande de précisions complémentaires à M. le Préfet des Côtes-d'Armor

Par courrier du 14 novembre 2016, la commission d'enquête adressait cinq demandes de précisions à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor :

- o 1 / Le projet de parc éolien est-il compatible avec l'opération Grand Site qui vient d'être mise en place dans les secteurs d'Erquy et du Cap Fréhel ?
- o 2 / Est-il exact que les autres pays renoncent à créer de nouveaux parcs éoliens off-shore posés ?
- o 3 / En réponse à la demande de l'Autorité environnementale, l'Etat présente le cahier des charges de l'appel d'offres et les critères d'appréciation des offres, mais n'explique pas les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Saint-Brieuc a été retenu. Quelles sont ces raisons ? Ce choix a-t-il fait l'objet d'une concertation publique ?
- o 4 / La quasi totalité des observations défavorables au projet mettent en cause la politique énergétique de la France en général et le choix de développer l'éolien en mer en particulier.

Les critiques à l'encontre de cette technique sont nombreuses (environ 675 observations abordent ce sujet) et très argumentées. Certaines associations mais aussi des particuliers ont largement développé les raisons de leur opposition qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- La France est exportatrice d'électricité ;
 - Le problème breton est avant tout un problème de transport et non de production ;
 - L'obligation d'achat de l'électricité éolienne désorganise le marché de gros de l'électricité ;
 - L'éolien est une énergie intermittente et aléatoire qui nécessite la mise en place d'autres unités de production utilisant de énergies fossiles et productrices de CO2 (Centrale à Gaz de Landivisiau) ;
 - Il existe une différence entre la force des vents de la Baie de St Brieuc et ceux de la mer du Nord ;
 - La "pseudo-rentabilité" du projet s'effectue au détriment de l'usager-contributeur : CSPE « = impôt déguisé » ;
 - L'évolution des tarifs préférentiels : réduction en Allemagne et Angleterre, suppression en Espagne ;
 - L'annulation de 5 projets off-shore au Danemark ;
 - La filière Française a fait long feu (Cf. Question 5).
- 5 / Le retrait d'AREVA aura-t-il des répercussions sur :
- La filière Française et les emplois prévus notamment au Havre, à Brest et Saint-Nazaire ?
 - Le type d'éolienne prévu par rapport au type d'éolienne qui pourrait finalement être retenu ?

Les réponses de l'Etat sont parvenues à la commission d'enquête par courrier du 21 décembre 2016 et figurent intégralement infra 8.2 Mémoires en réponse de RTE et de l'Etat.

5.7 Visite du Centre de dispatching régional Grand Ouest de RTE

Sur proposition des représentants de la société RTE, la commission d'enquête a visité le 25 novembre 2016, les installations du Centre de dispatching régional Grand Ouest de RTE, situé à La chapelle sur Erdre au Nord de Nantes.

Le planning de la journée a été organisé de la manière suivante :

1 - Début de matinée consacré à la présentation du système électrique et des particularités bretonnes par Monsieur Didier BENY, Délégué Régional Ouest et Madame JOUMIER, Directrice des affaires publiques Ouest :

- Présentation du système électrique (production transport, distribution), de la Commission de Régulation de l'Energie, du réseau de transport propre à RTE, des réseaux import/export (interconnexions avec les autres pays européens) ;
- Présentation du rôle et des missions de RTE : Bilan prévisionnel (offre/demande) ; schéma décennal de développement du réseau ; validation des investissements par la Commission de Régulation de l'Energie ; accords européens ;
- Présentation des particularités bretonnes : Hausse de la consommation de + 12 % entre 2006 et 2015 alors qu'en France cette hausse n'était que de 3 % ; la Bretagne est importatrice (ne produit que 15 % de l'électricité qu'elle consomme) depuis Flamanville, la région centre (Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux...) ; présentation du pacte électrique breton.

2 - Fin de matinée dédiée à la visite de la salle de dispatching Grand Ouest : Quatre opérateurs traitent en temps réel les flux entrants et sortants d'électricité pour assurer à tout moment

l'approvisionnement du Grand Ouest. Des écrans géants permettent de suivre en direct les mouvements de ces flux sur l'ensemble du réseau RTE.

- 3 - Début d'après-midi consacrée aux échanges de la commission d'enquête avec les représentants de RTE sur leur mémoire en réponse.
- 4 - Fin d'après-midi consacrée aux échanges de la commission d'enquête avec les représentants d'Ailes Marines sur leur mémoire en réponse.

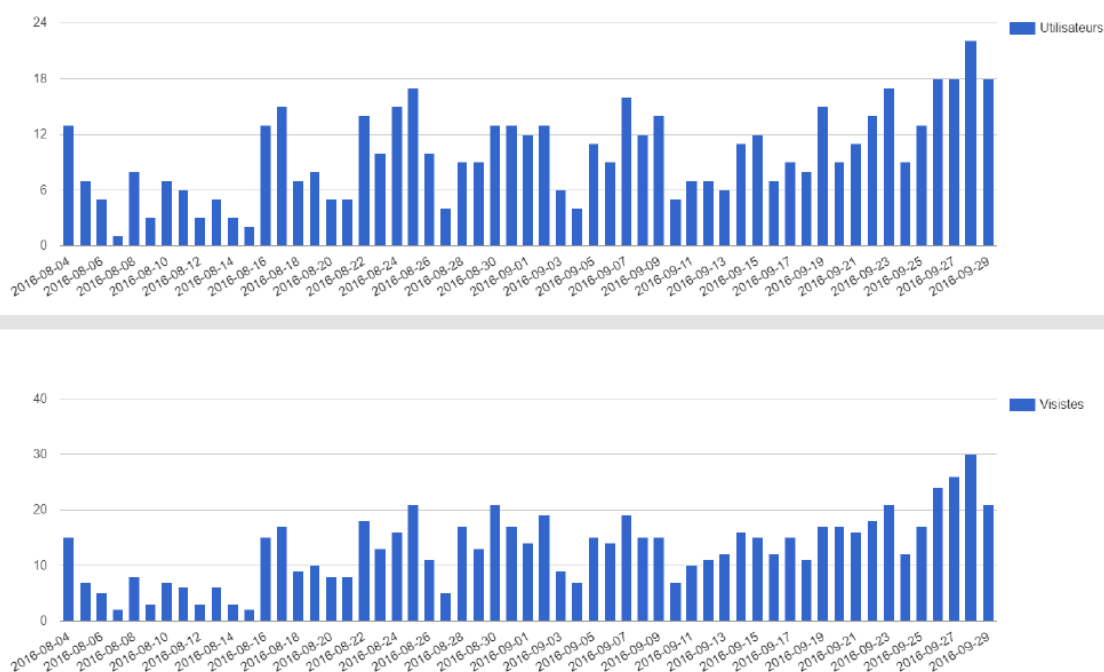
6 Le bilan de l'enquête publique unique sur le projet de raccordement du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc

6.1 Bilan de la consultation du site internet de la Préfecture 22

Un dossier dématérialisé et un registre électronique ont été mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat des Côtes d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr

Le site dédié à l'enquête « raccordement » a été visité 563 fois par 741 visiteurs avec un temps moyen de visite de 2 minutes 54 secondes.

Il est à noter qu'après un démarrage lent des visites, la consultation à compter de la mi-août 2016 a été relativement régulière pendant toute la durée de l'enquête avec un pic des visites dans les cinq derniers jours de l'enquête publique.



Les documents du dossier d'enquête ont été abondamment consultés :

- Téléchargés 1 331 fois ;
- Visualisés 252 fois.

6.2 Bilan global des deux enquêtes publiques concomitantes

Le nombre de dépositions « brutes », c'est-à-dire telles qu'enregistrées et numérotées sur les registres d'enquêtes publiques (R) les courriers (C) et les @registres, est présenté ci-dessous pour les deux enquêtes publiques uniques concomitantes « Parc » et « Raccordement ».

Communes	Pour mémoire Enquête « Parc » AM			Enquête « Raccordement » RTE			Pour mémoire Enquêtes AM +RTE
	R	C	Total AM	R	C	Total RTE	
PLEUBIAN	0	0	0	0	0	0	0
LANMODEZ	0	0	0	0	0	0	0
LEZARDRIEUX	0	0	0	0	0	0	0
PLOUBAZLANEC	0	2	2	0	1	1	3
BREHAT	0	0	0	0	0	0	0
PAIMPOL	2	0	2	0	0	0	2
PLOUEZEC	0	0	0	1	0	1	1
PLOUHA	2	0	2	0	0	0	2
TREVENEUC	1	0	1	0	0	0	1
ST QUAI PORTRIEUX	12	0	12	5	0	5	17
BINIC ETABLES s MER	7	0	7	1	0	1	8
PORDIC TREMELOIR	0	0	0	0	0	0	0
PLERIN	6	0	6	5	0	5	11
ST BRIEUC Mairie	3	0	2	1	0	1	3
ST BRIEUC DDTM	0	24	24	0	14	14	38
LANGUEUX	0	0	0	0	0	0	0
HILLION	1	0	1	1	0	1	2
MORIEUX	0	0	0	0	0	0	0
PLANGUENOUAL	0	0	0	0	0	0	0
PLENEUF VAL ANDRE	31	8	39	18	0	18	57
ERQUY	85	12	97	94	12*	106*	203*
PLURIEN	8	0	8	4	0	4	12
FREHEL	33	0	33	4	0	4	37
PLEVENON	17	0	17	0	0	0	17
PLEBOULLE	0	0	0	0	0	0	0
MATIGNON	0	0	0	0	0	0	0
ST CAST LE GUILDO	11	3	14	1	0	1	15
ST JACUT DE LA MER	26	2	28	X	X	X	28
LANCIEUX	30	0	30	X	X	X	30
ST BRIAC SUR MER	9	1	10	X	X	X	10
ST LUNAIRE	0	0	0	X	X	X	0
DINARD	1	0	1	X	X	X	1
ST MALO	7	0	7	X	X	X	7
ST COULOMB	0	0	0	X	X	X	0
CANCALE	1	1	2	X	X	X	2
HENANSAL	X	X	X	0	1	1	1
SAINT ALBAN	X	X	X	1	0	1	1
Total R et C	293	53	346	136	28	164	510
Total @ registres			655			94	749
TOTAL GENERAL			1001			258	1259

* Il est à noter qu'une seule pétition a été reçue pendant les enquêtes publiques concomitantes, celle du Collectif Contre les Câbles à Caroual (CCCC) laquelle rassemblait 5.629 signatures. Cette pétition a été notée pour 1 observation à Erquy, elle concerne l'enquête « Raccordement » RTE.

Ce sont donc 258 dépositions qui ont été enregistrées pour l'enquête sur le projet de parc éolien en mer, soit 20,5 % du total des dépositions recueillies pendant les deux enquêtes publiques concomitantes.

6.3 Bilan détaillé de l'enquête publique unique relative au projet de raccordement du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc

6.3.1 Nombre d'observations recueillies

Un grand nombre de dépositions recueillies contenaient plusieurs observations sur des thématiques différentes. De même certaines dépositions concernaient des thèmes correspondant à l'autre enquête publique concomitante. Ainsi, un certain nombre de dépositions ou observations concernant l'enquête « Raccordement » ont été recueillies pendant l'enquête « Parc » et vice versa.

La commission d'enquête a donc réalisé un travail de ventilation de ces dépositions ou observations pour les réaffecter à l'enquête publique qui leur correspondait.

Les chiffres présentés ci-dessous (dépositions ventilées) sont donc différents de ceux des dépositions « brutes » présentées dans le tableau précédent puisqu'ils tiennent compte des « réaffectations » de tout ou partie de dépositions concernant RTE déposées ou annexées par erreur dans les registres papier, les courriers ou le @registre Ailes Marines.

Total :	347 dépositions
@-registre :	140 dépositions
Registres papier :	166 dépositions
Courriers :	41 dépositions

Le tableau ci-après détaille ces chiffres par commune en y ajoutant le nombre de déposants.

Il est à noter que les dépositions recueillies sur les registres papier et par courriers sur la commune d'**Erquy** représentent à elles seules un total de 134 dépositions soit **64,7 %** du total des dépositions (hors @registre).

De mêmes **86,8 % du total des dépositions** recueillies sur les registres papier et par courriers l'ont été sur les seulement quatre communes : Erquy 64,7 %, Pléneuf-Val-André 9,6 %, Saint-Brieuc (DDTM et mairie) 9,6 % et Fréhel 2,9 %.

Commune	code	Permanence	Nombre de dépôts			Nombre de déposants		
			Registre	courrier	Totalisation	Individuels	Collectifs	Totalisation
Binic-Étables-sur-Mer	BEM	oui	2	-	2	-	4	4
Erquy	ERQ	oui	116	18	134	109	48	157
Fréhel	FRE	oui	6	-	6	6	-	6
Hénansal	HEN	oui	-	1	1	1	-	1
Hillion	HIL	non	1	-	1	1	-	1
Île-de-Bréhat	BRE	oui	-	-	-	-	-	-
Lancieux	LNC	non	-	-	-	-	-	-
Langueux	LNG	non	-	-	-	-	-	-
Lanmodez	LNM	non	-	-	-	-	-	-
Lézardrieux	LEZ	non	-	-	-	-	-	-
Matignon	MAT	non	-	-	-	-	-	-
Morieux	MOR	non	-	-	-	-	-	-
Paimpol	PAI	oui	-	-	-	-	-	-
Planguenoual	PLN	non	-	-	-	-	-	-
Pléboulle	PLB	non	-	-	-	-	-	-
Pléneuf-Val-André	PVA	oui	20	-	20	16	8	24
Plérin	PLR	oui	5	-	5	5	-	5
Pleubian	PLE	non	-	-	-	-	-	-
Plévenon	PLV	oui	2	-	2	2	-	2
Ploubazlanec	PBZ	non	-	2	2	2	-	2
Plouézec	PZC	oui	1	-	1	1	-	1
Plouha	PLH	oui	-	-	-	-	-	-
Plurien	PRN	non	4	-	4	4	-	4
Pordic-Trémeloir	POR	non	-	-	-	-	-	-
Saint Jacut de la Mer	SJM	non	-	-	-	-	-	-
Saint-Alban	SAL	oui	1	-	1	1	-	1
Saint-Brieuc DDTM	SB1	non	-	19	19	13	14	27
Saint-Brieuc Mairie	SB2	oui	1	-	1	1	-	1
Saint-Cast-le-Guildo	SCG	oui	1	1	2	-	4	4
Saint-Quay-Portrieux	SQP	oui	5	-	5	4	2	6
Tréveneuc	TRE	non	-	-	-	-	-	-
TOTALISATION REGISTRE PAPIER			166	41	207	167	80	247
@ registre			140		140	132	8	140
TOTALISATION			306	41	347	299	88	387
					347			387
			88,2%	11,8%	100,0%	77,3%	22,7%	100,0%

6.3.2 Avis favorables/ Avis défavorables

5,4 % des avis sont favorables au projet.
89 % des avis sont défavorables au projet.

Il est à noter dans le tableau de détail ci-après que le plus grand nombre d'avis défavorables par commune s'est exprimé à Erquy (135).

Commune	code	Permanence	Avis					
			DE défavorable	RE réserve/inquiétude sans prise de position tranchée	NE Neutre/demande de précision	FR Favorable avec réserve(s)	FA Favorable	AU autres
Binic-Étables-sur-Mer	BEM	oui	-	1	-	-	1	-
Erquy	ERQ	oui	135	2	10	1	3	-
Fréhel	FRE	oui	4	1	-	-	-	1
Hénansal	HEN	oui	-	-	1	-	-	-
Hillion	HIL	non	1	-	1	-	-	-
Île-de-Bréhat	BRE	oui	-	-	-	-	-	-
Lancieux	LNC	non	-	-	-	-	-	-
Langueux	LNG	non	-	-	-	-	-	-
Lanmodez	LNM	non	-	-	-	-	-	-
Lézardrieux	LEZ	non	-	-	-	-	-	-
Matignon	MAT	non	-	-	-	-	-	-
Morieux	MOR	non	-	-	-	-	-	-
Paimpol	PAI	oui	-	-	-	-	-	-
Planguenoual	PLN	non	-	-	-	-	-	-
Plébouille	PLB	non	-	-	-	-	-	-
Pléneuf-Val-André	PVA	oui	17	1	1	-	-	-
Plérin	PLR	oui	-	-	5	-	4	-
Pleubian	PLE	non	-	-	-	-	-	-
Plévenon	PLV	oui	2	-	-	-	-	-
Ploubazlanec	PBZ	non	-	-	-	1	1	-
Plouézec	PZC	oui	-	1	-	-	-	1
Plouha	PLH	oui	-	-	-	-	-	-
Plurien	PRN	non	3	-	-	1	-	-
Pordic-Trémeloir	POR	non	-	-	-	-	-	-
Saint Jacut de la Mer	SJM	non	-	-	-	-	-	-
Saint-Alban	SAL	oui	-	-	1	-	-	-
Saint-Brieuc DDTM	SB1	non	21	1	2	1	1	-
Saint-Brieuc Mairie	SB2	oui	-	-	-	-	1	-
Saint-Cast-le-Guildo	SCG	oui	2	-	-	-	-	-
Saint-Quay-Portrieux	SQP	oui	1	-	1	-	2	1
Tréveneuc	TRE	non	-	-	-	-	-	-
TOTALISATION REGISTRE PAPIER			187	7	22	4	13	3
@ registre			122	21	3	1	6	7
TOTALISATION			309	28	25	5	19	10
			337		25	24		Exprimés :
			87,3%		6,5%	6,2%		386

6.3.3 Contributions des associations / Collectifs / Institutionnels

Les références permettent de retrouver la synthèse des observations infra 6.4.

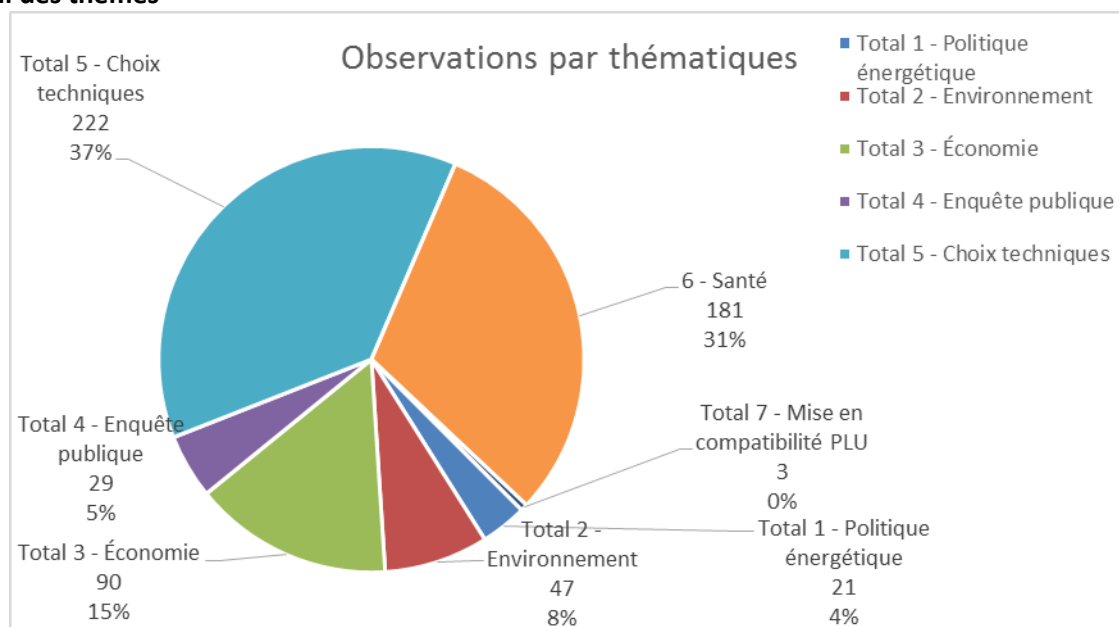
Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc		
Observations émanant d'associations, collectivités, collectifs, ...		
référence	Prénom NOM Association	Avis
ERQ-C-8	Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	DE
ERQ-C-4	Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	DE
PBZ-C-***2	Bretagne Vivante Association	FR
ERQ-C-10	Collectif Contre les Câbles de Caroual (CCCC)	DE
ERQ-C-1		
PBZ-C-1	Délibération du Conseil Municipal	FA
SB1-C-13	Olivier LE NEZET Président du CRPMEM Bretagne	FR
SB1-C-***19	Alain COUDRAY Président du CDPMEM 22 Pascal LECLER Président du CDPMEM 35	
@02	Christian COLLAS	
@010	Côte Ouest Sans Eolienne	DE
AM-@083		
@067	Georges CLEMENT Association Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre	
AM-@0518	Gérard PRODHOMME Bretagne Vivante	RE
@065	Hillion Collectif non aux câbles	DE
ERQ-R4-79	Isabelle HAMON Collectif contre le câble à Caroual	DE
@09	Michel BUET Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	DE
@012	Patrick BOQUET Erquy Environnement	DE
@058		
ERQ-C-***10	Pierre PELAN Association Le Nouvel Essor d'Erquy	DE

6.3.4 Thèmes abordés par le public

Comme indiqué précédemment, chacune des 347 dépositions pouvaient contenir plusieurs observations. C'est un total de 593 observations qui a été ainsi été recueilli pendant l'enquête publique.

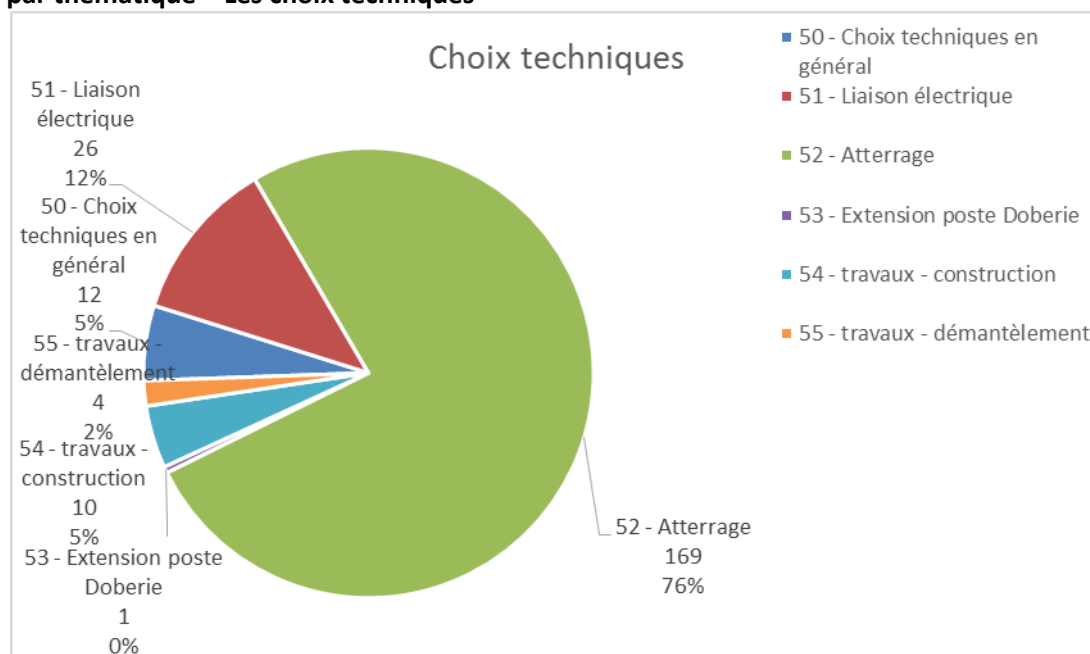
La commission a classé les observations du public par thèmes et sous-thèmes : 1 – Politique énergétique ; 2 – Environnement ; 3 – Economie ; 4 – Enquête publique ; 5 – Choix techniques ; 6 – Santé ; 7 - Mise en compatibilité PLU ; 98 – Cf. Dossier AM

Détail des thèmes



Deux thèmes représentent à eux seuls 67,9 % des 593 observations recueillies, celui des choix techniques (222 observations, 37,4 %) et celui de la santé (181 observations, 30,5 %).

Détail par thématique – Les choix techniques



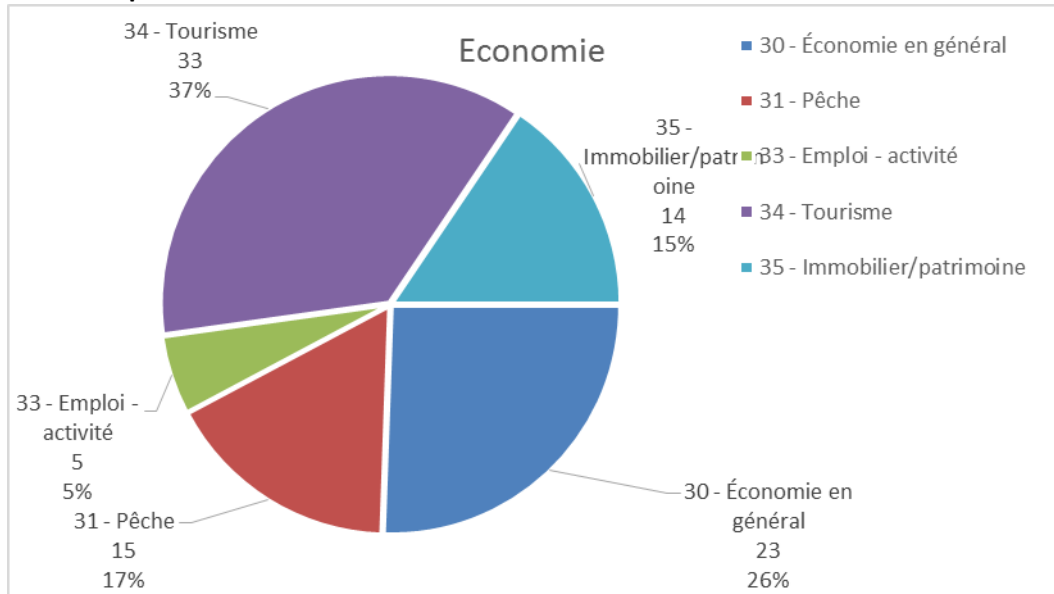
169 observations sur les 222 de cette thématique concernent le choix de la zone d'atterrage à Caroual (commune d'Erquy). Cette thématique est présente dans près d'une déposition sur deux (48,7 %).

Détail par thématique – La santé

L'impact du projet la santé est une thématique à part entière qui ne comprend pas de sous-thème. Elle n'est donc pas illustrée par un « camembert ».

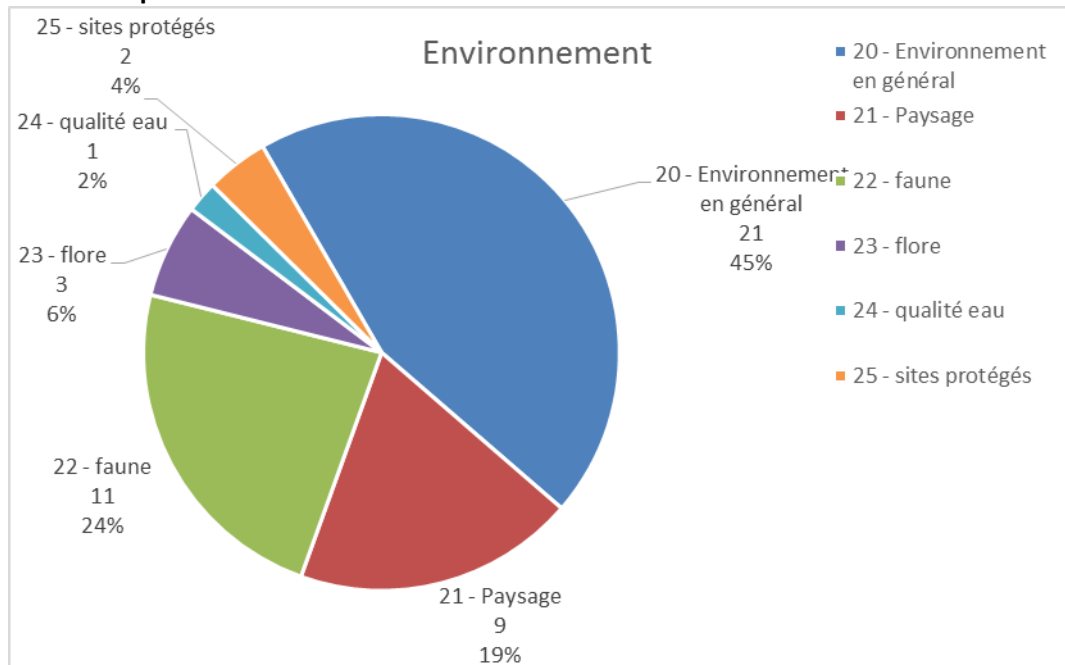
Cette thématique (181 observations) représente 1/3 des observations mais est présente dans plus de la moitié des 347 dépositions recueillies pendant l'enquête publique (52 %).

Détail par thématique – L'économie



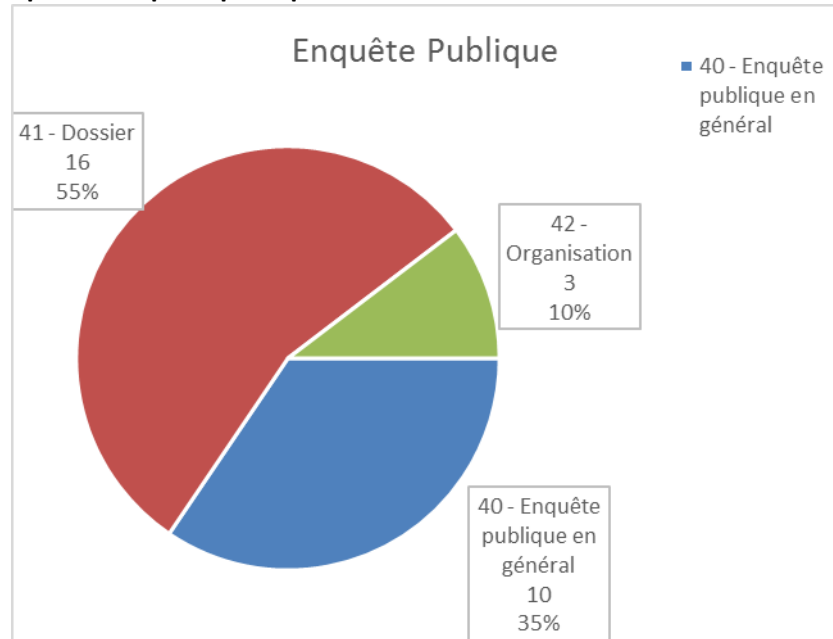
Les thèmes liés à l'économie représentent seulement 15 % des 593 observations et 26 % des 347 dépositions. Les préoccupations principales sont celles liées au tourisme et l'économie du secteur.

Détail par thématique – L'environnement



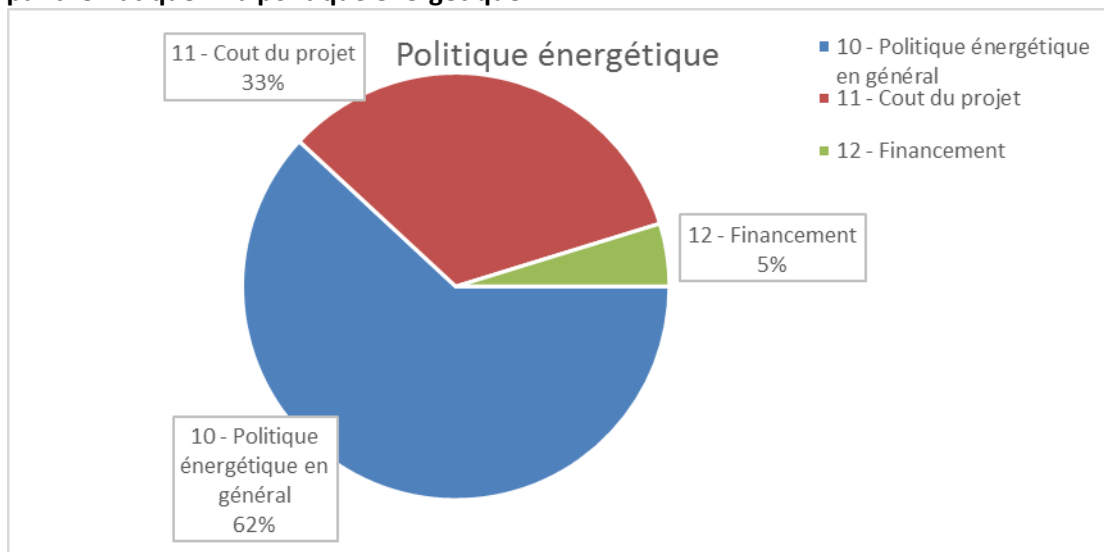
Les thèmes liés à l'environnement sont peu évoqués (8 % des observations) et souvent de manière très générale.

Détail par thématique – L'enquête publique



Le thème de l'enquête publique n'a été que très peu abordé. Il représente seulement 5 % des observations recueillies et le plus grand nombre d'observations concerne le dossier d'enquête.

Détail par thématique – La politique énergétique



Le thème de la politique énergétique ne représente que 4 % des observations recueillies.

Détail par thématique – La mise en compatibilité des PLU

Seules trois observations ont été recueillies sur cette thématique pendant l'enquête publique.

6.3.5 Propositions et contre-propositions du public

Nombre	Références	Contre-propositions RTE Résumé de la contre-proposition
SANTE		
1	@1,	Diminuer les intensités par phase, comme cela se fait pour les lignes aériennes, avec la mise en faisceau de câbles de diamètres inférieurs. Eloigner les matériaux inductifs du tracé des canalisations de raccordement.
12	@1, @9, @13, @46, @88, AM-@0336 ERQ-R1-12, ERQ-R2-33, ERQ-R3-55, ERQ-R2-***47, ERQ-C-8,ERQ-C-***10	Passage en courant continu pour éviter la propagation des ondes et en faisant abstraction des coûts.
3	@9,ERQ-R3-55,ERQ-C-8	Prendre en compte les recommandations du rapport RAOUL notamment sur le niveau d'émission des ondes électromagnétiques.
2	ERQ-R2-48,ERQ-R1-***26	Réaliser une étude impartiale par une autorité indépendante des effets de la proximité des câbles sur la santé.
3	ERQ-R3-70	Limiter à 0,4 μ T les émissions.
ECONOMIE		
2	ERQ-R1-10 ERQ-R1-25	Demande si un dédommagent est prévu pour une vente avec impact financier négatif confirmé par des professionnels. A défaut demande de le prévoir et d'en définir la durée d'exercice (par ex: 5 ans). Prévoir une indemnisation pour les riverains (zone et accès restreint plage et ville d'Erquy).
1	ERQ-R1-25	Prévoir un amende "lourde" pour le rétablissement des 2 m de sable sur les câbles (ex: après 3 jours ouvrables), amende x 10 en haute saison.
1	SB1-C-13	RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.
ATTERRAGE		
6	@12, @13, @20, @78,@92,ERQ-R3-70	Recherche d'un autre lieu pour l'atterrage.
2	SB1-C-4, SB1-C-8	Organiser un référendum local.
28	@2, @23, @25, @26,@42, @48, @55,@57, @62,@64,@65, @77,@79,@80,@86,	Atterrage dans une zone moins fréquentée, loin du public, des zones urbanisées, privilégier la santé des habitants, même si le coût est plus élevé et si le terrain appartient à la commune d'Erquy.

	AM-@0102 ERQ-R1-1, ERQ-R1-2 ERQ-R2-31, ERQ-R2-42, ERQ-R2-49, ERQ-R3-54 ERQ-R1-***3, ERQ-R1-***17, ERQ-R1- ***26, ERQ-C-***7 ; ERQ-C-***10 ;SB1-C-10	
4	@18, ERQ-R2-35,ERQ-R3-54,ERQ-C- ***12	Atterrage à l'Ouest de la plage de Caroual, là où il n'y a que des terrains vides et où la nature des fonds marins est la même.
10	@16, @88 ERQ-R1-19,ERQ-R1-22,ERQ-R1-28,ERQ- R2-32,ERQ-R2-36, ERQ-R3-54, ERQ-R1-***26	Atterrage à Saint Pabu (@88 plan joint). Il n'est guère plus long et traverse des zones moins fréquentées et non urbanisées. A l'extrémité de la plage de Saint Pabu (en pied de GR) où il y a un parking mais aucune habitation et moins de fréquentation. L'argument du "choux marin" peut être contourné en demandant l'avis de la CSRPN (plus souple dans ses avis) et non de la CNPN. Le surcoût est négligeable par rapport au coût du projet.
7	@33,@68, @93 AM-@0584 ERQ-R2-34 ;ERQ-R3-54, ERQ-R1-***14,	Atterrage au-delà de Saint Pabu Atterrage entre Caroual et St Pabu (à côté de la ligne à haute tension).
14	@9, @28, @30, @74, @93, AM-@0584 ERQ-R1-19,ERQ-R1-22, ERQ-R3-54, ERQ- R3-55, ERQ-R2-***48, ERQ-C-8 AM-@043, ERQ-R2-39	Atterrage sur la plage de Nantois Demande d'étudier la zone présentée sur la photo aérienne (Nantois) Considère que les études concernant un atterrage sur la plage de LA VILLE BERNEUF ou de la plage de NANTOIS n'ont pas été sérieusement menées. Solutions qui ne modifient le tracé que de 3 Km avec raccordement au tracé initial à hauteur de LA COUTURE. La présence de roches et de bancs de Maërl n'est pas un obstacle (impact ponctuel, le banc se reconstitue, les bancs de Maërl sont exploités de manière industrielle dans la Baie de Saint Brieuc). "Le surcoût éventuel serait la moindre des compensations que les habitants impactés sont légitimement en droit d'attendre."
4	@9, ERQ-R3-55,ERQ-C-8,ERQ-C-11	Atterrage dans baie de la Fesnaye.
2	@68,ERQ-R3-54	Atterragesur la grève des Vallées.
1	@32	Recherche d'un autre lieu pour l'atterrage: axe Plage de Saint-Pabu - Saint-Pabu - Bellevue - Grève de Nantois - La Croix Verte - La Ville Bricault - La Ville Poince qui rejoignent tous deux l'axe défini vers La Doberie.
5	@24, ERQ-C-4,ERQ-R1-24, ERQ-R3-54, ERQ-C-4	Atterrage à Plérin, plage des Rosaires, et raccordement au poste de Trégueux.
1	@24	Atterrage au Port du Légué.
1	SB1-C-2	Revenir au choix initial (?) de la Baie de Saint Brieuc (espaces avec densité moindre de population).
2	@62 ERQ-C-***10	Si maintien de l'atterrage à Caroual demande : - Que le tracé du câble soit éloigné le plus possible des habitations,

		<ul style="list-style-type: none"> - Que des mesures de réduction des CEM soient prises, - Que le tracé du câble sur la plage soit signalé. <p>Blindage, signalisation du lieu de passage des câbles, élaboration d'un plan de surveillance, accompagné de mesures de sauvegarde.</p>
LIAISON ELECTRIQUE		
1	@13,	Recherche d'un autre tracé pour les câbles
1	ERQ-R1-***10	Demande d'enterrer plus profond les câbles qui peuvent nuire aux habitants du secteur (à plus de 2 mètres).
1	HEN-C-1	Modification de tracé de la liaison électrique au niveau de St Querreuc (plan et diaporama RTE joints).
1	PZC-R1-1	Demande que l'on revienne à l'aérien THT et que l'on augmente la tension jusqu'à 735 000 volts comme cela se fait au Canada pour éviter la déperdition.
1	SB1-C-13	<p>Demande d'intégrer dans la convention de concession d'utilisation du DPM (Ailes Marines et RTE) les points suivants, validés en concertation avec les services de l'Etat et les Comités des pêches Bretons : effectuer et financer les opérations de suivi après ensouillage ; envoyer une équipe sur zone en cas de croche ou d'observation de partie non ensouillée; entreprendre les opérations de maintenance ou de ré-ensouillage dans un délai maximum défini.</p> <p>Les résultats des études géotechniques devront être présentés et transmis aux professionnels.</p>
POSTE DE RACCORDEMENT		
1	BEM-R1-1	La Doberie : construire un poste permettant le désherbage mécanique.

6.4 Tableau de synthèse des observations du public

Le tableau de synthèse ci-après comporte la synthèse des observations recueillies sur le @registre, puis la synthèse des observations recueillies par commune (sur les registres papiers et par courriers). Les noms des communes ont été codifiés selon la liste ci-dessous :

Commune	Code
Binic-Étables-sur-Mer	BEM
Erquy	ERQ
Fréhel	FRE
Hénansal	HEN
Hillion	HIL
Île-de-Bréhat	BRE
Lancieux	LNC
Langueux	LNG
Lanmodez	LNМ
Lézardrieux	LEZ
Matignon	MAT
Morieux	MOR
Paimpol	PAI
Planguenoual	PLN
Pléboulle	PLB
Pléneuf-Val-André	PVA

Commune	Code
Plérin	PLR
Pleubian	PLE
Plévenon	PLV
Ploubazlanec	PBZ
Plouézec	PZC
Plouha	PLH
Plurien	PRN
Pordic-Trémeloir	POR
Saint Jacut de la Mer	SJM
Saint-Alban	SAL
Saint-Brieuc DDTM	SB1
Saint-Brieuc Mairie	SB2
Saint-Cast-le-Guildo	SCG
Saint-Quay-Portrieux	SQP
Tréveneuc	TRE

CENTRALISATION

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la
Baie de Saint Brieuc

Numéro de saisie	Registre n°	Référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	signataire(s)	Origine	Avis sur le projet	Thématique abordée	Résumé de l'observation
@-Registre								
		@01	Allain LAMY	1	Nantes	RE	6 - Santé	Alerte sur les effets indirects ou les risques de Pollution électromagnétique induite provoquées par les Champs magnétiques. Sans prise en compte du contexte géologique, de l'hydrologie et des installations de proximité comme par exemple les réseaux d'eau, installations d'arrosages, clôtures et portails métalliques et autres, les risques sanitaires et environnementaux sont réels. Contre -proposition pour diminuer ces effets induits, outre le passage en courant continu : - diminuer les intensités par phase, comme cela se fait pour les lignes aériennes, avec la mise en faisceau de câbles de diamètres inférieurs. - éloigner les matériaux inductifs du tracé des canalisations de raccordement.
		@02	#Christian COLLAS Côte Ouest Sans Eolienne	1	Saint-Prouant	DE	41 - Dossier	Documents difficiles à ouvrir sur le site Internet.
		@02	#Christian COLLAS Côte Ouest Sans Eolienne		Saint-Prouant		52 - Atterrage	Peu de différence avec le projet de Saint-Nazaire. Plage d'Erquy très fréquentée. Contre-proposition : un atterrage loin du public serait plus sage.
		@02	#Christian COLLAS Côte Ouest Sans Eolienne		Saint- Prouant		6 - Santé	Chaleur, rayonnements magnétiques. Cheminées d'évacuation de la chaleur produite par les câbles.
		@03	Anonyme	1	Guérande		99 - cf. dossier AM	Notre électricité est déjà décarbonée ; Rendement énergétique déplorable (40 % pour l'éolien offshore) ; Coût de production exorbitant ; Saccage de nos côtes.
		@04	Anonyme	1	Nantes		99 - cf. dossier AM	Avis défavorable.
		@05	Anonyme	1	Planguenoual		99 - cf. dossier AM	Le bilan coût-avantage est clairement négatif.
		@05	Anonyme		Planguenoual	DE	55 - travaux - démantèlement	Pollution de la mer et perturbation de la faune et de la flore marines pendant installation et exploitation.
		@06	Anonyme	1	Vincennes	DE	10 - Politique énergétique en général	Etant opposé au parc éolien je suis évidemment opposé à son raccordement.

	@07	Anonyme	1		DE	22 - faune	Les avantages sont minimes par rapport aux dégâts causés.
	@07	Anonyme				21 - Paysage	Paysage abimé pour longtemps.
	@08	Anonyme	1	Suresnes	DE	11 - Cout du projet	Avis très défavorable à ce projet dont le bilan coût-avantage est clairement négatif.
	@08	Anonyme				99 - cf. dossier AM	Destruction de la faune et de la flore.
	@09	#Michel BUET Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	1	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	Transport en courant alternatif sans proposition de passage en courant continu, pourquoi pas pour le parc éolien de Saint-Brieuc ? Le transport en courant alternatif étant moins performant que celui en courant continu (argumentaire RTE), quel est le niveau de puissance supplémentaire du parc éolien pour compenser l'écart de performance du transport entre les deux types de courant ? Les investissements de cette surcapacité ne peuvent-ils pas être consacrés aux installations de conversion en courant continu ?
	@09	#Michel BUET Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual		Erquy	DE	52 - Atterrage	Présentation orientée de la part de RTE du secteur de Caroual qui montre une zone sans aucune présence humaine, alors qu'il s'agit d'un secteur très fréquenté et urbanisé. Les études ne sont pas complètes et manquent de transparence. Absence d'études d'impact des câbles : sur les appareils électroniques embarqués, sur la navigation (perturbations des instruments de navigation), sur les habitations, sur l'armature métallique du viaduc. Contre-proposition : Plage de Nantois, Baie de la Fresnaye par exemple.
	@09	#Michel BUET Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual		Erquy		6 - Santé	Absence d'études d'impact des câbles : effets des ondes électromagnétiques sur la santé. L'avis de l'ARS est laconique et se fonde sur la réglementation nationale alors que de nombreuses questions autour des effets de ces ondes se posent en Europe et dans le Monde. La réglementation française est moins restrictive que celles d'autres pays comme la Suisse, les Pays-Bas (voir le Rapport parlementaire du Sénateur RAOUL) et fait débat chez les experts. Le rapport parlementaire du sénateur RAOUL de 2012 présente des recommandations dont un niveau d'émission ramené à 0,4 µT au lieu des 100 µT de la réglementation en vigueur. Ces mêmes recommandations faites aux Pays-Bas impliqueraient de laisser un couloir de 2 fois 150 mètres libre de tous bâtiments sensibles hébergeant des enfants. Pièces jointes : copie de l'avis avec en annexes extraits de la concertation, courriers aux élus, photos du site de Caroual, liens vers sites RTE, extraits de dossier.
	@010	#Christian COLLAS Côte Ouest Sans Eolienne	1			99 - cf. dossier AM	Impact du chantier : bruits, vibrations, éléments en suspension etc.
	@011	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Le câble ne peut pas passer au niveau le plus occupé de la plage de Caroual.
	@012	#Patrick BOQUET Erquy Environnement	1	Erquy	DE	33 - Emploi - activité	Disparition des commerces de proximité. Contre-proposition : contournement éloigné de la plage Erquy-Caroual.
	@012	#Patrick BOQUET Erquy Environnement		Erquy		34 - Tourisme	Risque avéré de réduction du tourisme.
	@012	#Patrick BOQUET Erquy Environnement		Erquy		35 - Immobilier/patrimoine	Risque avéré de dévalorisation du prix des maisons.

	@012	#Patrick BOQUET Erquy Environnement		Erquy		6 - Santé	Zone de jeux d'enfants (Club Mickey), de sports, terrain de football, digue de promenade : impacts sur la santé publique. Risques avérés de leucémie due aux rayonnements électromagnétiques. Risques avérés de dysfonctionnements des appareils électroniques médicaux.
	@013	Daniel BRANCHE	1	Erquy	RE	51 - Liaison électrique	Zone la plus habitée à l'année dans les 150 m à la ronde. Remise en cause de l'objectivité de RTE dans le choix du tracé.
	@013	Daniel BRANCHE				52 - Atterrage	Zone la plus habitée, la plus fréquentée.
	@013	Daniel BRANCHE				6 - Santé	Manque de synergie entre les différents projets RTE. Le courant continu est-il moins générateur de rayonnements ? Pourquoi tant de disparités entre les normes de rayonnement tolérées en Europe ? Référence au rapport RAOUL. Revoir les conditions du transport du courant : alternatif ou continu. La conjonction de ces 3 éléments conditionnant le niveau des rayonnements émis et reçus et leurs impacts sur la santé. L'ARS n'a pas fait de zèle sur le sujet. Référence aux travaux du professeur Belpomme.
	@013	Daniel BRANCHE				20 - Environnement en général	Impact sur la faune.
	@014	Anonyme	1	Erquy	RE	34 - Tourisme	Sommes-nous en train de voir la fin d'Erquy en tant que station balnéaire ?
	@014	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Pouvez-vous garantir que ces câbles et le courant qu'ils transportent ne porteront pas atteinte à la santé des Rhoeginéens ? Ne pouviez-vous pas choisir un endroit moins fréquenté ?
	@015	Daniel BRANCHE	1		RE	51 - Liaison électrique	Revoir les conditions du transport du courant : alternatif ou continu - les conditions d'atterrage - Le trajet des câbles.
	@015	Daniel BRANCHE				90 - aucun thème	Idem @13
	@016	Docteurs Christine et Didier THEAUT	2		DE	34 - Tourisme	Nous sommes opposés à l'atterrage en plein centre de la plage de Caroual Un atterrage au bout de la plage vers Saint Pabu n'aurait probablement aucun impact sanitaire et son surcôt m'apparaît bien minime.
	@016	Docteurs Christine et Didier THEAUT				52 - Atterrage	Quel impact cela aurait-il sur le tourisme ?
	@016	Docteurs Christine et Didier THEAUT				6 - Santé	Aucune étude honnête ne peut certifier l'innocuité des radiations induites par les câbles HT en alternatif.
	@017	Anonyme	1	Erquy	RE	34 - Tourisme	Tourisme : quelles seront les retombées ?
	@017	Anonyme		Erquy		35 - Immobilier/patrimoine	Déjà les transactions sur Caroual sont ralenties.

	@017	Anonyme				6 - Santé	Comment être certains que ces câbles qui passeront sous une plage fréquentée, à proximité d'habitations n'engendrent pas de problème de santé, quand on sait que dans certains élevages bovins, les vaches ne produisent plus de lait à cause de ces lignes, que de plus en plus de personnes sont sensibles aux ondes et courant électriques ? Doit-on attendre un nouveau scandale "amiante, plomb... » ?
	@018	Henri LANGLAIS	1	Erquy	RE	52 - Atterrage	Demande que ces câbles soient au minimum repoussés à l'autre bout de la plage de Caroual. Quelques mètres de câble dans ce chantier énorme ne peuvent justifier ce choix.
	@018	Henri LANGLAIS		Erquy		6 - Santé	Retombées possibles sur la santé des riverains et estivants.
	@018	Henri LANGLAIS		Erquy		20 - Environnement en général	Les effets sur le milieu marin sont minimisés.
	@019	Bribri	1	Saint-Brieuc	DE	35 - Immobilier/patrimoine	Dépréciation des biens immobiliers.
	@019	Bribri		Saint-Brieuc		52 - Atterrage	Transformer une plage en zone à risque.
	@020	Véronique CATROS	1		RE	52 - Atterrage	Nécessité de trouver un autre site d'atterrage : fréquentation de la plage. Condamne toute utilisation future du site de 7 000 m2 face à la mer.
	@021	Anonyme				99 - cf. dossier AM	Le parc éolien détruit l'écosystème marin sur son site d'implantation et ses environs. Il entraînera des relargages de métaux et des réchauffements qui perturberont le renouvellement de la coquille St Jacques et de la chaîne alimentaire des poissons et crustacés dans toute la baie. Son coût est démesuré et ce sont nos impôts qui payent ce mauvais choix Une fois que ces édifices monstrueux seront construits, ce sera trop tard.
	@022	Anonyme	1		DE	52 - Atterrage	PAS DE CABLE A HAUTE TENSION AU MILIEU DE LA PLAGE PUBLIQUE Préserver les aménagements futurs du site de Caroual.
	@022	Anonyme				6 - Santé	Principe de précaution face à un risque sanitaire potentiel
	@023	Véronique CATROS	1		RE	52 - Atterrage	Condamne toute utilisation future du site de 7000 m2 face à la mer pour y installer un établissement d'accueil du public. Recherche d'un autre site d'atterrage. Des passages peuvent être trouvés dans des endroits de la plage trop ventés pour être fréquentés et dans une zone non résidentielle.
	@023	Véronique CATROS				6 - Santé	Risque sanitaire possible. Le principe de précaution doit s'imposer.
	@024	Anonyme	1	Erquy	RE	52 - Atterrage	Demande le retour à l'option d'atterrage sur la plage des Rosaires (solution validée par le conseil d'Agglo de St Brieuc le 7 févr. 2013 par 67 voix sur 67). Copie du compte rendu du conseil d'agglomération.
	@025	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	Objets embarqués, style GPS etc. attention aux dérèglages.
	@025	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Risque sanitaire, pour les estivants, les personnes qui dormiront dans les campings cars, les joueurs de foot et les habitants des maisons situées à 7 m des câbles.
	@026	F Xavier LENFANT	1	Erquy	RE	52 - Atterrage	Nécessité de trouver un autre site d'atterrage.

	@026	F Xavier LENFANT		Erquy		6 - Santé	Respect des individus et principe de précaution.
	@027	Monique LENFANT	1		DE	6 - Santé	Projet très dangereux, fréquente la plage depuis 1954.
	@028	Anonyme	1	Erquy	RE	6 - Santé	Les risques engendrés par l'atterrage des câbles sont de notoriété publique proposition : atterrissage sur la plage de Nantois.
	@029	Anonyme	1	Erquy	DE	6 -Santé	Risques électromagnétiques. La limite de la radiation électromagnétique en France est 100 µT, en Suède elle est 0,4 µT. Choix de Caroual irresponsable !
	@030	Elisabeth DIOT	1		RE	52 - Atterrissage	Aller sortir les câbles plus loin sur la plage du Nantois beaucoup moins fréquentée.
	@031	Babs BABETTE	1			99 - cf. dossier AM	N'accepte pas ce projet qui engraisse certains et qui pénalise les petits (nous).
	@032	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrissage	Maximum de désagréments pour les populations en toutes saisons, alors qu'il y a probablement d'autres solutions : les axes Plage de Saint-Pabu - Saint-Pabu - Bellevue - La Ville Poince ou bien Grève de Nantois - La Croix Verte - La Ville Bricault - La Ville Poince qui rejoignent tous deux l'axe défini vers La Doberie.
	@032	Anonyme				6 - Santé	Le principe de précaution doit primer sur l'économie.
	@033	Jean Claude FREMONT	1		DE	52 - Atterrissage	Pas possible d'imaginer un raccordement sur la plage magnifique de Caroual.
	@033	Jean Claude FREMONT				6 - Santé	Danger d'enfouissement des câbles en plein milieu de cette plage.
	@034	Anonyme	1		DE	52 - Atterrissage	Opposée au raccordement sous la plage de Caroual. Les élus d'Erquy doivent renoncer définitivement à ce lourd et sinistre projet.
	@035	Anonyme	1	Pordic	FA	52 - Atterrissage	Les critiques sont infondées. Les câbles tant en mer qu'à terre seront ensouillés, donc invisibles. Aucune détérioration du visuel de la plage. Le raccordement à Caroual représente le moins de désagréments car proche du site ERDF.
	@036	Martin DISSEZ	1	Loudéac		99 - cf. dossier AM	Permettre de produire notre propre électricité.
	@037	Lucas RUYET	1	Loudéac		99 - cf. dossier AM	Très bon projet. Beaucoup de perspective d'emploi. Les éoliennes ne seront à mon sens pas gênantes d'un point de vue visibilité étant donné qu'elles sont très éloignées de la côte.
	@038	Anonyme	1	Plouéan		99 - cf. dossier AM	Cela augmenterait l'emploi dans notre région et en France. Très bonne opportunité pour résoudre le problème de l'exploitation des énergies fossiles
	@039	Anonyme	1		FA	41 - Dossier	Le dossier est très clair et apporte toutes les réponses aux questions que l'on peut se poser. Les craintes exprimées sont sans fondement scientifique ou technique.
	@040	Anonyme	1			90 - aucun thème	Idem @39
	@041	Françoise LE BOUSSE	1	Erquy	DE	52 - Atterrissage	Le passage des 2 câbles au milieu de la plage de Caroual est inadmissible !
	@041	Françoise LE BOUSSE		Erquy		54 - travaux - construction	Les travaux vont apporter de nombreuses nuisances : vibrations, le bruit, 20 m de tranchée, la construction de 2 énormes chambres souterraines sous le parking, 2 ans de travaux.
	@041	Françoise LE BOUSSE		Erquy		6 - Santé	Radiations électromagnétiques

	@042	Frédéric BOUREL	1	Erquy	DE	6 - Santé	Aucune étude sérieuse n'a été faite par RTE sur les risques sanitaires, se campant sur la législation française alors que l'Europe notamment est beaucoup plus sévère sur les conséquences du degré d'exposition aux ondes électromagnétiques ; RENONCER A TOUT PASSAGE DE CÂBLES ÉLECTRIQUES PRES DE POPULATION D'ADULTES ET SURTOUT D'ENFANTS. POPULATION ESTIVALES OU NON.
	@042	Frédéric BOUREL		Erquy		99 - cf. dossier AM	Estimation d'un dossier ignorant ou minimisant les impacts : - du bruit, des vibrations, de l'écrasement et le remaniement des fonds marins sur l'écosystème marin, sur les espèces marines jusqu'à présent protégées, - identification précise des particules que largueront les anodes sacrificielles, - importance des polluants dans l'air pendant les travaux, - ampleur de la destruction de la réserve halieutique, - réel niveau d'impact sur le paysage, dans le cas particulier du Cap Fréhel.
	@043	Anonyme	1	Vincennes	DE	41 - Dossier	Dossier incomplet sur le choix du site d'atterrage, la possibilité de passer en courant continu et les impacts sur l'activité de Caroual et les résidences si la réglementation se renforce. Photo aérienne du site de Caroual en annexe.
	@043	Anonyme		Vincennes		6 - Santé	Gestion du risque du fait du champ magnétique induit par le courant alternatif Quid de passer en courant continu ?
	@044	Didier CACARET	1		DE	52 - Atterrage	Opposé à l'arrivée des câbles électriques sur la plage de Caroual
	@044	Didier CACARET				6 - Santé	Personne ne connaît les risques sanitaires et les dangers à venir.
	@045	Arnaud MATHONNET	1	Saint-Germain-en-Laye	DE	40 - Enquête publique en général	Demande d'interruption de l'enquête en raison de la situation financière du porteur de projet. AILES MARINES SAS apparait en état de liquidation judiciaire.
	@046	Allain LAMY	1	Nantes	RE	51 - Liaison électrique	Effets induits ou indirects dans la zone d'influence des champs magnétiques, Il faudrait s'interroger sur : <ul style="list-style-type: none"> • La valeur maximale des champs magnétiques. • La délimitation des zones d'influence des champs magnétiques. • Les conséquences de la présence de ces champs magnétiques. • La possible aliénation, future, des terrains en surplomb et à proximité des câbles. • La nécessité de mettre en place une surveillance particulière des effets ressentis et du respect d'une réglementation évolutive et actualisée. Demande de répertorier les installations, habitations, canalisations, lieux de stationnement et matériaux conducteurs risquant d'être induits par ces champs magnétiques,

	@047	Arnaud MATHONNET	1	Saint-Germain-en-Laye	DE	40 - Enquête publique en général	<p>Complète ses observations du 11 septembre sur sa demande de suspension de la procédure (et implicitement d'annulation du marché).</p> <p>Indique que le site de la Région Bretagne fait état d'une réunion d'information du 29 mai (année non mentionnée) avec la CCI régionale destinée à 200 entreprises dans lequel il est mentionné que « Ce projet éolien mené par Ailes Marines SAS est piloté par Iberdrola et Elee REQ, assisté d'AREVA, Technip et Neoen Marine. »</p> <p>Considère qu'AILES MARINES SAS est en situation de liquidation judiciaire et qu'aucun emploi ne pourra être créé ni direct, ni indirect.</p> <p>Le recouvrement des créances fiscales et sociales est compromis.</p> <p>Demande à la commission d'enquête de faire le nécessaire pour faire cesser cette situation.</p> <p>"J'aimerais que la commission d'enquête nous assure de l'absence de collusion dans ce marché public".</p>
	@048	Jean Philippe SZYLOWICZ	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	<p>D'autres sites d'atterrage comme l'extrémité sud de la plage de Caroual ou la plage de Nantois à Pléneuf ne présentent pas ces inconvénients mais n'ont pas été sérieusement étudiés.</p> <p>Demande le réexamen des différents sites d'atterrage possibles et la prise en compte de la protection de la santé des habitants en tant que principal critère. Lors d'une réunion publique RTE a rejeté l'extrémité Sud de la plage de Caroual en accordant plus d'importance à la protection du chou marin qu'à celle des riverains et des usagers de la plage. Pour éliminer la plage de Nantois, elle a prétexté de la présence d'un banc de maërl au large de cette plage. L'examen de la carte géologique (jointe) montre au contraire l'existence d'une vaste zone de sable devant cette plage.</p>
	@048	Jean Philippe SZYLOWICZ		Erquy		6 - Santé	<p>Les dangers présentés par les lignes THT ont été reconnus par l'ANSES qui recommande de ne plus installer de bâtiments accueillant des enfants à moins de 100 m de ces lignes (recommandation reprise dans une instruction gouvernementale du 15 avril 2013).</p> <p>La zone choisie par RTE est au contraire dans la partie la plus fréquentée de la plage de Caroual qui est elle-même la plus fréquentée de la commune et les câbles devraient passer près de nombreuses habitations.</p>
	@049	Arnaud MATHONNET		Saint-Germain-en-Laye		99 - cf. dossier AM	<p>Le pacte électrique breton et le Plan National d'Action pour les Énergies Renouvelables sont en rupture avec la convention d'Aarhus.</p> <p>Le pacte électrique breton est donc nul ainsi que le projet d'installation d'éoliennes en baie de Saint Brieuc.</p> <p>Il paraît indispensable que la commission d'enquête relève cette anomalie.</p> <p>S'interroge sur les dispositions prises par l'Union européenne et les gouvernements successifs pour appliquer les dispositions précitées et nous garantir les droits légitimes à l'information et à l'expression.</p>
	@050	Anonyme	1	Matignon		99 - cf. dossier AM	<p>Pas d'éoliennes, pas de câbles, pas de nuisance. Non aux éoliennes non aux câbles.</p>
	@050	Anonyme			DE	6 - Santé	<p>Il ne devrait pas y avoir d'augmentation de magnétisme par rapport au magnétisme terrestre constaté sur les lieux. C'est faisable.</p>
	@051	Michel LE BOUSSE	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	<p>Je suis contre le raccordement, le passage des câbles au milieu de Caroual, plage si fréquentée par tous...</p>

	@051	Michel LE BOUSSE		Erquy		6 - Santé	Les normes européennes devraient être appliquées dans ce cas.
	@052	Loick LE GUEN	1			99 - cf. dossier AM	Depuis que nous avons appris que la maintenance était destinée au port de St Quay, l'opposition au sein de notre commune s'est considérablement développée...Oui à la transition énergétique face au réchauffement climatique : je ne choisirai pas de m'opposer au principe de l'énergie éolienne en mer, même avec les désagréments que cela suppose. Nous connaissons les méfaits des énergies fossiles, nous ignorons la portée définitive du nucléaire. La transition énergétique est salutaire pour notre planète.
	@052	Loick LE GUEN			FR	52 - Atterrage	L'atterrage du câble prévu au milieu de la plage de Caroual est préjudiciable et devrait être reconsidéré.
	@053	Bernd WAGNER	1			99 - cf. dossier AM	Opposé au projet dans la baie de Saint-Brieuc parce que : - les éoliennes seraient beaucoup trop proches d'un site classé (NATURA 2000) Cap d'Erquy - Cap Fréhel, à 17km, 16,7km respectivement de la côte. -la baie de Saint Brieuc est un écosystème trop sensible.
	@053	Bernd WAGNER			DE	52 - Atterrage	Le raccordement passerait au milieu de la plage de Caroual très fréquentée.
	@054	Chantal et Patrice CHEVALLIER	2	Erquy		99 - cf. dossier AM	Le projet de parc éolien est un pari stupide.
	@054	Chantal et Patrice CHEVALIER			DE	51 - Liaison électrique	Le projet de raccordement proposé en rajoute dans la stupidité !
	@055	Anonyme	1	Erquy	DE	6 - Santé	La connaissance partielle des effets induits par les ondes électro magnétiques sur la santé devrait obliger au principe de précaution et conduire à revoir le tracé d'atterrage des câbles sur une zone moins fréquentée et moins urbanisée
	@056	Anonyme	1		DE	52 - Atterrage	Non prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale. Il existe une éventualité de mise à l'air libre du câble et de contact avec les usagers de la plage de Caroual. Préciser les mesures envisagées face au risque d'érosion et de subversion marine pour assurer en permanence la protection des câbles en particulier sur la plage de Caroual.
	@056	Anonyme				6 - Santé	Il existe une éventualité de mise à l'air libre du câble et de contact avec les usagers de la plage de Caroual. Quid du principe de précaution quant à la santé à long terme des jeunes qui s'entraînent sur le terrain de foot ?
	@057	Anonyme	1	Erquy		99 - cf. dossier AM	Je suis contre d'avoir un rideau de fer dans la mer ! Ces 62 éoliennes produiront de l'électricité 1/3 du temps si le vent le permet ! Destruction des fonds marins et de l'écosystème par 256 forages de 625m2 chacun.
	@057	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	L'atterrage des câbles est prévu sur la plage de Caroual à Erquy, une des plus belles plages et des plus fréquentées de la côte ; N'y avait-il pas d'autres endroits sans habitations pour l'arrivée de ces câbles ?
	@057	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Dangerosité pour la santé des 2 câbles à haute tension Risques sanitaires causés par les ondes électromagnétiques : Une femme enceinte, une personne avec pace- maker ou qui portera des appareils auditifs ne devra pas passer à proximité.

	@058	#Patrick BOQUET Erquy Environnement	1	Erquy	AU	90 - aucun thème	Annonce deux documents joints. Il n'y a pas de pièce jointe à cette observation.
	@059	Noé MARTIN	1			99 - cf. dossier AM	Pouvez-vous me jurer que ces éoliennes énormes ne vont pas détruire tout ce que j'aime ?... Non ! Je sais qu'il y aura des choses qui vont changer pour les poissons, les coquillages, la pêche, les oiseaux, le bateau et même le rayon vert qu'on ne pourra plus espérer entre deux immenses pylônes éclairés sur l'eau. Alors je suis contre. Et je n'ai que 12 ans.
	@060	Anonyme	1	Bagneux	DE	6 - Santé	Je ne suis pas contre les éoliennes mais contre le fait de faire passer les câbles de HT par la plage de CAROUAL pour ne pas exposer les habitants, les touristes, les animaux aux champs magnétiques. La valeur réglementaire en France d'émission maximale à ne pas dépasser est de 100 micro-teslas Elle ne tient compte que de la protection contre les effets thermiques (chaleur) et non des effets biologiques liés à une exposition sur le long terme à de faible intensité de champs. Principe de précaution à appliquer : 150 m pour une ligne THT de 225 KV. Mentionne l'Etude Draper.
	@061	Geneviève HUET	1			99 - cf. dossier AM	Le projet devrait être totalement invisible d'une cote inscrite « Natura 2000 » et dont l'attrait sauvage, touristique et économique est majeur. Le cahier de photomontages fait notamment l'impasse sur l'aspect visuel induit par le clignotement de 63 phares contiguës. De fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes PJ concerne opposition au projet AM.
	@061	Geneviève HUET				6 - Santé	Aucune étude sérieuse n'a été faite par RTE sur les risques sanitaires, se campant sur la législation française alors que l'Europe notamment est beaucoup plus sévère sur les conséquences du degré d'exposition aux ondes électromagnétiques
	@062	Isabelle HUET	1			99 - cf. dossier AM	Le projet devrait être totalement invisible d'une côte inscrite «Natura 2000» et dont l'attrait sauvage, touristique et économique est majeur. Le cahier de photomontages fait notamment l'impasse sur l'aspect visuel induit par le clignotement de 63 phares contiguës. De fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes PJ : note du Nouvel Essort pour Erquy concernant dossier AM.
	@062	Isabelle HUET			DE	52 - Atterrage	Copie de la contribution de l'association le Nouvel essor d'Erquy. Erquy ne tire aucun avantage du projet et n'a que les inconvénients.
	@062	Isabelle HUET				34 - Tourisme	Evoque les répercussions sur l'activité balnéaire et touristique des trois années de travaux sur la plage de Caroual et de l'installation de la base de vie.
	@062	Isabelle HUET				6 - Santé	Risque sanitaire lié à la proximité des habitations. La norme française en matière de CEM est une des plus laxiste d'Europe.
	@063	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Les risques techniques ne sont pas maîtrisés, ni même réellement évalués : sur Caroual et les plages d'atterrage, il s'agit des ondes électromagnétiques et infrasons.

	@063	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Câbles sous haute tension arrivant sur la plage ou passent leur vacance des estivants et plaisanciers, pour beaucoup d'entre eux non-avertis des risques de sante qu'ils vont vraisemblablement courir...
	@063	Anonyme				99 - cf. dossier AM	Conteste l'intérêt et la technique d'un projet expérimental. Voir dossier AM
	@064	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Câbles sous la plage de Caroual, endroit le plus urbanisé et le plus touristique : une ineptie dangereuse !
	@064	Anonyme				34 - Tourisme	Impact sur le tourisme.
	@065	#hillion collectif Collectif non aux câbles	1		DE	90 - aucun thème	Actions du collectif pour communiquer, alerter, informer. Cf. dossier déposé à Erquy
	@066	Bertrand LE MONNIER	1	Erquy		99 - cf. dossier AM	Remplacer ces éoliennes dans la baie par 100 hydroliennes immergées
	@067	#Georges CLEMENT Association Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre	1	Mers-les-Bains		99 - cf. dossier AM	<p>Projet Ruineux, destructeur de l'environnement, sans intérêt pour la réduction des émissions de CO2</p> <p>Les projets d'éolien industriel en mer devaient permettre l'émergence de deux leaders français de l'éolien en mer Alstom et Areva, et créer des milliers d'emplois associés. Qu'en reste-t-il aujourd'hui, Alstom Energie racheté par l'américain Général Electric, et Areva par le leader mondial de l'éolien offshore, l'allemand Siemens. Quant aux milliers d'emplois, il se compteront plutôt en emplois perdus dans les activités locales, pêches, tourisme et commerciales.</p> <p>2.7 Milliards d'euros pour produire de façon intermittente, sans aucun rapport avec les besoins, à peine une journée de consommation des français, vendue par le consortium à EDF 220 € le MWh, pendant 20 ans, voire 40 ans, assurément un projet rentable pour le consortium (Iberdrola Espagne 70%) et Siemens son nouveau fournisseur de turbine, mais ruineux pour les consommateurs et contribuables français, pour lesquels ces montants auraient été mieux investis en dépense d'isolation par exemple.</p> <p>Effets cumulés : ne sont pris en compte que trois sites : Rampion sud Angleterre, Navitus Bay, et Fécamp. Les 4 autres projets français, sont ignorés, sont ignorés aussi les sites éoliens terrestres du littoral.</p> <p>Ressource halieutique : que restera-t-il des espèces emblématiques de la baie, Coquille Saint Jacques, Bulots, Araignées, lorsque les fonds auront été bouleversés par les forages de pose des jackets et les labours d'ensouillage ?</p>
	@068	Edwige CHANU	1	Maisons-Alfort	DE	52 - Atterrage	<p>Projet de faire passer les câbles en plein milieu de la plage est absolument démentiel.</p> <p>La plage de Caroual est la plus belle et la plus fréquentée par les touristes.</p> <p>Ces câbles vont être enfuis à une profondeur ridicule sachant qu'au cours d'une seule marée si la mer est forte le sable peut facilement descendre de plus d'un mètre.</p>
	@068	Edwige CHANU		Maisons-Alfort		6 - Santé	Avez-vous vraiment fait des études sur l'impact des câbles sur la santé de la population ? Les câbles, pour rejoindre la grande route, vont passer dans une zone d'habitation où vivent des retraités toute l'année alors qu'il est bien reconnu que le passage des courants alternatifs en haute tension est néfaste pour les gens qui ont des pace -maker, des prothèses de hanche ou des appareils auditifs. Risque pour les enfants d'avoir des cancers.

	@069	Thomas CHARDIN	1	Suresnes		99 - cf. dossier AM	Les études scientifiques récentes montrent l'impact du bruit sur l'ensemble de la faune marine. Voulons-nous une baie sans poissons, sans marsouins, sans sèches, etc. ? Les activités humaines bruyantes comme la construction d'éoliennes marines et plus particulièrement l'étape du battage des pieux sont destructrices pour les cétacés et les mollusques.
	@070	Thomas CHARDIN		Suresnes		90 - aucun thème	Idem @69
	@071	MERLLIE Patrice et Françoise	1	Erquy	RE	34 - Tourisme	Inquiétude d'ordre économique, concernant la période des travaux qui doit s'étaler sur trois ans. Une période qui risque fort de ruiner le développement du tourisme à Erquy dont c'est, avec la pêche, la seule source de revenu.
	@071	MERLLIE Patrice et Françoise		Erquy		52 - Atterrage	La profondeur d'enfouissement des câbles (1m5/2m) paraît bien insuffisante.
	@071	MERLLIE Patrice et Françoise		Erquy		54 - travaux - construction	Qu'advient-il de l'activité de la criée d'Erquy si pendant plusieurs mois d'hiver les poids lourds ne peuvent plus accéder au port. Comment le feraient-ils si le seul accès possible pour eux (à savoir la départementale qui passe à La Couture) est impraticable en raison des travaux ?
	@072	Alban PAPILLON Habitué, amoureux d'Erquy	1	Pau	DE	30 - Économie en général	On prend la plus grande plage, familiale, et on ose nous faire croire qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement, la santé, sur l'économie ? ? ? Ce ne sont pas les mêmes qui payent le mètre de câble (RTE) et les retombées économiques (AM). Les politiques manquent de clairvoyance et sacrifient la région.
	@072	Alban PAPILLON Habitué, amoureux d'Erquy		Pau		6 - Santé	Impact sur la santé.
	@073	Dominique LANTIVY	1	Plévenon		99 - cf. dossier AM	Courrier joint concerne AM, Dossier : volume et sémantique. Paysage : photomontages irréalistes. Ecologie : Aucune étude sérieuse des effets prévisibles. Navigation, sécurité en mer & pollution : difficultés d'intervention en cas de sinistre. Economie : balance création/destruction d'emploi ? Energie : production aléatoire et backup. Coût de l'énergie.
	@074	Anonyme	1	Lamballe	RE	6 - Santé	Le passage sur une plage très fréquentée, sur des zones de loisir et de résidence nécessiterait des précautions pour limiter les ondes nocives.
	@074	Anonyme		Lamballe		52 - Atterrage	La santé publique et l'impact économique sur cette zone très fréquentée mérite de chercher une zone avec moins d'inconvénients pour la population. Les couts économiques sont-ils pris en compte dans le choix de la zone d'atterrage ?
	@074	Anonyme		Lamballe		34 - Tourisme	Nécessité de prendre en compte l'incidence économique pour les riverains.
	@075	Anonyme	1	Erquy	DE	6 - Santé	Association qui pratique la marche aquatique côtière. Crainte d'ordre sanitaire : l'impact des ondes électromagnétiques n'est pas réellement apprécié ni par RTE ni par L'ARS. Ne sont donc pas favorables à ce projet.

	@075	Anonyme		Erquy		99 - cf. dossier AM	Impact sur la pêche, rentabilité douteuse, risque de pollution de la zone par érosion des jackets.
	@076	Anonyme	1	Erquy	AU	52 - Atterrage	cf. @77 Risques de submersion à Caroual. PJ photos du 04.03.2014
	@077	Anonyme	1	Nancy	DE	52 - Atterrage	Caroual est une plage familiale très fréquentée par les touristes. Ces câbles vont passer à quelques mètres d'habitations. Au fil des saisons, la hauteur du niveau du sable évolue.
	@077	Anonyme		Nancy		6 - Santé	Ondes électromagnétiques : les nuisances et dangers pour la santé qui s'en suivraient seront réels : pour les femmes enceintes, les personnes fragiles, portant un pacemaker, les enfants.
	@077	Anonyme		Nancy		34 - Tourisme	Impact sur le tourisme.
	@077	Anonyme		Nancy		99 - cf. dossier AM	AM - Le parc tel qu'il est envisagé est dans une zone protégée : cela correspondrait à détruire ou chasser dans une réserve naturelle ! On ne peut pas sous-estimer la dégradation du paysage, de la faune, de la flore et de l'écosystème. Les coquilles St Jacques qui font vivre les pêcheurs et qui font la réputation du port d'Erquy, sont très sensibles à leur environnement... en restera-t-il encore ? !
	@078	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Submersion marine à Caroual : non aux câbles. Les câbles dans l'eau de mer ne fourniront ils pas un mélange détonant ? Un autre trajet doit être repensé par RTE. En PJ photos du 04/03/14
	@079	Anonyme	1	Pau	DE	34 - Tourisme	Impact, ... Économique... fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants.
	@079	Anonyme		Pau		52 - Atterrage	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague.
	@079	Anonyme		Pau		6 - Santé	Impact, ... Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus.
	@080	Anonyme	1	Turin	DE	34 - Tourisme	Impact, ... Économique... fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants.
	@080	Anonyme		Turin		52 - Atterrage	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague
	@080	Anonyme		Turin		6 - Santé	Impact, ... Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
	@081	Anonyme	1	Paris	AU	90 - aucun thème	Idem @83
	@082	David	1	Erquy		99 - cf. dossier AM	Non au Parc éolien car les conséquences sur le tourisme vont être désastreuses : Les éoliennes vont détruire les fonds marins, faire fuir les poissons, hacher les oiseaux migrateurs sur le lieu de passage !!
	@083	Anonyme	1	Paris	DE	41 - Dossier	La note de consultation non technique n'est pas disponible au téléchargement.

	@083	Anonyme		Paris		6 - Santé	Le dossier ne comporte aucune démonstration de l'absence d'impact sur la santé humaine de l'atterrage de 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de Caroual Le principe de précaution impose de ne pas attendre de disposer d'études scientifiques définitivement validées pour se prémunir contre les effets pressentis de dispositifs sur la santé humaine.
	@083	Anonyme		Paris		52 - Atterrage	Détruire le magnifique site de la plage de Caroual sans garantie ferme d'une remise en l'état à terme,
	@083	Anonyme		Paris		30 - Économie en général	La communauté d'agglomération de St Briec a émis un avis favorable sur le projet de parc éolien en considérant notamment que la commune d'Erquy était associée aux travaux d'aménagement. Or, la voix de la commune d'Erquy semble peiner à se faire entendre.
	@084	Anonyme	1	Paris	DE	33 - Emploi - activité	Des risques écologiques qui porteront atteinte à l'emploi de la commune en termes de pêche et de tourisme ?
	@084	Anonyme		Paris	DE	34 - Tourisme	Comment ne pas tenir compte des risques écologiques qui porteront atteinte à l'emploi de la commune en termes de pêche et de tourisme ?
	@084	Anonyme		Paris		52 - Atterrage	Difficile d'imaginer que l'on puisse sérieusement envisager de faire passer les câbles sous la plage de Caroual qui est une plage très fréquentée et très appréciée.
	@084	Anonyme		Paris		6 - Santé	Comment ne pas tenir compte des risques sanitaires que l'on va faire courir aux vacanciers et riverains ?
	@085	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Ce projet d'atterrage dans une zone urbaine et fréquentée laisse planer beaucoup trop d'incertitudes à court, moyen et long terme sur les volets sanitaires et économiques.
	@085	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Risque d'impact sanitaire.
	@086	Anonyme	1		DE	22 - faune	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques pour la faune locale.
	@086	Anonyme				34 - Tourisme	Impact économique négatif sur le tourisme dans la commune.
	@086	Anonyme				52 - Atterrage	Grande inquiétude au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver. D'autres lieux sont plus appropriés.
	@086	Anonyme				6 - Santé	Risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains. Responsabilité des élus, de RTE.
	@087	Rémi LOYER	1		DE	41 - Dossier	L'énorme volume des documents mis à disposition de l'Enquête Publique témoigne à la fois de l'extrême complexité du projet et de toute évidence de la capacité à noyer les citoyens et rebuter leurs participations en grand nombre à l'Enquête Publique.
	@087	Rémi LOYER				42 - Organisation	Les conditions matérielles « surréalistes » de l'enquête publique apparaissent comme un véritable déni de démocratie participative.
	@087	Remi LOYER				99 - cf. dossier AM	Volonté conjointe de l'Etat et de Ailes Marines de conduire le projet à marche forcée.
	@088	Anonyme	1	Cournon-d'Auvergne	NE	51 - Liaison électrique	Liaison en courant continu.
	@088	Anonyme		Cournon-d'Auvergne		52 - Atterrage	Pourquoi avoir choisi une des plages les plus fréquentées du secteur ? Propose un atterrage à partir de la plage de St Pabu (plan joint).
	@089	Anonyme	1	Saint-Briec	DE	21 - Paysage	Le raccordement par les constructions qui sont prévues va défigurer la cote et bien sûr en infraction avec la loi littorale. La plage de Caroual est très belle et sauvage aussi ne la saccageons pas.

	@090	Anonyme	1	Saint-Cloud	DE	6 - Santé	Câble haute tension sous une plage très largement fréquentée avec des risques supposés voire prouvés sur la santé.
	@091	Anonyme	1	Erquy		99 - cf. dossier AM	Ce projet va porter atteinte à tous les attraits d'Erquy : beauté de ses paysages, ses produits de la mer notamment la coquille Saint Jacques et sa nature protégée et labellisée « Grand site de France ». Il risque de fortement impacter négativement l'activité touristique. Relargage en mer de métaux lourds : effet négatif sur toute la production de coquillages Je demande à ce que ce projet soit arrêté du fait des impacts sanitaires insuffisamment évalués.
	@091	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	Opposition à l'atterrage sous la plage de Caroual, plage la plus fréquentée d'Erquy.
	@092	Anonyme	1	Erquy	DE	41 - Dossier	A bien parcouru une partie de la très volumineuse documentation mise à disposition, très difficilement exploitable.
	@092	Anonyme		Erquy		6 - Santé	Inquiet sur les effets négatifs que les ondes électromagnétiques pourraient avoir sur la santé des populations locales ainsi que sur celle des estivants. Principe de précaution.
	@093	Anonyme	1		DE	22 - faune	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques pour la faune locale.
	@093	Anonyme				34 - Tourisme	Impact économique négatif sur le tourisme dans la commune
	@093	Anonyme				52 - Atterrage	Grande inquiétude sur l'enfouissement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver.
	@093	Anonyme				6 - Santé	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains. Responsabilité de RTE et des élus.
	@094	Anonyme	1	Paris	FA	10 - Politique énergétique en général	Très favorable au projet ! Même si cela implique de faire des concessions sur le court terme.
	@062	HUET ISABELLE			DE	6 - Santé	De fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes
	@062	HUET ISABELLE	1		DE	99 - cf. dossier AM	Le projet devrait être totalement invisible d'une cote inscrite « Natura 2000 » et dont l'attrait sauvage, touristique et économique est majeur Le cahier de photomontages fait notamment l'impasse sur l'aspect visuel induit par le clignotement de 63 phares contiguës De fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes PJ : note du Nouvel Essort pour Erquy concernant dossier AM (hors atterrage)
	@063	Anonyme		Erquy	DE	50 - Choix techniques en général	Les risques techniques ne sont pas maîtrisés, ni même réellement évalués : sur Caroual et les plages d'atterrage, il s'agit des ondes électromagnétiques et infrasons Câbles sous haute tension arrivant sur la plage ou passent leurs vacances des estivants et plaisanciers, pour beaucoup d'entre eux non-avertis des risques de sante qu'ils vont vraisemblablement courir...
	@063	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	Les risques techniques ne sont pas maîtrisés, ni même réellement évalués : sur Caroual et les plages d'atterrage, il s'agit des ondes électromagnétiques et infrasons Câbles sous haute tension arrivant sur la plage ou passent leurs vacances des estivants et plaisanciers, pour beaucoup d'entre eux non-avertis des risques de sante qu'ils vont vraisemblablement courir...

	@063	Anonyme		Erquy	DE	6 - Santé	Les risques techniques ne sont pas maîtrisés, ni même réellement évalués : sur Caroual et les plages d'atterrage, il s'agit des ondes électromagnétiques et infrasons Câbles sous haute tension arrivant sur la plage ou passent leurs vacances des estivants et plaisanciers, pour beaucoup d'entre eux non-avertis des risques de sante qu'ils vont vraisemblablement courir...
	@063	Anonyme	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	
	@064	Anonyme	1	Erquy	DE	50 - Choix techniques en général	Câbles sous la plage de Caroual : une ineptie dangereuse !
	@064	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	Câbles sous la plage de Caroual : une ineptie dangereuse !
	@065	Hillion collectif non aux câbles	1		DE	90 - aucun thème	cf. dossier déposé à Erquy
	@066	Le monnier bertrand	1	Erquy	AU	99 - cf. dossier AM	Remplacer ces éoliennes dans la baie par 100 hydroliennes immergées
	@067	CLEMENT Georges Association Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre		Mers-les-Bains	DE	99 - cf. dossier AM	
	@068	CHANU Edwige		Maisons-Alfort	DE	52 - Atterrage	Projet de faire passer les câbles en plein milieu de la plage est absolument démentiel : La plage de Caroual est la plus belle et la plus fréquentée par les touristes, ces câbles vont être enfouis à une profondeur ridicule.
	@068	CHANU Edwige		Maisons-Alfort	DE	6 - Santé	Avez-vous vraiment fait des études sur l'impact des câbles sur la santé de la population, pour rejoindre la grande route ils vont passer dans une zone d'habitation où vivent des retraités toute l'année alors qu'il est bien reconnu que le passage des courants alternatifs en haute tension est néfaste pour les gens qui ont des pacemakers, des prothèses de hanche ou des appareils auditifs. Risque pour les enfants d'avoir des cancers.
	@069	CHARDIN Thomas		Suresnes	AU	90 - aucun thème	Idem @70
	@070	CHARDIN Thomas	1	Suresnes	DE	99 - cf. dossier AM	Les études scientifiques récentes montrent l'impact du bruit sur l'ensemble de la faune marine. Voulons-nous une baie sans poissons, sans marsouins, sans sèches, etc. ? Les activités humaines bruyantes comme la construction d'éoliennes marines et plus particulièrement l'étape du battage des pieux sont destructrices pour les cétacés et les mollusques.
	@071	MERLLIE Patrice et Françoise		Erquy	RE	30 - Économie en général	Inquiétude d'ordre économique, concernant la période des travaux qui doit s'étaler sur trois ans. Une période qui risque fort de ruiner le développement du tourisme à Erquy dont c'est, avec la pêche, la seule source de revenu. Qu'advient-il de l'activité de la criée d'Erquy si pendant plusieurs mois d'hiver les poids lourds ne peuvent plus accéder au port. Comment le feraient-ils si le seul accès possible pour eux (à savoir la départementale qui passe à La Couture) est impraticable en raison des travaux ?

	@071	MERLLIE Patrice et Française		Erquy	RE	30 - Économie en général	La profondeur d'enfouissement des câbles (1m5/2m) paraît bien insuffisante Inquiétude d'ordre économique, concernant la période des travaux qui doit s'étaler sur trois ans. Une période qui risque fort de ruiner le développement du tourisme à Erquy dont c'est, avec la pêche, la seule source de revenu Qu'advient-il de l'activité de la criée d'Erquy si pendant plusieurs mois d'hiver les poids lourds ne peuvent plus accéder au port. Comment le feraient-ils si le seul accès possible pour eux (à savoir la départementale qui passe à La Couture) est impraticable en raison des travaux ?
	@071	MERLLIE Patrice et Française	1	Erquy	RE	52 - Atterrage	La profondeur d'enfouissement des câbles (1m5/2m) paraît bien insuffisante.
	@072	Papillon Alban Habitué, amoureux d'Erquy		Pau	DE	20 - Environnement en général	On prend la plus grande plage, familiale, et on ose nous faire croire qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement ??? cf. @79
	@072	Papillon Alban Habitué, amoureux d'Erquy	1	Pau	DE	30 - Économie en général	On prend la plus grande plage, familiale, et on ose nous faire croire qu'il n'y aura pas d'impact sur l'économie ??? cf. @79
	@072	Papillon Alban Habitué, amoureux d'Erquy		Pau	DE	6 - Santé	On prend la plus grande plage, familiale, et on ose nous faire croire qu'il n'y aura pas d'impact sur la santé ??? cf. @79
	@073	Lantivy Dominique	1	Plévenon	DE	99 - cf. dossier AM	
	@074	Anonyme		Lamballe	RE	30 - Économie en général	L'impact économique sur cette zone très fréquentée mérite de chercher une zone avec moins d'inconvénients pour la population.
	@074	Anonyme		Lamballe	RE	52 - Atterrage	La santé publique et l'impact économique sur cette zone très fréquentée méritent de chercher une zone avec moins d'inconvénients pour la population. Le passage sur une plage très fréquentée, sur des zones de loisirs et de résidence nécessiterait des précautions pour limiter les ondes nocives, nécessite aussi de prendre en compte l'incidence économique pour les riverains, ces coûts sont-ils pris en compte dans le choix de la zone d'atterrage ?
	@074	Anonyme		Lamballe	RE	6 - Santé	La santé publique sur cette zone très fréquentée mérite de chercher une zone avec moins d'inconvénients pour la population. Le passage sur une plage très fréquentée, sur des zones de loisirs et de résidence nécessiterait des précautions pour limiter les ondes nocives
	@075	Anonyme		Erquy	DE	6 - Santé	Notre crainte est d'ordre sanitaire : L'impact des ondes électromagnétiques n'est pas réellement apprécié ni par RTE ni par L'ARS. Nous ne sommes donc pas favorables à ce projet.
	@075	Anonyme	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	

	@076	Anonyme	1	Erquy	AU	90 - aucun thème	cf. @77 Risques de submersion à Caroual. PJ photos du 04.03.2014
	@077	Anonyme		Nancy	DE	52 - Atterrage	Caroual est une plage familiale très fréquentée par les touristes. Ces câbles vont passer à quelques mètres d'habitations. Au fil des saisons, la hauteur du niveau du sable évolue.
	@077	Anonyme		Nancy	DE	6 - Santé	Ces câbles vont passer à quelques mètres d'habitations : ondes électromagnétiques : les nuisances et dangers pour la santé qui s'en suivraient seront réels : pour les femmes enceintes, les personnes fragiles, portant un pacemaker, les enfants.
	@077	Anonyme	1	Nancy	DE	99 - cf. dossier AM	
	@078	Anonyme		Erquy	DE	50 - Choix techniques en général	Submersion marine à Caroual : non aux câbles. Les câbles dans l'eau de mer ne fourniront ils pas un mélange détonant ? Un autre trajet doit être repensé par RTE. En PJ photos du 04/03/14
	@078	Anonyme		Erquy	DE	52 - Atterrage	Submersion marine à Caroual : non aux câbles. Les câbles dans l'eau de mer ne fourniront ils pas un mélange détonant ? Un autre trajet doit être repensé par RTE. En PJ photos du 04/03/14
	@079	Anonyme		Pau	DE	30 - Économie en général	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
	@079	Anonyme		Pau	DE	34 - Tourisme	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
	@079	Anonyme		Pau	DE	50 - Choix techniques en général	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
	@079	Anonyme		Pau	DE	52 - Atterrage	Impact, ... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus

		@079	Anonyme		Pau	DE	6 - Santé	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@080	Anonyme		Turin	DE	30 - Économie en général	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@080	Anonyme		Turin	DE	34 - Tourisme	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@080	Anonyme	1	Turin	DE	50 - Choix techniques en général	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@080	Anonyme		Turin	DE	52 - Atterrage	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@080	Anonyme		Turin	DE	6 - Santé	Impact, ... Écologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Économique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus
		@081	Anonyme		Paris	AU	90 - aucun thème	Idem @83
		@082	David	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Non au Parc éolien car les conséquences sur le tourisme vont être désastreuses : Les éoliennes vont détruire les fonds marins, faire fuir les poissons, hacher les oiseaux migrateurs sur le lieu de passage !!
		@083	Anonyme		Paris	DE	40 - Enquête publique en général	Il ne comporte aucune démonstration de l'absence d'impact sur la santé humaine de l'atterrage de 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de Caroual. Le principe de précaution impose de ne pas attendre de disposer d'études scientifiques définitivement validées pour se prémunir contre les effets pressentis de dispositifs sur la santé humaine.

	@083	Anonyme		Paris	DE	41 - Dossier	La note de consultation non technique n'est pas disponible au téléchargement.
	@083	Anonyme		Paris	DE	52 - Atterrage	Détruire le magnifique site de la plage de Caroual sans garantie ferme d'une remise en l'état à terme,
	@083	Anonyme		Paris	DE	6 - Santé	Le principe de précaution impose de ne pas attendre de disposer d'études scientifiques définitivement validées pour se prémunir contre les effets pressentis de dispositifs sur la santé humaine.
	@084	Anonyme		Paris	DE	33 - Emploi - activité	Comment ne pas tenir compte des risques qui porteront atteinte à l'emploi de la commune en termes de pêche et de tourisme ?
	@084	Anonyme		Paris	DE	34 - Tourisme	Je ne peux m'imaginer que l'on puisse sérieusement envisager de faire passer les câbles sous la plage de Caroual qui est une plage très fréquentée et très appréciée.
	@084	Anonyme		Paris	DE	52 - Atterrage	Je ne peux m'imaginer que l'on puisse sérieusement envisager de faire passer les câbles sous la plage de Caroual qui est une plage très fréquentée et très appréciée.
	@084	Anonyme		Paris	DE	6 - Santé	Comment ne pas tenir compte des risques sanitaires que l'on va faire courir aux vacanciers et riverains ?
	@085	Anonyme	1	Erquy	DE	30 - Économie en général	Ce projet d'atterrage dans une zone urbaine et fréquentée laisse planer beaucoup trop d'incertitudes à court, moyen et long terme sur les volets sanitaires et économiques.
	@085	Anonyme		Erquy	DE	30 - Économie en général	Ce projet d'atterrage dans une zone urbaine et fréquentée laisse planer beaucoup trop d'incertitudes à court, moyen et long terme sur les volets sanitaires et économiques.
	@085	Anonyme		Erquy	DE	6 - Santé	Ce projet d'atterrage dans une zone urbaine et fréquentée laisse planer beaucoup trop d'incertitudes à court, moyen et long terme sur les volets sanitaires et économiques.
	@086	Anonyme			DE	22 - faune	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques la faune locale.
	@086	Anonyme			DE	34 - Tourisme	Non à l'atterrage des câbles à Caroual : l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune.
	@086	Anonyme	1		DE	52 - Atterrage	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver. D'autres lieux sont plus appropriés
	@086	Anonyme			DE	6 - Santé	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains.
	@087	LOYER Rémi	1		DE	40 - Enquête publique en général	L'énorme volume des documents mis à disposition de l'Enquête Publique témoigne à la fois de l'extrême complexité du projet et de toute évidence de la capacité à noyer les citoyens et rebuter leurs participations en grand nombre à l'Enquête Publique. Les conditions matérielles « surréalistes » de l'enquête publique m'apparaissent comme un véritable déni de démocratie participative
	@087	LOYER Rémi			DE	41 - Dossier	L'énorme volume des documents mis à disposition de l'Enquête Publique témoigne à la fois de l'extrême complexité du projet et de toute évidence de la capacité à noyer les citoyens et rebuter leurs participations en grand nombre à l'Enquête Publique.
	@087	LOYER Rémi			DE	42 - Organisation	Les conditions matérielles « surréalistes » de l'enquête publique m'apparaissent comme un véritable déni de démocratie participative

	@088	Anonyme		Cournon-d'Auvergne	NE	51 - Liaison électrique	
	@088	Anonyme		Cournon-d'Auvergne	NE	52 - Atterrage	
	@089	Anonyme		Saint-Brieuc	DE	21 - Paysage	Le raccordement par les constructions qui sont prévues vont défigurer la côte et bien sûr en infraction avec la loi littorale. : La plage de Caroual est très belle et sauvage aussi ne la saccageons pas
	@090	Anonyme	1	Saint-Cloud	DE	6 - Santé	Câble haute tension sous une plage très largement fréquentée avec des risques supposés voire prouvés sur la santé
	@091	Anonyme		Erquy	DE	21 - Paysage	Ce projet va porter atteinte à tous ces attraits : beauté de ses paysages et sa nature protégée et labellisée « Grand site de France ».
	@091	Anonyme		Erquy	DE	22 - faune	Ce projet va porter atteinte à tous ces attraits : ses produits de la mer notamment la coquille Saint Jacques : relargage en mer de métaux lourds : effet négatif sur toute la production de coquillages. Je demande à ce que ce projet soit arrêté du fait des impacts sanitaires insuffisamment évalués.
	@091	Anonyme		Erquy	DE	30 - Économie en général	Ce projet risque d'ailleurs de fortement impacter négativement l'activité touristique Relargage en mer de métaux lourds : effet négatif sur toute la production de coquillages Je demande à ce que ce projet soit arrêté du fait des impacts sanitaires insuffisamment évalués.
	@091	Anonyme		Erquy	DE	31 - Pêche	Ce projet va porter atteinte à ses produits de la mer notamment la coquille Saint Jacques. Relargage en mer de métaux lourds : effet négatif sur toute la production de coquillages. Je demande à ce que ce projet soit arrêté du fait des impacts sanitaires insuffisamment évalués.
	@091	Anonyme		Erquy	DE	34 - Tourisme	Ce projet risque d'ailleurs de fortement impacter négativement l'activité touristique.
	@091	Anonyme	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	
	@092	Anonyme		Erquy	DE	41 - Dossier	J'ai bien parcouru une partie de la très volumineuse documentation mise à disposition, très difficilement exploitable.
	@092	Anonyme		Erquy	DE	6 - Santé	Inquiet sur les effets négatifs que les ondes électromagnétiques pourraient avoir sur la santé des populations locales ainsi que sur celle des estivants
	@093	Anonyme			DE	20 - Environnement en général	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune. Grande inquiétude sur l'enfouissement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver
	@093	Anonyme			DE	22 - faune	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude sur l'enfouissement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver

	@093	Anonyme	1		DE	30 - Économie en général	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude sur l'enfouissement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver
	@093	Anonyme			DE	34 - Tourisme	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude sur l'enfouissement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver
	@094	Anonyme	1	Paris	FA	10 - Politique énergétique en général	Très favorable au projet !
	@094	Anonyme		Paris	FA	10 - Politique énergétique en général	Très favorable au projet !

Observations déposées sur le @-Registre AM mais concernant la construction du parc éolien en mer

42	AM-@042	Anonyme			DE	52 - Atterrage	Champs électromagnétiques des câbles électriques transportant l'électricité à terre.
43	AM-@043	Sylvie ZOT	1	Vincennes	DE	52 - Atterrage	Contestation du lieu d'atterrage. Considère que la réglementation pourrait se durcir sur les effets des champs électromagnétiques, la plage de Caroual pourrait être interdite et signalée comme dangereuse pour la santé (ainsi que les 26 habitations à moins de 30 m). Les garanties sur l'ensouillement des câbles ne sont pas complètement traitées dans le dossier (risque pour cette plage fréquentée).
44	AM-@044	Sylvie ZOT		Vincennes	NE	50 - Choix techniques en général	Modalité d'ensouillement des câbles. Demande à quelle profondeur se situera la chambre d'atterrage (parking à 3 m au-dessus du niveau de la plage, ensouillement prévu à 2 mètres) ? Demande d'avoir un dossier plus précis et sans "conditionnel" sur les modalités pratiques d'atterrage (compatibilité entre courant alternatif et activités maintenues : football, camping, aires de jeux ...).
48	AM-@048	Dominique Particulier METTEIL	1	Villemomble	NE	50 - Choix techniques en général	Désenfouissement des câbles / tempête => problème de croche / chalut. Est-ce possible ? Avec quelles conséquences ?
49	AM-@049	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Atterrage risques sanitaires CEM
50	AM-@050	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Risques avec l'arrivée des câbles à haute tension sur la plage de Caroual. Plage très fréquentée, principe de précaution.
83	AM-@083	#Christian COLLAS Côte Ouest Sans Eolienne		Chantonay		6 - Santé	Modification thermique par l'échauffement des câbles 225000 volts, champs magnétiques.
102	AM-@0102	Anonyme	1		DE	52 - Atterrage	Atterrage Non à l'atterrage à Caroual : Plage magnifique et fréquentée (familles, enfants).

102		AM-@0102	Anonyme				6 - Santé	Champs induits par les câbles : indique que la commune ne pourra plus jamais exploiter les 7.000 m ² face à la plage (impossible d'y installer un établissement d'accueil de public).
142		AM-@0142	Anonyme	1	Cormeilles-en-Parisis	DE	52 - Atterrage	Non à l'atterrage à Caroual (câbles à Haute Tension). Demande de protéger la faune, la flore et la santé des habitants et des touristes.
153		AM-@0153	Laurent et Christine PARRAD	2	Lamballe	DE	52 - Atterrage	Pollutions terrestres à Caroual avec l'atterrage des câbles.
204		AM-@0204	Anonyme		Rennes	FR	23 - flore	Zone d'herbiers zostères à l'ouest de la jetée du port d'Erquy est incluse dans le fuseau
232		AM-@0232	Bernard PIZON	1		DE	6 - Santé	Aucune étude sérieuse de RTE sur les risques sanitaires et les conséquences d'exposition au CEM.
242		AM-@0242	David FRABOULET Chercheur Breton Français et Européen	1		RE	50 - Choix techniques en général	Pas d'inquiétude quant aux CEM qui font peur aux foules, mais ne présentent pas de risque sérieux. Mais s'interroge sur les risques de désensablement liés aux travaux d'ensouillage des câbles, et sur l'impact sur les écosystèmes sableux. Une étude complète sur l'impact de tels travaux devrait être réalisée.
255		AM-@0255	Anonyme	1		DE	50 - Choix techniques en général	Problème posé pour les riverains par le transport de l'électricité. Pas d'étude ni de précaution sérieuse. Pas de garantie pour le citoyen.
284		AM-@0284	Jacques LEGARS	1		DE	6 - Santé	Le passage des câbles électriques à Caroual et à proximité d'une zone habitée sous-estime les risques sanitaires occasionnés par les ondes électromagnétiques.
296		AM-@0296	Christine VIT	1	Fréhel	DE	6 - Santé	Quelles conséquences sur la santé des riverains de Caroual ?
313		AM-@0313	Anonyme	1	Lille	FA	6 - Santé	Ironise sur les effets sur la santé à Caroual où "tout le monde va mourir plus vite que lors d'une canicule".
320		AM-@0320	Serge et Marie-Françoise FOUGERES	2	Fréhel	NE	6 - Santé	Quelles mesures contre les champs électromagnétiques à Caroual, et pour éviter que l'érosion ne mette les câbles à jour ?
325		AM-@0325	Yves ROUX	1		DE	6 - Santé	Conséquences négatives liées à la production de champs électromagnétiques par la circulation de courant dans les câbles.
336		AM-@0336	LAMY Allain Particulier		Nantes	NE	51 - Liaison électrique	Souhaite attirer l'attention de la commission d'enquête sur le fait que les valeurs maximales des intensités transitant dans les câbles ne sont pas indiquées par RTE ce qui constitue une anomalie. Fait une démonstration concernant les champs magnétiques et leurs effets directs et induits. Proposition : Passer en courant continu
341		AM-@0341	Michèle LEMAU	1	Fréhel		6 - Santé	Pas d'étude sérieuse de RTE sur les risques sanitaires. Législation européenne plus stricte que la Française.
361		AM-@0361	Anonyme	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	L'insécurité des câbles leur coût. Projet traversant l'une des plus belles plages de notre littoral.
371		AM-@0371	Jean-Marie HUET	1	Erquy	DE	6 - Santé	Aucune étude sérieuse de RTE sur les risques sanitaires et les conséquences d'exposition au CEM.
515		AM-@0515	Anonyme	1	Erquy	DE	6 - Santé	Association "Erquy Environnement". Dépôt d'un diaporama en pièce jointe relatif aux ondes électromagnétiques (CRIREM 06 08 15.pdf). Ce document caractérise plus précisément les ondes électromagnétiques avec des rappels théoriques et la mise en lumière de quelques valeurs limites en termes de santé (effets physiopathologiques, risques de cancers) à travers quelques études épidémiologiques et une revue des normes et textes réglementaires français, européens et autres.

518		AM-@0518	#Gérard PRODHOMME Bretagne Vivante	1	Saint-Malo	RE	52 - Atterrage	Les installations et le fonctionnement des câbles en zone d'atterrage sont source de perturbation du milieu. Bretagne Vivante demande que l'atterrage des câbles ne se fasse pas au détriment des espaces naturels (trames verte et bleue, zone humide).
552		AM-@0552	Anonyme	1	Paris	DE	52 - Atterrage	Impact du projet de raccordement sur le site de la plage de Caroual.
576		AM-@0576	Carol VERON	1		DE	52 - Atterrage	Concernant l'atterrage toutes les possibilités n'ont pas été envisagées et le durcissement de la réglementation n'a pas été évalué.
581		AM-@0581	Léna CHOALER	1	Quimper	DE	52 - Atterrage	Il est impensable de ne plus emmener les enfants sur la plage de Caroual et ses 2 câbles de 250 000 volts chacun sous le sable.
582		AM-@0582	Arnaud MATHONNET		Saint-Germain-en-Laye	DE	52 - Atterrage	Avec un parc éolien si près des côtes et un atterrage de câbles sur une plage aussi habitée toute l'année et tant fréquentée que Caroual, la destruction pure et simple du milieu marin est une atteinte directe aux populations du littoral, notamment à Caroual.
584		AM-@0584	Jean Claude CAILLIBOT		Erquy	DE	52 - Atterrage	Le 07 février 2013, les élus de l'agglomération avaient unanimement voté cette implantation sur la plage des Rosaires en Plérin. L'instruction du 15 avril 2013 émanant du Ministère de l'Écologie, fait apparaître que la proximité des lignes de transport d'électricité constitue un risque pour l'urbanisme. La plage de Caroual, outre ses attraits touristiques, accueille un grand nombre de manifestations sportives. Au sujet de la traversée la plage de Caroual, de nombreuses critiques et réserves émanent de l'Autorité Environnementale, des comités des pêches, voire de la mairie d'Erquy avec le vote négatif de son conseil municipal. Il semblerait que l'aspect financier a privilégié le choix de la plage de Caroual au lieu et place des Rosaires à Plérin.
649		AM-@0649	Anne ROUBERTIE	1	Pléneuf-Val-André	DE	6 - Santé	Incapacité de déterminer l'impact des câbles haute-tension sur la plage de Caroual à Erquy, impact probablement non anodin sur la santé compte tenu de l'intensité des champs magnétiques générés.
651		AM-@0651	Anonyme	1	Laxou	DE	6 - Santé	Aucune garantie quant à la préservation de l'intégrité physique des personnes qui seront amenées à côtoyer l'ensemble du câblage électrique. Les zones choisies pour le passage du câble ne sont pas des zones peu habitées contrairement à ce que ce qui est dit dans le dossier.

Binic-Étables-sur-Mer

01	1	BEM-R1-1	P et P DEROUILLON	2	Binic-Étables-sur-Mer	RE	53 - Extension poste Doberie	Compte tenu de la présence d'une zone humide à la frontière du poste il faut interdire l'usage d'herbicides (glyphosate) et entretenir le site d'une superficie de 6 ha par fauchage. Impact important sur l'espace maritime de la baie de Saint Brieuc. Contreproposition : construire un poste permettant le désherbage mécanique.
4	1	BEM-R1-4	Cécile et Joël DUCHESNE	2	Binic-Étables-sur-Mer	FA	52 - Atterrage	Le site choisi pour la connexion du parc au continent est le plus neutre.

01	1	ERQ-R1-1	Marie-Claude COLLIGON , Gisèle GUILLAUD	2	Erquy	FR	99 - cf. dossier AM	Sans être parfait, l'éolien est une étape permettant de moins utiliser les centrales nucléaires.
01	1	ERQ-R1-1	Marie-Claude COLLIGON , Gisèle GUILLAUD		Erquy	DE	52 - Atterrage	Plage la plus peuplée et la seule surveillée d'ERQUY. Incohérence entre les travaux prévus pour l'aménagement de l'entrée de plage et ceux pour le câble et les chambres d'atterrage. PROPOSITION : Il y a d'autres endroits possibles même si plus chers.
02	1	ERQ-R1-2	Jean-Pierre GUYOT	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Plus belle plage d'ERQUY, habitations, profondeur d'enfouissement "fantaisiste" compte tenu des champs magnétiques. PROPOSITION : Déplacer l'atterrage dans un endroit plus désert.
03	1	ERQ-R1-3	Maryline MONTEBAULT	1	35 Ille et Vilaine	DE	6 - Santé	L'environnement électrique et/ou magnétique occasionnera des perturbations. Influences des courants électriques sur le cœur, effet sur implants métalliques. Dysfonctionnements endocriniens (déficit en mélatonine/prolifération des cellules cancéreuses), fatigues chroniques, hyper ? (Illisible), troubles du sommeil selon l'étude Groh Ready et ? (Illisible) en 1989. Troubles épileptiques (cas en Moselle). Troubles immunitaires. Risques de leucémie (étude en Suède sur 450.000 enfants, risque 4 fois plus élevé). Risques de cancers (étude université Denier, Colorado publiée en mars 1979 "Les configurations de câblage électrique et les cancers infantiles". Risques de fausses couches 5 fois plus élevés. Risques de dépression, suicides (étude de 1997 sur 12.000 Finlandais, risques 4,7 fois plus élevés).
04	1	ERQ-R1-4	Céline DESRUES	1	35 Ille et Vilaine	DE	52 - Atterrage	Riverain saisonnier. S'interroge sur les raisons du choix de la zone d'atterrage dans une zone très habitée fréquentée par des milliers d'estivants pour préserver une zone non habitée et des choux marins.
04	1	ERQ-R1-4	Céline DESRUES		35 Ille et Vilaine		6 - Santé	Demande l'application du principe de précaution pour éviter un scandale sanitaire (cancers, leucémies) en faisant passer les câbles par une zone moins fréquentée.
05	1	ERQ-R1-5	Suzanne BOUILLE	1	Erquy	DE	6 - Santé	Indique partager totalement les observations R3 et R4. Le principe de précaution semble impératif. En cas de doute l'abstention s'impose.
05	1	ERQ-R1-5	Suzanne BOUILLE		Erquy	NE	51 - Liaison électrique	Demande quelles seront les modalités de sécurité et de garanties pour les habitations impactées par la mise en œuvre des travaux ?
06	1	ERQ-R1-6	Catherine HERMENS	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	S'oppose à l'atterrage sur la plage de Caroual : risques sanitaires, destruction de la faune et de la flore. L'aspect pécuriaire n'est rien comparé aux dommages irréversibles.
07	1	ERQ-R1-7	Alain SONRIEN M. et Mme	2	Erquy	DE	6 - Santé	Ne sont pas convaincus que les "lignes hautes tensions" ne soient pas sans conséquence néfaste pour les populations.
08	1	ERQ-R1-8	C. TANNOUSI	1	Erquy	DE	11 - Cout du projet	Travaux trop onéreux pour un gain non assuré.
09	1	ERQ-R1-9	J. TANNOUSI	1	Erquy	DE	6 - Santé	Câbles trop près des habitations pouvant provoquer des maladies chez les plus sensibles.
09	1	ERQ-R1-9	J. TANNOUSI		Erquy	DE	52 - Atterrage	Destruction regrettable du site.
10	1	ERQ-R1-10	Hervé PERLEPIED	1	Erquy	DE	35 Immobilier/p atrimoine	Après consultation des notaires indique qu'une moins-value potentielle serait directement liée à l'atterrage. PROPOSITION : Demande si un dédommagement est prévu pour une vente avec impact financier négatif confirmé par des professionnels ? A défaut demande de le prévoir et d'en définir la durée d'exercice (par ex : 5 ans).

11	1	ERQ-R1-11	Hervé PERLEPIED		Erquy	DE	52 - Atterrage	Indique être choqué d'apprendre que la Maire d'ERQUY aurait donné son accord de principe au projet d'atterrage à Caroual sans avoir évoqué une compensation financière pour la commune (redevance liée à l'occupation du DPM sans lien avec les éventuels dédommagements liés à l'impact de l'atterrage sur la valeur des biens).
12	1	ERQ-R1-12	Christian KLEIN	1	00 France (sf Bzh & IdF)	RE	6 - Santé	CONTRE PROPOSITION : le courant continu pourrait être la solution au problème principal du rayonnement électromagnétique.
13	1	ERQ-R1-13	Signature illisible	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Une des plus belles plages de Bretagne. ERQUY n'a que les inconvénients.
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND	2	Erquy	DE	6 - Santé	Plage touristique accueillant des activités sportives et de nombreux enfants.
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND		Erquy		34 - Tourisme	Projet nuisible au tourisme, donc aux commerces et aux habitants.
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND		Erquy		52 - Atterrage	Contreproposition : si le projet doit se faire, à l'extrémité de la plage de Saint Pabu (en pied de GR) où il y a un parking mais aucune habitation et moins de fréquentation.
15	1	ERQ-R1-15	Collectif Contre les Câbles de Caroual (CCCC)	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Indication de la remise d'une pétition de 5 669 signataires (Pétition enregistrée en courrier/pétition).
16	1	ERQ-R1-16	Signature illisible	1	Erquy	DE	6 - Santé	Risques sanitaires : plage fréquentée, proximité avec les habitations.
16	1	ERQ-R1-16	Signature illisible		Erquy		52 - Atterrage	L'érosion est importante sur cette plage : voir l'espace entre les marches de l'escalier menant à la promenade et le sable.
17	1	ERQ-R1-17	Signature illisible	1	Erquy	DE	35 - Immobilier/patrimoine	Approuve les arguments précédents et ajoute craindre une dépréciation de la valeur de leur maison.
18	1	ERQ-R1-18	Claude TANNOUSI	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Opposé au passage des câbles par la plage de Caroual.
19	1	ERQ-R1-19	A. GICQUEL	1	Erquy	DE	6 - Santé	Adresse : Route de Pléneuf. La priorité doit être donnée à la santé humaine et non à la protection du maerl ou de toute autre espèce animale ou végétale. Le non-respect du principe de précaution constitue une mise en danger de la vie d'autrui (zone très urbanisée).
19	1	ERQ-R1-19	A. GICQUEL		Erquy		52 - Atterrage	Contreproposition : D'autres sites moins urbanisés sont envisageables : Saint Pabu, Nantois...
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires sociales	2	Erquy	DE	6 - Santé	Reste fidèle la délibération du Conseil Municipal, incertitudes sur la sécurité sanitaire.
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires familiales		Erquy		99 - cf. dossier AM	Incertitudes sur le respect de la faune, de la flore, mutations du monde aquatique par la chaleur émise en mer par les éoliennes.
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires familiales		Erquy		99 - cf. dossier AM	Souligne qu'il faut penser aux "énergies naturelles" mais pas dans les conditions imposées par le projet.

21	1	ERQ-R1-21	Guy BAUDE	1	Erquy	DE	6 - Santé	Opposé à l'arrivée des câbles à Caroual (argument de coût mis en balance avec risque sanitaire).
22	1	ERQ-R1-22	M.H. BRISSET	1	Erquy	DE	6 - Santé	Les câbles ne sont pas assez profond et les fourreaux pas assez épais pour la charge prévue.
22	1	ERQ-R1-22	M.H. BRISSET		Erquy		52 - Atterrage	Une des plus belles plages de Bretagne, projet néfaste pour la région et l'économie du village. Demande l'abandon de l'atterrage à Caroual. PROPOSITION : Espaces moins fréquentés vers Saint-Pabu et Nantois.
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET	1	Erquy	DE	6 - Santé	Conteste le passage des câbles à Caroual puis dans un secteur urbanisé : potentiellement dangereux pour les femmes enceintes, les porteurs de prothèses. Perturbations des télécommunications. Les normes retenues sont les moins contraignantes : 100 µT au lieu de 0,4 préconisés par le CRIIREM.
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET		Erquy		20 - Environnement en général	Les projets d'aménagements paysagers de Caroual-Plage auraient dû relever d'une gestion communale "normale" et non "être une manœuvre destinée à influencer sur une enquête publique portant sur des sujets plus graves" (santé, utilité publique du projet).
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET		Erquy		52 - Atterrage	Indique que les hauteurs de sable peuvent varier de 1 m à Caroual. Les 1.50 m à 2 m prévus sont insuffisants. Demande si les risques d'érosion et de submersion ont été évalués (réchauffement climatique).
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL	1	Erquy	DE	6 - Santé	Rappelle les termes du dossier et de l'avis de l'ARS qui indique que les valeurs des champs magnétiques seront inférieures à 100 µT. Souligne cependant que le CRIIREM a fait état lors d'une réunion en 2015 à Erquy de valeurs (autres pays de l'UE) très inférieures. Appuie la demande du Conseil Municipal de Erquy : valeur de 0,4 µT au lieu de 100 µT (délib. du 17/03/2016).
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL		Erquy		34 - Tourisme	Les travaux dureront 3 ans et l'interruption juillet-août "n'annihilerait pas les béances d'un énorme chantier".
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL		Erquy		52 - Atterrage	Un amendement à la loi BROTTE a validé la possibilité d'un atterrage en espaces remarquables (Caroual). PROPOSITION : Plage des Rosaires, la plage de Caroual présente également "un front de mer très fréquenté" et l'atterrage même s'il ne touche pas "un réseau de voirie structurée", touche un parking voitures, camping-cars et un terrain de sports.
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN	1	Erquy	DE	30 - Économie en général	PROPOSITION : Prévoir une indemnisation pour les riverains (zone et accès restreint plage et ville d'Erquy).
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN		Erquy		52 - Atterrage	PROPOSITION : En réunion RTE a indiqué que l'atterrage à Saint Pabu était impossible à cause de la présence de "choux marins". Demande pourquoi une compensation de ce type de problème dans un autre lieu n'a-t-il pas été étudié ?
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN		Erquy		6 - Santé	PROPOSITION : Prévoir un amende "lourde" pour le rétablissement des 2 m de sable sur les câbles (ex : après 3 jours ouvrables), amende x 10 en haute saison.
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN		Erquy		99 - cf. dossier AM	PROPOSITION : Prévoir un fond d'indemnisation pour les pêcheurs en cas de restriction de la pêche autour des éoliennes.
26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Opposition à l'atterrage à Caroual : très belle plage, très fréquentée et entourée d'habitations, volume de sable varie en disparaissant de manière importante (Cf. cette année).

26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY		Erquy		35 - Immobilier/p atrimoine	Perte de valeur des biens immobiliers.
26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY		Erquy		6 - Santé	Les risques sanitaires sont certains et prouvés pour les riverains (critères considérés par RTE insuffisants).
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	S'interroge sur l'opportunité, la rentabilité et le coût du projet.
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY		Erquy		52 - Atterrage	Considère que les câbles ne sont pas suffisamment enfouis. Craint qu'à la 1 ^{ère} tempête ils ne soient découverts.
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY		Erquy		6 - Santé	S'interroge sur l'impact du projet sur la santé des habitants.
28	1	ERQ-R1-28	Claire GUILLIEN	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Opposée au projet "fou et titanesque".
28	1	ERQ-R1-28	Claire GUILLIEN		Erquy		52 - Atterrage	PROPOSITION : Saint-Pabu où il n'y a pas d'habitation.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	1	Erquy	DE	40 - Enquête publique en général	Regrette qu'en complément des documents techniques (difficiles à appréhender) une exposition ne présente pas de manière synthétique le projet.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		25 - sites protégés	Projet incompatible avec zone Natura 2000.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		30 - Économie en général	Des chiffres sont avancés en matière d'emploi mais rien sur les conséquences économiques sur la pêche et le tourisme.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		31 - Pêche	Pourquoi une extension de la criée d'Erquy (fonds publics) si le projet aura des répercussions néfastes sur la pêche (coquilles St Jacques) ?
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		52 - Atterrage	Les câbles sans protection en béton et à 2 m de profondeur présentent des risques pour les usagers de la plage en cas d'érosion.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		55 - travaux - démantèlement	Comment reconnaître d'utilité publique un projet appelé à être démantelé en 2062 ?
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		7 - Mise en compatibilité PLU	La mise en compatibilité doit présenter un caractère d'intérêt général en matière d'urbanisme et non être destinée au projet spécifique.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy	NE	99 - cf. dossier AM	Le dossier ne fait pas apparaître l'efficacité énergétique de l'éolien (meilleure distribution électrique pendant l'hiver, coût réduit pour les usagers ?).
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		99 - cf. dossier AM	Le projet porte atteinte à la qualité paysagère de la côte "grand site".
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT		Erquy		99 - cf. dossier AM	Incidence sur les oiseaux, les poissons, les mammifères marins.

30	2	ERQ-R2-30	Isabelle BAUDE	1		DE	52 - Atterrage	Considère que le tableau comparatif de la zone d'atterrage p.752 n'indique pas pour le contexte de Caroual : " Usages loisirs, touristiques développés", ce qui fausse les conclusions "conditions favorables". Caroual : baignade, plaisance, char à voile, kite surf, club pirate, cheval ...
31	2	ERQ-R2-31	j.P. DUCRET	1		DE	52 - Atterrage	La pertinence du projet n'est pas démontrée quant à l'atterrage (conditions des accords ou avis des pêcheurs, responsables locaux ... ?). PROPOSITION : Autres sites moins peuplés, moins fréquentés en saison.
32	2	ERQ-R2-32	M.H. HAMON	1		DE	6 - Santé	Inquiétude sur les champs magnétiques émis par les câbles. PROPOSITION : Espaces plus libres vers St Pabu, moins fréquentés.
32	2	ERQ-R2-32	M.H HAMON				31 - Pêche	S'inquiète des retombées sur la pêche (poissons, coquillages...).
32	2	ERQ-R2-32	M.H. HAMON				52 - Atterrage	Demande si l'on a pensé aux mouvements du sable avec les marées ?
33	2	ERQ-R2-33	Mme LAPORTE	1	Erquy	DE	6 - Santé	Très belle plage fréquentée par des familles avec enfants. Demande d'appliquer le principe de précaution (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes appareillées ...).
33	2	ERQ-R2-33	Mme LAPORTE		Erquy	NE	50 - Choix techniques en général	Proposition : Pourquoi pas en courant continu ?
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE	1	Erquy	DE	6 - Santé	Risques sanitaires (exposition durable aux REM pour le voisinage et temporaire pour les estivants). Parti pris avantageux pour les entrepreneurs mais coûteux humainement (femmes enceintes, enfants, porteurs d'appareils, de prothèses, de broches, pacemakers). PROPOSITION : atterrage entre Caroual et St Pabu (à côté de la ligne à haute tension).
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE		Erquy		52 - Atterrage	Les marées depuis 4 ans ont emporté une grande épaisseur de sable : Cf. le mur-digue de la plage où la partie claire en bas montre une érosion d'au moins 1 mètre.
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE		Erquy		54 - travaux - construction	Le chantier coupera la plage en 2 pendant 3 ans (nuisible aux activités touristiques et économiques, manifestations sportives suspendues).
35	2	ERQ-R2-35	Mme GROJEAN	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Demande à ce que les câbles soient enterrés au minimum à environ 5 m. PROPOSITION : Atterrage situé plus près de St Pabu (ne pas couper la plage de Caroual en deux).
35	2	ERQ-R2-35	Mme GROJEAN		Erquy		6 - Santé	Demande que les champs électromagnétiques respectent la norme européenne.
36	2	ERQ-R2-36	Mme PREVOT	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Demande à ce que les câbles soient très profonds sous le sable (couche fluctuante qui se déplace).
36	2	ERQ-R2-36	Mme PREVOT		Erquy		6 - Santé	Plage familiale. Les normes européennes sont-elles respectées ? PROPOSITION : Plage de St Pabu.
37	2	ERQ-R2-37	Mme TOCQUER (?) Peu lisible	1	Erquy	DE	41 - Dossier	"Documents phénoménaux, imbuables et orientés par omission de documentation". Nuisances minimisées, trop coûteux.
38	2	ERQ-R2-38	Jacques SIBAUD	1	Erquy	DE	6 - Santé	"Les arguments avancés n'ont aucune base scientifique alors que les retombées en matière de santé des radiations sont parfaitement documentées".
38	2	ERQ-R2-38	Jacques SIBAUD		Erquy		99 - cf. dossier AM	"La destruction écologique de la Baie est prouvée et programmée sans que le Ministère de l'écologie ne réagisse .../... Alors que le paysage maritime des Caps est en cours de classement".

39	2	ERQ-R2-39	Gilbert et Marie-Rose ALLO	2	Erquy	DE	52 - Atterrage	Indiquent que p. 750 et 752 de l'étude d'impact les zones de Caroual et des Rosaires sont équivalentes : zones urbaines denses, usage loisirs- touristiques développés, sédiments meubles < 2 m, présence de roches probable, contraintes spécifiques sans objet. L'atterrage à Caroual implique une ligne brisée contournant la pointe de la Houssaye. PROPOSITION : Considère que les études concernant un atterrage sur la plage de LA VILLE BERNEUF ou de la plage de NANTOIS n'ont pas été sérieusement menées. Solutions qui ne modifient le tracé que de 3 Km avec raccordement au tracé initial à hauteur de LA COUTURE. La présence de roches et de bancs de Maërl n'est pas un obstacle (impact ponctuel, le banc se reconstitue, les bancs de Maërl sont exploités de manière industrielle dans la Baie de Saint Briec). "Le surcoût éventuel serait la moindre des compensations que les habitants impactés sont légitimement en droit d'attendre".
39	2	ERQ-R2-39	Gilbert et Marie-Rose ALLO		Erquy		99 - cf. dossier AM	S'interrogent sur le bien-fondé du projet : taux de charge de l'éolien de 33 % et démantèlement programmé en 2020.
40	2	ERQ-R2-40	Adeline WEBER (? Illisible) Eric WEBER	2	Erquy	DE	52 - Atterrage	La contribution écrite par M. Eric WEBER est illisible. Celle écrite par Mme WEBER demande l'implantation des câbles dans un lieu moins habité et plus accessible (plage du Rosaire ?).
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Pièce 2,1 p. 150 : Considère la présentation fallacieuse puisque l'ambition était de développer une industrie Française de l'éolien en mer (vente par Areva de son activité de fabrication des turbines Adwen).
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD		Erquy		99 - cf. dossier AM	Pièce 15 Réponse 4 d'A.M. : Considère incompréhensible l'estimation de la perte de surface sur les sites de pêche de 0,38 km ² en phase de construction et de 0,27 km ² en phase d'exploitation comparé aux 2.504 Km ² de gisements classés dans la baie. Demande de considérer la perte d'espèces au sens de la question : "inaccessibilité des zones de pêches". Considère que le dossier n'évalue pas les pertes d'emplois inévitables.
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD		Erquy		99 - cf. dossier AM	Pièce 15 Section 5.1.2 p. 67 : 1.860 emplois directs (dont une partie en Bretagne) mais aucun chiffre d'affaires estimé des entreprises en Bretagne. Les 140 emplois locaux sont une retombée anecdotique ainsi que les emplois liés au démantèlement dans 30 ans. Le bilan socio-économique pour les Côtes d'Armor est très probablement négatif.
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Une "des plus belles plages de France et merveilleusement préservée". Contreproposition : Demande de trouver un site moins fréquenté par les touristes et résidents.
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD		Erquy		10 - Politique énergétique en général	Il faudra payer pour ce projet par la redevance insérée dans notre facture d'électricité.
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD		Erquy		6 - Santé	Danger des ondes électromagnétiques. "Les porteurs de projet ne savent qu'opposer un mépris hautain aux remarques justifiées et inquiètes des résidents de Caroual".
43	2	ERQ-R2-43	Docteur Agnès GUIBAL	1	Erquy	DE	6 - Santé	RTE a reconnu des dangers pour les animaux : baisse de la production de lait et mauvaise santé du bétail (et a déplacé les câbles). Pourquoi ne pas reconnaître les dangers pour la santé humaine ? Les normes doivent être révisées par l'Europe mais la France ignore toujours les dangers pour l'homme. Des maisons de Caroual sont situées dans la zone dangereuse. On s'acheminera vers une interdiction de la plage à au moins 100 m de chaque côté des câbles.

44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Economiser quelques millions ne doit pas permettre de "saloper" le site de Caroual. Contreproposition : Déplacer les câbles vers l'ouest.
44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT		Erquy		35 - Immobilier/patrimoine	Perte patrimoniale des maisons et immeubles liée au projet.
44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT		Erquy		6 - Santé	Demande l'application du principe de précaution faute de certitudes.
45	2	ERQ-R2-45	Marion MORPAIN	1	Erquy	DE	6 - Santé	Le passage des câbles à Caroual est un non-sens sanitaire (estivants, enfants, sportifs, usagers des camping-cars sont soumis à des risques de maladies).
45	2	ERQ-R2-45	Marion MORPAIN		Erquy		35 - Immobilier/patrimoine	Non-sens économique : perte de la valeur des biens immobiliers, commerces du bourg impactés négativement.
46	2	ERQ-R2-46	Elisabeth ISSAUROT	1	Erquy	DE	20 - Environnement en général	"Nuisances potentielles importantes : écologie et économie de la région et santé des personnes" .
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	1 500 000 visiteurs pour le Cap Fréhel et 800 000 pour le Cap d'Erquy qui vont obtenir le label Grand Site. Les éoliennes de 200 m de haut seront très visibles dans le paysage par comparaison avec la plateforme venue faire des sondages qui mesurait 60 m de haut "on ne voyait qu'elle".
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS		Erquy		10 - Politique énergétique en général	Des subventions ont été promises aux associations pour qu'elles ne prennent pas position contre le projet. Une "éminente personne" aurait qualifié les Réginiens "d'arriérés" et recommandé aux Présidents d'associations "d'aller nettoyer les plages".
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS		Erquy		99 - cf. dossier AM	Des entreprises étrangères (Nordiques, Anglaises) abandonnent l'éolien car non rentable, une éolienne ne fonctionne qu'à 40 %. Des parcs sont à vendre (Amérique du Sud, Danemark). L'éolien ne représente que 14 % de la production et par grands froids 0,6 à 0,7 % de la demande.
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS		Erquy		99 - cf. dossier AM	En Europe du Nord les pêcheurs "ont viré de bord" (opposés).
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS		Erquy		99 - cf. dossier AM	Le capital social d'Ailes Marine n'est que de quelques milliers d'euros.
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS		Erquy		99 - cf. dossier AM	Le démantèlement n'a pas été provisionné : "oubli".
48	2	ERQ-R2-48	Anne LEFORT	1	Ile de France	DE	6 - Santé	Plage de Caroual présentée dans la brochure touristique d'Erquy comme la plus belle, la plus sûre donc la plus adaptée aux enfants. PROPOSITION : Réaliser une étude impartiale par une autorité indépendante des effets de la proximité des câbles sur la santé.
49	2	ERQ-R2-49	Antoine LEFORT	1	Ile de France	DE	6 - Santé	Pourquoi faire passer les câbles en zone habitée, plage très fréquentée (enfants), marées de fortes amplitudes et érosion afférente ? PROPOSITION : Faire passer les câbles vers une zone moins fréquentée.

50	2	ERQ-R2-50	Nicole et Michel BOULDE	2	Erquy	DE	35 - Immobilier/patrimoine	S'opposent au passage des câbles par la plage de Caroual : perte de valeur de leur maison située à proximité du ruisseau du Langourian.
50	2	ERQ-R2-50	Nicole et Michel BOULDE		Erquy	DE	6 - Santé	Les risques sur la santé n'ont pas été évalués à ce jour.
51	2	ERQ-R2-51	Sophie LUCAS		Pléneuf-Val-André	DE	99 - cf. dossier AM	L'éolien n'est pas rentable, pas économique.
51	2	ERQ-R2-51	Sophie LUCAS		Pléneuf-Val-André		99 - cf. dossier AM	L'éolien n'est pas écologique et dangereux pour l'homme.
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES	1	35 Ille et Vilaine	NE	51 - Liaison électrique	(N.B Certains mots de cette observation sont difficilement déchiffrables). Chemin des maneries (?) au Sud de Saint Querreuc : le projet ne prend pas en compte d'autres solutions.
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES		35 Ille et Vilaine		6 - Santé	La recommandation du Conseil Municipal (gaines de protection : champs électromagnétiques de 100 à 0,4 µT ne semble pas prise en compte (inquiétude de certains habitants d'Erquy et de la région).
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES		35 Ille et Vilaine		7 - Mise en compatibilité PLU	La préservation de haies bocagères par des initiatives personnelles ne semble pas prise en compte (surtout dans les zones humides).
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	2	Ile de France	DE	99 - cf. dossier AM	Anodes sacrificielles, craintes sur la qualité de l'eau de mer : dissolution et rejets de particules d'aluminium et de cadmium.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		25 - sites protégés	Le projet semble en contradiction avec le classement Natura 2000.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France	DE	31 - Pêche	L'ensouillage des câbles semble insuffisant (incidents, sécurité).
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		51 - Liaison électrique	Problème lié à la corrosion des câbles sous-marins. La surveillance n'est pas assez explicitée.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		54 - travaux - construction	Qualité de l'air : pollution induite par navires et engins mis en œuvre, bilan carbone incomplet.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Modification de l'habitat et de l'alimentation, collisions... Effets liés au bruit pendant les travaux (battage des pieux...). Absence de mesures compensatoires en contradiction avec le code de l'environnement.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Impact visuel important de jour comme de nuit.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Problème lié à la corrosion des fondations (256 pieux).
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Risque sur la reproduction des espèces notamment bivalves (praires, coquilles St Jacques...). Risques liés aux zones d'interdiction pendant et après les travaux (sécurité de la pêche).
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Renseignements insuffisants sur le démantèlement prorogé jusqu'en 2062, contrairement à l'arrêté d'origine. Pourquoi ?
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	La pêche est une activité économique très importante, craintes pour les espèces de poissons, coquillages...

53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	Les touristes et vacanciers risquent de se détourner des sites du Cap d'Erquy et Cap Fréhel.
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		99 - cf. dossier AM	PROPOSITION : Pourquoi ne pas attendre les essais en cours sur les hydroliennes (Bréhat, Ouessant) ?
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	2	Ile de France	DE	52 - Atterrage	Eventualité de "mise à l'air" des câbles. Erosion de la plage de Caroual : apparition de galets, rehausse de la base des escaliers, des cabines. Les enfants creusent parfois à 1m/1,50m pour s'amuser. Aberration de faire passer les câbles au milieu de cette belle plage familiale. PROPOSITION : Faire passer les câbles par une voie moins fréquentée, Ouest de Caroual vers St Pabu, plage de St Pabu au-delà du camping, plages de Ville Berneuf ou des Vallées, voire des Rosaires le long du Flag.
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		10 - Politique énergétique en général	La transition énergétique est une nécessité mais pas à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		35 - Immobilier/p atrimoine	Incidences défavorables du projet sur le prix des maisons.
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		54 - travaux - construction	Comment se fera la protection des travaux sur la plage pendant l'arrêt estival. Plage coupée en 2 ? Tout ou partie ? La force des marées risque d'emporter les protections. Pas beaucoup d'infos de RTE.
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER		Ile de France		6 - Santé	Incidences sanitaires insuffisamment étayées pour les usagers de la plage et les habitants. Demande d'appliquer le principe de précaution.
55	3	ERQ-R3-55	Michèle JOUAN	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Adresse : 17 rue de Cavé. RTE a indiqué pendant les réunions publiques le motif du choix : rejoindre plus facilement la D 34, sans apporter d'éléments sur ce choix. Ce motif ne peut-être le seul argument. PROPOSITION : Plage de Nantois et Baie de la Fresnaye.
55	3	ERQ-R3-55	Michèle JOUAN		Erquy	DE	6 - Santé	Principe de précaution, rapport Raoul. PROPOSITION : Que le transport de l'énergie se fasse en courant continu (résoudrait le problème des ondes électromagnétiques. Le dossier ne parle pas des risques sanitaires et des effets des ondes sur les personnes, les habitations, le viaduc, la navigation.
56	3	ERQ-R3-56	Anne BOSCRET	1		DE	52 - Atterrage	Impact négatif sur la seule belle et grande plage d'Erquy. Mépris pour les riverains.
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Anodes sacrificielles, 700 à 1000 kg par an et par jacket, 64 tonnes de particules d'aluminium/an ; du cadmium pourraient être présent dans certaines anodes (substance dangereuse prioritaire).
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ		Erquy		99 - cf. dossier AM	L'Autorité environnementale observe que le bilan carbone global du projet est incomplet.
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ		Erquy		99 - cf. dossier AM	L'UNESCO recommande qu'un équilibre existe entre parcs éoliens et protection du patrimoine (sites Natura 2000).
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ		Erquy		99 - cf. dossier AM	Le bruit aura des conséquences graves sur la faune marine et la pêche professionnelle.
58	3	ERQ-R3-58	Philippe LE GOFF	1	22 Cotes d'Armor	DE	99 - cf. dossier AM	Faible rapport en regard de l'investissement. L'énergie renouvelable est l'avenir mais "ne brûlons pas les étapes".

58	3	ERQ-R3-58	Philippe LE GOFF		22 Cotes d'Armor		99 - cf. dossier AM	Inquiétudes sur le plan écologique, le bilan carbone sur la durée, les "radiations" du câble, le démantèlement (ruineux).
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL	1	Erquy	DE	30 - Économie en général	Inquiétudes sur l'impact économique : pêche, tourisme.
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL		Erquy		20 - Environnement en général	Manque d'études sur l'impact sur la faune et la flore.
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL		Erquy		52 - Atterrage	Opposition à l'atterrage à Caroual : très fréquentée, habitée à l'année, zone Natura 2000.
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL		Erquy		7 - Mise en compatibilité PLU	La Couture : exploitation laitière, quelles conséquences ?
60	3	ERQ-R3-60	Joëlle BESNARD	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Opposée au projet : remplit les poches d'Ailes Marines avec l'aide de l'état et enlaidit "notre" nature.
61	3	ERQ-R3-61	S. ETIENNE	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	PROPOSITION : Il est encore temps de réorienter le projet en hydrolien (à fait ses preuves, rentabilité supérieure à l'éolien, ne défigure pas la baie).
62	3	ERQ-R3-62	Y. LEGOÛT	1	Erquy	FA	99 - cf. dossier AM	L'éolien ne présente pas d'impact négatif important contrairement au nucléaire (80 % de notre production) qui impacte les générations futures : on ne sait pas démanteler les centrales nucléaires (Cf. Brénilis 22), ni traiter les déchets "les générations futures s'en occuperont". Les consommateurs sont-ils prêts à réduire leur consommation d'énergie ? Favorable au projet en tenant compte des précautions à prendre sur la mise en œuvre de cette technologie.
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN	2	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Interrogations sur les impacts environnementaux du projet : espèces marines, oiseaux, pêche, courants, fonds marins.
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN		Erquy		6 - Santé	Passage des câbles au milieu de la plage est une "aberration" : Directives européennes et recommandations de l'OMS.
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN		Erquy		99 - cf. dossier AM	PROPOSITION : Attendre l'expérimentation des hydroliennes, solution plus efficace, moins coûteuse et moins polluante.
64	3	ERQ-R3-64	Yves DENIS, Michel LALOUCHE, Michel GESLIER	3		NE	99 - cf. dossier AM	"Oui aux énergies renouvelables mais pas à n'importe quel prix".
65	3	ERQ-R3-65	Françoise LEVALLOIS	1		DE	99 - cf. dossier AM	Demande de mettre l'humain avant le profit de quelques-uns, tout progrès n'est pas bon (Cf. Amiante, sang contaminé ...). Qu'est-ce que 20, 40 ans ? Ces "abominations" ne remplaceront pas le nucléaire, "pensons économie et non profit".
65	3	ERQ-R3-65	Françoise LEVALLOIS				34 - Tourisme	S'interroge sur le devenir des activités : jumping, marche aquatique, volley et autres activités sur la plage de Caroual (jeux d'enfants ...).
65	3	ERQ-R3-65	Françoise LEVALLOIS				99 - cf. dossier AM	Le projet va détériorer les fonds marins, la faune, la flore.

66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÄL et Serge TOUPIN	2	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	La "productivité" de ce parc n'est pas assez mise en avant : rentabilité, puissance installée de la moitié de celle d'un réacteur nucléaire qui ne fonctionnerait pas tout le temps. Le parc produira-t-il plus que le barrage de la Rance ? Il faudra une centrale thermique en appoint.
66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÄL et Serge TOUPIN		Erquy		6 - Santé	Le principe de précaution est inscrit dans la constitution : "il ne faudra pas dire qu'on ne savait pas".
66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÄL et Serge TOUPIN		Erquy		99 - cf. dossier AM	Comment concilier le projet avec le label Grand Site Cap d'Erquy ?
67	3	ERQ-R3-67	Jean BERNIER	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Les inconvénients du projet sont identifiés mais sous-estimés. Le projet satisfait aux demandes de la COP 21 mais "sans résultats certains pour des dépenses extravagantes". PROPOSITION : Hydrolienne, énergie constante des courants (Cf. Usine marémotrice de la Rance).
68	3	ERQ-R3-68	Alain GLOGOLOSKI	1		NE	99 - cf. dossier AM	Quelle est la protection prévue pour le parc contre une attaque terroriste ? Quels sont les moyens de l'hélicoptère pour les bateaux en détresse dans le parc éolien ?
68	3	ERQ-R3-68	Alain GLOGOLOSKI				52 - Atterrage	Quelle est la protection prévue pour la protection des câbles de 225 000 volts contre une attaque terroriste ?
69	3	ERQ-R3-69	Catherine (nom illisible)	1		NE	52 - Atterrage	L'ensablement de la plage de Caroual varie de plus de 5 m. en fonction des tempêtes et grandes marées : quelle est la profondeur d'ensouillement prévue sur la plage par RTE ?
69	3	ERQ-R3-69	Catherine (nom illisible)			DE	6 - Santé	"Les risques sanitaires ne sont pas à démontrer".
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON	1	Erquy	NE	99 - cf. dossier AM	Il est nécessaire d'ensouiller partout profondément les câbles (problème / dragues des pêcheurs)
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON		Erquy	DE	52 - Atterrage	Les hauteurs de plage sont variables (parfois 1 m), il faut prévoir une profondeur d'enfouissement suffisante pour "permettre aux enfants de creuser sans risque." Le choix de la plage de Caroual est juste économique alors que : plage très fréquentée, nombreuses activités toute l'année (longe côte, chars à voile, jumping, jeux de plage,...).
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON		Erquy		52 - Atterrage	Quelle configuration après travaux de "la jonction atterrage" ? Quel signalisation "en surface" des câbles (panneaux), voire restrictions de zones (ex : interdit aux porteurs de pacemakers) ?
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON		Erquy		6 - Santé	Les câbles traversent une aire de stationnement, une aire de camping-cars, un terrain de sports et se situent à proximité des maisons : impacts sur les individus pas forcément bien connus à ce jour (Cf. amiante) ainsi que sur certains appareils, pacemakers, prothèse auditives ... PROPOSITION : Etudier un autre cheminement, voire limiter à 0,4 µT les émissions.
70a	3	ERQ-R3-70a	Alain ROBICHON	1	00 France (sf Bzh & IdF)	DE	35 Immobilier/patrimoine	Indiquent être au regret d'envisager leur projet immobilier potentiel sur un autre site des Côtes d'Armor que celui d'Erquy.
71	4	ERQ-R4-71	Danielle et Serge DURAND	2	Erquy	DE	52 - Atterrage	Inquiétude de voir le passage des câbles au niveau de la plage de Caroual fréquentée toute l'année. Depuis 10 ans le niveau du sable a baissé de 50 à 60 cm. L'enfouissement des câbles sur une profondeur de 2 m est insuffisant. Contreproposition : passage des câbles entre Caroual et Saint Pabu, ce qui permettrait un tracé plus rectiligne empruntant une autre petite vallée.

71	4	ERQ-R4-71	Danielle et Serge DURAND		Erquy		51 - Liaison électrique	L'enfouissement à 1,5 m en zone agricole est insuffisant.
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET	2	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	RTE est incapable de définir précisément l'impact sur les plages et les fonds marins et subodore que les particules fines ne seront pas déplacées sur de grandes distances. On se moque de défigurer une des plus belles plages des Côtes d'Armor voire de la faire disparaître.
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET		Erquy		52 - Atterrage	Eviter le passage des câbles dans une zone de loisirs très fréquentée.
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET		Erquy		6 - Santé	Absence d'assurance concernant les risques pour la santé du fait des CEM. Hésitation entre courant continu et courant alternatif. Devrons-nous interdire la plage aux enfants et petits-enfants ?
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET		Erquy		99 - cf. dossier AM	Doute des compétences d'Areva en matière de contrôle des coûts de construction. Contreproposition : installer des hydroliennes, moins impactantes pour le paysage, ce qui ne résoudrait pas le problème de l'atterrage.
73	4	ERQ-R4-73	Christiane PLESSIS		Erquy	DE	52 - Atterrage	Opposée à l'atterrage à Caroual, plage fréquentée toute l'année qui sera défigurée, dévaluée, désertée et où les manifestations telles que le jumping ne seront plus organisées. Les travaux apporteront des nuisances intolérables pour les riverains.
73	4	ERQ-R4-73	Christiane PLESSIS		Erquy		6 - Santé	Risques sanitaires inacceptables, les dispositions prévues dans le projet sont insuffisantes. S'inquiète pour la santé de ses 8 petits-enfants.
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	2	Erquy	DE	52 - Atterrage	La plage de Caroual est une des plus belles plages de la baie, très fréquentée toute l'année et familiale. Les cars d'enfants y viennent régulièrement car elle n'est pas dangereuse. Contreproposition : atterrage dans un endroit moins touristique, plus direct/ poste. Ne comprend pas la décision du conseil municipal.
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET		Erquy		34 - Tourisme	Diminution de la fréquentation.
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET		Erquy		35 - Immobilier/patrimoine	Perte de valeur.
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET		Erquy		6 - Santé	Ondes dangereuses pour les enfants, les porteurs de pacemakers, d'appareils auditifs, les chevaux.
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET		Erquy		99 - cf. dossier AM	Opposition aux éoliennes.
75	4	ERQ-R4-75	Rozenn MALARD	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Les stations balnéaires avoisinantes ont échappé au passage du câble. "Nous sommes les dindons de la farce". Massacre d'une plage magnifique fréquentée par de nombreuses familles.
75	4	ERQ-R4-75	Rozenn MALARD		Erquy		34 - Tourisme	Les touristes qui viennent pour les activités nautiques ne fréquenteront plus Erquy.
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Concerne AM.
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR		Erquy		34 - Tourisme	
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR		Erquy		6 - Santé	Aucune réponse précise sur les risques encourus aux abords de la plage de Caroual.

77	4	ERQ-R4-77	Roselyne LHEUREUX	1		DE	52 - Atterrage	Pourquoi avoir choisi la plus belle plage d'Erquy pour y enfouir les câbles ? Elle est très fréquentée toute l'année.
77	4	ERQ-R4-77	Roselyne LHEUREUX				6 - Santé	Quels risques pour la santé ?
78	4	ERQ-R4-78	Aude PAPILLON	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Comment imaginer faire passer deux câbles de 225 000 volts sur cette plage familiale, surveillée par un poste de secours ? Plage où se déroulent de grands événements, et ce toute l'année. Zone habitée toute l'année. Quel sera l'impact sur les appareils électroniques ?
78	4	ERQ-R4-78	Aude PAPILLON		Erquy		6 - Santé	Quel sera l'impact sur la santé des riverains des câbles ? Sur celle des personnes qui fréquentent les plages, des porteurs de pacemakers, de prothèses auditives, sur les jeunes qui s'entraînent sur le terrain de sport ? Risque psychologique pour les habitants. Principe de précaution à mettre en œuvre.
79	4	ERQ-R4-79	#Isabelle HAMON, collectif contre le câble à Caroual.	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Mention du dépôt d'un document d'environ 80 pages. Voir L10 RTE. Insiste sur le fait que l'avis des riverains n'est pas suffisamment pris en compte, notamment en ce qui concerne les fluctuations du niveau du sable et l'évaluation des nuisances.
80	4	ERQ-R4-80	Linda , jean Paul BEAUDRE	3	Erquy	DE	52 - Atterrage	Mention du dépôt d'un document annexe. Voir L11 RTE.
81	4	ERQ-R4-81	LANCEAU	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Concerne AM, impact paysager.
82	4	ERQ-R4-82	LUCAS Léon	2	Erquy	NE	51 - Liaison électrique	Demande si le câble passera sur les parcelles cadastrées E 1069, 446, 291, 494, 049, 027, actuellement constructibles (plan joint en annexe).
83	4	ERQ-R4-83	L'HOTELLIER	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Pourquoi nous imposer ce projet d'éoliennes et les nuisances qui vont avec ?
84	4	ERQ-R4-84	Illisible	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Absence de prise en compte des observations des habitants. RTE avance coûte que coûte sans apporter de réponses aux questions.
84	4	ERQ-R4-84	Illisible		Erquy		6 - Santé	RTE connaît mal le terrain, est incapable d'affirmer l'innocuité du projet.
85	4	ERQ-R4-85	HELLIO	1	Erquy	DE	6 - Santé	Est scandalisée du fait que les responsables du projet fassent si peu de cas de la protection et de la santé des enfants.
86	4	ERQ-R4-86	Illisible	1		DE	52 - Atterrage	L'atterrage sur la plage familiale de Caroual très fréquentée est une aberration. Il faut trouver un autre endroit pour le passage des câbles.
86	4	ERQ-R4-86	Illisible			DE	20 - Environnement en général	La pose du câble va engendrer des dégâts sur la faune et la flore.
86	4	ERQ-R4-86	Illisible				6 - Santé	Risques pour les enfants, les petits enfants. Les scientifiques ne sont pas en mesure d'évaluer les risques.
86	4	ERQ-R4-86	Illisible				90 - aucun thème	
87	4	ERQ-R4-87	D LANGLOIS	1	Erquy	FA	40 - Enquête publique en général	Débat trop passionné pour être constructif, l'intérêt particulier prend le pas sur l'intérêt collectif.

87	4	ERQ-R4-87	D LANGLOIS		Erquy		51 - Liaison électrique	Courant continu ou courant discontinu, les différences de coûts et techniques sont-elles suffisamment importantes pour justifier le choix du projet ? A tendance à priori à faire confiance à RTE. Peut-on accuser RTE d'avoir fait un choix irresponsable ?
88	4	ERQ-R4-88	Madeleine BARBU	1	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	Avis défavorable sur le projet de parc éolien donc avis défavorable sur la liaison électrique
88	4	ERQ-R4-88	Madeleine BARBU		Erquy		6 - Santé	Préjudiciable à la santé des humains.
89	4	ERQ-R4-89	Pierre BOURGET	1	Erquy	DE	6 - Santé	Ne croit pas au danger du champ magnétique généré par des câbles enterrés car il est produit par l'intensité dont personne ne parle. Absence de champ électrique. Demande un enfouissement à plus de 2 m.
90	4	ERQ-R4-90	DARDOIZE Jean Pierre et Danièle	2		DE	99 - cf. dossier AM	Non-sens économique.
91	4	ERQ-R4-91	C MATHONNET	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Le niveau de sable varie selon les marées, les saisons, les tempêtes. Zone urbaine fréquentée toute l'année. Seule plage surveillée d'Erquy. Choix uniquement financier. Contreproposition : plage de St Pabu, la plage des Vallées.
91	4	ERQ-R4-91	C MATHONNET		Erquy		40 - Enquête publique en général	Quelle incidence aura cette enquête publique alors que tout est déjà décidé et accordé ?
92	4	ERQ-R4-92	JM BENOIT	1	Erquy	DE	99 - cf. dossier AM	Opposition au projet éolien.
92	4	ERQ-R4-92	JM BENOIT		Erquy		52 - Atterrage	Soutient les riverains de Caroual. Contreproposition : passage des câbles par un "no man's land" distant des populations.
93	4	ERQ-R4-93	F REMOND	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Non aux éoliennes et donc pas de passage du câble sur "sa plage" depuis 64 ans.
94	4	ERQ-R4-94	MC REMOND	1	Erquy	DE	34 - Tourisme	Fini la tranquillité de la plage ! Les touristes vont fuir et nous habitants de Caroual seront encore pris en otage.
02	1	ERQ-R1-2	M. et Mme BERNARD	2		DE	6 - Santé	Une des plus belles plages d'Erquy. Danger pour les enfants qui jouent dans le sable et pour les vacanciers.
03	1	ERQ-R1-3	Nicole DOMINGO	1	Erquy	DE	6 - Santé	Adresse : Résidence de Caroual. Une des plus belles plages fréquentées de la région. Risques sanitaires importants.
03	1	ERQ-R1-3	Nicole DOMINGO		Erquy	DE	52 - Atterrage	Contreproposition : Demande que le passage des câbles sur des terrains moins habités soit une priorité.
10	1	ERQ-R1-10	Non renseigné	1	Erquy	DE	6 - Santé	Contreproposition : Demande d'enterrer plus profond les câbles qui peuvent nuire aux habitants du secteur (à plus de 2 mètres).
13	1	ERQ-R1-13	Nom peu lisible		Erquy	DE	6 - Santé	Impact sur la santé de ces câbles qui arrivent entre les habitations ?
14	1	ERQ-R1-14	Mme BESNARD	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Contreproposition : Des endroits déserts au-delà de Saint-Pabu n'auraient nuit à personne et évité des risques sanitaires graves.

17	1	ERQ-R1-17	Marguerite HUET	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	S'indigne que l'atterrage arrive en pleine ville et sur une plage très fréquentée l'été. Se demande comment cela est possible sans demander l'avis des riverains. Contreproposition : Il y a non loin des kilomètres de plages inhabités (tout cela pour un petit terrain qui appartenait à la ville d'Erquy).
17	1	ERQ-R1-17	Marguerite HUET		Erquy		6 - Santé	Adresse : Avenue de Caroual. S'inquiète des problèmes de santé : enfants, personnes âgées, femmes enceintes, appareils médicaux.
18	1	ERQ-R1-18	Vincent CARONEL	1	Ile de France	DE	10 - Politique énergétique en général	Indique sur ce point se prononcer sur le registre RTE.
22	1	ERQ-R1-22	Patrick DUCRET	1	Ile de France	DE	52 - Atterrage	S'interroge sur les risques d'érosion et de submersion marine au regard de la couverture des câbles, mais aussi des ouvrages et habitations à Caroual (réchauffement climatique).
23	1	ERQ-R1-***23	Marie Claude HEQUET		Ile de France	DE	52 - Atterrage	Considère que la deuxième enquête sur les câbles à Caroual permet de "diviser pour mieux régner".
25	1	ERQ-R1-25	François LE MARCHAND	1	Erquy	DE	6 - Santé	Demande pourquoi faire courir des risques sanitaires aux populations de Caroual et d'Erquy ?
26	1	ERQ-R1-26	E. D.	1		DE	6 - Santé	S'inquiète du lieu d'atterrage des câbles. Contreproposition : Demande une étude totalement indépendante du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur les impacts effectifs, notamment électromagnétiques.
26	1	ERQ-R1-26	E. D.				52 - Atterrage	Contreproposition : Demande pourquoi ne pas déplacer l'atterrage vers une zone moins fréquentée ? L'argument du "choux marin" peut être contourné en demandant l'avis de la CSRPN (plus souple dans ses avis) et non de la CNPN. Le surcoût est négligeable par rapport au coût du projet.
36	1	ERQ-R1-36	Francis GUIBAL	1	Erquy	DE	6 - Santé	Regrette que ce site exceptionnel soit interdit aux enfants : nuisances électromagnétiques sous évaluées par les normes actuelles. Suite illisible.
36	1	ERQ-R1-36	Francis GUIBAL		Erquy		52 - Atterrage	En partie illisible ... "défouissement important selon les marées."
40	2	ERQ-R2-40	SERRE	1		DE	6 - Santé	Impact sur la santé pour les estivants et les populations proches des câbles d'atterrage.
44	2	ERQ-R2-44	Jérôme JEHANNES	1		DE	6 - Santé	Les recommandations du Conseil Municipal d'Erquy pour réduire les CM à 0,4 µT avec mise en place de gaines protectrices ne semblent pas avoir été prises en compte.
45	2	ERQ-R2-***45	Constant RENAUT	1	Erquy		6 - Santé	Absence d'information sur les risques sanitaires dus à l'arrivée des câbles à Caroual.
47	2	ERQ-R2-47	Henri FAZILIEAU	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	RTE présente Caroual et sa plage comme un zone désertique, sans présence humaine ; d'autres zones d'atterrage non urbanisées sont possibles.
47	2	ERQ-R2-47	Henri FAZILIEAU		Erquy		6 - Santé	L'analyse de l'ARS est succincte et banale, absence de responsable en cas de problème ultérieur. Contre-proposition : demande la mise en courant continu de la liaison.

48	2	ERQ-R2-48	LE HEGARAT	1	Erquy	DE	6 - Santé	Cite un compte rendu d'une réunion du Syndicat Mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute Garonne : CEM identique pour une ligne aérienne ou souterraine ; la mise en place d'une protection en matériaux amagnétiques est très coûteuse, procédés de réduction du stress, câbles torsadés inenvisageables pour des lignes HT, RTE privilégie l'éloignement des habitations au risque de traverser des espaces naturels. Les arbitrages doivent se faire en concertation avec les acteurs. Contre-proposition : déplacer le point d'atterrage de quelques km vers l'Ouest : Nantois.
51	2	ERQ-R2-51	Jeanine FUSSIER	1	Erquy	DE	6 - Santé	Risques sanitaires.
56	2	ERQ-R2-56	Emmanuel PAPILLON		Erquy	DE	52 - Atterrage	Choix de l'atterrage à Caroual aberrant : plage familiale très fréquentée où se développent de nombreuses activités : marche en mer, jumping, char à voile. La zone de passage des câbles sera-t-elle signalée ou interdite ? Impact pendant les travaux. La hauteur de sable sur la plage est variable, ce qui nécessite un enfouissement profond.
57	2	ERQ-R2-57	MC LEGARS	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	L'atterrage à Caroual suscite des craintes car la couche de sable peut varier.
57	3	ERQ-R2-57	Emmanuel PAPILLON		Erquy	DE	6 - Santé	Quel risque pour les porteurs de pacemakers ?
59	2	ERQ-R2-59	A PAPILLON	1	Erquy	DE	6 - Santé	Impact de l'atterrage sur la plage de Caroual. Impact psychologique pour les habitants.
74	2	ERQ-R2-74	BOURGET	1	Erquy	FA	6 - Santé	Favorable à l'atterrage des câbles, ne croit pas au danger du champ magnétique. La tension n'a strictement rien à voir, c'est l'intensité dont personne ne parle qui est en cause.
75	2	ERQ-R2-75	Virginia DAGORNE	1	Erquy	DE	6 - Santé	Pourquoi ne pas respecter les normes européennes ?
76	2	ERQ-R2-76	Henri Pascal MOLARD	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Aberration du choix du lieu d'atterrage.
79	2	ERQ-R2-79	Illisible	1		DE	6 - Santé	Impact des CEM sur la santé.
81	2	ERQ-R2-81	RENOUD	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Non au câble.
01	1	ERQ-C-1	# Collectif Non aux 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de Caroual	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Remise d'une pétition réalisée entre juillet 2014 et septembre 2015 à l'initiative d'un collectif d'habitants de CAROUAL ainsi rédigée : LA PLAGE DE CAROUAL EST EN DANGER, IL FAUT LA PROTEGER. CONTRE L'ATTERRAGE DE 2 CABLES DE 225 000VOLTS SUR LA PLAGE DE CAROUAL. Cette pétition a recueilli 5669 signatures. Sont joints différents courriers de transmission de cette pétition à M. Le Préfet des Côtes d'Armor et à Madame la Ministre de de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, ainsi que leurs réponses.

02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNIK	2	Plurien	DE	52 - Atterrage	Plage de Caroual directement concernée par les risques d'érosion et de submersion marine. Possibilité de mise à l'air des câbles. Exposition des usagers au CEM. Seulement quelques études disponibles sur les CEM générés le long d'un câble d'éoliennes offshore. Nombreux groupes d'animaux sensibles à d'infimes variations des CEM ou électriques. Le maître d'ouvrage doit préciser les mesures envisagées face aux risques d'érosion pour assurer la permanence de la protection en particulier à Caroual. Nécessité également de mesurer l'impact des CEM sur les espèces halieutiques ainsi que sur les humains placés à quelques mètres des câbles.
03	1	ERQ-C-3	Patrick MARY	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Risques médicaux-sociaux liés à l'installation des câbles sous la plage de Caroual et à proximité de zones densément habitées et très touristiques.
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	1	Erquy	DE	6 - Santé	La plage de Caroual est une zone de jeux d'enfants, et de pratique de sports. Risques avérés de leucémie due aux rayonnements électromagnétiques des câbles. Concernant les habitants de Caroual risques avérés de dysfonctionnement des appareils électroniques médicaux.
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs		Erquy		30 - Économie en général	Disparition de tous les clubs d'enfants et des clubs d'activités sportives. Disparition des commerces de proximité.
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs		Erquy		34 - Tourisme	Risques avérés de réduction du tourisme.
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs		Erquy		35 Immobilier/patrimoine	Risque avéré de dévalorisation des maisons avec absence d'indemnisation des propriétaires à proximité directe des câbles. Départs, désertification de Caroual.
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs		Erquy		52 - Atterrage	Contreproposition : Atterrage à Plérin et raccordement au poste de Trégueux. Joint en annexe 2 : un rapport d'expertise du CRIIREM (Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), concluant que l'avis d'Ae contient des erreurs et insuffisances sur les modes de mesure, les réglementations en vigueur et l'impact des rayonnements Basses Fréquences sur l'environnement, auquel sont joints : une copie de l'avis de l'Ae, un rapport d'Août 2010 sur la maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport, des instructions ministérielles du 15 avril 2013 sur le même sujet, partie d'un rapport sur l'influence sur les élevages des CEM induits par les lignes électriques à haute tension, diverses photocopies et copie d'un communiqué de presse du Centre International de recherches sur le cancer du 27 juin 2001.
05	1	ERQ-C-5	Bernard VIDAL	1	Erquy	DE	6 - Santé	Porteur d'un Pacemaker, déposera plainte contre Mme Le Maire d'Erquy et M. Le Préfet des Côtes d'Armor en cas de dysfonctionnement. Demande un relevé du champ magnétique avant et après la mise en marche du parc éolien.
06	1	ERQ-C-6	Pierre ROUXEL	1	Erquy	NE	52 - Atterrage	En enfouissement le champ électrique des câbles 225 000 volts est très faible et le champ magnétique de l'ordre de 5 à 7 µT. Risque de propagation d'ondes électromagnétiques bien plus faible que l'utilisation des portables et toutes sortes d'écran.

07	1	ERQ-C-7	Marie GENIN	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	La plage de Caroual va être sacrifiée pour les intérêts de quelques-uns. Il y a de plus en plus de résidents à l'année à CAROUAL et ils craignent pour leur santé. Il serait logique que les câbles passent dans des zones inhabitées.
08	1	ERQ-C-8	# Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	1	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	Concernant le transport de l'électricité en courant alternatif, considère qu'il constitue une différence de traitement des milieux et des citoyens concernés (cf. : transport en courant continu vers l'Espagne ou le Piémont). Contreproposition : passage en courant continu, revoir la localisation de l'atterrage (Plage de Nantois, baie de la Fresnaye, prise en compte des recommandations du rapport RAOUL au sujet du niveau des CEM).
08	1	ERQ-C-8	# Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual		Erquy		41 - Dossier	Absence d'étude consolidée des impacts des CEM sur les usagers des espaces surplombant les câbles (certains pays ont des normes plus restrictives en Europe, les photos de Caroual figurant au dossier laissent penser que la plage n'est pas fréquentée), sur les véhicules en stationnement sur ces espaces, sur la navigation, sur les habitations et ouvrages bordant le passage des câbles (Viaduc de Caroual à structure métallique).
09	1	ERQ-C-9	M. et Mme GUILLOT	2	Erquy	RE	52 - Atterrage	S'étonnent du choix du lieu d'atterrage. D'autres plages sont moins fréquentées (Nantois, Baie de la Fresnaye). Méconnaissance des risques encourus par les habitants, des impacts sur les habitations et les appareils électriques). Nécessité de passer en courant continu pour limiter ces nuisances ainsi que sur la navigation.
09	1	ERQ-C-9	M. et Mme GUILLOT		Erquy		6 - Santé	Qui sera responsable en cas de problèmes sur la santé des riverains ?
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	1	Erquy	DE	6 - Santé	Arguments concernant la fréquentation importante de la plage de Caroual, du parking, de l'aire Camping-cars, du terrain de sports. Il y a association entre exposition aux CEM et certaines pathologies (leucémie de l'enfant, Alzheimer, gêne chez les porteurs de pacemaker ou de prothèses, risques pour les femmes enceintes et les personnes âgées, stress anxiogène des personnes sensibles. Rappel de l'instruction Delphine BATHO DU 15/04/2013 et d'un avis de l'AFFSET du 8/04/2010 ainsi que du rapport RAOUL de juin 2010 ainsi que de déclarations du Pr Véronique CATROS spécialiste en Biologie Cellulaire invoquant le principe de précaution. Rappel également des avis de l'Ae, d'experts du CRIIREM. Souligne l'absence d'étude par RTE concernant la population et les risques sanitaires, que l'avis de l'Ae est basé uniquement sur une étude RTE (non objectif) et qu'RTE ne se soumet pas aux règles européennes de normes de mesures des champs magnétiques (recommandation du 12 juillet 1999. Contre-proposition : Réexamen des autres sites possibles (Nantois, St-Brieuc ou extrémité sud de Caroual).
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)		Erquy		33 - Emploi - activité	Quelles sont les indemnités prévues pour les loueurs de meublés, pour l'aire de camping-car. Peut-on envisager la réouverture de cette dernière traversée par deux câbles de 225 000 volts ? Conséquences sur l'activité économique d'Erquy en général. Les études ne prennent pas cela en considération.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)		Erquy		34 - Tourisme	Caroual est très fréquenté par les touristes et de nombreuses manifestations s'y déroulent tout au long de l'année. Il est inconcevable de les interdire pendant 3 ans.

10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)		Erquy		52 - Atterrage	Risques relatifs aux variations du niveau du sable et à la profondeur d'enfouissement des câbles. Les études ne sont pas complètes de la part de RTE et manquent d'objectivité. Ne tiennent pas compte de la baisse du niveau de sable et RTE ne peut tenir l'engagement de "câbles enfouis à 2 mètres mini quels que soient les mouvements de sable". Le seul critère retenu dans le choix de Caroual est d'ordre économique. Le tracé retenu, axe du Langourian, chenal de mise à l'eau ne tient pas compte des habitudes des plagistes. Le ruisseau est une zone de jeux pour les enfants. On ne connaît pas les effets des cours d'eau sur les ondes électromagnétiques. Sont jointes diverses photos montrant la baisse du niveau de sable).
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)		Erquy		54 - travaux - construction	Pendant le chantier le parc de stationnement public, l'aire de camping-car et l'aire de jeux seront transformés en zone industrielle.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)		Erquy		50 - Choix techniques en général	Les risques sismiques ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont réels dans la région.
11	1	ERQ-C-11	M. et Mme BEAUDRE	2	Erquy	DE	6 - Santé	Réside à moins de 20 mètres des chambres d'atterrage. Questions à RTE sur la délimitation des zones d'influences des champs magnétiques, le risque de ces ondes magnétiques et leurs distances des câbles. Demande la mise en place d'une surveillance des effets ressentis avant la mise en service des câbles. Reprend les arguments de ceux de ERQ-C-8 concernant le passage en courant continu. Contre-proposition : passage des câbles en baie de la Fresnaye.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Choix du lieu d'atterrage fait au mépris de la démocratie : la Maire s'est portée volontaire sans avoir consulté la population ni le conseil Municipal. Pourquoi avoir choisi le plus bel endroit et le plus fréquenté de la plage. Quels seront les effets sur les touristes qui seront exposés à de forts champs magnétiques au mépris des normes européennes. Va-t-on interdire cette partie de la plage en appliquant le principe de précaution. Pourquoi traverser le village de Caroual. Ne serait-il pas plus logique de faire arriver les câbles à l'autre bout de la plage (terrains vides et fonds marins de même nature tout le long de la plage). RTE n'a jamais répondu à ces questions lors des réunions.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK	2	Plurien	DE	52 - Atterrage	Risque de mise à jour du câble par érosion. Risque de submersion marine. RTE doit préciser les mesures envisagées pour assurer en permanence la protection des câbles.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK		Plurien		22 - faune	Impact des CEM sur les cétacés et les élastobranches.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK		Plurien		6 - Santé	Risque d'exposition aux CEM pour les humains et aussi pour les animaux marins. Impact à mesurer précisément.
05	1	ERQ-C-5	Jean Pierre MARTIN	1	Erquy	DE	6 - Santé	Effets des CEM sur les plagistes et augmentation des risques de leucémie (rapport Drapper 2005).
06	1	ERQ-C-6	CRENN	1	Erquy	DE	35 Immobilier/patrimoine	Impact financier de l'atterrage à Caroual pour les propriétaires et aussi pour perte de jouissance puisque la plage sera inaccessible. Demande l'indemnisation pour ces préjudices.
06	1	ERQ-C-6	CRENN		Erquy		52 - Atterrage	Le niveau du sable sur la plage de Caroual est fluctuant.
06	1	ERQ-C-6	CRENN		Erquy		6 - Santé	Zone urbanisée, parking, impact sur la santé pour les humains. Normes différentes selon les pays. Les études de l'ARS manquent de sérieux.

07	1	ERQ-C-7	Anne Marie GENIN	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Plage sacrifiée pour les intérêts de quelques-uns.
07	1	ERQ-C-7	Anne Marie GENIN		Erquy		6 - Santé	Nombreux résidents à Caroual qui craignent pour leur santé. Contreproposition : les câbles devraient passer dans les zones inhabitées et non au milieu des maisons.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Opposition de la population qui s'est exprimée à travers plusieurs manifestations et une pétition signée par plus de 6 000 personnes. La couche de sable peut varier.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy		Erquy		34 - Tourisme	Mesures compensatoires à mettre en œuvre par RTE.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy		Erquy		54 - travaux - construction	Impact des travaux qui dureront 3 ans, de l'installation du chantier et de la base de vie sur l'activité balnéaire. Des dispositions d'occupation de l'espace très précises devront être négociées avec RTE.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy		Erquy		6 - Santé	RTE ne prend pas en compte le cumul des CEM qui pourrait aboutir à plus de 100 µT. La norme française est la plus laxiste d'Europe. Contrepropositions : blindage, passage en courant continu, signalisation du lieu de passage des câbles, recherche d'autres itinéraires, élaboration d'un plan de surveillance, accompagné de mesures de sauvegarde.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN		Erquy	DE	52 - Atterrage	Plage de Caroual très belle et très fréquentée.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN				34 - Tourisme	Impact négatif sur le tourisme.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN				22 - faune	Quel impact sur la faune du sol ?
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN				6 - Santé	CEM, les normes européennes demandent que l'on ne stationne pas en ces endroits. Principe de précaution. Contreproposition : prévoir l'atterrage à l'autre bout de la plage, là où il n'y a que des terrains vides et où la nature des fonds marins est la même.
Fréhel								
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS	1	Fréhel	RE	6 - Santé	Concernant les ondes électromagnétiques de la liaison souterraine : absence de réponse claire de l'ARS.
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS		Fréhel		22 - faune	Impact des champs électriques et magnétiques sur les animaux d'élevage qui peuvent ressentir des niveaux de tension faibles, du stress d'où une perte de productivité en viande et en lait.
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS		Fréhel		41 - Dossier	Absence d'avis des services vétérinaires.
02	1	FRE-R1-2	Martine BELLANGER	1		DE	52 - Atterrage	Enfouissement à 2 m minimum insuffisant, demande que des études complémentaires soient menées.
03	1	FRE-R1-3	G LEMESTRE	1		DE	6 - Santé	Le câble, même enfoui, émettra des ondes.
04	1	FRE-R1-4	Helene DIGGER	1		DE	20 - Environnement en général	Assez de nuisances comme cela.

05	1	FRE-R1-5	ROUSSIN	1		AU	99 - cf. dossier AM	
***25	1	FRE-R1- ***25	Maurice DEGUET	1	Fréhel	DE	6 - Santé	Impact du raccordement à Caroual sur la santé.
Hénansal								
01	1	HEN-C-1	Ludovic ANDRE	1	Erquy	NE	51 - Liaison électrique	Proposition : modification de tracé de la liaison électrique au niveau de St Querreuc (plan et diaporama RTE joints)
Hillion								
01	1	HIL-R1-1	Benoit ESTEFFE	1	Hillion	NE	40 - Enquête publique en général	(Mail reçu le 18/08/2016 sur "mairie-hillion.fr " agrafé sur le registre d'enquête). S'étonne de ne voir aucun affichage sur la commune, aucune information des citoyens sur le projet.
01	1	HIL-R1-1	Benoit ESTEFFE		Hillion	DE	99 - cf. dossier AM	Les photomontages d'Ailes Marines seraient mensongers.
Île-de-Bréhat								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Langueux								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Lanmodez								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Lézardrieux								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Matignon								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								

Morieux								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Paimpol								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Planguenoual								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Pléboulle								
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>								
Pléneuf-Val-André								
01	1	PVA-R1-1	Jérôme GRUGET	1	Pléneuf-Val-André	RE	51 - Liaison électrique	Ancien technicien câbles HT se dit surpris pas le faible champ magnétique (40 µT) au-dessus du câble.
02	1	PVA-R1-2	Non identifié	1		DE	90 - aucun thème	Contre le branchement. Pas besoin de perturber les lieux.
03	1	PVA-R1-3	Non identifié	1		DE	11 - Cout du projet	Contre ce raccordement qui coutera trop cher.
04	1	PVA-R1-4	LE BIGOT	1	Pléneuf-Val-André	DE	41 - Dossier	Voir observation n° PVA-R1-10.
04	1	PVA-R1-4	LE BIGOT		Pléneuf-Val-André	DE	10 - Politique énergétique en général	Voir observation n° PVA-R1-10.
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD	1		DE	11 - Cout du projet	Trop cher.
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD				20 - Environnement en général	Saccagera notre belle station.
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD				22 - faune	Perturbera la faune.
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD				23 - flore	Perturbera la flore.
06	1	PVA-R1-6	G. GACHET	1	Pléneuf-Val-André	DE	90 - aucun thème	

07	1	PVA-R1-7	M. GACHET	1	Pléneuf-Val-André		20 - Environnement en général	Catastrophe Pour la baie de St-Brieuc. Comment peut-on démolir la nature de cette façon, c'est une honte.
07	1	PVA-R1-7	M. GACHET		Pléneuf-Val-André		10 - Politique énergétique en général	Tout cela pour récupérer très peu d'électricité.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES	1	Pléneuf-Val-André	DE	20 - Environnement en général	Scandale écologique.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES		Pléneuf-Val-André		11 - Cout du projet	Coût exorbitant sans garantie de rentabilité. Coût à l'installation, à l'exploitation et de dépose quand le parc sera devenu obsolète.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES		Pléneuf-Val-André		21 - Paysage	Non à la destruction du paysage. Pollution visuelle à venir et destruction programmée des trésors de la baie.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES		Pléneuf-Val-André		24 - qualité eau	Non à la destruction des fonds marins.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ	2	Pléneuf-Val-André	DE	22 - faune	L'impact écologique fait l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées !
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ		Pléneuf-Val-André		20 - Environnement en général	Impact incertain sur les courants de la Baie (ensablement ou au contraire disparition des sables).
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ		Pléneuf-Val-André		21 - Paysage	Impact visuel négatif.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ		Pléneuf-Val-André		30 - Économie en général	Résultats économiques pour le moins incertains (sauf pour les promoteurs).
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO	2	Pléneuf-Val-André	DE	30 - Économie en général	Aberration économique.
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO		Pléneuf-Val-André		20 - Environnement en général	Scandale écologique.
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO		Pléneuf-Val-André		33 - Emploi - activité	La maintenance sera sous-traitée par des sociétés étrangères et ne produira pas d'emploi.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	1	Pléneuf-Val-André	DE	31 - Pêche	Le raccordement sera une nouvelle entrave à la pêche à la CSJ lui enlevant une superficie de 33 km ² en plus des 75 km ² du parc (on devrait dire usine) Les travaux de raccordement vont engendrer beaucoup de perturbations auprès des pêcheurs et navigateurs.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC		Pléneuf-Val-André		10 - Politique énergétique en général	Compte tenu du peu de productivité envisageable (17%) on peut dire que "le jeu n'en vaut pas la chandelle". Cela ne coutera pas cher à nos décideurs mais la bourse du consommateur s'en ressentira pendant de nombreuses années.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC		Pléneuf-Val-André		51 - Liaison électrique	L'enfouissement des câbles jusqu'au poste de la Doberie va perturber pendant une longue période toute la campagne.

11	1	PVA-R1-11	François LECLERC		Pléneuf-Val-André		52 - Atterrage	Les câbles risquent de remonter à la surface de la plage de Caroual en cas de tempête, si les tranchées ne sont pas assez profondes.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC		Pléneuf-Val-André		6 - Santé	Le champ électromagnétique produit risque de perturber les stimulateurs cardiaques, et d'autres appareils électriques ainsi que la santé des baigneurs. Perturbations également pour les habitants des maisons situées sur le trajet des câbles jusqu'à la Doberie. Le site, très fréquenté de Caroual est mal choisi. On n'a pas demandé l'avis des usagers.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	1	Pléneuf-Val-André	DE	21 - Paysage	Projet indécent. Comment peut-on défigurer une des plus belles baies de France.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME		Pléneuf-Val-André		11 - Cout du projet	Quel est le coût de l'installation sur terre et sur mer ?
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME		Pléneuf-Val-André		20 - Environnement en général	Quel impact sur la faune, la flore, l'environnement ? C'est un scandale écologique.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME		Pléneuf-Val-André		30 - Économie en général	Quelle sera la rentabilité du projet ?
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME		Pléneuf-Val-André		31 - Pêche	Quel sera l'impact sur la pêche ?
13	1	PVA-R1-13	M. et Mme DAULIX	2	Pléneuf-Val-André	DE	99 - cf. dossier AM	Le projet a une durée de vie très courte à l'échelle de la réalisation. Quel sera l'impact économique ? Que deviendra le parc en cas de modification et de rupture des installations ? Quelles modifications dans la zone côtière, touristique, comprenant des sites protégés !
14	1	PVA-R1-14	M. DU FRETAY	1	Pléneuf-Val-André	DE	99 - cf. dossier AM	Impact visuel négatif depuis tous les points de la Baie de St-Brieuc. Risque de changement des courants.
15	1	PVA-R1-15	Mme DU FRETAY	1	Pléneuf-Val-André		20 - Environnement en général	Projet de raccordement préjudiciable à l'environnement.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	1	Pléneuf-Val-André	DE	21 - Paysage	Paysage défiguré surtout la nuit à cause des feux rouges clignotants en grand nombre.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY		Pléneuf-Val-André		22 - faune	Nuisances pour la faune sauvage, les oiseaux migrants, à basse altitude happés par les pales.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY		Pléneuf-Val-André		30 - Économie en général	Spoliation économique. Les chiffres ne sont pas partiels. Le côté économique n'est pas prouvé. Heures de non-production nombreuses et non maîtrisables. Qui remboursera cette magistrale erreur ?
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY		Pléneuf-Val-André		31 - Pêche	Nuisances sur la zone de pêche.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY		Pléneuf-Val-André		40 - Enquête publique en général	Choix du lieu d'implantation par M. SARKOZY à la fin de son mandat. Des zones d'extension sont prévues par M. LE DRIAN. Nous ne pouvons faire confiance à ces messieurs.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY		Pléneuf-Val-André		99 - cf. dossier AM	
17	1	PVA-R1-17	Antoinette COHIC	1	Pléneuf-Val-André	DE	40 - Enquête publique en général	Quel crédit apporter à une telle consultation ? Comment croire que les observations puissent être prises en considération ? Tout semble déjà acté et cette coûteuse enquête publique relève de l'affichage et du leurre démocratique. La preuve sur une table d'orientation récente installée par la commune figure déjà le positionnement du parc éolien !

17	1	PVA-R1-17	Antoinette COHIC		Pléneuf-Val-André		99 - cf. dossier AM	
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE	1		DE	41 - Dossier	Qui est en mesure de prendre connaissance de ces milliers de pages "offertes" ainsi au public ? Sentiment d'être manipulé.
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE		Pléneuf-Val-André		11 - Cout du projet	Qui évoque la rentabilité d'un projet aussi pharaonique ?
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE		Pléneuf-Val-André		99 - cf. dossier AM	
02	1	PVA-R1-***2	René et Anne-Marie DE BESOMBES	2	Pléneuf-Val-André	NE	6 - Santé	Risques pour les porteurs de piles cardiaques pas assez étudiés.
19	1	PVA-R1-19	Illisible	1		DE	52 - Atterrage	Comment protéger Caroual si un câble de 225 000 volts passe par là.
19	1	PVA-R1-19	Illisible				6 - Santé	Que vont devenir les jeunes et surtout les enfants. Pourront-ils toujours aller sur cette plage. NB : Observation quasi indéchiffrable. Voir obs. AM PVA-R1-7
Plérin								
01	1	PLR-R1-1	Dr COMBRADE	1	Plérin	FA	90 - aucun thème	Avis favorable.
02	1	PLR-R1-2	Mme QUETTIER	1	Plérin	NE	99 - cf. dossier AM	Regrette l'absence de bilan économique, demande si cela est encore viable compte tenu du coût de l'énergie.
03	1	PLR-R1-3	Auguste BERTHELOT	1	Plérin	FA	99 - cf. dossier AM	Favorable au projet : investissement pour l'avenir.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	1	Plérin	FA	99 - cf. dossier AM	Le projet va amener des entreprises en phase d'installation et de maintenance. Les Côtes d'Armor ont plusieurs sites universitaires de qualité pour former de jeunes. En Europe 169 000 emplois d'ici à 2020 et 300 000 d'ici 2030 avec tous les sous-traitants.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin	NE	54 - travaux - construction	Les incidences néfastes pendant les travaux sur les différents milieux ont-elles été évaluées ?
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin		6 - Santé	L'étude d'impact a-t-elle évalué les incidences réelles sur la santé des habitants d'Erquy ?
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin		7 - Mise en compatibilité PLU	Y a-t-il d'autres solutions pour rejoindre la station électrique à Hénansal ?
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin		99 - cf. dossier AM	La communication et les visites permettront de mettre en avant cette réalisation encore unique en France (2011 : Europe du Nord 49 parcs en service sur 9 pays pour un total de 3,3 GW).
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin		99 - cf. dossier AM	14 % de l'énergie européenne pourrait être produite en mer d'ici 2030 (Source Grenn Univers 4/12/2011) : avec 6 GW planifiés la France apparaît loin derrière le Royaume Uni et l'Allemagne.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART		Plérin		99 - cf. dossier AM	Favorable au projet même si "quelques nantis venus prendre leur retraite en Bretagne " considèrent que le parc va défigurer le paysage.

05	1	PLR-R1-5	Joris VIART	1	Plérin	FA	99 - cf. dossier AM	La majorité des citoyens ne veulent plus d'énergies fossiles et de déchets nucléaires. Les opposants mènent un combat de confort personnel : pas de centrale à charbon ou au gaz, pas de centrale nucléaire mais ils consomment de l'électricité.
05	1	PLR-R1-5	Joris VIART		Plérin		99 - cf. dossier AM	Le parc à plus de 15 km des côtes sera plus "invisible" que le Grand Léjon et seulement par très grande visibilité.
05	1	PLR-R1-***5	Martine VIART		Plérin	NE	6 - Santé	L'étude d'impact a-t-elle évalué les incidences réelles sur la santé des habitants d'Erquy ?
05	1	PLR-R1-***5	Martine VIART		Plérin	NE	51 - Liaison électrique	Y a-t-il d'autres solutions pour rejoindre la station électrique à Hénansal ?
05	1	PLR-R1-***5	Martine VIART		Plérin	NE	54 - travaux - construction	Les incidences néfastes pendant les travaux sur les différents milieux ont-elles été évaluées ?
Pleubian								
NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE								
Plévenon								
02	1	PLV-R1-2	GRAS-DAVY	1	Plévenon	DE	20 - Environnement en général	Projet non justifié au regard de ses effets délétères sur l'environnement.
16	1	PLV-R1-16	Typhaine PERROTEAU	1	Plévenon	DE	6 - Santé	Absence de connaissance sur l'impact du passage des câbles pour la santé humaine.
16	1	PLV-R1-16	Typhaine PERROTEAU		Plévenon		71 - Erquy	La zone à modifier est concernée par la Loi Littoral.
Ploubazlanec								
01		PBZ-C-1	# Délibération du Conseil Municipal	1	Ploubazlanec	FA	99 - cf. dossier AM	En date du 7 septembre 2016 : avis favorable.
2		PBZ-C-2	# Bretagne Vivante Association	1	29 Finistère	FR	52 - Atterrage	Bretagne Vivante demande que l'atterrage des câbles ne se fasse pas au détriment des espaces naturels (trame verte et bleue, zone humide).
Plouézec								

01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON	1		RE	51 - Liaison électrique	Le câble souterrain coûte plus cher que l'aérien, n'est pas fiable et pose des problèmes d'intervention en cas de rupture ou de surchauffe d'un conducteur. Risque en cas de secousse sismique. Contreproposition : demande que l'on revienne à l'aérien THT et que l'on augmente la tension jusqu'à 735 000 volts comme cela se fait au Canada pour éviter la déperdition.
01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON				6 - Santé	Danger pour les enfants qui jouent et les usagers qui se baignent.
01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON			AU	99 - cf. dossier AM	L'éolien est une " bonne chose".
Plouha								
NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE								
Plurien								
01	1	PRN-R1-1	TROTEL	1	Plurien	FR	12 - Financement	Voir observation AM PNR-R1-1.
01	1	PRN-R1-1	TROTEL		Plurien		10 - Politique énergétique en général	Idem.
02	1	PRN-R1-2	Bernard CHATELLIER	1	Plurien	DE	6 - Santé	Le rayonnement magnétique des 2 lignes à haute tension mettra en danger la population située à moins de 100 m. Principe de précaution non respecté. Pourquoi avoir choisi cet emplacement urbain et la plus belle plage d'Erquy ?
03	1	PRN-R1-3	Mme Hélène CARFANTAN	1	Plurien	DE	6 - Santé	Les câbles traversant la plage de Caroual signifient la mise en danger des riverains, mais dans quel périmètre ?
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU	1	Plurien	DE	31 - Pêche	Les passages de câbles vont endommager la gestion de la pêche.
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU		Plurien		10 - Politique énergétique en général	Contre le prix de l'électricité revendue par Ailes Marines. Hors de question qu'il soit imputé aux consommateurs.
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU		Plurien		51 - Liaison électrique	Les câbles passant par les prairies et champs nocifs pour l'élevage de vaches laitières.
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU		Plurien		6 - Santé	Les câbles passant sur la plage et dans Caroual nocifs pour les habitants, les porteurs de pacemaker, appareils auditifs et autres
Pordic Trémeloir								
NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE								
Saint Briac sur Mer								

01	1	SBM-R1-1	Anonyme	1		DE	6 - Santé	Incidence des champs magnétiques sur la santé. Voir Obs. AM SBM-R1-1.
Saint-Alban								
01	1	SAL-R1-1	André GOMET (Maire) Commune de Saint Alban	1	Saint-Alban	NE	51 - Liaison électrique	Demande de remise en état des voiries (et dépendances) après travaux.
Saint-Brieuc DDTM								
01		SB1-C-1	Jacques DUMORTIER	1	Binic-Étables-sur-Mer	NE	42 - Organisation	Indique que par arrêté du 18/02/2016 le Préfet a acté la commune nouvelle de "Binic-Etables-sur-Mer", dont le siège est fixé sur l'ancienne commune d'Etables-sur-Mer. Demande qu'une affiche jaune, format A2 soit apposée au siège de la mairie de la nouvelle commune. Précise que les sites internet des deux anciennes communes ne sont plus tenus à jour, que le site de la nouvelle commune est en construction et que les bulletins mensuels (n°4 et 5 de juillet-août) ne font pas état de l'enquête publique. Le public ne peut avoir aucune information par ces biais. Il ajoute que le dossier (consultable en mairie de Binic) n'est pas consultable en mairie d'Etables-sur-Mer. Demande que la commission d'enquête fasse le nécessaire pour remédier à ces anomalies.
02		SB1-C-2	Marie Christine et Didier MARCAULT	1	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	Indiquent être favorables à la production électrique via des éoliennes mais pas avec un raccordement sur la plage de Caroual : revenir au choix initial de la Baie de Saint Brieuc.
02		SB1-C-2	Marie Christine et Didier MARCAULT		Erquy		52 - Atterrage	Demandent d'appliquer le principe de précaution (zone habitée de manière dense l'été). Demande pourquoi ne pas faire le raccordement en centre-ville si ce n'est pas dangereux (nombreux réseaux déjà enfouis). Demande de faire machine arrière. PROPOSITION : Revenir au choix initial (?) de la Baie de Saint Brieuc (espaces avec densité moindre de population).
03		SB1-C-3	Jacqueline MORETTO	1	Erquy	DE	30 - Économie en général	Craintes exprimées de voir le "juste équilibre économique" de la Baie de Saint-Brieuc s'écrouler si le projet se réalise, avec des effets négatifs sur la pêche, le tourisme, l'agriculture, l'économie en général. Se demande si l'accueil du projet à d'autres endroits en France ne permettrait pas à ces secteurs de se développer alors que le territoire de la baie de Saint-Brieuc est déjà suffisamment développé et a trouvé un équilibre économique qui pourrait être remis en cause par la réalisation du projet.
03		SB1-C-3	Jacqueline MORETTO		Erquy		52 - Atterrage	S'oppose à l'atterrage des câbles "en plein cœur" de la commune d'Erquy et sur sa plus belle plage. PROPOSITION : Déplacer l'atterrage vers un lieu plus isolé, non habité, en campagne "direct vers la commune d'Hénansal" entre deux plages même si le coût en est plus élevé.
04		SB1-C-4	Frank WAGNER	1	00 France (sf Bzh & IdF)	DE	99 - cf. dossier AM	Impact environnemental : grand site classé Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Axe d'oiseaux migrateurs, fonds marins riches (coquilles St Jacques détruites sur 75000 ha).
04		SB1-C-4	Frank WAGNER		00 France (sf Bzh & IdF)	DE	34 - Tourisme	"Saccage visuel de la baie de Saint-Brieuc" : proximité et hauteur des éoliennes. Une perte touristique (internationale) serait inévitable et dramatique pour l'économie locale.

04		SB1-C-4	Frank WAGNER		00 France (sf Bzh & IdF)	DE	6 - Santé	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...).
								PROPOSITION : Organiser un référendum local.
04		SB1-C-4	Frank WAGNER		00 France (sf Bzh & IdF)	DE	99 - cf. dossier AM	L'électricité ne sera produite qu'1/3 du temps et 4 fois plus chère que "l'électricité classique".
04		SB1-C-4	Frank WAGNER		00 France (sf Bzh & IdF)		99 - cf. dossier AM	La navigation sera restreinte de 20 % avec des pertes d'emplois.
05		SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER	1	Erquy	DE	30 - Économie en général	Les secteurs économiques et touristiques sont à préserver absolument sur la région.
05		SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER		Erquy		20 - Environnement en général	Demande de récolter davantage de données scientifiques avant toute décision : impacts sur la faune marine et les zones de pêches, réserve ornithologique du Cap Fréhel.
05		SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER		Erquy		21 - Paysage	Demande s'il n'y a pas un hiatus au niveau esthétique avec la démarche Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel ?
05		SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER		Erquy		6 - Santé	Demande quelle sécurité pour tous sur la plage de Caroual ?
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	2	Plurien	DE	41 - Dossier	Le dossier n'est pas disponible dans toutes les mairies et oblige à se rendre à Erquy ou à Fréhel ("scandaleux" : il ne sera pas tenu compte de l'avis de ceux qui ne peuvent se déplacer).
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		31 - Pêche	Quid du devenir des pêcheurs et du gisement de coquilles Saint-Jacques.
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		52 - Atterrage	Altération de la plage de Caroual avec les câbles.
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		73 - Hénansal	Extension du poste de la Doberie et transport de l'énergie de Caroual à la Doberie : Dégradations visuelles et écologiques pour "l'espèce humaine et animale".
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		99 - cf. dossier AM	Dégradation visuelle : Qui donnerait des subventions pour protéger un site (Site Cap Fréhel) et d'un autre côté construirait des éoliennes qui nuiraient à l'esthétique du site ?
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		99 - cf. dossier AM	Impact sur la faune aquatique en phase de construction et bruit des éoliennes en fonction.
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		99 - cf. dossier AM	Aspect intermittent du vent et fonctionnement pas à 100 %.
								Pourquoi pas la valorisation de déchets, la méthanisation, la production électrique grâce aux algues, au fumier, au lisier ?
06		SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS		Plurien		99 - cf. dossier AM	L'éolien génère peu d'emplois (et des emplois spécialisés), émettent des doutes sur les emplois locaux.
07		SB1-C-7	Yves LELARDOUX	1	Erquy	FA	99 - cf. dossier AM	Conteste les arguments des opposants : la Bretagne consomme majoritairement l'électricité produite ailleurs "chez les voisins" qui en supportent les inconvénients ("pas ici chez l'autre"). Le barrage de la Rance qui avait fait polémique est maintenant majoritairement "loué". Demande aux opposants "qui ne proposent rien d'autre" de se signaler pour faire supprimer leur compteur électrique.

07		SB1-C-7	Yves LELARDOUX		Erquy	DE	52 - Atterrage	Reconnaît que les câbles doivent bien arriver quelque part mais s'oppose à l'atterrage à Caroual (virage à 90° pour arriver devant le poste de secours et l'accès à la plage, "délirant"). Considère qu'il faut aller tout droit même s'il y a des rochers (tunnel sous la Manche, tunnel sous les Alpes ...).
08		SB1-C-8	Klaus WAGNER	2	99 Etranger (sf GBJ)	DE	99 - cf. dossier AM	Impact environnemental : Grand Site classé Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Axe d'oiseaux migrateurs, fonds marins riches (coquilles St Jacques détruites sur 75 000 ha).
08		SB1-C-8	Klaus WAGNER		99 Etranger (sf GBJ)		34 - Tourisme	"Saccage visuel de la baie de Saint-Brieuc" : proximité et hauteur des éoliennes. Une perte touristique (internationale) serait inévitable et dramatique pour l'économie locale.
08		SB1-C-8	Klaus WAGNER		99 Etranger (sf GBJ)		6 - Santé	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...). PROPOSITION : Organiser un référendum local.
08		SB1-C-8	Klaus WAGNER		99 Etranger (sf GBJ)		99 - cf. dossier AM	L'électricité ne sera produite qu'1/3 du temps et 4 fois plus chère que "l'électricité classique".
08		SB1-C-8	Klaus WAGNER		99 Etranger (sf GBJ)		99 - cf. dossier AM	La navigation sera restreinte de 20 % avec des pertes d'emplois.
09		SB1-C-9	M et Mme Ludovic ANDRE M et Mme Alain BOUGUET	2	Erquy	NE	71 - Erquy	Indiquent que le chemin dit "communal" de Saint-Querrec" en Erquy par lequel doit passer le fuseau du câble n'a pas d'existence cadastrale. Pièces jointes : plan cadastral certifié conforme le 11/02/2016 ; courrier du 20/02/2016 au Préfet des Côtes d'Armor ; Réponse du Préfet du 24/03/2016 ; 2 plans du fuseau.
10		SB1-C-10	Antoine POUSSIN	1	Erquy	DE	51 - Liaison électrique	Le cheminement des câbles dans la baie de Saint Brieuc risque de détruire les réserves de pêche (coquilles St Jacques, crustacés, poissons) et compromettre l'activité.
10		SB1-C-10	Antoine POUSSIN		Erquy		31 - Pêche	L'éventuel non enfouissement des câbles va interdire d'importantes zones de dragage (impact économique).
10		SB1-C-10	Antoine POUSSIN		Erquy		6 - Santé	Demande que des scientifiques indépendants évaluent le danger des câbles (champ électromagnétique intense). PROPOSITION : En cas de danger pour les personnes, envisager un atterrage éloigné des populations.
11		SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques	1	Dinard	DE	99 - cf. dossier AM	Contestation de la réalité des photomontages. S1-3 Saint-Enogat : hauteur des éoliennes de l'ordre d'1 diamètre du soleil (peintes couleur du ciel pour qu'on ne les voit pas). Pour le Cap Fréhel la hauteur équivaldra approximativement à 2 diamètres et 1/2 du soleil. S'ajoute la vue nocturne avec 62 clignotants permanents. P. J. : Tableau de visibilité d'une éolienne de 150 m selon la distance et la rotondité de la terre (Guidance for offshore Farm Developpers).
11		SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques		Dinard		55 - travaux - démantèlement	Indique ne pas avoir vu le coût du démantèlement dans le dossier : disposer d'une provision de 5 à 10 % soit 100 à 300 millions. Démantèlement improbable : la tâche de déconstruction sera confiée à la mer et aux tempêtes (Cf. Mur de l'Atlantique encore en place 70 ans après).
11		SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques		Dinard		99 - cf. dossier AM	Les éoliennes contiennent des produits chimiques notamment 11 m3 de lubrifiants, hydrocarbures ou produits dérivés proches : sans risques ? S'y ajoute par éolienne : 60 kg d'hexafluorure de soufre, SF6, gaz 22 800 fois plus puissant que le CO2 (effet de serre) d'une durée de vie dans l'atmosphère de 3 200 ans et une tonne de cations de zinc et d'aluminium qui partent à la mer chaque année.

11		SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques		Dinard		99 - cf. dossier AM	L'enfouissement des câbles et le forage de 62 machines vont bouleverser la faune ; bruits de chantier plus puissants que les infra-sons des éoliennes (mammifères marins) et oiseaux (vitesse de 288 km/h à l'extrémité des pales).
12		SB1-C-12	Anne-Marie JOSSE- AUZELLE	1	Pléneuf-Val-André	DE	99 - cf. dossier AM	L'efficacité énergétique des éoliennes semble calculée sur une puissance de vent qui n'existe pas en permanence en Baie de St Brieuc. Pas de précision sur le coût de l'électricité revendue plus chère (rentabilité négative). Demande le coût définitif de la mise en place des éoliennes et le coût de la maintenance.
12		SB1-C-12	Anne-Marie JOSSE- AUZELLE		Pléneuf-Val-André		99 - cf. dossier AM	Projet traité avec "une grande désinvolture sans tenir compte des recommandations de l'Autorité Environnementale."
13		SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35	3		FR	31 - Pêche	Ressources halieutiques et activités de pêche : Ailes Marines s'est engagé à effectuer des études avant travaux (état de référence) et des suivis pendant et après travaux. CONTRE-PROPOSITION : RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.
13		SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				31 - Pêche	Sécurité des navires de pêche : CONTRE-PROPOSITION : Demande d'intégrer dans la convention de concession d'utilisation du DPM (Ailes Marines et RTE) les points suivants, validés en concertation avec les services de l'Etat et les Comités des pêches Bretons : Effectuer et financer les opérations de suivi après ensouillage ; envoyer une équipe sur zone en cas de croche ou d'observation de partie non ensouillée ; entreprendre les opérations de maintenance ou de ré ensouillage dans un délai maximum défini.
13		SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				31 - Pêche	Port de maintenance de Saint-Quay-Portrieux : CONTRE-PROPOSITION : Ailes Marines devra définir son projet d'aménagement du port de maintenance et engager des discussions très rapidement avec les Comités des pêches : pas de diminution de l'espace utilisé par les professionnels ; nombre de places sur les pontons "pêche" ; espaces pour stocker et réparer matériels et engins ; stationnement des véhicules ; débarquement des produits de la pêche).
13		SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				31 - Pêche	Les Comités des pêches demandent à ce qu'aucune autorisation ne soit délivrée par les services de l'Etat tant que Ailes Marines et RTE n'auront pas répondu à l'ensemble de leurs demandes (Cf. Détail ci-dessus).

13	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				99 - cf. dossier AM	Ensuillage des câbles / Nature des fonds / Epaisseur des sédiments : Ailes Marines s'engage à réaliser des études techniques de détail (géophysique 2016 et géotechnique 2017). CONTRE-PROPOSITION : Les résultats devront être présentés et transmis aux professionnels. Ailes Marines devra fournir un dossier répertoriant les engins d'ensuillage existants, définir en concertation avec les Comités des pêches les engins utilisés. Les professionnels pourront juger des possibilités d'ensuillage des câbles et avoir des certitudes sur le maintien des pratiques de pêche au sein du futur parc.
13	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				99 - cf. dossier AM	Impacts sonores : CONTRE-PROPOSITION : Ailes marine devra établir une bibliographie sourcée précisant notamment les conditions de site, recensera les sites sur lesquels les technologies ont été testées, les comparera avec les conditions du site d'implantation et identifiera les laboratoires et experts ayant mené ces études. Ailes Marines devra démontrer que les perturbations sonores n'affecteront pas les larves, juvéniles et adultes d'intérêt halieutique. Ailes Marines devra tout mettre en œuvre pour réduire ces effets aux niveaux les plus faibles.
13	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Pdt du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Pdt du CDPMEM 22 Pascal LECLER Pdt du CDPMEM 35				99 - cf. dossier AM	Remise en suspension des sédiments sur l'environnement marin : Aucune mise en relation entre les sorties des modèles sédimentaires et les éléments relatifs à la biologie des espèces. CONTRE-PROPOSITION : Demande a minima de prendre en compte la littérature disponible sur ce point notamment concernant les impacts sur la coquille St Jacques qui semblent minimisés (programme COMANCHE, Szostek et al. 2013). Ailes Marines devra justifier de la compatibilité entre le niveau des rejets sédimentaires et les effets sur les populations d'intérêt halieutique (mesures présentées aux Comités des pêches). Le déchargement à terre des sédiments sera indispensable si les espèces sont affectées et si les mesures ER ne sont pas pertinentes.
14	SB1-C-14	Gérard LEROY	1	Plurien	DE	20 - Environnement en général	Etendue "inconsidérée" du parc ; hauteur des éoliennes "monstrueuse" ; Ravages sous-marins irrémédiables ; destruction halieutique. CONTRE-PROPOSITION : Hydroliennes ; Barrages rivières, rus ; Eoliennes supplémentaires à Saint-Alban - Saint AARON.
14	SB1-C-14	Gérard LEROY		Plurien		6 - Santé	"Champs magnétiques : Habitations."
14	SB1-C-14	Gérard LEROY		Plurien		99 - cf. dossier AM	"Tourisme éolien : vue de l'esprit."
06	SB1-C-***6	Jacqueline MORETTO	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	S'oppose à l'atterrage des câbles "en plein cœur" de la commune d'Erquy et sur sa plus belle plage. PROPOSITION : Déplacer l'atterrage vers un lieu plus isolé, non habité, en campagne "direct vers la commune d'Hénansal" entre deux plages même si le coût en est plus élevé.
07	SB1-C-***7	Bernd WAGNER	1	00 France (sf Bzh & IdF)	DE	6 - Santé	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...) PROPOSITION : Organiser un référendum local.
10	SB1-C-***10	Nicole LE TAILLENDIER	1	Erquy	DE	52 - Atterrage	Demande quelle sécurité pour tous sur la plage de Caroual ?

11		SB1-C-***11	M et Mme Roger COLAS	2	Plurien	DE	52 - Atterrage	Altération de la plage de Caroual avec les câbles.
11		SB1-C-***11	M et Mme Roger COLAS		Plurien		50 - Choix techniques en général	Extension du poste de la Doberie et transport de l'énergie de Caroual à la Doberie : Dégradations visuelles et écologiques pour "l'espèce humaine et animale".
12		SB1-C-***12	Yves LELARDOUX		Erquy	DE	52 - Atterrage	Reconnaît que les câbles doivent bien arriver quelque part mais s'oppose à l'atterrage à Caroual (virage à 90 ° pour arriver devant le poste de secours et l'accès à la plage, "délirant"). Considère qu'il faut aller tout droit même s'il y a des rochers (tunnel sous la Manche, tunnel sous les Alpes ...).
13		SB1-C-***13	Klaus WAGNER		99 Etranger (sf GBJ)	DE	6 - Santé	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...). PROPOSITION : Organiser un référendum local.
16		SB1-C-***16	Anne-Marie JOSSE-AUZELLE		Ile de France	DE	6 - Santé	Discrimination : la plage de Caroual sera interdite aux personnes porteuses de pacemaker.
19		SB1-C-***19	# Olivier LE NEZET, Pdt du CRPMEM de Bretagne - Alain COUDRAY, Pdt du CDPMEM 22, Pascal LECLER, Pdt du CDPMEM 35	3		RE	31 - Pêche	Ressources halieutiques et activités de pêche : Ailes Marines s'est engagé à effectuer des études avant travaux (état de référence) et des suivis pendant et après travaux. CONTRE-PROPOSITION : RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.
Saint-Brieuc Mairie								
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire	1	Saint-Brieuc Mairie	FA	20 - Environnement en général	Indique être "très favorable au projet".
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire		Saint-Brieuc Mairie		52 - Atterrage	Précise que l'impact de l'atterrage sera limité si les lieux sont reconstitués à l'identique après travaux (plage et landes afférentes).
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire		Saint-Brieuc Mairie		6 - Santé	Demande de s'assurer que les profondeurs d'enfouissement des câbles et leur distance des habitations soient suffisants pour que les valeurs des champs électromagnétiques soient sans impact sur les populations.
Saint-Cast-le-Guildo								
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN	2	Saint-Cast-le-Guildo	DE	52 - Atterrage	Nuisances liées à la proximité de la THT.
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN		Saint-Cast-le-Guildo		20 - Environnement en général	Risques liés à l'érosion marine et évaporation de métaux polluants.

01	1	SCG-R1-1	JOUBIN		Saint-Cast-le-Guildo		30 - Économie en général	Nuisances économiques pour tout un secteur tourisme, construction nautique, essor immobilier.
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN		Saint-Cast-le-Guildo		54 - travaux - construction	Destruction d'« utilité publique » de propriétés existantes.
01		SCG-C-1	Mme et M. SOULAINÉ	2	22 Cotes d'Armor	DE	52 - Atterrage	Les touristes vont déserté la plage de Caroual. Le prix de l'immobilier aux abords va chuter. Quant à l'impact sur la santé, c'est le flou complet. La population de La Doberie aussi est concernée. Sur terre les bovins meurent lorsqu'ils sont à proximité d'un transformateur défectueux (cas à St-Potan dernièrement). Voir obs. AM SCG-C-***3.
Saint-Quay-Portrieux								
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN	2		DE	22 - faune	Impact du raccordement.
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN				23 - flore	Impact du raccordement.
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN				6 - Santé	Minimisation de la réalité de la réalité des champs électromagnétiques de basses fréquences.
02	1	SQP-R1-2	OLLIVIER	1		FA	99 - cf. dossier AM	Après avoir lu les différents dossiers du projet : étude d'impact, photomontages, notice paysagère, Natura 2000, M. est persuadé que le projet sera une belle réussite et pourquoi pas plus tard 200 éoliennes ?
03	1	SQP-R1-3	Jacques TUDO	1	Saint-Quay-Portrieux	NE	41 - Dossier	Convention de concession du DPM : pourquoi un inventaire a posteriori ? Il peut être réalisé au démarrage du projet (titre IV article 4-1-1).
03	1	SQP-R1-3	Jacques TUDO		Saint-Quay-Portrieux		55 - travaux - démantèlement	L'étude du démantèlement doit être disponible au début du projet et chiffrée (Titre IV article 4-1-2, 2, 3ème &).
04	1	SQP-R1-4	Anne Marie AUDROUIN	1	Saint-Quay-Portrieux	FA	99 - cf. dossier AM	100% favorable, pour l'emploi et le commerce.
05	1	SQP-R1-5	Jacques MAM	1		AU	99 - cf. dossier AM	Concerne le projet de parc éolien.
Tréveneuc								
NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE								

7 La remise du procès-verbal de synthèse des observations du public

Le procès-verbal de synthèse a été remis aux représentants de RTE, Monsieur Jean-Marc BOYADJIS et Monsieur Olivier BRISSET, le 21 octobre 2016 dans les locaux de la Préfecture des Côtes d'Armor. Etaient également présents les représentants de l'Autorité organisatrice (Préfecture, DDTM, et DREAL) ainsi que les représentants de Ailes Marines.

Ce procès-verbal comprenait :


- Titre I : Le bilan de l'enquête publique (Cf. supra - 6) ;
- Titre II : La synthèse des observations du public (Cf. supra - 6.4) ;
- Titre III : Les demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête (Cf. Les réponses de RTE aux questions de la commission d'enquête infra 8).

8 Les mémoires en réponse de RTE et de l'Etat

8.1 Mémoire en réponse de RTE


Par courrier du 30 novembre 2016, RTE remettait à la commission d'enquête son mémoire en réponse composé de cinq documents reproduits intégralement dans les pages suivantes :

- 8.1.1 **Document 1 : Mémoire en réponse de RTE aux demandes complémentaires de la commission d'enquête (réponses aux 26 questions de la commission et leurs annexes)**
- 8.1.2 **Document 2 : Mémoire complémentaire de réponses à certaines observations du public**
- 8.1.3 **Document 3 : Réponses de RTE aux observations du public, sous format tableau Excel (épuré des lignes @ en doublon et de la colonne thème)**
- 8.1.4 **Document 4 : Réponses RTE aux questions complémentaires au document 1**
- 8.1.5 **Document 5 : Réponses RTE aux contre-propositions du public**

 → Ces cinq documents sont intégralement inclus dans ce rapport au chapitre "10. Annexes".

8.2 Mémoire en réponse de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor

Par courrier du 21 décembre 2016, Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor transmettait à la commission d'enquête son mémoire en réponse aux questions de la commission d'enquête (Cf. supra 5.6) « avec le concours de la direction générale de l'énergie et du climat au ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer. »

 → Ce document est intégralement inclus dans ce rapport au chapitre "10. Annexes".

9 La clôture de la PARTIE I – RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

La commission d'enquête clôt ce jour la Partie I – RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.

La PARTIE II – CONCLUSIONS ET AVIS fait l'objet d'un document séparé clos ce même jour et associé au présent RAPPORT.

Fait à Saint-Brieuc, le 5 janvier 2017
La commission d'enquête


Sylvie CHATELIN

Présidente



Danielle FAYSSE

Titulaire



Gérard BAVOUZET

Titulaire



Jean-Louis MARECHAL

Titulaire



Jean-Luc PIROT

Titulaire



Destinataires du présent rapport :

Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor ;

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

10 LES ANNEXES

Afin de ne pas alourdir ce document les annexes de la Partie I – Rapport d'enquête publique font l'objet d'un document séparé dont voici le sommaire :

10.1 Annexes internes

 → Les six documents sont intégralement inclus à la fin de ce rapport.

- 10.1.1 **Document 1 : Mémoire en réponse de RTE aux demandes complémentaires de la commission d'enquête (réponses aux 26 questions de la commission et leurs annexes)**
- 10.1.2 **Document 2 : Mémoire complémentaire de réponses à certaines observations du public**
- 10.1.3 **Document 3 : Réponses de RTE aux observations du public, sous format tableau Excel (épuré des lignes @ en doublon et de la colonne thème)**
- 10.1.4 **Document 4 : Réponses RTE aux questions complémentaires au document 1**
- 10.1.5 **Document 5 : Réponses RTE aux contre-propositions du public**
- 10.1.6 **Le mémoire en réponse de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor**

10.2 Annexes externes

Afin de ne pas alourdir ce document les annexes externes de la "Partie I – Rapport d'enquête publique" font l'objet d'un document séparé dont voici le sommaire :

- A. **Procès-verbal de synthèse**
- B. **Synthèse de la consultation du comité des pêches**
- C. **Dépliant « flyer » mis à disposition du public pendant l'enquête**
- D. **Diaporama RTE ajouté au dossier d'enquête RTE**
- E. **Justificatifs Médialex**
- F. **Coupures de presse**
- G. **Communiqué de presse**
- H. **Procès-verbaux huissiers (Nb. Les 565 pages de procès-verbaux n'apparaissent que dans le fichier numérique des annexes)**

Document 1

Enquête publique pour le raccordement

Du parc éolien en mer de la baie de St Brieuc

Mémoire de réponse RTE aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête

Choix du fuseau

1/ La complexité apparente autour du choix du fuseau ne permet pas d'avoir une vision objective avec les paramètres comparés, à savoir, entre autres : acceptabilité ; contraintes techniques (mer-atterrage-terre); enjeux environnementaux ; choix politiques ; arrangements territoriaux et évidemment coût global. Ce travail global existe-t-il ? Si oui, pourquoi n'est-il pas publié ? Si non, pourquoi n'a-t-il pas été réalisé ?

Réponse RTE : Pour mener à bien ses projets de développement de réseau, RTE a en effet mené de façon générale un travail global avec le territoire bien en amont des décisions qui conduisent à retenir par exemple un fuseau de moindre impact pour une liaison souterraine par exemple. Cette approche du territoire se traduit par exemple pour le projet de raccordement par de nombreuses rencontres en amont de l'enquête publique avec les élus départementaux, régionaux, nationaux, l'Etat et ses services, les associations représentatives dont les associations environnementales du secteur de l'aire d'étude (de Saint-Brieuc à Fréhel), les acteurs de la mer ou par des réunions publiques. Ce travail d'approche permet d'expliquer le projet, la démarche du fuseau de moindre impact et d'enrichir par la concertation le projet avant prise de décision par l'Etat sur le choix du fuseau de moindre impact. Plus en détail, RTE a développé au sein du chapitre 6 de l'étude d'impact (pages 725 à 768) la démarche ayant permis d'aboutir au choix du tracé général et en particulier au choix de la plage de Caroual.

Le processus décisionnel ayant permis de retenir le fuseau faisant l'objet de l'étude d'impact s'est donc appuyé sur une large concertation menée avec les différents acteurs du territoire. Les paramètres objectifs liés aux enjeux du territoire tels que l'environnement naturel, le patrimoine, l'insertion urbaine, la faisabilité technique et économique sont présentés dans les tableaux pages 750 (domaine maritime), 752 (atterrage) et 757 (domaine terrestre).

A noter que la réglementation impose uniquement à Rte de mentionner dans l'étude d'impact le coût de la solution retenue.

Les acteurs du territoire mentionnés ci-dessus ont tous été rencontrés, parfois à plusieurs reprises, par Rte avant chaque réunion plénière (validation de l'aire d'étude le 25 mars 2013 et validation du fuseau de moindre impact le 13 décembre 2013) de manière à s'assurer de leur bonne compréhension du projet. Les comptes rendus des réunions de validation de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact joint en **annexe 1** mentionnent dans le détail les échanges, les acteurs présents et les décisions prises par le préfet. A noter que l'Etat a confirmé le choix du fuseau de raccordement de moindre impact (courrier de Mme le Ministre en date du 6 mars 2014 en **annexe 2**), choix que l'on retrouve dans l'avis de l'autorité environnementale en date du 4 mai 2016.

A l'issue de la concertation, le fuseau retenu est bien la solution de moindre impact en raison des avantages qu'elle présente en terme :

- D'insertions environnementales, urbaines et patrimoniales
- De compatibilité avec les usages maritimes de la zone (Rte a notamment pris en compte la demande des pêcheurs et de la PREMAR concernant l'ensouillage intégral de la liaison sous-marine et le regroupement du tracé des câbles Rte avec des câbles sous-marins existants.)
- De la faisabilité technique (possibilité d'ensouillage en milieu marin, faisabilité technique pour l'installation des chambres d'atterrage, faisabilité technique pour l'installation de la liaison souterrain et des chambres de jonction, faisabilité technique d'extension du poste de raccordement

2 / Pour quelles raisons le choix du fuseau des Rosaires n'a-t-il pas été retenu (Plage et zone urbanisée comme à Caroual mais pas de site Natura 2000 en mer (ZPS Baie de Saint-Brieuc Est), les câbles peuvent longer le Flag, accord du maire de Trégueux ... ?

Réponse RTE : RTE a mis en évidence au sein du Chapitre 6 de l'EI de l'étude d'impact les critères ayant permis au Préfet de retenir l'atterrage à Caroual à l'issue de la concertation. A noter qu'un raccordement côté Saint-Brieuc aurait notamment abouti à un tracé en milieu urbain dans un relief complexe et sensible avec des obstacles significatifs à franchir au niveau des vallées du Gouet ou du Gouedic. Par ailleurs, en comparaison à un itinéraire terrestre partant d'Erquy, un atterrage à Saint-Brieuc aurait présenté beaucoup plus de gêne travaux en milieu urbanisé dense.

Le tableau page 750 de l'étude d'impact expose les critères défavorables du domaine maritime pour le fuseau Ouest option Rosaires. Ces critères, conjugués à ceux du domaine terrestre évoqués ci-dessus conduisent en synthèse à écarter le fuseau des Rosaires.

3 / Le public qui s'est exprimé pendant l'enquête publique souhaiterait que l'atterrage des câbles s'effectue sur un secteur moins urbanisé (Est de la plage de Caroual, Plages de St Pabu, de Nantois, de la Fresnaye, de la Ville berneuf, des Vallées, ...)

Pouvez-vous indiquer pour chacun de ces secteurs les raisons qui ont fait qu'ils n'ont pas été retenus (sachant que le projet impacte déjà un secteur Natura 2000 en mer) ?

Réponse RTE : Le choix de l'aire d'étude a été adopté lors d'une réunion plénière de concertation du 25 mars 2013. Cette aire d'étude constituait la grande zone géographique théorique dans laquelle pouvait s'implanter le projet de raccordement en fonction notamment :

- de la localisation de la sous-station électrique située au niveau du parc éolien en mer ;
- de la solution de raccordement au poste de LA DOBERIE ;
- de la solution de raccordement au poste de TREGUEUX ;
- des zones d'atterrages potentielles sur le littoral,
- du contexte environnemental général du territoire.

Les secteurs évoqués ci-dessus ne sont pas intégrés dans l'aire d'étude retenue et ont été rappelés lors de l'instance de concertation du 20 novembre 2014 (voir support de présentation joint à l'enquête publique et les commentaires sur la carte de l'aire d'étude : banc de maerl, présence de roches, secteurs naturels,...). RTE a constaté des demandes importantes de la population sur cette question. Pour cette raison, RTE a assuré des permanences et des réunions d'échanges avec les membres du conseil municipal de la commune d'Erquy afin d'apporter des éléments de réponse à cette question légitime. Ainsi, en complément des informations figurant au sein du chapitre 6 de l'étude d'impact,

vous trouverez, en **annexe 3** le compte rendu de l'instance régionale de concertation s'étant tenue le 20 novembre 2014 à St Brieuc sous le pilotage de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Enfin, il convient de rappeler que le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 conclut que l'analyse des effets du projet démontre que le projet de raccordement du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc est compatible avec les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés à proximité et pour lesquels les ZSC et ZPS ont été désignées sous réserve de la mise en œuvre de la mesure proposée vis-à-vis du marsouin commun. Le projet n'est pas susceptible de remettre en jeu l'état de conservation des habitats et espèces présents en baie de Saint Brieuc.

Atterrissage à Caroual

Erosion

4/ La plage de Caroual est signalée en secteur d'érosion. Cette érosion est visible sur la plage (Cf. Hauteur des cabines « en lévitation » et des escaliers par rapport au sable).

Sachant que le projet de convention d'occupation du DPM est de 40 ans, quels moyens avez-vous d'estimer l'évolution de cette érosion avec un maximum de certitudes pour les quatre décennies à venir ?

5 / Quelles conséquences en tirez-vous quant à la profondeur d'enfouissement des câbles sur la plage et au maintien de cette profondeur dans le temps ?

Réponse RTE : L'évolution pluriannuelle du niveau de sable sur la plage de Caroual fait partie des préoccupations majeures de RTE, qui a pour objectif de garantir une profondeur d'atterrissage de ses ouvrages d'au moins deux mètres sous le niveau de sable le plus bas. C'est pourquoi une campagne de levés topographiques de la plage de Caroual a démarré en octobre 2016 et sera poursuivie sur les 18 prochains mois. Ces levés topographiques permettront de visualiser les variations des épaisseurs de sable sur l'ensemble de la plage au cours des saisons. Par ailleurs, force est de constater que le perré maçonné, construit en haut de plage il y a plus de 50 ans, n'a *a priori* jamais été mis en péril durant ces 5 décennies et que ses fondations n'ont à notre connaissance jamais été déchaussées. Enfin, les fourreaux de protection des câbles sous la plage seront implantés largement sous ces fondations afin de ne pas risquer de les endommager, garantissant ainsi une très forte marge de sécurité sur leur profondeur d'ensouillage.

Par ailleurs, comme précisé page 807 de l'étude d'impact, afin de maîtriser au mieux le risque de désenfouissement de l'ouvrage de raccordement au niveau de la plage de Caroual, les mesures suivantes seront prises:

- Travaux (profondeur, béton...) : les câbles sous-marins seront posés dans des fourreaux enterrés, éventuellement enrobés de béton, au fond de deux tranchées distinctes, dont la profondeur sera déterminée en tenant compte des mouvements de sables sur l'estran afin que les ouvrages demeurent ensouillés. Il y aura a minima 2m d'épaisseur de sable au-dessus de la liaison.
- RTE assurera des campagnes régulières de surveillance de l'ouvrage de raccordement au niveau de la plage de Caroual, par le biais d'investigations géophysiques réalisées sur site. La première vérification de l'ouvrage sera réalisée 1 an après la mise en service. La récurrence des visites ultérieures sera espacée entre 3 et 10 ans. Des visites d'urgence seront conduites en cas d'événements météorologiques exceptionnels (ouragan, violentes tempêtes...).

Il est également précisé au sein de sa demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime (voir projet de convention joint au dossier d'enquête publique), que RTE devra réaliser après la première vérification de tracé réalisée dans les deux mois après la mise en service du raccordement en application à mener dans les deux premières années après la mise en service, une campagne de reconnaissance de la position et de l'enfouissement de la liaison de raccordement en vue de contrôler la stabilité de leur situation.

Les campagnes suivantes seront menées selon un calendrier défini par le concédant en fonction des résultats obtenus. La récurrence de ces reconnaissances ultérieures de vérification sera fonction du type de pose des liaisons sous-marines, des résultats de la vérification précédente et des risques des zones traversées. Ainsi, ces opérations seront espacées entre 3 et 10 ans.

RTE communiquera les résultats de chaque campagne au concédant du domaine public maritime, au service gestionnaire du domaine public maritime et au préfet maritime. Si les conditions du dossier de précisions techniques annexé à la présente convention ne sont pas respectées, le concessionnaire en informe sans délai le service gestionnaire du domaine public maritime et le préfet maritime, puis leur fait parvenir au plus tard sous un mois une proposition de plan d'action pour remédier au(x) problème(s) identifié(s).

Par ailleurs, sur demande de l'autorité concédante du DPM après des conditions météorologiques exceptionnelles, RTE devra réaliser une campagne supplémentaire de contrôle de l'ensemble de la liaison.

Submersion

6 / Il existe un risque de submersion marine sur la plage de Caroual (évoqué par l'Ae).

Quels moyens avez-vous d'estimer l'évolution de ce risque de submersion sur une période de 40 ans ?

7 / Ce risque a-t-il été pris en compte (sur cette période d'au moins 40 ans) :

- Pour la localisation des chambres de jonction à l'atterrage ?
- Dans le calcul de la profondeur d'enfouissement des câbles sur la plage ?

Réponse RTE : La plage de Caroual et le parking qui la surplombe sont bien identifiés comme étant susceptibles d'être soumis à submersion lors de certains épisodes climatiques. En tout état de cause, les câbles de RTE et les chambres d'atterrage sont conçus pour pouvoir être immergés sans perturber leur exploitation.

Ce risque de submersion a été pris en compte dans le positionnement des chambres d'atterrage. Par ailleurs, comme précisé page 807 de l'étude d'impact, afin de maîtriser au mieux le risque de désenfouissement de l'ouvrage de raccordement au niveau de la plage de Caroual, les mesures suivantes seront prises:

- Travaux (profondeur, béton...) : les câbles sous-marins seront posés dans des fourreaux enterrés, éventuellement enrobés de béton, au fond de deux tranchées distinctes, dont la profondeur sera déterminée en tenant compte des mouvements de sables sur l'estran afin que les ouvrages demeurent ensouillés. Il y aura au minima 2m d'épaisseur de sables au-dessus de la liaison.

RTE assurera des campagnes régulières de surveillance de l'ouvrage de raccordement au niveau de la plage de Caroual, par le biais d'investigations géophysiques réalisées sur site. La première vérification de l'ouvrage sera réalisée 1 an après la mise en service. La récurrence des visites ultérieures sera

espacée entre 3 et 10 ans. Des visites d'urgence seront conduites en cas d'événements météorologiques exceptionnels (ouragan, violentes tempêtes...). La configuration de l'ouvrage de raccordement projeté et le déroulement des travaux envisagés n'entraîneront aucune modification des aléas liés à ce risque naturel. Ils ne modifieront pas non plus le niveau de vulnérabilité des populations et des biens matériels avoisinants.

Signalisation des câbles

8 / Les emplacement des 2 câbles (distants de 20 m) seront-ils signalés sur la plage de Caroual ? Et lorsqu'ils se rapprochent au niveau du muret/parapet ?

Réponse RTE : De manière générale, le tracé d'un câble souterrain RTE est identifié en milieu rural par des panneaux normalisés du type ci-après :



Photo borne de signalisation câble souterrain en campagne

Dans des secteurs plus urbanisés, on y pose parfois des bornes au sol normalisées comme celles-ci :



De manière plus générale, le tracé des câbles est pris en compte et identifié dans les plans de recollement des communes et disponible sur les sites internet dédiés.

A Caroual, sur la partie terrestre, les chambres d'atterrissage et la liaison souterraine vers La Doberie seront repérées par des bornes au sol ou autres panneaux normalisés. Par ailleurs, pour informer le public de la présence des deux câbles au pied du perré et sur la plage de Caroual, RTE propose la mise en place d'un panneau d'information du public précisant la localisation des deux câbles sous la plage. Le contenu de ce panneau pourra faire l'objet d'un travail commun avec la mairie d'Erquy qui a par ailleurs un projet de réaménagement de Caroual.

9 / Est-il vrai que les câbles qui relient les hydroliennes de Bréhat au continent ne sont plus enfouis ?

Réponse RTE : RTE n'étant pas propriétaire des câbles concernés, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question. Par ailleurs, la situation et les modes de pose ne sont pas transposables au raccordement RTE.

Courant continu vs alternatif

10 / Un mèl du 21/09/2016 adressé par Jean-Marc BOYADJIS à Sylvie CHATELIN : « réponse à la question sur l'usage du courant continu pour le raccordement du parc éolien en mer de baie de St Briec », précisait les raisons pour lesquelles l'usage du courant continu n'a pas été retenu. « Le raccordement nécessiterait de mettre en place à chacune de ses extrémités des stations appelées « stations de conversion » qui dans sa partie maritime, au niveau du poste électrique en mer (les éoliennes produisent à une tension 66 000 volts alternatif), serait une station de conversion alternatif / continu et au niveau du poste à terre (celui de La Doberie) une station de conversion continu / alternatif (le réseau de transport d'électricité est historiquement et majoritairement en courant alternatif). Le retour d'expérience de ces stations de conversion, outre le surcoût et l'encombrement important qu'elles mobilisent par rapport à un raccordement en courant alternatif (exemple interconnexion France-Espagne +350M€), ne font pas l'objet d'un développement industriel important compte tenu des difficultés de mise en œuvre : Une seule plateforme offshore de conversion « HVAC alternatif / HVDC continu » existe dans le monde, pour une puissance de 400MW seulement (Parc Borwin 1 au large de l'Allemagne). Néanmoins, les difficultés rencontrées sur ce projet conduisent à s'interroger sur la réalité de la maîtrise industrielle de ces solutions ». **Mais un peu plus loin, il est écrit** « L'usage du courant continu est préféré et devient rentable et techniquement maîtrisé pour des liaisons d'interconnexions avec station à terre pour des liaisons de grandes longueurs et ou de forte puissance », **ce qui semble contredire l'explication précédente**. Mais la conclusion repose le vrai problème : « **En résumé, c'est essentiellement en termes de surcoût important, de difficultés techniques et de maîtrise industrielle en mer pour la station de conversion que le raccordement du parc éolien en mer de St Briec de moins de 50km n'est (pas) proposé en courant continu** ». Il semble que le choix est donc réalisé non pas en termes d'optimisation technique, mais financière. Pouvez-vous nous éclairer ?

Réponse RTE : Les deux raisons technologique et financière ne se contredisent pas.

La réalisation en milieu marin d'une station de conversion alternatif-continu est délicate sur le plan technologique. De plus, si elle devait être mise en œuvre cela aboutirait à des coûts disproportionnés

pour le raccordement (comparé à un raccordement purement en courant alternatif). Par exemple, une station de conversion alternatif/continu terrestre occupe une surface importante (entre 5ha et 10ha), impactant directement les surfaces à prélever (en secteur agricole par exemple) et leur intégration paysagère.

Beaucoup de liaisons sous-marines existent dans le monde, un extrait de la liste de celles en service est donné en **annexe 4** tant en courant continu qu'en courant alternatif.

Le recours à l'usage du courant continu est préféré dès que la longueur de la liaison à construire devient importante et ou la puissance à transporter significative.

L'option technico-économique pour le parc de Saint- Brieuc est le courant alternatif.

Champs magnétiques

Préambule RTE : Pour la partie ci-dessous, RTE propose d'apporter à la Commission d'enquête une réponse globale aux questions 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 puis une réponse spécifique à la question 18. Ainsi, après avoir rappelé à quoi correspondent les valeurs de 100 μ T, 0,4 μ T et 1 μ T, la réponse de RTE s'attache à donner les valeurs maximales des champs magnétiques calculées en différents points représentatifs de la liaison souterraine notamment puis, à titre indicatif, donne une estimation de la valeur moyenne annuelle de ces mêmes champs magnétiques aux mêmes points. Il s'en suit un récapitulatif des actions menées par RTE dans le secteur du raccordement en matière de champs magnétiques pour faire un lien avec le principe de précaution.

Rappel des questions 11 à 17 :

11 /Les recommandations du CM d'Erquy pour réduire les CM à 0, 4 μ T avec mise en place de gaines protectrices ne semblent pas avoir été prises en compte. Pourquoi ?

12 / Les valeurs présentées par le dossier sont très nettement inférieures à 100 μ T donc conformes à la réglementation. Cependant l'avis de l'AFSSET du 29 mars 2010 estimait : « qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à THT et de limiter les expositions ».

Cf. Egalement : « Instruction ministérielle du 15/04/2013, Ministère de l'écologie.

Un rapport d'août 2010 diligenté par le Ministère de l'écologie (mise en œuvre des recommandations de L'AFSSET) indique que le principe de cohérence conduit à prendre en compte non seulement les lignes aériennes THT et HT mais aussi les câbles souterrains. Ce rapport considère au 2) p. I que les câbles souterrains de 150, 225 et 400 kV sont de la THT. Ce rapport souligne P. III que le principe de cohérence de l'action publique (prenant en compte les câbles souterrains et les postes) demande de prendre en considération les établissements sensibles mais aussi les bâtiments à usage d'habitation (les enfants en bas âge séjournant plus longtemps dans le logement familial que dans les établissements d'accueil de type crèches).

Il recommande une valeur de 1 μ T en limite de zone de constructibilité ou de prudence.

Qu'elle est votre position par rapport à cette recommandation ?

13/ Considérez-vous que le projet respecte le principe de précaution mis en avant dans le rapport d'août 2010 pour les maisons d'habitations situées à proximité des câbles ?

14 / A quelle distance des habitations et à quelle profondeur faudrait-il implanter les câbles pour que le champ magnétique soit au maximum à 1 μT en limite des habitations : « Cette valeur appliquée en bordure de zone de prudence apparaissant globalement compatible avec la valeur d'exposition permanente des occupants des bâtiments sensibles de 0,4 μT proposée par l'avis de l'ANSES (moyenne sur 24 h) » ?

15 / Ce même rapport d'août 2010 indique que : « Les lignes entrant et sortant des postes génèrent des champs importants dans la mesure où leur distance au sol sont réduites et où l'optimisation des lignes (configuration en trèfle, compensation et compacité) est localement détruite pour satisfaire les normes de sécurité régissant la connexion des lignes aux postes. »

Qu'en-est-il des valeurs de champs magnétiques au niveau des raccordements (entrants et sortants) avec les chambres d'atterrage dans les conditions du projet ?

16 / Serait-il pertinent, d'utiliser des dispositifs d'absorption, de compensation ou de blindage pour réduire les champs magnétiques à certains endroits (chambres d'atterrage, parkings, terrain de sport, ...)?

17 / Avez-vous prévu de faire évaluer les champs magnétiques avant et après installation par un organisme indépendant ?

Réponse RTE : Plusieurs valeurs de champs magnétiques sont abordées dans les questions ci-dessus et nous proposons de les préciser succinctement, l'étude d'impact comportant d'importants développements sur cette question (pages 696 à 711):

- La valeur de 100 μT est issue de l'article 12bis de l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques applicables aux ouvrages du réseau public de transport d'électricité : « Pour les réseaux électriques en courant alternatif, la position des ouvrages par rapport aux lieux normalement accessibles aux tiers doit être telle que le champ électrique résultant en ces lieux n'excède pas 5 kV/m et que le champ magnétique associé n'excède pas 100 μT dans les conditions de fonctionnement en régime de service permanent. » (voir page 707 de l'étude d'impact)

Cette valeur de 100 μT est conforme à la Recommandation du Conseil de l'Union européenne de juillet 1999 et reprend les mêmes valeurs que celles prônées par la Commission Internationale de la Protection contre les Rayonnements Non Ionisants dès 1998. La Recommandation du Conseil de l'Union européenne vise « *un niveau élevé de protection de la santé contre les expositions aux CEM* ».

Comme le souligne la Commission d'enquête, les valeurs présentées dans l'étude d'impact sont nettement inférieures (voir pages 699 et suivantes) et donc conformes à la réglementation.

- La valeur de 0,4 μT est évoquée par l'ANSES à l'issue de ses travaux d'expertise visant à proposer des recommandations afin de mieux quantifier l'exposition de la population aux champs magnétiques. Elle correspond à une valeur moyennée sur l'année et s'appuie sur des recherches épidémiologiques. Cette valeur, qui varie d'ailleurs d'une étude à l'autre, permet

de distinguer, dans les études épidémiologiques, les personnes réputées exposées à des niveaux faibles (représentant en général plus de 99% de la population), des personnes dont l'exposition moyenne annuelle est supérieure à un seuil donné (représentant en général moins de 1% de la population), par exemple 0,4 μ T.

Comme le précise l'étude d'impact (page 706), le rapport du comité d'experts spécialisés mandatés par l'AFSSET (devenue l'ANSES), publié en avril 2010, reprend la position de l'OMS de juin 2007 : « *Compte-tenu des incertitudes méthodologiques, de l'absence, à ce jour, de mécanisme d'action plausible, de la négativité des principales études chez l'animal, la valeur de 0,4 μ T ne peut pas être avancée comme un niveau de risque effectif, au-delà duquel la probabilité de voir survenir des effets sanitaires dommageables serait démontrée.* »

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a, après étude des travaux de l'ANSES, fait des recommandations qui ont été étudiées à leur tour par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET).

Le rapport d'Aout 2010 cité par la Commission d'enquête est intitulé « *la maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport d'électricité* ». Il a été co-signé par le CGEDD et le CGIET. A la demande du ministère, ce rapport a analysé la faisabilité technique et juridique de la mise en œuvre des recommandations de l'AFSSET. Ce rapport, considérant la faiblesse du risque et des preuves scientifiques, considère que la base juridique serait trop fragile pour justifier des mesures contraignantes, moyennant quoi seules des mesures non contraignantes et à faible coût sont préconisées.

Le rapport conclut : « *A la lumière de ces considérations, s'il fallait donner suite à la recommandation de l'avis de l'AFSSET, la mission se prononce en faveur de la mesure la moins contraignante, c'est-à-dire celle se limitant à recommander l'instauration d'une "zone de prudence" autour des lignes de transport d'électricité.* ». Et vis-à-vis de mesures plus contraignantes, le rapport considère : « *Si le gouvernement souhaitait néanmoins instituer des zones non aedificandi autour des lignes de transport d'électricité THT, il disposerait pour ce faire d'une base légale constituée de l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 et de l'article L126-1 du code de l'urbanisme. La mission estime que le coût collectif et l'impact sur l'opinion publique d'une telle mesure seraient disproportionnés au regard des risques sanitaires encourus jugés très incertains.* »

Il s'en est suivi une instruction relative à l'urbanisation à proximité des lignes de transport d'électricité du 14 avril 2013 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui reprend cette proposition du rapport, une recommandation incitative mais non contraignante. Cette instruction évoque des études épidémiologiques ayant montré des associations statistiques entre l'exposition aux champs magnétiques de très basses fréquences et certaines pathologies et précise « *Cependant, cette corrélation statistique n'a pu être interprétée par aucun lien de cause à effet, les études menées sur les animaux et celles menées « in vitro » sur des systèmes cellulaires n'ayant mis en évidence aucun mécanisme d'action, ni même d'augmentation du risque d'effet biologique lié à des niveaux croissants d'exposition.* ».

Dans ces conditions, la ministre a demandé aux préfets de « recommander aux collectivités locales en charge de la délivrance des permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux,

maternités, établissements accueillant des enfants tels que les crèches, maternelles, écoles primaires etc.) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation ou jeux de barres, sont exposées à un champ magnétique de plus de 1 μ T, cette valeur, appliquée en bordure de zone de prudence, apparaissant globalement compatible avec la valeur d'exposition permanente des occupants de bâtiments sensibles de 0,4 μ T proposée dans l'avis de l'ANSES. ».

Bien que cette instruction, qui s'adresse aux seules autorités en charge de délivrer des autorisations d'urbanisme, ne porte pas de recommandation concernant les autorisations pour l'implantation de nouveaux ouvrages électriques, il est à noter que le tracé de l'ouvrage projeté n'intercepte pas les recommandations qu'elle formule.

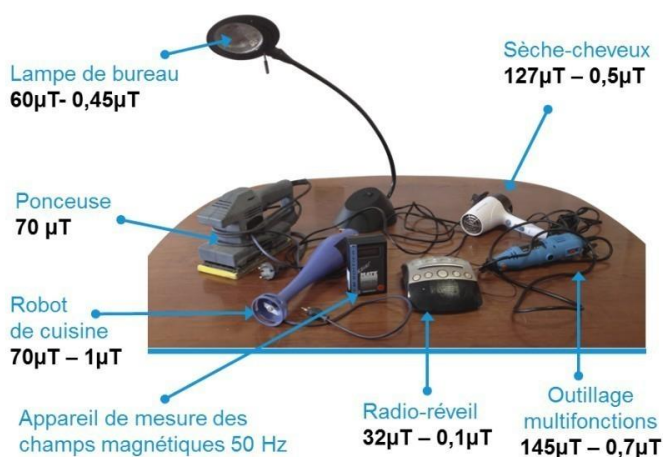
- La valeur de 1 μ T, est une valeur, si appliquée en bordure de zone de prudence, comme apparaissant globalement compatible avec la valeur d'exposition permanente des occupants de bâtiments sensibles de 0,4 μ T proposée dans l'avis de l'ANSES.

Pour compléter l'information sur ces valeurs, parmi les sources dépassant couramment (et parfois largement) les valeurs ci-dessus, peuvent être cités les appareils domestiques courants (voir figure ci-dessous) et les transports en commun électriques (métro, tram, TGV ...).



Atelier de sensibilisation et de mesure des champs magnétiques
sur des appareils domestiques (220 volts, 50 Hz)
-> Valeur max mesurée au droit des appareils et à 30cm

Echantillons
de fourreaux et de câbles



Les câbles isolés et protégés dans leur fourreau de protection



Au regard des éléments ci-dessus, et pour répondre aux légitimes interrogations de la population et aux demandes de précisions de la Commission d'enquête :

- Non seulement RTE respecte la réglementation applicable mais s'engage sur des valeurs bien inférieures à ce seuil légal.

L'Agence Régionale de Santé, dans son avis joint au dossier d'enquête publique, relève le respect de la réglementation et ne formule pas d'observation particulière sur le projet. L'Autorité environnementale dans son Avis délibéré joint à l'enquête publique ne formule pas d'observation particulière sur les champs magnétiques ; elle relève le respect de cette réglementation et le dispositif de plans de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques qui permettra de vérifier par des mesures directes et indépendantes que ces valeurs sont respectées.

Pour connaître [la valeur maximale des champs magnétiques en fonction de la distance](#) qui sépare une habitation ou autre point de référence de l'axe de la liaison souterraine, on peut se reporter au tableau de l'étude d'impact (page 699). (Valeur donnée à 1 m du sol).

Sur terre		valeurs de champ magnétique				
liaison souterraine à 2 x 225 000 volts	Type de pose	au dessus de la liaison	à 5 m de l'axe de la liaison	à 10 m de l'axe de la liaison	à 15 m de l'axe de la liaison	à 100m de l'axe de la liaison
Valeur de champ	Fourreau PVC non jointif en tréfle	inférieur à 40 μT	inférieur à 5 μT	inférieur à 2 μT	inférieur à 1 μT	inférieur à 0,1μT

Dès lors, on peut déduire de ce tableau que c'est à partir de 15m que l'on tend vers 1 μ T, en prenant soin de bien considérer que le tableau donne des [valeurs maximales instantanées](#), et non des valeurs moyennes annuelles. Ces valeurs maximales sont calculées par RTE dans des conditions de pose de la liaison souterraine correspondant à une configuration maximaliste ou défavorable sur le plan des CEM (faible profondeur, écartement des conducteurs de phases pas optimisé, valeur au-dessus de la liaison souterraine identique à la valeur au-dessus de la chambre d'atterrissage) et avec une production éolienne à son maximum toute l'année.

[A titre indicatif, la valeur moyenne annuelle des champs magnétiques en fonction de la distance](#) peut être estimée en considérant que le parc éolien ne fonctionne pas à pleine puissance toute l'année et en prenant en compte le mode de pose des liaisons souterraines couramment mis en œuvre (profondeur, écartement des câbles, effet réducteur double liaison souterraine). Dès lors on peut raisonnablement obtenir une estimation de la valeur moyenne sur la liaison souterraine.

A titre d'illustration, [l'annexe 5](#) de ce document présente quelques secteurs représentatifs où figurent la valeur max et à titre indicatif la valeur moyenne du champ magnétique, à l'aplomb de la liaison souterraine puis à 5m, 10m, 15m et au-delà.

On peut établir le même raisonnement pour [la valeur maximale de champ magnétique sur la plage](#) avec le tableau suivant qui figure dans le dossier d'enquête publique (page 562 de l'étude d'impact). Cette valeur est calculée à 1m du sol avec un câble à faible profondeur et reste valable pour un calcul au sol avec un câble à 2m de profondeur.

En mer	valeurs de champ magnétique			
liaison sous marine à 225 000 volts	au dessus de la liaison	à 5 m de l'axe d'un circuit de la liaison	à 10 m de l'axe d'un circuit de la liaison	à 100m de la liaison
Valeur de champ	inférieur à 10μT	inférieur à 1μT	inférieur à 0,3μT	négligeable

On note que les champs magnétiques au-dessus des câbles sous-marins enfouis sous la plage sont plus faibles que ceux calculés au-dessus de la liaison souterraine : cela est dû au fait qu'un câble sous-marin contient ses trois phases dans une même gaine et que de ce fait, les conducteurs de phase sont très proches, ce qui va dans le sens de diminuer les champs magnétiques.

En valeur maximale instantanée (et non en valeur moyenne annuelle), avec un parc éolien à pleine puissance toute l'année, on constate 10 μ T au-dessus du câble et 1 μ T à 5m. Ces valeurs ne peuvent que diminuer en valeur moyenne et avec la profondeur des câbles qui sera retenue pour le tracé de détail sous la plage.

- b. La jonction entre les câbles sous-marins et souterrains s'effectuera au niveau des chambres d'atterrage. Les valeurs CEM les plus élevées se trouvent au niveau de ces chambres d'atterrage compte tenu du nécessaire positionnement en « nappe » des câbles (espacement entre les câbles important). Pour la liaison souterraine, les câbles étant plus rapprochés (pose courante dite « en trèfle »), nous retrouvons la valeur CEM la plus faible.
- c. RTE s'engage à prendre les dispositions constructives qui permettent d'optimiser les valeurs de champs magnétiques de l'intégralité de l'ouvrage, dans la mesure où ces dispositions n'altèrent pas les performances techniques de la liaison souterraine.
- d. Sur la plage de Caroual, pour garantir sur la durée (hors événements météo exceptionnels) la profondeur d'atterrage de ses ouvrages d'au moins deux mètres sous le niveau de sable, RTE a mis en place des relevés topos sur la plage durant 18 mois. Ces relevés vont permettre de rechercher la côte la plus basse atteinte par le sable sur la plage de Caroual à partir de laquelle les câbles RTE seront enfouis à 2m de profondeur.
- e. RTE s'attache à informer le public sur la question des champs magnétiques, comme cela a été réalisé dans l'étude d'impact, considérée par l'Autorité Environnementale de qualité, mais également au cours des réunions publiques organisées préalablement à l'enquête publique. Par ailleurs, RTE propose la mise en place d'une information générale sur le projet et ses ouvrages sur le parking de la plage de Caroual. Les modalités d'affichage de cette information seront à étudier avec la mairie d'Erquy (voir réponse à la question 8).
- f. RTE met en place des procédures d'évaluation du risque, en particulier dans le cadre du Plan de contrôle et de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.323-13 du code de l'énergie (voir page 701 de l'étude d'impact). Par ailleurs, et après la mise en service de l'ouvrage, des mesures supplémentaires pourront être sollicitées par maires dans le cadre de la convention conclue entre RTE et l'association des Maires de France ou de l'application des dispositions de l'article R323-47 du code de l'énergie.

Les mesures avant mise en service ne relèvent pas d'une obligation réglementaire. Cependant, dans un souci de transparence, RTE peut répondre favorablement à des sollicitations de tiers pour faire réaliser, par un organisme indépendant, des relevés de niveaux de CEM au niveau de leurs habitations.

Au regard des éléments ci-dessus, il apparaît que le projet de RTE est conforme à la réglementation et prend en compte le principe de précaution.

Question 18

18/ Dans un mèl du 21/09/2016 adressé par Jean-Marc BOYADJIS à Sylvie CHATELIN : « réponse à la question sur l'usage du courant continu pour le raccordement du parc éolien en mer de baie de St Brieuc », une explication sur les champs magnétiques a été donnée. « En termes de champs magnétiques, l'usage du courant continu dans des câbles conducteurs produit aussi des champs magnétiques du type de ceux présents sur terre à l'état naturel : dans l'environnement des câbles à courant continu, on pourrait observer des valeurs allant jusqu'à 50 μ T : ce champ pouvant parfois s'ajouter au champ magnétique terrestre ou s'annuler selon l'orientation N/S des câbles conducteurs ». En l'absence de mesures réelles et de bibliographie, la question est toujours active. Qu'en est-il réellement, et que compte faire RTE pour répondre précisément à cette question sur les CEM. Une étude réelle est-elle prévue ?

Réponse RTE : Il n'est pas prévu à ce jour d'étude spécifique sur le sujet si ce n'est à faire des mesures autour des ouvrages à courant continu déjà en service. La technologie à courant continu n'est pas retenue pour le raccordement du parc éolien en mer de la baie de St Brieuc (CF Q/R 10).

Concernant le courant continu, la recommandation européenne 1999/519/CE fixe un seuil maximal de champ magnétique statique de 40 000 μ T. A titre d'information des mesures effectuées sur la liaison IFA 2000 (liaison France Angleterre), à 1 m au-dessus de la liaison ont fait apparaître un niveau de champ magnétique statique de 63 μ T. Le point de référence pour le champ magnétique terrestre était de 48 μ T. Le recours à l'utilisation du courant continu ne supprime donc pas les champs magnétiques

Base de travaux

19 / Où sera située la base de travaux de RTE à Erquy ? Sur quelle superficie ? Avec quels aménagements ? Pour quelle durée d'installation ? Les installations resteront-elles présentes pendant l'été ? Empêcheront-elles l'usage d'un espace (parking, terrain de sport ...).

Réponse RTE : Les installations temporaires de chantier nécessaires aux travaux d'atterrage seront localisées sur les parkings en haut de plage (parking voitures et camping-cars), durant toute la durée desdits travaux, **hors période estivale**. Les parkings seront restitués à leurs usagers habituels durant toutes les périodes d'été entre les campagnes de travaux conformément à ce qui est décrit page 45 de l'étude d'impact.

Pour rappel, ces travaux s'étaleront sur une période de 3 ans.

De plus, les réfections définitives des parkings à l'issue des travaux feront l'objet de discussions afin d'être réalisées en accord avec les projets de réaménagement de la commune d'Erquy.

Par ailleurs, le chantier de passage de la partie terrestre de la liaison emprunterait temporairement (le stade ou la rue des Evettes). La période précise d'exécution de ces travaux fera l'objet d'une concertation avec les autorités locales afin de minimiser la gêne aux usagers, notamment en période estivale.

Poste de La Doberie

20 / Comment s'effectuera l'entretien du site ? L'utilisation d'herbicides est-elle prévue en regard des attentes des SAGE concernés ?

Réponse RTE : Au cours des échanges entre RTE et les techniciens des SAGE concernés, ces derniers ont convenu que, dans l'état actuel des possibilités techniques et au regard des enjeux de sécurité électrique d'un poste électrique, l'utilisation raisonnée du glyphosate représentait la solution à appliquer. Pour autant, les SAGE et RTE ont engagé une réflexion visant à abattre le rejet de glyphosate dans le milieu naturel et plus spécifiquement le ruisseau du Reus en proximité immédiate.

Cette mesure de réduction est détaillée en pages 836 à 841 de l'étude d'impact. Cette solution permet d'abattre de manière significative la charge des eaux de drainage en produit phytosanitaire avant relargage dans le milieu naturel. Le principe est de tapisser le fond des fossés et le bassin de rétention avec du sable, connu pour ses propriétés filtrantes.

Il convient d'indiquer que RTE, dans le cadre de sa politique environnementale, cherche d'autres modes d'entretien de ses postes. Le désherbage manuel, s'il peut paraître simple au premier abord, s'avère beaucoup plus complexe dans un poste électrique et plus particulièrement à proximité des ouvrages techniques. Il implique un personnel habilité à travailler en milieu électrique ainsi que des interventions répétées et donc génératrices de coût et de risques. Plusieurs tests ont été effectués avec d'autres moyens : utilisation de moutons, paillage minéral, mise en place d'une végétation rase ne nécessitant pas de tonte, ... Ces expérimentations ne sont pas pour le moment qualifiées au niveau électrique. Si l'une d'elles s'avérait fiable et conforme à l'arrêté technique à l'avenir, l'extension du poste de la DOBERIE pourrait alors en bénéficier.

21/ Des évaluations des incidences sonores liées à l'extension du poste pour les riverains sont-elles prévues ? Le cas échéant, des mesures de réduction de ces nuisances sont-elles envisagées (talus boisé, ...). Cf. Avis de l'Ae.

Réponse RTE : Conformément aux engagements pris par RTE dans l'étude d'impact (voir page 680), il est bien prévu d'effectuer des mesures des niveaux de bruit après mise en service de l'extension du poste électrique de LA DOBERIE. Cela permettra de s'assurer de la conformité du poste avec la réglementation en vigueur et de valider les hypothèses de modélisation des futures installations.

Dans le cas où les émissions acoustiques attendues s'avèreraient supérieures à la réglementation, RTE procédera à des mesures correctives : mise en place d'enceinte acoustique supplémentaire, de caissons acoustiques autour des transformateurs-boosters, création d'un merlon de terre, ...

Mise en compatibilité des PLU

Erquy

22/ Le dossier fait état non d'un tracé, mais d'un fuseau. Celui-ci ne semble pas défini comme une bande au sein de laquelle sera défini le tracé, mais plutôt comme la surface délimitée par deux tracés envisagés. Il en résulte une demande de réductions linéaires de haies à préserver qui s'avèreront inutiles selon le choix du tracé retenu.

Quelle est la position de RTE sur ce point en fonction éventuellement de l'avancement des travaux de définition de tracé de détail ?

Réponse RTE : La concertation menée par RTE avec la mairie d'Erquy et l'exploitant agricole de la ferme de Saint-Querreuc n'a pas permis d'entériner une solution unique de passage de la liaison de raccordement. RTE a donc fait le choix de laisser deux tracés potentiels à l'enquête publique.

Afin de garantir que le projet sera compatible avec les documents d'urbanisme, RTE se devait donc de réaliser une mise en compatibilité du PLU de la commune d'Erquy englobant les deux tracés possibles. Dans les faits, selon le tracé retenu, certaines haies ne seront effectivement pas impactées par les travaux et pourront de nouveau être protégées au sein du plan local d'urbanisme sur décision de l'autorité compétente..

Saint Alban

23 / Il existe des contradictions entre les documents soumis à l'enquête quant au tracé retenu dans le bois de Coron entre le carrefour des Loges et La Lande. RTE peut-elle confirmer que le tracé retenu empruntera la voie communale de manière exclusive ?

Réponse RTE : Concernant la traversée du Bois de Coron entre le carrefour de la Loge et le hameau de la Lande, RTE confirme que le tracé de la liaison s'inscrira exclusivement sous la chaussée et ses accotements. Les deux chambres de jonction seront partiellement installées sous la voirie existante. La première sera réalisée au niveau de l'aire de retournement des engins forestiers dans une zone hors espaces boisés classé (EBC). La seconde sera réalisée en vis-à-vis à l'est de la première et sera susceptible « d'empiéter » légèrement sur la partie classée EBC tout en visant à ne pas couper d'arbres.

24/ Au niveau du carrefour des Loges, une réduction de l'espace boisé classé est envisagée, sans abattage d'arbre, d'une part, la présence d'une mare d'intérêt pour la reproduction des amphibiens y est signalée d'autre part.

Quelles sont les solutions techniques envisagées pour éviter une installation de chambre à ce niveau précis ? A défaut, quelles sont les mesures ERC envisagées par RTE ?

Réponse RTE : RTE envisage effectivement de positionner deux chambres de jonction au niveau du carrefour des Loges dans le bois de Coron.

Le positionnement pressenti de ces chambres prend en compte la présence de la mare identifiée comme sensible pour les amphibiens et également l'aire de retournement des engins forestiers qui est dépourvue d'arbres. Une première approche qui peut être considérée comme une mesure d'évitement est le positionnement de la première chambre de jonction sous l'aire de retournement : elle sera éloignée de la mare d'environ 15 mètres. La seconde chambre, positionnée en vis-à-vis empiètera probablement dans le zonage EBC partiellement dépourvu d'arbre. Elle se situera à une vingtaine de mètres de la mare. RTE s'attachera à n'abattre aucun arbre dans cette zone déclassée.

Il convient de rappeler que plusieurs dispositifs d'évitement en phase travaux sont présentés dans l'étude d'impact (page 808 et 815) : présence d'un écologue en phase chantier qui délimitera les zones sensibles et y interdira la présence des engins de chantiers et des intervenants au moyen d'un ruban avertisseur type « rubalise ». Les fossés présents autour du carrefour des Loges seront également préservés au moyen de la pose de plaques en acier. Enfin, la période d'aout à janvier sera privilégiée pour la réalisation du chantier afin d'éviter la période de reproduction des amphibiens.

Hénansal

25 / Une réduction de mesure de protection paysagère est envisagée. Aucune justification technique n'apparaît, sauf erreur, au dossier. Le maintien de la protection ne semble pas être en concordance avec la présence ou l'absence de haies sur le terrain. Quelles précisions RTE peut-elle apporter sur ce point ?

Réponse RTE : le plan de zonage du PLU fait bien apparaître des haies bénéficiant de mesure de protection paysagère. Or, dans les faits, ces haies n'existent plus physiquement. C'est pour cette raison que RTE demande une réduction de la mesure de protection au sein de l'emprise du tracé général. Le tracé de détail est, en effet, susceptible d'emprunter le délaissé de l'ancienne RD 768, et donc d'impacter le zonage des haies protégées (voir page 46 du dossier de mise en compatibilité de la commune de Hénansal.)

26/ Une modification du règlement du PLU est envisagée sur les conditions d'accès du poste de La Doberie à la RD 768. Cette disposition à caractère permanent est en contradiction avec l'intérêt de la mesure actuelle édictée vraisemblablement par des considérations de sécurité routière. RTE peut-elle nous apporter tout éclaircissement nécessaire sur ce point, un accès temporaire au chantier pouvant permettre la réalisation des travaux sans nécessiter une mesure permanente ?

Réponse RTE : Lors de la phase travaux, les engins de chantier vont emprunter ce nouvel accès. En effet, pour des raisons de sécurité et de hauteur des équipements électriques au sein du poste électrique en place, il apparaît impossible de faire transiter les engins de chantier par le seul accès existant. De même, pour des questions de gabarit et de sécurité électrique, c'est aussi par cet accès que transiteront les transformateurs booster qui prendront place dans l'extension du poste.

En cas d'avarie sur ces transformateurs booster (pannes, incendie, ...) ou en cas de changement de ces derniers, RTE, ainsi que les services de sécurité incendie, doivent pouvoir intervenir rapidement en toute sécurité. C'est pour ces raisons, certes peu fréquentes, que RTE demande la création d'un second accès pérenne. RTE précise que les équipes de maintenance courante continueront d'emprunter le portail d'accès existant, le portail secondaire ne sera en quelque sorte activé que de manière très ponctuelle.

- ANNEXES -

- ANNEXE 1-

Lettre d'invitation du Préfet des Côtes d'Armor aux
réunions de validation de l'aire d'étude et du choix du
fuseau de moindre impact, comptes rendus et
participants à la réunion

1

BURF

REÇU LE
- 7 MARS 2013



- 5 MARS 2013

Service CEAL

REÇU LE
- 5 MARS 2013

PREFET DES COTES D'ARMOR

2013-332

	trib	Info	suivi
Responsables			
CAEC	A		JTE
AUL			
Secrétariat			
Classement			

DREAL Bretagne Direction
Saint-Brieuc, le 26 février 2013

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Affaire suivie par : Eric QUILLIOU
Tél : 02.96.62.43.52.
Fax : 02.96.62.44.78.
Eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

copie BB, APB
Le Préfet des Côtes d'Armor

M - AS - (Signature)
copie (Signature)
SM (Signature)
COTAC (Signature)

Liste des destinataires in fine

me dire qui lire

Objet : Raccordement électrique du parc éolien en mer de St Brieuc -concertation préalable

A l'issue de l'appel d'offres éolien en mer lancé par l'Etat le 11 juillet 2011, après avis de la commission de régulation de l'énergie, la société Ailes Marines a été retenue pour la création d'un parc éolien offshore de puissance nominale de 500 MW, au large de Saint Brieuc.

Cet ouvrage nécessitera un raccordement au réseau électrique par une double liaison à 225 kV pour partie sous-marine et pour partie souterraine, entre le futur parc éolien et un poste électrique apte à accueillir sa production d'électricité.

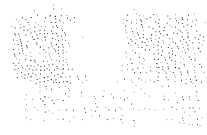
En application de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, ce projet de raccordement doit faire l'objet d'une concertation préalable associant, outre le maître d'ouvrage RTE, les élus, les associations et les services de l'Etat. Elle doit permettre, à ce stade, de déterminer l'aire d'étude au sein de laquelle sera recherché le fuseau de moindre impact.

Afin de vous permettre d'exposer vos observations et de recueillir vos avis sur le périmètre d'étude proposé, je vous informe que cette réunion de concertation aura lieu
le 25 mars 2013 à 14h30 à Plérin -Hôtel de ville salle Louise Michel .

Le dossier de présentation du projet et de proposition d'aire d'étude établi par RTE vous sera communiqué dans les meilleurs délais possibles et au plus tard pour la mi-mars 2013.

Je vous invite à assister ou à vous faire représenter à cette réunion.

(Signature)
Pierre SOUBELET



Extremely faint and illegible text, possibly a header or introductory paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a paragraph.

Extremely faint and illegible text, possibly a signature or footer.

Extremely faint and illegible text, possibly a page number.

Extremely faint and illegible text, possibly a footer.

M. le Président	du Comité Régional de la Conchyliculture	Bretagne Nord	2, rue du Parc au Duc	CS 17844	29671	MORLAIX Cedex
M. le Directeur territorial	d'ERDF-GRDF des Côtes d'Armor		1, rue Romain Rolland	BP 314	22003	SAINT-BRIEUC
M. le Directeur départemental	du Service départemental d'incendie	et de secours des Côtes d'Armor	13, rue de Guernesey		22015	SAINT-BRIEUC Cedex 15
M. le Directeur	de Télédiffusion de France		106, avenue Mars Dormoy		92541	MONTROUGE Cedex
M. le Directeur	d'IFREMER		Pointe du Diable		29280	PLOUZANE
M. le Directeur	du Service Hydrographique et Océanique	de la Marine	(SHOM)	13, rue du Chatellier	29200	BREST
M. le Directeur	de l'Agence des Aires marines protégées		16, quai de la Douane	BP 42932	29229	BREST Cedex 2
M. le Directeur	Direction Interdépartementale des Routes Ouest	(DIR)	L'Armorique 10, rue Maurice Fabre	CS 63108	35031	RENNES Cedex
M. le Directeur	du Centre d'Etudes Technique Maritimes et Fluviales		Technopôle Brest Iroise	BP 5	29280	PLOUZANE
M. le Directeur	de la Société "RELIANCE FLAG ATLANTIC FRANCE »		1, rue Pierre et Marie Curie		22190	PLERIN

M. le Président	du Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin		Place des Justes	50130	CHERBOURG-OCTEVILLE
M. le Président	du Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor	(GEOCA)	10, boulevard Sévigné	22000	SAINT-BRIEUC
M. Alain PONSERO	Conservateur de la réserve naturelle régionale	de la Baie de Saint-Brieuc	Site de l'Etoile	22120	HILLION
M. le Directeur	de la Station LPO		Ile Grande	22560	PLEUMEUR-BODOU
M. le Président	de Côtes d'Armor Nature Environnement		23, rue des Promenades	22000	SAINT-BRIEUC
M. le Président	du Comité départemental Voile 22	Maison départementale des Sports	18, rue Pierre de Coubertin	22440	PLOUFRAGAN
M. le Président	du Comité des associations de plaisanciers et des pêcheurs	des Côtes d'Armor	Mairie de Plouézec	22470	PLOUEZEC
M. le Président	du Comité départemental des Côtes d'Armor	de la Fédération française d'études	des sports sous-marins	22200	SAINT-AGATHON
M. Michel LA VIGNE	Président de l'association nautique	du Légé	6, quai Armez	22000	SAINT-BRIEUC
M. le Président	de l'association "Gardez les Caps"	Mairie de Plévenon	Rue du Cap	22240	PLEVENON
Mme Muriel FIANNACCA	Présidente de la FAPEL	6, Hent de Pors Hir	Kercadiou	22820	PLOUFGRESCANT
M. le Président	de l'association « Le Nouvel Essor d'Erquy »	10, impasse du Rocher Morieux		22430	ERQUY
Mme la Présidente	de l'Association pour la Protection des Sites	d'Erquy et ses Environs	(APSEE)	22430	ERQUY
M. le Directeur	de l'Agence locale de l'Energie	du Pays de Saint-Brieuc	14 bis rue de Gouédic	22000	SAINT-BRIEUC
M. Patrick GARNIER	Président de Breizh Offshore Energie Marine Renouvelable		6, Hent de Pors Hir	22820	PLOUFGRESCANT

M. le Président	de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor	CCI	Rue de Guernesey	BP 514	22005	SAINT-BRIEUC Cedex 1
Mme la Présidente	de Côtes d'Armor Développement		7, rue Saint-Benoit		22000	SAINT-BRIEUC
Mme la Présidente	du Comité départemental du Tourisme		7, rue Saint-Benoit	BP 4620	22046	SAINT-BRIEUC Cedex 2
M. le Président	du Comité départemental des pêches	des Côtes d'Armor	Terre-plein du nouveau port		22410	SAINT-QUAY- PORTRIEUX
M. Georges MAURICE	Président de la SNSM 22		7, traverse du Petit Guiler		22620	PLOUBAZLANEC
M. le Président	de l'Union des Métiers et des Industries	de l'Hôtellerie 22	7, rue Saint-Benoit		22000	SAINT-BRIEUC
M. le Directeur	Société "Les Vedettes de Bréhat"		6, route de l'Embarcadère		22620	PLOUBAZLANEC
M. le Directeur	Société "Armor Navigation"	Gare Maritime	Plage de Trestraou		22700	PERROS-GUIREC
M. le Directeur	Société "CORSAIR"		Embarcadère cale de Dinan		35400	SAINT-MALO
M. le Directeur	UNICEM Bretagne		2, allée du Bâtiment		35000	RENNES
M. le délégué régional	de l'association "Eau et Rivières de Bretagne"		7, place du Champ au Roy		22200	GUINGAMP
M. le Président	du SAGE Baie de Saint-Brieuc	Centre Hemera	8, rue des Champs de Pie	CS 40532	22035	SAINT-BRIEUC
M. le Président	de VIVARMOR Nature		10, boulevard Sévigné		22000	SAINT-BRIEUC
M. le Président	de Bretagne Vivante SEPNB		186, rue Anatole France		29200	BREST
M. le Président	du Groupe Mammologique Breton	(GMB)	10, boulevard Sévigné		22000	SAINT-BRIEUC

Mme la Présidente	de Saint-Brieuc Agglomération	Baie d'Armor	3, place de la Résistance	BP 4403	22044	SAINT-BRIEUC Cedex 2
M. Bruno JONCOUR	Maire de Saint-Brieuc /	Hôtel de Ville	Place du Général de Gaulle	BP 2365	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. Ronan KERDRAON	Sénateur - Maire de Plérin /	Hôtel de Ville	Rue de l'Espérance	BP 30310	22193	PLERIN Cedex
M. Rémy MOULIN	Maire de Ploufragan /	Hôtel de Ville	22, rue de la Mairie	BP 52	22440	PLOUFRAGAN
M. Jean BASSET	Maire de Trégueux /	Hôtel de Ville	1, rue de la République		22950	TREGUEUX
M. Gilbert GASPAILLARD	Maire de Pordic /	Hôtel de Ville	Rue Odio Baschamps		22590	PORDIC
M. Gérard LE GALL	Maire de Trémuson /	Hôtel de Ville	2, rue des Ecoles		22440	TREMUSON
Mme Christiane GUERVILLY	Maire d'Erquy /	Hôtel de Ville	11, square de l'Hôtel de Ville	BP 09	22430	ERQUY
M. René BESRET	Maire de La Bouillie /	Hôtel de Ville	11, rue de l'Eglise		22240	LA BOUILLIE
M. Marcel ROBILLARD	Maire d'Hénansal /	Hôtel de Ville	2, rue de la Mairie		22400	HENANSAL
M. André GOMET	Maire de Saint-Alban /	Hôtel de Ville	19, rue de l'Eglise	BP 1	22400	SAINT-ALBAN
M. Jean-Michel LOGEAT	Maire de Plurien /	Hôtel de Ville	19, rue des Fleurians		22240	PLURIEN
Mme Maryvonne DEPAGNE	Maire d'Hénanbihen /	Hôtel de Ville	1, square Henri Avril		22550	HENANBIHEN
M. le Président	de la Chambre d'Agriculture	Avenue du Chalutier Sans Pitié		BP 540	22195	PLERIN Cedex
M. le Président	de la Chambre de Métiers	Campus de l'Artisanat et des Métiers		BP 51	22440	PLOUFRAGAN

M. Michel LESAGE	Député des Côtes d'Armor		3, rue des Trois frères Merlin			22000	SAINT-BRIEUC
M. le Président	de l'association départementale des Maires		53, boulevard Carnot			22000	SAINT-BRIEUC
M. le Président	du Syndicat départemental d'électricité	des Côtes d'Armor		BP 426		22004	SAINT-BRIEUC Cedex
M. Michel BREMONT	Vice-Président du Conseil général	des Côtes d'Armor	Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. le Président	du Conseil général des Côtes d'Armor	Service Infrastructures portuaires	Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. le Président	du Conseil général des Côtes d'Armor	Direction de l'agriculture et des espaces ruraux et naturels	Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
Mme Marie-Reine TILLON	Conseillère générale du canton de Matignon		22, rue Saint-Pierre			22550	MATIGNON
M. Yannick MORIN	Conseiller général du canton de Pléneuf-Val-André		Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
Mme Marie-Christine CLERET	Conseillère générale du canton de Lamballe		Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
Mme Paule QUEMERE	Conseillère générale du canton de Plérin		Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
Mme Christine ORAIN	Conseillère générale du canton de Ploufragan		Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. Jean-Yves LAGADEC	Conseiller général du canton de Langueux		Hôtel du Département		BP 2371	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. le Président	de la Communauté de communes	du Pays de Matignon	Rue du Chemin Vert		BP 26	22550	MATIGNON
M. le Président	de la Communauté de communes	Côte de Penthièvre	Rue Christian de la Villéon			22400	SAINT-ALBAN
M. le Président	de la Communauté de communes	LAMBALLE COMMUNAUTE	50, rue d'Armor		BP 90456	22404	LAMBALLE Cedex

LISTE DES DESTINATAIRES

NOM	titre	adresse1	adresse2	BP	CP	VILLE
M. le Préfet	de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine	SGAR	3, rue Martenot		35065	RENNES Cedex
M. le Vice-Amiral d'Escadre	Préfet Maritime de l'Atlantique		"Le Château"	BP 46	29240	BREST NAVAL
M. le Directeur régional	de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	DRAAF	15, avenue de Cucillé		35047	RENNES Cedex
Mme la Directrice régionale	de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne	DREAL	L'Armorique 10, rue Maurice Fabre	CS 96515	35065	RENNES Cedex
M. le Directeur départemental	des territoires et de la mer	DDTM	1, rue du Parc	CS 52256	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. Denis MEHNERT	Directeur adjoint délégué à la Mer et au Littoral	DDTM adjoint	1, rue du Parc	CS 52256	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
Mme la Directrice	de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé	DT-ARS	34, rue de Paris	BP 2152	22021	SAINT-BRIEUC Cedex 1
M. l'Architecte des Bâtiments de France	Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine	STAP	13-15, rue Saint-Benoit		22000	SAINT-BRIEUC
M. le Commandant	du Groupement de Gendarmerie		30, rue de la Gare	BP 2363	22023	SAINT-BRIEUC Cedex
M. le Président	du Conseil régional de Bretagne		283, avenue du Général Patton	BP 3166	35031	RENNES Cedex
M. Ronan KERDRAON	Sénateur - Maire de Plérin	Hôtel de Ville	Rue de l'Espérance	BP 30310	22193	PLERIN Cedex
Mme Viviane LE DISSEZ	Députée des Côtes d'Armor		12 bis, rue de Brest		22100	DINAN
M. Marc LE FUR	Député des Côtes d'Armor		6, avenue des Combattants		22600	LOUDEAC



REÇU LE

22 AVR. 2013
Service CEAL

PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 15 avril 2013

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Affaire suivie par : Eric QUILLIOU
Tél : 02.96.62.43.52
Fax : 02.96.62.44.78.
Eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Raccordement électrique du parc éolien en mer de St Brieuc -concertation préalable

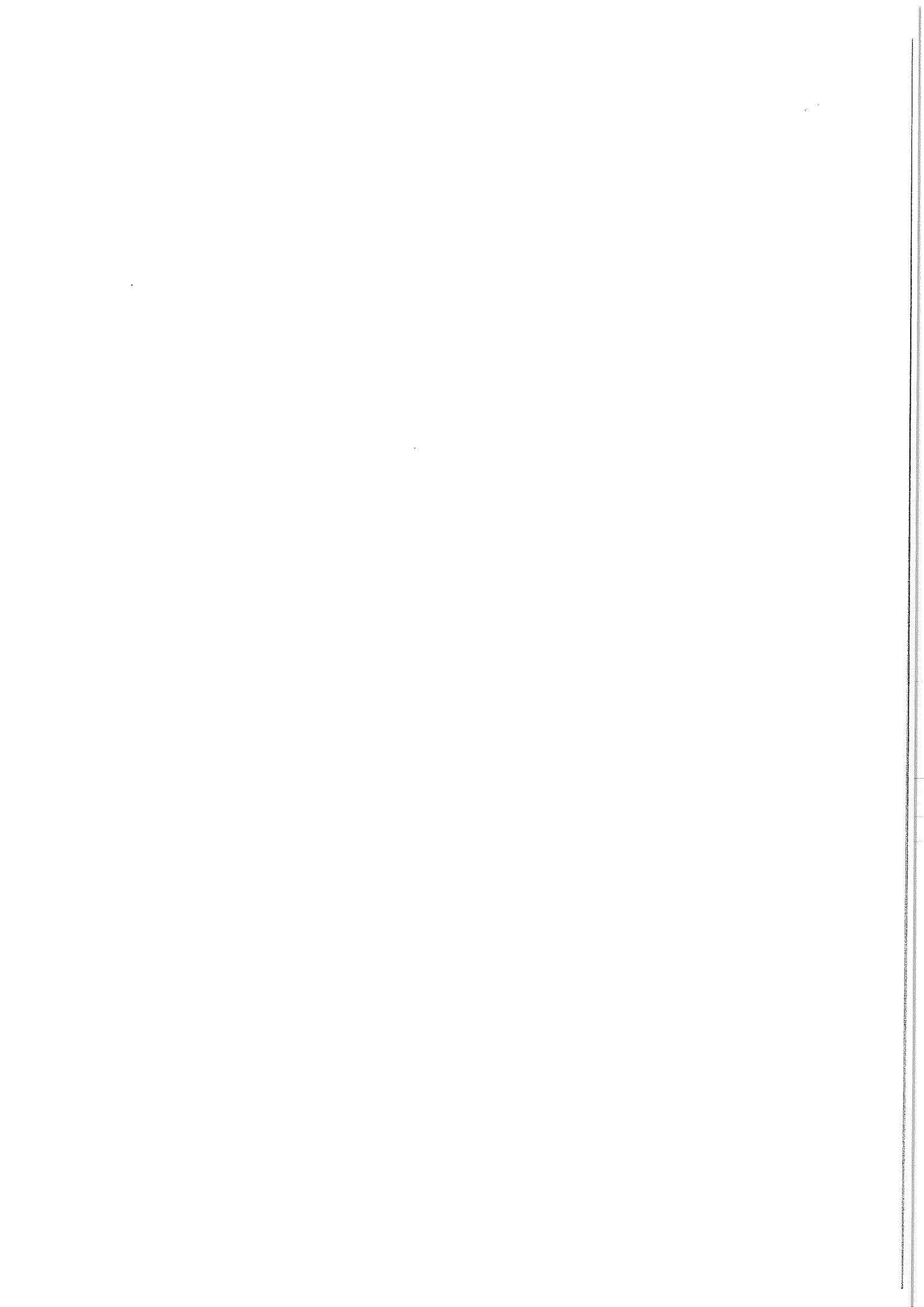
Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion de concertation relative au raccordement électrique du parc éolien en mer qui s'est tenue le 25 mars dernier à Plérin.

Je vous en souhaite bonne réception

2013-655

Destinataire	Alerté	Info	Suivi
M. CASABIAS			
M. QUILLIOU	X		
M. SECRETANAT			


Pierre SOUBELET



RACCORDEMENT DU PARC EOLIEN EN MER DE SAINT BRIEUC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION PLENIERE DU 25 MARS 2013

Invités :

Voir liste d'invités annexée

Présents :

Voir liste d'émargement annexée

Le président de séance, M SOUBELET, Préfet des Côtes d'Armor, ouvre la séance à 14h30

Il rappelle que l'objet de la réunion est d'engager la concertation telle que prévue par la circulaire du 09 septembre 2002, sur le projet de raccordement au réseau électrique, par une double liaison à 225 kV, du parc éolien en mer de Saint Brieuc.

Il détaille le plan de cette réunion plénière :

- présentation des modalités d'instruction administrative des ouvrages électriques,
- présentation du projet de raccordement des éoliennes au réseau de transport d'électricité,
- proposition d'une aire d'étude pour l'implantation de cet ouvrage,
- débat et adoption d'une décision sur l'aire d'étude proposée.

Il précise que la présentation des fuseaux pour le raccordement et le choix du fuseau de moindre impact interviendront dans une phase ultérieure.

Après cette introduction, M SOUBELET laisse la parole à M KERDRAON, sénateur maire de Plérin.

M KERDRAON est ravi d'accueillir cette réunion de concertation dans sa commune et souhaite la bienvenue aux participants ; il rappelle qu'il est très favorable à ce projet de parc éolien offshore, quel que soit le lieu d'atterrage finalement retenu.

M SOUBELET passe ensuite la parole à Mme BOUCHET, représentant la DREAL.

Elle explique qu'elle remplace Mme BONNEVILLE, directrice par intérim, qui a été retenue par d'autres obligations.

Elle précise que la réunion ne concerne que la partie « raccordement » du parc éolien offshore et non le parc lui-même.

Elle rappelle aussi que le débat public sur l'ensemble du projet s'ouvre aujourd'hui.

Elle passe ensuite la parole à M BONAREK, en charge des ouvrages de transport d'électricité à la DREAL.

Présentation des procédures

Sur la base de la présentation jointe en annexe, M BONAREK décrit les procédures administratives applicables à ce raccordement électrique, ainsi que l'échéancier d'instruction correspondant :

1) La justification technico-économique du projet (JTE)

Présentation des enjeux, de la problématique, des solutions envisageables, de celle finalement retenue et de sa justification technico-économique.

La JTE du projet a été jugée recevable le 18 février 2013 par le ministère en charge de l'énergie.

2) La concertation plénière

Elle est prévue par une circulaire du 9 septembre 2002 du ministre en charge de l'Industrie et associe tous les acteurs concernés par le projet (élus, services de l'Etat et associations).

Elle comprend 2 phases :

- présentation du projet et de l'aire d'étude et validation (objet de la réunion d'aujourd'hui)

- présentation des fuseaux possibles pour la liaison souterraine et détermination du fuseau de moindre impact (réunion de concertation prévue en fin d'année).
- 3) La procédure de demande de concession pour l'utilisation du domaine public maritime et celle de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la liaison sous marine ; celle de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la liaison souterraine et le poste électrique.
- Ces procédures prévoient :
- une consultation des maires et services de 2 mois
 - une enquête publique d'1 mois sur la base d'un dossier comprenant une étude d'impact qui aura au préalable été soumise à l'autorité environnementale (Conseil général de l'environnement de du développement durable CGEDD).
- 4) La procédure de demande d'approbation de projet d'ouvrage (APO) pour chaque élément du projet (liaison sous marine, liaison souterraine et poste) et celle de permis de construire pour le poste, comprenant :
- une consultation des maires et services de 1 mois

L'ensemble de l'instruction réglementaire (étapes 3 et 4) devrait se dérouler entre mi-2014 et mi-2016. Des procédures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires selon les circonstances (nécessité de modification de documents d'urbanisme, loi sur l'eau pour la partie terrestre, nécessité de mises en servitude, ...).

Les travaux débiteront dès l'obtention de toutes les autorisations –mi 2016- et s'achèveront mi-2019, en vue de permettre la mise en service progressive du parc éolien entre mi-2018 et mi-2019.

En l'absence de questions sur cette présentation, le président de séance propose à RTE, de présenter le projet :

Présentation du projet de raccordement

M. BOYADJIS, directeur de projet de RTE présente son équipe pour la réalisation de ce projet, M BRISSET, chargé de concertation, M CHANTALAT, Chef de projet.
Il présente aussi M ROCA, du bureau d'études SCE pour la partie terrestre et M DONNARD du bureau d'études CREOCEAN pour la partie maritime de l'ouvrage, mandatés par RTE pour la réalisation des études environnementales.

Sur la base de la présentation jointe en annexe,

- Il présente la société RTE, son rôle et ses missions de service public,
- Il explique le principe de raccordement du parc éolien (poste de livraison / liaison sous marine / jonction d'atterrage / liaison souterraine / poste de raccordement électrique.
- Il décrit l'organisation du réseau électrique dans le secteur de Saint Brieuc et les possibilités de raccordement : soit sur le poste de DOBERIE, sur la commune de Hénansal, après un atterrage dans le secteur de la commune de Erquy, soit au poste de TREGUEUX, au sud de Saint Brieuc, après un atterrage dans le secteur de Saint Brieuc/Plérin. L'atterrage à Erquy a été privilégié dans un premier temps car il comporte un secteur hors espace remarquable donc compatible réglementairement avec un ouvrage RTE. Cependant, un certain nombre d'acteurs se sont mobilisés en 2011 et 2012 pour faire évoluer la réglementation en terme d'espaces remarquables et faciliter le passage d'une liaison souterraine RTE : c'est le sens de la loi Brottes et son article 25 qui pourrait être promulguée en 2013. C'est pour cela que d'autres secteurs ont été recherchés sur Erquy (plage de Caroual), ou Plérin (avec en plus l'opportunité de suivre le câble télécom dit FLAG) voire Légué.
- Il donne enfin les caractéristiques de chaque élément du raccordement et la consistance des travaux à réaliser.

M GAUBERT représentant le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor demande pourquoi, si la loi Brottes passe, ne pas faire passer le câble en sous marin jusqu'au fond de la baie de Saint Brieuc, permettant d'arriver plus directement au poste de TREGUEUX
M BOYADJIS évoque les difficultés dues aux autres protections réglementaires de la zone (N2000, ...)

M BASSET, maire de Trégueux pense qu'on peut trouver des terrains dans la zone d'activité pour implanter le poste de raccordement nécessaire.

M BOYADJIS confirme que les contacts pris le laissent espérer.

Mme QUEMERE, Conseillère Générale du canton de Plérin demande si l'ensouillage sera possible sur les 2 tracés

M BOYADJIS répond que ce sont les études des fonds marins qui le détermineront.

M COUDRAY, président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor insiste sur le fait que les pêcheurs privilégient un tracé qui suit le câble FLAG déjà en place, et qu'en tout état de cause un tracé qui ne permettrait pas l'ensouillage du câble serait inacceptable pour la profession. Il évoque notamment le plateau rocheux au large d'Erquy.

M BREMONT, vice-président du Conseil Général rappelle que pour que le projet soit acceptable, son exploitation doit être compatible avec les activités existantes et non se faire à leur détriment –et vice versa.

M BENY, directeur régional de RTE confirme que les études de faisabilité sont actuellement en cours.

M BOYADJIS propose de laisser la parole à M DONNARD, afin qu'il présente les caractéristiques du secteur maritime de la baie de Saint Brieuc.

Présentation de l'aire d'étude

La cartographie qu'il présente met en évidence que la totalité de la baie est concernée par des contraintes environnementales, réglementaires, ou techniques. Il existe aussi de nombreuses activités de pêche et de loisirs nautiques, réparties sur toute sa surface.

M DONNARD présente alors les limites retenues pour l'aire d'étude dans la partie maritime et jusqu'à la côte : elle présente une surface assez importante au niveau du futur parc d'éoliennes, pour intégrer les emplacements possibles du poste de livraison au sein du parc ; L'aire d'étude encadre ensuite le tracé du câble FLAG, puis se dédouble.

La partie ouest continue à suivre le câble FLAG jusqu'à la côte de Plérin/Saint Brieuc, entre la plage des Rosaies et le port du Légué. Tout ce secteur est classé en espace remarquable

La partie est de l'aire d'étude s'oriente vers la côte d'Erquy, entre la plage du bourg, qui n'est pas classée en espace remarquable et la plage de Caroual.

Les 2 branches de l'aire maritime ainsi délimitée évitent en majorité les bancs de maërl qui constituent un secteur écologique particulièrement sensible et protégé.

M ROCA prend ensuite la parole pour présenter les caractéristiques du secteur terrestre concerné par le projet.

Les zones protégées sont nombreuses au niveau des côtes, mais disparaissent lorsque l'on s'enfonce à l'intérieur des terres.

Le secteur est caractérisé par un habitat plutôt diffus ; avec des espaces boisés et quelques cours d'eau. De nombreuses exploitations agricoles sont présentes ; Plusieurs voiries sont bien orientées (nord-sud) et pourraient présenter des opportunités de passage pour rejoindre le poste de DOBERIE.

Les limites de l'aire d'étude retenue côté est prolongent les limites maritimes de l'aire d'étude à Erquy, et se poursuivent sur une largeur de 5 km environ vers le sud, jusqu'au poste de DOBERIE. Sa limite sud s'appuie sur la RD768. Ainsi définie, elle intègre les communes de La Bouillie et Hénansal en laissant des possibilités de contournement tant par l'ouest que par l'est ; elle évite côté ouest le périmètre de protection du château « Bien Assis », mais intègre une partie du bois de Coron qui par les voies qui le parcourent pourrait laisser des possibilités de passage.

Le secteur ouest est essentiellement caractérisé par l'habitat dense des communes de Plérin et Saint Brieuc ainsi que par la rivière du Gouet et son affluent le Gouédic.

Les limites de l'aire d'étude proposée prolongent celles de l'aire d'étude maritime sur la côte de Saint Brieuc. L'aire d'étude longe côté ouest, en l'excluant, le cours d'eau du Parfond de Gouet pour englober ensuite toute la zone urbanisée de Saint Brieuc, en s'appuyant sur le tracé du projet de rocade de contournement.

A l'est, elle s'appuie en l'intégrant sur la RD700, puis, en l'excluant, sur la rivière Le Douvenant, jusqu'au port du Légué.

Ainsi définie, l'aire d'étude terrestre concerne 6 communes côté est et 6 communes côté ouest

Après cette présentation, M SOUBELET donne la parole à la salle.

M MICHEL, représentant l'Agence des Aires Marines Protégées fait remarquer que le dossier ne mentionne pas des herbiers de zostères, qui constituent un habitat particulièrement sensible, à la sortie du port d'Erquy et qui devra être pris en considération.

Il évoque l'existence du programme Cartham, qui vise à cartographier l'ensemble des aires marines protégées de France. Des données sont déjà disponibles. Il demande aussi à RTE de bien vouloir contribuer à l'enrichissement de cette base de données avec les résultats des études qu'il va faire réaliser.

M BOYADJIS répond que RTE ne voit aucun inconvénient à communiquer ces données dans la mesure où elles figureront dans l'étude d'impact du raccordement et M DONNARD évoque en particulier des études spécifiques très détaillées qui seront lancées sur le benthos.

M LAPORTE, directeur de l'Agence Locale de l'Energie de Saint Brieuc souhaite connaître les coûts respectifs d'implantation des câbles sous marins et souterrains.

M BOYADJIS répond :

- environ 4 M€/km pour le câble sous marin composé de deux câbles tripolaires

- environ 1,5 à 2 M €/km pour le câble souterrain composé de deux tri-câbles

Il précise que ces valeurs sont des ordres de grandeur, et qu'ils peuvent varier de façon importante selon les caractéristiques des milieux et du substrat traversé.

M ROBILLARD, maire de Hénansal souhaite indiquer qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté à acquérir du terrain auprès de l'agriculteur concerné pour agrandir l'emprise foncière du poste de DOBERIE

Il indique que si l'atterrage se fait à Erquy, le passage par l'ouest lui semble plus plausible que par l'est car il existe une voie communale directe.

M MICHEL voudrait savoir comment RTE et Ailes Marines se coordonnent pour la réalisation des études d'impacts et si les campagnes de mesure sont mutualisées.

M BRISSET répond qu'un conventionnement en ce sens existe avec Ailes Marines, mais qu'il est restreint car les deux projets concernent majoritairement des zones géographiques distinctes (en mer).

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le président de séance propose la validation de l'aire d'étude.

Une abstention est exprimée et aucune opposition.

L'aire d'étude proposée est donc validée à l'unanimité moins une abstention.

M BOYADJIS rappelle que RTE se tient à la disposition de chacun pour poursuivre la concertation sur ce projet.

Il rappelle que RTE assistera à chaque réunion du Débat Public et interviendra lors de celle concernant le raccordement.

M COUDRAY insiste sur le fait que la préférence du Comité des Pêches va à l'alternative d'atterrage à Plérin.

En l'absence de nouvelle intervention, M SOUBELET remercie tous les participants et lève la séance à 16h00.

Le Préfet des Côtes d'Armor



Pierre SOUBELET



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 20 novembre 2013

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Raccordement électrique du parc éolien en mer de St Brieuc –concertation préalable
PJ : 1 dossier

A l'issue de l'appel d'offres éolien en mer lancé par l'Etat le 11 juillet 2011, après avis de la commission de régulation de l'énergie, la société Ailes Marines a été retenue pour la création d'un parc éolien offshore de puissance nominale de 500 MW, au large de Saint Brieuc.

Cet ouvrage nécessitera un raccordement au réseau électrique par une double liaison à 225 kV pour partie sous-marine et pour partie souterraine, entre le futur parc éolien et un poste électrique apte à accueillir sa production d'électricité.

En application de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, ce projet de raccordement doit faire l'objet d'une concertation préalable associant, outre le maître d'ouvrage RTE, les élus, les associations et les services de l'Etat.

La première phase de cette concertation s'est tenue le 25 mars 2013 à l'Hôtel de Ville de Plérin. Elle a permis de déterminer l'aire d'étude au sein de laquelle serait recherché le fuseau de moindre impact pour le passage de la liaison. Depuis, RTE a procédé à des investigations de terrain et des rencontres avec les acteurs locaux afin de définir des fuseaux possibles pour son passage. La seconde phase de la concertation doit maintenant être engagée pour choisir le fuseau de moindre impact pour la liaison et le site d'implantation correspondant pour le poste de raccordement.

Vous trouverez ci-joint le dossier de concertation correspondant. Je vous invite à l'étudier et à faire part de votre avis lors de la réunion qui se tiendra :

Le vendredi 13 décembre à 9h30, à la CCI des Côtes d'Armor, 16 rue de Guernesey, Saint Brieuc .

Je vous invite à assister ou à vous faire représenter à cette réunion.

Pierre SOUBELET

Liste des interlocuteurs pour la réunion de concertation RTE

Structure / nom	adresse courriel
<u>Administrations de l'Etat</u>	
Préfet Côtes d'Armor , M Soubelet	pref-secretariat-prefet@cotes-darmor.gouv.fr
Préfet 22 , DRCT M Quilliou	eric.quilliou@cotes-darmor.pref.gouv.fr
SGAR M Guitton	yvan.guitton@bretagne.pref.gouv.fr
Prefecture maritime M JP Labonne	aem@premar-atlantique.gouv.fr
Préfecture maritime, suite	marianne.piqueret@marine.Defense.gouv.fr
DREAL	Beatrice.Bouchet@developpement-durable.gouv.f
DREAL	Laurent.Bonarek@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	jocelyne.fournel@developpement-durable.gouv.fr
DDTM 22 , M Fallon directeur	ddtm@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM -DML M Mehnert	denis.mehnert@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM -DML M Hervé	guillaume.herve@cotes-darmor.gouv.fr
DT 22 ARS	Carole.CHERUEL@ars.sante.fr
STAP	dominique.bernard@culture.gouv.fr
STAP	celine.deroin@culture.gouv.fr
STAP	sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr
Gendarmerie	frederic.tarreau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
<u>Elus Région et parlementaires</u>	
Conseil régional	presidence@region-bretagne.fr
M Sénateur M Kerdraon	r.kerdraon@senat.fr
Mme Le Dissez , Députée	vlediszez@assemblee-nationale.fr
M le Fur Député	mlefur@assemblee-nationale.fr
M Lesage , Député	mlesage@assemblee-nationale.fr
<u>Divers politiques</u>	
Pt AMF René Régnauld	amf22@wanadoo.fr
Pt SDE 22 , Jean Gaubert	jannig.lepevedic@sde22.fr
<u>Conseil général</u>	
Vice Président M Brémont	bremontmichel@cg22.fr
Aspects portuaires	LEFURJeanPhilippe@cg22.fr
Aspects Zones humides	OLLIVIERJoel@cg22.f
Conseillère générale Canton Matignon Mme Tillon	marie.reine.tillon@wanadoo.fr
Conseiller général canton Val André M Morin	contact@cg22.fr
Conseillère générale canton Lamballe Mme Clérel	contact@cg22.fr
Conseillère générale Canton Plérin Mme Quéméré	contact@cg22.fr
Conseillère générale Canton Ploufragan Mme Orrain	contact@cg22.fr
Conseiller général Canton de Langueux ; M Lagadec	contact@cg22.fr
<u>Ctés de communes</u>	
Président Cté de cnes pays de Matignon M VIII Gérard	cdc.matignon@wanadoo.fr
Pt de Cté cnes Cotes de Penthièvre , M Jaffrès Joseph	accueil@cdc-cote-penthievre.fr
Pt Lamballe Cté , M Loïc Cauret	lamballe@lamballe-communaute.com
Pte St Brieuc Agglomération, Mme Bothorel Armelle	accueil@cabri22.com
<u>Mairies concernées et Maires</u>	
Saint Brieuc, Bruno Joncour	contact@mairie-saint-brieuc.fr
Plérin, Ronan Kerdraon Sénateur	contact@ville-plerin.fr
Ploufragan, Rémy Moulin	contact@ploufragan.fr
Trégueux, Jean Basset	mairie@ville-tregueux.fr
Pordic, Gilbert Gaspillard	mairie@pordic.fr
Trémuson, Gérard Le Gall	dg.mairie.tremuson@orange.fr
Erquy, Christiane Guervilly	info@ville-erquy.com
La Bouillie, René Besret	mairie.labouillie@wanadoo.fr
Hénansal, Marcel Robillard	commune.henasal@wanadoo.fr
Saint Alban, André Gomet	mairie@santalban.fr
Plurien, Jean Michel Logeat	commune.plurien@wanadoo.fr
Hénanbihen, Maryvonne Depagne	mairie.henanbihen@wanadoo.fr

Chambres consulaires et agences

Chambre Agri, Président : Olivier Allain

Chambre agri , services

Chambre des métiers

CCI , Président : M Lecomte

Cotes d'Armor développement, Pte : Monique Le Clézio

Comité départemental du Tourisme, Pte M Le Clézio

Autres organismes

Comité départemental des pêches , Pt : M Coudray

Comité départemental des pêches, Violaine Merlen

Délégué SNSM22

UMIH (hôteliers)

Cies maritimes

Vedettes de Bréhat

Perros Guirec

Corsair

UNICEM

Eau et Rivières de Bretagne

SAGE baie de St Brieuc

Vivarmor Nature

Bretagne vivante

Groupe mammalogique breton

Groupe des cétacés du Cotentin

Groupe Ornitho des Côtes d'Armor

Réserve naturelle de la baie de St Brieuc

LPO Ile Grande

Côtes d'Armor Nature Environnement

Comité 22 Voile

Comité 22 des asso de pêcheurs plaisanciers

Comité 22 études et sports sous marins

Asso nautique du Légué

Asso Gardez les Caps

FAPEL 22

Collectif Asso envit des côtes de perthlévre et d'émeraude

Asso Erquy Environnement

Agence locale de l'énergie du pays de St Brieuc

Breizh Offshore Eé marines renouvelables

Pt Comité conchylicole bretagne nord

Divers

ERDF-GRDF délégué

SDIS

TDF

IFREMER

IFREMER

SHOM

Agence des aires marines protégées

DIRO

CETMEF

Reliance Global com gestionnaire FLAG

Pt de Malicorne Surf Association (M.Maël SOULAINÉ)

olivier.allain@cotes-d-armor.chambagri.fr

catherine.baudet@cotes-d-armor.chambagri.fr

cm.22@cm-saintbrieuc.fr

valerie.rouxel-brouazin@cotesdarmor.cci.fr

cad@cad22.com

ylesidaner.cdt@cotesdarmor.com

acoudray@bretagne-peche.org

umih.22@wanadoo.fr

brehat-compta@wanadoo.fr

accueil@armor-navigation.com

armement@compagniecorsaire.com

christian.corlay@unicem.fr

delegue-regional@eau-et-rivieres.asso.fr

jc.orveillon@pays-de-saintbrieuc.org

vivarmor@orange.fr

contact@bretagne-vivante.fr

thomas.dubos@gmb.asso.fr

gecc@hotmail.fr

president.geoca@orange.fr

aponsero@saintbrieuc-agglo.fr

ile-grande@lpo.fr

thide59@orange.fr

contact@cdv22.com

clbougault@orange.fr

president@ffesm22.fr

doudoulavigne@wanadoo.fr

gardezlescaps@orange.fr

fapel22@aol.com

pierre.pelan@orange.fr

contact@ale-saint-brieuc.org

BES.en.mar.re@aol.com

contact@crchn.com

antoine.dosdat@ifremer.fr

antoine.carlier@ifremer.fr

patricia.crozon@aires-marines.fr

Xavier.lebiavant@developpement-durable.gouv.fr

direction.cetmef@developpement-durable.gouv.fr

BMiossec@relianceglobalecom.com

cornesurfasso@hotmail.fr



PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations
avec Les Collectivités
Territoriales

Saint-Brieuc, le 10 janvier 2013

Objet : Raccordement du parc éolien en mer en baie de Saint Brieuc, compte rendu de la réunion de concertation plénière du 13 décembre 2013

PJ : carte du fuseau de moindre impact

Information : les diaporamas présentés en réunion du 13 décembre 2013 sont accessibles sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Energies-marines>)
soit diaporamas DREAL et RTE

Présents :

M Derouin , Secrétaire général de la préfecture ; M Lerat, Vice président CCI 22 ; DREAL : Mme Bonneville, Mme Galindo, M Bonarek ; RTE : M Beny, M Boyadjis, M Brisset, Mme Morassi, M Cadiergues, M Monnicet, M Chantalat, M Brimbeuf, M Roca, M Donnard ; Ailes Marines SAS : M Guidez, Mme Piguet, M Dufeu, M Puillereau, Mme Moralès, Préfecture maritime : Mme Piqueret, Maire d'Erquy : Mme Guervilly ; Maire de Tréguieux : M Basset ; Mairie de Plérin : M Lair ; Cté de communes Côtes de Penthièvre : M Jaffrès, M Boulogne ; Conseil général : M Brémont, Mme Tillon, Mme Dalanson ; Lamballe Cté : M Rouillé, M Denis ; Saint Brieuc Agglomération : M Leve, M Cormier, M Charnay ; Maire de St Alban : M Gomet ; Maire Hénansal : M Robillard ; CDPMEN 22 : M Coudray, M Le Droumaguet ; Chambre d'agriculture : Mme Even ; SDIS : M Denoual, M Lemaitre ; Côtes d'Armor Nature Environnement : Mme Bienvenu ; Vivarmor Nature : M Toquin ; Unicem : M Lenoir ; CD22 : M Bougault ; SNSM 22 : M Saint-Jalmes ; BRDF : M Mallet ; Reliance Globalcom : M Miossec ; Réserve naturelle baie de St Brieuc : M Ponsero ; Mallicorne surf association : M Soulaïne ; Ifremer : M Carlier ; ARS : M Pestel ; DIRO : M Le Men ; DDTM/DML : M Froux, M Gence, M Lemoine ; Préfecture : M Quilliou .

Le président de séance, M DEROUIN, Secrétaire Général de la préfecture des Côtes d'Armor, ouvre la séance à 9h40.

Il rappelle que l'objet de la réunion est d'engager la concertation telle que prévue par la circulaire du 09 septembre 2002, sur le choix du fuseau de moindre impact pour le raccordement du parc éolien en mer, en baie de Saint Brieuc, au réseau électrique de transport.

Il excuse le préfet, qui a été retenu par d'autres obligations et passe la parole à M LERAT, Vice président de la CCI, qui a mis les locaux de la CCI à disposition pour cette réunion.

M LERAT souhaite la bienvenue à tous les participants, et rappelle le très grand intérêt que porte la CCI à ce projet, pour son aspect industriel et économique.

M DEROUIN rappelle brièvement les différentes étapes du projet jusqu'à aujourd'hui, l'appel d'offres pour le parc éolien offshore, le débat public, la concertation. Il indique qu'à l'issue de la réunion, le choix du fuseau le moins contraignant pour y implanter le câble de raccordement fera l'objet d'un vote à main levée.

Il passe ensuite la parole à la DREAL pour une présentation de la procédure administrative applicable au câble de raccordement.

1) Présentation des procédures

Sur la base de la présentation jointe en annexe, M BONAREK décrit les procédures administratives applicables à ce raccordement électrique, ainsi que l'échéancier d'instruction correspondant :

1-1- La justification technico-économique du projet (JTE)

La JTE du projet a été jugée recevable le 18 février 2013 par le ministère en charge de l'énergie.

1-2 La concertation plénière

Elle est prévue par une circulaire du 9 septembre 2002 du ministre en charge de l'Industrie et associe tous les acteurs concernés par le projet (élus, services de l'État et associations).

Elle comprend 2 phases :

- présentation du projet et de l'aire d'étude (réunion de concertation du 25 mars 2013 à Plérin),
- présentation des fuseaux possibles pour la liaison souterraine et détermination du fuseau de moindre impact (réunion d'aujourd'hui). Il précise que le choix du fuseau de moindre impact définit de fait le choix de l'extension du poste de raccordement (poste TREGUEUX ou poste DOBERIE).

1-3- La procédure de concession pour l'utilisation du domaine public maritime et celle de d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la liaison sous marine ; Celles de déclaration d'utilité publique (DUP) de la liaison souterraine et du poste électrique.

Ces procédures comprennent :

- une consultation des maires et services de 2 mois sur le tracé de principe,
- une enquête publique d'1 mois sur la base d'un dossier comprenant une étude d'impact qui aura au préalable été soumise à l'autorité environnementale (Conseil général de l'environnement de du développement durable CGEDD) pour une durée de 3 mois.

1-4 La procédure d'approbation de projet d'ouvrage (APO) pour chaque élément du projet (liaison sous marine, liaison souterraine et poste) et celle de permis de construire pour l'extension du poste, comprenant :

- une nouvelle consultation des maires et services de 1 mois, sur la base d'un dossier technique qui porte sur le projet de détail.

L'ensemble de l'instruction réglementaire (étapes 3 et 4) devrait se dérouler entre fin 2014 et mi-2016.

Des procédures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires selon les circonstances (nécessité de modification de documents d'urbanisme, loi sur l'eau pour la partie terrestre, nécessité de mises en servitude, ...).

Les travaux débiteront dès l'obtention de toutes les autorisations –mi 2016- et s'achèveront mi-2019, avec l'objectif d'une mise en service progressive du parc éolien entre mi-2018 et mi-2019.

M DEROUIN propose alors à RTE faire sa présentation des fuseaux, pour que le public puisse poser toutes ses questions (y compris sur la partie administrative) au moment des débats.

2) Présentation du projet de raccordement

M. BOYADJIS, directeur de projet de RTE présente son équipe pour la réalisation de ce projet, M BRISSET, chargé de concertation, M CHANTALAT, responsable ingénierie pour la liaison sous marine et l'atterrage notamment, M CADIERGUES, chef du lot liaison souterraine, M BRIMBEUF, chef du lot poste électrique pour Doberie et Trégueux.

Il présente aussi M ROCA, du bureau d'études SCE pour la partie terrestre et M DONNARD du bureau d'études CREOCEAN pour la partie maritime de l'ouvrage, mandatés par RTE pour la réalisation des études environnementales.

Sur la base de la présentation jointe en annexe,

- il rappelle les étapes antérieures de la démarche, et les contours de l'aire d'étude
- il présente les caractéristiques physiques et dimensionnelles des câbles sous marins et souterrains, la nature et l'importance des travaux
- il expose succinctement les extensions possibles au niveau des 2 postes électriques de raccordement possibles. Il précise en particulier que depuis la dernière réunion de concertation, où il avait été indiqué qu'en cas de raccordement au poste de TREGUEUX, la création d'un poste intermédiaire serait nécessaire, grâce à l'intervention de la mairie de Trégueux, il pourrait être possible d'acquérir des parcelles attenantes au poste de TREGUEUX, plutôt que de créer un nouveau poste.

Il cède ensuite la parole à M BRISSET, qui présente brièvement les dernières études qui ont été réalisées, en mer, à l'atterrage, sur terre et au niveau des postes de raccordement. Elles ont permis d'identifier ou confirmer les grands enjeux liés à l'implantation des ouvrages.

MBOYADJIS présente ensuite la grille d'analyse multicritères qui a été utilisée par RTE, pour aider à la caractérisation de l'impact de chaque fuseau.

Il passe ensuite la parole à MM CHANTALAT, DONNARD et ROCA pour qu'ils fassent, à l'aide de l'outil Archividéo, la présentation des principales contraintes inventoriées sur l'aire d'étude.

3) Présentation des contraintes sur l'aire d'étude

3-1- partie maritime

a) Vers St Brieuc

- contraintes liées aux servitudes des 2 câbles sous marins de télécommunication existants ; croisement obligatoire du câble FLAG en cas d'atterrage à Tournemine ;
- couloir de circulation des navires dans le secteur du Légué ;
- secteur de pêche ;
- nature du sous sol maritime (affleurements rocheux à prendre en compte, épaisseur de sédiments selon les secteurs) ;
- zone de présence de maërl ;
- présence de zones naturelles protégées.

b) Vers Erquy

- secteur de pêche ;
- nature du sous sol maritime (plateau rocheux avec affleurement, mais contournement possible) ;
- présence de zones naturelles protégées sauf en face du bourg d'Erquy.

La prise en compte de ces contraintes conduit à retenir 1 fuseau maritime commun à partir du poste de livraison sur le parc, qui se dédouble en 2 fuseaux en direction de l'ouest vers Saint Brieuc (de part et d'autre du câble FLAG), et 1 fuseau en direction de l'est vers Erquy.

Les fuseaux retenus conduisent à 5 sites potentiellement envisageables pour l'atterrage :

- Tournemine, Rosaires et Légué côté Saint Brieuc,
- Plage du Bourg et Caroual côté Erquy.

3-2- atterrage

a) St Brieuc

- toute la zone se trouve en espaces remarquables ;
- sensibilité importante de la zone d'estran vis-à-vis de l'avifaune (zone d'alimentation). Sensibilité moindre côté Rosaires du fait de la fréquentation touristique ;
- grande difficulté technique côté port du Légué (nécessité d'un fourreau sur toute la longueur de l'estran - 3 km – conduisant à des difficultés insurmontables de tirage du câble, croisement du chenal d'accès au port) ;
- perturbation prévisible de l'activité économique (école de voile) et passage très étroit pour la liaison souterraine à Tournemine.

b) Erquy

- sensibilité importante de la zone d'estran vis-à-vis de l'avifaune (zone d'alimentation) côté Caroual ;
- gêne au niveau du port d'Erquy (trafic maritime), mais aussi par rapport à ses potentialités d'expansion ;
- opportunité côté Caroual pour l'implantation de la chambre d'atterrage (plage dégagée, réaménagement urbain prévu, parking pour camping-cars).

Pour RTE, ces contraintes conduisent à écarter l'atterrage au Légué et celui de la plage du bourg d'Erquy.

3-3- partie souterraine

a) Saint Brieuc vers le poste de TREGUEUX

- le contournement par l'ouest de la ville pose le problème de la gêne à la circulation routière et du franchissement délicat de la vallée du Gouet (peu de passages possibles, difficulté technique, biodiversité) et dans une moindre mesure du franchissement du Gouedic,
- le contournement côté Est se trouve en secteur plus urbanisé, mais avec un meilleur maillage des infrastructures routières qui peuvent limiter la gêne aux usagers,
- un fuseau centre a été imaginé qui permettrait en longeant la RN12 et franchissant la vallée du Gouet et du Gouedic au niveau du port pour rejoindre le fuseau Est.

b) Erquy vers le poste de DOBERIE

- peu de contraintes sur ce secteur, car on est essentiellement en zone rurale, avec un réseau viaire étendu et bien orienté (nord-sud), avec peu de cours d'eau et peu d'enjeux de biodiversité ;
- un passage par l'Est de l'aire d'étude impacterait plus les zones urbaines (centre bourg d'Erquy qui vient d'être réaménagé et plusieurs zones urbaines)
- un passage par le centre ou l'Ouest serait compatible avec les deux atterrages possibles côté Erquy ;
- ces 2 fuseaux se distinguent par le franchissement de l'Ilet (haies, zones humides), qui est plus négatif pour le fuseau intermédiaire car le réseau de voirie est trop sinueux ;
- au final le fuseau Ouest semble présenter moins de contraintes. En particulier la traversée du bois de Coron se ferait en empruntant les routes communales qui le traversent.

Sur les 6 fuseaux terrestres proposés par RTE, 3 côté Ouest et 3 côté Est, le fuseau centre côté Saint Brieuc et les fuseaux Ouest et Centre côté Erquy semblent les plus favorables.

3-4- extension des postes

Après investigations sur place, il s'avère que les deux postes TREGUEUX et DOBERIE disposent de parcelles attenantes sur lesquelles pourra être réalisée l'extension pour le raccordement, qui nécessite une surface d'environ 1,5 ha.

RTE étudiera la possibilité de réaliser des aménagements paysagers si nécessaire.

M BOYADJIS reprend alors la parole pour présenter la synthèse des fuseaux proposés (maritimes, atterrages, terrestres et postes).

Il précise que le coût de réalisation du projet serait de l'ordre de 200 M€ côté Erquy et 30 M€ plus cher côté Saint Brieuc du fait notamment de la longueur sous marine plus importante.

Il ajoute que parmi tous les fuseaux, celui que RTE propose comme le moins impactant est le fuseau maritime est, vers Erquy, avec un atterrissage sur la plage de Caroual, prolongé par le fuseau souterrain Ouest (fuseau terrestre en vert foncé sur la carte p 117 du dossier de concertation), avec un raccordement au poste de DOBERIE.

Le président de séance remercie RTE pour sa présentation et ouvre le débat :

4) Débat

Mme GUBERVILLY, maire d'Erquy a apprécié d'être parfaitement informée de l'avancement du dossier, et remercie RTE pour la qualité de la concertation et la transparence dont il a été fait preuve tout au long de ce dossier.

Elle confirme sa préférence pour un atterrissage à Caroual. En effet, le centre bourg a été réaménagé et rénové récemment et elle considère que le passage côté centre bourg est incompatible. Concernant le site de Caroual, elle précise qu'une étude de requalification urbaine et paysagère est en cours par la commune, avec des travaux prévus dans 4 à 5 ans ; Le timing semble intéressant par rapport à celui de RTE

M BASSET, maire de Trégueux indique qu'il était favorable à une extension du poste de TREGUEUX, mais comprend que compte tenu des contraintes exposées, la solution de Erquy soit privilégiée.

M LAIR, adjoint au maire de Plérin considère lui aussi que l'option Erquy semble la plus intéressante.

M CARLIER, représentant l'IFREMER Brest demande où en sont les études en mer.

M BRISSET indique que ces études ne sont pas encore achevées. M BOYADJIS précise que RTE est prêt à les mettre à disposition, selon des modalités qui restent à définir, lorsqu'elles seront terminées.

A une demande de précision concernant la profondeur d'ensouillage des câbles, M BRISSET lui indique que selon l'épaisseur de sédiments, elle sera de l'ordre d'1 à 1,5 mètres.

M ROBILLARD, maire de Hénansal confirme que le passage à travers le bois de Coron sera celui qui produira le moins de gêne.

Il est favorable au fuseau Ouest qui englobe le moins d'habitations. Il fait part que l'acquisition des parcelles mitoyennes au poste de DOBERIE pour l'extension, ne devrait pas poser de problème.

Mme EVEN, représentant la Chambre d'Agriculture, insiste sur son souhait que l'étude des impacts sur l'agriculture soit très détaillée. Par exemple, certains agriculteurs lui ont fait part de leur préférence pour la branche Ouest du fuseau, en secteur sud des fuseaux.

Mme BIENVENU, représentant l'association Côtes d'Armor Nature Environnement demande à quelle distance des habitations seront situés les câbles, au regard des champs magnétiques et des rapports de l'AFSSET et du sénateur Raoul produits en 2010.

M BOYADJIS indique que la réglementation n'impose pas de distance minimale par rapport aux habitations, mais des valeurs de champs magnétiques à ne pas dépasser [100 μT pour les lieux normalement accessibles aux tiers]. Les fuseaux ont une largeur de 10 à 100 mètres, ce qui laissera de la latitude pour le choix du tracé de détail. L'ouvrage respectera la valeur réglementaire et les modélisations montrent que les champs générés seront même très inférieurs. Les valeurs calculées figureront dans l'étude d'impact et des mesures seront réalisées à la mise en service du parc éolien pour confirmer ces valeurs.

Il rajoute que les rapports de l'AFSSET et du sénateur Raoul évoqués par Mme BIENVENU ne concluent pas sur l'impact sanitaire des champs magnétiques, mais expriment des interrogations et des recommandations.

M COUDRAY, président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor rappelle que les pêcheurs resteront vigilants sur l'ensouillage des câbles.

M SOULAIN, représentant Malicorne Surf Association souhaite savoir si les chambres d'atterrage seront en surface ou enterrées. M BOYADJIS précise qu'elles seront enterrées.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le président de séance propose à l'assemblée de se prononcer sur le fuseau de moindre impact proposé par RTE, qui semble faire consensus dans l'assemblée.

Une abstention est exprimée et il n'y a aucune opposition.

Le fuseau de moindre impact tel que proposé par RTE est donc validé à l'unanimité moins une abstention. Le tracé de ce fuseau figure en annexe au présent compte rendu.

M DEROUIN demande à M BOYADJIS de rappeler le calendrier et la suite du projet.

M BOYADJIS précise que les études vont se poursuivre, notamment sur le timing des travaux et les modalités d'ensouillage du câble, avec le câblage.

Il rappelle enfin le planning défini pour les procédures et les travaux.

En l'absence de nouvelle intervention, M DEROUIN remercie tous les participants et lève la séance à 11h10.

Le Président de séance,
Le Secrétaire Général
de la préfecture des Côtes d'Armor,

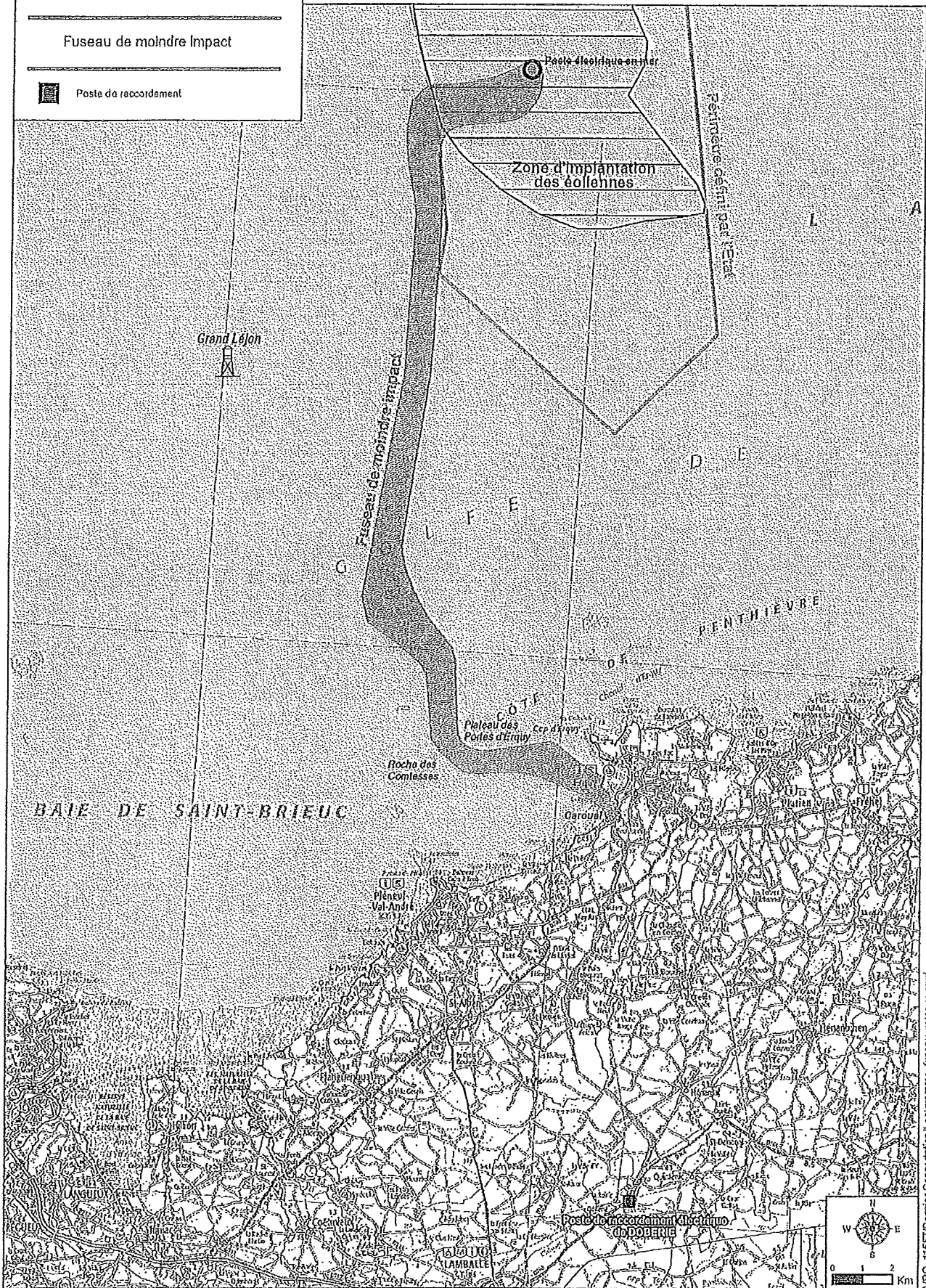
Gérard DEROUIN

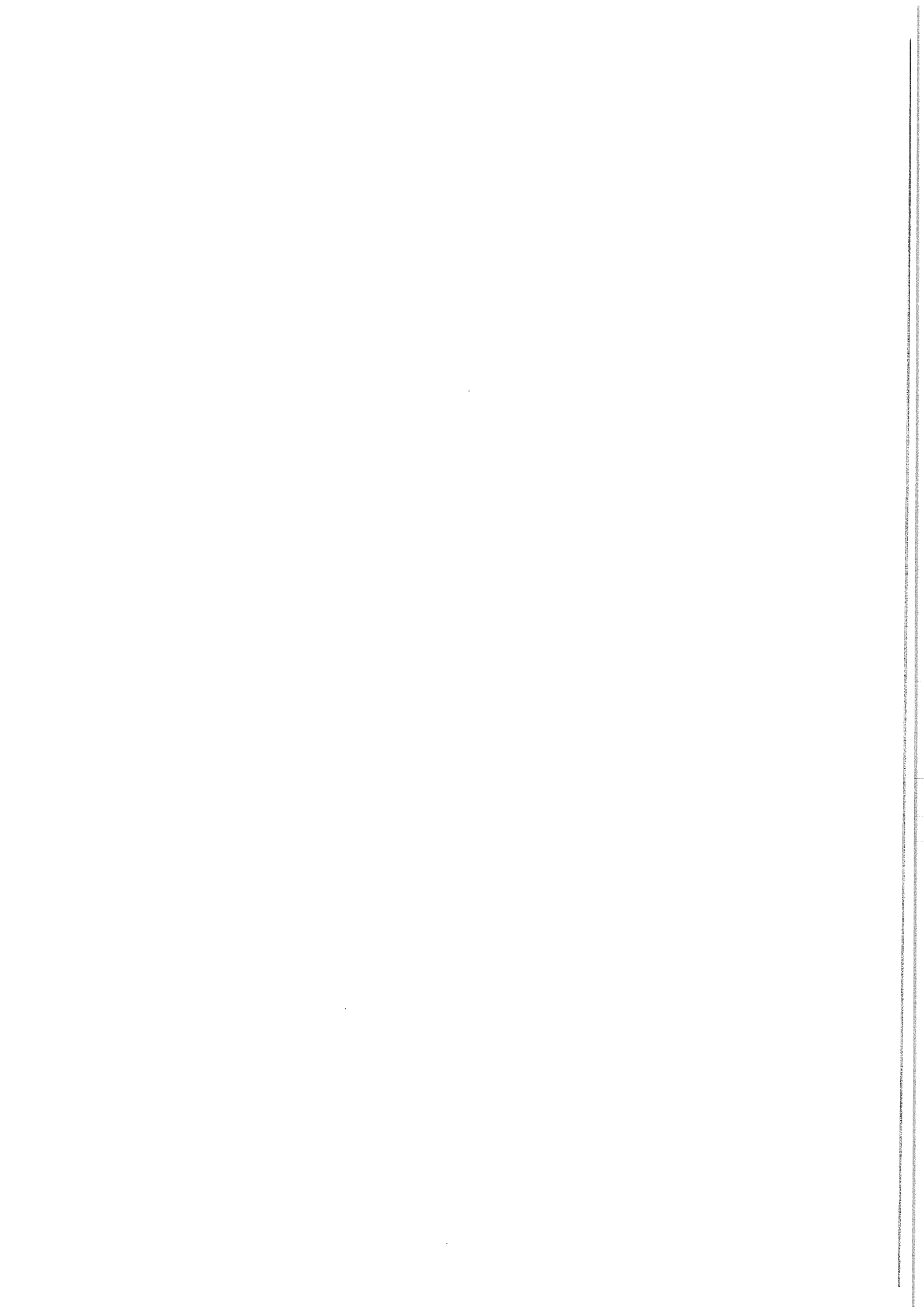
Raccordement électrique
du parc éolien en mer
de la zone de Saint-Brieuc

Fuseau de moindre impact



Poste de raccordement





- ANNEXE 2 –
Courrier de Mme le Ministre
en date du 6 mars 2014



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

La Défense, le 06 MARS 2014

Direction de l'énergie
Sous-direction du système électrique et des énergies renouvelables
Bureau 3C, Réseaux de transport et de distribution d'électricité

Le directeur de l'énergie
à
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Affaire suivie par : Sidonie Blanchard
sidonie.blanchard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 85 90

Objet : raccordement du parc éolien de Saint Briec – validation du fuseau de moindre impact
P.J. :

Par mon courrier du 8 mars 2013, je vous ai chargé de mener la concertation sur le projet de raccordement du parc éolien de Saint-Briec.

Par votre courrier du 3 février 2014, vous m'avez transmis le compte-rendu des réunions de concertation des 25 mars et 13 décembre 2013.

Au cours de cette dernière réunion, vous avez proposé de retenir comme fuseau de moindre impact le fuseau de raccordement au poste de Doberie, avec atterrissage à Caroual, suivant la carte annexée à votre courrier.

Dans ces conditions, je décide de valider le fuseau que vous proposez.

Je vous informe par ailleurs que j'ai invité RTE à m'adresser un dossier de demande de déclaration d'utilité publique en vue du lancement de la procédure réglementaire.

REÇU LE

12 MARS 2014

Service CE

Le Directeur de l'Energie

Pierre-Marie ABADIE
LE DIRECTEUR ADJOINT

MARIO PAIN

Copie : M. Bonarek, DREAL Bretagne

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

2014-281

N	Transmis à	Attrib	Info	Suivi
	Responsables			
	CAFC	X		
	AUL			
	Secretariat			
	Classement			

BG/JF/LB copie APS fait
→ LB in classement



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie
et du climat

La Défense, le **06 MARS 2014**

Direction de l'énergie

Sous-direction du système électrique et des
énergies renouvelables

Bureau 3C, Réseaux de transport et de
distribution d'électricité

Affaire suivie par : Sidonie Blanchard
Sidonie.blanchard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 85 90

Objet : raccordement du parc éolien de Saint Brieuc – validation du fuseau de moindre impact

Monsieur le Directeur Général,

Je vous informe que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor m'a adressé le compte-rendu de la concertation menée sur le projet de raccordement parc éolien de Saint Brieuc.

J'ai décidé de retenir comme fuseau de moindre impact le fuseau de raccordement au poste de Doberie avec atterrissage à Caroual, proposé par le préfet à l'issue de la réunion de concertation du 13 décembre 2013. Dans ces conditions, je vous invite à m'adresser le dossier de demande de déclaration d'utilité publique en vue du lancement de la procédure réglementaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de l'énergie

Pierre-Marie ABADIE

LE DIRECTEUR ADJOINT

MARIO PAIN

RTE
Monsieur Hervé Laffaye
Directeur général adjoint
Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini
TSA 41000
92919 LA DEFENSE CEDEX

Copies : M. Landier – Chef du service Concertation Environnement – RTE
M. Bonarek, DREAL Bretagne

Présent
pour
l'avenir

- ANNEXE 3 –
Compte rendu de l'instance régionale de
concertation du 20 novembre 2016



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 11 décembre 2014

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Affaire suivie par : Eric QUILLIOU
Tél : 02.96.62.43.52.
Fax : 02.96.62.44.78.
Eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Liste des destinataires in fine

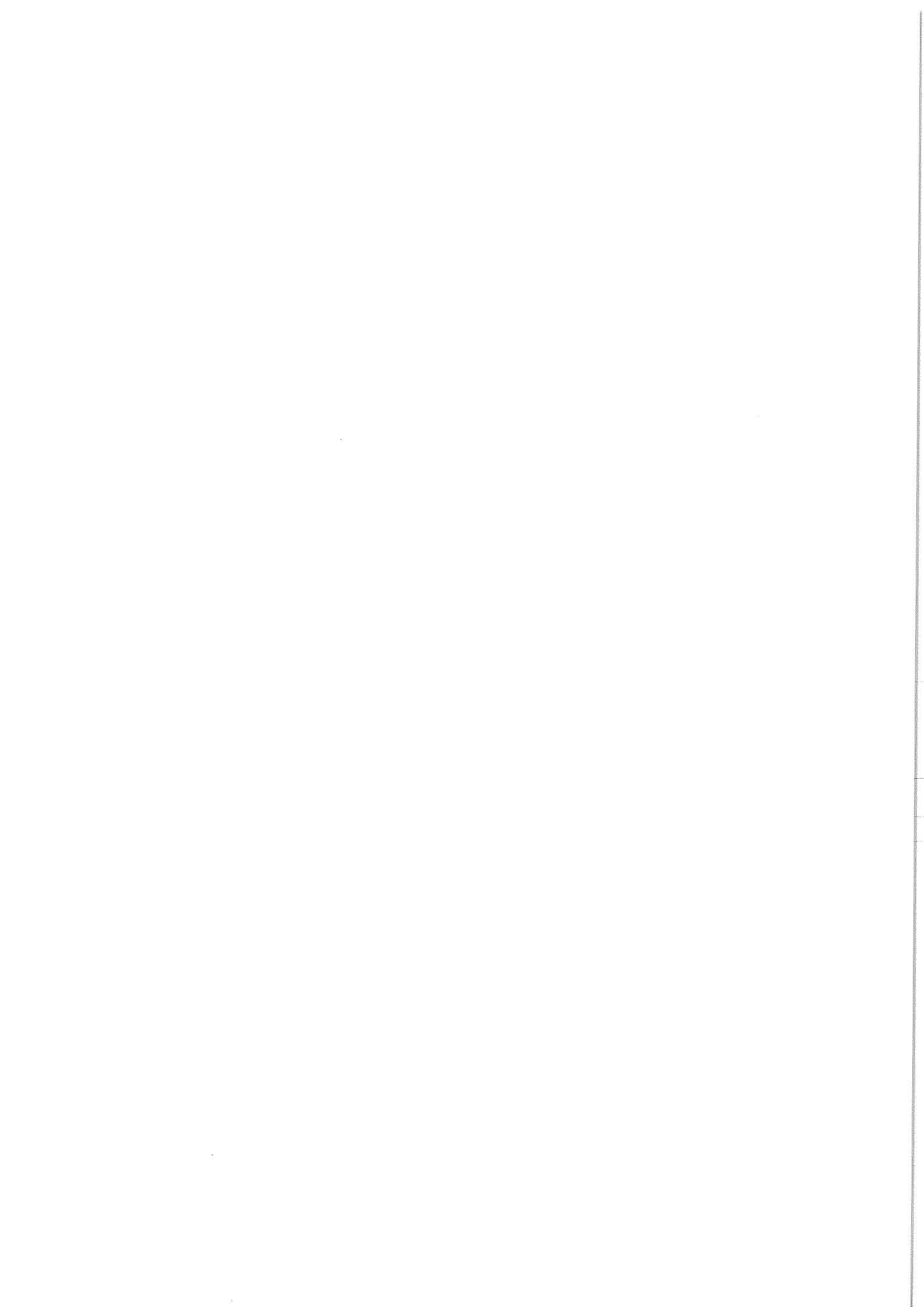
OBJET : Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc

Vous trouverez sous ce pli le compte rendu de la réunion de l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc qui s'est tenue le 20 novembre dernier.

Le présent compte rendu et ses annexes (diaporamas présentés en séance) sont consultables sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor :
www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Energies-marines

Je vous en souhaite bonne réception.

Pierre LAMBERT



PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 11 décembre 2014

Instance de concertation de l'éolien en mer
en baie de Saint-Brieuc
Comité de pilotage du 20 novembre 2014

Liste des participants :

M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor
M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général
M. Loïc LAISNE, représentant du Préfet Maritime
M. Gérard DEROUIN, Secrétaire Général des la préfecture des Côtes d'Armor
Mme Isabelle GRAVIÈRE- TROADEC, SGAR- Préfecture de Région
M. David HAREL, SGAR Préfecture de Région
Mme BONNEVILLE, DREAL
M. BOYADJIS, RTE
M. Olivier BRISSET, RTE
M. Raphaël DUFEU, Ailes Marines
M. Pascal CRAPLET, Ailes Marines /EOLE-RES
M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines/IBERDROLA
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines/EOLE-RES
M. GUIDEZ, Ailes Marines
M. Edouard GASSE, Ailes Marines
M. Olivier ABELLARD, Agence des Aires Marines
Mme Anne CAMPANINI, AREVA
Mme Sandrine RICHARD-LARVOR, assistante parlementaire de Mme ERHEL, Députée
Mme Marianne PIQUERET, Préfecture maritime
M. Christophe HOUÏSE, In Vivo
M. Laurent OLLIVIER, Conseil Général 22
M. Jean-Philippe LE FUR, Conseil Général 22
M. Loïc RAOULT, CG 22 et CdC Sud-Goëlo
M. Yannick MORIN, Conseiller Général du canton de Pléneuf-Val-André
M. Laurent BONAREK, DREAL
Mme Béatrice GALINDO, DREAL
Mme Jocelyne FOURNEL, DREAL
M. Alain GENGE, DDTM 22
M. Jean-Yves LE GALL, DDFIP 22
Mme Anne-Laure COULMEAU, UT22 DIRECCTE BRETAGNE
M. Loïc PESTEL, ARS DT 22
M. Hector ARANDA GRAU, MISP-ARS
Mme Caroline LE SAINT, CRC Bretagne Nord
Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy
Mme Claudine BELLARD, Maire de Plévenon
M. Arnaud LECUYER, Président de la Communauté de communes Pays de Matignon
M. Joseph JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Justine PLASSAIS, Communauté de Communes Côtes de Penthièvre
Mme Lucile AUMONT, CDPMEM 35
M. Pascal LOELER, CDPMEM 35
M. A COUDRAY, Président CDPMEM 22
M. Grégory LE DROUMAGUET, CDPEM 22

M. LE BOULCH, Vice-Président de la FAPEL 22
Mme Mathilde GUEGUEN, Surfider Foundation Europe (BREST)
M. Anthony STURBOIS, Réserve Naturelle Nationale Baie St Brieuc/Vivarmor Nature
M. Didier TOQUIN, Président Vivarmor Nature
M. Thierry DEREUX, Président Côtes d'Armor Nature Environnement
M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy
M. Maël SOULAINNE, Malicorne Surf Association
M. Yann FEVRIER, GEOCA
M. Thomas DUBOS, GMB
M. Bernard VIDAL, Collectif Erquy
M. Jean-Claude CARBONNIER, CAPE/FAUR/ADSLB
M. Thomas LAPORTE, Agence Locale de l'Energie du pays de Saint-Brieuc
M. Jean-Jacques FUAN, Vice Président Saint-Brieuc Agglomération
M. André LENSKI, Fréhel Environnement

1) Propos introductifs

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, introduit la séance en rappelant le cadre général d'intervention de l'instance de concertation. Celle-ci a été créée par un arrêté interpréfectoral le 12 mai 2012. Il s'agit de la 5^{ème} réunion de l'instance de concertation. La dernière s'est tenue le 17 février 2014. Depuis cette date, Ailes Marines a modifié son projet et attend une réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – MEDDE. En outre, une demande de report d'une année pour le dépôt des demandes d'autorisation a été introduite, laquelle vient de faire l'objet d'un accord de la part du préfet du département.

La date de dépôt des demandes d'autorisation est par conséquent reportée au 23 octobre 2015.

M. LEBRETON, Président du Conseil Général, rappelle l'attachement du Conseil Général et des acteurs économiques du département à ce grand projet. Il ajoute que le département accompagne le parc éolien en aménageant les infrastructures portuaires liées à l'exploitation du site. Il s'agit d'investissement de développement et pas uniquement énergétique qui aura des retombées dans des domaines variés : image du département, tourisme, économie de la mer....

Enfin, il conclut son intervention en indiquant que l'investissement public en France représente un montant de 63 milliards d'euros, ce qui contribue à la mise sur pied de chantiers importants pour le secteur économique.

M. LAISNE, représentant du préfet maritime, informe que la préfecture maritime est concernée par trois projets éoliens en mer dont celui de Saint-Brieuc. Son administration suit avec attention les problématiques de navigation et de cohabitation des usages.

2) Le parc éolien

2.1 Diaporama présenté par Ailes Marines

M. ROLLIN, représentant Ailes Marines, commente le diaporama présenté en séance (diaporama annexé au compte rendu).

En résumé, il évoque :

- le coût du projet : 2 milliards d'euros d'investissement
- le nombre d'emplois prévu, soit 2000 emplois,
- les étapes déjà franchies :
 - .le dossier de levée des risques déposé en octobre 2013 qui a révélé un problème de faisabilité techniques des fondations et qui a perturbé le modèle économique prévu initialement,
 - .novembre 2013 et le lancement d'un plan d'action en vue de confirmer le choix définitif des fondations,
 - .mai 2014 et la mise au point par AREVA d'un aérogénérateur d'une puissance de 8MW, éolienne retenue dans le 2^{ème} appel à projet national,
 - .juillet 2014 : Ailes Marines confirme auprès du MEDDE le choix des fondations « jackets », lesquelles seront fabriquées au port de Brest,
 - .Il indique qu'il attend un courrier de validation du MEDDE sur les modifications proposées
- Un tableau comparatif entre le projet à 100 éoliennes et le nouveau à 62 éoliennes est présenté (cf diaporama). Il confirme le maintien du port de Saint-Quay-Portrieux dans sa fonction de port de maintenance.

Il précise que ces changements impliquent des compléments d'analyse qui seront versés au dossier de l'étude d'impact, laquelle sera étoffée de 5000 pages et sera consultable en 2016.

Il informe que des supports de communication ont été développés par Ailes Marines, à travers la création d'un site internet dédié (+ de 900 consultations par mois) d'une newsletter, et qu'Ailes Marines continuera d'informer le public de l'avancement du projet.

Il cite les étapes à venir :

- .2015 : poursuite des études
- .Octobre 2015 : dépôt des demandes d'autorisation
- .Début 2016 : enquête publique
- .Fin 2016 : fin de l'instruction des dossiers
- .2018 – 2020 : installation des éoliennes en mer

2.2 Interventions à la suite de la présentation du diaporama Ailes Marines

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, constate que le délai court dont dispose l'Etat pour instruire les demandes d'autorisation est court, soit en 6 mois selon le cahier des charges de l'appel à projets.

M. LENSKI, Fréhel environnement, estime le projet trop onéreux pour la collectivité publique et pour les entreprises. Il considère que le nombre d'emplois est insuffisant et que le projet, trop impactant pour l'environnement, n'est techniquement pas au point, notamment s'agissant des turbines et des fondations.

Par ailleurs, il pense que les restructurations industrielles au sein de la filière éolienne vont impacter négativement le développement des projets.

En outre, il affirme que l'emploi sera surtout localisé au Havre et à Saint-Nazaire (STX) et que la Bretagne restera à l'écart du développement.

M. LOYER, Gardez les Caps estime que les modifications du projet sont substantielles et il s'interroge sur la nécessité de reconduire le débat public.

M. LAPORTE, de l'agence locale de l'énergie du pays de Saint-Brieuc, souhaite qu'Ailes Marines puisse apporter un appui aux démarches entreprises concernant la maîtrise des dépenses énergétiques des particuliers. Il reçoit un accord d'Ailes Marines sur cette proposition.

M. PELAN, le Nouvel essor d'Erquy, observe qu'AREVA rencontre des difficultés financières et que le développement des futurs aérogénérateurs risque d'être compromis. Il demande également des précisions sur l'emprise des jackets qui seront plus importantes afin de supporter des éoliennes plus lourdes.

M. de LA MOTTE de BROONS, de la SPPEF, rappelle que son association créée en 1901, reconnue d'utilité publique en 1936, agréée par le Ministère en 1978, a réclamé un moratoire sur tous les projets éoliens. Il considère que le coût de rachat de l'électricité d'origine éolienne est prohibitif et qu'il fera peser une charge difficilement supportable pour les usagers. Il s'interroge sur le fait de poursuivre le projet alors même que 2 recours ont été déposés et n'ont pas encore été jugés.

Il regrette que le débat public ait été réalisé sans qu'il y ait eu d'étude d'impact du projet.

Enfin, il cite divers organismes qui ont émis de fortes réserves à ce type de projet : Cour des Comptes, Commission de régulation de l'énergie, CNRS, IFREMER.

M. VIDAL, Collectif contre le câble éolien à Erquy, s'interroge sur la prise en charge financière du démantèlement après 2040.

M. DUBOS, Groupe mammalogique breton, s'étonne que le consortium Ailes Marines ne communique pas les données brutes recueillies lors des études relatives aux déplacements des chauves-souris. Il souhaiterait en partager l'analyse.

M. CARBONNIER, CAPE, demande que l'enquête publique se tienne au cours de l'été afin de faciliter une plus grande expression des résidents.

2.3 Réponses aux interventions

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, prend acte des diverses interventions négatives à l'encontre du projet. Il replace celui-ci dans le contexte général de reconquête de l'indépendance énergétique de la France et de l'Union européenne, affirmée depuis plusieurs années : loi Grenelle (23% des énergies renouvelables dans la part totale de l'énergie produite d'ici 2020), loi sur la transition énergétique, poursuite des appels d'offres concernant les énergies marines renouvelables.

Il explique par ailleurs qu'en droit français les recours introduits ne sont pas suspensifs et que la procédure d'instruction va se poursuivre conformément aux orientations gouvernementales, dans un cadre calendaire contraint et connu puisqu'à compter du dépôt des demandes d'autorisation, soit le 23 octobre 2015, l'État disposera d'un semestre pour conduire toutes leurs procédures, lesquelles comprennent, entre autres, l'avis de l'autorité environnementale, l'analyse de l'étude d'impact, les avis de la Commission nautique, du CODERST, de la commission des sites, l'enquête publique.

M. ROLLIN, Ailes Marines revient sur les aspects industriels du projet. Il informe qu'un accord industriel a été conclu entre GAMESA et AREVA afin de renforcer la compétitivité industrielle de ce dernier. A terme, les engagements pris par AREVA pourraient être menés par cette co-entreprise. S'agissant des retombées économiques pour la Bretagne, il annonce que d'ores et déjà 7 entreprises de la région sont associées au projet en vue notamment de produire des éoliennes pour l'exportation. Enfin, le prototype de l'aérogénérateur d'une puissance de 8MW sera testé dès 2015-2016.

Pour ce qui concerne la transmission des données brutes des études réalisées. Il rappelle que celles-ci sont la propriété intellectuelle du cabinet indépendant IN-VIVO, soucieux de sa crédibilité notamment auprès des services instructeurs. Ailes Marines a l'obligation de fournir les expertises et interprétations dans le cadre de l'étude d'impact, laquelle sera consultable par le public au moment de l'enquête publique.

Ces études seront par ailleurs analysées par les services de l'État.

A ce stade, il ne souhaite pas, du fait de la communication de données brutes, entrer dans un débat d'experts. Il est prêt à rencontrer les responsables des associations concernées, dont le Groupe mammalogique breton, afin d'échanger sur les analyses réalisées.

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, confirme cette analyse. Les études sont réalisées par un cabinet indépendant. La procédure est tout à fait légale. Ailes Marines répond à ses obligations réglementaires.

M. ROLLIN, Ailes Marines, précise que dès le début de l'exploitation, le consortium doit déposer des garanties financières en vue du démantèlement, à hauteur de 50 000€ par MW.

A la demande de la DIRECCTE, M. ROLLIN précise que le plan de prévention des travailleurs n'est pas encore élaboré. Il signale qu'Ailes Marines est soucieux de cette problématique.

Sur le projet industriel, il explique que l'entreprise STX, fabricant des fondations, dispose d'une usine à Saint-Nazaire, qui lui permet notamment de construire la sous-station électrique. Cependant,

l'importance des structures nécessite un espace adapté et c'est la raison pour laquelle un site dédié au port de Brest s'avère indispensable.

S'agissant des nouvelles jackets, elles seront plus grandes, leur emprise au sol sera différente 28 à 30 mètres de côté, au lieu de 25 mètres. Les pieux seront effectués en majorité par forage. Le béton sera uniquement utilisé en injection pour la réalisation des pieux.

3) Raccordement électrique

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, fait le rappel de la procédure, il indique que le choix du tracé définitif répond à une procédure d'instruction spécifique :

- l'aire d'étude a été validée le 25 mars 2013 ;
- le 13 décembre 2013, à l'occasion d'une réunion d'un comité consultatif, les participants ont émis un avis favorable unanime (moins 1 voix) au choix du fuseau de moindre impact ;
- le 8 mars 2014, le MEDDE a donné son accord sur le tracé du fuseau.

3.1 Présentation du projet de raccordement par M. BOYADJIS, RTE, sur la base d'un diaporama annexé au compte rendu

M. BOYADJIS, RTE, explique l'état d'avancement du projet de raccordement et notamment de l'atterrage à Erquy, et plus précisément à la plage de Caroual :

Le fuseau de moindre impact tel qu'il a été défini en décembre 2013, soit une largeur d'environ 100 mètres, sera diminué pour parvenir au tracé final proposé, d'une largeur de 15 à 2 mètres selon les milieux traversés. Tel est l'exercice actuellement en cours de réalisation et qui a fait l'objet d'une information du public début juillet 2014, suivie de 5 permanences sur juillet-août à Erquy. Le diaporama expose successivement le bilan des rencontres avec le public d'Erquy cet été, les raisons pour lesquelles l'atterrage à Erquy a été choisi, le tracé proposé au sein du fuseau de moindre impact tel qu'il ressort des échanges avec les réginiens de Caroual notamment. Le diaporama indique également les valeurs maximales instantanées de champs magnétique attendues au dessus du câble sous marin et souterrain

Ainsi, le tracé des câbles à l'étude, tel qu'il ressort des permanences, passera sous la plage de Caroual, et plus particulièrement sous l'aire de ruissellement du ruisseau le Langourian. A ce niveau, il y aura en permanence une hauteur de 2 mètres de sable au-dessus du câble.

Il traversera ensuite les parkings voitures et camping car, pour rejoindre l'accotement gauche (en direction Pléneuf) de la RD34 par le contre bas de la rue des Evettes.

Les 2 chambres d'atterrage se situeront au niveau du parking voitures.

Le câble sera entièrement souterrain.

RTE rappelle que le câble souterrain n'est concerné que par le champ magnétique car sa consistance technique même fait que le champ électrique est nul. Les valeurs de champ magnétique indiquées dans le diaporama sont issus de calculs éprouvés et donne une très bonne indication de ce que sera la valeur maximale rencontrée dans les situations où le parc éolien évolue à pleine puissance.

Ainsi, le champ magnétique maximal, observé ponctuellement avec le parc éolien à pleine puissance, ne dépassera pas (*le tesla étant l'unité de mesure d'émission des champs électromagnétiques*):

- 10 microteslas à l'aplomb du câble sous la plage pour décroître très rapidement et tendre vers moins de 1 microtesla à 5 microteslas et négligeable à 10 microteslas ;

- 40 microteslas à l'aplomb du câble souterrain au niveau des parkings et en direction de la RD34. Cette valeur diminue très rapidement pour quasiment disparaître lorsque l'on se situe à plus de 10 mètres du câble ;

34. - Une tendance ponctuelle vers 2 microteslas maximum en façade des habitations le long de la RD

La valeur réglementaire à ne pas dépasser est de 100 microteslas. Elle est à mettre en comparaison avec les valeurs affichées ci-dessus.

M. BOYADJIS, RTE, précise que lorsque les installations seront opérationnelles, le câble fera l'objet d'un plan de contrôle et de surveillance (cf intervention DREAL) comme le prévoit la réglementation et des opérations de mesures de champs magnétiques seront réalisées. Les riverains peuvent eux aussi demander des mesures des émissions des champs électromagnétiques dans le cadre de l'accord RTE/Associations des Maires de France, mesures à la charge de RTE et faites par un cabinet indépendant au lieu de leur choix.

3.2 M. BONAREK, de la DREAL, présente un diaporama – ci-joint – sur la réglementation applicable en matière d'émissions de champs électromagnétiques

Un arrêté du 17 mai 2001 régit les émissions, lesquelles ne doivent pas être supérieures à 100 microteslas.

Par ailleurs, un décret du 1^{er} décembre 2011 – article 26 – impose l'élaboration d'un plan de contrôle et de surveillance, lequel donne lieu à une cartographie précise.

Ce plan de contrôle et de surveillance doit faire l'objet d'une approbation par le Préfet.

Le gestionnaire – RTE – devra procéder à ses frais à un contrôle des champs électromagnétiques, notamment lorsque le parc fonctionnera dans ses puissances maximales, correspondant à la période hivernale.

Ces contrôles seront renouvelés en cas de modification sur l'ouvrage ou si l'environnement évolue.

Les données recueillies seront transmises à l'ANSES, ainsi qu'à l'agence nationale des fréquences. Le diaporama détaille la mise en œuvre du plan de contrôle.

3.3. M. ARANDA GRAU, médecin référent en santé-environnement à l'Agence régionale de santé présente un diaporama ci-joint sur une analyse sanitaire du câble au regard de l'émission des champs électromagnétiques.

M. ARANDA GRAU détaille l'état des connaissances sur le sujet.

Il y a lieu de distinguer deux types d'effets.

-les effets immédiats, liés à une exposition temporaire ou accidentelle concernant par exemple les travailleurs intervenant sur le câble. Ces effets sont objectivables. Les effets sur la santé sont néfastes au-delà d'une valeur supérieure à 5000 microteslas (pour mémoire la loi interdit les équipements dont les émissions sont supérieures à 100 microteslas). L'exposition à de telles valeurs se traduit pour la santé humaine, par des phénomènes allergiques (picotement des yeux, allergies diverses, échauffement). Ces effets sont réversibles.

-les effets à plus long terme, qui seraient des effets attribués mais non démontrés, et qui concerneraient les résidents vivant à proximité des équipements en question.

Sur ce point, soit les effets à long terme en cas d'exposition dite permanente, M. ARANDA GRAU dresse l'historique de la connaissance sur le sujet. Il explique que les premières études épidémiologiques réalisées sur des bases statistiques ont été effectuées à la fin des années 1970. Celles-ci ont porté sur le cancer et les maladies neurodégénératives.

Vers les années 1990, l'organisation mondiale de la santé a estimé que les champs électromagnétiques étaient susceptibles d'être source de maladie.

Il s'agissait d'une supposition et cela n'a pas été avéré. Par ailleurs, dans l'apparition des divers risques, il est extrêmement difficile de déceler les facteurs qui prévalent. Il existe un facteur important de confusion : exposition aux champs électromagnétiques, au radon, aux pesticides, aux rayonnements ultraviolets...

M. ARANDA GRAU développe les aspects statistiques. Il indique que les observations sur le long terme ont concerné l'apparition des leucémies infantiles, pour lesquelles des observations statistiques sur une période de 30 ans ont été effectuées.

-les facteurs de multiplication de l'apparition d'une leucémie infantile par l'exposition permanente aux champs électromagnétiques serait de 1,15 à 1,25, soit au vu des éléments statistiques des taux quasi-nuls. Par comparaison le facteur de multiplication observé sur les fumeurs exposés au risque d'apparition de cancer, qui est multiplié par 10 ou par 20.

En outre, les études les plus récentes réalisées sur les champs électromagnétiques vont dans le sens d'une réduction des risques. Alors que dans les années 1970, on présumait que l'exposition permanente aux champs électromagnétiques pouvait être source de maladie, les études réalisées à ce jour sur des échantillons plus importants n'établissent pas de lien de cause à effet.

M. ARANDA GRAU signale par ailleurs l'existence de la circulaire ministérielle de Mme BATHO du 13 avril 2013, laquelle propose de retenir une valeur maximale de 1 microtesla pour les installations en limite d'un établissement sensible (hôpital, centre scolaire, EHPAD,...) En l'occurrence, le projet du câble n'est pas concerné par cette circulaire. Il souligne que l'émission des champs électromagnétiques s'atténue avec la distance au câble et que les études qui ont été réalisées concernent des lignes aériennes.

En résumé, le médecin référent de l'Agence régionale de santé, analyse la situation au regard du risque sanitaire de la manière suivante :

- > sous la mer : aucun danger pour les personnes.
- > sous la plage, exposition temporaire ou accidentelle, la valeur est négligeable, aucun effet reconnu.
- > le long de la route départementale, laquelle comprend des habitations. Ces habitations sont situées à plus de 7 mètres du tracé. Les valeurs d'émission sont comprises entre 1 et 5 microteslas en façade.

Les valeurs sont 20 à 100 fois plus basses que les normes et se rapprochent des valeurs énoncées par la circulaire « Batho ».

Ces valeurs ne posent donc pas de difficultés.

3-4-Interventions à la suite de la présentation des diaporamas

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, signale que la mise en place du câble et les opérations ultérieures de contrôle font l'objet de procédures de suivi très encadrées. Il constate que le câble sera entièrement enfoui et que sur la plage de Caroual, il se situera sous le ruisseau. Sur les études, il indique que la présentation de l'ARS comporte un volet général relatif à la conduite des études épidémiologiques et qui ne concerne pas exclusivement les champs électromagnétiques. Il invite à se garder de prononcer des conclusions hâtives ou des raccourcis sémantiques qui feraient le lien entre leucémie et champs électromagnétiques. Alors qu'il s'agit uniquement d'un rappel historique et que les études récentes démontrent que le lien n'existe pas. Il est par ailleurs tout à fait naturel que des études se poursuivent comme dans tout domaine scientifique.

M. de LA MOTTE de BROONS, de la SPPEF, réclame des expertises par des laboratoires indépendants et souhaiterait que des pictogrammes soient apposés pour prévenir de la présence du câble.

M. VIDAL, Collectif contre le câble à Erquy, indique que le câble est souterrain et qu'il n'est donc pas visible, tout comme les champs électromagnétiques qui sont nuisibles. Il souligne l'ampleur de la contestation locale au cours de l'été et ajoute détenir une pétition de 6000 signataires contre le projet dont 2000 personnes résidentes d'Erquy, pétition qu'il remettra le moment opportun. Il se dit fortement opposé au projet et engagera des actions pour faire annuler cette opération.

M. DEREUX, de la CANE, affiliée à la fédération nationale de l'environnement, précise que son association inscrit son action dans le cadre de la transition énergétique. Il est attentif au devenir des énergies renouvelables et plus particulièrement des énergies marines renouvelables, tout comme il reste attentif à ce que la concertation en Bretagne reste exemplaire.

M. PELAN, Nouvel essor d'Erquy, s'étonne que le MEDDE se soit déjà déterminé sur le tracé du fuseau de moindre impact alors même que l'étude d'impact n'a pas encore été réalisée. Il y voit un paradoxe. M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor lui précise que le MEDDE a bien donné un avis favorable en mars 2014. Il s'agit du fuseau et non du tracé définitif, lequel, doit bien faire l'objet d'une étude d'impact. Il n'y a donc pas contradiction.

M. LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, précise que d'ici la définition du tracé définitif des réunions d'informations devraient se tenir, notamment pour la partie du tracé rural afin de poursuivre l'information des riverains.

Le Préfet des Côtes d'Armor



Pierre LAMBERT

- ANNEXE 4-

Exemple de liaisons sous-marines en courant continu et en courant alternatif dans le monde

ANNEXE 4 : Exemple de liaison à courant alternatif dans le monde

Pays	Nom	Année	Constructeur SM/LS	Puissance (MW)	Tension (kV)	Isolation	Ame SM	Technologie	Section SM (mm ²)	Longueur SM (km)	Type
IT	Sicile/Malte	2013	Nexans	200	220	XLPE	Cu	3core	630	100	T/T
DK	Anholt	2012	NKT	400	220	XLPE	Al	3core	1600	26	Offshore
DE	Baltic 2	2012	Silec (General Cable)	288	150	XLPE		2*3core		60	Offshore
GB	Gwynnt y Mor	2012	NKT	576	132	XLPE		4*3core		20	Offshore
UK	Lincs	2012	Nexans	270	132	XLPE	Cu	2*3core	630	48	Offshore
UK	London array	2012	Nexans	1000	150	XLPE	Cu	4*3core	630/800	54	Offshore
NO	Oslofjord II	2012	Nexans	1000	380	XLPE	Cu	1core	1200	13	T/T
NO	Oslofjord II	2012	Nexans	2000	380	LPOF	Cu	2*1core		13	T/T
UK	Sherngham Shoal	2012	Nexans	315	132	XLPE	Cu	2*3core	630/1000	22	Offshore
IE	Cork Harbour II	2011	NKT	285	220	XLPE	Cu	1core	1600	4,6	T/T
QA	Doha Bay	2011	Prysmian		220	XLPE	Cu	1core	1600	7	T/T
US	New Jersey - Brooklyn	2011		512	345	XLPE	Cu	1core	875	11	Offshore
UK	Walney 1	2011	Prysmian	183	132	XLPE	Cu	3core		43	Offshore
UK	Walney 2	2011	Prysmian	183	132	XLPE	Cu	3core		44	offshore
BE	Belwind	2010	Nexans	165	150	XLPE	Cu	3core	630	52	Offshore
IE	Cork Harbour I (Aghada-Raffeen)	2010	Nexans	285	220	XLPE	Cu	1core	1600	3,3	T/T
FR	Digue Possession 2	2010	Nexans	45	63	XLPE	Cu	2*3core	400	17	T/T

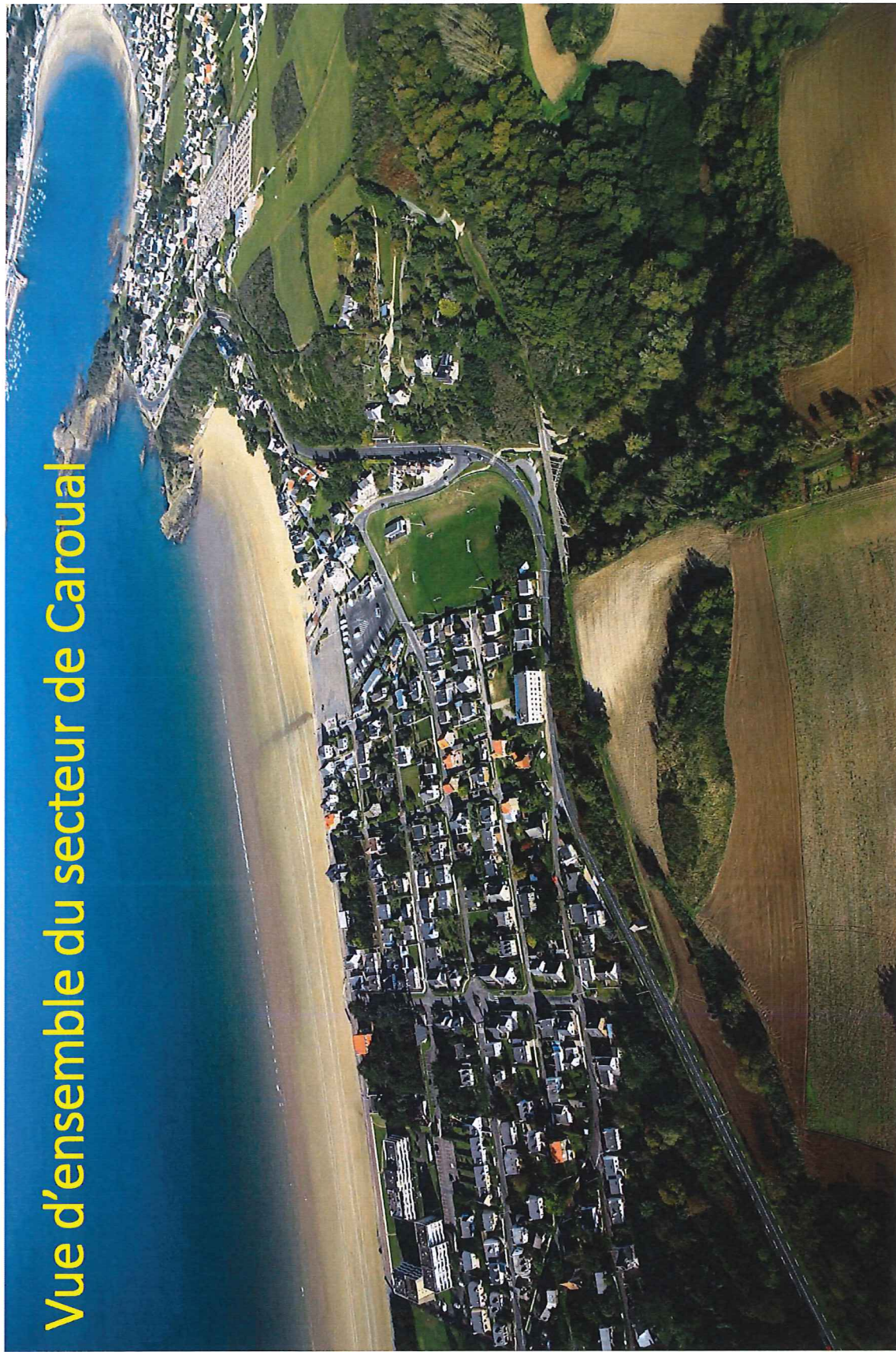
Annexe 4 : Exemple de liaison à courant continu dans le monde

Pays	Nom	Année	Constructeur	Puissance (MW)	Tension (kV)	Isolation	Ame SM	Technologie	Section SM (mm ²)	Longueur SM (km)	Type
ID	Java - Sumatra	2014			500			Bipolar		250	
NO/DK	Skagerrak 4	2014	Nexans	700	500	MI	Cu	Monopolar		140	T/T
DE	Sylwin 1	2014	Prysmian	864	320	XLPE	Cu	Bipolar		140	Offshore
DE	BORWIN 2	2013	Prysmian	800	300	XLPE	Cu	Bipolar	1000/1700	125	Offshore
US/CA	Green Line	2013	Prysmian	660	500		Cu			225	
DE	Helwin 1	2013	Prysmian	576	250	XLPE	Cu	Bipolar	875/1200	68	Offshore
UK/IE	East West Interconnector	2012	ABB	500	200	XLPE	Cu	Bipolar		186	T/T
KP/KR	Jindo Jeju	2012	LS Cable	400	250	MI	Cu	Bipolar	900	105	T/T
UK/NL	BritNed	2011	ABB	1000	450	MI	Cu	Bipolar	1430	252	T/T
SP	COMETA (Spain/Mallorca)	2011	Nexans / Prysmian	400	250	MI	Cu	Bipolar	750	120	T/T
SE/FI	Fenno-Skan 2 (Sweden/Finland)	2011	Nexans	800	500	MI	Cu	Bipolar	2000	200	T/T
DK/DE	Kontek 2	2010	Nexans	600	400	MI	Cu	Monopolar	1850	52	T/T
IT	SAPEI (Sardinia - Peninsula Italia)	2010	Prysmian/Nexans	1000	500	MI	Al/Cu	Bipolar	1150/1000	420	T/T
DK	Storebaelt (Denmark)	2010	ABB	600	400	MI	Cu	Monopolar	1700	35	T/T
US	Trans Bay	2010	Prysmian	400	200	XLPE	Cu	Bipolar	1100	80,5	T/T
NO	Vaihalla	2010	Nexans	78	150	MI	Cu	Monopolar IRC	1070	292	Offshore
DE	BORWIN 1	2009	ABB	400	150	XLPE	Cu	Bipolar	1200	125	Offshore

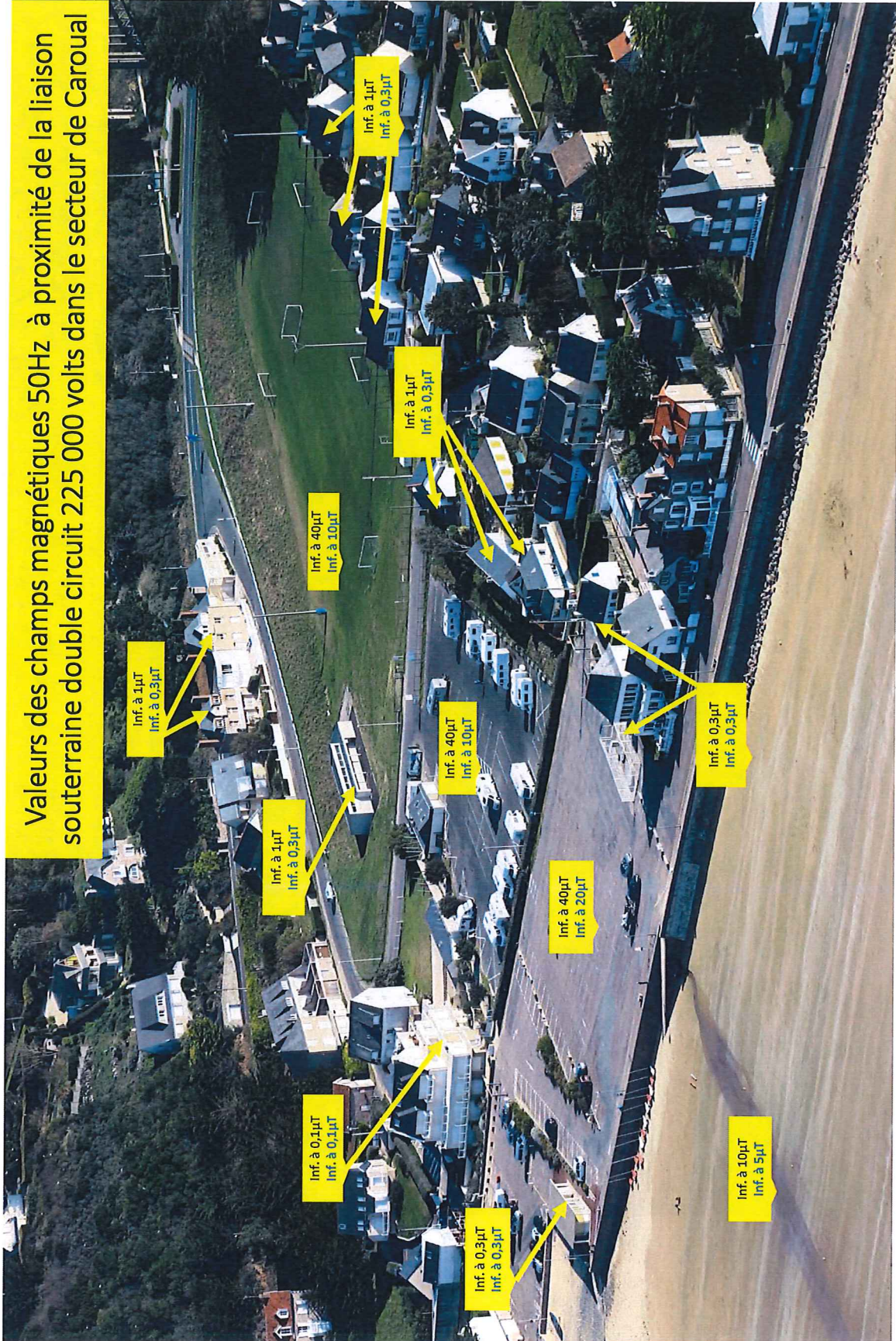
- ANNEXE 5-

Illustration des valeurs maximales de champs
magnétique et à titre indicatif de valeurs
moyennes annuelles de champs magnétiques sur
quelques secteurs représentatifs

Vue d'ensemble du secteur de Caroual



Valeurs des champs magnétiques 50Hz à proximité de la liaison souterraine double circuit 225 000 volts dans le secteur de Caroual



Valeur max.

Valeur moyenne
indicative sur une année

Document 2

Enquête publique pour le raccordement Du parc éolien en mer de la baie de St Brieuc Mémoire complémentaire de réponses de Rte aux observations du public

Lettre du CRPMEM Bretagne/CDPMEM 22 et du CPMEM 35 (L13)

Rte prend note avec attention des différentes remarques, questions et suggestions des instances de pêche ainsi que de leur avis.

Rte souhaite apporter certains compléments d'informations sur les sujets concernant le raccordement électrique.

1°/ Demande de réalisation d'un état de référence avant/pendant et après travaux avec étude du compartiment des biocénoses planctoniques animales et végétales

Le chapitre 4 de l'étude d'impact traite des effets du projet sur les biocénoses planctoniques (voir pages 506 et 507). C'est en phase travaux que des effets sur le zooplancton et le phytoplancton peuvent survenir en lien avec la turbidité potentielle qui pourrait être générée. Les impacts du projet sur ces biocénoses ont été qualifiés de négligeables à moyens.

Pour Rte, la pertinence de réaliser un suivi avant/pendant et après travaux sur ce compartiment ne paraît pas s'imposer. Toutefois, cette demande pourra être abordée, au cours du premier trimestre 2017, au sein du groupe de travail local créé et piloté par la Direction des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, réunissant Rte, les comités des pêches bretons et les Services de l'Etat accompagnés des services compétents (par exemple IFREMER, laboratoire universitaire...).

2°/ Ensouillage des câbles du parc éolien et du raccordement

La définition technique du projet de Rte a été largement partagée avec les pêcheurs professionnels afin de garantir le maintien de toutes les activités de pêche en garantissant la sécurité pour les pêcheurs et également pour les câbles. Rte prévoit ainsi l'ensouillage intégral du raccordement électrique à une profondeur de 1,50m. La faisabilité de cet ensouillage à cette profondeur sur l'ensemble du tracé de raccordement en mer pourra être réévaluée au vu des résultats des études techniques et environnementales, des avis des services de l'Etat et de l'autorité environnementale, des résultats de la participation du public et de la concertation avec les pêcheurs professionnels. En outre, Rte s'engage à informer les comités des pêches bretons de toute modification des caractéristiques du raccordement.

3°/Arrêté préfectoral de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime

Rte prend note de cette observation. A noter que l'article 3-6 du projet de convention de concession du Domaine Public Maritime mis à l'enquête développe les obligations de Rte en matière de suivi et d'entretien des installations.

A ce stade, le projet de convention de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour le raccordement électrique, reste à finaliser avec les Services de l'Etat compétents.

4°/ Réponse à l'avis général

Rte prend note de l'avis très réservé des comités des pêches.

Lettre de M. et Mme COLAS de Plurien (L11)

Rte prend note des différentes observations de M. et Mme Colas et souhaite apporter des précisions sur les points I.5 et I.6 et II.2 de leur courrier :

I.5 Altération de la plage « ...aussi belle... » de Caroual :

Hormis pendant la phase travaux qui s'étalera, hors période estivale et de manière fractionnée sur 3 saisons, l'aspect visuel de la plage de Caroual sera totalement maintenu. Après travaux, la plage de Caroual retrouvera son aspect originel. Rte précise que les chambres d'atterrage et les câbles seront enfouis et donc totalement invisibles après travaux. Rte renvoie M et Mme Colas à la lecture des réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui ré-explicitent les raisons du choix de Caroual.

I.6 Extension du poste de LA DOBERIE et 20 km de liaison souterraine : dégradation visuelle et écologique pour l'espèce humaine et animale :

Rte renvoie aux pages 485 à 712 de l'étude d'impact qui traitent des effets du projet sur l'environnement et sur la santé. Concernant les dégradations écologiques, Rte rappelle que le tracé général emprunte majoritairement les voiries existantes, les accotements ou des portions de champs exploités par l'agriculture. Le tracé général répond également à la doctrine Eviter/Réduire/Compenser. Ces mesures sont détaillées dans le chapitre 8 de l'étude d'impact. Rte renvoie également à l'analyse du tracé général présenté en pages 613 à 619 qui permet de visualiser les actions d'évitement des enjeux naturels.

Concernant l'extension du poste électrique de LA DOBERIE, des mesures d'intégration paysagère sont prévues (voir page 844, 845 et 846 de l'étude d'impact) : densifier les plantations existantes au niveau du hameau de la Malingeais, concevoir un aménagement paysager en strates végétales avec des végétaux locaux. De même, les enjeux environnementaux proches de l'extension (zone humide du ruisseau du Reus) ont bien été intégrés à la géométrie de l'extension. Les eaux de ruissellement du poste feront l'objet d'un traitement particulier (voir pages 836 à 841). Enfin, l'extension du poste respectera la réglementation en matière acoustique (voir page 675 et suivantes).

Concernant les Champs magnétiques (CEM) et la santé, Rte prend note de l'observation et renvoie M et Mme Colas à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête ainsi qu'à l'avis rassurant de l'ARS. Rte rappelle qu'une réglementation en la matière existe et qu'elle sera respectée pour le projet de raccordement de Saint-Brieuc.

II.2 Quid du devenir des pêcheurs de coquilles Saint-Jacques ?

Rte a travaillé très en amont avec les professionnels de la mer dont les pêcheurs pour trouver un tracé des câbles en mer de moindre impact, ensouillé intégralement afin de maintenir tous les métiers de pêche en toute sécurité. Rte renvoie M et Mme Colas au chapitre 4 de l'étude d'impact qui traite des effets du projet de raccordement sur l'environnement et les activités de pêche (pages 534 et 569).

Lettre de M. et Mme MARCAULT (L2)

Rte prend note des différentes observations de M. et Mme Marcault et souhaite apporter des précisions sur les thèmes suivants :

Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui expliquent le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui fait également référence aux comptes rendus des réunions de concertation pilotées par le Préfet. Ces réunions ont abouti au choix de Caroual.

Au pied du perré et sur la plage de Caroual, Rte propose la mise en place d'un panneau d'information du public précisant la localisation des deux câbles sous la plage. Ce panneau pourra faire l'objet d'un travail commun avec la mairie d'Erquy qui a, par ailleurs, un projet de réaménagement de Caroual.

Rte précise qu'un atterrissage sur la plage du bourg d'Erquy figurait comme une option d'atterrissage au même titre que les plages des Rosaires ou Tournemine. La plage du bourg d'Erquy n'a notamment pas été retenue car la phase travaux aurait été pénalisante pour les accès au port et pour le dragage de ce dernier. De même, le cheminement des câbles dans leur partie terrestre en milieu urbain dense (plus dense qu'à Caroual) se serait avéré plus pénalisant.

Hors période travaux, Rte indique qu'il n'est pas prévu d'interdire la zone d'atterrissage ou de restreindre les activités qui s'y déroulent. Les grandes manifestations sportives ne seront pas compromises y compris en phase travaux. En effet, Rte propose un planning de travaux prenant en compte ces manifestations (voir page 45 de l'étude d'impact).

Déposition de M. Vincent CARONEL (ERQ 24)

Rte prend note de la déposition de M. Caronel et souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

1° Sur la thématique aspect sanitaire : M. Caronel énonce plusieurs valeurs pour les niveaux de CEM. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Ce document explicite les différentes valeurs énoncées.

Rte rappelle que l'étude d'impact traite ce thème aux pages 696 à 712. L'ARS, comme le souligne M. Caronel, a également émis un avis rassurant. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur (Arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

2° Sur le choix d'un atterrissage à Caroual : L'étude d'impact (pages 725 à 768) explique le processus décisionnel qui a conduit au choix de la plage de Caroual. Le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête revient également sur les raisons de ce choix. Rte indique que la plage des Rosaires n'a jamais été un choix entériné par une décision préfectorale mais une option parmi d'autres. Le choix final s'est opéré lors de la réunion de concertation du 13 décembre 2013 (voir compte-rendu de cette réunion dans les annexes fournies à ce mémoire de réponses).

3° Plage de Caroual et activités touristiques en phase travaux : Rte a intégré l'aspect touristique et les enjeux qui y sont liés pour la phase de réalisation du chantier (voir pages 623 à 626). Le planning prévisionnel est proposé en page 45 de l'étude d'impact. Rte s'engage à rendre les parkings aux activités touristiques sur 3 années de travaux lors des périodes. De même, les grandes manifestations régionales seront maintenues : jumping, fête de la coquille, ...

Déposition de Gilbert et Marie-Rose ALLO (ERQ 39)

Rte prend note de la déposition de M et Mme Allo et souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

Sur le choix d'un atterrissage à Caroual : L'étude d'impact (pages 725 à 768) explique le processus décisionnel qui a conduit au choix de la plage de Caroual. Le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête revient également sur les raisons de ce choix. Rte indique que la plage des Rosaires n'était qu'une option parmi d'autres. Le choix unique et justifié s'est opéré lors de la réunion de concertation du 13 décembre 2013 (voir compte-rendu présenté en annexe).

Sur les roches et le maërl considérés comme n'étant pas un obstacle aux passages des câbles : techniquement les secteurs rocheux peuvent être envisagés pour le passage d'une liaison sous-marine mais nécessitent l'emploi d'un engin type dérocteuse impactant plus fortement l'environnement (notamment à cause du bruit qu'il provoque pour les poissons et les mammifères marins) qu'une trancheuse dans un milieu sédimentaire meuble. En l'espèce, sur une échelle relative de comparaison, le passage en secteur rocheux génère plus d'effets et d'impacts sur l'environnement que le passage en secteur meuble. Le passage des câbles dans une zone de maërl (enjeu naturel fort) serait également techniquement possible mais aurait des effets négatifs plus importants sur ce milieu naturel.

Sur le choix du courant alternatif : Rte renvoie M et Mme Allo au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Ce document détaille le choix du courant alternatif qui s'est imposé compte-tenu des configurations du présent projet.

Courrier de Mme PRANDI et M. KOSNIK (ERQ-L2)

Rte prend note du courrier de Mme Prandi et M. Kosnik et souhaite apporter des réponses au paragraphe « Impacts concernant les câbles de transport d'électricité » en page 10 dudit courrier.

Le risque d'érosion et de submersion, la mise à l'air des câbles : les pétitionnaires ont raison d'indiquer que le secteur de Caroual présente les risques évoqués. Ces risques figurent bien dans l'étude d'impact aux pages 293 à 298. Rte, entreprise de service public, n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une épaisseur de charge de sable de 2m minimum au-dessus de ses câbles. Cela signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m de profondeur pour garantir les 2m d'ensouillage. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le niveau de sable le plus bas atteint sur la plage (ou état de référence) pour creuser à 2m en dessous et ainsi atteindre cet objectif de profondeur des câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-mêmes déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettront leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de l'ordre de 10 cm assurent une protection mécanique importante permettant ainsi de résister aux agressions susceptibles de se produire sur une plage.

Sur l'aspect CEM : l'étude d'impact aborde ce sujet aux pages 696 à 712. Rte renvoie les pétitionnaires sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui aborde également le sujet. Rte rappelle que l'ARS a émis un avis rassurant sur ce thème. Rte respecte la réglementation en vigueur lorsqu'il définit son projet technique.

Déposition de Martine et Francois DUSSOLIER (ERQ R3-53 et ERQ R3-54)

Rte note avec attention les inquiétudes et questions de M et Mme Dussolier et souhaite apporter les éléments de réponses sur les thèmes abordés.

1°/ Risque sanitaire : l'étude d'impact aborde la thématique CEM aux pages 696 à 712. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Enfin, l'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur et que les niveaux de CEM font l'objet d'une évaluation dans le cadre du Plan de Contrôle et de Surveillance décrit à la page 701 de l'étude d'impact.

2°/ Erosion sur la plage de Caroual et risque de mise à l'air des câbles : Rte note avec attention cette observation qui va dans le sens de dispositions techniques telles que les câbles de raccordement ne soient jamais mis à l'air sur la plage de Caroual. Par ailleurs, Rte a bien intégré ce risque identifié en page 293 de l'étude d'impact.

Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engageait à maintenir une épaisseur minimum de 2m de sable au-dessus de ses ouvrages, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera un tranchée de 3m de profondeur pour garantir les 2m de charge minimum. En attendant les travaux, Rte, en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat, mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir les 2m de profondeur pour l'enfouissement des câbles. Par ailleurs, les câbles eux-mêmes déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de l'ordre de 10 cm assurent une protection mécanique importante permettant ainsi de résister aux agressions susceptibles de se produire sur une plage. Voir également les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête.

3°/ Incidences économiques et dévaluation du prix de l'immobilier : Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre-ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.

4°/ Sur les conclusions des pétitionnaires et le choix de Caroual : Rte renvoie aux pages 725 à 768 qui exposent les raisons du choix de Caroual et le processus décisionnel partagé avec les acteurs du territoire qui ont conduit à cette décision. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

Déposition de Michèle JOUAN (ERQ R3-55)

Rte prend note des différentes remarque de Mme Jouan et souhaite apporter les éléments de réponses suivants les thèmes abordés :

1°/ Impact des CEM : l'étude d'impact aborde largement ce sujet aux pages 696 à 712 de l'étude d'impact. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Enfin, l'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la recommandation en vigueur.

2°/ Le choix de l'atterrissage à Caroual : le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui ré-explicite les raisons du choix de Caroual.

3°/ Le choix technique du courant alternatif : compte-tenu de la configuration du projet (longueur de câbles, puissance du parc éolien à évacuer, ...), le courant alternatif s'est imposé sur ce projet. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui apporte un éclairage sur le sujet.

Courrier de l'association APSEE Erquy Environnement (L4 ERQ R3)

Rte prend note du courrier de cette association accompagné de 6 annexes.

Rte a identifié plusieurs sujets qui appellent les réponses suivantes.

En remarque liminaire, Rte précise qu'il est erroné d'écrire que 2 câbles à 225 000 volts sont équivalents à 450 000 volts. A titre comparatif, une maison d'habitation est équipée de plusieurs réseaux à partir du tableau de disjoncteurs : 3 ou 4 lignes pour les prises électriques, 1 ligne spécifique pour le four, 3 ou 4 lignes pour le réseau d'éclairage, ... toutes ces lignes ont un niveau de tension de 220 volts. Même si certaines sont physiquement en parallèle, le niveau de tension reste à 220 volts et non à 440 ou 660 volts.

La thématique des CEM et leurs effets sur l'environnement et la santé sont traités dans l'étude d'impact aux pages 696 à 712. Par ailleurs, l'ARS a émis un avis rassurant démontrant que la plage de Caroual et ses abords pourront conserver leur vocation actuelle : loisirs, tourisme, jeux et sports de plage. Il n'y aura pas d'interdiction à fréquenter la plage de Caroual et ses abords y compris les parkings. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte rappelle également que les ouvrages qu'il construit répondent à la réglementation en vigueur.

L'effet sur l'économie est également abordé dans l'étude d'impact (voir pages 485 à 715). C'est en phase travaux que les effets seront les plus marqués (voir page 713) mais de façon temporaire. Le planning des travaux a été adapté afin que les manifestations sportives et culturelles cycliques puissent être maintenues (voir page 45 de l'étude d'impact).

Concernant la dévaluation des biens immobiliers, le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre-ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.

Concernant la « solution antérieure », Rte rappelle que les Rosaires, Tournemine, plage du Bourg d'Erquy et Caroual, représentaient des options à comparer entre elles. Par ailleurs, la solution évoquée par l'association n'a jamais été entérinée par une instance préfectorale. Il convient également de d'indiquer qu'il est impossible d'utiliser un câble télécom comme le FLAG à Plérin Les Rosaires pour transporter de l'électricité. La technologie n'est pas la même.

Le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude

d'impact. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui précise les raisons du choix de Caroual et démontre l'absence de débat sur les autres options.

Association des propriétaires de Caroual (ERQ R3-L8) :

Rte prend note de l'avis de cette association et souhaite apporter des précisions sur certains thèmes.

1°/ L'utilisation du courant continu pour le raccordement du parc éolien n'est pas retenue pour les raisons précisées dans le complément demandé par la Commission d'enquête sur lequel Rte renvoie l'association.

2°/ Impacts des CEM : les pages 696 à 712 de l'étude d'impact traitent le sujet des CEM et de leurs effets sur l'environnement et la santé. L'association évoque plusieurs valeurs de CEM : Rte propose des éléments de précision sur cette thématique dans le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

Aucune perturbation des appareils de navigation n'est attendue ni sur le viaduc, ni sur les habitations, ni sur le parking : les ouvrages de Rte respectent la réglementation en vigueur.

3°/ Choix de l'atterrissage à Caroual : Le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui précise les raisons du choix de Caroual.

Courrier du Collectif Contre les Câbles à Caroual (R4 ERQ-L10)

Rte prend note du courrier de cette association portant sur les sujets suivants.

En introduction, Rte rappelle que le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations (y compris celles d'Erquy) et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact. Rte renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui revient sur les raisons du choix de Caroual. Rte renvoie enfin à la lecture des comptes rendus des réunions de validation de l'aire d'étude et du fuseau qui n'ont pas suggéré d'autres propositions d'atterrissage que celles contenues dans les dossiers de Rte.

1°/ les risques sanitaires liés aux champs magnétiques (CEM)

La thématique des CEM et de leurs effets sur l'environnement et la santé est traitée dans l'étude d'impact aux pages 696 à 712. Par ailleurs, l'ARS a émis un avis rassurant démontrant que la plage de Caroual et ses abords pourront conserver leur vocation actuelle : loisirs, tourisme, jeux et sports de plage. Il n'y aura pas d'interdiction à fréquenter la plage de Caroual et ses abords y compris les parkings. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui aborde la notion de principe de précaution et apporte des précisions sur les valeurs de CEM. Rte ré-affirme que le fuseau de moindre impact a été décidé par un ensemble d'acteurs du territoire, les élus, les associations et les services de l'Etat sur la base de différentes options à comparer entre-elles du point de vue de leurs différents effets.

2°/ Les risques liés aux travaux : le planning des travaux est présenté en page 45 de l'étude d'impact. Les travaux se dérouleront sur une période de 3 ans en fractionné : en effet, lors des périodes estivales, les parkings seront rendus aux estivants afin de ne pas mettre en péril les activités touristiques. C'est un engagement de Rte. De même, les grands événements (jumping, fête de la coquille, ...) seront

préservés. Rte indique que, sur demandes écrites des riverains de la rue des Evettes, un constat d'huissier avant et après travaux de leurs habitations pourra être effectué.

3°/ Effet sur l'économie : ce thème est abordé dans l'étude d'impact (voir pages 485 à 715). C'est en phase travaux que les effets seront les plus marqués (voir page 713) mais de façon temporaire. Les manifestations sportives et culturelles cycliques seront maintenues en adaptant le planning des travaux (voir page 45 de l'étude d'impact).

Concernant la dévaluation des biens immobiliers, le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre-ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.

Concernant la qualité des eaux de baignade, l'impact lié aux travaux sera très limité dans le temps. Un suivi de la qualité et de la turbidité de l'eau sera effectué (voir page 790 de l'étude d'impact).

4°/Erosion sur la plage de Caroual : risque sismique/information :

Rte a bien intégré ces risques identifiés en pages 293 et suivantes de l'étude d'impact.

Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engageait à maintenir une épaisseur minimum de 2m de sable au-dessus de ses ouvrages, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera un tranchée de 3m de profondeur pour garantir les 2m de charge minimum. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Ces relevés permettront également de définir les profondeurs maximum de la rigole d'écoulement du Langourian.

Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir les 2m de profondeur pour l'enfouissement des câbles.

Par ailleurs, les câbles eux-mêmes déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de l'ordre de 10 cm assurent une protection mécanique importante permettant ainsi de résister aux agressions susceptibles de se produire sur une plage. Voir également les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête.

Pour informer le public de la présence des deux câbles au pied du perré et sur la plage de Caroual, Rte propose la mise en place d'un panneau d'information du public précisant la localisation des deux câbles sous la plage. Ce panneau pourra faire l'objet d'un travail commun avec la mairie d'Erquy qui a par ailleurs un projet de réaménagement de Caroual.

5° Arrivée des câbles en mer :

L'étude d'impact porte sur un tracé général contenu dans un fuseau de moindre impact et non sur un tracé de détail. Ce tracé de détail pour la partie maritime sera précisé au sein du tracé général présenté à l'enquête publique. Il sera disponible au stade du dossier d'approbation de Projet d'Ouvrage (APO) au cours de l'année 2017.

Courrier de M. et Mme BEAUDRE (R4 ERQ-L11)

Rte prend note du courrier de M et Mme BEAUDRE qui sont effectivement parmi les riverains les plus proches des câbles et qui s'interrogent de façon légitime sur ce projet et leur santé.

En introduction, Rte rappelle que le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations (y compris celles d'Erquy) et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui revient sur les raisons du choix de Caroual. Rte renvoie également à la lecture des comptes rendus des réunions de validation de l'aire d'étude et du fuseau qui n'ont pas suggéré d'autres propositions d'atterrissage que celles contenues dans les dossiers de Rte.

Les risques sanitaires liés aux CEM

La thématique des CEM et leurs effets sur l'environnement et la santé sont traités dans l'étude d'impact aux pages 696 à 712. Par ailleurs, l'ARS a émis un avis rassurant démontrant que la plage de Caroual et ses abords pourront conserver leur vocation actuelle : loisirs, tourisme, jeux et sports de plage. Il n'y aura pas d'interdiction à fréquenter la plage de Caroual et ses abords y compris les parkings. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur et que les niveaux de CEM font l'objet d'une évaluation dans le cadre du Plan de Contrôle et de Surveillance décrit à la page 701 de l'étude d'impact.

Rte renvoie à l'annexe 5 de la réponse aux questions complémentaires de la Commission d'enquête. Cette annexe permet de visualiser les niveaux de champ magnétique au droit des façades des habitations de Caroual les plus proches des câbles. Ces valeurs sont exprimées en valeur maximale et, à titre indicatif, en valeur moyenne.

Rte propose, bien qu'aucune contrainte réglementaire ne la lui impose, à M et Mme BEAUDRE de mesurer les champs magnétiques dans leur habitation avant les travaux d'établissement du raccordement électrique. Rte rappelle qu'un dispositif de contrôle et de surveillance sera mis en place (voir supra).

L'utilisation du courant continu pour le raccordement du parc éolien n'est pas retenue pour les raisons précisées dans le complément demandé par la Commission d'enquête sur lequel Rte renvoie les pétitionnaires.

Courrier de M. BAUDOIN (ERQ-L12)

Rte prend note du courrier de M BAUDOIN et souhaite répondre sur la partie concernant le raccordement électrique.

1°/ Sur le problème de démocratie soulevé par M. BAUDOIN, Rte rappelle que le choix de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué depuis 2013 les acteurs du territoire, élus, associations (y compris celles d'Erquy) et services de l'Etat. Ce processus est décrit aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui revient sur les raisons du choix de Caroual. Rte renvoie également à la lecture des comptes rendus des réunions de validation de l'aire d'étude et du fuseau qui n'ont pas suggéré d'autres propositions d'atterrissage que celles contenues dans les dossiers de Rte. Enfin Rte rappelle, qu'à l'occasion de l'enquête publique plus de 200 dépositions et courriers, ont été formulés par le public témoignant ainsi de l'exercice de la démocratie.

2°/ Sur les risques sanitaires liés aux CEM

La thématique des CEM et de leurs effets sur l'environnement et la santé est traitée dans l'étude d'impact aux pages 696 à 712. Par ailleurs, l'ARS a émis un avis rassurant démontrant que la plage de Caroual et ses abords pourront conserver leur vocation actuelle : loisirs, tourisme, jeux et sports de plage. Il n'y aura pas d'interdiction à fréquenter la plage de Caroual et ses abords y compris les parkings et la réglementation en vigueur est respectée. Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

3°/Sur les réunions organisées par Rte : 5 permanences ont été organisées en mairie d'Erquy à l'été 2014. Les riverains, estivants et résidents d'Erquy ou des autres communes ont pu venir s'informer sur le projet de raccordement électrique. Plusieurs ateliers étaient proposés : atelier « CEM », atelier « Technique », atelier « Définition du fuseau de moindre impact et étude d'impact ». De nombreuses questions ont été posées au cours de ces réunions. Rte indique avoir répondu aux questions posées.

-----**fin**-----

DOCUMENT 3

CENTRALISATION						Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nbre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
@ registre										
		@01	LAMY ALLAIN Particulier	1	Nantes		RE	Alerte sur les effets indirects ou les risques de Pollution électromagnétique induite provoquées par les Champs magnétiques.		Le sujet des champs magnétiques très basse fréquence est étudié depuis plus de 35 ans et la réglementation actuelle est en accord avec ces études. Le raccordement respecte la réglementation très largement, notamment avec de faibles valeurs de champs annoncées dans le dossier. Rte invite le pétitionnaire à prendre connaissance de l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique et à consulter le document de réponse aux demandes complémentaires formulées par la Commission d'enquête au sujet des CEM et également du choix de la plage de Caroual. Rte renvoie également à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact concernant les CEM et la santé humaine.
		@02	collas Christian Côte Ouest Sans Eolienne	1	Saint-Prouant		DE	Chaleur, rayonnements magnétiques, un atterrage loin du public serait plus sage		Le sujet des champs magnétiques très basse fréquence est étudié depuis plus de 35 ans et la réglementation actuelle est en accord avec ces études. Le raccordement respecte la réglementation très largement, notamment avec de faibles valeurs de champs annoncées dans le dossier. Rte invite le pétitionnaire à prendre connaissance de l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique et à consulter le document de réponse aux demandes complémentaires formulées par la Commission d'enquête au sujet des CEM et du choix de la plage de Caroual. Rte renvoie également à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact concernant les CEM et la santé humaine.
		@03	anonyme	1	Guérande		DE	Notre électricité est déjà décarbonnée; rendement énergétique déplorable (40 % pour l'éolien offshore); coût de production exorbitant; saccage de nos côtes.		Rte prend note de ces observations
		@04	anonyme	1	Nantes		DE	Avis défavorable le bilan coût-avantage est clairement négatif		Rte prend note de ces observations
		@05	anonyme	0	Planguenoual		DE	pollution de la mer et perturbation de la faune et de la flore marines pendant installation et exploitation L'atteinte aux paysages côtiers et maritimes est excessive Ce projet va défigurer tout le littoral de la baie et porter une grave atteinte à ses perspectives touristiques.		Cette observation renvoie à l'appel d'offres lancé par l'Etat en juillet 2011 et au lauréat retenu à l'issue de cet appel d'offres. Les aspects évoqués ont fait l'objet d'une large concertation pour proposer un projet de moindre impact et en particulier pour le raccordement, un raccordement entièrement souterrain répondant à la stricte réglementation de construction des ouvrages électriques. Rte renvoie à l'étude d'impact du projet.
		@06	anonyme	0	Vincennes		DE	Etant opposé au parc éolien je suis évidemment opposé à son raccordement		Rte prend note de cette observation
		@07	anonyme	0			DE	les avantages sont minimales par rapport au dégât causés		Sans plus de précision sur la notion " avantage minime", Rte renvoi au dossier mis à l'enquête et à l'ensemble des éléments qui s'y rapporte
		@08	anonyme	0	Suresnes		DE	Avis très défavorable à ce projet dont le bilan coût-avantage est clairement négatif		Sans plus de précision sur la notion " bilan cout-avantage clairement négatif", Rte renvoie au dossier mis à l'enquête et à l'ensemble des éléments qui s'y rapporte
		@09	BUET Michel Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	0	Erquy		DE	transport en courant alternatif sans proposition de passage en courant continu absence d'études d'impact des câbles : effets des ondes électromagnétiques sur la santé, les appareils électroniques embarqués, sur la navigation (perturbations des instruments de navigation), sur les habitations, sur l'armature métallique du viaduc		L'utilisation du courant continu dans le raccordement du parc éolien en baie de St Brieuc (500MW, raccordement inférieur à 50 km) n'est pas retenue pour les raisons précisées dans le complément demandé par la commission d'enquête. Aucune perturbation des appareils de navigation n'est attendue ni sur le viaduc, ni sur les habitations : les dispositions techniques et notamment l'AT 2001 garantissent un niveau de protection du public.
		@010	Collas Christian Côte Ouest Sans Eolienne	0			DE	c'est un gros chantier qui va générer des bruits, vibrations et suspension de sédiments avec les cumule des actions de forages, battages, enfouissement de câbles et enrochements... de quoi faire fuir les poissons, les reptiles et le mammifères		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur la faune et la flore terrestre et marine (pages 485 à 716). Rte précise qu'il n'est pas prévu d'enrochement au-dessus de ses câbles, ils seront ensouillés. Concernant la mise en suspension de sédiments, il est prévu d'effectuer un suivi de la turbidité en phase travaux (voir étude d'impact page 521 et 790).
		@011	anonyme	0	Erquy		DE	le câble ne peut pas passer au niveau le plus occupé de la plage de Caroual		La question portant sur le choix de Caroual trouve réponse au chapitre 6 de l'étude d'impact aux pages 725 à 768. De même, les compléments de réponses apportées par Rte à la Commission d'enquête traite le sujet du choix de Caroual.
		@012	Boquet Patrick Erquy Environnement	0	Erquy		DE	impacts Santé publique risques avérés de leucémie due aux rayonnements électromagnétiques risques avérés de dysfonctionnements des appareils électroniques médicaux risque avéré de dévalorisation du prix des maisons risque avéré de réduction du tourisme disparition des commerces de proximité Contournement éloigné de la plage Erquy-Caroual	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation. Concernant les impacts sur le tourisme et les commerces, ces thèmes sont abordés dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@013	BRANCHE DANIEL	1			RE	Revoir : Les conditions de transport du courant : alternatif ou continu. - Les conditions d'atterrage - Le trajet des câbles.		Rte renvoie vers l'étude d'impact du raccordement (chapitre 6 pages 725 à 768 pour le choix de Caroual) ainsi qu'aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Le choix du courant alternatif y est expliqué.
		@014	anonyme	0	Erquy		RE	Pouvez-vous garantir que ces câbles et le courant qu'ils transportent ne porteront pas atteinte à la santé des Rhéguiniens? ne pouvez-vous pas choisir un endroit moins fréquenté ? Sommes-nous en train de voir la fin d'Erquy en tant que station balnéaire ?		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les impacts sur le tourisme, ce thème est abordé dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@015	BRANCHE DANIEL	0			RE	revoir les conditions de transport du courant : alternatif ou continu - les conditions d'atterrage - Le trajet des câbles.		Rte renvoie vers l'étude d'impact du raccordement (chapitre 6 pages 725 à 768 pour le choix de Caroual) ainsi qu'aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Le choix du courant alternatif y est expliqué.
		@016	DOCTEURS THEAUT CHRISTINE ET DIDIER	0			DE	Nous sommes opposés à l'atterrage en plein centre de la plage de Caroual Un atterrage au bout de la plage vers Saint Pabu n'aurait probablement aucun impact sanitaire et son surcoût n'apparaît bien minime Quel impact cela aurait-il sur le tourisme ?	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les impacts sur le tourisme, ce thème est abordé dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@017	anonyme	0	Erquy	RE		Comment être certains que ces câbles n'engendrent pas de problème de santé tourisme quel seront les retombées ? déjà les transactions sur Caorual sont ralenties		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation. Concernant les impacts sur le tourisme et les commerces, ces thèmes sont abordés dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@018	Langlais Henri	0	Erquy	RE		retombées possibles sur la santé des riverains et estivants Je demande que ces câbles soient au minimum repoussés à l'autre bout de la plage de Caroual	Aller sortir les câbles plus loin sur la plage du	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire sur l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.
		@019	Bribri	0	Saint-Brieuc	DE		Transformer une plage en zone à risque déprécier les biens immobiliers		Les travaux envisagés par Rte ne sont pas de nature à transformer la plage de Caroual en zone à risque. Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation. Concernant les impacts sur le tourisme et les commerces, ces thèmes sont abordés dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@020	CATROS Véronique	0		RE		nécessité de trouver un autre site d'atterrage : fréquentation de la plage utilisation future du site		Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte indique que la plage retrouvera son aspect paysager originel après travaux sans restriction d'activités.
		@021	anonyme	0		DE		Le parc éolien détruit l'écosystème marin sur son site d'implantation et ses environs. Il entrainera des relargages de métaux et des réchauffements qui perturberont le renouvellement de la coquille St Jacques et de la chaîne alimentaire des poissons et crustacés dans toute la baie. Son coût est démesuré et ce sont nos impôts qui payent ce mauvais choix Une fois que ces édifices monstrueux seront construits, ce sera trop tard.		RTE prend note de cette observation.
		@022	anonyme	0		DE		PAS DE CABLE A HAUTE TENSION AU MILIEU DE LA PLAGE PUBLIQUE principe de précaution face à un risque sanitaire potentiel préserver les aménagements futurs du site de Caroual		Concernant le principe de précaution dont il est fait état, Rte renvoie sur les réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte a bien intégré qu'un projet d'aménagement du site de Caroual était en cours et a échangé avec la mairie d'Erquy sur le sujet afin de s'assurer de la comptabilité des 2 projets.
		@023	Catros Véronique	0		RE		risque sanitaire possible recherche d'un autre site d'atterrage des passages peuvent être trouvés dans des endroits de la plage trop ventés pour être fréquentés et dans une zone non résidentielle	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les impacts sur le tourisme, ce thème est abordé dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@024	anonyme	0	Erquy	RE		retour à l'option d'atterrage sur la plage des Rosaires (solution validée par Agglo de St Brieuc le 7 févr. 2013	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	La plage des Rosaires a été l'une des 4 options étudiées en début de projet. Concernant le choix final de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. L'option d'un atterrage aux Rosaires y fait l'objet d'un comparatif avec les autres options. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête sur ce thème.
		@025	anonyme	0	Erquy	DE		risque sanitaire objets embarqués, style GPS etc. attention aux dérèglages nécessité de trouver un autre site d'atterrage		Le risque sanitaire est traité dans le document d'étude d'impact aux pages 696 à 711. L'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. A ce jour, pas d'observation de dérèglement d'appareils de navigation en présence d'un câble électrique ensouillé en mer. Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@026	lenfant f xavier	0	Erquy	RE		nécessité de trouver un autre site d'atterrage		Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur le sujet.
		@027	Lenfant monique	1	Ligué	DE		projet très dangereux		Sans plus de précision sur la notion de "dangerosité", Rte renvoie vers l'étude d'impact du raccordement électrique, chapitre 4. Rte renvoie également aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@028	anonyme	0	Erquy	RE		Les risques engendrés par l'atterrage des câbles sont de notoriété publique proposition : atterrage sur la plage de Nantois	atterrage sur la plage de Nantois	Le risque sanitaire est traité dans le document d'étude d'impact aux pages 696 à 711. L'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. A ce jour, pas d'observation de dérèglement d'appareils de navigation en présence d'un câble ensouillé en mer. Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@029	anonyme	1	Erquy	DE		risques électromagnétiques choix de Carroual irresponsable		Le risque sanitaire est traité dans le document d'étude d'impact aux pages 696 à 711. L'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. A ce jour, pas d'observation de dérèglement d'appareils de navigation en présence d'un câble ensouillé en mer. Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@030	Diot Elisabeth Particulier	1		RE		Aller sortir les câbles plus loin sur la plage du nantois beaucoup moins fréquentée	atterrage sur la plage de Nantois	Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@031	Babs Babette Particulier	0		DE		N'accepte pas ce projet qui engraisse certains et qui pénalise les petits (nous)		Rte prend note de cette observation.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@032	anonyme	1	Erquy		DE	Alors qu'il y a probablement d'autres solutions : Citons les axes Plage de Saint-Pabu - Saint-Pabu - Bellevue - La Ville Poince ou bien Grève de Nantols - La Croix Verte - La Ville Bricault - La Ville Poince qui rejoignent tous deux l'axe défini vers La Doberie	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@033	FREMONT JEAN CLAUDE	1	Bonsecours		DE	pas possible d'imaginer un raccordement sur la plage magnifique de Caroual danger d'enfouissement des câbles en plein milieu de cette plage	atterrage au delà de la plage de St Pabu	Après travaux, la plage de Caroual retrouvera son aspect originel. Le risque sanitaire est traité dans le document d'étude d'impact aux pages 696 à 711. L'ARS a émis un avis rassurant sur le sujet. A ce jour, pas d'observation de dérèglement d'appareils de navigation en présence d'un câble enroulé en mer. Le choix d'un autre site a été traité dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Voir aussi les réponses apportées par Rte aux compléments demandés par la commission d'enquête sur les sujets abordés.
		@034	anonyme	0			DE	opposée au raccordement sous la plage de Caroual		Rte prend note de cette observation.
		@035	anonyme	1	Porcic		FA	les critiques me paraissent infondées. aucune détérioration du visuel de la plage. Le raccordement à Caroual est cela qui représente le moins de désagréments car proche du site ERDF.		Rte prend note de ces observations
		@036	Dissez Martin	0	Loudéac		FA	permettre de produire notre propre électricité et naturellement cela pourrait nous créer des emplois pour notre avenir.		Rte prend note de ces observations
		@037	RUYET Lucas	0	Loudéac		FA	Très bon projet selon moi. Beaucoup de perspective d'emploi. Les éoliennes ne seront à mon sens pas gênante d'un point de vu visibilité étant donné qu'elles sont très éloignées de la côte		Rte prend note de ces observations
		@038	anonyme	1	Plouénan		FA	cela augmenterait l'emploi dans notre région et en France. très bonne opportunité pour résoudre le problème de l'exploitation des énergies fossiles		Rte prend note de ces observations
		@039	anonyme	1			FA	Le dossier est très clair et apporte toutes les réponses que l'on peut se poser		Rte prend note de ces observations
		@040	anonyme	0			FA	Le dossier est très clair et apporte toutes les réponses que l'on peut se poser		Rte prend note de ces observations
		@041	Le Bousse Française	0	Erquy		DE	Le passage des 2 câbles au milieu de la plage de Caroual est inadmissible radiations électromagnétiques vibrations , le bruit , 20m de tranchée , la construction de 2 énormes chambres souterraines sous le parking , 2 ans de travaux		La phase travaux qui s'étalera, de manière fractionnée sur 3 ans, est proposée hors période estivale pour que les activités touristiques soient maintenues. Voir le calendrier prévisionnel des travaux en page 45 de l'étude d'impact. Après travaux, la plage de Caroual retrouvera son aspect d'avant et les activités pourront reprendre. Rte précise que les chambres d'atterrage seront totalement invisibles après travaux. Enfin concernant les CEM, Rte prend note de l'observation et renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête ainsi qu'à l'avis rassurant de l'ARS.
		@042	BOUREL FREDERIC	0	Erquy		DE	estimation d'un dossier ignorant ou minimisant les impacts : du bruit, des vibrations, de l'écrasement et le remaniement des fonds marins sur l'écosystème marin, sur les espèces marines jusqu'à présent protégées identification précise des particules que largueront les anodes sacrificielles importance des polluants dans l'air pendant les travaux ampleur de la destruction de la réserve halieutique réel niveau d'impact sur le paysage, dans le cas particulier du Cap Fréhel RENONCER A TOUT PASSAGE DE CÂBLES ÉLECTRIQUES PRES DE POPULATION D'ADULTES ET SURTOUT D'ENFANTS. POPULATION ESTIVALES OU NON.		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur la faune et la flore terrestre et marine y compris benthiques. Les effets sur la ressource halieutique sont également détaillés (pages 485 à 716).
		@043	anonyme	0	Vincennes		DE	dossier incomplet gestion du risque du fait du champ magnétique induit par le courant alternatif Quid de passer en courant continu		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur l'environnement et la santé (pages 485 à 716). Concernant les CEM, Rte renvoie aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui traitent également le sujet du choix du courant alternatif pour le raccordement.
		@044	Cacaret Didier	1			DE	opposé à l'arrivée des câbles électriques sur la plage de Carroual		Le choix de Caroual résulte d'un processus de concertation présenté dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses émises aux questions complémentaires de la Commission d'enquête.
		@045	MATHONNET Arnaud	1	Saint-Germain-en-Laye		DE	demande d'interruption de l'enquête en raison de la situation financière du porteur de projet. AILES MARINES SAS apparait en état de liquidation judiciaire.		Rte prend note de ces observations
		@046	LAMY Allain Particulier	0	Nantes		RE	effets induits ou indirects dans la zone d'influence des champs magnétiques Il faudrait s'interroger sur : •Ba valeur maximale des champs magnétiques. •Ba délimitation des zones d'influence des champs magnétiques. •Ba conséquences de la présence de ces champs magnétique. •Ba possible aliénation, future, des terrains en surplomb et à proximité des câbles. •Ba nécessité de mettre en place une surveillance particulière des effets ressentis et du respect d'une réglementation évolutive et actualisée.	liaison en courant continu	Le sujet des champs magnétiques très basse fréquence est étudié depuis plus de 35 ans et la réglementation actuelle est en accord avec ces études. Le raccordement respecte la réglementation en vigueur, notamment avec de faibles valeurs de champs annoncées dans le dossier. Rte renvoie à l'étude d'impact et plus spécifiquement aux pages 696 à 711. La question de surveillance de ces champs magnétiques est traitée. Rte invite le pétitionnaire à prendre connaissance de l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique et à consulter le document de réponses aux demandes complémentaires formulées par la Commission d'enquête au sujet des CEM mais également sur le choix du courant alternatif. La présence d'une liaison électrique souterraine n'est pas de nature à porter atteinte au droit de propriété privée. Seule une bande de servitude devra rester libre de toute construction et d'arbre de haut jet.
		@047	MATHONNET Arnaud	0	Saint-Germain-en-Laye		DE	Je complète mes observations du 11 septembre sur ma demande de suspension de la procédure (et implicitement d'annulation du marché) Le site de la Région Bretagne fait état d'une réunion d'information du 29 mai (année non mentionnée) avec la CCI régionale destinée à 200 entreprises dans lequel il est mentionné que « Ce projet éolien mené par Ailes Marines SAS est piloté par Iberdrola et Eolee REQ, assisté d'AREVA, Technip et Neoen Marine. » je considère AILES MARINES SAS en situation de liquidation judiciaire : aucun emploi ne pourra être créé ni direct, ni indirects le recouvrement des créances fiscales et sociales est compromis J'en appelle donc à la commission d'enquête afin qu'elle fasse le nécessaire pour faire cesser cette situation J'aimerais que la commission d'enquête nous assure de l'absence de collusion dans ce marché public.		Rte prend note de ces observations

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif	nombre de signataire(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@048	Szylowicz Jean Philippe	1	Erquy		DE	Les dangers présentés par les lignes THT ont été reconnus par l'ANSES qui recommande de ne plus installer de bâtiments accueillant des enfants à moins de 100m de ces lignes (recommandation reprise dans l'une instruction gouvernementale du 15 avril 2013). La zone choisie par RTE est au contraire dans la partie la plus fréquentée de la plage de Caroual qui est elle-même la plus fréquentée de la commune et les câbles devraient passer près de nombreuses habitations. D'autres sites d'atterrage comme l'extrémité sud de la plage de Caroual ou la plage de Nantois à Pléneuf ne présentent pas ces inconvénients mais n'ont pas été sérieusement étudiés. Je demande le réexamen des différents sites d'atterrage possibles et la prise en compte de la protection de la santé des habitants en tant que principal critère		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les impacts sur le tourisme, ce thème est abordé dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. RTE renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@049	MATHONNET Arnaud	0	Saint-Germain-en-Laye		DE	le pacte électrique breton et le Plan National d'Action pour les Énergies Renouvelables sont en rupture avec la convention d'Aarhus Le pacte électrique breton est donc nul ainsi que le projet d'installation d'éoliennes en baie de Saint Briec. Il me paraît indispensable que la commission d'enquête relève cette anomalie. Je m'interroge sur les dispositions prises par l'Union européenne et nos gouvernements successifs pour appliquer les dispositions précitées et nous garantir nos droits légitimes à l'information et à l'expression.		Rte prend note de ces observations
		@050	anonyme	1	Matignon		DE	Pas d'éoliennes, pas de câbles, pas de nuisance. Non aux éoliennes non aux câbles.		Rte prend note de ces observations
		@051	Le Bousse Michel	0	Erquy		DE	Je suis contre le raccordement, le passage des câbles au milieu de Caroual, plage si fréquentée par tous... Les normes européennes devraient être appliquées dans ce cas.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. RTE renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@052	Le Guen Loick	0			FR	oui à la transition énergétique face au réchauffement climatique : je ne choisirai pas de m'opposer au principe de l'énergie éolienne en mer, même avec les désagréments que cela suppose. Nous connaissons les méfaits des énergies fossiles, nous ignorons la portée définitive du nucléaire. La transition énergétique est salutaire pour notre planète. l'atterrage du câble prévu au milieu de la plage de caroual est préjudiciable et devrait être reconsidéré		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur l'environnement et la santé (pages 485 à 716). Concernant les CEM, RTE renvoie aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête ainsi que sur l'avis rassurant de l'ARS présent dans le dossier mis à l'enquête publique.
		@053	WAGNER Bernd	0			DE	je suis CONTRE le projet dans la baie de Saint-Briec parce que -le raccordement passerait au milieu de la plage de Caroual très fréquentée -les éoliennes seraient beaucoup trop proche d'un site classé (NATURA 2000) Cap d'Erquy - Cap Fréhel, à 17km, 16,7km respectivement de la côte. -la baie de Saint Briec est un écosystème trop sensible		RTE renvoie au dossier d'étude d'impact et au dossier d'incidences Natura 2000 qui développent notamment le sujet des CEM et les arguments du choix de l'atterrage de moindre impact de Caroual.
		@054	CHEVALLIER CHANTAL ET PATRICE	0	Erquy		DE	Le projet de parc éolien est un pari stupide, le projet de raccordement proposé en rajoute dans la stupidité !		Rte prend note de ces observations
		@055	anonyme	0	Erquy		DE	La connaissance partielle des effets induits par les ondes électro magnétiques sur la santé devrait obliger au principe de précaution et conduire à revoir le tracé d'atterrage des câbles sur une zone moins fréquentée et moins urbanisée		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. RTE renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Comme développé dans les réponses de RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, le respect de la réglementation par RTE, telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact, et les conditions d'élaboration de son projet permettront notamment aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en œuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.
		@056	anonyme	1			DE	IL EXISTE UNE EVENTUALITE DE MISE A L AIR LIBRE DU CABLE ET DE CONTACT AVEC LES USAGERS DE LA PLAGE DE CAROUAL. préciser les mesures envisagées face au risque d'érosion et de subversion marine pour assurer en permanence la protection des câbles en particulier sur la plage de Caroual. Quid du principe de précaution quant à la santé à long terme de ces jeunes.		RTE, entreprise de service public, n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE garantirait une épaisseur de 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Côté Sanitaire, RTE renvoie à l'étude d'impact et aux réponses aux précisions demandées par la commission d'enquête. Comme développé dans les réponses de RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, le respect de la réglementation par RTE, telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact, et les conditions d'élaboration de son projet permettront notamment aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en œuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.
		@057	anonyme	0	Erquy		DE	Je suis contre d'avoir un rideau de fer dans la mer ! Ces 62 éoliennes produiront de l'électricité 1/3 du temps si le vent le permet ! destructions des fonds marins et de l'écosystème par 256 forages de 625m2 chacun. L'atterrage des câbles est prévu sur la plage de Caroual à Erquy, une des plus belles plages et des plus fréquentées de la côte ; N'y avait-il pas d'autres endroits sans habitations pour l'arrivée de ces câbles ? Dangerosité pour la santé des 2 câbles à haute tension Risques sanitaires causés par les ondes électromagnétiques : Une femme enceinte, une personne avec pace- maker ou qui portera des appareils auditifs ne devra pas passer à proximité.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. RTE renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@058	Boquet Patrick Erquy Environnement	0	Erquy		AU	Deux documents joints ? Il n'y a pas de pièce jointe à cette observation.		
		@059	MARTIN Noé	0			DE	Pouvez-vous me jurer que ces éoliennes énormes ne vont pas détruire tout ce que j'aime ?.. Non ! Je sais que il y aura des choses qui vont changer pour les poissons, les coquillages, la pêche, les oiseaux, le bateau et même le rayon vert qu'on ne pourra plus espérer entre deux immenses pilonnes éclairés sur l'eau. Alors je suis contre. Et j'ai que 12 ans.		Rte prend note de ces observations

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@060	anonyme	1	Bagneux		DE	Je ne suis pas contre les éoliennes mais contre le fait de faire passer les câbles de HT par la plage de CAROUAL pour ne pas exposer les habitants, les touristes, les animaux aux champs magnétiques La valeur réglementaire en France d'émission maximale à ne pas dépasser est de 100 micro-teslas Elles ne tiennent compte que de la protection contre les effets thermiques (chaleur) et non des effets biologiques liés à une exposition sur le long terme à de faible intensité de champs.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@061	HUET GENEVIEVE	0			DE	le projet devrait être totalement invisible d'une cote inscrite « Natura 2000 » et dont l'attrait sauvage, touristique et économique est majeur Le cahier de photomontages fait notamment l'impasse sur l'aspect visuel induit par le clignotement de 63 phares contiguës de fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes PJ concerne opposition au projet AM		Rte prend note de ces observations
		@062	HUET ISABELLE	0			DE	le projet devrait être totalement invisible d'une cote inscrite « Natura 2000 » et dont l'attrait sauvage, touristique et économique est majeur Le cahier de photomontages fait notamment l'impasse sur l'aspect visuel induit par le clignotement de 63 phares contiguës de fortes inquiétudes concernant l'émission permanente d'infrasons perceptibles à longue distance et dont les effets sur l'homme sont reconnus comme néfastes PJ : note du Nouvel Essort pour Erquy concernant dossier AM (hors atterrage)		Rte prend note de ces observations
		@063	anonyme	0	Erquy		DE	Les risques techniques ne sont pas maîtrisés, ni même réellement évalués : sur Caroual et les plages d'atterrage, il s'agit des ondes électromagnétiques et infrasons Câbles sous haute tension arrivant sur la plage ou passent leur vacances des estivants et plaisanciers, pour beaucoup d'entre eux non-avertis des risques de sante qu'ils vont vraisemblablement courir...		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@064	anonyme	0	Erquy		DE	Câbles sous la plage de Caroual : une ineptie dangereuse !		Rte renvoie au dossier d'étude d'impact et aux réponses de Rte aux précisions demandées par la commission d'enquête.
		@065	hillion collectif collectif non aux câbles	1			DE	cf. dossier déposé à Erquy		
		@066	Le monnier bertrand	0	Erquy		AU	remplacer ces éoliennes dans la baie par 100 hydroliennes immergées		Rte pas concerné
		@067	CLEMENT Georges Association Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre	0	Mers-les-Bains		DE	Projet Ruineux, destructeur de l'environnement, sans intérêt pour la réduction des émissions de CO2 les projets d'éolien industriel en mer devaient permettre l'émergence de deux leaders français de l'éolien en mer Alstom et Areva, et créer des milliers d'emplois associés. Qu'en reste t-il aujourd'hui, Alstom Energie racheté par l'américain Général Electric, et Areva par le leader mondial de l'éolien offshore, l'allemand Siemens. Quant aux milliers d'emplois, il se compteront plutôt en emplois perdus dans les activités locales : pêches, tourisme et commerciales 2.7 Milliards d'€uros pour produire de façon intermittente, sans aucun rapport avec les besoins, à peine une journée de consommation des français, vendue par le consortium à EDF 220 € le MWh, pendant 20 ans, voire 40 ans, assurément un projet rentable pour le consortium Iberdrola Espagne 70% Jet Siemens son nouveau fournisseur de turbine, mais ruineux pour les consommateurs et contribuables français, pour lesquels ces montants auraient été mieux investis en dépense d'isolation par exemple. Effets cumulés : Ne sont pris en compte que trois sites : Rampion sud Angleterre, Navitus Bay, et Fécamp. Les 4 autres projets français, sont ignorés, sont ignorés aussi les sites éoliens terrestres du littoral Ressource halleutique : Que restera t-il des espèces emblématiques de la baie, Coquille Saint Jacques, Bulots, Araignées, lorsque les fonds auront été bouleversés par les forages de pose des jackets et les labours d'ensouillage		Concernant le raccordement et la ressource coquille saint jacques, Rte rappelle qu'il travaille étroitement avec les professionnels de la mer depuis le début du projet et c'est la raison pour laquelle en particulier, Rte a recherché un câble totalement ensouillé en mer pour permettre la poursuite des usages de la mer en toute sécurité. Il convient de rappeler que les "labours" liés à l'ensouillage des câbles sous-marins de raccordement du parc éolien, la perturbation sera limitée de 0,5 à 1m de largeur (voir étude d'impact pages 491 à 495 et pages 550 à 564). Les effets de la liaison de raccordement en phase travaux et en phase exploitation sont bien explicités notamment en ce qui concerne les bulots, coquilles Saint-Jacques, les langoustes...
		@068	CHANU Edwige	1	Maisons-Alfort		DE	projet de faire passer les câbles en plein milieu de la plage est absolument démentiel La plage de Caroual est la plus belle et la plus fréquentée par les touristes ces câbles vont être enfus à une profondeur ridicule Avez vous vraiment fait des études sur l'impact des câbles sur la santé de la population, pour rejoindre la grande route ils vont passer dans une zone d'habitation où vivent des retraités toute l'année alors qu'il est bien reconnu que le passage des courants alternatifs en haute tension est néfaste pour les gens qui ont des passemekers, des prothèses de hanche ou des appareils auditifs, risque pour les enfants d'avoir des cancers		L'ensemble des éléments avancés sont repris dans l'étude d'impact notamment sur le volet sanitaire. Par ailleurs, l'ARS, saisie du dossier a émis un avis rassurant sur le projet de raccordement. Voir aussi précisions apportées par RTE en réponses aux questions de la commission d'enquête.
		@069	CHARDIN Thomas	0	Suresnes		AU	idem @69		
		@070	CHARDIN Thomas	0	Suresnes		DE	Les études scientifiques récentes montrent l'impact du bruit sur l'ensemble de la faune marine. Voulons-nous une baie sans poissons, sans marsoins, sans sèches, etc. ? Les activités humaines bruyantes comme la construction d'éoliennes marines et plus particulièrement l'étape du battage des pieux sont destructrices pour les cétacés et les mollusques.		RTE pas concerné

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@071	MERLLIE Patrice et Françoise	0	Erquy	RE		La profondeur d'enfouissement des câbles (1m5/2m) paraît bien insuffisante inquiétude d'ordre économique, concernant la période des travaux qui doit s'étaler sur trois ans. Une période qui risque fort de ruiner le développement du tourisme à Erquy dont c'est, avec la pêche , la seule source de revenu Qu'advendra-t-il de l'activité de la criée d'Erquy si pendant plusieurs mois d'hiver les poids lourds ne peuvent plus accéder au port. Comment le feraient-ils si le seul accès possible pour eux (à savoir la départementale qui passe à La Couture) est impraticable en raison des travaux ?		RTE, entreprise de service public, n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE garantirait une épaisseur de 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accrétoire. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Côté Saintraire, RTE renvoie à l'étude d'impact et aux réponses aux précisions demandées par la commission d'enquête. Comme développé dans les réponses de RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, le respect de la réglementation par RTE, telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact, et les conditions d'élaboration de son projet permettront notamment aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en œuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées. Les travaux s'étalent sur 3 ans avec des périodes en saison ou les parkings de Caroual seront rendus à leur usage. RTE étudiera en relation avec la mairie d'Erquy, la meilleure façon d'étaler les travaux le long de la RD34 avec possibilité de ne condamner qu'une demi- chaussée avec alternat si possible.
		@072	Papillon Alban Habitué, amoureux d'Erquy	0	Pau	DE		On prend la plus grande plage, familiale, et on ose nous faire croire qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement, la santé, sur l'économie???		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur l'environnement et la santé (pages 485 à 716). Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie au chapitre 6 de l'étude d'impact (pages 725 à 768) ainsi qu'aux réponses apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
		@073	Lantivy Dominique	1	Plévenon	DE		courrier joint concerne AM dossier : volume et sémantique paysage : photomontages irréalistes écologie : Aucune étude sérieuse des effets prévisibles Navigation, sécurité en mer & pollution : difficultés d'intervention en cas de sinistre économie : balance création/destruction d'emploi ? énergie : production aléatoire et backup coût de l'énergie		Rte pas concerné
		@074	anonyme	1	Lamballe	RE		la santé publique et l'impact économique sur cette zone très fréquentée mérite de chercher une zone avec moins d'inconvénients pour la population. Le passage sur un plage très fréquentée , sur des zones de loisir et de résidence nécessiterait des précautions pour limiter les ondes nocives, nécessite aussi de prendre en compte l'incidence économique pour les riverains , ces couts sont-ils pris en compte dans le choix de la zone d'atterrage ?	atterrage sur la plage de Nantois	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques et l'impact économique, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix.
		@075	anonyme	0	Erquy	DE		Notre crainte est d'ordre sanitaire: L'impact des ondes électromagnétiques n'est pas réellement apprécié ni par RTE ni par l'ARS. Nous ne sommes donc pas favorable à ce projet.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, RTE renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 696 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. RTE renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.
		@076	anonyme	1	Erquy	AU		cf. @77 risques de submersion à Caroual. PJ photos du 04.03.2014		Ce risque est bien identifié dans l'étude d'impact et le projet en tient compte. Les câbles seront enfouis et des relevés topographiques sur la plage avant travaux, en lien avec la mairie d'Erquy et l'Etat vont permettre de mesurer l'érosion et les mouvements de sable. Voir aussi les précisions apportées par RTE sur le sujet suite à la demande de la commission d'enquête.
		@077	anonyme	0	Nancy	DE		AM - Le parc tel qu'il est envisagé est dans une zone protégée : cela correspondrait à détruire ou chasser dans une réserve naturelle ! On ne peut pas sous-estimer la dégradation du paysage, de la faune, la flore et de l'écosystème, (les coquilles St Jacques qui font vivre les pêcheurs et qui font la réputation du port d'Erquy, sont très sensibles à leur environnement ... en restera il encore ? ! Caroual est une plage familiale très fréquentée par les touristes ces câbles vont passer à quelques mètres d'habitations ondes électromagnétiques : les nuisances et dangers pour la santé qui s'en suivraient seront réels : pour les femmes enceintes, les personnes fragiles, portant un pacemaker, les enfants au fil des saisons, la hauteur du niveau du sable évolue		Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet sur l'environnement et la santé. RTE renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix.
		@078	anonyme	0	Erquy	DE		submersion marine à Caroual : non aux câbles . Les câbles dans l'eau de mer ne fourniront ils pas un mélange détonant ? un autre trajet doit être repensé par RTE. en PJ photos du 04/03/14		Le risque de submersion est bien identifié dans l'étude d'impact et le projet en tient compte. Les câbles seront enfouis et des relevés topographiques sur la plage avant travaux, en lien avec la mairie d'Erquy et l'Etat vont permettre de mesurer l'érosion et les mouvements de sable. Voir aussi les précisions apportées par RTE sur le sujet suite à la demande de la commission d'enquête. Les câbles utilisés en partie sous-marine et également en partie terrestre sont isolés électriquement et conçus pour fonctionner en milieu sec comme en milieu aquatique.
		@079	anonyme	0	Pau	DE		impact... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Economique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus		Rte renvoie à l'étude d'impact qui traite de manière complète les effets du projet sur l'ensemble des sujets évoqués par le pétitionnaire (voir pages 485 à 712). RTE renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête ainsi qu'à l'avis rassurant de l'ARS sur la santé.
		@080	anonyme	0	Turin	DE		impact... Ecologique aucun impact sur la faune et la flore, la blague Economique... Fini la belle plage, fleuron de la station balnéaire, c'est vrai que le tourisme ce n'est pas important pour tous les commerçants. Et pas d'impact sur la santé... Aucun risque pour les habitants de Caroual non plus	recherche d'un autre lieu pour l'atterrage	Rte renvoie à l'étude d'impact qui traite de manière complète les effets du projet sur l'ensemble des sujets évoqués par le pétitionnaire (voir pages 485 à 712). RTE renvoie également au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête ainsi qu'à l'avis rassurant de l'ARS sur la santé.
		@081	anonyme	0	Paris	AU		idem @83		
		@082	David	1	Erquy	DE		Non au Parc Eolien car les conséquences sur le tourisme vont être désastreuses : Les éoliennes vont détruire les fonds marins, faire fuir les poissons, hacher les oiseaux migrateurs sur le lieu de passage!!		Rte pas concerné

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
		@083	anonyme	0	Paris		DE	détruire le magnifique site de la plage de Caroual sans garantie ferme d'une remise en l'état à terme. Il ne comporte aucune démonstration de l'absence d'impact sur la santé humaine de l'atterrage de 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de Caroual le principe de précaution impose de ne pas attendre de disposer d'études scientifiques définitivement validées pour se prémunir contre les effets pressentis de dispositifs sur la santé humaine. association de la commune d'Erquy la note de consultation non technique n'est pas disponible au téléchargement.		Concernant l'impact sur la santé, Rte renvoie à l'étude d'impact aux pages 696 à 711. Par ailleurs, comme développé dans les réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, le respect de la réglementation par Rte, telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact, et les conditions d'élaboration de son projet permettront notamment aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en œuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.
		@084	anonyme	0	Paris		DE	je ne peux m'imaginer que l'on puisse sérieusement envisager de faire passer les câbles sous la plage de Caroual qui est une plage très fréquentée et très appréciée comment ne pas tenir compte des risques sanitaires que l'on va faire courir aux vacanciers et riverains, des risques écologiques qui porteront atteinte à l'emploi de la commune en terme de pêche et de tourisme?		Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet sur l'environnement et la santé. Rte renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix.
		@085	anonyme	1	Erquy		DE	Ce projet d'atterrage dans une zone urbaine et fréquentée laisse planer beaucoup trop d'incertitudes à court, moyen et long termes sur les volets sanitaires et économiques.		Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet sur l'environnement et la santé. Rte renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS.
		@086	anonyme	0			DE	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver. D'autres lieux sont plus appropriés		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les impacts sur le tourisme et les commerces, ces thèmes sont abordés dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 416 à 724). Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Concernant le risque de submersion et d'érosion, il est bien identifié dans l'étude d'impact et le projet en tient compte. Les câbles seront enfouis et des relevés topographiques sur la plage avant travaux, en lien avec la mairie d'Erquy et l'Etat vont permettre de mesurer l'érosion et les mouvements de sable.
		@087	LOYER Rémi	1			DE	L'énorme volume des documents mis à disposition de l'Enquête Publique témoigne à la fois de l'extrême complexité du projet et de toute évidence de la capacité à noyer les citoyens et rebuter leurs participations en grand nombre à l'Enquête Publique. les conditions matérielles « surréalistes » de l'enquête publique m'apparaissent comme un véritable déni de démocratie participative		Rte prend note de l'observation. Le dossier de Rte permet de répondre aux obligations réglementaires.
		@088	anonyme	1	Cournon-d'Auvergne		NE		liaison en courant continu, atterrage au delà de la plage de St Pabu	Rte renvoie au document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête sur le sujet du courant alternatif/courant continu. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix.
		@089	anonyme	1	Saint-Briec		DE	le raccordement par les constructions qui sont prévues vont défigurer la cote et bien sur en infraction avec la loi littoral. La plage de Caroual est très belle et sauvage aussi ne la saccageons pas		Le raccordement est en souterrain et ne défigurera pas la côte. Il respecte la réglementation en vigueur, notamment la loi littoral.
		@090	anonyme	1	Saint-Cloud		DE	câble haute tension sous une plage très largement fréquentée avec des risques supposés voire prouvés sur la santé		Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet sur l'environnement et la santé. Rte renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS.
		@091	anonyme	0	Erquy		DE	ce projet va porter atteinte à tous ces attraits : beauté de ses paysages, ses produits de la mer notamment la coquille Saint Jacques et sa nature protégée et labellisée « Grand site de France » risque d'ailleurs de fortement impacter négativement l'activité touristique relargage en mer de métaux lourds : effet négatif sur toute la production de coquillages Je demande à ce que ce projet soit arrêté du fait des impacts sanitaires insuffisamment évalués.		Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet sur l'environnement et la santé. Rte renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant les activités de pêche et la coquille Saint-Jacques, les câbles seront intégralement ensouillés ce qui permettra de maintenir en toute sécurité.
		@092	anonyme	0	Erquy		DE	J'ai bien parcouru une partie de la très volumineuse documentation mise à disposition, très difficilement exploitable. inquiet sur les effets négatifs que les ondes électromagnétiques pourraient avoir sur la santé des populations locales ainsi que sur celle des estivants		Pour information complémentaire, Rte renvoie également sur le document de réponses à la Commission d'enquête et à l'avis rassurant de l'ARS.
		@093	anonyme	0			DE	Non à l'atterrage des câbles à Caroual, aux risques sanitaires pour les populations, nombreuses l'été, les riverains et la faune locale sans compter l'impact économique négatif sur le tourisme dans la commune Grande inquiétude sur l'enfoncement et l'isolation durables des câbles au regard de l'érosion des sols après les tempêtes d'hiver		Rte renvoie au document étude d'impact qui développe les éléments évoqués (voir pages 485 à 712), voir aussi la réponse de Rte aux précisions demandées par la Commission d'enquête. Concernant l'érosion et les risques de défoncement des câbles sur la plage de Caroual, il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une épaisseur de charge de 2m de sable au dessus de ses câbles. Ce qui signifie, par exemple, que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accréion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable Rte a engagé une est un phénomène qui est et sera pris en compte pour garantir que les câbles seront à minima sous 2m de sable la plupart du temps. A noter qu'au niveau de la plage, les câbles déjà isolés électriquement seront disposés dans des fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm leur conférant une tenue mécanique importante.
		@094	anonyme	0	Paris		FA	Très favorable au projet !		Rte prend note de l'observation.
Binic-Étables-sur-Mer										

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
01	1	BEM-R1-1	P et P DEROUILLON	2	Binic-Étables-sur-Mer	Hénansal	RE	Compte tenu de la présence d'une zone humide à la frontière du poste il faut interdire l'usage d'herbicides (Glyphosate) et entretenir le site d'une superficie de 6 Ha par fauchage. Impact important sur l'espace maritime de la baie de Saint Briec. Contre proposition: construire un poste permettant le désherbage mécanique.	construire un poste permettant le désherbage mécanique.	Concernant l'entretien du poste électrique de LA DOBERIE et plus spécifiquement sur l'emploi de produit herbicide, RTE a proposé une solution innovante sur incitation du SAGÉ de la Baie de Saint-Briec. Cette mesure de réduction est détaillée en pages 836 à 841 de l'étude d'impact. Cette solution permet d'abattre de manière significative la charge des eaux de drainage en produit phytosanitaire avant relargage dans le milieu naturel. Concernant la proposition de M et Mme Derouillon-Roisné d'entretenir le poste par désherbage mécanique, RTE y prête une attention particulière. Le désherbage manuel, s'il peut paraître simple au premier abord, il s'avère beaucoup plus complexe dans un poste électrique et plus particulièrement à proximité des ouvrages techniques. En effet, des courants de défaut peuvent survenir dans un poste électrique, notamment sous certaines installations, ce qui est incompatible avec la présence de végétation. Par ailleurs, un désherbage manuel implique un personnel habilité à travailler en milieu électrique ainsi que des interventions répétées et donc génératrices de coût. Toutefois, RTE, au travers de sa politique environnementale, vise à limiter voire éviter l'emploi de produit herbicide. Plusieurs tests ont été effectués : utilisation de moutons, paillage minéral, mise en place d'une végétation rase ne nécessitant pas de tonte... Ces expérimentations ne sont pas pour le moment qualifiées au niveau électrique. Si l'une d'elles s'avérait fiable lors de la construction de l'extension du poste de la DOBERIE, RTE pourrait alors l'appliquer.	
***4	1	BEM-R1-4	Cécile et Joël DUCHESNE	2	Binic-Étables-sur-Mer		FA	Le site choisi pour la connexion du parc au continent est le plus neutre.		Rte prend note de cette observation	
Cancale											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Dinard											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Erquy											
01	1	ERQ-R1-1	Marie-Claude COLLIGON , Gisèle GUILLAUD	2	Erquy	Erquy	FR	Adresse: 35 rue du Clos Neuf. Sans être parfait, l'éolien est une étape permettant de moins utiliser les centrales nucléaires.		Rte prend note de l'observation.	
01	1	ERQ-R1-1	Marie-Claude COLLIGON , Gisèle GUILLAUD	0	Erquy	Erquy	DE	Plage la plus peuplée et la seule surveillée d'ERQUY. Incohérence entre les travaux prévus pour l'aménagement de l'entrée de plage et ceux pour le câble et les chambres d'atterrage. PROPOSITION : il y a d'autres endroits possibles même si plus chers.	: Il y a d'autres endroits possibles même si plus chers.	L'économie du projet n'est pas le seul argument pour le choix du site d'atterrage de moindre impact. Le choix de la plage de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant rassemblé les acteurs du territoire. Ce processus est décrit dans l'étude d'impact au sein du chapitre 6 pages 725 à 768 . Se reporter également aux précisions apportées par Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Par ailleurs, Rte a intégré le projet d'aménagement de la commune.	
02	1	ERQ-R1-2	Jean-Pierre GUYOT	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : La Billandrie. Plus belle plage d'ERQUY, habitations, profondeur d'enfouissement "fantaisiste" compte tenu des champs magnétiques. PROPOSITION : Déplacer l'atterrage dans un endroit plus désert.	: Déplacer l'atterrage dans un endroit plus désert.	L'économie du projet n'est pas le seul argument pour le choix du site d'atterrage de moindre impact. Le choix de la plage de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant rassemblé les acteurs du territoire. Ce processus est décrit dans l'étude d'impact au sein du chapitre 6 pages 725 à 768 . Se reporter également aux précisions apportées par Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Par ailleurs, Rte a intégré le projet d'aménagement de la commune.	
03	1	ERQ-R1-3	Maryline MONTEBAULT	1	35 Ille et Vilaine	Erquy	DE	L'environnement électrique et/ou magnétique occasionnera des perturbations. Influences des courants électriques sur le cœur, effet sur implants métalliques. Dysfonctionnements endocriniens (déficit en mélatonine/prolifération des cellules cancéreuses), fatigues chroniques, hyper ? (illisible), troubles du sommeil selon l'étude Groh Ready et ? (illisible) en 1989. Troubles épileptiques (cas en Moselle). Troubles immunitaires. Risques de leucémie (étude en Suède sur 450.000 enfants, risque 4 fois plus élevé). Risques de cancers (étude université Denier, Colorado publiée en mars 1979 "Les configurations de câblage électrique et les cancers infantiles". Risques de fausses couches 5 fois plus élevés. Risques de dépression, suicides (étude de 1997 sur 12.000 Finlandais, risques 4,7 fois plus élevés).		Rte respecte la réglementation en vigueur. L'impact sur la santé a été analysé par l'ARS dans le présent dossier et a émis un avis rassurant eu égard aux valeurs de champs magnétiques largement inférieures à la réglementation. Rte invite le pétitionnaire à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact qui aborde largement cette thématique. De même, les réponses formulées par Rte à la Commission d'enquête apportent des éclairages complémentaires sur le sujet.	
04	1	ERQ-R1-4	Céline DESRUES	1	35 Ille et Vilaine	Erquy	DE	Riverain saisonnier. S'interroge sur les raisons du choix de la zone d'atterrage dans une zone très habitée fréquentée par des milliers d'estivants pour préserver une zone non habitée et des choux marins.		Le chapitre 6 de l'étude d'impact expose les raisons du choix de la plage de Caroual (pages 725 à 768). Rte invite également à consulter les réponses faites à la Commission d'enquête.	
04	1	ERQ-R1-4	Céline DESRUES	0	35 Ille et Vilaine	Erquy	DE	Demande l'application du principe de précaution pour éviter un scandale sanitaire (cancers, leucémies) en faisant passer les câbles par une zone moins fréquentée.		Le respect de la réglementation par Rte telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact et comme développé dans les réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, permettra aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en oeuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.	
05	1	ERQ-R1-5	Suzanne BOUILLE	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 4 rue des Evettes. Indique partager totalement les observations R3 et R4. Le principe de précaution semble impératif. En cas de doute l'abstention s'impose.		Le respect de la réglementation par Rte telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact et comme développé dans les réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, permettra aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en oeuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.	
05	1	ERQ-R1-5	Suzanne BOUILLE	0	Erquy	Erquy	NE	Demande quelles seront les modalités de sécurité et de garanties pour les habitations impactées par la mise en œuvre des travaux ?		Les travaux de Rte respecteront les règles de sécurité en vigueur et notamment les règles de construction des ouvrages par rapport à l'Arrêté Technique de 2001 visant à garantir la sécurité des biens et des personnes. Par ailleurs, au moment des travaux, Rte informera la population concernée, en fonction de la proximité des habitations par rapport aux travaux. Un état des lieux des maisons pourra être réalisé avant et après travaux.	
06	1	ERQ-R1-6	Catherine HERMENS	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 11 rue du Clos du Val. S'oppose à l'atterrage sur la plage de Caroual: risques sanitaires, destruction de la faune et de la flore. L'aspect pécurier n'est rien comparé aux dommages irréversibles.		L'économie du projet n'est pas le seul argument pour le choix du site d'atterrage de moindre impact. Un ensemble de critères ayant abouti au choix de la solution Caroual est exposé dans l'étude d'impact au sein du chapitre 6 pages 725 à 768 . Se reporter également aux précisions apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Concernant les effets du projet sur la faune et la flore, ils sont abordés dans le chapitre 4 de l'étude d'impact.	
07	1	ERQ-R1-7	Alain SONRIEN M. et Mme	2	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Résidence les Bains. Ne sont pas convaincus que les "lignes hautes tensions" ne soient pas sans conséquence néfaste pour les populations.		Rte prend note de l'observation et renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact portant sur la thématique des champs électro-magnétiques. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.	
08	1	ERQ-R1-8	C. TANNOUSI	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 7 Impasse du ruisseau, Travaux trop onéreux pour un gain non assuré.		Rte prend note de l'observation.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION				Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
09	1	ERQ-R1-9	J. TANNOUSI	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 7 Impasse du ruisseau, Caroual Plage. Câbles trop près des habitations pouvant provoquer des maladies chez les plus sensibles.		Rte prend note de l'observation et renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact portant sur la thématique des champs électro-magnétiques. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.	
09	1	ERQ-R1-9	J. TANNOUSI	0	Erquy	Erquy	DE	Destruction regrettable du site.		Sans plus d'argument sur la notion de "regrettable", Rte renvoie à l'étude d'impact complète (voir plus spécifiquement le chapitre 4 sur l'analyse des effets du raccordement sur l'environnement pages 485 à 724) et aux précisions apportées à la Commission d'enquête.	
10	1	ERQ-R1-10	Hervé PERLEPIED	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 3 rue Saint-Jean. Après consultation des notaires indique qu'une moins value potentielle serait directement liée à l'atterrage. PROPOSITION : Demande si un dédommagement est prévu pour une vente avec impact financier négatif confirmé par des professionnels ? A défaut demande de le prévoir et d'en définir la durée d'exercice (par ex: 5 ans),J330	: Demande si un dédommagement est prévu pour une vente avec impact financier négatif confirmé par des professionnels ? A défaut demande de le prévoir et d'en définir la durée d'exercice (par ex: 5 ans),	Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse du prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.	
11	1	ERQ-R1-11	Hervé PERLEPIED	0	Erquy	Erquy	DE	Indique être choqué d'apprendre que le Maire d'ERQUY aurait donné son accord de principe au projet d'atterrage à Caroual sans avoir évoqué une compensation financière pour la commune (redevance liée à l'occupation du DPM sans lien avec les éventuels dédommagements liés à l'impact de l'atterrage sur la valeur des biens).		En dehors de la notion de compensation financière, il s'agit en priorité pour Rte et les acteurs du territoire de proposer un raccordement conforme à la réglementation en vigueur avec un avis éclairé de l'ARS sur l'aspect santé : c'est le cas pour Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation de prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, tout réseau de distribution et de transport d'électricité fait l'objet du versement d'une redevance d'occupation du domaine public aux collectivités concernées (communes, départements...).	
12	1	ERQ-R1-12	Christian KLEIN	1	00 France (sf Bzh & IdF)	Erquy	RE	Adresse : 10 rue Ker Koz. CONTRE PROPOSITION : Le courant continu pourrait être la solution au problème principal du rayonnement électromagnétique.	: Le courant continu pourrait être la solution au problème principal du rayonnement électromagnétique.	Le courant continu n'élimine pas les champs magnétiques, des mesures faites sur des ouvrages en courant continu le prouvent. Par ailleurs, la technique de conversion alternatif/ continu au niveau du poste électrique en mer n'est pas maîtrisée et peut nécessiter des développements onéreux qui font que cette technique n'est pas retenue pour ce projet. Rte invite le pétitionnaire à consulter les réponses aux demandes de précision de la Commission d'enquête.	
13	1	ERQ-R1-13	Signature illisible	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 2 Basse Rue. Une des plus belles plages de Bretagne. ERQUY n'a que les inconvénients.		Rte renvoie au chapitre 6 de l'étude d'impact et aux précisions apportées à la Commission d'enquête sur le choix de l'atterrage à Caroual.	
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND	2	Erquy	Erquy	DE	Adresse : M. TABENET, 6 rue Castelnau - M. DUMOND, 8 rue Castelnau. Plage touristique accueillant des activités sportives et de nombreux enfants.		Rte prend note de cette observation et précise qu'après travaux, les activités de plage pourront se poursuivre. La période de travaux sera réduite au minimum pendant la période estivale, les opérations à terre se déroulant hors saison (voir scénario prévisionnel des travaux en page 45 de l'étude d'impact).	
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND	0	Erquy	Erquy	DE	Projet nuisible au tourisme, donc aux commerces et aux habitants.		Rte fera en sorte de minimiser l'impact de ses travaux sur l'activité touristique. Un travail avec la mairie et les professionnels pourra être mis en place pour la phase travaux. (voir page 45 de l'étude d'impact pour le déroulement prévisionnel des travaux à l'atterrage).	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataire(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
14	1	ERQ-R1-14	M. TABENET et M. DUMOND	0	Erquy	Erquy	DE	Contre proposition : Si le projet doit se faire, à l'extrémité de la plage de Saint Pabu (en pied de GR) où il y a un parking mais aucune habitation et moins de fréquentation.	: Si le projet doit se faire, à l'extrémité de la plage de Saint Pabu (en pied de GR) où il y a un parking mais aucune habitation et moins de fréquentation.	Le site de Saint-Pabu est en dehors de l'aire d'étude présentée et validée en lors de la réunion du 25 mars 2013 devant les acteurs du territoire en phase de concertation préalable (voir page 765 de l'étude d'impact). Rte invite le pétitionnaire à consulter les précisions apportées par Rte en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
15	1	ERQ-R1-15	Collectif Contre les Câbles de Caroual (CCCC)	1	Erquy	Erquy	DE	Indication de la remise d'une pétition de 5.669 signataires (Pétition enregistrée en courrier/pétition).		Rte prend note de cette pétition établie en 2014.
16	1	ERQ-R1-16	Signature illisible	1	Erquy	Erquy	DE	Risques sanitaires : plage fréquentée, proximité avec les habitations.		Rte prend note et renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact du raccordement (pages 696 à 711) et aux précisions apportées par Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
16	1	ERQ-R1-16	Signature illisible	0	Erquy	Erquy	DE	L'érosion est importante sur cette plage : voir l'espace entre les marches de l'escalier menant à la promenade et le sable.		Rte note avec attention cette observation. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engagerait à maintenir 2m de sable au dessus de ses câbles quel que soit la variation du niveau de sable. Cela qui signifie, par exemple, que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera un tranchée de 3m pour garantir les 2m d'enfouissement. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider l'approche sur la thématique érosion-accrétoir. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir l'enfouissement des câbles sous le sable à 2m. Les travaux s'étalent sur 3 ans avec des périodes en saison ou les parkings de Caroual seront rendus à leurs usages (voir page 45 de l'étude d'impact). Rte étudiera en relation avec la mairie d'Erquy, la meilleure façon d'étaler les travaux le long de la RD 34 avec possibilité de ne condamner d'une demi-chaussée avec alternat si possible.
17	1	ERQ-R1-17	Signature illisible	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 4 rue de la gare Caroual plage. Approuve les arguments précédents et ajoute craindre une dépréciation de la valeur de leur maison.		Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation de prix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.
18	1	ERQ-R1-18	Claude TANNOUSI	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 7 Impasse du ruisseau. Opposé au passage des câbles par la plage de Caroual.		En l'absence d'argumentation, Rte renvoie au dossier étude d'impact (voir pages 725 à 768) et aux réponses apportées par Rte aux demandes de la Commission d'enquête sur le choix de l'atterrage à Caroual.
19	1	ERQ-R1-19	A. GICQUEL	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Route de Pléneuf. La priorité doit être donnée à la santé humaine et non à la protection du maerl ou de toute autre espèce animale ou végétale. Le non respect du principe de précaution constitue une mise en danger de la vie d'autrui (zone très urbanisée).		Les thématiques portant sur la santé humaine et également sur les enjeux environnementaux type maerl sont bien traités dans le document (voir chapitre 4 de l'étude d'impact pages 485 à 724). Le principe de précaution au travers du respect de la réglementation en matière sanitaire et notamment sur les CEM est appliqué. Rte invite le pétitionnaire à consulter les précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
19	1	ERQ-R1-19	A. GICQUEL	0	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Route de Pléneuf. Contre proposition : D'autres sites moins urbanisés sont envisageables : Saint Pabu, Nantois...	: D'autres sites moins urbanisés sont envisageables : Saint Pabu, Nantois...	Rte renvoie au dossier étude d'impact (chapitre 6 pages 725 à 768) et au mémoire en réponse aux précisions demandées par la Commission d'enquête.
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires sociales	2	Erquy	Erquy	DE	Reste fidèle à la délibération du Conseil Municipal, incertitudes sur la sécurité sanitaire.		Les incertitudes évoquées sur la sécurité sanitaire est traitée au travers de la réglementation et de son strict respect par Rte. L'étude d'impact y consacre un large chapitre (voir pages 696 à 711). L'ARS est venue conforter et rassurer par son avis donné à l'occasion de ce projet. Voir également les réponses apportées aux demandes complémentaires de la commission d'enquête.
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires familiales	0	Erquy	Erquy	DE	Incertitudes sur le respect de la faune, de la flore, mutations du monde aquatique par la chaleur émise en mer par les éoliennes.		Rte n'est pas concerné.
20	1	ERQ-R1-20	B. et J.C. LAITHIER, Conseillère municipale, Adjointe aux affaires familiales	0	Erquy	Erquy	DE	Souligne qu'il faut penser aux "énergies naturelles" mais pas dans les conditions du imposées par le projet.		Rte prend note de la remarque.
21	1	ERQ-R1-21	Guy BAUDE	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 25 bis rue Foch. Opposé à l'arrivée des câbles à Caroual (argument de coût mis en balance avec risque sanitaire).		Sans plus de précision, Rte renvoie sur le document étude d'impact (pages 725 à 768 pour le choix de Caroual et pages 696 à 711 pour les risques sanitaires) et aux précisions apportées suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
22	1	ERQ-R1-22	M.H. BRISSET	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Avenue de Caroual. Les câbles ne sont pas assez profond et les fourreaux pas assez épais pour la charge prévue.		Rte précise qu'il mène des études de relevés topographiques sur la plage de Caroual pour garantir que les câbles ne seront pas mis à l'air à la moindre tempête (sauf cataclysme). L'épaisseur des fourreaux de protection utilisés pour glisser les câbles venus de la mer jusqu'aux chambres d'atterrage a été calculée pour résister à des contraintes mécaniques très fortes (claquage du câble par exemple). L'épaisseur de ces fourreaux de polyéthylène sera de 10 cm environ et résisteront parfaitement aux agressions mécaniques qu'ils pourraient subir sur une plage. Rte renvoie également à la lecture de l'étude d'impact et aux précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
22	1	ERQ-R1-22	M.H. BRISSET	0	Erquy	Erquy	DE	Une des plus belle plage de Bretagne, projet néfaste pour la région et l'économie du village. Demande l'abandon de l'atterrage à Caroual. PROPOSITION : Espaces moins fréquentés vers Saint-Pabu et Nantois.	: Espaces moins fréquentés vers Saint-Pabu et Nantois.	Les liaisons souterraines construites par RTE répondent aux exigences réglementaires en vigueur. On trouve de nombreux câbles électriques en milieu urbain depuis des dizaines d'années. S'agissant des secteurs Saint-Pabu et Nantois, des éléments de réponses sont dans le dossier étude d'impact (chapitre 6 pages 725 à 768) et dans les précisions apportées par RTE en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 2 bis rue de la plage. Contesté le passage des câbles à Caroual puis dans un secteur urbanisé : potentiellement dangereux pour les femmes enceintes, les porteurs de prothèses. Perturbations des télécommunications. Les normes retenues sont les moins contraignantes : 100 uT au lieu de 0,4 préconisés par le CRIIREM		La réglementation en matière de CEM conjuguée aux dispositions techniques de construction des ouvrages électriques (Arrêté Technique de 2001) garantit un haut niveau de sécurité vis-à-vis du public : de nombreux de câbles souterrains sont implantés en milieu urbain dense. Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS, les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apporte également des indications sur la thématique santé.	
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET	0	Erquy	Erquy	DE	Les projets d'aménagements paysagers de Caroual-Plage auraient dû relever d'une gestion communale "normale" et non "être une manœuvre destinée à influencer sur une enquête publique portant sur des sujets plus graves" (santé, utilité publique du projet).		Le raccordement a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, services et associations dans le respect de la réglementation (voir étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768). L'avis de l'Autorité Environnementale et de l'ARS sont venus conforter le choix de Caroual, choix pour lequel RTE garantit la profondeur d'enfouissement des câbles pour éviter une mise à l'air des câbles à la moindre tempête. Un plan de contrôle et de surveillance sur le sujet des CEM sera également mis en place et rendu public pendant l'exploitation du raccordement (page 701 d'étude d'impact). Par la suite, la gestion du réaménagement des abords de Caroual envisagé par la mairie devra prendre en compte la présence des câbles pour optimiser les aménagements globaux du site et permettre une optimisation des aménagements paysagers.	
23	1	ERQ-R1-23	Patrick DUCRET	0	Erquy	Erquy	DE	Indique que les hauteurs de sable peuvent varier de 1 m à Caroual. Les 1,50 m/2 m prévus sont insuffisants. Demande si les risques d'érosion et de submersion ont été évalués (réchauffement climatique).		Rte note avec attention cette observation qui va dans le sens de dispositions techniques telles que les câbles de raccordement ne soient jamais mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE s'engageait à maintenir une épaisseur minimum de 2m de sable au dessus de ses ouvrages, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir les 2m de profondeur pour l'enfouissement des câbles. Voir également réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête.	
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse: 51 rue de Castelneau. Rappelle les termes du dossier et de l'avis de l'ARS qui indique que les valeurs des champs magnétiques seront inférieures à 100 Ut. Souligne cependant que le CRIIREM a fait état lors d'une réunion en 2015 à Erquy de valeurs (autres pays de l'EU) très inférieures. Appuie la demande du Conseil Municipal de Erquy : valeur de 0,4 uT au lieu de 100 uT(délib. du 17/03/2016).		Voir réponse spécifique	
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL	0	Erquy	Erquy	DE	Les travaux dureront 3 ans et l'interruption juillet-Août "n'annihilerait pas les béances d'un énorme chantier".		Voir réponse spécifique	
24	1	ERQ-R1-24	Vincent CARONEL	0	Erquy	Erquy	DE	Un amendement à la loi BROTTES a validé la possibilité d'un atterrage en espaces remarquables (Caroual). PROPOSITION : Plage des Rosaires, la plage de Caroual présente également "un front de mer très fréquent" et l'atterrage même s'il ne touche pas "un réseau de voirie structurée", touche un parking voitures, camping-cars et un terrain de sports.	: Plage des Rosaires, la plage de Caroual présente également "un front de mer très fréquent" et l'atterrage même s'il ne touche pas "un réseau de voirie structurée", touche un parking voitures, camping-cars et un terrain de sports.	Voir réponse spécifique	
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 26 Avenue de Caroual. PROPOSITION : Prévoir un indemnisation pour les riverains (zone et accès restreint plage et ville d'Erquy).	: Prévoir un indemnisation pour les riverains (zone et accès restreint plage et ville d'Erquy).	Il n'est pas prévu de restreindre la zone de plage et les accès à la ville d'Erquy excepté en phase travaux ce qui générera une gêne ponctuelle à la circulation automobile sur l'axe RD34 et un accès limité temporairement au parking de Caroual.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN	0	Erquy	Erquy	DE	PROPOSITION : En réunion RTE a indiqué que l'atterrage à Saint Pabu était impossible à cause de la présence de "choux marins". Demande pourquoi une compensation de ce type de problème dans un autre lieu n'a-t-il pas été étudié ?	: En réunion RTE a indiqué que l'atterrage à Saint Pabu était impossible à cause de la présence de "choux marins". Demande pourquoi une compensation de ce type de problème dans un autre lieu n'a-t-il pas été étudié ?	Rte renvoie aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN	0	Erquy	Erquy	DE	PROPOSITION : Prévoir un amende "lourde" pour le rétablissement des 2 m de sable sur les câbles (ex: après 3 jours ouvrables), amende x 10 en haute saison.	: Prévoir un amende "lourde" pour le rétablissement des 2 m de sable sur les câbles (ex: après 3 jours ouvrables), amende x 10 en haute saison.	Rte ne peut se prononcer sur ce type de proposition concernant une situation exceptionnelle pour laquelle Rte met tout en œuvre pour l'éviter (relevés topographiques sur plusieurs saisons en vue de prendre en compte les mouvements de sable, vérification périodique du bon enfoncement des câbles).
25	1	ERQ-R1-25	Jacques GUERIN	0	Erquy	Erquy	DE	PROPOSITION : Prévoir un Fond d'indemnisation pour les pêcheurs en cas de restriction de la pêche autour des éoliennes.	: Prévoir un Fond d'indemnisation pour les pêcheurs en cas de restriction de la pêche autour des éoliennes.	Rte ne peut se prononcer sur un sujet concernant le porteur du projet du parc éolien.
26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Résidence de Caroual. Opposition à l'atterrage à Caroual : très belle plage, très fréquentée et entourée d'habitations, volume de sable varie en disparaissant de manière importante. (Cf. cette année).		Les dispositions techniques et réglementaires autorisent le positionnement des câbles sous la plage et les parkings puis sous la RD 34. La présence de câbles électriques souterrains n'est pas incompatible en milieu urbain, c'est même dans ce cas qu'ils sont le plus présents : Paris, Lyon et plus proche à Saint-Brieuc qui accueille sous ses voiries du centre-ville plusieurs ouvrages de transport d'électricité. Rte note la remarque sur la variation de volume de sable à Caroual ce qui va dans le sens de dispositions techniques qui seront appliquées par Rte afin que les câbles ne soient jamais découverts. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engageait à garantir un niveau d'enfoncement de ses câbles à 2m ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir l'enfoncement des câbles sous 2m de sable quelsoient les variations de sable.
26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY	0	Erquy	Erquy	DE	Perte de valeur des biens immobiliers.		RTE prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines. A Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse duprix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Brieuc : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
26	1	ERQ-R1-26	B. GOUETY	0	Erquy	Erquy	DE	Les risques sanitaires sont certains et prouvés pour les riverains (critères considérés par RTE insuffisants).		Rte invite le pétitionnaire a consulté l'étude d'impact et son chapitre 6 qui explique le processus décisionnel du choix de la plage de Caroual. Voir aussi les précisions apportées par RTE en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 32 rue des Terres Neuves. S'interroge sur l'opportunité, la rentabilité et le coût du projet.		Rte prend note et indique que le raccordement répond à un appel d'offre de l'Etat s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique.
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY	0	Erquy	Erquy	DE	Considère que les câbles ne sont pas suffisamment enfouis. Craint qu'à la 1ère tempête ils ne soient découverts.		Rte n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engagerait à garantir une épaisseur de sable de 2m au dessus des câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accréton. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à une profondeur garantissant une épaisseur de charge de sable à 2m. RTE renvoie également aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
27	1	ERQ-R1-27	Alain CHARPY	0	Erquy	Erquy	DE	S'interroge sur l'impact du projet sur la santé des habitants.		le sujet est traité dans le document mis à l'enquête, vu avec le courrier ARS, voir complément apporté par RTE suite à demande de précisions de la commission
28	1	ERQ-R1-28	Claire GUILLEN	1	Erquy	Erquy	DE	Opposée au projet "fou et titanese".		Rte prend note de cette observation.
28	1	ERQ-R1-28	Claire GUILLEN	0	Erquy	Erquy	DE	PROPOSITION : Saint-Pabu où il n'y a pas d'habitation.	: Saint-Pabu où il n'y a pas d'habitation.	Rte renvoie aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 4 rue des 3 Frères Landier. Regrette qu'en complément des documents techniques (difficiles à appréhender) une exposition ne présente pas de manière synthétique le projet.		Pour la partie raccordement électrique, Rte a été présent à l'été 2014 dans 5 permanences et une réunion publique sur la commune d'Erquy. Des informations se poursuivront en amont de la phase travaux.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Projet incompatible avec zone Natura 2000.		En l'absence de précisions, Rte renvoie vers l'étude d'impact et vers le dossier d'incidences Natura 2000. Il convient de rappeler que le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 conclut que le projet n'est pas susceptible de remettre en jeu l'état de conservation des habitats et espèces présents en baie de Saint-Briec.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Des chiffres sont avancés en matière d'emploi mais rien sur les conséquences économiques sur la pêche et le tourisme.		Rte précise que les câbles en mer seront ensouillés pour permettre la poursuite des usages de la mer dont la pêche et particulièrement la Coquille Saint-Jacques. Une concertation avec les pêcheurs a débuté très tôt dans le processus pour traiter ce point et garantir le maintien de leurs activités en toute sécurité.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Pourquoi une extension de la criée d'Erquy (fonds publics) si le projet aura des répercussions néfastes sur la pêche (coquilles St Jacques)?		Rte est peu concerné par cette remarque. Il y aura un impact limité temporairement sur la coquille Saint-Jacques en phase de travaux d'établissement des liaisons sous-marines. Cela ne saurait remettre en cause la pérennité de la criée d'Erquy.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Les câbles sans protection en béton et à 2 m de profondeur présentent des risques pour les usagers de la plage en cas d'érosion.		Rte n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engagerait à maintenir une épaisseur de charge de 2m au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m de profondeur pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accréton. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir cette épaisseur de charge de 2m. Par ailleurs, les câbles eux-même isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm environ qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux assurent une protection mécanique renforcée capable de résister aux agressions les plus courantes et imaginables sur une plage. Voir également réponses de RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Comment reconnaître d'utilité publique un projet appelé à être démantelé en 2062 ?		Un projet peut être reconnu d'utilité publique et être démantelé à l'avenir.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	La mise en compatibilité doit présenter un caractère d'intérêt général en matière d'urbanisme et non être destinée au projet spécifique.		RTE respecte les dispositions de l'article L.123-14 du code de l'urbanisme prévoyant explicitement que: "Lorsque la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, de construction ou d'opération d'aménagement, présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, nécessite une mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme, ce projet peut faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet. Dans ce cas, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. (...)"
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	NE	Le dossier ne fait pas apparaître l'efficacité énergétique de l'éolien (meilleure distribution électrique pendant l'hiver, coût réduit pour les usagers?)		Rte n'est pas concerné par ce thème.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Le projet porte atteinte à la qualité paysagère de la côte "grand site".		Rte n'est pas concerné par ce thème.
29	2	ERQ-R2-29	M. GUEANT	0	Erquy	Erquy	DE	Incidence sur les oiseaux, les poissons, les mammifères marins.		Rte n'est pas concerné par ce thème.
30	2	ERQ-R2-30	Isabelle BAUDE	1		Erquy	DE	Considère que le tableau comparatif de la zone d'atterrage p 752 n'indique pas pour le contexte de Caroual : " Usages loisirs, touristiques développés", ce qui fausse les conclusions "conditions favorables". Caroual: baignade, plaisance, char à voile, kite surf, club pirate, cheval...		Le tableau comparatif fait effectivement apparaître en "condition favorable" la plage de Caroual sur la thématique "insertion urbaine". Il faut comprendre que ce tableau s'est appuyé sur une échelle de comparaison relative. Objectivement le secteur de Caroual présente une densité d'habitation plus faible que les sites des Rosaires et Erquy Plage du Bourg. Au niveau des usages notamment sportifs, un atterrage sur le site de Tournemine aurait condamné les activités nautiques pendant les travaux (chambres d'atterrages envisagées sur le parking devant les bâtiments du club) alors que moyennant un aménagement des accès à la plage, le club de char à voile pourra fonctionner. Les activités équestres et kite surf seront très ponctuellement impactées (le temps de la réalisation de la tranchée sur l'estran et la plage) Pour les campings cars et le parking voiture, compte-tenu de la période retenue pour les travaux, les conditions paraissent favorables.
31	2	ERQ-R2-31	J.P. DUCRET	1		Erquy	DE	La pertinence du projet n'est pas démontrée quant à l'atterrage (conditions des accord ou avis des pêcheurs, responsables locaux ... ?). PROPOSITION : Autres sites moins peuplés, moins fréquentés en saison.	: Autres sites moins peuplés, moins fréquentés en saison.	L'ensouillage intégral des câbles en mer sur la totalité de leur parcours a été une condition incontournable posée par les pêcheurs afin de maintenir leurs activités en toute sécurité. Rte a mené des études permettant de valider cette condition que les pêcheurs ont acceptée. Le choix de Caroual résulte d'un large processus de concertation avec les acteurs du territoire présenté dans l'étude d'impact au chapitre 6 pages 725 à 768. Rte invite également le pétitionnaire à consulter les réponses émises aux questions complémentaires de la Commission d'enquête.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
32	2	ERQ-R2-32	M.H. HAMON	1		Erquy	DE	Inquiétude sur les champs magnétiques émis par les câbles. PROPOSITION : Espaces plus libres vers St Pabu, moins fréquentés.	: Espaces plus libres vers St Pabu, moins fréquentés.	La présence d'une liaison électrique souterraine est parfaitement compatible en milieu urbain ou fréquenté par la population : Paris, Lyon... et Saint-Brieuc accueillent des ouvrages de transport d'électricité sous leurs voiries de centre-ville. La thématique des CEM est abordée en pages 696 à 711 de l'étude d'impact. Le choix de Caroual résulte d'un processus de concertation présenté au chapitre 6 de l'étude d'impact (pages 725 à 768). Voir aussi les précisions apportées par RTE en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
32	2	ERQ-R2-32	M.H. HAMON	0		Erquy	DE	S'inquiète des retombées sur la pêche (poissons, coquillages...).		L'étude d'impact aborde ce sujet en pages 511 à 521. Cette thématique fait également l'objet d'une étroite coopération entre les comités des pêches et RTE.
32	2	ERQ-R2-32	M.H. HAMON	0		Erquy	DE	Demande si l'on a pensé aux mouvements du sable avec les marées ?		oui, RTE a bien intégré la thématique des mouvements de sable pour trouver la meilleure profondeur à trancher avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE s'engageait pour qu'il y ait toujours 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accréction. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Voir également les réponses apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
33	2	ERQ-R2-33	Mme LAPORTE	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 5 rue des Evettes. Très belle plage fréquentée par des familles avec enfants. Demande d'appliquer le principe de précaution (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes appareillées...).		RTE respecte une réglementation en vigueur et transcrite dans l'arrêté technique de 2001 qui impose de respecter des seuils en matière de CEM. L'impact sur la santé a été analysé par l'ARS dans le présent dossier et son avis, eu égard aux valeurs de champs magnétiques largement inférieurs à la réglementation sont rassurants. Par ailleurs, l'étude d'impact aborde largement le sujet aux pages 696 à 711. RTE invite le pétitionnaire à consulter les réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
33	2	ERQ-R2-33	Mme LAPORTE	0	Erquy	Erquy	NE	Pourquoi pas en courant continu ?		RTE invite le pétitionnaire à la consultation des réponses apportées aux compléments demandés par la Commission d'enquête.
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 1 rue des Sternes. Risques sanitaires (exposition durable aux REM pour le voisinage et temporaire pour les estivants). Parti pris avantageux pour les entrepreneurs mais coûteux humainement (femmes enceintes, enfants, porteurs d'appareils, de prothèses, de broches, pace-makers). PROPOSITION : atterrissage entre Caroual et St Pabu (à côté de la ligne à haute tension).	: atterrissage entre Caroual et St Pabu (à côté de la ligne à haute tension).	L'étude d'impact traite largement de la thématique santé humaine et CEM aux pages 696 à 711. Le pétitionnaire est également invité à consulter le chapitre 6 de l'étude d'impact qui expose les raisons du choix de la plage de Caroual. De même, les réponses apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête ré-explicitent la thématique des CEM et le choix de Caroual. Voir également avis de l'ARS joint au dossier d'enquête.
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE	0	Erquy	Erquy	DE	Les marées depuis 4 ans ont emporté une grande épaisseur de sable : Cf. le mur-digue de la plage où la partie claire en bas montre une érosion d'au moins 1 mètre.		RTE prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à définir avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE s'engagerait à garantir une épaisseur de charge minimum de 2m quel que soient les mouvements de sable. Cela signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accréction. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux polyéthylène d'une épaisseur de 10 cm, sont une protection mécanique supplémentaire capable de résister à de nombreuses agressions physiques susceptibles d'intervenir sur une plage. Voir également les réponses apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
34	2	ERQ-R2-34	Jean-Pierre MAHE	0	Erquy	Erquy	DE	Le chantier coupera la plage en 2 pendant 3 ans (nuisible aux activités touristiques et économiques, manifestations sportives suspendues).		Le chantier de réalisation des liaisons sous-marines et plus spécifiquement sur la zone d'atterrissage de Caroual ne coupera absolument pas en 2 la plage pendant 3 ans. Le séquençement des travaux est décrit en page 45 de l'étude d'impact. RTE a bien prévu de restituer le parking de Caroual pendant les périodes estivales tout en prenant en compte plusieurs manifestations cycliques : jumping, fête de la coquille... RTE rappelle que l'intégralité de ses ouvrages seront ensouillés sous la plage et sous les parkings, dès lors, RTE ne comprend pas la notion de paysage "enlaidi" évoqué par le pétitionnaire.
35	2	ERQ-R2-35	Mme GROJEAN	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 41 rue du Clos Neuf. Demande à ce que les câbles soient enterrés au minimum à environ 5 m. PROPOSITION : Atterrissage situé plus près de St Pabu (ne pas couper la plage de Caroual en deux).	: Atterrissage situé plus près de St Pabu (ne pas couper la plage de Caroual en deux).	RTE prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à définir avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE s'engagerait à garantir une épaisseur de charge minimum de 2m quel que soient les mouvements de sable. Cela signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accréction. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux polyéthylène d'une épaisseur de 10 cm, sont une protection mécanique supplémentaire capable de résister à de nombreuses agressions physiques susceptibles d'intervenir sur une plage. Concernant le choix d'un autre site que Caroual, le pétitionnaire est invité à consulter le chapitre 6 de l'étude d'impact qui expose les raisons du choix de la plage de Caroual. De même, les réponses apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête ré-explicitent la thématique des CEM et le choix de Caroual.
35	2	ERQ-R2-35	Mme GROJEAN	0	Erquy	Erquy	DE	Demande que les champs électromagnétiques respectent la norme européenne.		RTE confirme que la réglementation en vigueur sera bien respectée : voir dossier étude d'impact du raccordement et son volet sanitaire aux pages 696 à 711 et réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
36	2	ERQ-R2-36	Mme PREVOT	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 5 rue Jean Moulin. Demande à ce que les câbles soient très profonds sous le sable (couche fluctuante qui se déplace).		RTE prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à définir avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE s'engagerait à garantir une épaisseur de charge minimum de 2m quel que soient les mouvements de sable. Cela signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accréction. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux polyéthylène d'une épaisseur de 10 cm, sont une protection mécanique supplémentaire capable de résister à de nombreuses agressions physiques susceptibles d'intervenir sur une plage. RTE renvoie aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
36	2	ERQ-R2-36	Mme PREVOT	0	Erquy	Erquy	DE	Plage familiale. Les normes européennes sont-elles respectées ? PROPOSITION : Plage de St Pabu.	: Plage de St Pabu.	La plage de Saint-Pabu est en dehors de l'aire d'étude présentée et validée en réunion plénière du 25 mars 2013 devant les acteurs du territoire en phase de concertation préalable. Rte invite le pétitionnaire à consulter l'étude d'impact et son chapitre 6 qui explique le processus décisionnel du choix de la plage de Caroual. Voir aussi les précisions apportées par Rte en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte respectera les normes européennes en matière d'émission de CEM.
37	2	ERQ-R2-37	Mme TOCQUER (?) Peu lisible	1	Erquy	Erquy	DE	"Documents phénoménaux, imbuables et orientés par omission de documentation." Nuisances minimisées, trop coûteux.		Rte prend note des remarques.
38	2	ERQ-R2-38	Jacques SIBAUD	1	Erquy		DE	"Les arguments avancés n'ont aucune base scientifique alors que les retombées en matière de santé des radiations sont parfaitement documentées."		Concernant la partie raccordement, Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture de l'étude d'impact qui comporte de nombreux éléments scientifiques (observations, campagnes de pêche scientifique, relevés benthiques, analyses de la qualité des eaux, étude acoustique...) permettant d'étayer les arguments et choix avancés. De même, la thématique écologique est largement abordée sous l'angle scientifique dans cette étude. Enfin, il convient de rappeler que plusieurs cabinets d'études reconnus pour leurs compétences scientifiques ont contribué à l'élaboration de l'étude d'impact (voir pages 916). De nombreuses références scientifiques sont également citées dans l'étude d'impact (pages 917 à 924).
38	2	ERQ-R2-38	Jacques SIBAUD	0	Erquy		DE	"La destruction écologique de la Baie est prouvée et programmée sans que le Ministère de l'écologie ne réagisse .../... alors que le paysage maritime des Caps est en cours de classement."		Rte prend note de cette observation.
39	2	ERQ-R2-39	Gilbert et Marie-Rose ALLO	2	Erquy		DE	Adresse : Caroual. Indiquent que p. 750 et 752 de l'étude d'impact les zones de Caroual et des Rosaires sont équivalentes : zones urbaines denses, usage loisirs- touristiques développés, sédiments meubles < 2 m, présence de roches probable, contraintes spécifiques sans objet. L'atterrage à Caroual implique un ligne brisée contournant la pointe de la Houssaye. PROPOSITION : Considère que les études concernant un atterrage sur la plage de LA VILLE BERNEUF ou de la plage de NANTOIS n'ont pas été sérieusement menées. Solutions qui ne modifient le tracé que de 3 Km avec raccordement au tracé initial à hauteur de LA COUTURE. La présence de roches et de bancs de Maërl n'est pas un obstacle (impact ponctuel), le banc se reconstitue, les bancs de Maërl sont exploités de manière industrielle dans la Baie de Saint Briec). "Le surcoût éventuel serait la moindre des compensations que les habitants impactés ont légitimement en droit d'attendre."	: Considère que les études concernant un atterrage sur la plage de LA VILLE BERNEUF ou de la plage de NANTOIS n'ont pas été sérieusement menées.	voir réponse spécifique
39	2	ERQ-R2-39	Gilbert et Marie-Rose ALLO	0	Erquy	Erquy	DE	S'interroge sur le bien-fondé du projet : Taux de charge de l'éolien de 33 % et démantèlement programmé en 2020.		voir réponse spécifique
40	2	ERQ-R2-40	Adeline WEBER (?) Illisible) Eric WEBER	2	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 45 rue de Castelneau. N.B. La contribution écrite par M. Eric WEBER est illisible. Celle écrite par Mme WEBER demande l'implantation des câbles dans un lieu moins habité et plus accessible (plage du Rosaire ?).		Rte invite le pétitionnaire à consulter l'étude d'impact et son chapitre 6 qui explique le processus décisionnel du choix de la plage de Caroual. Voir aussi les précisions apportées par Rte en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD	1	Erquy		DE	Adresse : 18 rue des Tennis. Pièce 2,1 p. 150 : Considère la présentation fallacieuse puisque l'ambition était de développer une industrie Française de l'éolien en mer (vente par Areva de son activité de fabrication des turbines Adwen).		Rte prend note mais ne peut apporter de réponse sur le sujet.
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD	0	Erquy		DE	Pièce 15 Réponse 4 d'A.M. : Considère incompréhensible l'estimation de la perte de surface sur les sites de pêche de 0,38 km² en phase de construction et de 0,27 km² en phase d'exploitation comparé aux 2,504 km² de gisements classés dans la baie. Demande de considérer la perte d'espèces au sens de la question : "Inaccessibilité des zones de pêches." Considère que le dossier n'évalue pas les pertes d'emplois inévitables.		Rte prend note de cette observation.
41	2	ERQ-R2-41	S. EBALARD	0	Erquy		DE	Pièce 15 Section 5.1.2 p. 67 : 1.860 emplois directs (dont une partie en Bretagne) mais aucun chiffre d'affaires estimé des entreprises en Bretagne. Les 140 emplois locaux sont une retombée anecdotique ainsi que les emplois liés au démantèlement dans 30 ans. Le bilan socio-économique pour les Côtes d'Armor est très probablement négatif.		Rte prend note de cette observation.
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD	1	Erquy	Erquy	DE	Une "des plus belles plages de France et merveilleusement préservée". Contre proposition : Demande de trouver un site moins fréquenté par les touristes et résidents.	: Demande de trouver un site moins fréquenté par les touristes et résidents.	La plage de Caroual après travaux retrouvera son aspect actuel. Pour la recherche d'un site autre que Caroual moins fréquenté, la réponse est dans l'étude d'impact au travers du chapitre 6 pages 725 à 768 qui expose le processus décisionnel ayant conduit au choix de Caroual. Se reporter aussi au mémoire de réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Les câbles souterrains de Rte sont conçus pour être posés en milieu urbain parfois dense : ils respectent un arrêté technique (AT 2001) strict en matière de sécurité pour le public. L'ouvrage construit à Caroual n'échappera pas à cette règle.
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD	0	Erquy	Erquy	DE	Il faudra payer pour ce projet par la redevance insérée dans notre facture d'électricité.		Afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables, l'Etat a prévu un mécanisme de financement au travers de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité).
42	2	ERQ-R2-42	M.F. SIBAUD	0	Erquy	Erquy	DE	Danger des ondes électromagnétiques. "Les porteurs de projet ne savent qu'opposer un mépris hautain aux remarques justifiées et inquiètes des résidents de Caroual."		Sur le sujet des CEM, la posture de Rte est l'information, la pédagogie et la transparence : c'est ce qui a été fait sur ce projet avec notamment 5 permanences à destination du public tenues par Rte en mairie d'Erquy à l'été 2014. Lors de ces permanences, un atelier dédié aux CEM était proposé aux visiteurs qui ont pu poser leur question sur cette thématique. Par ailleurs, une documentation sur les CEM a été remise aux visiteurs s'interrogeant sur ce sujet. Enfin, il convient de rappeler que l'étude d'impact aborde largement le sujet des CEM aux pages 696 à 711. Voir également les réponses apportées par Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
43	2	ERQ-R2-43	Docteur Agnès GUIBAL	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 18 rue des Ajoncs d'or. RTE a reconnu des dangers pour les animaux : baisse de la production de lait et mauvaise santé du bétail (et a déplacé les câbles). Pourquoi ne pas reconnaître les dangers pour la santé humaine ? Les normes doivent être révisées par l'Europe mais la France ignore toujours les dangers pour l'homme. Des maisons de Caroual sont situées dans la zone dangereuse. On s'acheminera vers une interdiction de la plage à au moins 100 m de chaque côté des câbles.		Rte n'a pas connaissance de cas concernant des déplacements de maisons souterraines électriques au motif de leur proximité avec les animaux. Concernant les effets néfastes évoqués par le Dr GUIBAL, sur le cheptel et plus particulièrement sur la qualité du lait, Rte souhaite rappeler que les ouvrages du réseau de transport d'électricité sont construits selon une réglementation précise (arrêté technique interministériel du 17 mai 2001) dont l'objectif est de s'assurer qu'ils ne constituent pas un danger électrique. Par ailleurs, il convient de préciser que l'ouvrage à construire pour raccorder le parc éolien en mer, par le choix de la technique souterraine ne génère pas de champs électriques. Seul subsistera un champ magnétique présentant des niveaux largement inférieurs au seuil de 100 micro-teslas imposé par l'Arrêté Technique. De plus, de nombreuses études, des expérimentations en condition réelle et des travaux de terrain ont permis de constater que les câbles souterrains ne constituent pas un danger électrique. Rte n'a pas connaissance de cas concernant des déplacements de maisons souterraines électriques au motif de leur proximité avec les animaux. Concernant les effets néfastes évoqués par le Dr GUIBAL, sur le cheptel et plus particulièrement sur la qualité du lait, Rte souhaite rappeler que les ouvrages du réseau de transport d'électricité sont construits selon une réglementation précise (arrêté technique interministériel du 17 mai 2001) dont l'objectif est de s'assurer qu'ils ne constituent pas un danger électrique. Par ailleurs, il convient de préciser que l'ouvrage à construire pour raccorder le parc éolien en mer, par le choix de la technique souterraine ne génère pas de champs électriques. Seul subsistera un champ magnétique présentant des niveaux largement inférieurs au seuil de 100 micro-teslas imposé par l'Arrêté Technique. De plus, de nombreuses études, des expérimentations en condition réelle et des travaux de terrain ont permis de constater que les câbles souterrains ne constituent pas un danger électrique.
44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT	1	Erquy	Erquy	DE	Economiser quelques millions ne doit pas permettre de "saloper" le site de Caroual. Contre proposition : Déplacer les câbles vers L'ouest.	: Déplacer les câbles vers L'ouest.	Rte n'a pas connaissance de cas concernant des déplacements de maisons souterraines électriques au motif de leur proximité avec les animaux. Concernant les effets néfastes évoqués par le Dr GUIBAL, sur le cheptel et plus particulièrement sur la qualité du lait, Rte souhaite rappeler que les ouvrages du réseau de transport d'électricité sont construits selon une réglementation précise (arrêté technique interministériel du 17 mai 2001) dont l'objectif est de s'assurer qu'ils ne constituent pas un danger électrique. Par ailleurs, il convient de préciser que l'ouvrage à construire pour raccorder le parc éolien en mer, par le choix de la technique souterraine ne génère pas de champs électriques. Seul subsistera un champ magnétique présentant des niveaux largement inférieurs au seuil de 100 micro-teslas imposé par l'Arrêté Technique. De plus, de nombreuses études, des expérimentations en condition réelle et des travaux de terrain ont permis de constater que les câbles souterrains ne constituent pas un danger électrique.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT	0	Erquy	Erquy	DE	Perte patrimoniale des maisons et immeubles liée au projet.		Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual e réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse duprix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voies du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.	
44	2	ERQ-R2-44	Patrick BENOIT	0	Erquy	Erquy	DE	Demande l'application du principe de précaution faute de certitudes.		Le respect de la réglementation par Rte telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact et comme développé dans les réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, permettra aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en oeuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.	
45	2	ERQ-R2-45	Marion MORPAIN	1	Erquy	Erquy	DE	Le passage des câbles à Caroual est un non sens sanitaire (estivants, enfants, sportifs, usagers des camping-cars sont soumis à des risques de maladies).		Sans précision sur la notion de " non sens", Rte renvoie au dossier mis à l'enquête publique à l'été 2016 et plus spécifiquement sur les raisons du choix de la plage de caroual pour l'atterrage (chapitre 6 pages 725 à 768) et sur le thème des CEM et de la santé humaine figurant aux pages 696 à 711. Voir également réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
45	2	ERQ-R2-45	Marion MORPAIN	0	Erquy	Erquy	DE	Non sens économique : perte de la valeur des biens immobiliers, commerces du bourg impactés négativement.		Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse duprix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voies du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Concernant l'impact sur les commerces du bourg, situé à quelques km de Caroual, il peut être considéré comme nul que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation. Concernant la zone de Caroual, la phase travaux est susceptible de générer un impact fort (page 626 de l'étude d'impact) sur les équipements de loisirs et notamment sur la pizzeria-crêperie. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.	
46	2	ERQ-R2-46	Elisabeth ISSAUROT	1	Erquy	Erquy	DE	"Nuisances potentielles importantes : écologie et économie de la région et santé des personnes."		sans plus de précision sur la notion "nuisances potentielles importantes", Rte renvoie à l'étude d'impact qui aborde les éléments écologie, économie et santé (voir pages 485 à 716).	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	1	Erquy		DE	1.500.000 visiteurs pour le Cap Fréhel et 800.000 pour le Cap d'Erquy qui vont obtenir le Label Grand site. Les éoliennes de 200 m de haut seront très visibles dans le paysage par comparaison avec la plateforme venue faire des sondages qui mesurait 60 m de haut "on ne voyait qu'elle".		Rte prend note de cette observation.	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	0	Erquy		DE	Des subventions ont été promises aux associations pour qu'elles ne prennent pas position contre le projet. Une "éminente personne" aurait qualifié les Réginiens "d'arriérés" et recommandé aux Présidents d'associations "d'aller nettoyer les plages".		Rte prend note de cette observation.	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	0	Erquy		DE	Des entreprise étrangères (Nordiques, Anglaises) abandonnent l'éolien car non rentable, une éolienne ne fonctionne qu'à 40 %. Des parcs sont à vendre (Amérique du Sud, Danemark). L'éolien ne représente que 14 % de la production et par grands froids 0,6 à 0,7 % de la demande.		Rte prend note de cette observation.	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	0	Erquy		DE	En Europe du Nord les pêcheurs "ont virés de bord" (opposés).		Rte prend note de cette observation.	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	0	Erquy		DE	Le capital social d'Alles Marine n'es que de quelques milliers d'euros.		Rte prend note de cette observation.	
47	2	ERQ-R2-47	Henri DUBOIS	0	Erquy		DE	Le démantèlement n'a pas été provisionné: "oubli".		Concernant le raccordement électrique du parc éolien, il est prévu une étude d'impact avant démantèlement et un démantèlement des câbles si les autorités le décide en fin de concession : voir page 42 de l'étude d'impact.	
48	2	ERQ-R2-48	Anne LEFORT	1	Ile de France	Erquy	DE	Plage de Caroual présentée dans la brochure touristique d'Erquy comme la plus belle, la plus sûre donc la plus adaptée aux enfants. PROPOSITION : Réaliser une étude impartiale par une autorité indépendante des effets de la proximité des câbles sur la santé.	: Réaliser une étude impartiale par une autorité indépendante des effets de la proximité des câbles sur la santé.	Depuis plus de 35 ans, de nombreuses études impartiales et indépendantes existent et alimentent régulièrement la thématique CEM et santé humaine. Ces différentes études ont permis au législateur européen et français de définir des seuils en matières d'émissions de CEM. Voir également réponses Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
49	2	ERQ-R2-49	Antoine LEFORT	1	Ile de France	Erquy	DE	Pourquoi faire passer les câbles en zone habitée, plage très fréquentée (enfants), marées de fortes amplitude et érosion afférente ? PROPOSITION : Faire passer les câbles vers une zone moins fréquentée.	: Faire passer les câbles vers une zone moins fréquentée.	Les câbles souterrains sont tout à fait compatibles avec un environnement urbain dense et habité. Plus de 5000km de réseau électrique de transport souterrain sont en service en France et essentiellement en milieu urbain dense : Paris, Lyon...et plus proche Saint-Briec centre ville. Le respect de l'arrêté technique de 2001 et le respect de la réglementation sanitaire permettent l'implantation de ces installations. Concernant l'érosion, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux polyéthylène d'une épaisseur de 10 cm, sont une protection mécanique supplémentaire capable de résister à de nombreuses agressions physiques susceptibles d'intervenir sur une plage. Voir également réponses Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
50	2	ERQ-R2-50	Nicole et Michel BOULDE	2	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 9 Impasse du ruisseau. S'opposent au passage des câbles par la plage de Caroual : Perte de valeur de leur maison située à proximité du ruisseau de Langourian.		Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse duprix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voies du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION				Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
50	2	ERQ-R2-50	Nicole et Michel BOULDE	0	Erquy	Erquy	DE	Les risques sur la santé n'ont pas été évalués à ce jour.		L'étude d'impact et les précisions apportées par RTE à la Commission d'enquête abordent largement le thème de la santé humaine au regard des CEM. Les pages 696 à 711 de l'étude d'impact précise ce thème et l'absence de risque dès lors que les recommandations en vigueur soient respectées ce qui sera le cas.	
51	2	ERQ-R2-51	Sophie LUCAS	1	Pléneuf-Val-André		DE	L'éolien n'est pas rentable, pas économique.		Rte prend note mais n'est pas concerné	
51	2	ERQ-R2-51	Sophie LUCAS	0	Pléneuf-Val-André		DE	L'éolien n'est pas écologique et dangereux pour l'homme.		Rte prend note mais n'est pas concerné	
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES	1	35 Ile et Vilaine	Erquy	NE	(N.B Certains mots de cette observation sont difficilement déchiffrables). Chemin des maneries (?) au Sud de Saint Querreuc : le projet ne prend pas en compte d'autres solutions.		Le chemin de Saint Querreuc est pressenti pour accueillir la liaison souterraine. Toutefois, le dossier présenté à l'étude d'impact propose une alternative. RTE attend les conclusions de la Commission d'enquête sur ce sujet.	
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES	0	35 Ile et Vilaine	Erquy	NE	La recommandation du Conseil Municipal (gain de protection : champs électromagnétique de 100 à 0,4 µt ne semble pas prise en compte (inquiétude de certains habitants d'Erquy et de la région).		Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture de l'étude d'impact pages 696 à 711 et aux précisions apportées par RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. RTE rappelle que la réglementation en vigueur implique un respect du seuil de 100 micro-teslas.	
52	2	ERQ-R2-52	Jérôme JEHANNES	0	35 Ile et Vilaine	Erquy	NE	La préservation de haies bocagères par des initiatives personnelles ne semble pas prise en compte (surtout dans les zones humides).		Afin qu'une haie soit protégée juridiquement, elle doit faire l'objet d'un classement particulier dans le document d'urbanisme de la commune. Ainsi, les haies bocagères préservées à titre personnel mais sans classement particulier au sein des documents d'urbanisme de la commune ne bénéficient pas de mesure juridique de protection. Pour autant, RTE a pris soin d'éviter au maximum d'impacter des haies bocagères qu'elles soient classées ou non (logique Eviter-Réduire-Compenser).	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	2	Ile de France	Erquy	DE	Anodes artificielles, craintes sur la qualité de l'eau de mer : Dissolution et rejets de particules d'aluminium et de cadmium.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Le projet semble en contradiction avec le classement Natura 2000		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	L'ensouillage des câbles semble insuffisant (incidents, sécurité).		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Problème lié à la corrosion des câbles sous-marins. La surveillance n'est pas assez explicitée.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Qualité de l'air : pollution induite par navires et engins mis en œuvre, bilan carbone incomplet.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Modification de l'habitat et de l'alimentation, collisions... Effets liés au bruit pendant les travaux (battage des pieux ...). Absence de mesures compensatoires en contradiction avec le code de l'environnement.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Impact visuel important de jour comme de nuit.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Problème lié à la corrosion des fondations (256 pieux).		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Risque sur la reproduction des espèces notamment bivalves (prairies, coquilles St Jacques...). Risques liés aux zones d'interdiction pendant et après les travaux (sécurité de la pêche).		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Renseignements insuffisants sur le démantèlement prorogé jusqu'en 2062, contrairement à l'arrêté d'origine. Pourquoi ?		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	La pêche est une activité économique très importante, craintes pour les espèces de poissons, coquillages...		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Les touristes et vacanciers risquent de se détourner des sites du Cap d'Erquy et Cap Fréhel.		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
53	3	ERQ-R3-53	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	PROPOSITION : Pourquoi ne pas attendre les essais en cours sur les hydroliennes (Bréhat, Ouessant) ?		la première partie de ce courrier concerne exclusivement le parc éolien en mer. Cette partie est sans objet pour RTE.	
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	2	Ile de France	Erquy	DE	Eventualité de "mise à l'air" des câbles. Erosion de la plage de Caroual : apparition de galets, rehausse de la base des escaliers, des cabines. Les enfants creusent parfois à 1m/1,50m pour s'amuser. Aberration de faire passer les câbles au milieu de cette belle plage familiale. PROPOSITION : Faire passer les câbles par une voie moins fréquentée, Ouest de Caroual vers St Pabu, plage de St Pabu au delà du camping, plages de Ville Berneuf ou des Vallées, voire des Rosaires le long du Flag.		Voir réponse courrier spécifique	
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	La transition énergétique est une nécessité mais pas à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.		Voir réponse courrier spécifique	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION				Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Incidences défavorables du projet sur le prix des maisons.		Voir réponse courrier spécifique	
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Comment se fera la protection des travaux sur la plage pendant l'arrêt estival. Plage coupée en 2 ? Tout ou partie ? La force des marées risque d'emporter les protection. Pas beaucoup d'infos de RTE.		Voir réponse courrier spécifique	
54	3	ERQ-R3-54	Martine et François DUSOLIER	0	Ile de France	Erquy	DE	Incidences sanitaires insuffisamment étayées pour les usagers de la plage et les habitants. Demande d'appliquer le principe de précaution.		Voir réponse courrier spécifique	
55	3	ERQ-R3-55	Michèle JOUAN	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : 17 rue de Cavé. RTE a Indiqué pendant les réunions publiques le motif du choix : rejoindre plus facilement la D 34, sans apporter d'éléments sur ce choix. Ce motif ne peut-être le seul argument. PROPOSITION : Plage de Nantois et Baie de la Fresnaye.	: Plage de Nantois et Baie de la Fresnaye.	Voir réponse courrier spécifique	
55	3	ERQ-R3-55	Michèle JOUAN	0	Erquy	Erquy	DE	Principe de précaution, rapport Raoul. PROPOSITION : Que le transport de l'énergie se fasse en courant continu (résoudrait le problème des ondes électromagnétiques. Le dossier ne parle pas des risques sanitaires et des effets des ondes sur : les personnes, les habitations, le viaduc, la navigation.	: Que le transport de l'énergie se fasse en courant continu (résoudrait le problème des ondes électromagnétiques. Le dossier ne parle pas des risques sanitaires et des effets des ondes sur : les personnes, les habitations, le viaduc, la navigation.	Voir réponse courrier spécifique	
56	3	ERQ-R3-56	Anne BOSCRET	1		Erquy	DE	Impact négatif sur la seule belle et grande plage d'Erquy. Mépris pour les riverains.		En l'absence d'argumentation, Rte renvoie au dossier étude d'impact et au mémoire en réponse notamment aux précisions demandées par la Commission d'enquête. Rte ne méprise par les riverains puisqu'une réunion d'informations et 5 permanences ont été réalisées en 2014 pour expliquer le choix de la solution retenue, informer sur les CEM, la réglementation en vigueur...	
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ	1	Erquy		DE	Adresse : 1 Impasse du Roc. Anodes sacrificielles, 700 à 1000 kg par an et par jacket, 64 tonnes de particules d'aluminium/an du cadmium pourrait être présent dans certaines anodes (substance dangereuse prioritaire).		Rte n'est pas concerné.	
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ	0	Erquy		DE	L'Autorité environnementale observe que le bilan carbone global du projet est incomplet.		Rte prend note de cette observation.	
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ	0	Erquy		DE	L'UNESCO recommande qu'un équilibre existe entre parcs éoliens et protection du patrimoine (sites Natura 2000).		Rte n'est pas concerné.	
57	3	ERQ-R3-57	Françoise MERTZ	0	Erquy		DE	Le bruit aura des conséquences graves sur la faune marine et la pêche professionnelle.		Rte n'est pas concerné.	
58	3	ERQ-R3-58	Philippe LE GOFF	1	22 Cotes d'Armor		DE	Faible rapport en regard de l'investissement. L'énergie renouvelable est l'avenir mais "ne brûlons pas les étapes".		Rte prend note.	
58	3	ERQ-R3-58	Philippe LE GOFF	0	22 Cotes d'Armor		DE	Inquiétudes sur le plan écologique, le bilan carbone sur la durée, les "radiations" du câble, le démantèlement (ruineux).		Sans précision sur la notion "ruineux", Rte renvoie vers le dossier étude d'impact qui aborde les effets du raccordement sur l'écologie notamment (pages 485 à 716).	
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL	1	Erquy	Erquy	DE	Inquiétudes sur l'impact économique : pêche, tourisme		Rte prend note et précise qu'il a travaillé très tôt sur ce projet avec les pêcheurs pour trouver le raccordement de moindre impact, tel que proposé dans le dossier mis à l'enquête cet été. Entre autre, une étude approfondie a été réalisée pour garantir la faisabilité d'un enrouillage intégral des liaisons en mer afin de garantir le maintien des activités de pêche en toute sécurité. La page 45 de l'étude d'impact présente le scénario prévisionnel de réalisation des travaux qui prévoit de rendre le site de Caroual aux activités touristiques en période estivale.	
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL	0	Erquy	Erquy	DE	Manque d'études sur l'impact sur la faune et la flore.		Rte rappelle que le chapitre 4 de l'étude d'impact (pages 485 à 716) traite largement des effets et des impacts du projet de raccordement sur la faune et la flore.	
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL	0	Erquy	Erquy	DE	Opposition à l'atterrage à Caroual : très fréquentée, habitée à l'année, zone Natura 2000.		voir étude d'impact, dossier Natura 2000 et précisions apportées par Rte à la commission d'enquête. Rte rappelle que le choix de l'atterrage à Caroual résulte d'un processus décisionnel présenté au chapitre 6 de l'étude d'impact pages 725 à 768.	
59	3	ERQ-R3-59	Martine VIDAL	0	Erquy	Erquy	NE	La Couture : exploitation laitière, quelles conséquences ?		La présence d'une exploitation laitière à la Couture (commune d'Erquy) est absolument compatible avec la réalisation des liaisons de raccordement électrique. Il n'y a pas de conséquence négative à attendre en phase d'exploitation. On peut indiquer un dérangements ponctuel de l'élevage lors de la réalisation des travaux qui dureront quelques jours à proximité des bâtiments.	
60	3	ERQ-R3-60	Joëlle BESNARD	1	Erquy		DE	Adresse : 19 Avenue Foch. Opposée au projet : remplit les poches d'Alles Marines avec l'aide de l'état et enlaidit "notre" nature.		Rte n'a pas de commentaire à apporter.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
61	3	ERQ-R3-61	S. ETIENNE	1	Erquy	DE		Adresse : 1 rue de Quelard. PROPOSITION : Il est encore temps de réorienter le projet en hydrolien (à fait ses preuves, rentabilité supérieure à l'éolien, ne défigure pas la baie).	: Il est encore temps de réorienter le projet en hydrolien (à fait ses preuves, rentabilité supérieure à l'éolien, ne défigure pas la baie).	Rte répond à un appel d'offre pour un raccordement de parc éolien en mer et ne peut apporter de commentaire au pétitionnaire.	
62	3	ERQ-R3-62	Y. LEGÖT	1	Erquy	FA		Adresse : rue de TI Er Roc. L'éolien ne présente pas d'impact négatif important contrairement au nucléaire (80 % de notre production) qui impacte les générations futures : on ne sait pas démanteler les centrales nucléaires (Cf. Brénilis 22), ni traiter les déchets "les générations futures s'en occuperont". Les consommateurs sont-ils prêts à réduire leur consommation d'énergie ? Favorable au projet en tenant compte des précautions à prendre sur la mise en œuvre de cette technologie.		Rte prend note des remarques et questionnement mais ne peut répondre sur ces thèmes qui ne le concernent pas.	
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN	2	Erquy	DE		Adresses : 34 rue Castelan et 1 rue des Amelines. Interrogations sur les impacts environnementaux du projet : espèces marines, oiseaux, pêche, courants, fonds marins.		Rte s'étonne de la remarque indiquant "on aurait souhaité des études d'impact plus sérieuses". Quelle thématique n'est pas abordée parmi ceux abordés par le pétitionnaire ? L'étude d'impact aborde toutes les thématiques possibles et répond aux exigences de la réglementation en vigueur : voir pages 485 à 724 ainsi que les précisions apportées par Rte à la Commission d'enquête. Concernant le choix de Caroual, Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture de l'étude d'impact aux pages 725 à 768 qui exposent l'historique du projet et les	
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN	0	Erquy	DE		Passage des câbles au milieu de la plage est une "aberration": Directives européennes et recommandations de l'OMS.		Rte renvoie aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
63	3	ERQ-R3-63	J. LE ROUX et P. LE BIHAN	0	Erquy	DE		PROPOSITION : Attendre l'expérimentation des hydroliennes, solution plus efficace, moins coûteuse et moins polluante.	: Attendre l'expérimentation des hydroliennes, solution plus efficace, moins coûteuse et moins polluante.	Rte répond à un appel d'offre pour un raccordement de parc éolien en mer et ne peut se prononcer sur le sujet des hydroliennes.	
64	3	ERQ-R3-64	Yves DENIS, Michel LALOUCHE, Michel GESLIER	3		NE		"Oui aux énergies renouvelables mais pas à n'importe quel prix."		Rte prend note de la remarque qui n'appelle pas de développement.	
65	3	ERQ-R3-65	Françoise PIOC-LEVALLOIS	1		Erquy	DE	Demande de mettre l'humain avant le profit de quelques uns, tout progrès n'est pas bon (Cf. Amiante, sang contaminé ...). Qu'est-ce que 20, 40 ans ? Ces "abominations" ne remplaceront pas le nucléaire, "pensons économie et non profit".		Le projet de raccordement électrique répond à un ensemble de critères dont la réglementation en matière de santé. L'étude d'impact aborde ce thème aux pages 696 à 711.	
65	3	ERQ-R3-65	Françoise PIOC-LEVALLOIS	0		Erquy	DE	S'interroge sur le devenir des activités : jumping, marche aquatique, volley et autres activités sur la plage de Caroual (jeux d'enfants ...).		Après travaux, la plage retrouvera son aspect originel sans restriction pour les activités de plage et de sport. A noter qu'en phase travaux, Rte a intégré le jumping d'Erquy et la fête de la coquille : les travaux n'impacteront pas ces manifestations.	
65	3	ERQ-R3-65	Françoise PIOC-LEVALLOIS	0		Erquy	DE	Le projet va détériorer les fonds marins, la faune, la flore.		Le raccordement électrique et les travaux d'établissement propose une approche d'évitement des zones environnementalement sensibles. Ainsi, les zones de maërl, les herbiers de zostères ont été évités. L'étude d'impact traite ces sujets de manière approfondie de la page 485 à la page 712.	
66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÛL et Serge TOUPIN	2	Erquy	DE		La "productibilité" de ce parc n'est pas assez mise en avant : rentabilité, puissance installée de la moitié de celle d'un réacteur nucléaire qui ne fonctionnerait pas tout le temps. Le parc produira-t-il plus que le barrage de la Rance ? Il faudra une centrale thermique en appoint.		Rte prend note des remarques mais ne peut répondre sur ce champ.	
66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÛL et Serge TOUPIN	0	Erquy	DE		Le principe de précaution est inscrit dans la constitution : "il ne faudra pas dire qu'on ne savait pas".		Le respect de la réglementation par Rte telle que décrite aux pages 696 à 711 de l'étude d'impact et comme développé dans les réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête, permettra aux autorités de l'Etat compétentes de mettre en œuvre le principe de précaution au travers des différentes autorisations qui seront délivrées.	
66	3	ERQ-R3-66	Rolande TOUPIN-TROÛL et Serge TOUPIN	0	Erquy	DE		Comment concilier le projet avec le label Grand site Cap d'Erquy ?		Rte n'est pas concerné par cette thématique.	
67	3	ERQ-R3-67	Jean BERNIER	1	Erquy	DE		Adresse : 1 Bd de la mer. Les inconvénients du projet sont identifiés mais sous-estimés. Le projet satisfait aux demandes de la COP 21 mais "sans résultats certains pour des dépenses extravagantes". PROPOSITION : Hydrolienne, énergie constante des courants (Cf. Usine marémotrice de la Rance).	: Hydrolienne, énergie constante des courants (Cf. Usine marémotrice de la Rance).	Rte prend note des remarques qui n'appellent pas de développement.	
68	3	ERQ-R3-68	Alain GLOGOLOSKI	1		NE		Quelle est la protection prévue pour le parc contre une attaque terroriste ? Quels sont les moyens de l'hélicoptère pour les bateaux en détresse dans le parc éolien ?		Rte n'est pas concerné par cette question.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
68	3	ERQ-R3-68	Alain GLOGOSKI	0			NE	Quelle est la protection prévue pour la protection des câbles de 225.000 volts contre une attaque terroriste ?		De nombreux câbles sous-marin et souterrain existent dans le monde et ne présentent pas de problème de sécurité. RTE rappelle que les 2 câbles sont enfouis sous la plage et sous la terre et qu'ils sont protégés par des fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm (pour la parité plage). Ces fourreaux sont conçus pour résister à des agressions importantes (claquage du câble, coup de pelle mécanique...).
69	3	ERQ-R3-69	Catherine (nom illisible)	1		Erquy	NE	L'ensablement de la plage de Caroual varie de plus de 5 m. en fonction des tempêtes et grandes marées : quelle est la profondeur d'ensablement prévue sur la plage par RTE ?		Les 5m évoqués pour la variation du niveau de sable sur la plage de Caroual paraissent excessifs à moins qu'il ne s'agisse de la profondeur d'enfouissement demandée. Certains riverains parlent d'une variation de l'ordre de 1m. Dans tous les cas, RTE prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur d'enfouissement avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sable. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE garantirait une épaisseur de charge minimum de 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche de la thématique érosion-accréton. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux en polyéthylène qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux d'une épaisseur de 10 cm sont une protection supplémentaire. Une fois enterrée sous la plage, la plage retrouvera son aspect d'avant travaux sans être coupée physiquement en deux.
69	3	ERQ-R3-69	Catherine (nom illisible)	0		Erquy	DE	"Les risques sanitaires ne sont pas à démontrer".		Rte renvoie la thématique CEM sur l'étude d'impact aux pages 696 à 711 et aux précisions apportées à la Commission d'enquête dans le cadre de ses demandes complémentaires.
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON	1	Erquy		NE	Il est nécessaire d'ensouiller partout profondément les câbles (problème / dragues des pêcheurs)		Concernant les câbles de raccordement électriques du parc éolien, la profondeur d'ensouillage a été largement traitée avec les pêcheurs. L'objectif est bien de permettre le maintien de toutes les activités de pêche en garantissant une sécurité pour les pêcheurs et également pour les câbles.
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON	0	Erquy		DE	Les hauteurs de plage sont variables (parfois 1 m), il faut prévoir une profondeur d'enfouissement suffisante pour "permettre aux enfants de creuser sans risque." Le choix de la plage de Caroual est juste économique alors que : plage très fréquentée, nombreuses activités toute l'année (longe côte, chars à voile, jumping, jeux de plage ...).		RTE prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à trancher avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE fait tout pour qu'il y ait toujours 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduite à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevé à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accréton. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux sont une protection supplémentaire. Une fois enterrée sous la plage, la plage retrouvera son aspect d'avant travaux sans être coupée en deux. Concernant le choix du site de Caroual, voir réponse RTE aux précisions demandées par la commission d'enquête et à l'étude d'impact.
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON	0	Erquy		NE	Quelle configuration après travaux de "la jonction atterrage" ? Quel signalement "en surface" des câbles (panneaux), voire restrictions de zones (ex : interdit aux porteurs de trace makers) ?		La jonction d'atterrage qui est constituée de deux chambres d'atterrage (car deux circuits de câbles) sera enterrée à 2,5m de profondeur. Une fois réalisée, elle sera non visitable, recouverte de sable puis de béton ou enrobé (ou tout autre matériaux qui sera retenu avec la mairie). Cette chambre sera repérée par des bornes au sol. D'autres dispositions d'information pourront être étudiée en lien avec la mairie et l'Etat (voir réponses RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'Enquête).
70	3	ERQ-R3-70	Emmanuel PAPILLON	0	Erquy		DE	Les câbles traversent une aire de stationnement, une aire de camping cars, un terrain de sports et se situent à proximité des maisons : impacts sur les individus pas forcément bien connus à ce jour (cf. amiante) ainsi que sur certains appareils, pacemakers, prothèse auditives ... PROPOSITION : Etudier un autre cheminement, voire limiter à 0,4 µT les émissions.	: Etudier un autre cheminement, voire limiter à 0,4 µT les émissions.	Le sujet des champs magnétiques très basse fréquence est étudié depuis plus de 35 ans et la réglementation actuelle est en accord avec ces études. Le raccordement respecte la réglementation très largement, notamment avec de faibles valeurs de champs annoncées dans le dossier. RTE invite le pétitionnaire à prendre connaissance de l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique et à consulté le document de réponse aux demandes complémentaires formulées par la Commission d'enquête au sujet des CEM mais également du choix de la plage de Caroual. RTE renvoie également à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact concernant les CEM et la santé humaine.
70a	3	ERQ-R3-70a	Alain ROBICHON	1	00 France (sf Bzh & IdF)	Erquy	DE	Indiquer être au regret d'envisager leur projet immobilier potentiel sur un autre site des Côtes d'Armor que celui d'Erquy.		RTE prend note de cette observation.
71	4	ERQ-R4-71	Danielle et Serge DURAND	2	Erquy	Erquy	DE	Inquiétude de voir le passage des câbles au niveau de la plage de Caroual fréquentée toute l'année. Depuis 10 ans le niveau du sable a baissé de 50 à 60 cm. L'enfouissement des câbles sur une profondeur de 2 m est insuffisant. Contre proposition: passage des câbles entre Caroual et Saint Pabu, ce qui permettrait un tracé plus rectiligne empruntant une autre petite vallée.		Rte prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à trancher avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE garantirait une charge de sable de 2m minimum au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accréton. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm sont une protection mécanique supplémentaire. La plage retrouvera son aspect d'avant travaux sans être coupée en deux. Pour l'argument de positionner un atterrage sur un autre site, RTE renvoie aux précisions demandées par la Commission d'enquête.
71	4	ERQ-R4-71	Danielle et Serge DURAND	0	Erquy	Erquy	DE	L'enfouissement à 1,5 m en zone agricole est insuffisant.		La profondeur d'un ouvrage électrique type liaison souterraine fait l'objet d'un accord avec la profession agricole au niveau national avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). RTE respecte cet accord qui stipule une hauteur de charge de terre de 1m au dessus des câbles pour garantir le maintien des activités agricoles en toute sécurité. RTE a présenté le projet aux agriculteurs en présence de la chambre d'agriculture, cette profondeur n'a pas fait débat.
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET	2	Erquy	Erquy	DE	Habite 4 route de Pleneuf. RTE est incapable de définir précisément l'impact sur les plages et les fonds marins et subodore que les particules fines ne seront pas déplacées sur de grandes distances. On se moque de défigurer une des plus belles plages des Côtes d'Armor voire de la faire disparaître.		Rte n'a pas pour objectif de défigurer la plage de Caroual, tout est fait pour qu'après travaux, la plage retrouve son aspect originel. Des travaux du même type sur d'autres plages illustrent ce propos. Concernant les effets de la liaison sous-marine en phase travaux et en phase exploitation sur les fonds marins, l'étude d'impact y consacre pratiquement une centaine de pages. Concernant les particules fines, il est bien prévu d'analyser la turbidité de l'eau lors du chantier de pose des liaisons sous-marines (voir page 790 de l'étude d'impact).
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET	0	Erquy	Erquy	DE	Eviter le passage des câbles dans une zone de loisirs très fréquentée.		en l'absence d'argument, RTE renvoie au dossier étude d'impact et aux réponses apportées dans la demande de précision faite par la Commission d'enquête
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET	0	Erquy	Erquy	DE	Absence d'assurance concernant les risques pour la santé du fait des CEM. Hésitation entre courant continu et courant alternatif. Devrons nous interdire la plage aux enfants et petits-enfants?		Rte n'a pas hésité entre le courant continu et le courant alternatif. Les premiers dossiers déposés dès 2013 ont toujours fait référence au choix du courant alternatif. Concernant les effets des CEM sur la santé, ils sont traités dans l'étude d'impact en pages 696 à 711. RTE respectera la réglementation en vigueur, il n'y a donc aucune raison pour que la plage soit interdite aux enfants.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
72	4	ERQ-R4-72	Philippe et Françoise TRIPLET	0	Erquy	Erquy	DE	Doute des compétences d'Areva en matière de contrôle des coûts de construction. Contre proposition: installer des hydroliennes, moins impactantes pour le paysage, ce qui ne résoudrait pas le problème de l'atterrage.	installer des hydroliennes, moins impactantes pour le	Rte prend note de cette observation.	
73	4	ERQ-R4-73	Christiane PLESSIS	0	Erquy	Erquy	DE	Habite au 19 ave de Caroual. Opposée à l'atterrage à Caroual, plage fréquentée toute l'année qui sera défigurée, dévalée, désertée et où les manifestations telles que le jumping ne seront plus organisées. Les travaux apportent des nuisances intolérables pour les riverains.		Rte n'envisage absolument pas de "défigurer" le site de Caroual. La mise en œuvre de câbles sous la plage et sous les parkings sera effectuée de manière rigoureuse, de sorte de garantir les profondeurs de mise en souterrain sous la plage et les parkings. Tout sera fait pour qu'après travaux la plage retrouve son aspect original. Les manifestations et activités sportives pourront continuer sans aucun problème : jumping, activités de plage... Concernant la thématique des CEM, les ouvrages de Rte respecteront la réglementation. Rte renvoie à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact qui aborde ce thème ainsi qu'à la consultation des réponses de Rte aux	
73	4	ERQ-R4-73	Christiane PLESSIS	0	Erquy	Erquy	DE	Risques sanitaires inacceptables, les dispositions prévues dans le projet sont insuffisantes. S'inquiète pour la santé de ses 8 petits enfants.		sans précision sur la notion de "risques sanitaires inacceptables", Rte renvoie à la lecture des pages 696 à 711 de l'étude d'impact qui aborde ce thème ainsi qu'à l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique et aux réponses de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	2	Erquy	Erquy	DE	Habite Promenade de la mer. La plage de Caroual est une des plus belles plages de la baie, très fréquentée toute l'année et familiale. Les cars d'enfants y viennent régulièrement car elle n'est pas dangereuse. Contre proposition : atterrage dans un endroit moins touristique, plus direct/ poste. Ne comprend pas la décision du conseil municipal.		Rte n'a pas l'intention d'altérer l'image de la plage de Caroual. La réglementation et les dispositions techniques permettent le maintien des usages du site : sports, activités de plage... L'ARS a donné un avis rassurant sur le sujet. Les garanties demandées par le conseil municipal (profondeur des câbles, suivi CEM) font l'objet d'une attention particulière depuis le début de ce projet et trouveront réponse avec le maintien du dialogue avec les élus, services, associations. Concernant le choix de Caroual et la contre-proposition du pétitionnaire, Rte renvoie au chapitre 6 de l'étude d'impact qui explique les raisons du choix de la plage de Caroual et le processus décisionnel construit et étayé qui a entériné ce choix. Rte renvoie également à la lecture des réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui aborde ce sujet.	
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	0	Erquy	Erquy	DE	Diminution de la fréquentation.		La phase travaux est proposée hors période estivale pour que les activités touristiques soient maintenues. Voir le calendrier prévisionnel des travaux en page 45 de l'étude d'impact. Après travaux, la plage de Caroual retrouvera son aspect d'avant et les activités pourront reprendre sans restriction.	
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	0	Erquy	Erquy	DE	Perte de valeur.		RTE prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que Rte n'ait relevé de corrélation entre une baisse duprix de l'immobilier et la présence d'une liaison souterraine. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses vois du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.	
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	0	Erquy	Erquy	DE	Ondes dangereuses pour les enfants, les porteurs de pacemakers, d'appareils auditifs, les chevaux.		Rte renvoie au dossier étude d'impact (pages 696 à 711) et au mémoire en réponse aux précisions demandées par la Commission d'enquête ainsi qu'à l'avis de l'ARS joint au dossier d'enquête publique.	
74	4	ERQ-R4-74	Gilles et Marie Pierre MATHONNET	0	Erquy	Erquy	DE	Opposition aux éoliennes.		pas de commentaire de Rte.	
75	4	ERQ-R4-75	Rozenn MALARD	1	Erquy	Erquy	DE	Les stations balnéaires avoisinantes ont échappé au passage du câble. "Nous sommes les dindons de la farce". Massacre d'une plage magnifique fréquentée par de nombreuses familles.		Rte n'a pas l'intention de massacrer la plage de Caroual. Après travaux, ce secteur retrouvera son image touristique et son aspect visuel actuel, aucun ouvrage technique n'étant visible. Toutes les dispositions techniques et réglementaires seront respectées et Rte le fera savoir par des informations sur le chantier et suivi après chantier.	
75	4	ERQ-R4-75	Rozenn MALARD	0	Erquy	Erquy	DE	Les touristes qui viennent pour les activités nautiques ne fréquenteront plus Erquy.		Après travaux, la plage retrouvera son aspect d'avant travaux et la reprise des activités touristiques et sportives (nautisme notamment) pourront reprendre sans restriction.	
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR	1	Erquy	Erquy	DE	Habite 18 rue des Hôpitaux Concerne AM		sans commentaire de Rte	
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR	0	Erquy	Erquy	DE			Après travaux, la plage retrouvera son aspect d'avant travaux et la reprise des activités touristiques et sportives pourront reprendre sans restriction.	
76	4	ERQ-R4-76	D LACOUR	0	Erquy	Erquy	DE	Aucune réponse précise sur les risques encourus aux abords de la plage de Caroual.		Concernant les effets des CEM sur la santé, Rte a apporté des réponses : elles sont traitées dans l'étude d'impact en pages 696 à 711. Les 5 permanences réalisées à l'été 2014 en mairie d'Erquy ont proposé un atelier CEM où l'information sur le sujet a été largement abordée.	
77	4	ERQ-R4-77	Roselyne LHEUREUX	1			DE	Pourquoi avoir choisi la plus belle plage d'Erquy pour y enfouir les câbles? Elle est très fréquentée toute l'année.		Rte n'a pas l'intention d'altérer la belle image de la plage de Caroual. Après travaux, ce secteur retrouvera son image touristique. Toutes les dispositions techniques et réglementaires seront respectées et RTE le fera savoir par des informations sur le chantier et suivi après chantier. La question portant sur le choix de Caroual trouve réponse au chapitre 6 de l'étude d'impact aux pages 725 à 768. De même, les compléments de réponses apportées par Rte à la Commission d'enquête aborde le sujet du choix de Caroual.	
77	4	ERQ-R4-77	Roselyne LHEUREUX	0			DE	Quels risques pour la santé?		Les risques sur la santé sont largement abordés dans l'étude d'impact aux pages 696 à 711 ainsi que dans le document de réponse de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte invite également le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS sur ce thème.	
78	4	ERQ-R4-78	Aude PAPILLON	1	Erquy	Erquy	DE	Habite 23 rue St Médel Comment imaginer faire passer deux câbles de 225 000 volts sur cette plage familiale, surveillée par un poste de secours? Plage où se déroulent de grands événements, et ce toute l'année. Zone habitée toute l'année. Quel sera l'impact sur les appareils électroniques?		les deux câbles souterrains seront construits en respectant une réglementation stricte tant sur le plan technique que sanitaire. Il n'y a pas d'incompatibilité de ces câbles avec le domaine public et la présence d'habitations. Plus de 5000km de liaisons souterraines de transport d'électricité sont construites et en service depuis de nombreuses années en milieu urbain parfois dense. Concernant l'impact sur les activités estivales et les grands événements cités par le pétitionnaire, il sera limité en phase travaux (voir page 45 de l'étude d'impact). Après travaux, toutes les activités actuelles pourront reprendre sans restriction. Il n'y a pas d'impact attendu sur les appareils électroniques (voir pages 696 à 711 de l'étude d'impact).	
78	4	ERQ-R4-78	Aude PAPILLON	0	Erquy	Erquy	DE	Quel sera l'impact sur la santé des riverains des câbles? Sur celle des personnes qui fréquentent les plages, des porteurs de pacemakers, de prothèses auditives, sur les jeunes qui s'entraînent sur le terrain de sport? Risque psychologique pour les habitants. Principe de précaution à mettre en œuvre.		Rte renvoie à la lecture de l'étude d'impact (pages 696 à 711) et à l'avis ARS ainsi que les précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
79	4	ERQ-R4-79	#Isabelle HAMON, collectif contre le câble à Caroual.	1	Erquy	Erquy	DE	Mention du dépôt d'un document d'environ 80 pages. Voir L10 RTE. Insiste sur le fait que l'avis des riverains n'est pas suffisamment pris en compte, notamment en ce qui concerne les fluctuations du niveau du sable et l'évaluation des nuisances.		voir réponse spécifique	
80	4	ERQ-R4-80	Linda , jean Paul BEAUDRE	3	Erquy	Erquy	DE	Mention du dépôt d'un document annexe. Voir L11 RTE.		voir réponse spécifique	
81	4	ERQ-R4-81	LANCEAU	1	Erquy	Erquy	DE	Concerne AM , impact paysager.		Rte n'a pas de commentaire à émettre sur la déposition présente.	
82	4	ERQ-R4-82	LUCAS Léon	2	Erquy	Erquy	NE	Demande si le câble passera sur les parcelles cadastrées E 1069,446,291, 494,049, 027, actuellement constructibles (plan joint en annexe).		Rte confirme que la liaison souterraine n'impactera pas les parcelles mentionnées par M.Lucas.	
83	4	ERQ-R4-83	L'HOTELLIER	1	Erquy	Erquy	DE	Pourquoi nous imposer ce projet d'éoliennes et les nuisances qui vont avec?		Rte a pour mission d'étudier le meilleur raccordement d'un parc éolien éligible à un appel d'offre d'Etat entrant dans le cadre de la transition énergétique.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION				Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
84	4	ERQ-R4-84	Illisible	1	Erquy		DE	Absence de prise en compte des observations des habitants. RTE avance coûte que coûte sans apporter de réponses aux questions.		Rte affine son projet en concertant, informant, écoutant (cf. réunions publiques, 5 permanences de l'été 2014 à Erquy). Plusieurs observations du public ont été intégrées dans la définition du tracé général ou le seront dans le tracé de détail. A titre d'exemples d'adaptation suite à échanges avec le public : le tracé évite la rue des Evettes, il emprunte l'accotement gauche de la RD34 vers La Couture et prévoit une option de contournement pour le chemin des Moïneries.	
84	4	ERQ-R4-84	Illisible	0	Erquy		DE	RTE connaît mal le terrain, est incapable d'affirmer l'innocuité du projet.		L'étude d'impact et les nombreux chapitres qui la composent (notamment la partie état initial) ont permis à RTE d'acquiescer une connaissance approfondie du secteur d'Erquy dans de nombreux domaines. Rte poursuit ses investigations notamment au travers des relevés topographiques sur la plage de Caroual qui vont permettre de définir le niveau des variations de sable selon les saisons et donc de préciser la profondeur d'ensouillage des câbles sous la plage.	
85	4	ERQ-R4-85	HELLIO	1	Erquy	Erquy	DE	Est scandalisée du fait que les responsables du projet fassent si peu de cas de la protection et de la santé des enfants.		Les risques sur la santé sont largement abordés dans l'étude d'impact aux pages 696 à 711 ainsi que dans le document de réponse de Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte invite également le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS sur ce thème.	
86	4	ERQ-R4-86	Illisible	1			DE	L'atterrage sur la plage familiale de Caroual très fréquentée est une aberration. Il faut trouver un autre endroit pour le passage des câbles.		Rte précise qu'il n'y aura pas de poste électrique sur la plage de Caroual contrairement à ce qu'énonce le pétitionnaire. Concernant le choix de Caroual, Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture de l'étude d'impact aux pages 725 à 768 qui exposent l'historique du projet et les raisons qui ont conduit au choix de Caroual.	
86	4	ERQ-R4-86	Illisible	0			DE	La pose du câble va engendrer des dégâts sur la faune et la flore.		Les effets du raccordement sur la faune et la flore en milieu maritime et en milieu terrestre sont largement abordés dans l'étude d'impact au chapitre 4 de la page 485 à la page 724.	
86	4	ERQ-R4-86	Illisible	0			DE	Risques pour les enfants, les petits enfants. Les scientifiques ne sont pas en mesure d'évaluer les risques.		Rte renvoie au dossier étude d'impact qui comprend un volet sanitaire (pages 696 à 711) ainsi qu'à l'avis de l'ARS. Rte renvoie également aux précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
86	4	ERQ-R4-86	Illisible	0			NE				
87	4	ERQ-R4-87	D LANGLOIS	1	Erquy	Erquy	FA	Débat trop passionné pour être constructif, l'intérêt particulier prend le pas sur l'intérêt collectif.		Rte prend note de cette observation.	
87	4	ERQ-R4-87	D LANGLOIS	0	Erquy	Erquy	FA	Courant continu ou courant discontinu, les différences de coûts et techniques sont-elles suffisamment importantes pour justifier le choix du projet? A tendance à priori à faire confiance à RTE. Peut-on accuser RTE d'avoir fait un choix irresponsable?		Concernant le choix courant continu/courant alternatif, Rte renvoie le pétitionnaire aux précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête sur le sujet.	
88	4	ERQ-R4-88	Madeleine BARBU	1	Erquy	Erquy	DE	Avis défavorable sur le projet de parc éolien donc avis défavorable sur la liaison électrique		Rte prend note de cette observation.	
88	4	ERQ-R4-88	Madeleine BARBU	0	Erquy	Erquy	DE	Préjudiciable à la santé des humains.		Rte renvoie au dossier étude d'impact qui comprend un volet sanitaire (pages 696 à 711) ainsi qu'à l'avis de l'ARS. Rte renvoie également aux précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
89	4	ERQ-R4-89	Pierre BOURGET	1	Erquy	Erquy	DE	Habite Résidence de Caroual Ne croit pas au danger du champ magnétique généré par des câbles enterrés car il est produit par l'intensité dont personne ne parle. Absence de champ électrique. Demande un enfouissement à plus de 2 m.		Dans le document mis à l'enquête publique, Rte garantit une hauteur de charge de sable de 2m minimum au dessus des câbles qui seront ensouillés sur la plage de Caroual. La mise en place de relevés topographiques sur la plage de Caroual avant travaux pour une période représentative de 18 mois permettra d'identifier les variations de niveau de sable et donc d'adapter la profondeur des tranchées.	
90	4	ERQ-R4-90	DARDOIZE Jean Pierre et Danièle	2			DE	Non sens économique.		Rte prend note de cette observation.	
91	4	ERQ-R4-91	C MATHONNET	1	Erquy		DE	Le niveau de sable varie selon les marées, les saisons, les tempêtes. Zone urbaine fréquentée toute l'année. Seule plage surveillée d'Erquy. Choix uniquement financier. Contre proposition: plage de St Pabu, la plage des Vallées.		Rte a bien identifié les mouvements de sable selon les marées, les saisons, les tempêtes. Rte recherche par la mise en œuvre de relevés topographiques à préciser les variations de niveau de sable sur la plage. Cela permettra de définir la profondeur d'ensouillage de ces câbles à un niveau garantissant une épaisseur de charge de sable de 2m au dessus des câbles. Pour le choix du secteur de Caroual comme moindre impact, se reporter l'étude d'impact (chapitre 6 pages 725 à 768) ainsi qu'aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
91	4	ERQ-R4-91	C MATHONNET	0	Erquy		DE	Quelle incidence aura cette enquête publique alors que tout est déjà décidé et accordé?		L'enquête publique permet l'expression du public sur le projet. Sur la base de cette expression, la Commission d'enquête sera amenée à formuler un avis assorti ou non de réserve qui sera pris en compte par le ministère pour déclarer ou non l'utilité publique du projet.	
92	4	ERQ-R4-92	JM BENOIT	1	Erquy	Erquy	DE	Opposition au projet éolien.		Rte prend note de cette observation.	
92	4	ERQ-R4-92	JM BENOIT	0	Erquy	Erquy	DE	Soutient les riverains de Caroual. Contre proposition: passage des câbles par un "nomansland" distant des populations.		Les deux câbles souterrains seront construits en respectant une réglementation stricte tant sur le plan technique et sanitaire. Il n'y a pas d'incompatibilité de ces câbles avec le domaine public et la présence d'habitations. Plus de 5000km de liaisons souterraines de transport d'électricité sont construites et en service depuis de nombreuses années en milieu urbain parfois dense. La réalisation d'un ouvrage souterrain de transport d'électricité ne court pas le risque de créer un "no man's land".	
93	4	ERQ-R4-93	F REMOND	1	Erquy	Erquy	DE	Non aux éoliennes et donc pas de passage du câble sur "sa plage" depuis 64 ans.		Rte prend note de cette observation.	
94	4	ERQ-R4-94	MC REMOND	1	Erquy	Erquy	DE	Fini la tranquillité de la plage! Les touristes vont fuir et nous habitants de Caroual seront encore pris en otage.		Rte indique qu'une fois les travaux achevés, la plage retrouvera son aspect visuel original comme cela a été constaté sur d'autres plages où des câbles électriques ont été enfouis.	
02	1	ERQ-R1-2	M. et Mme BERNARD	2		Erquy	DE	Une des plus belle plage d'Erquy. Danger pour les enfants qui jouent dans le sable et pour les vacanciers.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte précise que les câbles isolés électriquement seront enfouis à plus de 2m de profondeur et insérés dans des fourreaux en polyéthylène de 10 cm d'épaisseur capables de résister à des agressions mécaniques importantes.	
03	1	ERQ-R1-3	Nicole DOMINGO	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse: Résidence de Caroual. Une des plus belles plages fréquentée de la région. Risques sanitaires importants.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte précise que l'intégralité de ses ouvrages seront invisibles après travaux car ensouillés et enterrés : la plage retrouvera son aspect original après travaux.	
03	1	ERQ-R1-3	Nicole DOMINGO	0	Erquy	Erquy	DE	Contre proposition : Demande que le passage des câbles sur des terrains moins habités soit une priorité.	: Demande que le passage des câbles sur des terrains moins habités soit une priorité.	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Rte précise que la présence de câbles électriques souterrains est courante en milieu urbain : Paris, Lyon et plus proche Saint-Brieuc.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
10	1	ERQ-R1-10	Non renseigné	1	Erquy	Erquy	DE	Contre proposition : Demande d'enterrer plus profond les câbles qui peuvent nuire aux habitants du secteur (à plus de 2 mètres).	: Demande d'enterrer plus profond les câbles qui peuvent nuire aux habitants du secteur (à plus de 2 mètres).	Les câbles seront ensouillés à 2m minimum sous la plage. En partie terrestre, les câbles seront enfouis à 1,50m (voir page 47 de l'étude d'impact). Une sur-profondeur en milieu terrestre s'avèrerait plus coûteuse sans apporter de bénéfice probant du point de vue de la sécurité des tiers.
13	1	ERQ-R1-13	Nom peu lisible	0	Erquy	Erquy	DE	Impact sur la santé de ces câbles qui arrivent entre les habitations ?		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.
14	1	ERQ-R1-14	Mme BESNARD	1	Erquy	Erquy	DE	Contre proposition : Des endroits déserts au-delà de Saint-Pabu n'auraient nuis à personne et évite des risques sanitaires graves.	: Des endroits déserts au-delà de Saint-Pabu n'auraient nuis à personne et évite des risques sanitaires graves.	Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
17	1	ERQ-R1-17	Marguerite HUET	1	Erquy	Erquy	DE	S'indigne que l'atterrage arrive en pleine ville et sur une plage très fréquentée l'été. Se demande comment cela est possible sans demander l'avis des riverains. Contre proposition: Il y a non loin des kilomètres de plages inhabitées (tout cela pour un petit terrain qui appartenait à la ville d'Erquy).	: Il y a non loin des kilomètres de plages inhabitées (tout cela pour un petit terrain qui appartenait à la ville d'Erquy).	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
17	1	ERQ-R1-17	Marguerite HUET	0	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Avenue de Caroual. S'inquiète des problèmes de santé : enfants, personnes âgées, femmes enceintes, appareils médicaux.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.
18	1	ERQ-R1-18	Vincent CARONEL	1	Ile de France	Erquy	DE	Indique sur ce point se prononcer sur le registre RTE.		
22	1	ERQ-R1-22	Patrick DUCRET	1	Ile de France	Erquy	DE	S'interroge sur les risques d'érosion et de submersion marine au regard de la couverture des câbles, mais aussi des ouvrages et habitations à Caroual (réchauffement climatique).		Rte, entreprise de service public, n'envisage absolument pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une épaisseur de charge de 2m de sable au dessus de ses câbles. Ce qui signifie, par exemple, que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m.
25	1	ERQ-R1-25	François LE MARCHAND	1	Erquy	Erquy	DE	Demande pourquoi faire courir des risques sanitaires aux populations de Caroual et d'Erquy ?		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. La population ne court pas de risque car le projet Rte respecte la réglementation en vigueur.
26	1	ERQ-R1-26	E. D.	1		Erquy	DE	S'inquiète du lieu d'atterrage des câbles. Contre proposition : Demande une étude totalement indépendante du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur les impacts effectifs, notamment électromagnétiques.	: Demande une étude totalement indépendante du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur les impacts effectifs, notamment électromagnétiques.	Il revient à l'Etat de faire appliquer la réglementation. Cette demande s'adresse donc à l'Etat.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
26	1	ERQ-R1-26	E. D.	0		Erquy	DE	Contre proposition : Demande pourquoi ne pas déplacer l'atterrage vers une zone moins fréquentée ? L'argument du "choux marin" peut être contourné en demandant l'avis de la CSRPN (plus souple dans ses avis) et non de la CNPN. Le surcoût est négligeable par rapport au coût du projet.	: Demande pourquoi ne pas déplacer l'atterrage vers une zone moins fréquentée ? L'argument du "choux marin" peut être contourné en demandant l'avis de la CSRPN (plus souple dans ses avis) et non de la CNPN. Le surcoût est négligeable par rapport au coût du projet.	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête. Concernant le thème précis du chou marin, il ne faut pas uniquement le considérer comme un individu isolé mais comme un marqueur d'un site botanique d'intérêt naturel à comparer avec un site artificialisé.
36	1	ERQ-R1-36	Francis GUIBAL	1	Erquy	Erquy	DE	Adresse : Rue des Ajoncs d'or. Regrette que ce site exceptionnel sera interdit aux enfants: nuisances électromagnétiques sous évaluées par les normes actuelles. Suite illisible.		Excepté en phase travaux de manière très temporaire, la plage ne sera pas interdite aux enfants en phase d'exploitation des câbles de raccordement.
36	1	ERQ-R1-36	Francis GUIBAL	0	Erquy	Erquy	DE	En partie illisible... "défouissement important selon les marées."		Concernant le densificationnement, il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une charge de sable de 2m minimum au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enrouler les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm sont une protection mécanique supplémentaire. La plage retrouvera son aspect d'avant travaux sans être coupée en deux. Pour l'argument de positionner un atterrage sur un autre site, Rte renvoie aux précisions demandées par la Commission d'enquête.
40	2	ERQ-R2-40	SERRE	1			DE	Impact sur la santé pour les estivants et les populations proches des câbles d'atterrage.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur.
44	2	ERQ-R2-44	Jérôme JEANNES	1			DE	Les recommandations du Conseil Municipal d'Erquy pour réduire les CM à 0,4 µT avec mise en place de gaines protectrices ne semblent pas avoir été prises en compte.		Le seuil de 0,4µT ne constitue pas un seuil à atteindre vu de la réglementation. Si tel était le cas, de nombreux appareils utilisant l'électricité seraient interdits dans les foyers Concernant cette thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur.
47	2	ERQ-R2-47	Henri FAZILIEAU	1	Erquy		DE	RTE présente Caroual et sa plage comme une zone désertique, sans présence humaine; d'autres zones d'atterrage non urbanisées sont possibles.		Dans le document d'étude d'impact, partie Etat Initial page 417, le secteur de Caroual est bien identifié comme un secteur présentant une sensibilité forte concernant les activités de tourisme et de loisirs. Dès lors, pour la phase travaux, un calendrier spécifique sera mis en place (voir page 45, 626 de l'étude d'impact) permettant un maintien des activités touristiques et sportives estivales. En phase exploitation, aucun effet n'est attendu (voir page 636 de l'étude d'impact).
47	2	ERQ-R2-47	Henri FAZILIEAU	0	Erquy		DE	L'analyse de l'ARS est succincte et banale, absence de responsable en cas de problème ultérieur. Contre proposition: demande la mise en courant continu de la liaison.	demande la mise en courant continu de la liaison.	Il n'appartient pas à Rte de juger l'avis de l'ARS, au demeurant rassurant. L'ARS est un organisme compétent pour exprimer un avis sur la santé à l'inverse de Rte. Concernant le choix du courant alternatif, Rte renvoie sur les réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
48	2	ERQ-R2-48	LE HEGARAT	1	Erquy		DE	Cite un compte rendu d'une réunion du Syndicat Mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute Garonne: CEM identique pour une ligne aérienne ou souterraine; la mise en place d'une protection en matériaux amagnétiques est très coûteuse, procédés de réduction du stress, câbles torsadés invisibles pour des lignes HT, RTE privilégie l'éloignement des habitations au risque de traverser des espaces naturels. Les arbitrages doivent se faire en concertation avec les acteurs. Contre-proposition : déplacer le point d'atterrage de quelques km vers l'Ouest: Nantois.	déplacer le point d'atterrage de quelques km vers l'Ouest: Nantois.	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Rte renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
51	2	ERQ-R2-51	Jeanine FUSSIER	1	Erquy		DE	Risques sanitaires.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.
56	2	ERQ-R2-56	Emmanuel PAPILLON	0	Erquy		DE	Choix de l'atterrage à Caroual aberrant: plage familiale très fréquentée où se développent de nombreuses activités: marche en mer, jumping, char à voile. La zone de passage des câbles sera-t-elle signalée ou interdite? Impact pendant les travaux. La hauteur de sable sur la plage est variable, ce qui nécessite un enfouissement profond.		RTE étudiera en lien avec la mairie et l'Etat la meilleure information possible du public sur la présence de câbles souterrains à Caroual. Les travaux s'étaleront sur 3 ans mais pas en continu à Caroual puisqu'il est prévu de faire les travaux de génie civil hors saison pour rendre les parkings et la plage en période estivale (voir page 45 de l'étude d'impact). La profondeur de la tranchée au niveau de l'atterrage devra tenir compte des phénomènes d'érosion sur la plage. A cet effet, une campagne de relevés topographiques a débuté en octobre 2016 pour consolider l'approche de cette profondeur: trouver le niveau de sable le plus bas, partagé avec la mairie et l'Etat pour que la tranchée préserve le câble sous 2m de charge de sable quelques soient les conditions météo sauf cataclysme. Le choix de la plage de Caroual résulte d'un processus décisionnel partagé avec les acteurs du territoire, ce travail est présenté en pages 725 à 768 de l'étude d'impact.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
57	2	ERQ-R2-57	LEGARS	1	Erquy	DE		L'atterrage à Caroual suscite des craintes car la couche de sable peut varier.		Rte prend bonne note de cette information qui va dans le sens de trouver la meilleure profondeur à trancher avant de poser les câbles sous 2m de sable quelques soient ces mouvements de sables. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une charge de sable de 2m minimum au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera un tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux-même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permettent leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux en polyéthylène d'une épaisseur de 10cm sont une protection mécanique supplémentaire.	
57	3	ERQ-R2-57	Emmanuel PAPILLON	0	Erquy	DE		Quel risque pour les porteurs de pacemakers?		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques et notamment les pacemakers, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.	
59	2	ERQ-R2-59	A PAPILLON	1	Erquy	DE		Impact de l'atterrage sur la plage de Caroual. Impact psychologique pour les habitants.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et vers le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur.	
74	2	ERQ-R2-74	BOURGET	1	Erquy	FA		Favorable à l'atterrage des câbles, ne croit pas au danger du champ magnétique. La tension n'a strictement rien à voir, c'est l'intensité dont personne ne parle qui est en cause.		Rte prend note de cette remarque.	
75	2	ERQ-R2-75	Virginia DAGORNE	1	Erquy	DE		Pourquoi ne pas respecter les normes européennes?		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et vers le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur.	
76	2	ERQ-R2-76	Henri Pascal MOLARD	1	Erquy	DE		Aberration du choix du lieu d'atterrage.		Rte renvoie vers l'étude d'impact (pages 725 à 768) et au document établi en réponse aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête qui expliquent les raisons du choix de Caroual.	
79	2	ERQ-R2-79	Illisible	1		DE		Impact des CEM sur la santé.		Concernant la thématique Santé Publique et champs magnétiques, Rte renvoie le pétitionnaire vers l'étude d'impact (pages 691 à 712) et sur le document de réponses à la Commission d'enquête. Rte renvoie également à l'avis rassurant de l'ARS.	
81	2	ERQ-R2-81	RENOUD	1	Erquy	DE		Non au câble.		Rte prend note de cette observation	
01	1	ERQ-C-1	# Collectif Non aux 2 câbles de 225 000 volts sur la plage de Caroual	1	Erquy	DE		Remise d'une pétition réalisée entre juillet 2014 et septembre 2015 à l'initiative d'un collectif d'habitants de CAROUAL ainsi rédigée : LA PLAGE DE CAROUAL EST EN DANGER, IL FAUT LA PROTÉGER. CONTRE L'ATTERRAGE DE 2 CÂBLES DE 225 000VOLTS SUR LA PLAGE DE CAROUAL. Cette pétition a recueilli 5669 signatures. Sont joints différents courriers de transmission de cette pétition à M. Le Préfet des Côtes d'Armor et à Madame la Ministre de de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, ainsi que leurs réponses.		RTE prend note de cette pétition réalisée en 2014 avant le dépôt du dossier définitif	
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNIK	2	Plurien	DE		Plage de Caroual directement concernée par les risques d'érosion et de submersion marine. Possibilité de mise à l'air des câbles. Exposition des usagers au CEM. Seulement quelques études disponibles sur les CEM générés le long d'un câble d'éolennes offshore. Nombreux groupes d'animaux sensibles à d'infimes variation des CEM ou électriques. Le maître d'ouvrage doit préciser les mesures envisagées face aux risques d'érosion pour assurer la permanence de la protection en particulier à Caroual. Nécessité également de mesurer l'impact des CEM sur les espèces halieutiques ainsi que sur les humains placés à quelques mètres des câbles.		voir réponse spécifique	
03	1	ERQ-C-3	Patrick MARY	1	Erquy	DE		Risques médicaux-sociaux liés à l'installation des câbles sous la plage de Caroual et à proximité de zones densément habitées et très touristiques.		Rte n'est pas compétent en matière de santé, il s'en réfère à l'avis de l'ARS. Rte conçoit des ouvrages qui respectent la réglementation en vigueur. Rte assure en outre, un plan de contrôle et de surveillance de son ouvrage concernant les niveaux de CEM émis par ce dernier. Enfin, Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture de l'étude d'impact aux pages 696 à 711 qui abordent la thématique Santé humaine. Le pétitionnaire pourra également consulter les réponses apportées par Rte aux demandes complémentaires formulées par la Commission d'enquête.	
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	1	Erquy	DE		La plage de Caroual est une zone de jeux d'enfants, et de pratique de sports. Risques avérés de leucémie due aux rayonnements électromagnétiques des câbles. Concernant les habitants de Caroual risques avérés de dysfonctionnement des appareils électroniques médicaux.		Rte renvoie au document étude d'impact qui traite le sujet	
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	0	Erquy	DE		Disparition de tous les clubs d'enfants et des clubs d'activités sportives. Disparition des commerces de proximité		RTE ne construit pas un ouvrage dans l'objectif de fermer les activités à Caroual. Les dispositions techniques et réglementaires rendent compatible les câbles avec les activités du secteur	
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	0	Erquy	DE		Risques avérés de réduction du tourisme		Rte prend note	
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	0	Erquy	DE		Risque avéré de dévalorisation des maisons avec absence d'indemnisation des propriétaires à proximité directe des câbles. Départs, désertification de Caroual		RTeprend note du questionnaire portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines. A notre connaissance, aucun cas de dévaluation immobilière consécutive à la présence d'une liaison électrique souterraine n'est survenue. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 200000 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
04	1	ERQ-C-4	# Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs	0	Erquy	DE		Contre proposition : Atterrage à Plérin et raccordement au poste de Trégueux. Joint en annexe 2 : un rapport d'expertise du CRIREM (Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), concluant que l'avis d'Ae contient des erreurs et insuffisances sur les modes de mesure, les réglementations en vigueur et l'impact des rayonnements Basses Fréquences sur l'environnement, auquel sont joints : une copie de l'avis de l'Ae, un rapport d'Août 2010 sur la maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport, des instructions ministérielles du 15 avril 2013 sur le même sujet, partie d'un rapport sur l'influence sur les élevages des CEM induits par les lignes électriques à haute tension, diverses photocopies et copie d'un communiqué de presse du Centre International de recherches sur le cancer du 27 juin 2001	: Atterrage à Plérin et raccordement au poste de Trégueux. Joint en annexe 2 : un rapport d'expertise du CRIREM (Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), concluant que l'avis d'Ae contient des erreurs et insuffisances	voir mémoire de réponse aux précisions demandé par la commission d'enquête et réponse spécifique
05	1	ERQ-C-5	Bernard VIDAL	1	Erquy	DE		Porteur d'un Pacemaker, déposera plainte contre Mme Le Maire d'Erquy et M. Le Préfet des Côtes d'Armor en cas de dysfonctionnement. Demande un relevé du champ magnétique avant et après la mise en marche du parc éolien.		le projet Rte prévoit la mise en place d'un plan de contrôle (PCS) et de surveillance et un accord entre Rte et l'association des maires de France donne la possibilité d'effectuer des mesures CEM à la demande du public en complément du PCS. La valeur de CEM est donnée dans le document étude d'impact à différentes distances de l'axe de la liaison. Dès 5m, la valeur du champ est déjà fortement diminuée et devient négligeable à 15m. Ces valeurs sont des maximales calculées lorsque le parc éolien fonctionne à pleine puissance toute l'année
06	1	ERQ-C-6	Pierre ROUXEL	1	Erquy	NE		En enfouissement le champ électrique des câbles 225 000 volts est très faible et le champ magnétique de l'ordre de 5 à 7 µT. Risque de propagation d'ondes électromagnétiques bien plus faible que l'utilisation des portables et toutes sortes d'écran.		RTE prend note
07	1	ERQ-C-7	Marie GENIN	1	Erquy	DE		La plage de Caroual va être sacrifiée pour les intérêts de quelques uns. Il y a de plus en plus de résidents à l'année à CAROUAL et ils craignent pour leur santé. Il serait logique que les câbles passent dans des zones inhabitées.		Pour les propositions d'installer des hydroliennes, Rte prend note.
08	1	ERQ-C-8	# Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	1	Erquy	DE		Concernant le transport de l'électricité en courant alternatif, considère qu'il constitue une différence de traitement des milieux et des citoyens concernés (cf. : transport en courant alternatif vers l'Espagne ou le Piémont). Contre proposition : passage en courant continu, revoir la localisation de l'atterrage (Plage de nantois, baie de la Fresnaye, prise en compte des recommandations du rapport RAOUL au sujet du niveau des CEM).	: passage en courant continu, revoir la localisation de l'atterrage	voir précisions apportées par RTE à la demande de la commission d'enquête
08	1	ERQ-C-8	# Association des propriétaires du lotissement de la plage de Caroual	0	Erquy	DE		Absence d'étude consolidée des impacts des CEM sur les usagers des espaces surplombant les câbles (certains pays ont des normes plus restrictives en Europe, les photos de Caroual figurant au dossier laissent penser que la plage n'est pas fréquentée), sur les véhicules en stationnement sur ces espaces, sur la navigation, sur les habitations et ouvrages bordant le passage des câbles (Viaduc de Caroual à structure métallique).		le projet de RTE traite le sujet des CEM de manière complétée. L'enjeu touristique a bien été identifié dans l'état initial du projet (codé rouge donc fort). RTE renvoie sur le courrier spécifique
09	1	ERQ-C-9	M. et Mme GUILLOT	2	Erquy	RE		S'étonnent du choix du lieu d'atterrage. D'autres plages sont moins fréquentées (Nantois, Baie de la Fresnaye). Méconnaissance des risques encourus par les habitants, des impacts sur les habitations et les appareils électriques). Nécessité de passer en courant continu pour limiter ces nuisances ainsi que sur la navigation.		En matière de connaissance sur le sujet de CEM, Rte met à disposition du public les informations au fil des études sur le sujet ainsi que la réglementation en vigueur. Rte a également réalisé des permanences en mairie d'Erquy au cours de l'été 2014 pour informer sur les CEM et la réglementation y afférente. Rte respecte strictement cette réglementation et l'affiche dans l'étude d'impact avec possibilité de le contrôler après travaux. L'étude d'impact traite dans les pages 696 à 711 cette thématique CEM et les effets sur la santé. Rte rappelle également que plus de 5000km de réseau de transport électrique souterrain sont installés en France et qu'il n'y a pas eu de nuisances avérées. Concernant le courant continu, il n'est pas adapté pour un raccordement de longueur inférieure à 50km et d'une puissance de 500MW (cf. mémoire de réponse Rte aux précisions demandées par la Commission d'enquête sur ce sujet.) Pour le choix d'un autre site, Rte renvoie au chapitre 6 de l'étude d'impact et au document cité dans la phrase précédente.
09	1	ERQ-C-9	M. et Mme GUILLOT	0	Erquy	RE		Qui sera responsable en cas de problèmes sur la santé des riverains ?		Rte respecte la réglementation.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	1	Erquy	DE		Arguments concernant la fréquentation importante de la plage de Caroual, du parking, de l'aire Camping cars, du terrain de sports. Il y a association entre exposition aux CEM et certaines pathologies (leucémie de l'enfant, Alzheimer, gêne chez les porteurs de pacemaker ou de prothèses, risques pour les femmes enceintes et les personnes âgées, stress anxigène des personnes sensibles. Rappel de l'instruction Delphine BATHO DU 15/04/2013 et d'un avis de l'AFSSET du 8/04/2010 ainsi que du rapport RAOUL de juin 2010 ainsi que de déclarations du Pr Véronique CATROS spécialiste en Biologie Cellulaire invoquant le principe de précaution. Rappel également des avis de l'Ae, d'experts du CRIREM. Souligne l'absence d'étude par RTE concernant la population et les risques sanitaires, que l'avis de l'Ae est basé uniquement sur une étude RTE (non objectif) et qu'RTE ne se soumet pas aux règles européennes de normes de mesures des champs magnétiques (recommandation du 12 juillet 1999. Contre-proposition : Réexamen des autres sites possibles (Nantois, St-Briec ou extrémité sud de Caroual).	: Réexamen des autres sites possibles (Nantois, St-Briec ou extrémité sud de Caroual).	Voir réponse spécifique.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataire(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	0	Erquy	DE		Quelles sont les indemnités prévues pour les loueurs de meublés, pour l'aire de camping car. Peut-on envisager la rouverture de cette dernière traversée par deux câbles de 225 000 volts ? Conséquences sur l'activité économique d'Erquy en général. Les études ne prennent pas cela en considération.		Voir réponse spécifique.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	0	Erquy	DE		Caroual est très fréquenté par les touristes et de nombreuses manifestations s'y déroulent tout au long de l'année. Il est inconcevable de les interdire pendant 3 ans.		Voir réponse spécifique.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	0	Erquy	DE		Risques relatifs aux variations du niveau de sable et à la profondeur d'enfoncement des câbles. Les études ne sont pas complètes de la part de RTE et manquent d'objectivité. Ne tiennent pas compte de la baisse du niveau de sable et RTE ne peut tenir l'engagement de "câbles enfouis à 2 mètres mini quels que soient les mouvements de sable". Le seul critère retenu dans le choix de Caroual est d'ordre économique. Le tracé retenu Axe du Langourian, chenal de mise à l'eau ne tient pas compte des habitudes des plagistes. Le ruisseau est une zone de jeux pour les enfants. On ne connaît pas les effets des cours d'eau sur les ondes électromagnétiques. Sont jointes diverses photos montrant la baisse du niveau de sable)		Voir réponse spécifique.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	0	Erquy	DE		Pendant le chantier le parc de stationnement public, l'aire de camping car et l'aire de jeux seront transformés en zone industrielle		Voir réponse spécifique.
10	1	ERQ-C-10	# Collectif contre les Câbles de Caroual (CCCC)	0	Erquy	DE		Les risques sismiques ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont réels dans la région		Voir réponse spécifique.
11	1	ERQ-C-11	M. et Mme BEAUDRE	2	Erquy	DE		Réside à moins de 20 mètres des chambres d'atterrage. Questions à RTE sur la délimitation des zones d'influences des champs magnétiques, le risque de ces ondes magnétiques et leurs distances des câbles. Demande la mise en place d'une surveillance des effets ressentis avant la mise en service des câbles. Reprends les arguments de ceux de ERQ-C-8 concernant le passage en courant continu. Contre-proposition : passage des câbles en baie de la Fresnaye.	: passage des câbles en baie de la Fresnaye.	Voir réponse spécifique.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN	1	Erquy	DE		Choix du lieu d'atterrage fait au mépris de la démocratie : la Maire s'est portée volontaire sans avoir consulté la population ni le conseil Municipal. Pourquoi avoir choisi le plus bel endroit et le plus fréquenté de la plage. Quels seront les effets sur les touristes qui seront exposés à de forts champs magnétiques au mépris des normes européennes. Va-t-on interdire cette partie de la plage en appliquant le principe de précaution. Pourquoi traverser le village de Caroual. Ne serait-il pas plus logique de faire arriver les câbles à l'autre bout de la plage (terrains vides et fonds marins de même nature tout le long de la plage. RTE n'a jamais répondu à ces questions lors des réunions.		Voir réponse spécifique.
70a	3	ERQ-R3-70a	Alain ROBICHON	1	00 France (sf Bzh & IdF)	Erquy	DE	Indiquent être au regret d'envisager leur projet immobilier potentiel sur un autre site des Côtes d'Armor que celui d'Erquy.		RTE ne peut se prononcer sur un choix personnel
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK	2	Plurien	DE		Risque de mise à jour du câble par érosion, Risque de submersion marine. RTE doit préciser les mesures envisagées pour assurer en permanence la protection des câbles.		Voir réponse spécifique.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK	2	Plurien	DE		Thèmes abordés : avifaune, faune et flore marines, aires de protection et paysages, économie locale, environnement mondial, tourisme et nautisme.		Voir réponse spécifique.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK	0	Plurien	DE		Impact des CEM sur les cétacés et les élasmobranches.		Voir réponse spécifique.
02	1	ERQ-C-2	Béatrice PRANDI et Richard KOSNICK	0	Plurien	DE		Risque d'exposition aux CEM pour les humains et aussi pour les animaux marins. Impact à mesurer précieusement.		Voir réponse spécifique.
05	1	ERQ-C-5	Jean Pierre MARTIN	1	Erquy	Erquy	DE	Effets des CEM sur les plagistes et augmentation des risques de leucémie (rapport Drapper 2005)		Le rapport DRAPPER ne conclut pas et depuis d'autres études à une échelle plus large ont été menées sans que la réglementation ne soit modifiée (notamment le seuil max de 100µT)
05	1	ERQ-C-5	Bernard VIDAL	1			RE	A propos des éoliennes trop de questions sans réponse pour donner un avis, incidences sur la faune, la flore, les oiseaux, la pêche et le tourisme.		Rte prend note des remarques du pétitionnaire. Concernant les effets du raccordement sur la faune, la flore, la pêche et le tourisme, Rte renvoie à l'étude d'impact aux pages 485 à 716. Concernant la demande de mesures de CEM avant et après réalisation du raccordement électrique, Rte y répondra favorablement si demande écrite.
06	1	ERQ-C-6	CRENN	1	Erquy		DE	Impact financier de l'atterrage à Caroual pour les propriétaires et aussi pour perte de jouissance puisque la plage sera inaccessible. Demande l'indemnisation pour ces préjudices.		Rte prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines. A notre connaissance, aucun cas de dévaluation immobilière consécutive à la présence d'une liaison électrique souterraine n'est survenue. A titre d'exemple local, une liaison souterraine électrique à 90 000 volts installée en 2003 emprunte de nombreuses voiries du centre ville de Saint-Briec : aucun fléchissement des prix de l'immobilier lié à la présence de l'ouvrage électrique n'a été relevé. Concernant l'indemnisation pour perte de jouissance pour les utilisateurs de la plage, il convient de rappeler que le projet se situe en domaine public où la notion de perte de jouissance ne s'applique pas qui plus est pour un projet d'utilité publique. Par ailleurs, en phase d'exploitation, la plage restera accessible. Ce n'est qu'en phase travaux où une partie de la plage sera temporairement fermée (quelques jours) pour des raisons de sécurité liées au chantier.
06	1	ERQ-C-6	CRENN	0	Erquy		DE	Le niveau de sable sur la plage de Caroual est fluctuant.		si cette observation se rapporte au risque de mis l'air des câbles, RTE, entreprise de service public, n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE fait tout pour qu'il y ait toujours 2m de sable au-dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduite à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux mêmes déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permette leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux sont une protection supplémentaire. Le critère économique n'est pas le seul critère pour ce projet (voir grille d'analyse multicritère dans le document étude d'impact). Sur l'aspect CEM, voir document étude d'impact et mémoire en réponse aux précisions demandées par la commission d'enquête.
06	1	ERQ-C-6	CRENN	0	Erquy		DE	Zone urbanisée, parking, impact sur la santé pour les humains. Normes différentes selon les pays. Les études de l'ARS manquent de sérieux		Rte ne commente pas l'avis de l'ARS.
06	1	ERQ-C-6	Pierre ROUXEL	0	Erquy		NE	Se dit d'accord avec la nécessité d'accroître l'indépendance énergétique de la Bretagne. Fait une démonstration concernant l'impact visuel qui correspondrait à celui d'un bâtonnet de 5 cm vu d'une distance de 4 mètres.		Rte prend bonne note de la remarque portant sur les CEM qui n'appelle pas de réponse spécifique.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
07	1	ERQ-C-7	Anne Marie GENIN	1	Erquy		DE	Plage sacrifiée pour les intérêts de quelques uns.		sans précision sur le terme sacrifié, Rte renvoie vers l'étude d'impact et le mémoire en réponse de la commission d'enquête
07	1	ERQ-C-7	Anne Marie GENIN	0	Erquy		DE	Nombreux résidents à Caroual qui craignent pour leur santé. Contre proposition: les câbles devraient passer dans les zones inhabitées et non au milieu des maisons.		de nombreux ouvrages RTE et notamment des câbles souterrains sont construits en milieu urbain parfois dense. La réglementation en matière technique et sanitaire est respectée
07	1	ERQ-C-7	Marie GENIN	0	Erquy		DE	Cf. AM-ERQ-C7		
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy	1	Erquy		DE	Opposition de la population qui s'est exprimée à travers plusieurs manifestations et une pétition signée par plus de 6000 personnes. La couche de sable peut varier.		RTE prend note de cette pétition réalisée en 2014 avant le dépôt du dossier définitif et apporte les éléments suivants quant à la profondeur des câbles sous la plage : RTE, entreprise de service public, n'envisage absolument pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE fait tout pour qu'il y ait toujours 2m de sable au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduite à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevé à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accrétoire. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles eux même déjà isolés et protégés mécaniquement seront glissés dans des fourreaux qui permette leur passage de la plage au parking. Ces fourreaux sont une protection supplémentaire. Le critère économique n'est pas le seul critère pour ce projet (voir grille d'analyse multicritère dans le document étude d'impact). Sur l'aspect CEM, voir document étude d'impact et mémoire en réponse aux précisions demandées par la commission d'enquête
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy	0	Erquy		DE	Mesures compensatoires à mettre en œuvre par RTE.		En l'absence de précisions, des mesures compensatoires ne sont mises en œuvre que lorsqu'un préjudice certain est avéré.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy	0	Erquy		DE	Impact des travaux qui dureront 3 ans, de l'installation du chantier et de la base de vie sur l'activité balnéaire. Des dispositions d'occupation de l'espace très précises devront être négociées avec RTE.		Rte poursuivra la concertation avec les acteurs concernés par le projet; le modalités de travaux seront expliquées et concertées le cas échéant avec la mairie d'Erquy.
10	1	ERQ-C-10	#Pierre PELAN association Le Nouvel Essor d'Erquy	0	Erquy		DE	RTE ne prend pas en compte le cumul des CEM qui pourrait aboutir à plus de 100 micro tesla. La norme française est la plus laxiste d'Europe. Contre propositions: blindage, passage en courant continu, signalisation du lieu de passage des câbles, recherche d'autres itinéraires, élaboration d'un plan de surveillance, accompagné de mesures de sauvegarde.		Rte donne des valeurs max de CEM qu'il s'engage à ne pas dépasser. Ces valeurs restent en dessous de la réglementation de 100µT. L'atterrage est de moindre impact et l'utilisation du courant continu pas adapté pour ce projet - voir précisions apportées par Rte suite à la demande de la commission d'enquête
12	1	ERQ-C-12		00:00	Erquy		DE	Plage de Caroual très belle et très fréquentée.		RTE fait en sorte que cette plage reste très belle et fréquentée après travaux
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN				DE	Impact négatif sur le tourisme.		voir courrier spécifique
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN	0			DE	Quel impact sur la faune du sol?		Rte prend note de cette question et apporte les éléments de réponse suivants : la chèleur ainsi produite traverse les différentes couches du câble et du fourreau, puis est évacuée dans le milieu extérieur, par conduction. Des études de terrains réalisées entre 2010 et 2013 en partenariat avec l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et l'école Agro Paris Tech ont montré que l'élévation de température pour ce type de liaison souterraine est de l'ordre de 1 °c en moyenne à l'aplomb de la liaison. L'élévation marginale de la température n'a pas généré de conséquence observable sur la faune du sous-sol et la flore de surface. Dans le cadre du présent projet, aucune conséquence n'est donc à prévoir.
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN	0			DE	CEM, les normes européennes demandent que l'on ne stationne pas en ces endroits. Principe de précaution. Contre proposition: prévoir l'atterrage à l'autre bout de la plage, là où il n'y a que des terrains vides et où la nature des fonds marins est la même.		voir courrier spécifique
12	1	ERQ-C-12	Alain BAUDOIN		Erquy		DE	Etudes d'impacts sur l'implantation du parc éolien bâclées et manquant de sérieux. La faune sous-marine semble avoir déserté ce lieu ou camper à sa frontière. Pas de réponses sur l'influence des travaux sur les espèces marines, quid des bruits de forage, des boues libérées par ceux-ci. Conséquences sur la migration des oiseaux. Effets des anodes sacrificielles. Effets de la rotation des pales. Les labos travaillant sur ces problèmes ne sont pas impartiaux.		voir courrier spécifique
Fréhel										
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS	1	Fréhel		RE	Concernant les ondes électromagnétiques de la liaison souterraine: absence de réponse claire de l'ARS.		Rte renvoie à la réponse de l'ARS et également au dossier étude d'impact et son volet sanitaire (pages 696 à 711) ainsi qu'aux précisions apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS	0	Fréhel		RE	Impact des champs électriques et magnétiques sur les animaux d'élevage qui peuvent ressentir des niveaux de tension faibles, du stress d'où une perte de productivité en viande et en lait.		Concernant les effets des CEM sur la qualité du lait et de la viande des animaux d'élevage, Rte souhaite rappeler que les ouvrages du réseau de transport d'électricité sont construits selon une réglementation précise (arrêté technique interministériel du 17 mai 2001) dont l'objectif est de s'assurer qu'ils ne constituent pas un danger électrique. Par ailleurs, il convient de préciser que l'ouvrage à construire pour raccorder le parc éolien en mer, par le choix de la technique souterraine ne génère pas de champs électriques. Seul subsistera un champ magnétique présentant des niveaux largement inférieur au seuil de 100 micro-teslas imposé par l'Arrêté technique. De plus, de nombreuses études, des expérimentations en condition réelle et également les situations vécues au quotidien par les éleveurs de bovins, n'ont pas permis de définir un lien entre l'augmentation du taux leucocytaire des vaches et une influence sur la qualité du lait et de la viande au regard de la proximité d'une liaison souterraine électrique. Les phénomènes de dégradation de la qualité du lait peuvent être dus à des conditions d'hygiène insuffisantes dans l'élevage et également à des courants parasites liés dans la plupart des cas à l'installation électrique des bâtiments d'élevage (absence de mise à la terre, défaut de masse d'un appareil...) et à la non-conformité de ces derniers à la norme NFC 15-100.
01	1	FRE-R1-1	MEHOUAS	0	Fréhel		RE	Absence d'avis des services vétérinaires.		Rte renvoie à l'avis de l'ARS.
02	1	FRE-R1-2	Martine BELLANGER	1		Erquy	DE	Enfouissement à 2 m minimum insuffisant, demande que des études complémentaires soient menées.		Rte note avec attention cette observation qui va dans le sens de dispositions techniques telles que les câbles de raccordement ne soient jamais mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engageait à maintenir une épaisseur minimum de 2m de sable au dessus de ses ouvrages, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétoire. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir les 2m de profondeur pour l'enfouissement des câbles. Voir également réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
03	1	FRE-R1-3	G LEMESTRE	1			DE	Le câble, même enfoui, émettra des ondes.		Tout câble traversé par un courant électrique est le siège de champ magnétique : c'est la base de l'électro-magnétisme. Plus les câbles sont enfouis profondément, plus les champs magnétiques diminuent en surface. Voir l'étude d'impact pages 696 à 711 ainsi que les réponses de RTE aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
04	1	FRE-R1-4	Helene DIGGER	1			DE	Assez de nuisances comme cela.		Rte prend note de l'observation.
05	1	FRE-R1-5	ROUSSIN	1			AU			Rte prend note de l'observation.
25	1	FRE-R1-25	Maurice DEGUET	1	Fréhel		DE	Impact du raccordement à Caroual sur la santé.		Concernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.
Hénansal										
01	1	HEN-C-1	Ludovic ANDRE	1	Erquy		NE	Proposition : modification de tracé de la liaison électrique au niveau de St Querreuc (plan et diaporama RTE joints)	modification de tracé de la liaison électrique au niveau de St Querreuc (plan et diaporama RTE joints)	Rte a rencontré à plusieurs reprises Monsieur André au siège de son exploitation et en préfecture. Ce dernier propose un tracé "acceptable" hors fuseau qui ne peut être retenu. RTE a proposé une solution de contournement de son exploitation en élargissant le fuseau de moindre impact mais qui ne semble toujours pas convenir à Monsieur André. Par ailleurs, Monsieur André fait référence à l'avis de l'ARS au sujet de son élevage bovin, avis qui ne concerne que la santé humaine et non animale. RTE rappelle que de nombreuses études, des expérimentations en condition réelle et également les situations vécues au quotidien par les éleveurs de bovins, n'ont pas permis de définir un lien entre l'augmentation du taux leucocytaire des vaches et une influence sur la qualité du lait et de la viande au regard de la proximité d'une liaison souterraine électrique. Les phénomènes de dégradation de la qualité du lait peuvent être dus à des conditions d'hygiène insuffisantes dans l'élevage et également à des courants parasites liés dans la plupart des cas à l'installation électrique des bâtiments d'élevage (absence de mise à la terre, défaut de masse d'un appareil...) et à la non-conformité de ces derniers à la norme NFC 15-100.
Hillion										
01	1	HIL-R1-1	Benoit ESTEFFE	1	Hillion	Hillion	NE	(Mail reçu le 18/08/2016 sur "mairie-hillion.fr" agraphé sur le registre d'enquête). S'étonne de ne voir aucun affichage sur la commune, aucune information des citoyens sur le projet.		Rte prend note de cette observation.
01	1	HIL-R1-1	Benoit ESTEFFE	0	Hillion	Hillion	DE	Les photomontages d'Ailes Marines seraient mensongers.		Rte prend note de cette observation.
Île-de-Bréhat										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Lancieux										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Langueux										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Lanmodez										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Lézardrieux										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Matignon										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Morieux										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Paimpol										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
Planguenoual										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Pléboulle										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Pléneuf-Val-André										
01	1	PVA-R1-1	Jérôme GRUGET	1	Pléneuf-Val-André		RE	Ancien technicien en câbles HT se dit surpris pas le faible champ magnétique (40 µT) au dessus du câble.		Les valeurs de champ magnétique ont été calculées par un logiciel éprouvé (EFC400). Les valeurs présentées dans l'étude d'impact le sont pour une configuration maximaliste : lorsque le parc éolien fonctionne à pleine puissance toute l'année et avec des conditions de pose des câbles souterrains non optimisés. Rte renvoie le pétitionnaire aux réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
02	1	PVA-R1-2	Non identifié	1			DE	Contre le branchement. Pas besoin de perturber les lieux.		Rte prend note de cette observation.
03	1	PVA-R1-3	Non identifié	1			DE	Contre ce raccordement qui coûtera trop cher		Rte prend note de cette observation.
04	1	PVA-R1-4	LE BIGOT	1	Pléneuf-Val-André		DE	Voir observation n° PVA-R1-10		
04	1	PVA-R1-4	LE BIGOT	0	Pléneuf-Val-André		DE	Voir observation n° PVA-R1-10		
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD	1			DE	Trop cher		Rte prend note de cette observation.
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD	0			DE	Saccagera notre belle station		Rte renvoie sur les effets liés à la réalisation du raccordement électrique présentés dans l'étude d'impact au chapitre 4 (pages 485 à 716).
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD	0			DE	perturbera la faune		Rte prend note de cette remarque générale. Rte rappelle qu'une étude d'impact a été réalisée portant en partie sur les thèmes soulevés par le pétitionnaire. RTE invite le lecteur à se reporter aux tableaux de synthèses des impacts générés par le projet de raccordement électriques (pages 577 à 585 ; 639 à 648 et 683 à 690).
05	1	PVA-R1-5	Janick BROSSARD	0			DE	perturbera la flore		Rte prend note de cette remarque générale. Rte rappelle qu'une étude d'impact a été réalisée portant en partie sur les thèmes soulevés par le pétitionnaire. RTE invite le lecteur à se reporter aux tableaux de synthèses des impacts générés par le projet de raccordement électriques (pages 577 à 585 ; 639 à 648 et 683 à 690).
06	1	PVA-R1-6	G. GACHET	1	Pléneuf-Val-André		DE			Rte prend note de cette observation.
07	1	PVA-R1-7	M. GACHET	1	Pléneuf-Val-André		DE	Catastrophe Pour la baie de St-Brieuc. Comment peut-on démolir la nature de cette façon, c'est une honte.		Rte prend note de cette observation.
07	1	PVA-R1-7	M. GACHET	0	Pléneuf-Val-André		DE	Tout cela pour récupérer très peu d'électricité.		Rte prend note de cette observation.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES	1	Pléneuf-Val-André		DE	Scandale écologique.		Rte renvoie le pétitionnaire sur le chapitre 4 de l'étude d'impact (pages 485 à 716) qui détaille les effets du raccordement électrique notamment sur l'écologie.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES	0	Pléneuf-Val-André		DE	Coût exorbitant sans garantie de rentabilité. Coût à l'installation, à l'exploitation et de dépose quand le parc sera devenu obsolète.		Pas de commentaire de RTE sur le sujet, dans cette enquête, RTE répond au besoin de raccordement d'un appel d'Etat sur l'éolien en mer
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES	0	Pléneuf-Val-André		DE	Non à la destruction du paysage. Pollution visuelle à venir et destruction programmée des trésors de la baie		Rte prend note.
08	1	PVA-R1-8	Mme G. DELIGNIERES	0	Pléneuf-Val-André		DE	Non à la destruction des fonds marins		Rte prend note.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ	2	Pléneuf-Val-André		DE	L'impact écologique fait l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées !		Concernant le raccordement électrique du parc éolien, l'étude d'impact, au travers des mesures d'évitement mises en place par RTE, a démontré que les travaux d'établissement des liaisons électriques ainsi que l'agrandissement du poste électrique de la Doberie n'impliquaient pas la destruction d'habitat d'espèces ou d'espèces protégées. Il n'y a donc pas lieu de demander une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ	0	Pléneuf-Val-André		DE	Impact incertain sur les courants de la Baie (ensablement ou au contraire disparition des sables)		vu du raccordement, ces ensablements et désensablements sont pris en compte et font l'objet pour l'atterrage, de relevé topographiques avant travaux pour trouver le niveau le plus bas de la plage à partir duquel la charge de 2m de sable au-dessus des câbles sera garantie.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ	0	Pléneuf-Val-André		DE	Impact visuel négatif		Rte prend note de cette observation.
09	1	PVA-R1-9	M. et Mme KATZ	0	Pléneuf-Val-André		DE	Résultats économiques pour le moins incertains (sauf pour les promoteurs)		Rte prend note de cette observation.
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO	2	Pléneuf-Val-André		DE	Aberration économique		Rte prend note de cette observation.
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO	0	Pléneuf-Val-André		DE	Scandale écologique.		Rte renvoie le pétitionnaire sur le chapitre 4 de l'étude d'impact (pages 485 à 716) qui détaille les effets du raccordement électrique notamment sur l'écologie.
10	1	PVA-R1-10	M. et Mme G. CANINO	0	Pléneuf-Val-André		DE	La maintenance sera sous-traitée par des sociétés étrangère et ne produira pas d'emploi.		Rte prend note de cette observation.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	1	Pléneuf-Val-André		DE	Le raccordement sera une nouvelle entrave à la pêche à la CSI lui enlevant une superficie de 33 km² en plus des 75 km² du parc (on devrait dire usine) Les travaux de raccordement vont engendrer beaucoup de perturbations auprès des pêcheurs et navigateurs		Rte a travaillé très en amont avec les pêcheurs pour trouver en mer le tracé de moindre impact. Le tracé proposé permet l'ensouillage intégral des câbles sous-marins et répond à l'exigence des pêcheurs de poursuivre tous leurs métiers de pêche en toute sécurité.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	0	Pléneuf-Val-André		DE	Compte tenu du peu de productivité envisageable (17%) on peut dire que "le jeu n'en vaut pas la chandelle". Cela ne coûtera pas cher à nos décideurs mais la bourse du consommateur s'en ressentira pendant de nombreuses années.		Rte prend note de cette observation.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	0	Pléneuf-Val-André		DE	L'enfouissement des câbles jusqu'au poste de la Doberie va perturber pendant une longue période toute la campagne		La durée des travaux est prévue sur deux années avec un chantier qui avancera par tronçon : une fois les travaux terminés, pas de perturbation attendue. Rte mettra en place avec les acteurs concernés (mairies, département) une information spécifique à destination des riverains et usagers de la route.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	0	Pléneuf-Val-André	DE		Les câbles risquent de remonter à la surface de la plage de Caroual en cas de tempête, si les tranchées ne sont pas assez profondes.		Rte note avec attention cette observation qui va dans le sens de dispositions techniques telles que les câbles de raccordement ne soient jamais mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte s'engageait à maintenir une épaisseur minimum de 2m de sable au dessus de ses ouvrages, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera une tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques sur la plage de Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour garantir les 2m de profondeur pour l'enfouissement des câbles. Voir également réponses apportées aux demandes de la Commission d'enquête.
11	1	PVA-R1-11	François LECLERC	0	Pléneuf-Val-André	DE		Le champ électromagnétique produit risque de perturber les stimulateurs cardiaques, et d'autres appareils électriques ainsi que la santé des baigneurs. Perturbations également pour les habitants des maisons situées sur le trajet des câbles jusqu'à la Doberie. Le site, très fréquenté de Caroual est mal choisi. On n'a pas demandé l'avis des usagers.		La thématique santé humaine est traitée au travers de la réglementation et de son strict respect par Rte. L'étude d'impact y consacre un large chapitre (voir pages 696 à 711). L'ARS est venue conforter et rassurer par son avis donné à l'occasion de ce projet. Voir également les réponses apportées aux demandes complémentaires de la commission d'enquête.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	1	Pléneuf-Val-André	DE		Projet indécent. Comment peut-on défigurer une des plus belles baies de France		Rte prend note de cette observation.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	0	Pléneuf-Val-André	DE		Quel est le coût de l'installation sur terre et sur mer ?		Le coût du raccordement électrique du parc éolien est estimé à 200 millions d'euros comme indiqué à la page 55 de l'étude d'impact.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	0	Pléneuf-Val-André	DE		Quel impact sur la faune, la flore, l'environnement ? C'est un scandale écologique.		Rte renvoie à la lecture de l'étude d'impact et son chapitre 4 (pages 485 à 716) qui aborde notamment, le sujet effet et impact du projet sur la faune et la flore.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	0	Pléneuf-Val-André	DE		Quelle sera la rentabilité du projet ?		Rte prend note de cette observation.
12	1	PVA-R1-12	F. BONHOMME	0	Pléneuf-Val-André	DE		Quel sera l'impact sur la pêche ?		Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 511 à 539 de l'étude d'impact.
13	1	PVA-R1-13	M. et Mme DAULIX	2	Pléneuf-Val-André	DE		Le projet a une durée de vie très courte à l'échelle de la réalisation. Quel sera l'impact économique ? Que deviendra le parc en cas de modification et de rupture des installations ? Quelles modifications dans la zone côtière, touristique, comprenant des sites protégés ?		Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 485 à 716 de l'étude d'impact qui aborde les effets du raccordement en phase chantier et exploitation..
14	1	PVA-R1-14	M. DU FRETAY	1	Pléneuf-Val-André	DE		Impact visuel négatif depuis tous les points de la Baie de St-Briec. Risque de changement des courants		Rte prend note de cette observation.
15	1	PVA-R1-15	Mme DU FRETAY	1	Pléneuf-Val-André	DE		Projet de raccordement préjudiciable à l'environnement		Rte renvoie à la lecture de l'étude d'impact et son chapitre 4 (pages 485 à 716) qui aborde notamment, la thématique environnementale.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	1	Pléneuf-Val-André	DE		Paysage défiguré surtout la nuit à cause des feux rouges clignotants en grand nombre		Rte prend note de cette observation.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	0	Pléneuf-Val-André	DE		Nuisances pour la faune sauvage, les oiseaux migrateurs, à basse altitude happés par les pales		Rte prend note de cette remarque générale. Rte rappelle qu'une étude d'impact a été réalisée portant en partie sur les thèmes soulevés par le pétitionnaire et l'invite à se reporter aux tableaux de synthèses des impacts générés par le projet de raccordement électriques (pages 577 à 585 ; 639 à 648 et 683 à 690). Il convient de rappeler qu'en partie maritime le tracé évite les zones à fort enjeu environnemental (zone de maërl, zone de zostères...), que l'atterrage est réalisé dans un secteur artificialisé et que la majeure partie du tracé terrestre emprunte les voiries existantes, leurs accotements ou des champs cultivés.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	0	Pléneuf-Val-André	DE		Spoliation économique. Les chiffres ne sont pas partiels. Le côté économique n'est pas prouvé. Heures de non-production nombreuses et non maîtrisables. Qui remboursera cette magistrale erreur ?		Rte prend note de cette observation.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	0	Pléneuf-Val-André	DE		Nuisances sur la zone de pêche		Pour ce projet, Rte a travaillé très en amont avec les pêcheurs pour trouver en mer le tracé de moindre impact. Le tracé proposé permet l'ensouillage de câbles sur toute la longueur et répond à l'exigence des pêcheurs pour qu'ils poursuivent l'activité pêche, notamment autour de la coquille Saint-Jacques. Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 511 à 521 et 539 à 540 et 572 de l'étude d'impact qui précise les effets du projet de raccordement sur les activités de pêche.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	0	Pléneuf-Val-André	DE		choix de lieu d'implantation par M. SARKOZY à la fin de son mandat. Des zones d'extension sont prévues par M. LE DRIAN. Nous ne pouvons faire confiance à ces messieurs.		Rte prend note de cette observation.
16	1	PVA-R1-16	Michèle FEY	0	Pléneuf-Val-André	DE				Rte prend note de cette observation.
17	1	PVA-R1-17	Antoinette COHIC	1	Pléneuf-Val-André	DE		Quel crédit apporter à une telle consultation ? Comment croire que les observations puissent être prises en considération ? Tout semble déjà acté et cette coûteuse enquête publique relève de l'affichage et du leurre démocratique. La preuve sur une table d'orientation récente installée par la commune figure déjà la positionnement du parc éolien !		Rte prend note de cette observation.
17	1	PVA-R1-17	Antoinette COHIC	0	Pléneuf-Val-André	DE				Rte prend note de cette observation.
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE	1	Pléneuf-Val-André	DE		Qui est en mesure de prendre connaissance de ces milliers de pages "offertes" ainsi au public ? Sentiment d'être manipulé.		Rte prend note de cette observation.
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE	0	Pléneuf-Val-André	DE		Qui évoque la rentabilité d'un projet aussi pharaonique ?		Rte prend note de cette observation.
18	1	PVA-R1-18	Gilles BOSSE	0	Pléneuf-Val-André	DE				Rte prend note de cette observation.
19	1	PVA-R1-19	Illisible	1		DE		Comment protéger Caroual si un câble de 225 000 volts passe par là		Les câbles seront enfouis sous la plage. Rte garantit une épaisseur de charge de sable de 2m au-dessus des câbles quelque soit les variations du niveau de sable. Par ailleurs, les câbles sont protégés mécaniquement (fourreaux polyéthylène de 10cm d'épaisseur) et isolés électriquement.
19	1	PVA-R1-19	Illisible	0		DE		Que vont devenir les jeunes et surtout les enfants. Pourront-ils toujours aller sur cette plage. NB : Observation quasi indéchiffrable. 7V voir obs. AM PVA-R1-7		Concernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.
Plérin										

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
01	1	PLR-R1-1	Dr COMBRADE	1	Plérin		FA	Avis favorable.		Rte prend note de cette observation.
02	1	PLR-R1-2	Mme QUETTIER	1	Plérin		NE	Regrette l'absence de bilan économique, demande si cela est encore viable compte tenu du coût de l'énergie.		Rte prend note de cette observation.
03	1	PLR-R1-3	Auguste BERTHELOT	1	Plérin		FA	Favorable au projet : investissement pour l'avenir.		Rte prend note de cette observation.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	1	Plérin		FA	Le projet va amener des entreprises en phase d'installation et de maintenance. Les Côtes d'Armor ont plusieurs sites universitaires de qualité pour former de jeunes. En Europe 169.000 emplois d'ici à 2020 et 300.000 d'ici 2030 avec tous les sous-traitants.		Rte prend note de cette observation.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		NE	Les incidences néfastes pendant les travaux sur les différents milieux ont-elles été évaluées ?		Rte renvoie à la lecture de l'étude d'impact et son chapitre 4 (pages 485 à 716) qui apporte réponse à la question.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		NE	L'étude d'impact a-t-elle évalué les incidences réelles sur la santé des habitants d'Erquy ?		Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		NE	Y a-t-il d'autres solutions pour rejoindre la station électrique à Hénansal ?		Le tracé général présenté dans l'étude d'impact est contenu dans le fuseau de moindre impact défini au cours de la concertation. RTE renvoie à la lecture du chapitre 6 de l'étude d'impact qui explicite les étapes de la concertation qui ont conduit à la solution Caroual/Hénansal LA DOBERIE. (voir pages 725 à 768).
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		FA	La communication et les visites permettront de mettre en avant cette réalisation encore unique en France (2011 : Europe du Nord 49 parcs en service sur 9 pays pour un total de 3,3 GW).		Rte prend note de cette observation.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		FA	14 % de l'énergie européenne pourrait être produite en mer d'ici 2030 (Source Grenn Univers 4/12/2011) : avec 6 GW planifiés la France apparaît loin derrière le Royaume Uni et l'Allemagne.		Rte prend note de cette observation.
04	1	PLR-R1-4	Martine VIART	0	Plérin		FA	Favorable au projet même si "quelques nantis venus prendre leur retraite en Bretagne " considèrent que le parc va défigurer le paysage.		Rte prend note de cette observation.
05	1	PLR-R1-5	Joris VIART	1	Plérin		FA	La majorité des citoyens ne veulent plus d'énergies fossiles et de déchets nucléaires. Les opposants mènent un combat de confort personnel : pas de centrale à charbon ou au gaz, pas de centrale nucléaire mais ils consomment de l'électricité.		Rte prend note de cette observation.
05	1	PLR-R1-5	Joris VIART	0	Plérin		FA	Le parc à plus de 15 km des côtes sera plus "invisible" que le Grand Léjon et seulement par très grande visibilité.		Rte prend note de cette observation.
Pleubian										
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>										
Plévenon										
02	1	PLV-R1-2	GRAS-DAVY	1	Plévenon		DE	Projet non justifié au regard de ses effets délétères sur l'environnement.		Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 (pages 485 à 712) qui traite des effets du projet de raccordement sur l'environnement au sens large et sur la santé.
16	1	PLV-R1-16	Typhaine PERROTEAU	1	Plévenon		DE	Absence de connaissance sur l'impact du passage des câbles pour la santé humaine.		Concernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.
16	1	PLV-R1-16	Typhaine PERROTEAU	0	Plévenon		DE	La zone à modifier est concernée par la Loi Littoral.		Le projet de raccordement électrique est compatible avec les dispositions de la Loi Littoral.
Ploubazianec										
01		PBZ-C-1	# Délibération du Conseil Municipal	1	Ploubazianec	Ploubazianec	FA	En date du 7 septembre 2016: avis favorable.		Rte prend note.
2	0	PBZ-C-2	# Bretagne Vivante Association	1	29 Finistère		FR	Bretagne Vivante demande que l'atterrage des câbles ne se fasse pas au détriment des espaces naturels (trame verte et bleue, zone humide).		Rte indique que le choix d'un atterrage à Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant mobilisé les acteurs du territoire y compris ceux liés à l'environnement. Ce processus est décrit dans l'étude d'impact aux pages 725 à 768. Le choix retenu a largement intégré la composante environnementale : le secteur de l'atterrage de Caroual n'est réalisé dans un secteur en grande partie anthropisé (le paré et les parkings), puis les câbles cheminent largement sous les voiries existantes en partie terrestre. Les trames vertes et bleues ont fait l'objet d'une attention particulière partagée avec les SAGE concernés. De même, le choix du tracé général évite les zones humides (exemple du Bois de Coron) et une attention particulière sera portée aux franchissements des cours d'eau (voir détails des actions en pages 589 à 606 et 799 à 812 de l'étude d'impact).
Plouézec										
01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON	1			RE	Le câble souterrain coûte plus cher que l'aérien, n'est pas fiable et pose des problèmes d'intervention en cas de rupture ou de surchauffe d'un conducteur. Risque en cas de secousse sismique. Contre proposition: demande que l'on revienne à l'aérien THT et que l'on augmente la tension jusqu'à 735 000 volts comme cela se fait au Canada pour éviter la déperdition.		Pour ce projet, l'appel d'offre de l'Etat comprenait un raccordement électrique en technique souterraine. Un projet réalisé en souterrain n'est pas forcément plus cher qu'en aérien. La technique souterraine est plus adaptée au milieu urbain dense et est généralement mieux acceptée par la population. Enfin, la fiabilité des câbles souterrains n'est plus à démontrer : les grandes villes françaises sont largement desservies par des réseaux souterrains sans problème spécifique. La tension à 735 000 volts n'est pas une tension d'exploitation retenue sur le réseau RTE qui est au maximum de 400 000 volts.
01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON	0			RE	Danger pour les enfants qui jouent et les usagers qui se baignent.		Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.
01	1	PZC-R1-1	Erwan TRELISSON	0			AU	L'éolien est une "bonne chose".		Rte prend note de cette observation.
Plouha										

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION				Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
Plurien											
01	1	PRN-R1-1	TROTEL	1	Plurien		FR	Voir observation AM PNR-R1-1		Rte prend note de cette observation.	
01	1	PRN-R1-1	TROTEL	0	Plurien		FR	Idem		Rte prend note de cette observation.	
02	1	PRN-R1-2	Bernard CHATELLIER	1	Plurien	Erquy	DE	Le rayonnement magnétique des 2 lignes à haute tension mettra en danger la population située à moins de 100 m. Principe de précaution non respecté. Pourquoi avoir choisi cet emplacement urbain et la plus belle plage d'Erquy ?		Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé et le principe de précaution.	
03	1	PRN-R1-3	Mme Hélène CARFANTAN	1	Plurien	Erquy	DE	Les câbles traversant la plage de Carouel signifient la mise en danger des riverains, mais dans quel périmètre ?		L'ouvrage respecte la réglementation technique et sanitaire : il n'y a donc pas de danger ce qu'à confirmé l'avis rassurant de l'ARS. Rte renvoie le pétitionnaire au document de réponse aux compléments d'information demandés par la Commission d'enquête sur ce thème ainsi qu'à l'étude d'impact pages 696 à 711.	
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU	1	Plurien	Erquy	DE	Les passages de câbles vont endommager la gestion de la pêche		Pour ce projet, Rte a travaillé très en amont avec les pêcheurs pour trouver en mer le tracé de moindre impact. Le tracé proposé permet l'ensouillage de câbles sur toute la longueur et répond à l'exigence des pêcheurs de maintien de toutes leurs activités de pêche en toute sécurité, notamment autour de la Coquille Saint-Jacques. Rte renvoie le pétitionnaire à la lecture des pages 485 à 716 de l'étude d'impact, qui abordent entre autres les effets du projet sur la ressource halieutique et les activités de pêche.	
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU	0	Plurien	Erquy	DE	Contre le prix de l'électricité revendue par Ailes Marines. Hors de question qu'il soit imputés aux consommateurs.		Rte prend note de l'observation.	
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU	0	Plurien	Erquy	DE	Les câbles passant par les prairies et champs nocifs pour l'élevage de vaches laitières.		Rte rappelle que de nombreuses études, des expérimentations en confinement réelle et également les situations vécues au quotidien par les éleveurs de bovins, n'ont pas permis de définir un lien entre l'augmentation du taux leucocytaire des vaches et une influence sur la qualité du lait et de la viande. Rappel de la proximité d'une liaison souterraine électrique.	
04	1	PRN-R1-4	Mme PAILLEAU	0	Plurien	Erquy	DE	Les câbles passant sur la plage et dans Carouel nocifs pour les habitants, les porteurs de pacemaker, appareils auditifs et autres		Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé et le principe de précaution.	
Pordic Trémeloir											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Saint Briac sur Mer											
01	1	SBM-R1-1	Anonyme	1			DE	Incidence des champs magnétiques sur la santé Voir Obs AM SBM-R1-1		Concernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé.	
Saint Coulomb											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Saint Jacut de la Mer											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Saint Lunaire											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Saint Malo											
<i>NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE</i>											
Saint-Alban											
01	1	SAL-R1-1	André GOMET (Maire) Commune de Saint Alban	1	Saint-Alban	Saint-Alban	NE	demande de remise en état des voiries (et dépendances) après travaux,		Rte respectera le code de la voirie pour la remise en état, dans les règles de l'art, après travaux de construction de la liaison souterraine de raccordement du parc éolien. La page 629 de l'étude d'impact stipule bien cet engagement. Un constat d'huissier avant et après travaux pourra également être réalisé.	
Saint-Briec DDTM											

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
01		SB1-C-1	Jacques DUMORTIER	1	Binic-Étables-sur-Mer	Binic-Étables-sur-Mer	NE	Indique que par arrêté du 18/02/2016 le Préfet a acté la commune nouvelle de "Binic-Etables-sur-Mer", dont le siège est fixé sur l'ancienne commune d'Etables-sur-Mer. Demande qu'une affiche jaune, format A2 soit apposée au siège de la mairie de la nouvelle commune. Précise que les sites internet des deux anciennes communes ne sont plus tenus à jour, que le site de la nouvelle commune est en construction et que les bulletins mensuels (n°4 et 5 de juillet-août) ne font pas état de l'enquête publique. Le public ne peut avoir aucune information par ces biais. Il ajoute que le dossier (consultable en mairie de Binic) n'est pas consultable en mairie d'Etables-sur-Mer. Demande que la commission d'enquête fasse le nécessaire pour remédier à ces anomalies.		Rte prend note de cette observation.	
02		SB1-C-2	Marie Christine et Didier MARCAULT	1	Erquy	Erquy	DE	Indiquent être favorables à la production électrique via des éoliennes mais pas avec un raccordement sur la plage de Caroual : revenir au choix initial de la Baie de Saint Brieuc.		voir courrier spécifique	
02		SB1-C-2	Marie Christine et Didier MARCAULT	0	Erquy	Erquy	DE	Demandent d'appliquer le principe de précaution (zone habitée de manière dense l'été). Demande pourquoi ne pas faire le raccordement en centre ville si ce n'est pas dangereux (nombreux réseaux déjà enfouis). Demande de faire machine arrière. PROPOSITION: Revenir au choix initial (?) de la Baie de Saint Brieuc (espaces avec densité moindre de population).	: Revenir au choix initial (?) de la Baie de Saint Brieuc (espaces avec densité moindre de population).	voir courrier spécifique	
03	0	SB1-C-3	Jaqueline MORETTO	1	Erquy		DE	Craintes exprimées de voir le "juste équilibre économique" de la Baie de Saint-Brieuc s'écrouler si le projet se réalise, avec des effets négatifs sur la pêche, le tourisme, l'agriculture, l'économie en général. Se demande si l'accueil du projet à d'autres endroits en France ne permettrait pas à ces secteurs de se développer alors que le territoire de la baie de Saint-Brieuc est déjà suffisamment développé et a trouvé un équilibre économique qui pourrait être remis en cause par la réalisation du projet.		Rte prend note de cette observation.	
03	0	SB1-C-3	Jaqueline MORETTO	0	Erquy	Erquy	DE	S'oppose à l'atterrage des câbles "en plein cœur" de la commune d'Erquy et sur sa plus belle plage. PROPOSITION : Déplacer l'atterrage vers un lieu plus isolé, non habité, en campagne "direct vers la commune d'Hénansal" entre deux plages même si le coût en est plus élevé.	: Déplacer l'atterrage vers un lieu plus isolé, non habité, en campagne "direct vers la commune d'Hénansal" entre deux plages même si le coût en est plus élevé.	Rte renvoie au chapitre 6 de l'étude d'impact (pages 725 à 768) qui explique les raisons du choix finalement retenu. Rte rappelle que le seul choix entériné est celui présenté dans l'étude d'impact car retenu en réunion de concertation. Rte renvoie également à la lecture des réponses apportées aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.	
04	0	SB1-C-4	Frank WAGNER	1	00 France (sf Bzh & IdF)		DE	Impact environnemental : grand site classé Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Axe d'oiseaux migrateurs, fonds marins riches (coquilles St Jacques détruites sur 75000 ha).		Rte prend note de cette observation.	
04	0	SB1-C-4	Frank WAGNER	0	00 France (sf Bzh & IdF)		DE	"Saccage visuel de la baie de Saint-Brieuc" : proximité et hauteur des éoliennes. Une perte touristique (internationale) serait inévitable et dramatique pour l'économie locale.		Rte prend note de cette observation.	
04	0	SB1-C-4	Frank WAGNER	0	00 France (sf Bzh & IdF)		DE	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...). PROPOSITION : Organiser un référendum local.	: Organiser un référendum local.	Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé et le principe de précaution.	
04	0	SB1-C-4	Frank WAGNER	0	00 France (sf Bzh & IdF)		DE	L'électricité ne sera produite qu'1/3 du temps et 4 fois plus chère que "l'électricité classique".		Rte prend note de cette observation.	
04	0	SB1-C-4	Frank WAGNER	0	00 France (sf Bzh & IdF)		DE	La navigation sera restreinte de 20 % avec des pertes d'emplois.		Rte prend note de cette observation.	
05	0	SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER	1	Erquy		DE	Les secteurs économiques et touristiques sont à préserver absolument sur la région.		RTE prend note	
05	0	SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER	0	Erquy		DE	Demande de récolter davantage de données scientifiques avant toute décision : impacts sur la faune marine et les zones de pêches, réserve ornithologique du Cap Fréhel.		Rte renvoie à la lecture de l'étude d'impact et son chapitre 4 (pages 485 à 716) qui apporte réponse à la question. De nombreuses études et références scientifiques y sont développés et abordés par des professionnels de l'environnement et de formation scientifique.	
05	0	SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER	0	Erquy		DE	Demande s'il n'y a pas un hiatus au niveau esthétique avec la démarche Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel ?		Rte prend note de cette observation.	
05	0	SB1-C-5	Nicole LE TAILLENDIER	0	Erquy		DE	Demande quelle sécurité pour tous sur la plage de Caroual ?		Le raccordement RTE qui atterrit à Caroual respecte les recommandations en matière de santé et de règlement technique (Arrêté technique de construction pour les ouvrages RTE = AT 2001) et donc de sécurité.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	2	Plurien		DE	Le dossier n'est pas disponible dans toutes les mairies et oblige à se rendre à Erquy ou à Fréhel ("scandaleux") : il ne sera pas tenu compte de l'avis de ceux qui ne peuvent se déplacer).		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Quid du devenir des pêcheurs et du gisement de coquilles Saint-Jacques.		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Altération de la plage de Caroual avec les câbles.		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Extension du poste de la Doberie et transport de l'énergie de Caroual à la Doberie : Dégradations visuelles et écologiques pour "l'espèce humaine et animale".		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Dégradation visuelle : Qui donnerait des subventions pour protéger un site (Site Cap Fréhel) et d'un autre côté construirait des éoliennes qui nuiraient à l'esthétique du site ?		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Impact sur la faune aquatique en phase de construction et bruit des éoliennes en fonction.		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	Aspect intermittent du vent et fonctionnement pas à 100 %. Pourquoi pas la valorisation de déchets, la méthanisation, la production électrique grâce algues, au fumier, au lisier ?		voir courrier spécifique
06	0	SB1-C-6	M et Mme Roger COLAS	0	Plurien		DE	L'éolien génère peu d'emplois (et des emplois spécialisés), émettent des doutes sur les emplois locaux.		voir courrier spécifique
07	0	SB1-C-7	Yves LELARDOUX	1	Erquy		FA	Conteste les arguments des opposants : la Bretagne consomme majoritairement l'électricité produite ailleurs "chez les voisins" qui en supportent les inconvénients ("pas ici chez l'autre"). Le barrage de la Rance qui avait fait polémique est maintenant majoritairement "loué". Demande aux opposants "qui ne proposent rien d'autre" de se signaler pour faire supprimer leur compteur électrique.		Rte prend note.
07	0	SB1-C-7	Yves LELARDOUX	0	Erquy		DE	Reconnait que les câbles doivent bien arriver quelque part mais s'oppose à l'atterrage à Caroual (virage à 90° pour arriver devant le poste de secours et l'accès à la plage, "déliquant"). Considère qu'il faut aller tout droit même s'il y a des rochers (tunnel sous la Manche, tunnel sous les Alpes...).		Il n'est pas envisagé de faire un virage à 90° devant le poste de Secours mais plutôt des courbes compatibles avec la technologie des câbles sous-marins et avec l'arrivée sur la plage et le parking en évitant le poste de secours. En mesure d'évitement en partie maritime, il est retenu un enrouillage plutôt que le tranchage de la roche qui s'avère plus impactant sur l'environnement : destruction de niches écologiques, bruit important en phase travaux préjudiciable aux poissons et mammifères marins, durée du chantier plus importante...
08	0	SB1-C-8	Klaus WAGNER	2	99 Etranger (sf GB)		DE	Impact environnemental : Grand Site classé Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Axe d'oiseaux migrateurs, fonds marins riches (coquilles St Jacques détruites sur 75000 ha).		Rte a travaillé très en amont avec les professionnels de la mer dont les pêcheurs pour trouver un tracé des câbles en mer de moindre impact garantir un enrouillage intégral afin de garantir le maintien de toutes les activités de pêche en toute sécurité pour les pêcheurs et pour les câbles.
08	0	SB1-C-8	Klaus WAGNER	0	99 Etranger (sf GB)		DE	"Sacage visuel de la baie de Saint-Brieuc" : proximité et hauteur des éoliennes. Une perte touristique (internationale) serait inévitable et dramatique pour l'économie locale.		Les effets du raccordement électrique sont abordés dans l'étude d'impact (pages 485 à 724). Rte rappelle que ses ouvrages sont intégralement ensouillés et enterrés donc invisibles.
08	0	SB1-C-8	Klaus WAGNER	0	99 Etranger (sf GB)		DE	"Discrimination intolérable" : Les champs magnétiques interdiront la plage à toute personne porteuse de stimulateur cardiaque (pacemaker, neuromodulateur...). PROPOSITION : Organiser un référendum local.	: Organiser un référendum local.	La plage ne sera pas interdite à qui que ce soit. Le choix du site de Caroual résulte d'un processus décisionnel ayant impliqué les acteurs du territoire y compris les associations locales. Le choix de la plage de Caroual est expliqué aux pages 725 à 768 de l'étude d'impact et dans les réponses apportées par Rte aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
08	0	SB1-C-8	Klaus WAGNER	0	99 Etranger (sf GB)		DE	L'électricité ne sera produite qu'1/3 du temps et 4 fois plus chère que "l'électricité classique".		Rte n'est pas concerné.
08	0	SB1-C-8	Klaus WAGNER	0	99 Etranger (sf GB)		DE	La navigation sera restreinte de 20 % avec des pertes d'emplois.		Rte n'est pas concerné.
09	0	SB1-C-9	M et Mme Ludovic ANDRE M et Mme Alain BOUGUET	2	Erquy	Erquy	NE	Indique que le chemin dit "communal" de Saint-Querrec" en Erquy par lequel doit passer le fuseau du câble n'a pas d'existence cadastrale. Pièces jointes : plan cadastral certifié conforme le 11/02/2016; courrier du 20/02/2016 au Préfet des Côtes d'armor; Réponse du Préfet du 24/03/2016; 2 plans du fuseau.		Rte indique que le chemin des Moïneries a bien une existence juridique et cadastrale. Ce chemin apparaît en effet sur des cadastres "papier" anciens. Lors de la numérisation des différentes planches de cadastres, il y a eu des superpositions qui ont altéré la vision de ce chemin. Ce phénomène de superposition est bien connu des Services du cadastre. Par ailleurs, la mairie d'Erquy procède à l'entretien de ce chemin depuis plus de 30 ans. En dernier lieu, RTE va faire reborder ce chemin afin d'éviter tout malentendu.
10	0	SB1-C-10	Antoine POUSSIN	1	Erquy		DE	Le cheminement des câbles dans la baie de Saint Brieuc risque de détruire les réserves de pêche (coquilles St Jacques, crustacés, poissons) et compromettre l'activité.		Rte a travaillé très en amont avec les professionnels de la mer dont les pêcheurs pour trouver un tracé des câbles en mer de moindre impact, ensouillés en intégralité afin de préserver les activités de pêche, la sécurité des pêcheurs et celle des câbles.
10	0	SB1-C-10	Antoine POUSSIN	0	Erquy		DE	L'éventuel non enfouissement des câbles va interdire d'importantes zones de dragage (impact économique).		Rte n'est pas concerné, les câbles de raccordement du parc éolien en mer jusqu'au site d'atterrage seront intégralement enfouis dans le sédiment marin excepté aux abords immédiats de la sous-station en mer.
10	0	SB1-C-10	Antoine POUSSIN	0	Erquy		DE	Demande que des scientifiques indépendants évaluent le danger des câbles (champ électromagnétique intense). PROPOSITION : En cas de danger pour les personnes, envisager un atterrage éloigné des populations.	: En cas de danger pour les personnes, envisager un atterrage éloigné des populations.	Rte renvoie à l'étude d'impact (pages 696 à 711) et à l'avis rassurant de la ARS. Rte rappelle que ses ouvrages respectent la réglementation en vigueur. Concernant les autres sites d'atterrage, Rte renvoie à l'étude d'impact (pages 725 à 768) et aux réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête.
11	0	SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques	1	Dinard		DE	Contestation de la réalité des photomontages. S1-3 Saint-Enogat : hauteur des éoliennes de l'ordre d'1 m diamètre du soleil (peintes couleur du ciel pour qu'on ne les voit pas). Pour le Cap Fréhel la hauteur équivaldra approximativement à 2 diamètres et 1/2 du soleil. S'ajoute la vue nocturne avec 62 clignotants permanents. P. J. : Tableau de visibilité d'une éolienne de 150 m selon la distance et la retendue de la terre (Guidance for offshore Farm Developers).		Rte n'est pas concerné.
11	0	SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques	0	Dinard		DE	Indique ne pas avoir vu le coût du démantèlement dans le dossier : disposer d'une provision de 5 à 10 % soit 100 à 300 millions. Démantèlement improbable : la tâche de déconstruction sera confiée à la mer et aux tempêtes (Cf., Mur de l'Atlantique encore en place 70 ans après).		Rte n'est pas concerné.

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc				
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE
11	0	SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques	0	Dinard		DE	Les éoliennes contiennent des produits chimiques notamment 11 m3 de lubrifiants, hydrocarbures ou produits dérivés proches: sans risques ? S'y ajoute par éolienne : 60 kg d'hexafluorure de soufre, SF6, gaz 22.800 fois plus puissant que le CO2 (effet de serre) d'une durée de vie dans l'atmosphère de 3.200 ans et une tonne de cations de zinc et d'aluminium qui partent à la mer chaque année.		Rte n'est pas concerné.
11	0	SB1-C-11	François GENY Ingénieur ESPCI Docteur ès Sciences Physiques	0	Dinard		DE	L'enfouissement des câbles et le forage de 62 machines vont bouleverser la faune ; bruits de chantier plus puissants que les infra-sons des éoliennes (mammifères marins) et oiseaux (vitesse de 288 km/h à l'extrémité des pales).		Rte n'est pas concerné.
12	0	SB1-C-12	Anne-Marie JOSSE-AUZELLE	1	Pléneuf-Val-André		DE	L'efficacité énergétique des éoliennes semble calculée sur une puissance de vent qui n'existe pas en permanence en Baie de St Brieuc. Pas de précision sur le coût de l'électricité revendue plus chère (rentabilité négative). Demande le coût définitif de la mise en place des éoliennes et le coût de la maintenance.		Pas de commentaire vu de Rte.
12	0	SB1-C-12	Anne-Marie JOSSE-AUZELLE	0	Pléneuf-Val-André		DE	Projet traité avec "une grande désinvolture sans tenir compte des recommandations de l'Autorité Environnementale."		Pas de commentaire vu de Rte.
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	3			RE	Ressources halieutiques et activités de pêche : Ailes Marines s'est engagé à effectuer des études avant travaux (état de référence) et des suivis pendant et après travaux. CONTRE-PROPOSITION : RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.	: RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.	voir courrier spécifique
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Sécurité des navires de pêche : CONTRE-PROPOSITION : Demande d'intégrer dans la convention de concession d'utilisation du DPM (Ailes Marines et RTE) les points suivants, validés en concertation avec les services de l'Etat et les Comités des pêches Bretons : Effectuer et financer les opérations de suivi après ensouillage ; envoyer une équipe sur zone en cas de croche ou d'observation de partie non ensouillée; entreprendre les opérations de maintenance ou de réensouillage dans un délai maximum défini.	: Demande d'intégrer dans la convention de concession d'utilisation du DPM (Ailes Marines et RTE) les points suivants, validés en concertation avec les services de l'Etat et les Comités des pêches Bretons : Effectuer et financer les opérations de suivi après ensouillage ; envoyer une	voir courrier spécifique

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Brieuc					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataire(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Port de maintenance de Saint-Quay-Portrieux : CONTRE-PROPOSITION : Ailes Marines devra définir son projet d'aménagement du port de maintenance et engager des discussions très rapidement avec les Comités des pêches ; pas de diminution de l'espace utilisé par les professionnels ; nombre de places sur les pontons "pêche" ; espaces pour stocker et réparer matériels et engins ; stationnement des véhicules ; débarquement des produits de la pêche).	: Ailes Marines devra définir son projet d'aménagement du port de maintenance et engager des discussions très rapidement avec les Comités des pêches ; pas de diminution de l'espace utilisé par les professionnels ; nombre de places sur les pontons "pêche".	RTE pas concerné	
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Les Comités des pêches demandent à ce qu'aucune autorisation ne soit délivrée par les services de l'Etat tant que Ailes Marines et RTE n'auront pas répondu à l'ensemble de leurs demandes (Cf. Détail ci-dessus).		RTE prend note	
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Ensoiillage des câbles / Nature des fonds / Epaisseur des sédiments : Ailes Marines s'engage à réaliser des études techniques de détail (géophysique 2016 et géotechnique 2017). CONTRE-PROPOSITION : Les résultats devront être présentés et transmis aux professionnels. Ailes Marines devra fournir un dossier répertoriant les engins d'ensoiillage existants, définir en concertation avec les Comités des pêches les engins utilisés. Les professionnels pourront juger des possibilités d'ensoiillage des câbles et avoir des certitudes sur le maintien des pratiques de pêche au sein du futur parc.	: Les résultats devront être présentés et transmis aux professionnels.	voir courrier spécifique	
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Impacts sonores : CONTRE-PROPOSITION : Ailes marine devra établir une bibliographie sourcée précisant notamment les conditions de site, recensera les sites sur lesquels les technologies ont été testées, les comparera avec les conditions du site d'implantation et identifiera les laboratoires et experts ayant mené ces études. Ailes Marines devra démontrer que les perturbations sonores n'affecteront pas les larves, juvéniles et adultes d'intérêt halieutique. Ailes Marines devra tout mettre en œuvre pour réduire ces effets aux niveaux les plus faibles.	: Ailes marine devra établir une bibliographie sourcée précisant notamment les conditions de site, recensera les sites sur lesquels les technologies ont été testées, les comparera avec les conditions du site d'implantation et identifiera les laboratoires et experts avant mené	voir courrier spécifique	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité) Association/collectif	nombre de signataires(s)	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
13	0	SB1-C-13	# Olivier LE NEZET Prst du CRPMEM Bretagne Alain COUDRAY Prst du CDPMEM 22 Pascal LECLER Prst du CDPMEM 35	0			RE	Remise en suspension des sédiments sur l'environnement marin : Aucune mise en relation entre les sorties des modèles sédimentaires et les éléments relatifs à la biologie des espèces. CONTRE-PROPOSITION : Demande a minima de prendre en compte la littérature disponible sur ce point notamment concernant les impacts sur la coquille St Jacques qui semblent minimisés (programme COMANCHE, Szostek et al. 2013). Ailes Marines devra justifier de la compatibilité entre le niveau des rejets sédimentaires et les effets sur les populations d'intérêt halieutique (mesures présentées aux Comités des pêches). Le déchargement à terre des sédiments sera indispensable si les espèces sont affectées et si les mesures ER ne sont pas pertinentes.	: Demande a minima de prendre en compte la littérature disponible sur ce point notamment concernant les impacts sur la coquille St Jacques qui semblent minimisés (programme COMANCHE , Szostek et al. 2013). Ailes Marines devra justifier de la compatibilité entre le niveau des rejets	voir courrier spécifique	
14	0	SB1-C-14	Gérard LEROY	1	Plurien		DE	Etendue "inconsidérée" du parc; hauteur des éoliennes "monstrueuse"; Ravages sous-marins irrémédiables; destruction halieutique. CONTRE-PROPOSITION : Hydroliennes ; Barrages rivières, rus ; Eoliennes supplémentaires à Saint-Alban - Saint AARON.	: Hydroliennes ; Barrages rivières, rus ; Eoliennes supplémentaires à Saint-Alban - Saint AARON.	Rte n'est pas concerné.	
14	0	SB1-C-14	Gérard LEROY	0	Plurien		DE	"Champs magnétiques : Habitations."		RTE respecte la réglementation en la matière : voir volet sanitaire et précisions apportées par RTE suite aux demandes de la commission d'enquête	
14	0	SB1-C-14	Gérard LEROY	0	Plurien		DE	"Tourisme éolien: vue de l'esprit."		Rte n'est pas concerné.	
Saint-Briec Mairie											
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire	1	Saint-Briec Mairie		FA	Indique être "très favorable au projet".		Rte prend note de l'observation	
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire	0	Saint-Briec Mairie		0 FA	Précise que l'impact de l'atterrage sera limité si les lieux sont reconstitués à l'identique après travaux (plage et landes affarantes).		Rte prend note de l'observation et indique que la plage de Caroual retrouvera son aspect visuel originel après travaux. Rte précise que les landes et cordons dunaires ont été évités lors de la recherche du fuseau de moindre impact et du tracé général.	
01	1	SB2-R1-1	Philippe VANNIER Dr vétérinaire Directeur de recherches honoraire	0	Saint-Briec Mairie		0 FA	Demande de s'assurer que les profondeurs d'enfouissement des câbles et leur distance des habitations soient suffisants pour que les valeurs des champs électromagnétiques soient sans impact sur les populations.		Cernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé et le principe de précaution.	
Saint-Cast-le-Guildo											
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN	2	Saint-Cast-le-Guildo	Erquy	DE	Nuisances liées à la proximité de la THT		Cernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, Rte invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par Rte suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé et le principe de précaution.	
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN	0	Saint-Cast-le-Guildo	Erquy	DE	Risques liés à l'érosion marine et évacuation de métaux polluants		Cernant le thème de l'érosion en lien avec les câbles sous-marins, il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que Rte garantirait une charge de sable de 2m minimum au dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, Rte creusera un tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge. En attendant les travaux, Rte en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat même une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche sur la thématique érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Par ailleurs, les câbles sont inertes et ne généreront pas de pollution.	
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN	0	Saint-Cast-le-Guildo	Erquy	DE	Nuisances économique pour tout un secteur tourisme, construction nautique, essor immobilier)		Rte renvoie à l'étude d'impact au chapitre qui aborde les effets du projet de raccordement électrique sur le tourisme (pages 626 et 636).	
01	1	SCG-R1-1	JOUBIN	0	Saint-Cast-le-Guildo	Erquy	DE	Destruction d'"utilité publique" de propriétés existantes		Le tracé général dans sa partie terrestre emprunte de nombreuses voiries ou leurs accotements. Il ne pénètre pas dans des propriétés closes et bâties et n'entraîne pas la destruction de ces propriétés.	

Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec

			CENTRALISATION			Enquête publique : raccordement électrique du parc éolien en mer de la Baie de Saint Briec					
numéro de saisie	registre n°	référence	Prénom NOM (qualité Association/collectif)	nombre de signataires	origine	commune concernée	avis sur le projet	résumé de l'observation	contre-propositions	réponse RTE	
01		SCG-C-1	Mme et M. SOULAINÉ	2	22 Cotes d'Armor		DE	Les touristes vont désertier la plage de Caroual. Le prix de l'immobilier aux abords va chuter, quant à l'impact sur la santé c'est le flou complet. La population de La Doberie aussi est concernée. Sur terre les bovins meurent lorsqu'ils sont à proximité d'un transformateur défectueux (cas à St-Potan dernièrement). Voir obs. AM SCG-C***3		Concernant la remarque sur le volet sanitaire et les effets de la liaison souterraine électrique sur la santé humaine, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis rassurant de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé. RTE prend note du questionnement portant sur l'éventuelle dévaluation immobilière liée à la présence de la liaison souterraine électrique dans le secteur de Caroual. Le réseau de transport d'électricité français comporte environ 5000 km de liaisons souterraines sans que RTE	
Saint-Quay-Portrieux											
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN	2			DE	Impact du raccordement		Rte prend note de cette remarque générale "raccordement extrêmement problématique sur le plan écologique et de la préservation de la biodiversité". Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur l'écologie et la biodiversité et donc sur la faune et la flore terrestre et marine (pages 485 à 716).	
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN	0	0	0	DE	Impact du raccordement		Rte prend note de cette remarque générale "raccordement extrêmement problématique sur le plan écologique et de la préservation de la biodiversité". Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 4 qui traite largement des effets du raccordement sur l'écologie et la biodiversité et donc sur la faune et la flore terrestre et marine (pages 485 à 716).	
01	1	SQP-R1-1	Sylvie GALLET et Nathalie KAPLOUN	0	0	0	DE	Minimisation de la réalité de la réalité des champs électromagnétiques de basses fréquences		Concernant la remarque sur le volet sanitaire, ce thème est abordé dans l'étude d'impact pages 696 à 711. De plus, RTE invite le pétitionnaire à consulter l'avis de l'ARS. Les précisions apportées par RTE suite aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête apportent également des indications sur la thématique santé. Rte rappelle également que le niveau de champs magnétiques feront l'objet de mesures dans le cadre du Plan de contrôle et de surveillance décrit à la page 701 de l'étude d'impact.	
02	1	SQP-R1-2	OLLIVIER	1			FA	Après avoir lu les différents dossiers du projet: étude d'impact, photomontages, notice paysagère, Natura 2000 M. est persuadé que le projet sera une belle réussite et pourquoi pas plus tard 200 éoliennes?		Rte prend note de l'observation	
03	1	SQP-R1-3	Jacques TUDO	1	Saint-Quay-Portrieux		NE	Convention de concession du DPM: pourquoi un inventaire à posteriori? Il peut être réalisé au démarrage du projet (titre IV article 4-1-1).		l'inventaire a posteriori permet au concédant d'avoir une vision précise des ouvrages de raccordement à l'issue du terme de la concession pendant laquelle les ouvrages ont pu évoluer. Cet inventaire permettra au concédant de statuer sur l'opportunité d'un démantèlement.	
03	1	SQP-R1-3	Jacques TUDO	0	Saint-Quay-Portrieux		NE	L'étude du démantèlement doit être disponible au début du projet et chiffrée (Titre IV article 4-1-2, 2, 3ème &).		L'étude du démantèlement répond aux obligations de l'article cité.	
04	1	SQP-R1-4	Anne Marie AUDROUIN	1	Saint-Quay-Portrieux		FA	100% favorable, pour l'emploi et le commerce.		Rte prend note de l'observation	
05	1	SQP-R1-5	Jacques MAM	1			AU	Concerne le projet de parc éolien.		Rte prend note de l'observation	
Saint Lunaire											
NI OBSERVATION NI COURRIER ANNEXE AU REGISTRE DANS CETTE COMMUNE											

Document 4

Questions complémentaires RTE

Choix du site d'atterrage

A / Dans vos réponses vous indiquez de manière globale les raisons de la définition de l'aire d'étude et du choix du site de Caroual (raisons environnementales, liées aux possibilités d'ensouillage, aux faisabilités techniques ...).

Cependant, l'article 9 de l'arrêté d'enquête nous demande d'analyser les propositions et contre-propositions du public produites pendant l'enquête.

Nous nous permettons donc de reformuler notre question 3 :

3 / Le public qui s'est exprimé pendant l'enquête publique demande que l'atterrage des câbles s'effectue sur un secteur moins urbanisé (Est de la plage de Caroual, Plages de St Pabu, de Nantois, de la Fresnaye...) ou bien sur la plage des Rosaires à Plérin.

Pouvez-vous indiquer pour chacun de ces secteurs les raisons qui ont fait qu'ils n'ont pas été retenus par RTE ?

Les premières pistes de recherche d'hypothèses de fuseau de raccordement ont suivi 2 grands principes généraux partagés par les pêcheurs professionnels et la PREMAR. Le premier grand principe a été de rechercher un ensouillage total des câbles en partie maritime (ainsi, les zones rocheuses ou de roches subaffleurantes ont été écartées de la réflexion). Le second principe a été de rechercher des fuseaux en mer permettant de regrouper, dans la mesure du possible) les servitudes en mer et plus particulièrement le câble FLAG (ainsi, les secteurs propices à un atterrage mais trop divergents par rapport à l'axe du FLAG ont été écartés).

La recherche d'un tracé a ensuite été guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par RTE appuyé par un cabinet en environnement et retranscrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, RTE a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).

RTE a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...

Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :

Caroual Est La Mascotte :

Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrage, passage dans le village de La Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.

Saint Pabu Ville Berneuf:

Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville Berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible

Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Etroitesse des voiries et relief pour remonter vers La Couture.

Plage de Nantois : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.

Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.

Plage des Vallées à l'Ouest de la plage de Nantois : (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) :

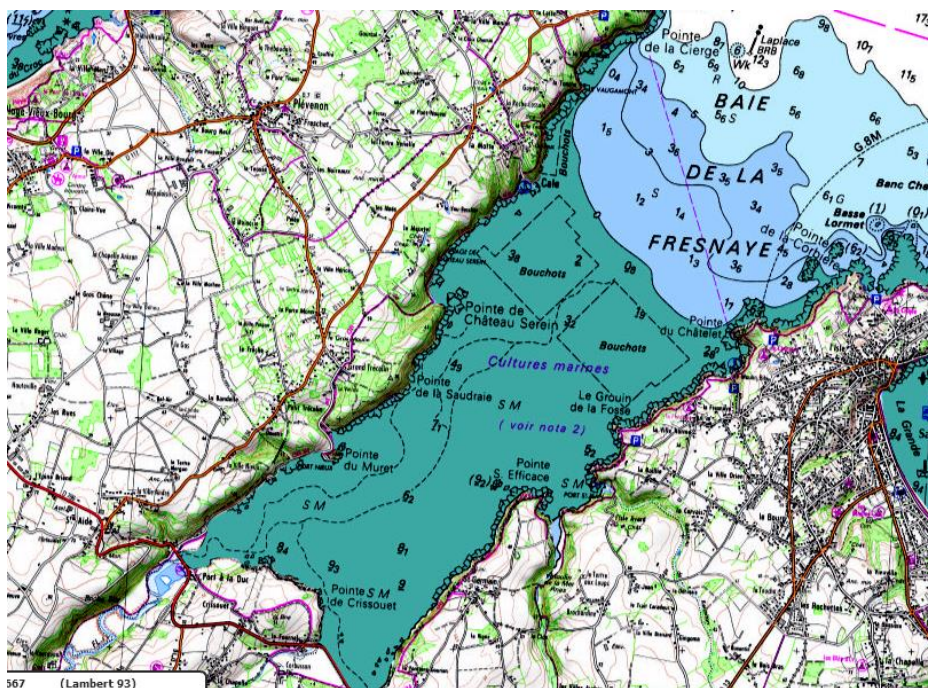
Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.

La carte ci-après reprend les éléments ci-dessus.

Environnement de Caroual à Nantois 5



[Baie de la Fresnaye](#) : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots avec présence de pieux bois enfoncés dans le sable) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.



Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.

Il convient de rappeler que les plages des Rosaires et de Tournemine ainsi que le port du Légué ont été étudiées et proposées comme zone d'atterrissage dans le dossier de concertation, au même titre que le secteur de Caroual et la plage du bourg d'Erquy. A l'issue de la réunion plénière de concertation au cours de laquelle les acteurs du territoire ont pu s'exprimer (voir le chapitre 6 pages 725 et suivantes de l'étude d'impact), le préfet a retenu le fuseau « zone Erquy/atterrissage Caroual/fuseau terrestre Ouest ».

B / L'observation @43 suivante a été inscrite par erreur dans le @registre Parc.

Pouvez-vous y apporter vos réponses, particulièrement concernant :

- La contre-proposition de lieu d'atterrissage (voir photo) ;
- La question 1 pour laquelle il n'y a pas encore de réponse apportée ?

@43 - Zot Sylvie

Anonymat :

non

Date de dépôt :

Le 16/08/2016 à 14:41:03

Lieu de dépôt :

Sur le registre électronique

Etat :

Observation publiée

Objet :

Choix du lieu d'atterrissage

Observation :

A la lecture des pièces constitutives du dossier, il semblerait que tous les choix liés à l'atterrissage n'ont pas été explorés (et ce malgré des demandes auprès de rte)

En particulier l'atterrissage actuelle dans une zone d'habitation et sur une plage à forte activité touristique peut induire des effets négatifs à moyen et long terme :

1- si la réglementation se durcit sur les effets des champs électromagnétiques, la plage peut être interdite ou signalée comme dangereuse pour la santé et les 26 habitations à moins de 30 mètres du câble condamnées Rte applique la réglementation en vigueur sur les CEM. Cette réglementation est stable depuis plus de 15 ans et pourrait s'assouplir dans les années à venir.

2 - les garanties sur l'ensouillement des câbles ne sont pas complètement traitées dans le dossier et cela peut également induire un risque sur une plage fréquentée

Les garanties sur l'ensouillement des câbles sont traitées à la page 807 de l'étude d'impact. Le dossier de concession d'utilisation du domaine public maritime reprend également ces engagements à ensouiller à une profondeur optimale et à garantir le maintien de cette profondeur. A cet effet, des campagnes de surveillance seront régulièrement effectuées. En cas d'anomalie d'ensouillement, Rte prendra toutes les dispositions nécessaires pour traiter ces anomalies.

Il existe des zones à proximité sans zone d'habitation (cf. photo Google m'appelle jointe). Pourquoi n'ont-elles pas été étudiées? La zone proposée est effectivement exempte d'habitat. Le critère d'absence d'habitat n'est pas décisif, il existe de nombreuses liaisons souterraines électriques à 225 000 volts en milieu urbain.

Le fuseau proposé n'a pas été retenu en hypothèse car la partie maritime présente des enjeux importants (maërl) et de nombreux reliefs rocheux ne permettant pas un ensouillage des câbles. Ce tracé percute un cordon dunaire naturel situé en espace remarquable. Il n'y a pas de route d'accès pour le chantier ce qui suppose de créer une piste lourde provisoire en espace naturel fragile. Il n'y a pas de voirie susceptible d'accueillir les câbles qui devront alors emprunter des espaces remarquables terrestres en zone non anthropisée.

Il faut clarifier qui portera la responsabilité si cet atterrissage avait un effet sur l'activité touristique et/ou des propriétaires des habitations? Il n'y a aucune gestion du risque précisément décrite dans le dossier si celui-ci était avéré

L'étude d'impact traite des effets sur l'activité touristique en page 625 et 626. Rte rappelle que tout tiers estimant subir un dommage en raison des travaux du raccordement ou de la présence de l'ouvrage pourra, en application de la théorie des dommages de travaux publics, demander réparation.



📍 Découvrez les bars et restos dans cette zone

Pièce(s) jointe

En foussement des câbles

C / Dans le Mémoire de réponses aux observations étayées du public du 18/11/2016 vous indiquez prévoir l'ensouillage intégral du raccordement électrique à une profondeur de 1,50m. Pouvez-vous le garantir ? Dans l'état actuel des connaissances issues de sondages géotechniques et géophysiques réalisés sur la partie maritime, Rte s'engage à ensouiller la totalité des câbles. La profondeur cible partagée avec la PREMAR et les pêcheurs est de 1.50m afin de garantir la sécurité des câbles et le maintien de toutes les activités de pêche. La faisabilité de l'ensouillage à cette profondeur pourra être réévaluée ponctuellement au vu des résultats des études techniques de détail ainsi que des avis des Services de l'Etat accompagnant les demandes d'autorisation (concession d'utilisation du domaine public maritime).

D / Vous indiquez que les câbles seront enterrés « très largement sous les fondations » du perré. Pouvez-vous confirmer qu'ils seront enterrés à cet endroit à la même profondeur que celle retenue sous l'estran ? Afin de ne pas déchausser les fondations du perré, les câbles passeront bien en-dessous de ces dernières. Comme indiqué dans le premier mémoire de réponse, les câbles seront enterrés, a minima, à la même profondeur que celle retenue sous l'estran. (Réponse à la question 5 du mémoire).

E / Pouvez-vous indiquer par un croquis et une coupe transversale la position des câbles sous l'estran, sous le perré puis au niveau de la chambre d'atterrage avec indication des profondeurs minimum à chacun de ces endroits ? Les indications demandées relèvent du tracé de détail qui figurera dans le dossier d'Approbation de Projet d'Ouvrage (APO). Ce dossier d'APO sera soumis à consultation des maires et des gestionnaires de réseau puis soumis à autorisation du préfet. Ce dossier contiendra les profils en long, les coupes-types.... Le tracé de détail garantira un ensouillage des câbles sous l'estran avec une charge minimale de 2m de sable et une profondeur de 3m pour les chambres d'atterrage comme indiqué en page 43 et 44 de l'étude d'impact.

F/ Pouvez-vous préciser où se situeront les câbles par rapport au ruisseau du Langourian ? A côté (à quelle distance) ? Dessous ? Autre ?

Comme indiqué dans l'étude d'impact en page 25, les câbles s'inscriront dans l'axe du ruisseau du Langourian. La largeur de la zone axée sur le Langourian et dans laquelle s'inscriront les câbles sera d'environ 20 mètres. Les câbles seront ensouillés sous le Langourian à une profondeur garantie de 2m quelles que soient les variations du niveau de la plage et du ravinement créé par le ruisseau. L'emplacement exact des câbles sera défini dans le dossier d'Approbation de Projet d'Ouvrage qui sera soumis à consultation des maires et gestionnaires de réseau puis à approbation du Préfet.

G / Vous indiquez que les câbles sous l'estran seront « éventuellement enrobés de béton ».

Pouvez-vous indiquer dans quelle hypothèse cela serait-il fait ?

Quels sont les avantages d'un tel enrobage ?

L'enrobage béton des fourreaux pourrait être réalisé partiellement au niveau du franchissement du perré et ce sur quelques mètres afin de garantir la bonne tenue des fondations de ce dernier. Cette disposition technique sera à conforter avec les services de l'état gestionnaire du perré et retenue si un risque de fragilisation de ce dernier s'avérait probable. Par ailleurs, comme indiqué en page 43 de l'étude d'impact, des cavaliers en béton pourraient venir lester les fourreaux sous l'estran (hypothèse à confirmer dans le tracé de détail objet de l'APO).

Erosion

H / Vous indiquez que les relevés topographiques réalisés fin 2016 et en 2017 permettront de visualiser les variations des épaisseurs de sables au cours des saisons.

Comment ces relevés réalisés sur seulement 18 mois vous permettront-ils d'estimer les variations du sable sur les 40 ans de la concession (de plus certaines années sont faibles en érosion, d'autres pas) ?

Les relevés topographiques actuellement en cours vont permettre d'observer les variations saisonnières du niveau de sable et également les variations liées à un épisode tempétueux (à titre d'information, un relevé topographique va être effectué dans les jours à venir suite à une alerte de la mairie d'Erquy consécutive à l'épisode tempétueux du 19 et 20 novembre dernier). A l'issue de ces 18 mois d'observation, un niveau de référence sera alors convenu avec les Services de l'Etat et la mairie d'Erquy. Ce niveau de référence permettra de garantir un ensouillage des câbles avec une épaisseur de charge de sable de 2m minimum. Le risque d'érosion est donc bien pris en compte dans les engagements de Rte. La page 807 de l'étude d'impact stipule bien cette valeur de 2m.

Par ailleurs, Rte, comme pour ses ouvrages aériens et souterrains, procédera à des campagnes régulières de surveillance. En cas d'évènements météo exceptionnels, des visites d'urgence seront conduites.

Les autorisations liées à la présence des câbles en milieu marin et sous l'estran reprennent ces engagements pour la durée de la concession.

Ainsi, Rte peut garantir l'engagement à disposer d'une charge minimum de sable de 2m au-dessus des câbles sur la partie estran. S'il s'avérait nécessaire de ré-ensouiller les câbles, Rte procédera à cette opération.

I / Apporterez-vous un correctif en fonction du niveau théorique estimé par les autorités préfectorales de la montée des eaux de la mer d'ici à 40 ans ?

Comme indiqué ci-dessus au point H, Rte garantit les 2m de charge de sable au-dessus des câbles pendant la durée de la concession. En cas de modification de l'environnement des câbles (érosion notamment), Rte prendra toute mesure pour respecter son engagement figurant dans l'étude d'impact en page 807 et retranscrit dans les autorisations administratives (convention de concession d'utilisation du domaine public maritime). S'il s'avère nécessaire de ré-ensouiller les câbles, Rte procédera à cette opération pour garantir cette épaisseur de charge de 2m au-dessus des câbles et pour la durée de vie de l'ouvrage.

J / Nous nous permettons de rappeler nos précédentes questions 4 et 5 :

La plage de Caroual est signalée en secteur d'érosion. Cette érosion est visible sur la plage (Cf. Hauteur des cabines « en lévitation » et des escaliers par rapport au sable).

4 / Sachant que le projet de convention d'occupation du DPM est de 40 ans, quels moyens avez-vous d'estimer l'évolution de cette érosion avec un maximum de certitudes pour les quatre décennies à venir ?

5 / Quelles conséquences en tirez-vous quant-à la profondeur d'enfouissement des câbles sur la plage ?

Rte renvoie à la question I. Rte précise que si l'érosion est bien identifiée sur le secteur, elle n'a jamais mis à jour les fondations du perré sous lequel les câbles passeront.

Champs magnétiques

K / L'instruction du 15 avril 2013 du ministère de l'écologie demande aux Préfets de recommander de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles* dans les zones exposées à un champ magnétique supérieur à 1 µT.

* Particulièrement les établissements accueillants des enfants.

Après projet, le secteur de Caroual ne pourra-t-il plus voir l'implantation d'établissements accueillants des enfants dans les secteurs où le champ magnétique est supérieur à 1 µT ?

L'instruction du 15 avril 2013 concerne effectivement des dispositions propres à l'urbanisme pour lesquelles Rte n'a pas la compétence en matière d'application.

L / Vous présentez des photos avec indication des valeurs de champs magnétiques.

Ces valeurs correspondent-elles à de valeurs prises à 1 m du sol ?

Si oui quelles sont les valeurs au ras du sol ?

Les mesures de champs magnétiques doivent respecter le protocole de mesure UTE C-99-132. Ce protocole stipule que les mesures de CEM doivent être effectuées à 1m du sol. Les valeurs indiquées sur la partie terrestre le sont donc

à 1m du sol. Toutefois, pour la partie estran et à titre indicatif, les valeurs indiquées dans le mémoire en réponse à la commission d'enquête le sont dans une configuration « ras du sol ».

M / A quelle distance des habitations et à quelle profondeur faudrait-il implanter les câbles pour que le champ magnétique soit à une valeur maximale de $1 \mu\text{T}$ en limite des habitations ?

Rte renvoie au mémoire de réponses transmis à la commission d'enquête le 18 novembre 2016 ainsi qu'au tableau des valeurs de CEM figurant en page 699 de l'étude d'impact. On peut déduire de ce tableau que c'est à partir de 15m et à une profondeur de 1,50m fond de fouille que l'on tend vers $1\mu\text{T}$, en prenant soin de bien considérer que le tableau donne des valeurs maximales instantanées, et non des valeurs moyennes annuelles.

N / Vous citez en référence dans certaines réponses aux observations du public, une liaison souterraine à 90 000 volts implantées en 2003 dans certains quartier de Saint-Brieuc.

Quelles références d'implantations en milieu urbain d'une double liaison à 225 000 volts pouvez-vous nous donner ?

Le secteur de Montoir de Bretagne (Loire-Atlantique) accueille une liaison souterraine double à 225 000 volts (liaison GUERSAC-GRANDES RIVIERES) qui évacue la production électrique de la Centrale de Montoir. La liaison emprunte notamment une piste cyclable qui traverse le hameau de Loncé. Cette situation présente des similitudes avec le secteur de Caroual en terme urbain. Mais sur Caroual, on recense moins de maisons proches de la liaison souterraine que dans le cas du hameau de Loncé.

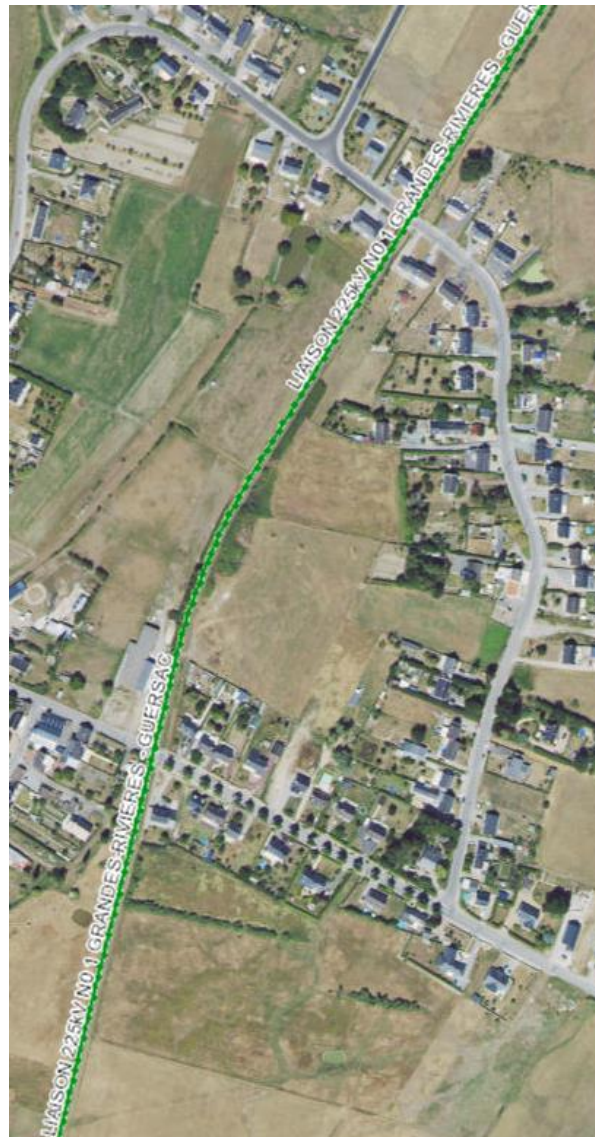
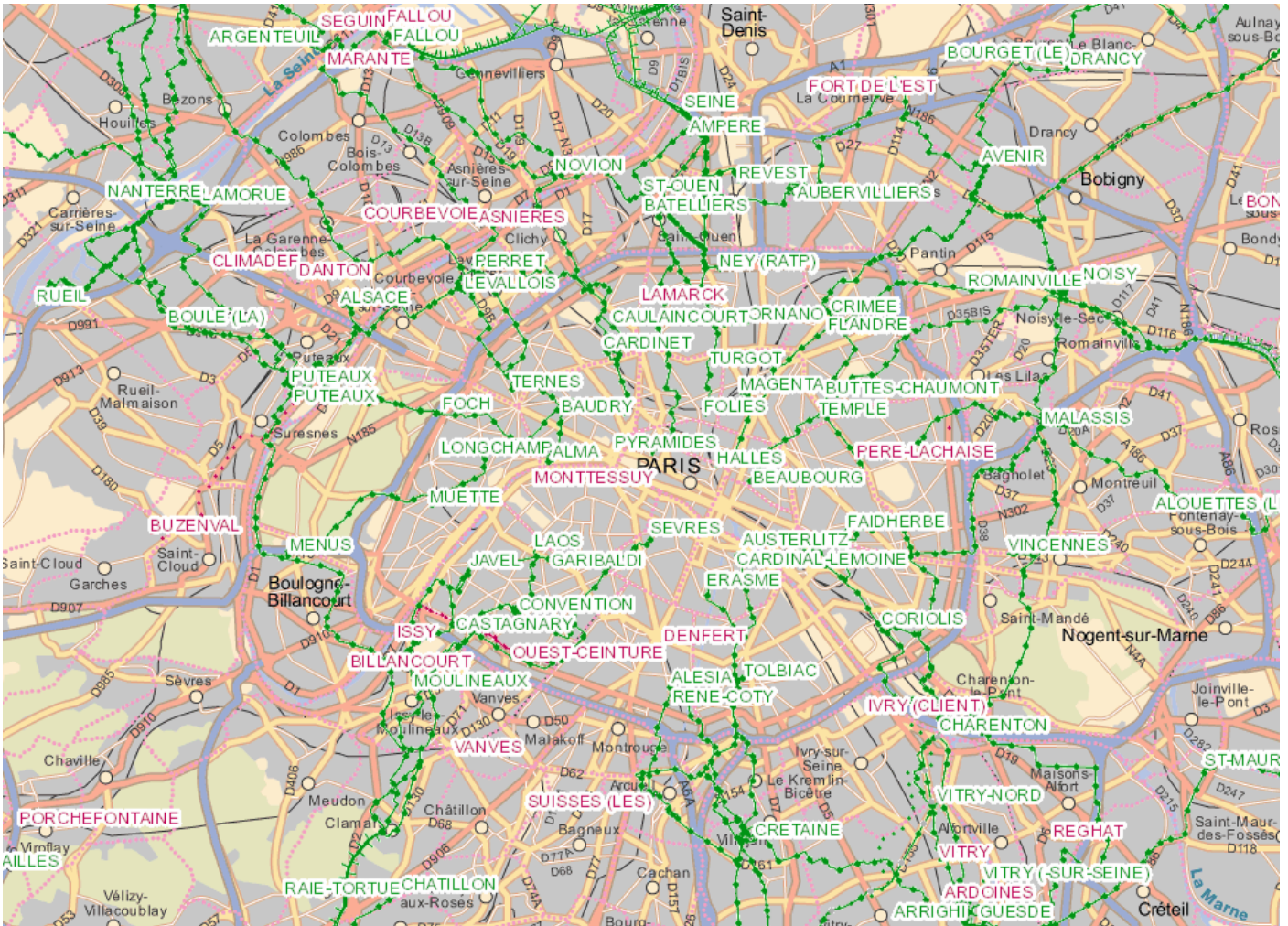


Photo aérienne Hameau de Loncé (44)

Liaison 2X225 000 volts GUERSAC-GRANDES RIVIERES

De nombreux autres exemples existent : Paris intra-muros, Bordeaux hyper-centre, Nîmes Centre, Marseille Vieux Port et Conception, Toulon, Un autre cas dans un secteur touristique en bord de mer peut également être cité : Menton.



Paris et banlieue (les réseaux souterrains à 225 000 volts figurent en pointillé vert)



Bordeaux centre



Nîmes



Marseille Vieux-Port et Conception



Menton



Liaison à 90 000 volts Saint Rémy des Landes / Jersey



**Liaison France-Angleterre en courant continu (200 km)
Commune de Merville Franceville**

O / Vous confirmez que les valeurs les plus élevées le seront au niveau des chambres d'atterrage* et indiquez-vous engager à prendre des « dispositions constructives ». Pouvez-vous nous en dire plus ?

**Extrait rapport d'août 2010 : « Les lignes entrant et sortant des postes génèrent des champs importants dans la mesure où leur distance au sol sont réduites et où l'optimisation des lignes (configuration en trèfle, compensation et compacité) est localement détruite pour satisfaire les normes de sécurité régissant la connexion des lignes aux postes. » ?*

Rte confirme que les valeurs de CEM les plus élevées le seront au niveau des chambres d'atterrage. La page 699 de l'étude d'impact présente le tableau des valeurs de CEM et une valeur maximale instantanée de 40µT au-dessus des chambres d'atterrage. La réglementation en vigueur est donc respectée. Des dispositions constructives visant à réduire ces valeurs seront étudiées et présentées, si elles s'avèrent efficaces, dans le dossier d'Approbation de projet d'Ouvrage (APO) qui sera visé par le préfet. A ce stade, il n'est pas possible de détailler les dispositions constructives (trèfle inversé, sur-profondeur...) qui doivent être analysées et validées techniquement.

P / Serait-t-il pertinent, d'utiliser des dispositifs d'absorption, de compensation ou de blindage pour réduire les champs magnétiques à certains endroits (chambres d'atterrage, parkings, proximité de maisons ...)? Si oui lesquels ?

Le projet, dans sa configuration actuelle, respecte largement la réglementation en vigueur en matière de champs magnétiques. Dès lors, il n'est pas prévu d'installer des dispositifs de blindage ou d'absorption.

Q / Les champs magnétiques peuvent-ils être dangereux pour les porteurs de prothèses (pacemaker, prothèse auditive ...). Si oui à compter de quelle valeur ? Si oui comment cela peut-il se manifester ?

Rte respecte la réglementation en vigueur. Les valeurs de champs magnétiques calculés pour le présent ouvrage garantissent l'absence de danger pour les porteurs de prothèses type pacemaker. La page 708 de l'étude d'impact traite de ce sujet.

R / Vous indiquez que vous allez signaler la localisation des câbles sur la plage. Pouvez-vous indiquer si ce panneau comportera des mises en garde et si oui lesquelles ?

Rte propose un panneau destiné à l'information du public. Son contenu sera validé par la mairie d'Erquy et les Services de l'Etat.

DOCUMENT 5			
Nombre	Références	Contre-propositions RTE Résumé de la contre-proposition	Réponse du porteur de projet
SANTE			
1	@1,	- Diminuer les intensités par phase, comme cela se fait pour les lignes aériennes, avec la mise en faisceau de câbles de diamètres inférieurs. - Eloigner les matériaux inductifs du tracé des canalisations de raccordement.	RTE prend note de la remarque et apporte les éléments de réponses suivants : cette contreproposition conduit à multiplier le nombre de câbles en mer et à terre car il n'existe pas à ce jour de câbles multifaisceaux sous-marins ou souterrains de tension 225 000 volts. De plus l'impact lié à l'encombrement des câbles sous terre et en mer va à l'encontre du moindre impact.
12	@1, @9, @13, @46, @88, AM-@0336 ERQ-R1-12, ERQ-R2-33, ERQ-R3-55, ERQ-R2-***47, ERQ-C-8,ERQ-C-***10	Passage en courant continu pour éviter la propagation des ondes et en faisant abstraction des coûts.	Cette proposition n'est pas retenue par RTE pour les raisons précisées dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête. Il convient de rappeler que le courant continu génère aussi des champs magnétiques. Outre les questions de coût, une solution en courant continu suppose une station de conversion d'environ 5 hectares à prélever en milieu agricole.
3	@9,ERQ-R3-55,ERQ-C-8	Prendre en compte les recommandations du rapport RAOUL notamment sur le niveau d'émission des ondes électromagnétiques.	RTE prend note de la recommandation qui trouve réponse dans l'étude d'impact (page 696 à 711) mise à l'enquête publique et dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.
2	ERQ-R2-48,ERQ-R1-***26	Réaliser une étude impartiale par une autorité indépendante des effets de la proximité des câbles sur la santé.	RTE prend note de cette proposition qui s'adresse aux autorités indépendantes. A priori l'ANSES prévoit de sortir un nouveau rapport en fin d'année 2016
3	ERQ-R3-70	limiter à 0,4 µT les émissions.	Cette proposition a fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête. Rte renvoie également à la lecture de l'étude d'impact pages 696 à 711. Rte rappelle que la réglementation en vigueur impose un respect du seuil de 100 micro-teslas.
ECONOMIE			
2	ERQ-R1-10 ERQ-R1-25	Demande si un dédommagement est prévu pour une vente avec impact financier négatif confirmé par des professionnels. A défaut demande de le prévoir et d'en définir la durée d'exercice (par ex: 5 ans). Prévoir une indemnisation pour les riverains (zone et accès restreint plage et ville d'Erquy).	Cette proposition a fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête. S'agissant d'une zone et accès restreint, à l'exception de la phase travaux pour laquelle seront recherchées les périodes de moindre gêne (évitement période estivale ou fête de la CSJ par exemple), la plage sera rendue au public après travaux.

1	ERQ-R1-25	Prévoir un amende "lourde" pour le rétablissement des 2 m de sable sur les câbles (ex: après 3 jours ouvrables), amende x 10 en haute saison.	RTE prend note de cette proposition sur laquelle il ne lui appartient pas de se prononcer. Rte rappelle qu'il garantit l'ensouillage des câbles sous la plage pour la durée de la concession.
1	SB1-C-13	RTE doit s'engager à réaliser des suivis des ressources halieutiques et des activités de pêche pendant et après la phase de construction.	Le sujet a fait l'objet d'un échange très en amont avec les professionnels de la pêche. Cette demande pourra être abordée, au cours du premier trimestre 2017, au sein du groupe de travail local crée et piloté par la Direction des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, réunissant Rte, les comités des pêches bretons et les Services de l'Etat accompagnés des services compétents (par exemple IFREMER, laboratoire universitaire...).
ATTERRAGE			
6	@12, @13, @20, @78,@92,ERQ-R3-70	Recherche d'un autre lieu pour l'atterrage.	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.
2	SB1-C-4, SB1-C-8	Organiser un référendum local.	RTE prend note de cette proposition sur laquelle il ne lui appartient pas de se prononcer.
28	@2, @23, @25, @26,@42, @48, @55,@57, @62,@64,@65, @77,@79,@80,@86, AM-@0102 ERQ-R1-1, ERQ-R1-2 ERQ-R2-31, ERQ-R2-42, ERQ-R2-49, ERQ-R3-54 ERQ-R1-***3, ERQ-R1-***17, ERQ-R1-***26, ERQ-C-***7 ; ERQ-C-***10 ;SB1-C-10	Atterrage dans une zone moins fréquentée, loin du public, des zones urbanisées, privilégier la santé des habitants, même si le coût est plus élevé et si le terrain appartient à la commune d'Erquy	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.
4	@18, ERQ-R2-35,ERQ-R3-54,ERQ-C-***12	Atterrage à l'Ouest de la plage de Caroual, là où il n'y a que des terrains vides et où la nature des fonds marins est la même.	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête. Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée. La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de

			<p>captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrissage hors secteur naturel. Etranglement des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p>
--	--	--	--

			<p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrissage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrissage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p> <p>.</p>
10	<p>@16, @88 ERQ-R1-19,ERQ-R1-22,ERQ-R1-28,ERQ-R2-32,ERQ-R2-36, ERQ-R3-54, ERQ-R1-***26</p>	<p>Atterrissage à Saint Pabu (@88 plan joint). Il n'est guère plus long et traverse des zones moins fréquentées et non urbanisées. A l'extrémité de la plage de Saint Pabu (en pied de GR) où il y a un parking mais aucune habitation et moins de fréquentation.</p> <p>L'argument du "choux marin" peut être contourné en demandant l'avis de la CSRPN (plus souple dans ses avis) et non de la CNPN. Le surcoût est négligeable par rapport au coût du projet.</p>	<p>Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.</p> <p>Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée :</p> <p>La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence</p>

			<p>sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrissage hors secteur naturel. Etranglement des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p>
--	--	--	---

			<p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p> <p>La proposition de dossier CNPN ou CRSPN n'est retenue que si l'évitement par exemple du chou marin n'est pas possible : ce qui n'est pas le cas pour ce projet. Il convient de ne pas réduire le chou marin à un simple individu : le chou marin est le marqueur d'un habitat spécifique et sensible.</p>
7	<p>@33,@68, @93 AM-@0584 ERQ-R2-34 ;ERQ-R3-54, ERQ-R1-***14,</p>	<p>Atterrage au-delà de Saint Pabu Atterrage entre Caroual et St Pabu (à côté de la ligne à haute tension).</p>	<p>Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.</p> <p>Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée :</p> <p>La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par</p>

			<p>exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable</p>
--	--	--	--

			<p>sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Étroitesse des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible. Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p> <p>.</p>
14	@9, @28, @30, @74, @93, AM-@0584 ERQ-R1-19,ERQ-R1-22, ERQ-R3-54, ERQ-R3-55, ERQ-R2-***48, ERQ-C-8 AM-@043, ERQ-R2-39	Atterrage sur la plage de Nantois Demande d'étudier la zone présentée sur la photo aérienne (Nantois) Considère que les études concernant un atterrage sur la plage de LA VILLE BERNEUF ou de la plage de NANTOIS n'ont pas été sérieusement menées. Solutions qui ne modifient le tracé que de 3 Km avec raccordement au tracé initial à hauteur de LA COUTURE. La présence de roches et de bancs de Maërl n'est pas un obstacle (impact ponctuel, le banc se reconstitue, les bancs de Maërl sont exploités de manière industrielle dans la Baie de Saint Briec). "Le surcoût éventuel serait la moindre des compensations que les	Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête. Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée : La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet

		<p>habitants impactés sont légitimement en droit d'attendre."</p>	<p>de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-</p>
--	--	---	---

			<p>littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Étroitesse des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p>
4	@9, ERQ-R3-55,ERQ-C-8,ERQ-C-11	Atterrage dans baie de la Fesnaye.	<p>Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête.</p> <p>Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée :</p> <p>La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet</p>

			<p>de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-</p>
--	--	--	---

			<p>littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Etrousses des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p>
2	@68,ERQ-R3-54	Atterrage sur la grève des Vallées.	<p>Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête</p> <p>Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée :</p> <p>La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet</p>

			<p>de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-</p>
--	--	--	---

			<p>littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Etrousses des voiries et relief pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture.</p> <p><u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) : Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p>
1	@32	Recherche d'un autre lieu pour l'atterrage: axe Plage de Saint-Pabu - Saint-Pabu - Bellevue - La Ville Poince, ou bien Grève de Nantois - La Croix Verte - La Ville Bricault - La Ville Poince qui rejoignent tous deux l'axe défini vers La Doberie.	<p>Concernant le choix de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête</p> <p>Les éléments ci-après expliquent pourquoi cette hypothèse n'a pas été étudiée :</p> <p>La recherche d'un tracé est guidée prioritairement par la préservation de l'Environnement maritime et terrestre. En phase de faisabilité du projet</p>

			<p>de Saint-Brieuc, les enjeux naturels réglementaires (Natura 2000 par exemple), les inventaires (les ZNIEFF par exemple), les enjeux naturels retranscrits dans les PLU (espace boisé classé par exemple), les réserves naturelles, la présence de haie ou de boisement (abattages d'arbres), les franchissements de cours d'eau, les zones de captage d'eau, la présence sédiments marins favorable à l'ensouillage, les sites de présence potentielle d'habitats et d'espèces protégées, ont été identifiés par Rte appuyé par un cabinet en environnement et transcrits en hypothèses de faisabilité environnementale. A ces faisabilités environnementales, Rte a superposé une faisabilité technique intégrant la phase travaux et la phase exploitation. La faisabilité technique porte de manière générale sur les possibilités d'accès au futur chantier (est-il nécessaire de créer des pistes en milieu naturel ou en milieu agricole ?), au repérage des autres réseaux présents dans le sous-sol, aux obstacles naturels ou artificiels à franchir (passage d'une voie ferrée, franchissement d'une rivière), la possibilité d'insérer l'ouvrage en terme surfacique (y'a-t-il suffisamment de place pour positionner les câbles, les chambres de jonction... ?).</p> <p>Rte a également pris en compte le milieu humain : effets sur les commodités de voisinage en phase chantier, activités touristiques, agriculture, les zones archéologiques, le patrimoine bâti, les carrières...</p> <p>Ainsi, certaines hypothèses ont été rapidement écartées. Les principaux éléments d'exclusion sont présentés ci-dessous :</p> <p><u>Caroual Est La Mascotte :</u> Présence d'un cordon dunaire abritant des espèces et habitats d'espèces protégées, présence d'une ZNIEFF (enjeu botanique et colonie d'hirondelles) et d'une zone humide sur la partie est de la plage, avifaune très présente. Sur les aspects techniques, pas de site artificialisé et hors espace remarquable pour positionner les chambres d'atterrissage, passage dans le village de la Mascotte avec des proximités importantes de maisons, gêne travaux et circulation routière importante. Présomption zone archéologique à l'est de la plage.</p> <p><u>Saint Pabu Ville Berneuf:</u> Présence de roches et de maërl (habitat d'un grand intérêt patrimonial) en partie maritime. Vaste Zone de présomption archéologique (de St Pabu à Ville berneuf), zones humides sur la partie littorale, proximité de la réserve de chasse du Verdelet (enjeu avifaune), Espace naturel sensible du département (cordon dunaire). Sur la partie terrestre rétro-</p>
--	--	--	---

			<p>littorale : présence de bois en EBC et zone humide. Espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel. Étroitesse des voiries et relief pour remonter vers La Couture. <u>Plage de Nantois</u> : roches et maërl en partie maritime (ensouillage impossible), cordon dunaire à franchir, réserve de chasse du Verdelet en proximité immédiate (enjeu avifaune), vaste zone de présomption archéologique, espace remarquable sur la partie terrestre si passage sous voirie impossible.</p> <p>Technique : impossibilité de placer les chambres d'atterrage hors secteur naturel, difficulté d'accès à la plage en phase travaux (piste lourde provisoire à créer), étroitesse des voiries et relief marqué pour remonter vers La Couture. <u>Plage des Vallées</u> (opportunité d'utiliser le parking pour les jonctions d'atterrage) :</p> <p>Réserve du Verdelet (enjeu avifaune), présence de roche en mer et risque roches affleurantes sur la plage (ensouillage impossible). Accès étroit au parking avec impact très fort sur l'utilisation de la route (difficulté à maintenir la circulation routière), difficulté à trouver un cheminement sous voirie pour sortir du secteur. Gêne travaux à l'habitat.</p> <p><u>Baie de la Fresnaye</u> : conflit d'usage avec les activités de pêche (bouchots) et cultures marines. Pas de possibilité de longer le FLAG et de regrouper les servitudes en mer.</p> <p>Pour les raisons évoquées ci-dessus, les secteurs cités ont été des hypothèses non étudiées.</p>
5	@24, ERQ-C-4, ERQ-R1-24, ERQ-R3-54, ERQ-C-4	Atterrage à Plérin, plage des Rosaires, et raccordement au poste de Tréguex.	<p>La plage des Rosaires a été une des 4 options étudiées en début de projet. Concernant le choix final de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. L'option d'un atterrage aux Rosaires y fait l'objet d'un comparatif avec les autres options. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission d'enquête</p>
1	@24	Atterrage au Port du Légué.	<p>La plage au Port du Légué a été une des 4 options étudiées en début de projet. Concernant le choix final de la plage de Caroual, Rte renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par Rte dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission.</p>

1	SB1-C-2	Revenir au choix initial (?) de la Baie de Saint Briec (espaces avec densité moindre de population).	<p>La plage des Rosaires a été une des 4 options étudiées en début de projet. Concernant le choix final de la plage de Caroual, RTE renvoie à l'étude d'impact chapitre 6 pages 725 à 768 qui explique le processus décisionnel ayant conduit à ce choix. L'option d'un atterrissage aux Rosaires y fait l'objet d'un comparatif avec les autres options. RTE renvoie également sur le document de réponses aux demandes complémentaires de la Commission d'enquête sur ce thème.</p> <p>Cette proposition a également fait l'objet de précisions apportées par RTE dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission</p>
2	@62 ERQ-C-***10	<p>Si maintien de l'atterrissage à Caroual demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> que le tracé du câble soit éloigné le plus possible des habitations, que des mesures de réduction des CEM soient prises, - que le tracé du câble sur la plage soit signalé. <p>Blindage, signalisation du lieu de passage des câbles, élaboration d'un plan de surveillance, accompagné de mesures de sauvegarde.</p>	<p>RTE prend note de la demande du pétitionnaire.</p> <p>Le tracé du câble respectera la réglementation en matière de CEM (voir dossier étude d'impact page 696 à 711)</p> <p>RTE informera de la présence du câble sur la plage au travers d'un panneau d'information à étudier en lien avec les services de l'Etat et la mairie d'Erquy</p> <p>RTE confirme qu'il est bien prévu un plan de contrôle et de surveillance sur le sujet des CEM</p> <p>RTE renvoi également aux précisions apportées par RTE dans le mémoire de réponse aux demandes de précisions complémentaires de la commission.</p>
LIAISON ELECTRIQUE			
1	@13,	Recherche d'un autre tracé pour les câbles	<p>Cette proposition n'est pas accompagnée d'éléments suffisants pour permettre à RTE de l'étudier et y répondre.</p> <p>Rte renvoie à l'étude d'impact qui explique le processus décisionnel ayant conduit au choix du tracé pour les câbles.</p>
1	ERQ-R1-***10	Demande d'enterrer plus profond les câbles qui peuvent nuire aux habitants du secteur (à plus de 2 mètres).	<p>RTE, entreprise de service public, n'envisage pas que ses câbles soient mis à l'air sur la plage de Caroual. Il a été annoncé dès l'été 2014 lors de permanences publiques à Erquy que RTE garantirait une épaisseur de 2m de sable au-dessus de ses câbles, ce qui signifie par exemple que si l'érosion conduit à faire disparaître 1m de sable, RTE creusera un tranchée de 3m pour garantir les 2m de charge . En attendant les travaux, RTE en relation avec la mairie d'Erquy et l'Etat mène une campagne de relevés topographiques à Caroual pendant 18 mois pour consolider son approche érosion-accrétion. Il s'agira alors avant travaux de partager avec la mairie et l'Etat le point le plus bas sur la plage pour creuser à 2m et enfouir les câbles sous le sable. Le respect de cette profondeur de 2 mètre sera garanti pendant la durée d'exploitation des câbles.</p>

1	HEN-C-1	Modification de tracé de la liaison électrique au niveau de St Querreuc (plan et diaporama RTE joints)	RTE dans le tracé général proposé à l'enquête publique a fait des propositions sur le secteur de St Quereuc
1	PZC-R1-1	Demande que l'on revienne à l'aérien THT et que l'on augmente la tension jusqu'à 735 000 volts comme cela se fait au Canada pour éviter la déperdition.	Pour ce projet, l'appel d'offres de l'Etat comprenait un raccordement électrique en technique souterraine. La tension à 735 000 volts n'est pas une tension d'exploitation retenue sur le réseau Rte qui est au maximum de 400 000 volts.
1	SB1-C-13	Demande d'intégrer dans la convention de concession d'utilisation du DPM (Ailes Marines et RTE) les points suivants, validés en concertation avec les services de l'Etat et les Comités des pêches Bretons : effectuer et financer les opérations de suivi après ensouillage ; envoyer une équipe sur zone en cas de croche ou d'observation de partie non ensouillée; entreprendre les opérations de maintenance ou de ré-ensouillage dans un délai maximum défini. Les résultats des études géotechniques devront être présentés et transmis aux professionnels.	La réponse à cette question n'est pas du ressort de Rte mais de la préfecture maritime.
POSTE DE RACCORDEMENT			
1	BEM-R1-1	La Doberie : construire un poste permettant le désherbage mécanique.	Concernant la proposition d'entretenir le poste par désherbage mécanique, RTE y prête une attention particulière. Le désherbage manuel, s'il peut paraître simple au premier abord, il s'avère beaucoup plus complexe dans un poste électrique et plus particulièrement à proximité des ouvrages techniques. En effet, des courants de défaut peuvent survenir dans un poste électrique, notamment sous certaines installations, ce qui est incompatible avec la présence de végétation. Par ailleurs, un désherbage manuel implique un personnel habilité à travailler en milieu électrique ainsi que des interventions répétées et donc génératrices de coût. Toutefois, RTE, au travers de sa politique environnementale, vise à limiter voire éviter l'emploi de produit herbicide. Plusieurs tests ont été effectués : utilisation de moutons, paillage minéral, mise en place d'une végétation rase ne nécessitant pas de tonte... Ces expérimentations ne sont pas pour le moment qualifiées au niveau électrique. Si l'une d'elles s'avérait fiable lors de la construction de l'extension du poste de la DOBERIE, RTE pourrait alors l'appliquer.

PREFET DES COTES-D'ARMOR

LE PREFET

Saint-Brieuc, le 21 DEC. 2016

Madame la Présidente,

En vertu des dispositions des articles L-123-13 et R. 123-16 du code de l'environnement, vous m'avez interrogé par courrier du 14 novembre 2016, sur cinq points particuliers dans le cadre de l'enquête publique relative au projet éolien en mer en « Baie de Saint-Brieuc », qui vous a été confiée par le tribunal administratif de Rennes.

A cet effet, vous trouverez en annexe à la présente, des précisions apportées avec le concours de la direction générale de l'énergie et du climat au ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor restent à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général



Olivier DEROUIN

Madame Sylvie CHATELIN
Présidente de la Commission d'enquête
du projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc
4 rue du Goh Lannec
56410 ETEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

PARC EOLIEN EN MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC

*Mémoire en réponse
à Mme la Présidente
de la commission d'enquête*

Préambule

Le présent document constitue le mémoire en réponse de l'Etat aux questions de la commission d'enquête.

Par courrier en date du 14 novembre 2016, et en vertu des dispositions des articles L 123-13 et R 123-16 du Code de l'environnement, Mme la Présidente de la commission d'enquête a sollicité M. Le Préfet des Côtes d'Armor, afin que les services de l'Etat apportent des réponses à certaines questions qui font suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 Août 2016 au 29 septembre 2016, à savoir :

1 - Le projet de parc éolien est-il compatible avec l'opération Grand Site qui vient d'être mise en place dans les secteurs d'Erquy et du Cap Fréhel ? (Cf, R17 Plevenon qui évoque la réticence du ministère de l'écologie)

2 - Est-il exact que les autres pays renoncent à créer des nouveaux parcs éoliens offshore posés?

3 - En réponse à la demande de l'Autorité environnementale, l'Etat présente le cahier des charges de l'appel d'offres et les critères d'appréciation des offres, mais n'explique pas les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Saint-Brieuc a été retenu. Quelles sont ces raisons ? Ce choix a-t-il fait l'objet d'une concertation publique ?

4 - La quasi totalité des observations défavorables au projet mettent en cause la politique énergétique de la France en général et le choix de développer l'éolien en mer en particulier. Les critiques à l'encontre de cette technique sont nombreuses (environs 675 observations abordent ce sujet) et très argumentées. Certaines associations mais aussi des particuliers ont largement développé les raisons de leur opposition qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- **La France est exportatrice d'électricité ;**
- **Le problème Breton est avant tout un problème de transport et non de production ;**
- **L'obligation d'achat de l'électricité éolienne désorganise le marché de gros de l'électricité ;**
- **L'éolien est une énergie intermittente et aléatoire qui nécessite la mise en place d'autres unités de production utilisant de énergies fossiles et productrices de CO2 (Centrale à Gaz de Landivisiau) ;**
- **Il existe une différence entre la force des vents de la Baie de St Brieuc et ceux de la mer du Nord ;**
- **La "pseudo-rentabilité" du projet s'effectue au détriment de l'utilisateur-contribuable : CSPE = "impôt déguisé" ;**
- **L'évolution des tarifs préférentiels : réduction en Allemagne et Angleterre, suppression en Espagne ;**
- **L'annulation de 5 projets off-shore au Danemark ;**
- **La filière Française a fait long feu.**

5 - Le retrait d'AREVA aura-t-il des répercussions sur :

- **La filière Française et les emplois prévus notamment au Havre, à Brest et Saint-Nazaire ?**
- **Le type d'éolienne prévu par rapport au type d'éolienne qui pourrait finalement être retenu ?**

Réponse à la question concernant la compatibilité du projet de parc éolien avec l'opération Grand Site

Rappel de la question

"1 - Le projet de parc éolien est-il compatible avec l'opération Grand Site qui vient d'être mise en place dans les secteurs d'Erquy et du Cap Fréhel ? (Cf, R17 Plevenon qui évoque la réticence du ministère de l'écologie)"

Réponse des services de l'Etat en Région

Les Opérations Grands Sites (OGS) et le label attribué par l'Etat afin de reconnaître leur exemplarité sont codifiées à l'article L341-15-1 du CE. Les conditions d'obtention du label et la démarche d'opération grand site, qui concerne les sites classés à la valeur universelle exceptionnelle qui subissent une fréquentation nécessitant la mise en oeuvre d'un programme d'action, sont décrites dans la circulaire du 21/01/11.

Comme indiqué sur le site www.grandsite-capserquyfrehel.com, la démarche "Grand Site" n'est pas synonyme de réglementation ou d'interdictions nouvelles. Elle s'appuie sur des dispositifs de préservation existants (site classé, Natura 2000, ...)

L'opération Grand Site Erquy Fréhel, amorcée dès les années 90, a été officiellement lancée en 2012 (lettre d'accord de la Ministre du 7 décembre 2012).

La première étape de l'opération grand site est de proposer un programme d'action, validé par le MEEM après consultation de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Le rapport de présentation est présenté par l'inspecteur général du CGEDD.

La Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) a examiné le programme d'actions de l'OGS le 18 février 2016.

Le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) concluait aux aspects suivants:

il convient d'évoquer un projet sensible en matière de paysage et qui a déjà suscité de nombreux débats, il s'agit du projet d'éoliennes en mer de la Baie de Saint-Brieuc, situé au droit de la ville d'Erquy – où le raccordement est prévu. Le parc comportera 62 éoliennes hautes de 216 mètres (en haut des pales), réparties sur une zone de 77 km² d'axe principal nord-sud, et les plus proches se situeront à environ 17 km du Cap d'Erquy et du Cap Fréhel. Les photomontages montrent que l'impact visuel depuis la côte ne sera objectivement pas négligeable. Le débat public a eu lieu en 2013 et l'enquête publique sur le projet est prévue cette année. La réalisation de tels équipements de production d'énergie, qui résulte d'une forte volonté nationale motivée par des considérations environnementales d'intérêt général, n'est bien sûr pas facile à concilier avec l'ensemble des enjeux impliqués. Concernant le paysage spécifiquement, il est certain que ce parc d'éoliennes sera perçu comme un élément d'artificialisation dans des panoramas maritimes qui jusqu'à présent offrent une respiration sur des horizons naturels. De fait, une telle installation dans la relative proximité d'un site préservant des espaces littoraux au caractère plutôt sauvage ne va pas dans l'esprit des protections faites. Malgré son impact, ce projet ne paraît devoir remettre en question la démarche Grand Site qui a été engagée ; il ne la sert bien sûr pas, même si le projet, au moins pendant un temps, peut représenter un point d'attraction intéressant une partie des visiteurs.

Les échanges de la CSSPP ont confirmé cette absence d'incompatibilité entre l'OGS et le projet éolien, comme en témoignent les conclusions ci-après :

« Mme Roussel propose qu'un avis favorable soit rendu sur le projet et le programme d'actions de l'OGS Cap d'Erquy - Cap Fréhel, avec deux recommandations :

- **Conforter la gouvernance à l'échelle du périmètre du Grand Site et favoriser l'association de toutes les parties prenantes**
- **Engager la réflexion pour étendre les surfaces protégées au titre des sites**

Cette proposition est mise au vote.

Le vote est favorable à la majorité, avec treize avis favorables et cinq abstentions. »

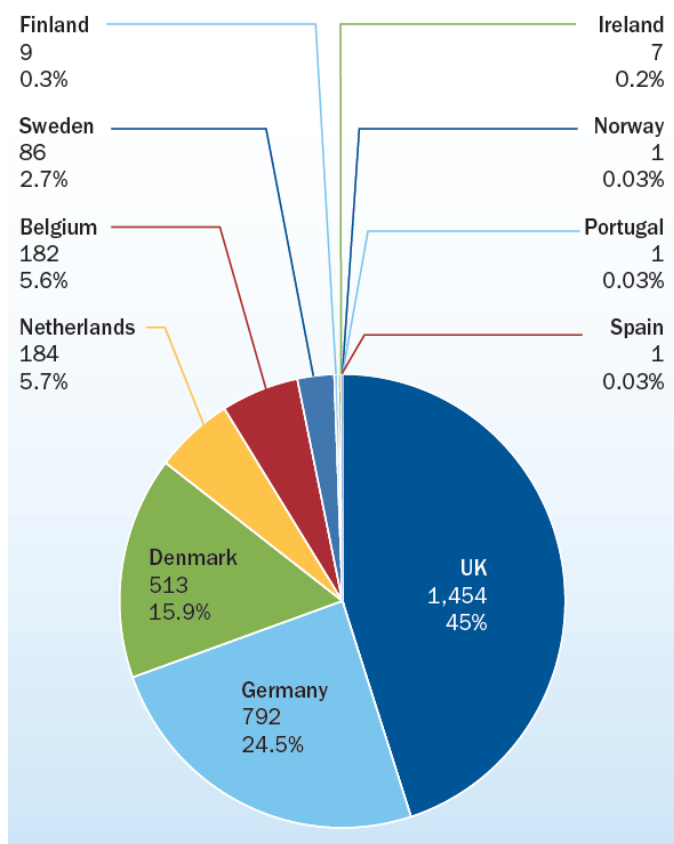
Réponse à la question concernant la politique énergétique des autres pays en matière d'appel d'offre pour la création de nouveaux parcs éoliens offshore posés

Rappel de la question

"2 - Est-il exact que les autres pays renoncent à créer des nouveaux parcs éoliens offshore posés ?"

Réponse des services de l'Etat

L'Europe du Nord est le grand leader de l'offshore compte tenu de ses zones géographiques dotées de larges espaces maritimes côtiers bien exposés au vent et en eaux peu profondes (<40 mètres de profondeur). Les pays de l'Europe du Nord (Danemark, Pays Bas et Suède) ont été les premiers à se lancer dans cette innovation, profitant de vitesses de vent supérieures à 8 m par seconde à 50 m de hauteur. 80 % des parcs offshore européens actuellement en fonctionnement sont installés sur la mer du Nord.



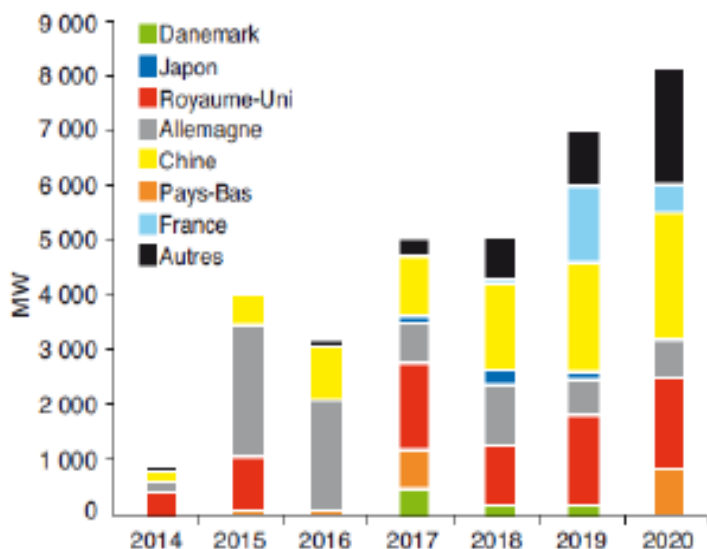
Avec un total de plus de 11 GW de capacité installée dont plus de 3 GW en 2015 – le marché de l'éolien en mer en Europe continue à se consolider et a produit en 2015 plus de 1,5 % de la consommation électrique totale de l'UE. Le marché de l'éolien en mer a en effet fait un bond, en passant de moins de 1,5 GW installé au cours de l'année 2014 à plus de 3 GW installés au cours de l'année 2015.

Cet accroissement spectaculaire est essentiellement dû à l'Allemagne qui a rattrapé son retard dans ses autorisations de connexion au réseau. Par ailleurs, pour la seconde année consécutive, les nouvelles mises en services sont concentrées au Royaume-Uni, Allemagne et Pays-Bas.

(source: EWEA 2016)

Selon Bloomberg New Energy Finance, le marché de l'éolien offshore résiste à la crise financière. Comme en témoigne le graphique ci-après, le rythme de développement de l'éolien offshore est important pour les années à venir, notamment au Royaume Uni, Chine et Allemagne. Ces 3 pays représenteront plus de 60% des installations à l'horizon 2020 représentant une capacité globale de 10500MW d'éolien offshore.

· Installations annuelles prévisionnelles par pays (2014-2020)



Source : Bloomberg News Energy Finance

Complément à la réponse faite à la demande de l'Autorité Environnementale

Rappel de la question

"3 - En réponse à la demande de l'Autorité environnementale, l'Etat présente le cahier des charges de l'appel d'offres et les critères d'appréciation des offres, mais n'explique pas les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Saint-Brieuc a été retenu. Quelles sont ces raisons ? Ce choix a-t-il fait l'objet d'une concertation publique ?"

Réponse des services de l'Etat en Région

1 – Préalablement à la sélection du projet de Saint-Brieuc dans le cadre de l'appel d'offres lancé en 2011, une concertation large a été menée sur l'ensemble des façades maritimes françaises pour identifier les zones propices au développement de l'éolien en mer :

Rappel des termes de la commande ministérielle en vue de l'identification des zones propices, préalablement à l'appel d'offre

Par courrier en date du 5 mars 2009, le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire rappelait aux Préfets de Région les objectifs du plan de développement des énergies renouvelables de la France issu du Grenelle de l'environnement, avec une accélération du développement de l'énergie éolienne en mer visant notamment l'installation d'une capacité de 5 000 à 6 000 MW à l'horizon 2020.

Il demandait que "pour chaque façade maritime, une instance de concertation et de planification, rassemblant l'ensemble des parties prenantes, aura pour mission d'identifier des zones propices au développement de l'éolien en mer, au regard des différentes contraintes d'usage de la mer, radars, réseau électrique, ...)".

Afin de mettre en oeuvre cette orientation, il demandait

- de constituer dans les meilleurs délais cette instance pluridisciplinaire, et d'organiser une large concertation, notamment avec les usagers de la mer et les élus du littoral, en vue d'établir un document de planification.
- d'associer le Préfet maritime de l'Atlantique
- de solliciter le concours des préfets concernés et des services de l'Etat placés sous leur autorité

Enfin, il indiquait qu'il souhaitait disposer de ce document de planification avant le 15 septembre 2009.

Rappel de ce qui a été fait

La concertation mise en place peut se résumer ainsi : une réunion a été organisée dans chacune des préfectures en présence des instances représentatives, puis la concertation s'est déroulée au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral qui réunit régulièrement près de 150 personnes (instances représentatives également).

Le détail de ce qui a été fait en terme de concertation figure dans le dossier intitulé " Parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc – Informations complémentaires sur le contexte du projet" et qui a été mis à l'enquête publique.

A l'issue de la concertation, le préfet de la région Bretagne a proposé au Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer deux zones :

- la zone située au Nord de la baie de St Brieuc,
- la zone située au large de Saint-Malo.

Ces deux zones correspondaient aux secteurs de moindres contraintes ayant reçus un large consensus des acteurs de la concertation.

La zone de St-Brieuc a été retenue parce qu'elle représentait une puissance de 500 MW (soit le double de la zone au large de Saint-Malo).

2 - Raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Saint-Brieuc a été retenu

En particulier, les zonages proposés devaient tenir compte de la ressource, des capacités des réseaux électriques, des enjeux environnementaux, notamment paysagers et patrimoniaux, des usages de la mer existants et des contraintes techniques des industriels. Il était précisé aussi que la création d'une zone Natura 2000 en mer, n'interdisait pas à priori l'installation ultérieure d'un parc éolien sur ou à proximité de l'aire, sous réserve que l'étude d'incidence démontre que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

Le zonage qui a été proposé sur Saint-Brieuc à la concertation, prenait en compte ces critères.

S'agissant plus particulièrement des impacts potentiels sur la santé humaine, compte tenu de la nature du projet et de son éloignement par rapport à la côte, il n'y a pas d'impact sur la santé humaine de la population à terre (bruit, effet stroboscopique, ondes électromagnétiques, ...). En terme de santé humaine, c'est donc plus l'aspect sécurité en mer qui a été regardé. Il a plus particulièrement porté sur les aspects pêche, navigation de commerce et sécurité autour des radars et des sémaphores.

Politique énergétique de la France et choix de développer l'éolien en mer

Rappel de la question

"4 - La quasi totalité des observations défavorables au projet mettent en cause la politique énergétique de la France en général et le choix de développer l'éolien en mer en particulier. Les critiques à l'encontre de cette technique sont nombreuses (environs 675 observations abordent ce sujet) et très argumentées. Certaines associations mais aussi des particuliers ont largement développé les raisons de leur opposition qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- La France est exportatrice d'électricité.*
- Le problème Breton est avant tout un problème de transport et non de production.*
- L'obligation d'achat de l'électricité éolienne désorganise le marché de gros de l'électricité.*
- L'éolien est une énergie intermittente et aléatoire qui nécessite la mise en place d'autres unités de production utilisant de énergies fossiles et productrices de CO2 (Centrale à Gaz de Landivisiau).*
- Il existe une différence entre la force des vents de la Baie de St Brieuc et ceux de la mer du Nord.*
- La "pseudo-rentabilité" du projet s'effectue au détriment de l'utilisateur-contribuable : CSPE = "impôt déguisé".*
- L'évolution des tarifs préférentiels : réduction en Allemagne et Angleterre, suppression en Espagne.*
- L'annulation de 5 projets off-shore au Danemark.*
- La filière Française a fait long feu (Cf. Question 5)."*

Réponse des services de l'Etat

1 - Le choix de développer l'éolien en mer

Le projet de Saint-Brieuc, à l'instar des autres parcs éoliens, s'inscrit avant tout dans une stratégie énergétique nationale.

La diversification du mix énergétique est un des piliers de la transition énergétique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de 40% d'énergies renouvelables électriques à l'horizon 2030. Concernant plus précisément l'éolien en mer, la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de 3 000 MW de puissance installée en 2023. Pour les projets attribués, elle prévoit entre 500 et 6 000 MW de plus, en fonction des concertations sur les zones propices, du retour d'expérience de la mise en œuvre des premiers projets et sous condition de prix.

Ces objectifs ambitieux se justifient par le potentiel non négligeable dont dispose la France en matière d'éolien. Avec 3 500 km de côtes, la France métropolitaine bénéficie de conditions géographiques très favorables au développement de l'éolien en mer. Elle dispose du deuxième gisement éolien d'Europe, derrière la Grande-Bretagne et devant l'Allemagne.

Installées dans des sites retenus notamment pour leurs conditions de vent particulièrement favorables (entre 8 et 9,5 m/s), les éoliennes, bénéficiant des vents puissants et continus du large, peuvent permettre de produire une quantité d'énergie importante de façon assez régulière.

Les investissements générés, qui s'élèveront à environ 2 milliards d'euros pour le parc de Saint-Brieuc et à environ 12 milliards d'euros pour l'ensemble des 6 projets éoliens en mer désignés lauréats des deux premiers appels d'offres, permettront de dynamiser l'implantation industrielle sur notre territoire. Le développement de la filière éolienne en mer française permettra de générer plus de 10 000 emplois directs et indirects.

Les énergies renouvelables en mer constituent une opportunité unique pour la France de développer une filière source d'emplois, avec un fort ancrage dans les territoires : installation d'usines dans les régions concernées, fabrication des fondations, exploitation et maintenance des installations...

Enfin, de nombreux emplois induits sont également à la clef, grâce au développement des activités portuaires, des chantiers navals et plus généralement de l'industrie et des bassins d'emplois situés principalement sur le littoral.

Le développement de l'éolien en mer s'inscrit donc dans une stratégie de développement des énergies renouvelables et de développement industriel.

2 - Le mécanisme de soutien

En termes de dispositifs de soutien, le Gouvernement a choisi d'initier le développement de l'éolien en mer posé grâce aux lancements d'appels d'offres qui permettent de maîtriser les lieux d'implantation, le rythme d'implantation et les coûts associés au soutien économique de cette filière. La mise en concurrence pour l'attribution de la zone au large de Saint-Brieuc permet d'assurer que le niveau de tarif retenu est adapté aux coûts du projet.

Le lancement des premiers appels d'offres éoliens en mer dont a été lauréat le projet de Saint-Brieuc, visait à soutenir le développement d'une filière industrielle nouvelle.

La réalisation de ces premiers projets permettra de consolider la filière éolienne en mer française, et de l'accompagner vers la compétitivité.

Les coûts de production de cette filière, sont amenés à baisser fortement à l'avenir, grâce, en particulier, aux dispositifs de soutien qui ont été mis en place en France et à l'étranger.

Les attributions de projets récentes à l'étranger confirment cette tendance de fond. A titre d'exemple, le groupe danois Dong Energy a été sélectionné à l'été 2016 pour installer au large des Pays-Bas deux champs éoliens offshore de Borssele 1 et 2 dont le prix a été annoncé à 72,70 euros par mégawattheure (MWh) (hors frais de raccordement au réseau national). Ces coûts deviennent proches de ceux de moyens de production conventionnels.

3 - La tendance des autres pays européens

Avec un total de plus de 11 GW de capacité installée dont plus de 3 GW en 2015 – le marché de l'éolien en mer en Europe continue à se consolider et a produit en 2015 plus de 1,5 % de la consommation électrique totale de l'UE. Le marché de l'éolien en mer a en effet fait un bond, en passant de moins de 1,5 GW installé au cours de l'année 2014 à plus de 3 GW installés au cours de l'année 2015.

Loin de ralentir la cadence, les pays d'Europe du Nord maintiennent une dynamique dans le lancement d'appel d'offres pour le développement de parcs éolien posé, poussée par la baisse continue des coûts de production de cette filière.

Le Danemark, par exemple, a attribué le 10 novembre dernier, à Vattenfall le projet Kriegers Flak, de 600 MW en mer Baltique. Kriegers Flak sera le plus grand parc éolien offshore du Royaume danois. Il est prévu qu'il fournisse de l'énergie à près de 600 000 foyers danois.

4 -L'équilibrage des réseaux

La France participe à la stratégie européenne pour la sécurité énergétique. En conséquence elle est intégrée au système électrique européen grâce aux interconnexions entre Etats membres.

L'équilibrage du réseau constitue l'échéance ultime permettant d'assurer la stabilité de la fréquence en maintenant à chaque instant une égalité quasi parfaite entre la puissance et la puissance soutirée (consommation, exports vers l'étranger) sur le réseau électrique.

Au sein de tous les pays européens, cette mission incombe aux gestionnaires de réseau de transport d'électricité (GRT) en application du 3e paquet « énergie ». En particulier, en France, le rôle de garant de l'équilibre du système électrique est confié à RTE par l'article L. 321-10 du Code de l'énergie qui dispose que « le gestionnaire du réseau public de transport assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau, en tenant compte des contraintes techniques pesant sur celui-ci ».

Ainsi, en fonction de la disponibilité des ouvrages de production, du prix du marché de l'électricité et des conditions météorologiques, les échanges entre les pays européens peuvent rendre la France importatrice ou exportatrice.

5 - Situation de la Bretagne

Pour ce qui concerne la Bretagne, celle-ci a produit, en 2015, 15% de l'électricité qu'elle a consommé, et 13% sont couverts par des énergies renouvelables; l'essentiel de l'approvisionnement étant essentiellement à partir des installations de production des régions Pays de Loire (centrale thermique), Normandie et Centre (installations nucléaires).

Au vu de la structure du réseau breton, de l'évolution démographique, d'une forte pénétration du chauffage électrique, une zone de fragilité a été identifiée par le gestionnaire du réseau de transport dans le Nord Ouest de la Bretagne (de Saint Brieuc vers Brest) du fait de l'éloignement des centres de production. Aussi en période hivernale, aux heures de forte consommation d'électricité, le réseau peut atteindre ses limites de capacité pour acheminer l'énergie vers les consommateurs, avec un risque de coupure massive.

Les énergies renouvelables ont l'avantage d'être des énergies dont la production délocalisée peut être un atout pour l'équilibre du réseau électrique.

Contrairement à l'éolien terrestre, les énergies marines offrent un temps de fonctionnement supérieur du fait d'une régularité et d'une force de vent plus importantes qu'à terre.

Toutefois toutes les études montrent que, dans l'attente de l'évolution des technologies sur le stockage de l'énergie notamment, le mix énergétique intègre des moyens de production classiques telles les centrales à cycle combiné gaz.

Quelles sont les répercussions du retrait d'AREVA

Rappel de la question

5 - *Le retrait d'AREVA aura-t-il des répercussions sur :*

- *La filière Française et les emplois prévus notamment au Havre, à Brest et Saint-Nazaire ?*
- *Le type d'éolienne prévu par rapport au type d'éolienne qui pourrait finalement être retenu ?"*

Réponse des services de l'Etat en Région

Areva a récemment annoncé qu'il se retirait du secteur de l'éolien en mer. Ce retrait concerne plusieurs parcs dont celui situé au large de la baie de St Brieuc.

Intérogée à ce propos, la société Ailes Marines a rappelé les faits suivants :

- Concernant les éoliennes 8MW du projet, il faut séparer 2 sujets : d'un côté, la structuration en cours de la filière de l'éolien en mer ; de l'autre, le développement de la machine elle-même et son industrialisation.
- Ailes Marines a été désigné en 2012 lauréat de l'appel d'offres éolien en mer pour le lot de Saint-Brieuc, en partenariat avec Areva. Dans le consortium, Areva était le fournisseur des éoliennes, ce qui s'entend par la prise en charge de leur développement, leur industrialisation, leur fabrication, potentiellement leur installation en mer et ensuite, leur maintenance en phase d'exploitation du parc.
- Par la suite, Areva s'est associé avec la société Gamesa pour son activité éolien en mer, en créant Adwen. La création d'Adwen a été officialisée le 9 mars 2015. Adwen est une co-entreprise dédiée à l'éolien en mer, détenue à parts égales par les deux sociétés.
- Le 14 septembre 2016 le conseil d'administration d'Areva a autorisé la vente de sa participation au capital d'Adwen à Gamesa (Gamesa devenant donc le seule propriétaire d'Adwen, une fois que sera obtenue la validation des autorités de la concurrence).
- Par ailleurs, Gamesa et Siemens ont annoncé le 17 juin 2016 le rapprochement de leurs activités dans l'éolien en mer, qui devrait se traduire par la prise de contrôle de Gamesa par Siemens (cette opération attend elle aussi la validation des autorités de la concurrence, prévue pour le premier semestre 2017).
- Lors de ces évolutions d'actionnariat, l'ensemble des engagements pris par Areva en 2012 ont été transférés aux nouveaux actionnaires, notamment en termes de développement du produit et de plan industriel en France, porteur de 750 emplois directs.

C'est pourquoi le développement de l'éolienne de 8MW, retenue pour le projet de Saint-Brieuc, se poursuit en parallèle avec ces opérations. Les principaux éléments de la machine sont en cours de test sur banc, avant installation d'un premier prototype de l'éolienne durant le premier semestre 2017. Le plan industriel est également en cours de développement, incluant entre autres, la construction d'usines sur le port du Havre.

Les activités prévues sur les ports de Brest et de Saint-Nazaire pour le projet de Saint-Brieuc, centrées sur la fabrication des fondations jacket, ne sont pas non plus affectées par le retrait d'Areva.